3 1761 11971697 5


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761119716975

A1
CC 28
H43

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Monday, April 27, 1992
Tuesday, February 2, 1993

Chairperson: Edna Anderson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 1

Le lundi 27 avril 1992
Le mardi 2 février 1993

Présidence: Edna Anderson

48

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Senior Citizens Health Issues

of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Questions de santé concernant les personnes âgées

du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

RESPECTING:

Organization and Future Business

Pursuant to Standing Order 108, a study of elderly abuse

CONCERNANT:

Organisation et travaux futurs

Conformément à l'article 108 du Règlement, une étude sur le mauvais traitement infligé aux personnes âgées

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAR 23 1993
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

24853

SUB-COMMITTEE ON SENIOR CITIZENS HEALTH ISSUES OF THE STANDING COMMITTEE ON HEALTH AND WELFARE, SOCIAL AFFAIRS, SENIORS AND THE STATUS OF WOMEN

Chairperson: Edna Anderson

Vice-Chairman: Lawrence MacAulay

Members

Bruce Halliday
Neil Young

(Quorum 3)

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DES QUESTIONS DE SANTÉ CONCERNANT LES PERSONNES ÂGÉES DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, DES AFFAIRES SOCIALES, DU TROISIÈME ÂGE ET DE LA CONDITION FÉMININE

Présidence: Edna Anderson

Vice-présidence: Lawrence MacAulay

Membres

Bruce Halliday
Neil Young

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

(*ERRATUM*)

Evidence

On page 1:21, the third paragraph in the left column should read:

As a sort of across-the-board division to try to make sure that all areas were adequately handled, we said that 50% of the funding would be spent on children, 30% on wife assault, and **10%** on elder abuse.

On page 1:21, the eighth paragraph in the left column should read:

Ms Scott: Yes. But what we are trying to make sure is that **10%** of that money will be spent on elder abuse.

(*ERRATUM*)

Témoignages

À la page 1:21, le troisième paragraphe de la colonne de droite devrait se lire comme suit:

Pour essayer de faire en sorte que chaque secteur reçoive toute l'attention qu'il mérite, nous avons établi au départ que 50 p. 100 de l'argent serait consacré aux enfants, 30 p. 100 aux femmes battues et **10 p. 100** aux personnes âgées.

À la page 1:21, le huitième paragraphe de la colonne de droite devrait se lire comme suit:

Mme Scott: Oui, mais nous essayons de nous assurer que **10 p. 100** de cet argent sera consacré aux cas de violence contre les personnes âgées.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, APRIL 27, 1992
(1)

[*Text*]

The Sub-Committee on Senior Citizens Health Issues of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women met at 3:31 o'clock p.m. this day, in Room 208, West Block, for the purpose of organization.

Members of the Sub-Committee present: Edna Anderson, Lawrence MacAulay.

Acting Member present: Ken Atkinson for Bruce Halliday.

The Clerk of the Sub-Committee presided over the election of a Chairman.

On motion of Ken Atkinson, seconded by Lawrence MacAulay, it was agreed,—That Edna Anderson take the Chair of this Sub-Committee.

The Chairman took the Chair.

On motion of Ken Atkinson, it was agreed,—That Lawrence MacAulay be elected Vice-Chairman of the Sub-Committee.

On motion of Lawrence MacAulay, it was agreed,—That the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present provided that at least two (2) members are present including a member of the opposition.

On motion of Lawrence MacAulay, it was agreed,—That the Sub-Committee print 550 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*, as established by the Board of Internal Economy.

On motion of Ken Atkinson, it was agreed,—That the Sub-Committee retain the services of one Research Officer from the Library of Parliament to assist the Sub-Committee in its work at the discretion of the Chairman.

The Sub-Committee proceeded to the consideration of future business.

At 3:39 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, FEBRUARY 2, 1993
(2)

The Sub-Committee on Senior Citizens Health Issues of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women met at 9:37 o'clock a.m. this day, in Room 208, West Block, the Chair, Edna Anderson, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Edna Anderson, Bruce Halliday, Lawrence MacAulay.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Nancy Miller Chénier, Research Officer.

Witness: From the Department of Health and Welfare: Elaine Scott, Director, Family Violence Prevention Division.

PROCÈS-VERBAUX

LE LUNDI 27 AVRIL 1992
(1)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des questions de santé concernant les personnes âgées du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine tient aujourd'hui sa séance d'organisation à 15 h 31, dans la salle 208 de l'édifice de l'Ouest.

Membres du Sous-comité présents: Edna Anderson, Lawrence MacAulay.

Membre suppléant présent: Ken Atkinson remplace Bruce Halliday.

Le greffier du Sous-comité préside à l'élection du président.

Sur motion de Ken Atkinson, appuyé par Lawrence MacAulay, il est convenu,—Que Edna Anderson soit élue présidente du Sous-comité.

La présidente prend place au fauteuil.

Sur motion de Ken Atkinson, il est convenu,—Que Lawrence MacAulay soit élu vice-président du Sous-comité.

Sur motion de Lawrence MacAulay, il est convenu,—Que la présidente soit autorisée à tenir des séances, à entendre des témoignages et en permettre l'impression en l'absence de quorum, pourvu que deux membres du Sous-comité soient présents, dont un membre de l'opposition.

Sur motion de Lawrence MacAulay, il est convenu,—Que le Sous-comité fasse imprimer 550 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, suivant les directives du Bureau de régie interne.

Sur motion de Ken Atkinson, il est convenu,—Que le Sous-comité retienne les services d'un attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour l'aider dans ses travaux, selon ce que décidera la présidente.

Le Sous-comité entreprend l'examen de ses travaux à venir.

À 15 h 39, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 2 FÉVRIER 1993
(2)

Le Sous-comité des questions de santé concernant les personnes âgées du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine se réunit à 9 h 37, dans la salle 208 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Edna Anderson (*présidente*).

Membres du Sous-comité présents: Edna Anderson, Bruce Halliday, Lawrence MacAulay.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Nancy Miller Chénier, attachée de recherche.

Témoin: Du ministère de la Santé et du Bien-être social: Elaine Scott, directrice, Prévention de la violence familiale, Programmes de service social.

Pursuant to Standing Order 108(2) and its order dated Monday, April 27, 1992, the Sub-Committee proceeded to the consideration of its study of elderly abuse.

The witness made an opening statement and answered questions.

At 10:43 o'clock a.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-Committee

Conformément à l'article 108 du Règlement et à son ordre de renvoi du lundi 27 avril 1992, le Sous-comité examine les mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

À 10 h 43, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded By Electronic Apparatus*]

Monday, April 27, 1992

• 1532

The Clerk of the Committee: We have a quorum. Our first order of business is the election of a chairman. I am prepared to receive motions to that effect.

Mr. Atkinson (St. Catharines): I propose the nomination of Edna Anderson as chairman.

Motion agreed to

The Clerk: I invite Edna Anderson to take the chair.

The Chair: First of all I would like to thank you for nominating me as the chairperson. Now we are requesting nominations for vice-chairman of the subcommittee.

Mr. MacAulay (Cardigan): I will serve, I guess.

Mr. Atkinson: I will move the motion.

Motion agreed to

The Chair: Now there are routine motions. The first is that the chairman be authorized to hold meetings in order to receive and authorize the printing of materials and evidence when a quorum is not present, provided that at least two members are present, including a member of the opposition. Do we have a mover for that motion?

Mr. MacAulay: I so move.

Motion agreed to

The Chair: We have another motion here that the subcommittee print 550 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*, as established by the Board of Internal Economy.

Mr. Atkinson: I so move.

Motion agreed to

The Chair: Now we have motion that the subcommittee retain the services of one research officer from the Library of Parliament to assist the committee in its work, at the discretion of the chairman.

Mr. Atkinson: I so move.

Motion agreed to

The Chair: Now we are looking at future business. As our title shows, we are the subcommittee on senior citizens' health issues. With that in mind, perhaps we can think of future business we would like to see.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 27 avril 1992

Le greffier du Comité: Nous avons le quorum. La première question à l'ordre du jour est l'élection du président. Je suis prêt à accepter des motions en ce sens.

M. Atkinson (St. Catharines): Je propose la candidature de M^me^ Edna Anderson au poste de président.

La motion est adoptée

Le greffier: J'invite M^me^ Edna Anderson à prendre le fauteuil de président.

La présidence: Tout d'abord, je tiens à vous remercier d'avoir proposé ma candidature au poste de présidente. Nous devons maintenant élire le vice-président du sous-comité.

M. MacAulay (Cardigan): Je pourrais faire l'affaire, je suppose.

M. Atkinson: Je présenterai la motion.

La motion est adoptée

La présidence: Passons maintenant aux affaires courantes. Nous devons d'abord autoriser le président à tenir des réunions pour recevoir des témoignages et en permettre l'impression en l'absence du quorum, pourvu que deux membres du comité au moins y soient présents, y compris un membre de l'opposition. Est-ce que quelqu'un propose cette motion?

M. MacAulay: Je la propose.

La motion est adoptée

La présidence: Il me faut aussi une motion proposant que le comité imprime 550 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, comme l'a décidé le Bureau de régie interne.

M. Atkinson: Je propose la motion.

La motion est adoptée

La présidence: Nous avons maintenant une motion voulant que le comité retienne les services d'un recherchiste de la Bibliothèque du Parlement pour l'aider dans ses travaux, à la discrétion de la présidente.

M. Atkinson: Je propose la motion.

La motion est adoptée

La présidence: Passons maintenant aux travaux futurs. Comme son titre l'indique, notre sous-comité s'occupe des questions de santé concernant les personnes âgées. C'est dans cette optique que nous devons réfléchir aux travaux futurs que nous aimerions réaliser.

[*Text*]

[*Translation*]

• 1535

This came up, I suppose, after discussions among others—the abuse of seniors. It can take many forms. It can take physical form, mental form, economic form. There are many different ways of looking at this, but that is one suggestion. Is there another? Are there ideas you would like to put forward on this?

Le sujet des mauvais traitements infligés aux personnes âgées a été suggéré par suite de discussions auprès d'autres personnes. Ces mauvais traitements peuvent prendre plusieurs formes, qu'il s'agisse de mauvais traitements physiques, mentaux ou économiques. On peut aborder ce sujet sous différents angles; c'est une suggestion. Y a-t-il d'autres suggestions? Avez-vous des idées dont vous aimeriez nous faire part à ce sujet?

Mr. MacAulay: I would think in that area, of course, but also in health care, I think of the Victorian health program and things like that. If we could bring forward men like Ken Fyke, who put a great program together as far as I am concerned, possibly we could learn a lot from people like that and programs like that. It has saved a lot of dollars for the greater Victoria area, and also has done a lot for the lives and self-esteem of seniors themselves. In fact, the population of seniors has risen by 10% and the number of beds has gone down. If you can do that, you are saving dollars and affecting many things. That is why I think this committee is so important.

M. MacAulay: Il y a ce sujet, bien sûr, mais il y a aussi les soins de santé, par exemple le programme de santé de Victoria et d'autres programmes de ce type. Nous pourrions entendre des gens comme Ken Fyke, qui a élaboré un excellent programme, à mon avis, et nous pourrions en apprendre beaucoup de personnes comme lui et de programmes de ce genre. Ce programme a permis à la région métropolitaine de Victoria d'économiser beaucoup d'argent, en plus d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées elles-mêmes et d'accroître leur amour-propre. En fait, le nombre des personnes âgées a augmenté de 10 p. 100, alors que le nombre des lits en institution a diminué. En faisant cela, on économise de l'argent et on améliore la situation sur bon nombre de points. C'est pourquoi je crois que notre comité est si important.

The Chair: I support that, too. What other suggestions are there? Ken, have you any?

La présidence: Je suis d'accord avec vous. Y a-t-il d'autres suggestions? Ken, avez-vous des idées?

Mr. Atkinson: No, I am sorry.

M. Atkinson: Non, je suis désolé.

The Chair: There is one area—I don't know where or how we would fit it in—but so many seniors have been conned, I guess the word is, through some fast turnover of their money. I wonder where that would fit. That would be economic in a sense, but it's not really.

La présidence: Il y a un autre sujet dont nous pourrions traiter—je ne sais pas comment on pourrait l'intégrer à nos travaux. Il semble qu'un très grand nombre de personnes âgées se sont fait rouler, je crois que c'est le mot juste, par une circulation rapide de leur argent. Je ne sais pas à quoi on pourrait rattacher cela. D'une certaine façon, il s'agit de mauvais traitements économiques, mais pas vraiment.

Mr. MacAulay: I think it would be economic under abuse, because that's exactly what you are talking about. There are numerous ways this takes place, more so than in the home, but of course in the home there is a lot of it. There are many other areas we hear about where it takes place.

M. MacAulay: Cela entrerait dans les mauvais traitements d'ordre économique, puisque c'est exactement de cela que vous parlez. Ces mauvais traitements sont infligés de nombreuses façons, souvent ailleurs qu'au foyer, mais aussi au foyer même. On entend aussi parler de bon nombre d'autres domaines où cela se produit.

The Chair: Perhaps with these suggestions we could have the library look up some names and suggestions. How would that be?

La présidence: Nous pourrions peut-être présenter ces suggestions au recherchiste de la bibliothèque et lui demander de nous trouver des noms de témoins et des suggestions. Cela vous va?

Mr. MacAulay: That would be an excellent idea.

M. MacAulay: Ce serait une excellente idée.

The Chair: Yes, and send them around to the members.

La présidence: Oui, et il pourrait distribuer le résultat de ses recherches aux membres.

Mr. MacAulay: The idea would be, of course, that we would hear certain witnesses and present a report, is that right?

M. MacAulay: L'objectif, bien sûr, ce serait d'entendre certains témoins et de présenter un rapport, n'est-ce pas?

The Chair: I think this is what's behind it all, yes.

La présidence: Je crois que c'est l'objectif, oui.

The library could prepare suggested witnesses for us, but your ideas are very good.

La bibliothèque nous préparerait une liste de témoins éventuels, mais vos idées sont très valables.

[*Texte*]

Mr. MacAulay: That is only one. There are many, many others, but that is one that really caught my eye. If you can upgrade the standard of living for somebody and really cost fewer dollars to the government, that's the direction.

The Chair: Is there any further discussion on anything? Then we shall call the adjournment to the call of the chair.

Tuesday, February 2, 1993

• 0933

The Chair: I declare our meeting open.

Before we get going on our seniors' abuse program, I wish to introduce some of the people beside me. Eugene Morawski is our clerk, and we have with us Nancy Miller-Chénier from the library. Nancy is not new at this; she has come from the reproductive technology group, where she spent about two years.

Mr. Halliday (Oxford): She should be used to controversy.

The Chair: Most definitely.

Mr. Halliday and Mr. MacAulay are present, and we are expecting Mr. Neil Young to complete our subcommittee.

We have as our guest today Elaine Scott. I welcome you, Elaine. It's wonderful to have you with us at our first meeting. Elaine is the Director, Family Violence Prevention Division, Social Services Programs Branch, Health and Welfare Canada. As well, we have some guests at the back. I welcome you all.

• 0935

Ms Elaine Scott (Director, Family Violence Prevention Division, Social Services Programs Branch, Health and Welfare Canada): Thank you very much, Mrs. Anderson.

I could introduce for you some of the observers sitting in the back. We have Marjorie Boyce, who is with Madam Vezina's office, in the seniors secretariat; Katalin Kennedy, who is the program consultant on elder abuse in the Family Violence Prevention Division; Cynthia Roy, who is a candidate on the federal government management training program—so this is an education process for her to be here today—and Pat Russell, from Health and Welfare, Parliamentary Relations.

My understanding is that you would like to have a short general picture of the present situation in Canada relating to elder abuse and then an idea of what gaps may exist at present. We will be tabling for you a situation paper that will give you a good idea of what the situation is, so I will talk only for about 10 minutes. First I'll give you a bit of background on activities that have been undertaken to date.

[*Traduction*]

M. MacAulay: C'est une idée seulement. Il y en a beaucoup d'autres, mais c'est celle qui était pour moi la plus frappante. L'orientation que nous devons adopter, c'est essayer d'améliorer les conditions de vie sans qu'il en coûte cher au gouvernement.

La présidence: Y a-t-il d'autres points à discuter? La séance est levée.

Le mardi 2 février 1993

La présidence: La séance est ouverte.

Avant de passer à la question des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées, je tiens à présenter les personnes qui m'accompagnent: il s'agit d'Eugene Morawski, notre greffier, et de Nancy Miller-Chénier de la Bibliothèque. Nancy n'est pas nouvelle, elle a travaillé pendant deux ans avec le groupe sur la technologie de la reproduction.

M. Halliday (Oxford): Elle doit donc être habituée à la controverse.

La présidence: Très certainement.

M. Halliday et M. MacAulay sont présents et M. Neil Young se joindra bientôt à notre sous-comité.

Notre invitée aujourd'hui est M^me^ Elaine Scott à qui je souhaite la bienvenue. Nous sommes très heureux de vous avoir ici pour notre première réunion. Elaine est la directrice de la Division de la prévention de la violence familiale, Direction du développement social, Santé et Bien-être Canada. Nous avons également certaines autres personnes qui se trouvent au fond de la salle et à qui je souhaite la bienvenue.

Mme Elaine Scott (directrice, Division de la prévention de la violence familiale, Direction du développement social, Santé et Bien-être Canada): Merci, madame Anderson.

Je vous présente certains des observateurs qui se trouvent dans le fond de la salle: il s'agit de Marjorie Boyce, du Secrétariat des aînés du bureau de M^me^ Vézina, Katalin Kennedy, expert-conseils dans le domaine des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées auprès de la Division de la prévention de la violence familiale, Cynthia Roy, stagiaire du Programme de formation en gestion du gouvernement fédéral—sa présence ici fait partie de sa formation—et enfin Pat Russell du Bureau des relations parlementaires de Santé et Bien-être Canada.

Si je comprends bien, vous aimeriez que je vous donne un bref aperçu de la situation actuelle au Canada en ce qui concerne les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées et des problèmes qui existent à l'heure actuelle dans ce domaine. Nous déposerons au comité le document sur la situation de la violence familiale qui vous donnera une bonne idée de la question. Par conséquent, mon intervention se limitera à 10 minutes. Je vais tout d'abord vous parler des activités qui ont été entreprises jusqu'à présent.

[*Text*]

I think it would be fair to say that until about five years ago this whole issue was very much on the back burner. Some activities were being undertaken through the New Horizons program in Health and Welfare, but as far as the general public was concerned it was an issue that really didn't exist.

In 1989 we funded Ryerson Polytechnical Institute to undertake a national survey to try to give us some idea of what the situation was. That was undertaken only with seniors in their homes. It did not relate to seniors in institutions at all. From that information it would appear at least 4% of seniors suffer from one or more serious forms of abuse in their own home.

One of the most prevalent forms of abuse was what we called "material abuse": grandma gets her welfare cheque and suddenly the grandchildren are there every welfare day and the cheque disappears. That type of thing was one of the major forms of abuse. I'll come back to that later on, because we have been doing some work with the Canadian Bankers' Association on that issue.

Also, in trying to raise awareness, there was a major elder abuse workshop held in Montreal in 1990 and a national conference on elder abuse and crime in Toronto in 1991. Madam Vezina was a major player at that conference. That was really to try to get people together to get them talking about it and to get all the disciplines mixing. One of the major issues in any of these forms of abuse is the barriers between the various service providers.

When we developed the present family violence initiative we are now working on, we undertook really an extensive series of consultations, including consultations with seniors' organizations and with those people working with seniors, to try to get an idea of what the major areas were that we should be addressing. The recommendation we were given was that we should emphasize education and public awareness, prevention, intervention, and treatment models. Again, for some departments, particularly my own, we tend to come up against the provinces, where we work in the provinces' backyard. But these consultations involved the provinces and there is good agreement on the areas in which we should be working.

So elder abuse is very much an issue of the present family violence initiative, which does include the seven funding departments.

It might be interesting for you to note also that during our consultations we heard other issues we were not aware of. For instance, women's shelters are now receiving seniors for the first time. A woman had withstood abuse for maybe

[*Translation*]

Il est juste de dire que jusqu'à il y a cinq ans toute cette question était pas mal reléguée aux oubliettes. Certaines activités ont été entreprises dans le cadre du programme Nouveaux horizons mis sur pied par Santé et Bien-être Canada, mais en ce qui concerne le grand public, cette question ne semblait pas exister.

En 1989, nous avons demandé au Ryerson Polytechnical Institute d'entreprendre une enquête nationale pour nous donner une idée de la situation. Cette enquête portait uniquement sur les aînés qui habitaient chez eux, non pas sur ceux qui se trouvaient dans des institutions. D'après les renseignements recueillis, il semblerait qu'au moins 4 p. 100 des aînés souffrent sous une forme ou une autre de mauvais traitements dans leur propre maison.

Une des formes les plus répandues de mauvais traitements est ce que l'on appelle «l'exploitation matérielle»: c'est notamment le cas lorsque les petits-enfants subtilisent systématiquement le chèque de bien-être à leur grand-mère. Je reviendrai à cette exploitation car nous avons fait du travail à ce sujet avec l'Association des banquiers canadiens.

De plus, dans le but de sensibiliser davantage l'opinion publique, un atelier important sur les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées a eu lieu à Montréal en 1990 et une conférence nationale sur cette question et la criminalité s'est tenue à Toronto en 1991, conférence à laquelle M^{me} Vézina a joué un rôle important. Le but de cette conférence était de rassembler toutes les personnes et disciplines qui s'occupaient de ces questions dans une même tribune. Quelle que soit la forme revêtue par les mauvais traitements, les barrières qui existent entre les différents dispensateurs de services représentent un des principaux problèmes.

Au cours de la mise au point de cette initiative sur la violence familiale, nous avons décidé d'entreprendre toute une série de consultations avec notamment des organisations d'aînés, avec les personnes qui travaillent avec celles-ci pour mieux cerner les grandes questions en cause auxquelles nous devrions nous intéresser. On nous a recommandé de mettre l'accent sur l'éducation et la sensibilisation du public, la prévention et les modèles d'intervention et de traitement. Dans le cas de certains ministères, notamment le mien, nous pouvons nous heurter à des questions de compétence provinciale. Les consultations se sont faites également avec les provinces et nous nous sommes mis d'accord sur les domaines dans lesquels nous allons travailler.

La question des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées entre par conséquent dans le cadre de cette initiative actuelle sur la violence familiale qui fait intervenir sept ministères au niveau du financement.

Au cours de nos consultations, nous avons également entendu parler de questions dont nous n'étions pas au courant. Cela vous intéressera sans doute de le savoir. Ainsi, les foyers d'hébergement pour les femmes accueillent

[*Texte*]

20 or 30 years. She was now 65 or 70. She felt she had a few years left to have a good life on her own. She wanted to enjoy her grandchildren. So she had left the situation and had moved into a shelter. Shelters in Canada are not built for senior citizens. So that was an interesting issue we came across.

One of the things we find is that seniors themselves are reluctant to identify themselves as victims. Some of the reasons appear to be shame, fear of retaliation, abandonment by their family, or institutionalization. They fear that they may be put in a nursing home. It appeared then, and it still appears today, that the response to elder abuse across Canada is really on an ad hoc basis; it's fragmented and it's generally at the community level.

• 0940

In addressing some of these issues we've been trying to build partnerships within the community and at different levels of government. Some of the projects that we've been involved in that I will detail for you are major projects which have a national scope but which also involve a variety of partners. We feel that is the only way we're going to get action taken.

We're also very much involved in raising public awareness. The National Clearinghouse on Family Violence has been undertaking a lot of work on this. A good proportion of the requests for information through the National Clearinghouse on Family Violence is related to elder abuse. The number of requests a year is now up to 29,000, so this whole issue is something that is of great interest across the country.

Basically, what we have tried to emphasize is information-sharing, networking, and public education. We feel in this particular time of economic restraint we can't afford to be working in isolation. We have to be utilizing each other's knowledge. If a province is developing something, then we should be utilizing that and not developing something separate from the federal government. All of us should be sharing the information across the board.

To try to give you some idea of the work that has been undertaken to date, I'll just give you an idea of some of the projects we've been involved in. On the primary prevention side we have funded One Voice, which is a national Canadian seniors network. They will be holding a series of five forums across the country and producing recommendations from seniors on what we really should be doing as far as the gaps are concerned. We will be developing a general training video on elder abuse, which can be used by professionals or by community groups in the community. It's an example of where we see a partnership with a national organization as an advantage to us.

[*Traduction*]

actuellement des aînés pour la première fois. C'est le cas notamment d'une femme de 65 ou 70 ans qui a été victime de mauvais traitements pendant 20 ou 30 ans et qui a décidé tout d'un coup de profiter du temps qui lui reste à vivre et de profiter de ses petits-enfants. Elle s'est donc rendue dans un foyer d'hébergement. Malheureusement, ceux-ci ne sont pas conçus pour les personnes âgées. C'est une des choses dont on s'est rendu compte.

Une autre chose dont on s'est rendu compte, c'est que les personnes âgées éprouvent une certaine réticence à se définir comme victimes. Il semble entre autres que ce soit parce qu'elles ont honte de la situation, parce qu'elles ont peur de représailles, d'être abandonnées par leur famille ou d'être placées en établissement. Bref, elles ont peur d'être mises dans des foyers pour personnes âgées. Au Canada, on a toujours réagi au cas par cas pour les questions de violence de ce genre et on continue à le faire aujourd'hui. Il n'y a pas vraiment de politique globale et les choses semblent se faire au niveau communautaire.

Dans le cadre de l'étude de certaines de ces questions, nous avons essayé d'établir des partenariats au sein de la collectivité et entre les différents niveaux de gouvernement. Je vous parlerai de quelques projets de ce genre que nous avons mis sur pied, qui sont d'envergure nationale mais qui supposent l'intervention de différents partenaires. Nous estimons que c'est là la seule façon de faire bouger les choses.

Nous voulons également sensibiliser davantage le public. Le Centre national d'information sur la violence dans la famille a entrepris un travail important dans ce domaine. Une bonne partie des demandes de renseignements adressées au Centre portent sur les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées. Le nombre de demandes par an est passé à 29 000, ce qui montre bien que toute cette question suscite un grand intérêt dans notre pays.

Essentiellement, nous avons essayé de mettre l'accent sur le partage de l'information, l'établissement de réseaux et l'éducation du public. En cette période de restrictions budgétaires, nous ne pouvons nous permettre de travailler de façon isolée. Nous devons compter sur les connaissances des autres organismes. Ainsi, si une province met au point tel ou tel programme, nous devrions nous en servir au lieu d'élaborer un programme séparé pour le gouvernement fédéral. Il incombe donc à tous de partager l'information.

Pour vous donner une idée du travail qui a été réalisé jusqu'à présent, je vous parlerai des projets auxquels nous participons. Dans le domaine de la prévention primaire, nous avons financé La Voix, au réseau canadien des aînés. Cinq forums sur la question des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées auront lieu au Canada et les recommandations qui seront formulées par les aînés lors de ces rencontres nous permettront de combler certaines lacunes. Nous réaliserons un vidéo sur la question qui pourra être utilisé par les professionnels ou les groupes communautaires. Ce partenariat avec une organisation nationale sera certainement intéressant.

[*Text*]

We're also working with the Native Canadian Centre of Toronto. Later on I will talk more about the aboriginal issue. We want to develop with them culturally appropriate prevention resources. Elder abuse is very much a problem in the aboriginal population and certainly in the non-reserve aboriginal population. As an example, we ran into a problem with the term "elder abuse". We can't use that in the aboriginal population. That is one thing the Native Canadian Centre will be helping us with.

We're also working with the Canadian Association of Independent Living Centres. We're very interested in the disabled senior. That organization will be doing work, particularly as it relates to seniors, with Canadians with disabilities living in households, and seniors with disabilities living in rural communities. So there will be two major areas, as far as seniors are concerned. That project will produce a national peer-directed train-the-trainer prevention program, which we can then send across the country, and which can be used really in any community, both rural and urban, across the country.

We've been working with the Manitoba Seniors' Directorate. This is an example of a partnership with a province. It's a tri-partnership; it also includes the Canadian Bankers' Association. The Canadian Bankers' Association spends a lot of money each year on training. Say Mrs. So-and-So, who is 80 years old, has signed over a power of attorney. Her bank account has not been active for years, but suddenly it becomes active and there's very little money left in the bank account or it appears that there will be very little money left in the next few months. Shouldn't the teller be asking some questions? With that particular project we developed a video for seniors that is entitled *Standing Up For Yourself.* That video will also be utilized by the various members of the Canadian Bankers' Association to help train their staffs across the country.

• 0945

As far as intervention is concerned, which is another area that is of concern to us, we are working with the Interhospital Committee on Elder Abuse in Regina to produce a video and an education module geared toward institutional training. That module will be disseminated across Canada through the Canadian Nurses Association, the Canadian Long Term Care Association, the Canadian Home Care Association, and the Canadian Association on Gerontology. Again, by getting the associations to disseminate the information it puts a mark of approval on it, because institutional abuse is an area of concern.

[*Translation*]

Nous travaillons également avec le Centre canadien autochtone de Toronto. Je parlerai plus tard au cours de cette séance des questions autochtones. Nous voulons mettre au point avec ce Centre des ressources en vue de la prévention de la violence qui tiendront compte de l'aspect culturel également. Les mauvais traitements à légard des aînés sont également un grave problème chez les populations autochtones, certainement les autochtones hors réserve. L'expression «elder abuse» qu'on utilise pour désigner les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées signifie évidemment autre chose dans le contexte autochtone et le Centre autochtone de Toronto pourra nous aider à ce sujet.

Nous travaillons également avec l'Association canadienne des centres de vie autonome qui s'occupe des personnes handicapées. Cette organisation va s'occuper de la question des aînés handicapés qui vivent dans leur famille ou dans des communautés rurales. Le projet vise à créer un programme national de prévention fondé sur la formation des formateurs par les pairs qui pourra servir d'un bout à l'autre du pays tant dans les collectivités rurales qu'urbaines.

Nous avons travaillé également avec le Manitoba Seniors' Directorate. Il s'agit là d'un exemple de partenariat avec une province. En fait, il s'agit d'un partenariat triple puisque celui-ci implique également la participation de l'Association des banquiers canadiens. Cette association dépense beaucoup d'argent chaque année pour la formation. Une des questions porte notamment sur les procurations. Prenons le cas d'une aînée de 80 ans par exemple qui a signé une procuration et dont le compte en banque, inactif pendant de nombreuses années, devient tellement actif que le compte fond comme neige au soleil. Les caissiers de banque qui observent une telle situation ne devraient-ils pas se poser certaines questions? Dans le cadre de ce projet, nous avons réalisé une vidéo destinée aux personnes âgées intitulée *La force de s'affirmer.* Cette vidéo sera également utilisée par l'Association des banquiers comme matériel éducatif pour former son personnel.

Sur le plan de l'intervention, un autre domaine qui nous intéresse beaucoup, notre association avec l'Interhospital Committee on Elder Abuse de Regina doit déboucher sur la production de vidéos et d'un module éducatif sur la formation en milieu institutionnel. Ce matériel sera diffusé dans tout le Canada par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, l'Association canadienne des soins à long terme, l'Association canadienne de soins et services à domicile et l'Association canadienne de gérontologie. Encore une fois, la diffusion de ce matériel par ces associations lui confère la marque d'approbation nécessaire à cause des nombreux problèmes de mauvais traitements en établissement.

[*Texte*]

Another project we are working on is in Manitoba. It is with a shelter in Manitoba which is developing procedures, protocol, and training materials for shelter workers, on responding to the needs of older abused persons. It will be piloted in two shelters in Manitoba, and then it will serve as a model for all the shelters across the country.

We are also working in the area of research. One of the projects we are working on is to try to consolidate the information on the issue of abuse and neglect. There is some information out there, not a lot of information, but let us not reinvent the wheel. Let us try to find what is out there at the present time.

That project will be reviewing and analysing education, research, policy, and community programs that are in existence at the present time. It will be doing some international comparison, particularly with the United States and with Europe, to try to get a handle on what is out there.

Another area in research is work we are doing with the Canadian Association of Social Workers. They are working in conjunction with Canadian organizations representing ethnocultural minorities. Again, this is a problem where grandma might have been sponsored by the family. She is isolated. She does not speak the language. She feels that if she approaches anyone she is going to be thrown out of the country. We are trying to get from that project some recommendations for intervention, recommendations on which we could act.

That is just a summary of the projects we are working on, but those projects have a national perspective. They all have an evaluation component, and they will have a product that we can distribute across the country, either through us or through the national associations.

Just in passing it might interest you to know that Madam Vézina and Mr. Ducharme, who was at that time the Manitoba minister responsible for seniors, developed an article entitled "The Sad Abuse of Seniors". The Canadian Bankers' Association published it for us in their magazine, *The Canadian Banker*, which goes to all MPs, MLAs and MNAs, all the business people across the country. It was in both languages, and it was to try to raise awareness of the issue of elder abuse.

We are also working very closely with the provinces. We had an information-sharing session last September at which we brought together representatives of the provincial and territorial seniors' secretariats and the people working on the program line in elder abuse. The aim was to try to get people working together, to try to get people sharing together. Interestingly enough, this is one area where people will work together. For instance, we had a representative from Saskatchewan standing up saying they utilized the material coming out of Nova Scotia and they built on that material. There were a variety of examples, which I think is the route we need to be going much more in the future.

[*Traduction*]

Nous avons un autre projet au Manitoba. Il s'agit d'une maison d'hébergement qui a pour mission de mettre au point un ensemble de procédures, un protocole et du matériel de formation afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées victimes de mauvais traitements. Les outils d'intervention seront mis à l'essai dans deux maisons d'hébergement au Manitoba et par la suite ils pourront servir de modèles à d'autres maisons d'hébergement au Canada.

Nous faisons aussi de la recherche. Un de nos projets vise à consolider les informations sur les mauvais traitements et la négligence dont sont victimes les personnes âgées. Il existe déjà une certaine somme d'informations sur ces questions, pas beaucoup, mais évitons de réinventer la roue. Essayons simplement de faire le point.

Dans le cadre de cette étude, nous analyserons et nous examinerons ce qui existe déjà dans les domaines de l'éducation, de la recherche, des politiques et des programmes communautaires. Nous ferons quelques comparaisons internationales, en particulier avec les États-Unis et l'Europe, pour avoir une idée de ce qui s'est fait.

Il y a aussi le travail de recherche que nous faisons avec l'Association canadienne des travailleurs sociaux. Cette association travaille de concert avec divers organismes canadiens de minorités ethnoculturelles. Encore une fois, ce sont ces problèmes de grands-mères qui ont été parrainées par la famille, qui se sentent isolées, qui ne parlent pas la langue et qui n'osent parler à personne de peur de se faire expulser du pays. Nous espérons que ces travaux déboucheront sur des recommandations d'intervention, des recommandations que nous pourrions appliquer dans la pratique.

Ce n'est qu'un résumé des projets sur lesquels nous travaillons, mais ils ont une dimension nationale. Ils comportent tous un élément d'évaluation et ils déboucheront sur un produit que nous-mêmes ou les associations nationales pourrons diffuser aux quatre coins du pays.

En passant, il vous intéressera peut-être de savoir que M^me^ Vézina et M. Ducharme qui, à l'époque, était ministre responsable des aînés du Manitoba, ont rédigé un article intitulé «The Sad Abuse of Seniors». L'Association des banquiers canadiens l'a publié pour nous dans son magazine, *The Canadian Banker*, qui est envoyé à tous les députés fédéraux et provinciaux et à tous les hommes d'affaires du pays. Cet article était dans les deux langues et son but était de sensibiliser l'opinion à la question des mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec les provinces. En septembre dernier, nous avons organisé une réunion de partage d'information regroupant les représentants provinciaux et territoriaux des secrétariats du Troisième âge et les représentants des bureaux de prévention de la violence à l'égard des personnes âgées. Le but était de mettre en commun les informations pour essayer de travailler ensemble. Il est intéressant de noter d'ailleurs que c'est un domaine dans lequel les responsables travaillent ensemble. Par exemple, un représentant de la Saskatchewan nous a dit utiliser pour son propre travail le matériel venant de Nouvelle-Écosse. Nous avons eu plusieurs exemples de ce genre et je crois que c'est de plus en plus la voie à suivre.

[*Text*]

To try to give you some idea of where the provinces are coming from, some of the provinces do have special legislation relating to the area of elder abuse. To give you an idea of what that is and some examples, in Ontario there is the Nursing Home Act. Recent amendments have been introduced to that act for mandatory reporting in respect to residents in those institutions. In Alberta, the Dependent Adults Amendment Act covers the needs of "incompetent individuals" and deals with guardianship and trusteeship. Newfoundland has the Neglected Adults Act, which is really for adults over 16 years of age. But it deals a lot with seniors. Nova Scotia has the Adult Protection Act, and it focuses on neglect and abuse. There are mandatory reporting provisions in that act. Prince Edward Island also has an Adult Protection Act, but it has voluntary reporting. And New Brunswick has the Child and Family Services and Family Relations Act. It's the only province that distinguishes between adults and seniors.

• 0950

We would caution you that there is a lot of debate across the country regarding legislation on reporting, whether or not it should be mandatory reporting. Seniors fear reporting, because they fear that they are going to be put into a nursing home. So there is a lot of debate and most of the provinces are watching this issue very carefully. Some seniors feel that they should have the right to choose, even if they choose to live in risk. That is an issue I would caution you on.

The provinces have been undertaking other activities. Newfoundland has recently established an interdepartmental working group on violence against elderly and dependent adults. They want to really start to try to do something in that area on a provincial basis. The Nova Scotia Senior Citizens Secretariat has participated in a province-wide study to assess the needs and draw up a plan of action on abuse and neglect of the elderly. We have helped fund that particular project. The Ontario Office for Seniors' Issues has published a review of community program responses to elder abuse in Ontario and has established an interministerial committee. Manitoba released a discussion paper about three years ago.

The interministerial committee on elder abuse in British Columbia is developing generic protocols to be used across the province and will be developing a provincial strategy. We are funding that committee to try to have a review of program models across the aboriginal, multicultural, and regional communities of Canada. Although it is a provincial interministerial committee, we are funding them to undertake some work for us on a national basis. Again, you will see in this area there are odd partnerships being developed, partnerships that I think are the way of the future.

[*Translation*]

Pour vous donner une petite idée de ce qui se passe dans les provinces, certaines d'entre elles ont des législations spéciales concernant les mauvais traitements infligés aux personnes âgées. En Ontario, par exemple, il y a le Nursing Home Act. Dernièrement, cette loi a été modifiée, rendant obligatoire la rédaction de rapports en cas d'incidents dans ces établissements. En Alberta, la Dependent Adults Amendment Act couvre les besoins des «personnes jugées incompétentes» et traite des questions de tutelle et de procuration. Terre-Neuve a la Neglected Adults Act qui concerne toutes les personnes de plus de 16 ans, mais en particulier les personnes âgées. La Nouvelle-Écosse a l'Adult Protection Act qui s'intéresse surtout aux questions de mauvais traitements et de négligence. Cette loi contient des dispositions rendant obligatoire la rédaction de rapports. L'Île-du-Prince-Édouard a également une Adult Protection Act, mais la rédaction de rapports est seulement volontaire. Et le Nouveau-Brunswick a la Child and Family Services and Family Relations Act. C'est la seule province qui fasse une distinction entre les adultes et les personnes âgées.

Permettez-moi de vous dire que la question de ces rapports obligatoires est loin d'être résolue. Les personnes âgées ont peur de faire des rapports car elles ont peur de se retrouver en foyer. Il y a donc force débats sur la question et la majorité des provinces suit de très près son évolution. Certaines personnes âgées estiment qu'elles devraient avoir le droit de choisir même si ce choix entraîne pour elles un risque. Je me permets donc de vous le signaler.

Les provinces se sont lancées dans d'autres activités. Terre-Neuve vient tout dernièrement de constituer un groupe de travail interministériel sur la violence envers les personnes âgées et les personnes dépendantes. Ils veulent vraiment commencer à faire quelque chose dans ce domaine à l'échelle provinciale. Le Secrétariat des citoyens du troisième âge de Nouvelle-Écosse a participé à une étude provinciale pour évaluer les besoins et concevoir un plan d'action contre les mauvais traitements et les négligences dont sont victimes les personnes âgées. Nous avons participé au financement de ce projet. Le bureau de l'Ontario qui s'occupe des questions concernant les personnes âgées a publié une analyse des réponses des programmes communautaires à un questionnaire concernant les mauvais traitements infligés aux personnes âgées en Ontario et a constitué un comité interministériel. Le Manitoba a publié un document de travail il y a environ trois ans.

Le comité interministériel sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées de Colombie-Britannique prépare des protocoles génériques qui seront utilisés dans toute la province ainsi qu'une stratégie provinciale. Nous finançons les travaux de ce comité pour pouvoir analyser les modèles de programme appliqués aux communautés autochtones, multiculturelles et régionales du Canada. Bien qu'il s'agisse d'un comité interministériel provincial, nous les finançons pour qu'ils appliquent certains résultats de leurs travaux à l'échelle nationale. Dans ce domaine, encore une fois, il y a des associations bizarres, associations qui sont, à mon avis, la voie du futur.

[*Texte*]

Now, what are the gaps? I think there is the whole issue of institutions. I think we have to do some more work regarding the training of professionals working in institutions, how the incidence of abuse should be handled in institutions. At the present time, it is estimated that about 8% of Canadians in the 65 and older age group live in institutions. But if you look at the age 80 and over, the percentage is about 24%. That is the age where people begin to feel more isolated, more frail, more vulnerable.

Many institutions do train their staff, so I don't want to leave you with the impression that all institutions are doing a poor job.

In your kits I have provided you with a publication that was developed on a provincial-federal basis entitled *Health Care Related to Abuse, Assault, Neglect and Family Violence*, which is a publication that is being used across the country.

There is some work being undertaken in this whole area of institutional training, but I think it is an area where we need to do more work in the future. Obviously, any work we do has to be in partnership, because we do not have the mandate or the responsibility in this area. But there is good communication across the country and I think it is something we can do in partnership.

• 0955

The provinces themselves want to look at the whole issue of legislation. That is another area that I think we could identify as a gap. Whether the reporting should be mandatory or not in some cases becomes an emotional discussion. I think that is an area that will become harder in the next little while.

The third gap, I would suggest, is the issue of abuse of seniors in the aboriginal communities. The aboriginal communities themselves are wanting to deal with this issue. They want to deal with it in a holistic way. They want to look at violence as a problem of violence in the community. They don't want to look at it strictly as it relates to seniors. Many aboriginal people will tell you that grandma only gets a visit on old age pension day. They are concerned about it, and want to do some work in that area.

The other area where there is a gap is the one that is the hardest to approach. That's the isolated and the hard to reach. For that, I think we have to be concentrating on raising awareness. Seniors themselves, if they're living in an isolated area, are reluctant to come forward, and certainly reluctant to come forward and report a problem to any type of government service.

The final gap is the whole issue of curriculum development for work in our post-secondary schools. I think that has to be inter-disciplinary. I think it's important that all of the professionals are working together so that physicians know what they can receive in the way of services from a social worker or from a nurse, so that nurses and physicians are talking the same language, so the police know what their responsibility is. I think curriculum development is an important area.

[*Traduction*]

Maintenant, les lacunes à combler. Pour commencer, il y a toute la question des établissements. Je crois qu'il nous faut faire plus de travail pour former les professionnels qui travaillent, pour réduire au maximum l'incidence de ces mauvais traitements. À l'heure actuelle, on évalue qu'environ 8 p. 100 des Canadiens de 65 ans et plus vivent en établissement. Mais pour ceux de 80 ans et plus, le pourcentage est d'environ 24 p. 100. C'est l'âge auquel les gens commencent à se sentir plus isolés, plus fragiles, plus vulnérables.

Beaucoup d'établissements forment leur personnel, et je ne veux donc pas vous donner l'impression que tous ces établissements font du mauvais travail.

Dans vos documents, j'ai inclus une publication qui est le fruit de la collaboration entre le fédéral et les provinces et est intitulée *Soins de santé liés aux mauvais traitements et à la négligence, aux voies de fait et à la violence familiale*. Cette publication est diffusée dans tout le pays.

Certains efforts de formation pour le personnel de ces établissements sont faits à l'heure actuelle, mais je crois qu'il faudra en faire plus. Il est évident que toutes nos activités doivent être réalisés en association car nous n'avons ni le mandat ni la responsabilité dans ce domaine. Mais les canaux de communication sont bons et je crois que la collaboration est tout à fait possible.

Les provinces elles-mêmes veulent revoir toute la question de la législation. C'est une autre des lacunes. Cette question de rapport obligatoire déchaîne les passions. Il va devenir de plus en plus difficile de trouver une solution.

Enfin, il y a toute la question du mauvais traitement des personnes âgées dans les communautés autochtones. Les communautés autochtones veulent elles-mêmes régler cette question. Elles veulent la régler d'une manière globale. Elles veulent considérer ce problème dans le contexte de la violence communautaire. Elles ne veulent pas le limiter exclusivement aux personnes âgées. Beaucoup d'autochtones vous diront que grand-mère ne reçoit une visite que le jour où elle reçoit son chèque de pension de vieillesse. Cela ne leur plaît pas et ils veulent faire quelque chose à ce sujet.

L'autre domaine dans lequel il y a un gros problème est celui qui est le plus difficile à régler. C'est celui des personnes isolées et difficiles à toucher. Pour elles, il faut, je crois, concentrer nos efforts sur la sensibilisation. Les personnes âgées elles-mêmes, si elles vivent dans des régions isolées, hésitent à se manifester, et hésitent encore plus à rapporter un problème à un service quelconque du gouvernement.

Enfin, il y a toute la question des programmes d'étude dans nos établissements postsecondaires. À mon avis, il faut que ces programmes soient interdisciplinaires. J'estime important que tous les professionnels travaillent ensemble afin que les médecins sachent quel genre de services peuvent leur offrir les travailleurs sociaux ou les infirmières, afin que les infirmières et les médecins parlent la même langue, afin que les policiers connaissent leurs responsabilités. Je crois que l'élaboration de ces programmes est importante.

[*Text*]

That gives you just a very quick overview of what the situation is. We are facing an increasingly aging population. Although only 8% of seniors 65 years and older are now living in institutions, we are going to have to provide the tools for seniors to be independent and live alone as long as they wish to. I have an 89-year-old father who lives on his own and handles himself very well, but he needs those supports to be able to do that. He's certainly not living in an abusive situation and certainly would consider it an absolute insult to ever move into a nursing home.

We have to recognize seniors' right to make the decision on what their future is. We have to involve seniors in the solutions, and empower them to undertake some of the recommendations.

The Chair: Thank you very much, Ms Scott. Let's open up the floor. I think we probably might lead in through funding. We might look at data collection, this type of thing. I'll leave it to you.

Mr. MacAulay (Cardigan): Ms Scott, I certainly enjoyed your presentation. I certainly agree that all groups—federal, provincial, banks, and many other groups—have to get together, and also your five forums that are going across Canada. I'd be very interested in the results.

You mentioned that education has a major role with the federal government. Do you think also the government federally needs to take a more active position on informing the public on the problem? Do you think we need to have special legislation? I guess it would be provincial for consumer fraud—unfortunately, grandma is visited only when the cheque comes. What is your view on mandatory reporting? Not all provinces have it. Nova Scotia has it. We in Prince Edward Island do not have it. What's your view on this?

Ms Scott: I think you had three questions. One was legislation; one was education. What was the third?

• 1000

Mr. MacAulay: Well, I mentioned informing the public.

Ms Scott: That's right.

As far as legislation is concerned, my personal opinion is that I fear mandatory reporting. I try to put my soles in the shoes of seniors. Then are we really treating seniors like children in not allowing them to make the decision, if they can make that decision themselves?

That's just my personal opinion, because I sometimes think that if people have information, they may decide to act on what they feel is in the senior's best interest without involving the senior and allowing the senior to make that decision for himself or herself.

Personally, I would prefer to see the voluntary reporting route. However, the provinces have good communication, and I think that in the future we will be able really to look at both of these and see the results coming out of them. I don't

[*Translation*]

C'est un très bref aperçu de la situation. Notre population devient de plus en plus âgée. Bien que seulement 8 p. 100 des personnes âgées de 65 ans et plus vivent actuellement en établissement, il nous faudra fournir les instruments nécessaires aux personnes âgées pour qu'elles puissent vivre de manière indépendante aussi longtemps qu'elles le souhaitent. Mon père a 89 ans, il vit seul, il se débrouille très bien, mais il a quand même, pour ce faire, besoin de certaines aides. Il n'est certes pas victime de mauvais traitements et il considérerait certainement comme insultant toute proposition de s'installer dans un foyer.

Il nous faut reconnaître les droits des personnes âgées à décider de leur propre avenir. Nous devons les associer aux solutions et leur donner le pouvoir d'appliquer certaines des recommandations.

La présidence: Merci beaucoup, madame Scott. Passons aux questions. Nous pourrions probablement donner l'exemple au niveau du financement. Il y aurait aussi la constitution de banques de données, ce genre de chose. Nous y reviendrons.

M. MacAulay (Cardigan): Madame Scott, j'ai fort apprécié votre exposé. Je conviens avec vous que tous les groupes—le fédéral, le provincial, les banques et beaucoup d'autres groupes—doivent collaborer. Les conclusions des cinq tribunes que vous avez organisées ne manqueront certainement pas de m'intéresser.

Vous dites qu'au niveau du gouvernement fédéral, l'éducation va jouer un rôle majeur. Pensez-vous également que le gouvernement fédéral doit faire plus pour informer le public sur ces problèmes? Pensez-vous nécessaire d'adopter une loi spéciale? Je suppose que ce serait provincial, s'agissant de fraude à la consommation—malheureusement, grand-maman ne reçoit de visite que lorsque le chèque arrive. Que pensez-vous des rapports obligatoires? Ce n'est pas le cas dans toutes les provinces. C'est le cas en Nouvelle-Écosse. Ce n'est pas le cas chez nous à l'Île-du-Prince-Édouard. Qu'en pensez-vous?

Mme Scott: Je crois que vous m'avez posé trois questions. La première concernait la loi; la deuxième, l'éducation et quelle était la troisième?

M. MacAulay: Eh bien, j'ai parlé d'informer la population.

Mme Scott: Oui.

En ce qui concerne la loi, pour ma part, je redoute les rapports obligatoires. J'essaie de me mettre à la place des personnes âgées. Ce serait les traiter comme des enfants si on ne leur laissait pas la possibilité de prendre la décision si elles sont en mesure de la prendre.

Ce n'est que mon opinion à moi. Souvent, ceux qui ont l'information peuvent décider d'y donner suite pour protéger l'intérêt de la personne âgée sans le lui dire et sans lui laisser le soin de prendre la décision elle-même.

Personnellement, je préférerais que ce soit libre. Toutefois, les provinces ont de bons mécanismes de communication et je pense qu'à l'avenir on pourra examiner ces deux questions et voir les résultats. Par exemple, il ne

[*Texte*]

think there would be any problem, for instance, in working with Nova Scotia and Prince Edward Island and trying to look at the data to see what the outcomes of both of those forms of legislation are.

As far as public awareness is concerned, in your kits I have a little fact sheet for you on elder abuse. Through the National Clearinghouse on Family Violence we develop little fact sheets, which are only four pages long, that basically give the facts. Everybody has a chance to review them before they're published. The uptake of those fact sheets has been tremendous. It's cheap. You'll see that the paper is not glossy. It's not fancy, but it is utilized right across this country by professional people, by community-based people, by members of the general public.

Those are the sorts of things we can do to try to raise awareness. For instance, a community group might be having an awareness-raising session in its community. They will utilize those fact sheets to help themselves get the information across to the other members of their community. Those sorts of things are very useful.

The other things that are very useful are the types of educational materials that actually involve seniors. As an example, the video *Standing Up for Yourself* involves seniors. If it's seniors talking to seniors, then that's a very good route to go, because professionals may be 35 years old. They may not really know what it's like to be 70, 75, or 80 years old and living on your own. If you have a senior putting across that information, then I think their recommendations and their approaches are much more effective. So it has to be a combination and, as I've said, working in partnership so we're not all reinventing the wheel, all producing our own material and sending it out, but rather we're utilizing each other's material.

Even in the last five years the increase in awareness has really been quite tremendous. So as we continue to work on this I think we will be able to increase the awareness.

Mr. MacAulay: The video of course is an excellent idea. You did indicate that there were many cases, or some cases, where all of a sudden at a certain stage the bank account of a senior starts disappearing. Would you not feel that there should be some onus on the banks to report or at least have some way to bring this to the attention of some level of government? I ask this because I think that's one of the major areas of abuse.

Ms Scott: You're right on, it is. That's the major area of abuse. Across this country it is very easy to get power of attorney, and it's not well monitored. So that is an area that I think needs to be looked at seriously.

• 1005

I think sometimes seniors, because they feel that perhaps their daughter really wants to look after their affairs, will be nice to their daughter and sign it over. They don't realize they're giving away a lot of control. It is very hard then for them to get it back. Yes, I agree with you, the power of attorney issue is an issue of concern.

[*Traduction*]

serait pas difficile de collaborer avec la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard pour examiner les données et voir quels sont les résultats des deux lois.

Pour ce qui est de la sensibilisation de la population, vous trouverez dans votre trousse un feuillet d'information sur la violence à l'endroit des aînés. Par l'intermédiaire du Centre national d'information sur la violence dans la famille, nous produisons ces petits feuillets de quatre pages seulement qui expliquent de quoi il s'agit. Tout le monde peut les examiner avant qu'ils soient publiés. Les résultats ont été extraordinaires. C'est peu coûteux, ce n'est pas du papier glacé, il n'y a pas de fioritures, mais le document est utilisé dans tout le pays par des professionnels, des travailleurs communautaires, des citoyens.

Voilà le genre de choses qu'on peut faire pour sensibiliser la population. Par exemple, un groupe communautaire pourra tenir une séance d'information dans le quartier. Il se servira de ces feuillets pour disséminer l'information. Ces choses sont très utiles.

Les documents d'information qui font appel à des personnes âgées sont aussi très utiles. Par exemple, la vidéo *La force de s'affirmer* met en scène des personnes âgées. Ce sont des vieillards qui parlent à d'autres vieillards. C'est une bonne idée parce que souvent les professionnels sont dans la trentaine. Ils ne savent peut-être pas ce que cela signifie d'avoir 70, 75 ou 80 ans et de vivre seul. Si c'est une personne âgée qui donne l'information, les conseils sont beaucoup plus efficaces. C'est donc un ensemble de choses. Comme je l'ai dit, il faut s'entraider pour ne pas réinventer la roue, se servir des documents des uns et des autres au lieu de tout produire nous-mêmes.

Depuis cinq ans, on est beaucoup plus sensible à la question. Plus on y travaillera, plus la sensibilisation augmentera.

M. MacAulay: L'idée de la vidéo est excellente. Vous avez dit que souvent, enfin parfois, tout d'un coup le compte en banque de la personne âgée commence à fondre. Ne pensez-vous pas que les banques devraient signaler la chose d'une manière ou d'une autre aux autorités? Si je pose la question, c'est que cela me semble être l'une des formes les plus répandues de l'exploitation des personnes âgées.

Mme Scott: Vous avez raison. C'est la principale forme d'exploitation. Dans tout le pays, il est très facile d'obtenir une procuration, et il n'y a pas de contrôle. C'est donc une question qui mérite d'être étudiée attentivement.

Convaincues que leur fille souhaite vraiment s'occuper de leurs affaires, les personnes âgées voudront lui faire plaisir, je pense, et signeront la procuration. Ils ne se rendent pas compte qu'ils renoncent à énormément de pouvoir. Par la suite, il est très difficile pour eux de le récupérer. Oui, vous avez raison, la question des procurations est une source d'inquiétude.

[*Text*]

Mr. MacAulay: You indicated you've done some research on the homes. Was this only on abuse of the elderly, or have you done any on institutions such as hospitals and nursing homes?

Ms Scott: No. There is very little research information available relating to the issue of senior abuse in institutions. It's a hard area of research for us to do. The reason it's hard is related also to the reason why abuse may occur, in that these people are isolated. That is something we would be interested in getting more information on.

Mr. MacAulay: Then you definitely feel we need to get into that area, because there's certainly abuse in that area too.

Ms Scott: Yes.

The Chair: Dr. Halliday.

Mr. Halliday: I too want to congratulate Ms Scott on her presentation, the depth of it, and the way she's presented it to us.

I'd like to approach this from a point of view that I've done before in other committees on similar situations. It continues to give me concern, and I'm being very respectful to both Ms Scott and to Nancy our researcher here, but you know I have a medical background, so when we treat diseases and that sort of thing the first thing we ask is what is the cause of it. I've listened to your presentation this morning, glanced through this as well as I can. I may have missed it. And I've read the three and a half pages Nancy has given us. The word "cause" hasn't been mentioned once. As a person with that kind of background I find it very difficult to know how we're possibly going to deal with the problem of family violence, elder abuse, or what have you, if we don't look at the issue of cause. What is causing it?

I may be wrong, maybe it's mentioned in here. Let me refer you, for example, to page 8 in here, under the heading of project funding. The second sentence reads:

> In addition, organizations are encouraged to pursue innovative projects which address prevention, intervention, and treatment models.

Well, those are good and I have no problem with that. But you know you can't address prevention unless you show what you're trying to prevent. You have to know what the cause is of the thing you're preventing. There's no mention there of assessing or determining what the cause is.

Similarly, on page 11, under the heading of research, in all those different research projects there's no mention of cause. You may be able to read into some of them the notion that maybe cause is included there, but the word isn't there.

Going back about a year or so ago, Minister Collins, if I'm not mistaken, introduced a royal commission of some sort on family abuse. Is that right?

Ms Scott: It was a panel on violence against women.

Mr. Halliday: Was that about a year ago or a year and a half?

[*Translation*]

M. MacAulay: Vous dites avoir effectué des recherches sur les foyers. S'agit-il uniquement de mauvais traitements infligés aux personnes âgées ou en avez-vous fait sur les établissements comme les hôpitaux et les maisons de soins?

Mme Scott: Non. Très peu de travaux de recherche ont été publiés sur la question des mauvais traitements infligés aux personnes âgées en établissement. Il est difficile pour nous de faire de la recherche dans ce domaine. Cela tient aussi aux causes des mauvais traitements, en ce sens que ces personnes sont isolées. C'est une question sur laquelle nous aimerions plus d'information.

M. MacAulay: Vous êtes donc catégorique, vous estimez qu'il faut se pencher sur cette question parce que le phénomène existe là aussi.

Mme Scott: Oui.

La présidence: Docteur Halliday.

M. Halliday: Je tiens à féliciter M^me^ Scott de son exposé circonstancié et de la façon dont elle nous l'a présenté.

J'aimerais aborder les choses sous l'angle que j'ai adopté dans d'autres comités pour des questions semblables. Comme vous le savez, je suis médecin, et avec tout le respect que je dois à M^me^ Scott et à notre documentaliste Nancy, je dois dire que chaque fois que nous traitons des phénomènes comme celui-ci, la première question que nous posons est de savoir quelle en est la cause. J'ai écouté votre exposé et j'ai parcouru du mieux que j'ai pu la documentation. Cela m'a peut-être échappé. J'ai aussi lu les trois pages et demie que Nancy nous a préparées. Nulle part je n'ai vu le mot «cause». Vu mes antécédents, j'ai beaucoup de mal à comprendre comment nous allons nous attaquer au problème de la violence familiale, des mauvais traitements infligés aux personnes âgées ou de quoi que ce soit d'autre si nous omettons d'étudier les causes. Quelles sont-elles?

Je me trompe peut-être, peut-être en parle-t-on là-dedans. Reportez-vous à la page 10, sous le titre Le financement de projets. Je lis la deuxième phrase.

> En outre, les organismes sont encouragés à mettre sur pied des projets novateurs pour la création de modèles de prévention, d'intervention et de traitement.

Tout cela est bien beau, et je n'ai rien à redire à cela. Mais vous savez bien que l'on ne peut pas faire de prévention si l'on ne sait pas ce que l'on cherche à prévenir. Il faut connaître la cause du phénomène à prévenir. Nulle part ici il n'est question d'évaluer ou de déterminer la cause.

De même, à la page 13, sous le titre Recherche, nulle part il n'est question de cause comme objet des différents projets de recherche. Peut-être peut-on deviner que le thème des causes y figure, mais le mot n'est pas là.

Il y a à peu près un an, la ministre Collins, sauf erreur, a créé une commission royale d'enquête sur une forme ou une autre de violence familiale. Je me trompe?

Mme Scott: Il s'agissait d'un groupe sur la violence faite aux femmes.

M. Halliday: C'était il y a un an ou un an et demi?

[*Texte*]

Ms Scott: It's actually about 18 months ago.

Mr. Halliday: About a year ago, or soon after it was initiated, I read the terms of reference for the panel and found no reference at all to ideology, or to cause. I spoke to her about it. She thought, well you know, I guess something will probably come out. When the preliminary results of that panel came out in the newspaper—I remember seeing it in *The Globe and Mail* at the bottom of a page—there wasn't a single reference to the cause of family violence.

About 15 or 16 years ago I sat where Mr. MacAulay is now. We had extensive hearings on I think the terminology was wife battering that we used in those days. That was a concern of mine then. It was heightened by the fact that among the witnesses—I recall it so vividly—there were two men who were guilty of wife battering. It was pathetic to see those gentlemen come in and testify about the problem they had inside themselves. They knew they were doing it, but they could not understand why they were doing it. They desperately wanted help. I said to them obviously we do not know the cause of this yet, what the cause is behind it. So I am disappointed when 16 years later our Department of National Health and Welfare is still looking at treatments and interventions and so on, but we are still not addressing the cause.

• 1010

The cause has to be, obviously, multi-factorial, but there has to be some component in the person who is delivering the abuse, whether it is physical or otherwise. What is it about that person that makes them do the abuse when perhaps you and I might not? And what is it about the person being abused that makes them the subject of it? There must be something there, too, because to get abuse you have to have two people at odds with each other.

In the projects you have given grants to, I see nothing to a psychological organization, a group that might be the one to do studies on what is in the make-up of us as human beings that make some abuse and others not, that make some the recipients of it and others not? I am on my own hobby horse. What is the cause of this?

As a physician, let me give you an analogy. If I see somebody I think has pneumonia, I can treat their symptoms. I can give them fluids, I can give them aspirin, I can make them feel somewhat better temporarily. But they are still going to die of pneumonia unless we treat the cause. The cause is some kind of bacteria, and nowadays we use some antibiotics and we help that person.

With all respect to Nancy, who did some work for us, I do not think she used the word "cause". And I am sure you did not use the word "cause" just now. And I do not see it here in a cursory look at this document.

[*Traduction*]

Mme Scott: C'était il y a 18 mois.

M. Halliday: Il y a environ un an, ou peu après sa création, j'ai lu le mandat du groupe et nulle part il n'était question des causes ou des principes sous-jacents. Je lui en ai parlé. Elle m'a répondu qu'il en serait sûrement question dans les résultats. Lorsque les conclusions préliminaires du groupe ont été publiées dans les journaux—je me souviens l'avoir vu au bas d'une page du *Globe and Mail*—il n'y avait pas une seule allusion aux causes de la violence familiale.

Il y a 15 ou 16 ans, j'étais assis là où se trouve M. MacAulay. Nous avons tenu de nombreuses audiences sur ce que l'on appelait à l'époque les femmes battues. C'est une question qui me préoccupait à l'époque. D'autant plus que parmi les témoins—je m'en souviens nettement—il y avait deux hommes qui avaient été trouvés coupables d'avoir battu leur femme. Il était vraiment navrant de voir ces hommes venir témoigner au sujet de leurs problèmes. Ils étaient conscients de leurs problèmes, mais ne pouvaient pas comprendre pourquoi ils battaient leur femme. Ils avaient désespérément besoin d'aide. Je leur ai dit que de toute évidence nous ne connaissions pas encore la cause de ce problème. Je suis donc déçu de constater que 16 ans plus tard notre ministère de la Santé et du Bien-être songe toujours à des traitements et des interventions, mais que nous n'avons pas encore réussi à trouver la cause de ce problème.

De toute évidence, les causes sont multiples, mais il doit certainement y avoir un élément qui fait qu'une personne inflige à une autre des mauvais traitements physiques ou autres. Qu'est-ce qui fait qu'une personne inflige des mauvais traitements alors que vous et moi ne le faisons pas? Et qu'est-ce qui fait qu'une personne est victime de mauvais traitements? Il doit certainement y avoir une cause également, car pour qu'il y ait mauvais traitement, il faut deux personnes qui ne sont pas d'accord entre elles.

Parmi les projets auxquels vous avez accordé des subventions, je ne vois aucun organisme psychologique, aucun groupe qui pourrait étudier ce qui fait qu'un être humain peut infliger à un autre être humain de mauvais traitements tandis que d'autres ne le font pas, et que certains sont victimes de mauvais traitements et d'autres ne le sont pas. Voilà la question qui m'intéresse. Quelle est la cause de tout cela?

En tant que médecin, permettez-moi de vous donner un exemple. Si je pense qu'un patient souffre de pneumonie, je peux traiter les symptômes. Je peux lui donner des fluides, de l'aspirine, je peux soulager temporairement cette personne. Mais si je ne traite pas la cause de la pneumonie, cette personne va quand même mourir. La cause est une sorte de bactérie, et aujourd'hui nous administrons des antibiotiques pour enrayer la maladie.

En toute déférence envers Nancy qui a fait beaucoup de travail pour nous, je ne pense pas qu'elle ait utilisé le mot «cause» et je suis certain que vous n'avez pas utilisé le mot «cause» tout à l'heure. Après avoir jeté rapidement un coup d'oeil à votre document, je ne le retrouve pas non plus ici.

[*Text*]

I would be very interested to know what the department is going to do. How do they expect to really attack this problem if we do not really go after the cause of it? That involves looking at human beings.

I will throw out, Madam Chairman, a notion I have. I think Canadians, more recently and increasingly, are getting a notion that everything is provided for them. People now expect governments to give them jobs. They want government to find them jobs. People are not learning to face the reality of frustration. Frustration is hard for people to accept, hard for them to overcome, and hard from them to address. I think that is a problem with our society, and I think that is one of the reasons, possibly. This can be studied by people who have some insight into how the human mind functions, but I see nothing in the work governments at any level are doing that seems to be addressing that problem.

I think I have said enough. But I would be interested to know whether I am entirely wrong in this.

Ms Scott: Dr. Halliday, this is not the first time you have asked me this question, so I know exactly where you are coming from. I know it is an area that is of concern to you and that it also comes from your background as a physician.

Our basic thesis is that the cause of abuse is an imbalance of power. Why do you have an imbalance of power? Well, that is an issue that is extremely difficult to get into. An imbalance of power can also be caused by an inferiorty complex. It can be extremely, extremely complex. What normally happens is with that imbalance of power you will get gradual isolation of the victim.

You mentioned both points: why does the person abuse, and why does the victim allow themselves to be abused. As far as our thesis is concerned, the person abuses basically in order to exercise some power that individual feels they themselves are lacking. That exercising of power is a gradual thing, not an overnight thing. They gradually isolate the victim, and they gradually reduce the victim's self-confidence.

So if it is a senior, as an example, whether it is physical abuse or material abuse, if they have gradually reduced the individual's self-confidence as far as dealing with their own affairs at the bank, it becomes a very, very difficult step for that senior to walk into the bank themselves and say that they need help.

• 1015

I'll give you an example. I had a bank card for six months before I used it because I was scared of using the machine for the first time. Just that self-confidence. . .

As far as physical abuse is concerned, again, the senior begins to lack self-confidence because they are isolated, may not be able to make phone calls on their own, may never be on their own when they're outside the house. They may

[*Translation*]

J'aimerais beaucoup savoir ce que le ministère a l'intention de faire. Comment s'attend-il à ce que nous nous attaquions vraiment à ce problème si nous n'essayons pas d'en enrayer la cause? Pour cela, il faut étudier les êtres humains.

Madame la présidente, j'aimerais vous parler d'une idée que j'ai en tête. Je pense que, récemment, les Canadiens ont de plus en plus l'impression qu'on leur donne tout. Les gens s'attendent à ce que les gouvernements leur donnent des emplois. Ils veulent que le gouvernement leur trouve des emplois. Les gens n'apprennent pas à faire face à la réalité du sentiment de frustration. C'est un sentiment qui est difficile à accepter et à surmonter pour les gens. Je pense que c'est un problème dans notre société, et je pense que cela pourrait être une des causes du problème de la violence. C'est une question sur laquelle pourraient se pencher des gens qui ont des connaissances sur le fonctionnement de l'esprit humain, mais à l'heure actuelle, les gouvernements ne font rien pour essayer de corriger ce problème.

Je pense que j'en ai suffisamment dit. Mais j'aimerais savoir si je suis tout à fait dans l'erreur.

Mme Scott: Monsieur Halliday, ce n'est pas la première fois que vous me posez la question, alors je sais exactement ce que vous voulez dire. Je sais que c'est une question qui vous préoccupe plus particulièrement du fait que vous êtes médecin.

Notre thèse fondamentale est que la cause du problème est un déséquilibre des pouvoirs. Pourquoi y a-t-il déséquilibre des pouvoirs? Eh bien, c'est une question extrêmement difficile à circonscrire. Un déséquilibre des pouvoirs peut être dû également à un complexe d'infériorité. Cela peut être extrêmement complexe. Ce qui arrive habituellement lorsqu'il y a déséquilibre des pouvoirs, c'est que la victime finit graduellement par s'isoler.

Vous avez mentionné deux points: pourquoi la personne inflige-t-elle des mauvais traitements, et pourquoi la victime se laisse-t-elle infliger de mauvais traitements. Selon notre thèse, la personne qui inflige des mauvais traitements le fait pour exercer un certain pouvoir qu'elle a l'impression de ne pas avoir. L'exercice de ce pouvoir se fait graduellement, cela n'arrive pas du jour au lendemain. On isole donc graduellement la victime, tout en réduisant graduellement la confiance en soi de cette dernière.

Donc, dans le cas d'une personne âgée, qu'il s'agisse de mauvais traitements physiques ou matériels, si l'on a graduellement réduit la confiance en soi de cette personne pour ce qui est de s'occuper de ses propres affaires à la banque, il devient alors extrêmement difficile pour cette personne âgée de se rendre elle-même à la banque pour demander de l'aide.

Je vais vous donner un exemple. J'ai attendu six mois avant d'utiliser ma carte bancaire car j'avais peur de me servir de la machine pour la première fois. Alors la question de confiance en soi. . .

Dans le cas de la violence physique, encore une fois, la personne âgée commence à manquer de confiance en soi parce qu'elle se sent isolée, qu'elle n'est peut-être pas capable de faire elle-même un appel téléphonique ou qu'elle

[*Texte*]

gradually be isolated from friends and other members of the family. The other issue that occurs is that if it is their son or daughter who is physically abusing them, they will feel shame. They will feel it's their fault because they brought that child up incorrectly. So they don't want to say anything to their friends or neighbours because of their feeling of shame.

So we do feel we understand the general problem. I have a health background as well, so I know exactly where you're coming from when you talk about aetiology. Why does that individual feel they need to exercise that extra power? That's the basic thing. Many times it's lack of self-confidence and an inferiority complex on the part of the abuser. Mrs. Anderson, when Bill Marshall came and talked to the family caucus on treatment of wife-batterers, that was one issue he brought out. Many times the individual will be, in a way, victim-blaming: "I don't have a job, I don't have any money, I don't have friends, and it's all your fault, because you're my parent and you have not provided for me in the way you should provide for me". It can be a variety of reasons. In order to treat that abuser, I agree with you, you need good psychological intervention to try to get to the bottom of it. It's an individual thing.

Mr. MacAulay: I believe the consumer fraud could be handled differently and more easily than the wife-batterer, for sure. But I wonder, following along Dr. Halliday's line, what research has been done to indicate if people who are being abused have been in an abusive situation as a child or as an adult before they were 65. Is there any indication people over 80 are in a more difficult situation than they are at 65? Do you have any research on those areas?

Ms Scott: The research is not good and it's not in-depth, but we know it is a cyclical type of thing. We know, for instance, a child who is abused has a greater likelihood of becoming an abused wife, and a wife who is abused has a greater likelihood of becoming a senior who is abused maybe by her son, who grew up watching his father abuse his mother. So we know it is a cyclical thing. We know it is connected.

We ran into great problems when we developed this family violence initiative because we called it a family violence initiative. We ran into several problems with various sectors in the country, and one was with the word "family". But the other one was that we wanted to deal with child abuse, wife assault, and elder abuse under one umbrella. There were many organizations that didn't want us to do that. But we felt from the literature that exists there are so many interconnections that it's more effective and efficient to deal with it under one umbrella.

[*Traduction*]

n'est jamais seule lorsqu'elle sort de la maison. Peut-être est-elle en train de s'isoler progressivement de ses amis et des autres membres de la famille. Un autre facteur qui entre en ligne de compte, c'est que lorsque l'agresseur est son propre fils ou sa propre fille, la personne âgée a un sentiment de honte. Elle a l'impression que c'est de sa faute parce qu'elle n'a pas bien élevé son enfant. Elle n'en parlera donc pas à ses voisins ou à ses amis parce qu'elle a honte.

Nous comprenons donc bien le problème général. J'ai moi aussi des antécédents dans le domaine des soins de santé, alors je sais exactement ce que vous voulez dire lorsque vous parlez d'aetiologie. Pourquoi cette personne a-t-elle besoin d'exercer ce pouvoir? Voilà la question. Souvent, c'est un manque de confiance en soi et un complexe d'infériorité de la part de l'agresseur. Madame Anderson, lorsque Bill Marshall est venu parler du traitement des hommes qui battent leur femme devant le caucus de la famille, c'est une question qu'il a soulevée. Souvent, l'agresseur blâme en quelque sorte la victime. Il dit qu'il n'a pas d'emploi, qu'il n'a pas d'argent, qu'il n'a pas d'amis et que tout cela est de la faute de son père ou de sa mère qui ne lui a pas donné tout ce dont il avait besoin. Il peut y avoir toutes sortes de raisons. Pour traiter l'agresseur, je conviens avec vous qu'il est nécessaire d'avoir une bonne intervention psychologique pour essayer d'aller au fond du problème. Chaque cas est unique.

M. MacAulay: À mon avis, le problème de la fraude à l'égard des personnes âgées pourrait être réglé d'une autre façon et plus facilement que celui de la violence conjugale. Mais je me demande, comme M. Halliday, si des recherches ont été effectuées pour savoir si les personnes âgées qui sont victimes de mauvais traitements l'ont été également pendant leur enfance ou au cours de leur vie d'adulte avant d'avoir 65 ans. Les personnes de 80 ans ont-elles davantage de problèmes que si elles en avaient 65? Avez-vous fait des recherches dans ce domaine?

Mme Scott: Aucune bonne recherche en profondeur n'a été effectuée, mais nous savons qu'il s'agit d'un phénomène cyclique. Nous savons par exemple qu'un enfant qui est victime de mauvais traitements risque davantage de devenir une femme battue, et qu'une femme qui est victime de mauvais traitements risque davantage d'être victime de mauvais traitements de la part de son fils lorsqu'elle sera âgée, puisque ce dernier a grandi en voyant son père battre sa mère. Nous savons que c'est un phénomène cyclique. Nous savons qu'il y a un lien.

Nous avons rencontré d'énormes problèmes lorsque nous avons lancé cette initiative sur la violence familiale car nous l'avons appelée initiative contre la violence familiale. Nous avons rencontré plusieurs problèmes dans divers secteurs au pays, et le mot «familiale» a notamment posé des problèmes. Il y avait également le fait que nous voulions aborder en même temps le problème de la violence envers les enfants, de la violence envers les femmes et de la violence envers les personnes âgées. Bon nombre d'organisations ne voulaient pas que nous procédions de cette façon. Mais la documentation qui existe dans le domaine révèle qu'il existe une corrélation entre ces trois problèmes et qu'il est beaucoup plus efficace de les aborder tous les trois en même temps.

[*Text*]

The service agencies at the community level are different, and that's fine. That's a program thing. You can deal with them separately. But there certainly are connections between the two.

On age, there's more likelihood, because as the individual becomes older they become more isolated, frailer, and more vulnerable. They are less likely to ask for help. So they are more vulnerable to be abused—particularly material abuse. So yes, as they become older the likelihood is greater.

• 1020

Mr. MacAulay: But returning to the first question, is there any reason or any cause why this happens, that the abused child or the abused adult under age 65 seems to...? Do they seek that situation? It's like an alcoholic married to an alcoholic. Doesn't he marry another alcoholic? Is this why?

Ms Scott: Actually I'm glad you brought up that analogy, because I used to work in the alcohol and drug abuse field and I see many relationships between the two. We think it's a learned lifestyle. A victim, because of the lack of confidence, is more likely to accept another abusive situation, which is very difficult for any of us around this table who are not living in those situations. We ask why would someone again put themselves in that situation. But it does happen.

Mr. MacAulay: But does research indicate the person seeks it out, or does it just happen?

Ms Scott: No. It's just that they're more vulnerable to being placed in that particular situation. There is some more work being done now, for instance on children. Can you identify what children are more likely to be abused, as an example, because with some children, if somebody tried to abuse them they wouldn't have any success, because they're the sort of children who will say don't touch me; I'm going to tell so-and-so immediately. There will be certain types of children who are more likely to be abused, and there's quite a bit of work going on in that research now.

Mr. MacAulay: Concerning the immigrants coming into the country who cannot speak English or French, do we find that there's a great problem of mistrust, let's say, of the authorities, social workers, and police?

Ms Scott: Yes. That's why we feel that we have to work through the ethnocultural communities. Many of these people might have come from refugee camps. They may have come from countries where the police were the army. They were not a service provider. Basically it's difficult for an official of the government to provide that information. It's much better to have that awareness and education provided through the ethnocultural communities themselves.

[*Translation*]

Les agences de services communautaires sont différentes, et c'est très bien. Il s'agit d'un programme. On peut avoir des programmes distincts. Mais il y a certainement une corrélation entre les deux.

Pour ce qui est de l'âge, étant donné qu'à mesure qu'une personne vieillit, elle s'isole davantage, elle devient plus faible et plus vulnérable, le risque est donc plus grand. Il est peu probable qu'une personne âgée demande de l'aide. Elle est également plus vulnérable, notamment en ce qui concerne l'exploitation matérielle. La réponse est donc oui, plus une personne vieillit, plus le risque est grand.

M. MacAulay: Mais pour revenir à la première question, y a-t-il une raison, une cause quelconque, qui explique que l'enfant qui a été victime de sévices ou l'adulte de moins de 65 ans qui a été victime de violence semble...? Ces gens-là cherchent-ils à se mettre eux-mêmes dans cette situation? Est-ce comme une alcoolique mariée à un alcoolique? N'épousera-t-elle pas un autre alcoolique? Est-ce la raison?

Mme Scott: En fait, je suis contente que vous ayez fait cette comparaison, car j'ai déjà travaillé dans le domaine de l'alcoolisme et des toxicomanies et j'ai constaté qu'il y avait beaucoup de ressemblance entre les deux. Nous pensons que c'est quelque chose que l'on acquiert. Une victime, parce qu'elle manque de confiance en elle-même, a plus de chance d'accepter de se retrouver dans une autre situation où elle est de nouveau victime d'abus, ce qui est très difficile à comprendre pour nous tous autour de cette table qui n'avons pas vécu une telle situation. Nous nous demandons pourquoi quelqu'un se placerait de nouveau dans une telle situation. C'est pourtant ce qui arrive.

M. MacAulay: Mais les recherches semblent-elles indiquer que la personne en cause recherche cette situation ou bien est-ce seulement l'effet du hasard?

Mme Scott: Non. C'est seulement que ces gens-là sont plus vulnérables lorsque placés dans une situation donnée. Par exemple, on fait actuellement de la recherche sur les enfants. On cherche à identifier quels enfants sont plus susceptibles d'être victimes de sévices. Certains enfants n'ont pas grand chance que cela leur arrive parce que dès que quelqu'un essaie de leur infliger des sévices, ils sont le genre d'enfants à réagir immédiatement en disant «bas les pattes, ne me touche pas ou je vais le dire à un tel». Il y a donc certains enfants qui sont plus susceptibles d'être victimes que d'autres et il se fait beaucoup de recherche là-dessus actuellement.

M. MacAulay: Au sujet des immigrants qui ne parlent ni l'anglais ni le français, constate-t-on que ces gens-là ont un grave problème parce qu'ils se méfient des autorités, des travailleurs sociaux et des agents de police?

Mme Scott: Oui. C'est pourquoi nous estimons que nous devons passer par les communautés ethnoculturelles. Beaucoup d'entre eux viennent de camps de réfugiés. Souvent, ils viennent de pays où c'est l'armée qui servait de police et les soldats n'étaient pas là pour offrir leurs services. C'est donc difficile pour un représentant du gouvernement de leur fournir de l'information. Il est de loin préférable de les informer et de les conscientiser par l'intermédiaire des communautés ethnoculturelles elles-mêmes.

[*Texte*]

The Chair: A couple of years ago it was announced that $136 million was being given for the initiative concerning family violence. I understand a percentage of that has been directed to the senior program. In what way is that funding being used?

Ms Scott: The $136 million is the family violence initiative that we're working under now. That involves seven departments: Justice, Solicitor General, Secretary of State, Multiculturalism, Indian and Northern Affairs, CMHC, and ourselves. I'm responsible for coordinating it. It involves child physical abuse and neglect, child sexual abuse, wife assault, and elder abuse. When that particular initiative was set up, Treasury Board required that the Minister of Health and Welfare report to Treasury Board on an annual basis on the activities that had been undertaken on behalf of all seven departments. Therefore the Minister of Justice doesn't report directly to Treasury Board. It all goes through as one report.

As a sort of across-the-board division to try to make sure that all areas were adequately handled, we said that 50% of the funding would be spent on children, 30% on wife assault, and 20% on elder abuse. That's very difficult to determine. For instance, CMHC is building shelters, but more than 50% of the inhabitants of shelters are children, so how do you determine the funds? It's not an easy route to go.

Within Health and Welfare all of the contribution funding sits in my shop and we follow those figures very diligently. We also work closely with the other areas that are funding projects, which are mainly Justice, Solicitor General, Secretary of State, and Multiculturalism. Some of the projects I gave you examples of are the projects that are being undertaken by that money.

The Chair: Was that the $10 million we're talking about, or the total?

Ms Scott: It's the total $136 million.

The Chair: So it really is divided and shared among the seven pretty well.

Ms Scott: Yes. But what we are trying to make sure is that 20% of that money will be spent on elder abuse.

• 1025

The Chair: I see. Now, since 1985—I understand that's when the issue really came out of the corners, out of the cupboards—have you any way of knowing whether elder abuse is increasing now, or is it holding static? Is there any type of data collection you can refer to? Is there any way of knowing if we are preventing or halting this? Where are we going?

[*Traduction*]

La présidence: Il y a quelques années, on a annoncé que l'on consacrerait 136 millions de dollars à l'initiative de lutte contre la violence familiale. Je crois savoir qu'une partie de cet argent a été consacré au programme destiné aux personnes âgées. À quoi sert exactement cet argent?

Mme Scott: Les 136 millions de dollars ont servi à mettre sur pied l'initiative de lutte contre la violence familiale dans le cadre de laquelle nous travaillons actuellement. Ce programme touche sept ministères: la Justice, le Solliciteur général, le Secrétariat d'État, le Multiculturalisme, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, la SCHL et nous-mêmes. Je suis chargée de coordonner tout cela. On s'occupe des cas impliquant des enfants (sévices physiques et sexuels et négligence), des femmes battues et des cas de mauvais traitements à l'égard des personnes âgées. Quand on a lancé cette initiative, le Conseil du Trésor a exigé que le ministre de la Santé et du Bien-être social fasse rapport annuellement au Conseil du Trésor sur les activités qui avaient été entreprises au nom des sept ministères. En conséquence, le ministre de la Justice ne fait pas rapport directement au Conseil du Trésor. Tout est consolidé dans un seul rapport.

Pour essayer de faire en sorte que chaque secteur reçoive toute l'attention qu'il mérite, nous avons établi au départ que 50 p. 100 de l'argent serait consacré aux enfants, 30 p. 100 aux femmes battues et 20 p. 100 aux personnes âgées. C'est très difficile à déterminer. Par exemple, la SCHL construit des abris, mais plus de 50 p. 100 des locataires de ces foyers sont des enfants. Comment dans ce cas répartir les fonds? Ce n'est pas facile.

À Santé et Bien-être, toutes les contributions passent par mon service et nous suivons assidûment les chiffres. Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec les autres principaux ministères qui financent des projets, nommément la Justice, le Solliciteur général, le Secrétariat d'État et le Multiculturalisme. Je vous ai donné des exemples de certains projets qui ont été lancés grâce à ces fonds.

La présidence: S'agissait-il des 10 millions dont on parle, ou de la somme totale?

Mme Scott: Il s'agit de la somme totale de 136 millions.

La présidence: C'est donc assez bien réparti entre les sept.

Mme Scott: Oui. Mais nous essayons de nous assurer que 20 p. 100 de cet argent sera consacré aux cas de violence contre les personnes âgées.

La présidence: Je vois. Maintenant, depuis 1985—il me semble que c'est cette année-là que le problème est vraiment sorti au grand jour—, pouvez-vous déterminer si les cas de violence contre les personnes âgées sont à la hausse ou si c'est stationnaire? Pouvez-vous vous reporter à des données statistiques? Avons-nous un moyen quelconque de déterminer si nous réussissons à empêcher ou à freiner cette tendance? Où allons-nous?

[*Text*]

Ms Scott: We feel it will be similar, although the numbers won't be the same, to what has happened with child sexual abuse, where we really don't feel the incidence is increasing, it's that people are becoming more aware, feeling they can come out in the open and identify it. So you're having more reported cases. We are sure that will happen.

We've just started a national survey on wife assault and violence against women. It is being undertaken by the Canadian Centre for Justice Statistics and Statistics Canada on behalf of Health and Welfare. We have increased the age of that so it will go up to 70 and we can try to get a handle on the situation as far as women are concerned up to that age group. It is a telephone survey. With seniors you have to worry about how you collect data. With that, we will be having a better picture on the older age group.

But for the next little while, even if the figures are showing an increase, I would be very reluctant to say there is an increase, because as you get an increase in awareness you automatically get an increase in reporting.

The Chair: Would you think the report we hope to be getting around April from the panel on violence against women is something that would look after elders as well? It included women. Until now I never thought of elders as a specific in that, but would it include. . .?

Ms Scott: Actually, at this stage of the game I'm not sure. I know the presentations they had very much looked at all the age groups right across the life cycle, so I'm quite sure there will be some recommendations in that area. My understanding is that the panel finishes at the end of March, but after that stage of the game they will have to print that report. So the likelihood of that being presented to Mrs. Collins is pretty small. I doubt if it would be presented, as you say, until the end of April, or into May. But there should be some recommendations as far as senior women are concerned.

The Chair: Is there an area you perhaps feel we should be directing our. . .? Because it's an enormous area. Women versus male: which would you see as being the most hurt by abuse? Would it be best to concentrate on one area? I know women outlive men. Whether they are older and need more targeting. . . Or is it all seniors?

I don't know quite what I'm trying to say here, because I'm trying to find out where we should go. It's a big subject. I'm trying to find out what we should target.

Ms Scott: Carve a niche.

Mr. MacAulay was centering on financial abuse, and that definitely is the highest form of abuse we've been able to discover in our data, and it would apply to both males and females. As you mentioned, women tend to live longer, so you have a higher percentage of women in your senior population. But if you have a senior gentleman and a senior woman at 75 or 80 years old, the likelihood of them being financially abused I would say is pretty well equal. Everybody

[*Translation*]

Mme Scott: Même si les chiffres ne seront pas les mêmes, nous estimons que les résultats seront semblables à ce que l'on a observé dans le cas des sévices sexuels exercés sur les enfants, c'est-à-dire que nous n'avons vraiment pas l'impression que la fréquence s'accroît, mais que c'est plutôt que les gens deviennent plus conscients de la chose et n'hésitent pas à dévoiler les cas au grand jour et à les pointer du doigt. On signale donc un plus grand nombre de cas. Je suis sûre que c'est ce qui va se passer.

On vient de lancer une enquête nationale sur les femmes battues et la violence faite aux femmes. C'est le Centre canadien de la statistique juridique et Statistique Canada qui s'en chargent au nom de Santé et Bien-être. Nous avons accru l'âge de la clientèle cible pour la porter à 70 ans; ainsi, nous tenterons de cerner le problème des femmes jusque dans ce groupe d'âge. C'est une enquête téléphonique. Dans le cas des personnes âgées, il faut faire attention à la manière dont on recueille les données. Avec cette méthode, nous aurons un meilleur portrait de la situation chez les personnes âgées.

Mais pendant un certain temps, j'hésiterais beaucoup à affirmer que la fréquence des cas s'accroît, même si les chiffres sont à la hausse, car quand on conscientise la population, on a automatiquement un plus grand nombre de cas qui sont signalés.

La présidence: À votre avis, le rapport que nous espérons obtenir vers le mois d'avril du comité sur la violence faite aux femmes portera-t-il également sur les personnes âgées? Il porte sur les femmes en général. Jusqu'à maintenant, je n'avais jamais considéré les personnes âgées comme un groupe spécifique, mais le problème sera-t-il abordé dans le rapport?

Mme Scott: En fait, je n'en suis pas certaine pour le moment. Je sais que les responsables ont entendu des exposés sur tous les groupes d'âge sans exception, de sorte que je suis tout à fait sûre qu'il y aura certaines recommandations à cet égard. Je crois comprendre que le comité mettra fin à ses travaux à la fin de mars, mais il restera ensuite à faire imprimer le rapport. Il est donc assez peu probable qu'il soit remis à M^me^ Collins avant la fin d'avril ou même le mois de mai. Mais on devrait y trouver certaines recommandations sur les femmes âgées.

La présidence: À votre avis, devrions-nous privilégier un secteur en particulier de ce très vaste domaine? Les hommes ou les femmes: lequel de ces deux groupes est le plus durement touché par les actes de violence? Devrions-nous faire porter nos efforts en priorité sur un domaine précis? Je sais que les femmes vivent plus longtemps que les hommes. Peut-être leurs besoins sont-ils plus criants; ou bien cela touche-t-il également toutes les personnes âgées, peu importe le sexe?

Je ne sais trop que dire, sauf que j'essaie d'établir l'orientation du comité. C'est un domaine immense, et j'essaie de préciser notre tâche.

Mme Scott: Taillez-vous un créneau.

M. MacAulay mettait l'accent sur les abus financiers. Il s'agit assurément de la forme d'abus la plus répandue que nous avons pu découvrir grâce à nos données, et cela touche autant les hommes que les femmes. Comme vous l'avez dit, les femmes vivent plus longtemps, de sorte que le pourcentage de femmes est plus élevé parmi les personnes âgées. Mais si l'on prend une personne de 75 ou 80 ans, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, la probabilité que

[*Texte*]

feels they have the right to say what they're going to do with their money.

That is very much the most common form. The issue of power of attorney is an issue, and it applies to both.

• 1030

The issue of physical abuse is probably likely to apply more to women, but there I ran into trouble with Dr. Halliday, because I will say that we are not always sure whether it is just a continuation of wife assault, growing old. It would apply more to women, but that is not to say that senior men are not subjects of physical abuse. They certainly could be.

The Chair: Would the legal profession be an area? I ask this because we are talking about the powers of attorney, the things they may see, or the changing of wills and these types of thing. Would that come into it at all?

Ms Scott: We had provided some suggestions to you for witnesses. There is a woman in Toronto who is just fantastic, Judith Wahl. She provides a legal service to seniors, and I am sure she would be able to provide you with excellent recommendations from the front line. I would suggest to you that she could provide you with better recommendations than I could.

The Chair: Earlier in your brief you mentioned One Voice, which is a seniors group.

Ms Scott: Yes.

The Chair: Is that headquartered in Toronto?

Ms Scott: It is headquartered here in Ottawa.

Mr. Halliday: You raised the issue, Ms Scott, of the funding and the allocation of funds. I was pleased to hear that your minister is the one who reports to Treasury Board. I presume that you have counterparts in these other five or six departments. Is that true?

Ms Scott: Yes. It is an odd situation we have and we are probably an example of the sign of the times. We are the official coordinators, but we have identified formal contacts in each of the other departments.

Mr. Halliday: That being the case, in a year how often would the six or seven of you meet all together?

Ms Scott: We meet approximately every six weeks. We have an interdepartmental steering committee that is chaired by my ADM, and the representatives from each of the departments are assistant deputy ministers. They are the policy-guiding body. Then we have an interdepartmental working group, which I chair. That is the group that does the bidding of the steering committee. We have regular meetings about every six weeks—it would not be any less than every six weeks—with formal minutes and that type of thing.

[*Traduction*]

cette personne soit victime d'exploitation financière est à peu près la même, à mon avis. Tout le monde estime avoir le droit de décider que faire avec son argent.

C'est indéniablement la forme la plus répandue. Il y a aussi la question de la procuration qui pose un problème, et cela s'applique aux deux sexes.

La question de la violence physique s'applique sans doute davantage aux femmes, mais je risque de m'attirer des ennuis avec le Dr Halliday en disant cela, car nous ne sommes pas toujours en mesure de dire s'il s'agit tout simplement de la violence conjugale qui se poursuit chez les conjoints aînés. Elle touche davantage les femmes, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas parmi les aînés des hommes qui sont victimes de violence physique. Il pourrait très bien y en avoir.

La présidence: Les avocats pourraient-ils nous éclairer à cet égard? Je pose la question, parce que les avocats, de par leur profession, sont au courant de certaines choses, par exemple de testaments que l'on change. Serait-il utile de les consulter?

Mme Scott: Nous vous avons proposé des noms de témoins que vous pourriez inviter. Il y a cette dame de Toronto, Judith Wahl, qui est excellente. Elle offre des services juridiques aux aînés, et je suis sûr qu'elle pourrait vous faire d'excellentes recommandations en tant que personne qui travaille sur la ligne de front. Il me semble qu'elle serait mieux placée que moi pour vous faire des recommandations.

La présidence: Tout à l'heure, dans votre exposé, vous avez parlé de l'organisme La Voix, qui représente les aînés.

Mme Scott: En effet.

La présidence: Le siège social de cet organisme est-il à Toronto?

Mme Scott: Il est ici même à Ottawa.

M. Halliday: Madame Scott, vous avez soulevé la question du financement et de la répartition des fonds. J'ai été heureux de vous entendre dire que votre ministre est celle qui doit rendre des comptes au Conseil du Trésor. Je suppose que vous avez des homologues dans ces cinq ou six autres ministères, n'est-ce pas?

Mme Scott: En effet. Nous avons une façon de travailler assez particulière, où l'on peut sans doute voir un signe des temps. C'est nous qui sommes les coordonnateurs officiels, mais nous travaillons avec des gens qui sont nos contacts officiels dans chacun des autres ministères.

M. Halliday: Alors, combien de fois par année vous réunissez-vous ainsi à six ou sept?

Mme Scott: Nous nous réunissons à peu près toutes les six semaines. Nous avons un comité directeur interministériel, qui est présidé par mon sous-ministre adjoint, et les représentants de chacun des ministères sont des sous-ministres adjoints. Ce comité établit les grandes orientations. Puis nous avons un groupe de travail interministériel, que je préside moi-même. C'est ce groupe qui s'occupe de mettre en oeuvre les décisions du comité directeur. Nous avons des réunions à intervalles réguliers, à peu près toutes les six semaines—en tout cas, l'intervalle entre les réunions est d'au plus six semaines—où nous dressons un procès-verbal, et tout le reste.

[*Text*]

Mr. Halliday: In those meetings does the group collectively decide what the Solicitor General's people are going to do with their money and what you are going to do or what CMHC is going to do? Do you all agree on the projects that each department will fund, or does each department go its own course, as we are led to believe sometimes happens?

Ms Scott: No. The working group was responsible for writing the memorandum to cabinet, which was written interdepartmentally. From all of the consultations that were undertaken it was determined jointly by the departments what major areas the federal government should be acting in, and then each department took responsibility for each of those areas. So in the memorandum to cabinet it was identified. In the Treasury Board submission exactly what each department would be responsible for was identified. Also, in the reporting we do on an annual basis, it refers back to our submission to Treasury Board.

Mr. Halliday: That is encouraging.

In another area of the process, I am involved in another committee, dealing with disabled persons, and you have touched on the issue of disabled persons in your report to us today. Probably the people who are in triple jeopardy are women who are native people and who are disabled. They are really in triple jeopardy in this country.

One of the problems we have with aboriginal people—and you are dealing with them in some particular ways—is that we see that the political leaders in the aboriginal community do not have much concern for disabled persons. They might be starting to become aware of it now, but they certainly have not been. We found that when you start to—to use that almost hackneyed expression that you used—empower the actual disabled people, they will come forward and tell their story. But you have to get to those people.

• 1035

I'm wondering what your plans are for your programs to actually involve those people who are the senior citizens and are being—I won't use the word "elder" in that case, as you suggested—abused. How are you going to identify them? Have you any reason to think that the political leadership in the native community is prepared to do something about them? Because they haven't until now.

Ms Scott: There are two approaches. When you're talking about the aboriginal population, you have the off reserve and the on reserve. That is becoming more merged as we go on in our life in Canada. But at the moment, for certain reasons, it certainly is separated.

Our project with the Canadian Association of Independent Living Centres will definitely be able to have some involvement as far as seniors living in urban communities are concerned, as well as the project with the

[*Translation*]

M. Halliday: Lors de ces réunions, le groupe décide-t-il de l'utilisation des crédits du ministère du Solliciteur général, ou des vôtres, ou encore de ceux de la SCHL? Vous entendez-vous sur les projets que financera chaque ministère, ou chacun fait-il comme bon lui semble, comme on nous donne parfois à penser?

Mme Scott: Non. C'est le groupe de travail qui a rédigé le mémoire au Cabinet, et ce document était le fruit d'une collaboration interministérielle. Se fondant sur les diverses consultations qui avaient eu lieu, les ministères ont décidé ensemble des grands domaines d'intervention fédérale, puis chaque ministère a assumé sa part de responsabilité pour chacun de ces domaines. Tout cela était décrit dans le mémoire au Cabinet. La présentation au Conseil du Trésor faisait état de ce dont chaque ministère serait responsable. Par ailleurs, nous établissons nos rapports annuels en fonction de ce qui avait été indiqué dans cette présentation au Conseil du Trésor.

M. Halliday: Voilà qui est encourageant.

En ce qui concerne un autre aspect du processus, je siège à un autre comité qui s'occupe de personnes handicapées, et vous avez parlé de la question des personnes handicapées dans le rapport que vous nous avez présenté aujourd'hui. Les femmes autochtones handicapées sont sans doute triplement à risque au Canada.

Un des problèmes qui se posent à l'égard des autochtones—et vous prévoyez des mesures spéciales pour ces derniers—c'est que leurs chefs politiques ne se soucient guère du sort des personnes handicapées. Ils commencent peut-être à y devenir plus sensibles, mais ils ne l'ont certainement pas été jusqu'à présent. Nous avons constaté que, dès que l'on se met à—et j'emploierai ici le terme que vous avez utilisé et qui est presque galvaudé—à habiliter les personnes handicapées elles-mêmes, elles sortent de l'ombre pour venir parler de leur expérience. Mais il faut trouver le moyen de joindre ces personnes.

Je me demande comment vous allez structurer vos programmes pour obtenir la participation de ces personnes qui constituent le groupe des aînés—je prends garde, comme vous nous l'avez recommandé, de ne pas me servir du terme «anciens»—qui sont victimes de violence. Comment allez-vous faire pour savoir qui elles sont? Avez-vous quelques raisons de croire que les chefs politiques de la communauté autochtone sont disposés à faire quelque chose pour leur venir en aide? Parce qu'ils ne l'ont pas fait jusqu'à maintenant.

Mme Scott: C'est un problème à deux volets. Quand on parle de la population autochtone, il faut faire la distinction entre ceux qui vivent dans les réserves et ceux qui vivent à l'extérieur des réserves. Les deux groupes ont tendance à se rejoindre au fur et à mesure que notre société canadienne évolue, mais, pour l'instant, et pour des raisons bien particulières, cette distinction existe bel et bien.

Le projet que nous mettons sur pied avec l'Association canadienne des centres de vie autonome permettra sans aucun doute d'obtenir une certaine participation de la part des aînés vivant en milieu urbain, et il en est de même pour

[*Texte*]

Native Canadian Centre of Toronto. We'll be able to have, certainly as far as the Canadian Native Centre of Toronto is concerned, urban aboriginal people involved in the development of resource material—how to approach people living in these communities, how to get the best recommendations. Then, as far as the independent living project, it will concentrate on the disabled. And we do link projects, so there will be a connection between the two.

The other issue is the on-reserve community, though, and $36 million of the $136 million is solely for on-reserve Indian and Inuit communities. That money is being handled through Indian and Northern Affairs and the Medical Services Branch. You will be delighted to know, Dr. Halliday, that they're talking to each other and they're pooling their money. The way they're dealing with it in each region across the country varies. For instance, in Saskatchewan Indian and Northern Affairs and the Medical Services Branch contracted the Federation of Saskatchewan Indian Nations to develop a strategy on how that money should be spent and they're following that strategy. It varies across the country.

The money is going through either the First Nations organizations or the reserves themselves. But again, there has to be an evaluation component. This is a requirement of this particular initiative. There has to be reporting back as far as what is happening with those projects. We are going to be able to have a fairly good idea of the results of those projects, certainly where they are related to senior aboriginals.

As far as the handicapped is concerned, I'm not sure they will be targeting them as well as you would like to see them targeted. I hope that we will be able to get some information back by this time next year, when we will be pooling all of the information. Then we will have a clear idea of what has been done, what the results are, and where we should be going in the future.

Mr. Halliday: I'm sure there's certainly some encouragement in that process. I guess I'm not clear, though. Have you decided that there's a mechanism you can use to actually involve those senior citizens who are being abused in the discussions and in the outcomes? If you go to the leadership in the First Nations, they may not want to talk about that issue. They have political agendas that are far more important to them than the disabled people or the abused people in their communities. We found that out in our study of one reserve. We went to the people who were disabled, for example. Then you really found out what was happening. You talk to them. You don't talk to their

[*Traduction*]

le projet auquel nous travaillons avec le Canadian Native Centre of Toronto (Centre canadien autochtone de Toronto). Nous serons en mesure, du moins dans le cas du Centre canadien autochtone de Toronto, d'obtenir la participation d'autochtones vivant en milieu urbain à l'élaboration de matériel documentaire portant, par exemple, sur la façon d'aborder les gens qui vivent dans ces collectivités ou sur la façon de formuler les meilleures recommandations possible. Pour le projet sur la vie autonome, ce sont les personnes handicapées qui seront ciblées. Nous établissons des liens entre les projets, de sorte qu'il y a recoupement entre les deux.

L'autre volet vise toutefois les autochtones vivant dans les réserves, et 36 des 136 millions de dollars sont réservés uniquement pour les communautés indiennes et inuites vivant dans des réserves. Ces fonds ont été confiés au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et à la Direction des services médicaux. Vous serez ravi d'apprendre, docteur Halliday, que les deux parties communiquent entre elles et qu'elles ont mis en commun l'argent qui leur a été confié. L'utilisation qu'elles en font varie selon les régions. Ainsi, en Saskatchewan, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Direction des services médicaux ont retenu les services de la Federation of Saskatchewan Indian Nations (Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan), qui a été chargée d'élaborer une stratégie sur la façon dont les fonds seraient dépensés, et les fonds seront engagés suivant cette stratégie. La situation varie d'une région à l'autre du pays.

Les fonds sont donnés aux autochtones par l'entremise soit des Premières nations, soit des réserves elles-mêmes, toujours avec un volet évaluation comme composante essentielle. Il s'agit d'une condition qui a été établie pour cette initiative en particulier. Des rapports doivent être rédigés sur le déroulement des projets. Nous serons en mesure d'avoir une assez bonne idée des résultats des projets, du moins en ce qui concerne les aînés autochtones.

Pour ce qui est des personnes handicapées, je ne suis pas sûre qu'elles seront ciblées autant que vous le souhaiteriez. J'espère que, dans un an, lorsque viendra le temps de mettre en commun toutes les informations, nous aurons des renseignements sur l'application de ce projet. Nous pourrons alors cerner clairement ce qui a été accompli et décider de notre orientation future.

M. Halliday: C'est certainement encourageant d'entendre tout cela. Mais je pense que je ne me suis pas bien fait comprendre. Avez-vous décidé d'un mécanisme qui vous permettrait de veiller à ce que les aînés victimes de violence participent effectivement aux discussions et aux mesures qui seront mises en place? Si vous vous en remettez aux chefs des Premières nations, ils ne seront peut-être pas prêts à discuter de la question. Ils ont des visées politiques qui les préoccupent bien plus que la condition des personnes handicapées ou des victimes de violence dans leur collectivité. C'est ce que nous avons constaté lors d'une étude que nous avons effectuée dans une réserve en particulier. C'est grâce

[*Text*]

leadership. I'm wondering if you're actually going to be able to talk to the people who are being abused rather than to the leadership on the reserves.

Ms Scott: Off reserve, yes. That won't be a problem and they will be involved.

Mr. Halliday: No, I'm talking about on the reserves.

Ms Scott: On reserve, that will be a much more difficult issue for us, and I think it will be much slower. That is our aim. But I don't think we will be able to achieve that as quickly. The issues you have brought up are very real.

• 1040

Mr. Halliday: I think it can be done. I think we've seen it in the work with the disabled, that you can identify those people who are disabled. I think you probably should be able to identify those who are being abused and let those people testify. Don't ask their leadership to testify. Get those same people involved in the plans as to how they're going to address their problem within that cultural community, rather than giving money to the leadership, who I think have other ideas about how they might want to spend that money.

Ms Scott: Yes.

Mr. Halliday: I think we will get back to you again another time, or to your minister about this, because that is crucial. If we're going to put money into this, we have to involve the people who are the object of our systems. That is a challenge, but I think that is a challenge that has to be taken up.

Ms Scott: Yes. I agree with you entirely.

Mr. Halliday: I know it's not easy, but—

Ms Scott: No. And it's something we're trying to do. The information coming out of the projects is quite frankly much slower, so I can't give you a definitive answer at this stage of the game. But I would hope that would be achieved.

Mr. Halliday: Thank you.

The Chair: Thank you for your very informative brief and wonderful discussion. Perhaps we will have you back again. I want to thank you on behalf of all of us here.

Ms Scott: Fine. Thank you.

The Chair: The meeting is adjourned.

[*Translation*]

aux entretiens que nous avons eus, par exemple, avec les personnes handicapées que nous avons été à même de comprendre la réalité telle qu'elles la vivaient. Il faut parler directement à ces personnes, car elles ne se confient pas à leurs chefs. Je me demande si, dans les réserves, vous serez en mesure de vous entretenir, non pas avec les chefs, mais avec les personnes qui sont victimes de violence.

Mme Scott: Nous pourrons le faire à l'extérieur des réserves. Ce ne sera pas un problème que d'assurer la participation des victimes.

M. Halliday: Non, c'est la situation dans les réserves qui m'intéresse.

Mme Scott: Dans les réserves, il sera bien plus difficile d'assurer cette participation, et les progrès seront sans doute beaucoup plus lents. C'est quand même l'objectif que nous visons, mais je ne pense pas que nous pourrons y parvenir aussi rapidement dans les réserves. Les problèmes que vous soulevez sont très réels.

M. Halliday: Je crois que c'est possible de le faire. Nous l'avons vu dans le cas des personnes handicapées, il a été possible de les identifier. Il me semble que vous devriez pouvoir identifier ceux qui sont victimes de violence et leur permettre de parler de leur expérience. Ne vous en remettez pas à leurs chefs. Il faudrait également que vous les ameniez à participer à l'élaboration des plans pour trouver des moyens de régler leur problème dans le contexte de leur communauté culturelle, au lieu de donner l'argent aux chefs, qui auraient sans doute tendance à utiliser cet argent à d'autres fins.

Mme Scott: Entendu.

M. Halliday: Je crois que nous vous en reparlerons ou que nous en parlerons à votre ministre, parce qu'il s'agit d'une question critique. Si nous engageons des fonds dans ces projets, il faut que les personnes que nous cherchons à aider puissent participer aux décisions. Ce ne sera pas facile, mais il faut relever le défi.

Mme Scott: Oui, je suis entièrement d'accord avec vous.

M. Halliday: Je sais que ce n'est pas facile, mais. . .

Mme Scott: En effet. Mais c'est quelque chose que nous essayons de faire. Les renseignements qui nous sont fournis sur les projets nous arrivent avec bien plus de retard, à vrai dire, que nous l'aurions souhaité; alors je ne peux pas vous donner de réponse définitive pour le moment. Mais j'espère que nous pourrons réaliser cet objectif.

M. Halliday: Je vous remercie.

La présidence: Merci pour votre exposé, qui nous a beaucoup éclairés, et pour l'excellent échange d'idées que nous avons eu. Nous aurons peut-être l'honneur de vous rencontrer à nouveau. Je tiens à vous remercier au nom de tous les membres qui sont ici.

Mme Scott: Merci beaucoup.

La présidence: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the Department of Health and Welfare:

Elaine Scott, Director, Family Violence Prevention Division, Social Services Programs Branch

TÉMOIN

Du ministère de Santé et Bien-être social:

Elaine Scott, directrice, Division de la prévention de la violence familiale, Programmes de service social, Direction générale.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

A1
CC 29
H43

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Tuesday, February 9, 1993

Chairperson: Edna Anderson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 2

Le mardi 9 février 1993

Présidence: Edna Anderson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Senior Citizens Health Issues

of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Questions de santé concernant les personnes âgées

du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

---

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108, a study of elderly abuse

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108 du Règlement, une étude sur le mauvais traitement infligé aux personnes âgées

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25323

SUB-COMMITTEE ON SENIOR CITIZENS HEALTH ISSUES OF THE STANDING COMMITTEE ON HEALTH AND WELFARE, SOCIAL AFFAIRS, SENIORS AND THE STATUS OF WOMEN

Chairperson: Edna Anderson

Vice-Chairman: Lawrence MacAulay

Members

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DES QUESTIONS DE SANTÉ CONCERNANT LES PERSONNES ÂGÉES DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, DES AFFAIRES SOCIALES, DU TROISIÈME ÂGE ET DE LA CONDITION FÉMININE

Présidence: Edna Anderson

Vice-présidence: Lawrence MacAulay

Membres

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 9, 1993
(3)

[*Text*]

The Sub-Committee on Senior Citizens Health Issues of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women met at 9:42 o'clock a.m., this day, in Room 237-C, Centre Block, the Chair, Edna Anderson, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Edna Anderson, Lawrence MacAulay and Neil Young.

Acting Member present: Ken Atkinson for Bruce Halliday.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Nancy Miller Chénier, Research Officer.

Witnesses: From One Voice – The Canadian Seniors Network: Berdie Darrah, Chair, NBSCF; Reta Deunisch-Turner, Older Women's Network and Claudette Légaré, Elder Abuse Project Manager.

Pursuant to Standing Order 108(2) and its order dated Monday, April 27, 1992, the Sub-Committee resumed consideration of its study of elderly abuse (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, February 2, 1993, Issue No. 1*).

Claudette Légaré and Berdie Darrah made opening statements and with the other witness, answered questions.

At 10:37 o'clock a.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 9 FÉVRIER 1993
(3)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des questions de santé concernant les personnes âgées du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine se réunit à 9 h 42, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Edna Anderson (*présidente*).

Membres du Sous-comité présents: Edna Anderson, Lawrence MacAulay et Neil Young.

Autre député présent: Ken Atkinson remplace Bruce Halliday.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Nancy Miller Chénier, attachée de recherche.

Témoins: De la Voix – Le Réseau canadien des aînés: Berdie Darrah, présidente, FCANB; Reta Deunisch-Turner, Réseau des aînées; Claudette Légaré, gestionnaire du projet.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à son ordre de renvoi du lundi 27 avril 1992, le Sous-comité reprend son étude sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 2 février 1993, fascicule nº 1*).

Claudette Légaré et Berdie Darrah font un exposé et, avec l'autre témoin, répondent aux questions.

À 10 h 37, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, February 9, 1993

• 0942

The Chair: I would like to call the meeting to order. I welcome our witnesses today. You are the second group of witnesses we have had. I welcome you all from the One Voice organization.

Ms Claudette Légaré (Elder Abuse Project Manager, One Voice, The Seniors Network): Mrs. Anderson and hon. members, it is a pleasure for us to be here. I would like to introduce Mrs. Berdie Darrah, Vice-President of One Voice and the Chairperson of our Elder Abuse Project. Mrs. Darrah has extensive experience. She is past president of the New Brunswick Senior Citizens Federation and she worked on the Council on Gerontology at St. Thomas University in Fredericton. She is also on the Consumers Advisory Committee for Home Support Canada. She will be providing us with the details of the brief. One interesting thing about her is that she says she still is finding out a lot about life.

Mrs. Reta Deunisch-Turner is also a member of our Elder Abuse Project Advisory Committee. She is also a member representing the Older Women's Network. She is Chairperson of the Awareness Project on Elder Abuse in Willowdale. She has also written a play on elder abuse, and has extensive past experience with violence against women.

These two advisory committee members bring to this project a wealth of experience in working on issues concerning seniors and family violence, in particular elder abuse.

The Chair: Perhaps you would like to introduce your subject.

Ms Berdie Darrah (Chair, New Brunswick Senior Citizens Federation, and Board Member, One Voice, The Canadian Seniors Network): I'll begin my brief by saying that this is not One Voice's first occasion to share thoughts on a particular issue, but this time we have the opportunity to do this on a most delicate and critical issue, elder abuse.

We are extremely pleased to have been invited to appear before this House of Commons subcommittee on elder abuse. Established in 1987, One Voice, The Canadian Seniors Network's mission is to promote the enhancement of the status and independence of older Canadians.

One Voice advocates policies and programs to improve the well-being of Canadian seniors, and encourages and enables their full and active participation in decisions affecting their lives.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 9 février 1993

La présidence: La séance est ouverte. Je souhaite la bienvenue au second groupe de témoins que nous entendrons aujourd'hui, celui de La Voix.

Mme Claudette Légaré (directrice du Projet sur les mauvais traitements à l'endroit des aînés, La Voix): M^me^ Anderson et membres du comité, nous sommes heureux d'être ici aujourd'hui. J'aimerais vous présenter M^me^ Berdie Darrah, vice-présidente de La Voix et présidente du Projet sur les mauvais traitements à l'endroit des aînés. M^me^ Darrah a beaucoup d'expérience sur toutes ces questions. Elle a été présidente de la Fédération des aînés du Nouveau-Brunswick et a travaillé au Conseil de gérontologie à l'Université St. Thomas de Fredericton. Elle est aussi membre du Comité consultatif des consommateurs de Soutien à domicile Canada. C'est elle qui passera en revue le mémoire. Elle ne cesse jamais de découvrir de nouvelles choses au sujet de la vie.

M^me^ Reta Deunisch-Turner est également membre de notre Comité consultatif du projet sur les mauvais traitements à l'endroit des aînés. Elle est également membre du Réseau canadien des aînés et présidente du Projet de sensibilisation aux mauvais traitements infligés aux aînés à Willowdale. Elle a également écrit une pièce de théâtre sur cette question et a une grande expérience dans le domaine de la violence contre les femmes.

Ces deux membres du Comité consultatif ont beaucoup d'expérience concernant les aînés et la violence familiale et en particulier les mauvais traitements à l'endroit des aînés.

La présidence: Vous pouvez maintenant nous présenter votre mémoire.

Mme Berdie Darrah (présidente, Fédération des aînés du Nouveau-Brunswick et membre du Conseil de La Voix, Réseau canadien des aînés): Tout d'abord, je vous signale que ce n'est pas la première fois que La Voix a l'occasion de se faire entendre au sujet d'une question, mais c'est la première fois que nous le faisons sur un sujet si délicat et critique, la question des mauvais traitements à l'endroit des aînés.

Nous sommes très heureux d'avoir été invités à comparaître devant le sous-comité des questions de santé concernant les personnes âgées de la Chambre des communes. La Voix, le Réseau canadien des aînés, a vu le jour en 1987, et son but est de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et l'indépendance des personnes âgées.

Nous préconisons donc des politiques et des programmes destinés à améliorer le bien-être des personnes âgées et encourageons leur participation pleine et active dans toutes les décisions qui touchent leur vie.

[*Texte*]

One Voice addresses issues of national concern such as elder abuse. We recognize that to be effective the consumer, in this case seniors, must be continually in the forefront. This is done by different means, including surveying seniors for their opinions and promoting discussion on issues of concern, thus enabling them to be informed and represented when decisions are made on their behalf.

• 0945

The 14 members of our board of directors represent every province and territory. As a membership based organization, we bring together individuals and seniors groups from coast to coast.

One Voice is committed to strengthening self-help among seniors. Programs are specifically designed to benefit all seniors, with a special emphasis on involving individuals and other organizations to ensure broad representation and input on national issues, elder abuse being one of these important issues.

One Voice works according to a three-year plan. The major themes of the recent past and near future definitely relate to elder abuse; in 1990 on literacy; 1991, income; 1992-1993 on health; and in 1994 the family.

Canadians are beginning to become aware of the problem of elder abuse in our society. The family violence prevention initiative of the federal government calls upon all Canadians to work in partnership to address this complex social problem. Indeed, many organizations, many of them community based, are taking up the challenge. The project by One Voice is unique in that it recognizes that long-term prevention depends on changing attitudes and values that result in abuse.

It is built on three key premises. The chance of overall success in eliminating elder abuse is greater if emphasis is placed on healthy lifestyles. No one is better qualified to coordinate the design of a prevention strategy than seniors themselves, and all the essential stakeholders must be involved as full partners from the outset.

Canada is undergoing a dramatic shift in the age characteristics of its population, a phenomenon similar to that experienced by many European countries as their populations age. In the next quarter century the proportion of older Canadians will double in size, a fact which demands attention by all sectors of society. Seniors are living longer, healthier lifestyles. We're not only adding years to life, we are also able and succeeding in adding life to years.

On the other hand, the link between poverty and poor health has been well documented. As we have mentioned, the proportion of older people is expected to double over the next 25 years. One in five Canadians will be aged 65 and over

[*Traduction*]

Nous nous préoccupons des questions d'intérêt national comme la question de la violence contre les aînés. Nous partons du principe selon lequel les personnes en cause doivent continuellement être au premier plan de toutes ces questions. Cela se fait de différentes façons: des enquêtes auprès des aînés pour obtenir leur point de vue, des discussions sur des sujets de préoccupation, ce qui permet une meilleure information et une meilleure représentation de ce groupe lorsque des décisions qui le touchent sont prises.

Les 14 membres de notre conseil d'administration représentent l'ensemble des provinces et des territoires. Ainsi, nous regroupons des personnes et groupes de personnes âgées d'un bout à l'autre du pays.

La Voix s'est engagée à promouvoir l'entraide entre les personnes âgées. Des programmes sont élaborés pour aider les aînés et l'accent est mis sur la collaboration de chacun et de toutes les organisations pour s'assurer de la participation la plus grande de tous lors de l'étude de questions d'intérêt national, notamment les mauvais traitements à l'endroit des aînés.

Notre organisation fonctionne selon des plans triennaux et les thèmes principaux du dernier plan ainsi que du prochain portent sur les mauvais traitements à l'endroit des aînés; en 1990 on a abordé la question de l'alphabétisation, en 1991 celle du revenu en 1992-1993 celle de la santé et en 1994 on abordera celle de la famille.

Les Canadiens commencent à prendre conscience du problème des mauvais traitements des aînés. L'initiative de prévention de la violence familiale du gouvernement fédéral demande à tous les Canadiens de travailler ensemble pour résoudre ce problème social complexe. En fait, beaucoup d'organisations, communautaires notamment, veulent relever le défi. Le projet de La Voix est tout à fait unique en ce sens qu'il reconnaît que la prévention à long terme dépend du changement de l'attitude et des valeurs qui poussent précisément à la violence envers les aînés.

Notre programme repose sur trois prémisses: éliminer la violence contre les aînés sera d'autant plus réalisable si l'on met l'accent sur la promotion de styles de vie sains. Personne n'est mieux qualifié pour coordonner et élaborer une stratégie de prévention de la violence contre les aînés que les aînés eux-mêmes et les principaux intéressés doivent participer en tant que partenaires à part entière dès le départ.

Le Canada, à l'instar de beaucoup de pays européens, est en train de connaître un vieillissement de sa population. Au cours des 25 prochaines années la proportion de personnes âgées doublera au Canada; il s'agit là d'une question sur laquelle les différents secteurs de la société devront se pencher. Les personnes âgées vivent plus longtemps et connaissent un mode de vie plus sain. On ne vit pas simplement plus longtemps on vit mieux.

Par contre, le lien entre la pauvreté et la mauvaise santé est bien connu. Comme nous l'avons dit, la proportion de personnes âgées est censée doubler au cours des 25 prochaines années. Un Canadien sur cinq aura 65 ans et plus

[*Text*]

by the year 2021. Within this range there will be some six million people, and it is worth noting that the group aged 85 and over is growing the most rapidly. These figures indicate that planning for the future must take into account this large segment of the population.

People carry with them a set of values and habits, a culture, as they age. Today's seniors and those of the future are better educated than their predecessors. They have enjoyed a broad life experience and have grown up in a sophisticated modern society with all the benefits and advantages that it entails.

As well, factors such as regional differences, geography, and the unique nature of Canada's cultural mosaic have produced a society that is far from homogeneous.

Growing old brings many joys, but the normal aging process can also bring illness and disability, a fact which must be confronted realistically when planning. Despite restrictions, the vast majority of seniors remain vital, active, and involved in their communities well into their eighties.

They maintain family and friendship connections. They contribute to their communities as volunteers. They travel. They engage in leisure and learning activities, and they take care of themselves.

Many seniors own their own homes and hold assets and investments to generate income, although this is not to say that seniors are wealthy. Their actual cash flow is typically low. They tend to live modestly and watch their expenses carefully. Some seniors continue to contribute in a significant way to the financial support of their families.

• 0950

While general observations such as these may be useful in a broad context, it must be remembered that the older population is markedly heterogeneous. People retain their individuality throughout the lifespan. If anything, it becomes stronger in old age. The range of characteristics must guide future planning for this diverse group.

Elder abuse is an abhorrent social, health, and legal problem in Canadian society. It is an area of family violence that is not well understood, recognized, or dealt with. Even those who advocate against family violence—and some women's groups—still do not wish to admit or recognize that abuse of the elderly is rampant and that it fits in any policy or ministerial strategy. Only the sensationalism kind of publicity is given to elder abuse under the name of "granny bashing". Seniors are ashamed and embarrassed to admit abuse. They usually deny the problem by identifying victims as neighbours or someone else's relatives.

Mistreatment of seniors takes many forms. It can be any or a combination of physical abuse, psychological abuse, financial or material abuse, and/or neglect. It is similar to other forms of violence in numerous ways. Victims tend to be

[*Translation*]

en 2021, c'est-à-dire 6 millions de personnes âgées, et il faut signaler que le groupe d'âge de 85 ans et plus est celui qui connaît la croissance la plus rapide. Ces chiffres montrent bien que toute planification doit tenir compte de ce secteur important de la population.

Les personnes âgées ont leurs valeurs, leurs habitudes et leur culture. Les aînés d'aujourd'hui et ceux de demain sont mieux éduqués que leurs prédécesseurs. Ils ont en effet connu une société moderne et complexe avec tous les avantages que cela comporte.

De plus, les différences régionales, la géographie de notre pays, le fait que celui-ci soit une mosaïque du point de vue culturel, tout cela fait que notre société est loin d'être homogène.

Si vieillir signifie connaître bien des joies, cela signifie également connaître la maladie et l'invalidité. Il faudra tenir compte de cette réalité lors de la planification. En dépit de ces problèmes, la grande majorité des personnes âgées restent actives et continuent à participer à la vie de leur collectivité jusqu'à l'âge de 80 ans et plus.

Les personnes âgées maintiennent des liens avec leur famille et leurs amis; elles contribuent en tant que bénévoles à la vie de leur collectivité, elles voyagent, elles participent à des activités récréatives et elles prennent soin d'elles-mêmes.

La plupart des aînés sont propriétaires de leur logement et ont certains actifs et des investissements qui leur donnent un revenu, sans que cela signifie pour autant qu'ils sont riches. Leurs liquidités sont assez faibles de façon générale. Ils ont tendance à vivre modestement et à surveiller les dépenses. Certains aînés continuent à contribuer de façon importante au bien-être financer de leur famille.

Bien que des observations générales de ce genre puissent être utiles dans un contexte plus large, il ne faut pas oublier que la population âgée est très fortement hétérogène. Les êtres humains conservent leur individualité pendant toute leur vie. Elle devient même encore plus marquée au fur et à mesure qu'ils avancent en âge. C'est l'éventail de ces caractéristiques diverses qui doit guider toute planification pour ce groupe de la population.

Les mauvais traitements infligés aux personnes âgées sont un problème social, juridique et psychologique odieux de la société canadienne. C'est un aspect de la violence familiale qui est mal compris, méconnu ou ignoré. Même ceux qui font campagne contre la violence familiale—et quelques groupes de femmes—se refusent toujours à reconnaître ou à admettre que les mauvais traitements infligés aux personnes âgées sont un problème latent devant être pris en compte dans toute politique ou stratégie ministérielle. Les personnes âgées victimes de mauvais traitements ne font la une des journaux que sous forme de faits divers. Nos aînés ont honte et répugnent à reconnaître qu'ils sont maltraités. Généralement, ils nient le problème en citant comme victimes leurs voisins ou les parents de quelqu'un d'autre.

Le mauvais traitement des personnes âgées revêt de nombreuses formes. Cela va, isolément ou combiné, des mauvais traitements physiques, psychologiques, financiers ou matériels à la négligence. C'est analogue à d'autres formes

[*Texte*]

isolated, and are generally powerless and dependent on the offenders. Abuse takes place primarily within families, with most abuse victims being female. Most abusers have a negative social and psychological profile. Sadly, in many cases elder abuse is spousal abuse grown old.

Results of a national study, the "National Survey of Abuse of the Elderly in Canada", Ryerson Polytechnical Institute, 1990, revealed that 4% of Canadian seniors living in private dwellings have experienced some serious form of maltreatment from a partner, relative or other close contact.

Elder abuse is different from other forms of family violence in that it also takes place outside the home, often in institutional settings.

Although there have been attempts to define elder abuse, such as the one that follows, it is often described in forms of categories. We have mentioned the better known forms previously. The literature adds these other concepts to the list: emotional and mental cruelty, chronic verbal abuse, violation of rights, self neglect, and active and passive neglect. Although abuse may occur without the committing of crime, in extreme cases it may be identified as fraud and assault.

A relatively new publication, *Elder Abuse: The Hidden Crime*, in 1991, by Judith Wahl, member of our Advisory Committee, and Sheila Purdy, a lawyer who has worked extensively in this area, provides a new definition of the problem:

> Elder abuse is any harm done to an older person that is violent or abusive. Elder abuse is often a crime. The abuse can be caused by:
>
> a family member,
>
> a friend,
>
> staff in group residential settings such as rest and retirement homes, and in long term care facilities such as nursing homes, homes for the aged, public or chronic care hospitals, or
>
> anyone the older person relies on for basic need.
>
> Someone who commits elder abuse usually has control or influence over the older person. Victims of elder abuse know and trust their abuser. Most victims of elder abuse depend on the people who hurt them, sometimes for food, shelter, personal care, or companionship.

It must be noted, however, that by no means do Canadians agree on how to define elder abuse or even what it should be called. Resolution on these points is hoped for within the next few years.

[*Traduction*]

de violence à de nombreux égards. Les victimes ont tendance à être isolées et sont généralement impuissantes et à la merci de leurs bourreaux. Ces mauvais traitements ont avant tout lieu au sein des familles, les victimes étant dans la majorité du sexe féminin. La majorité des coupables de ces mauvais traitements ont un profil social et psychologique négatif. Dans de nombreux cas, et c'est encore plus triste, ces mauvais traitements sont la caractéristique de toute une vie conjugale.

Les résultats d'une étude nationale, la «National Survey of Abuse of the Elderly in Canada» (Enquête nationale sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées au Canada) de l'Institut polytechnique Ryerson en 1990, ont révélé que 4 p. 100 des personnes âgées canadiennes vivant chez elles ont vécu une forme ou une autre de mauvais traitement sérieux infligé par un compagnon, un parent ou un autre proche.

Le mauvais traitement infligé aux personnes âgées est différent de toute autre forme de violence familiale dans la mesure où elle est aussi infligée ailleurs qu'à domicile, souvent dans des établissements spécialisés.

Bien que plusieurs définitions de mauvais traitement infligé aux personnes âgées, comme celle qui suit, aient été proposées, souvent cette violence est définie par catégories. Nous vous avons déjà cité les mieux connues. Les écrits sur la question ajoutent ces autres concepts à la liste: la cruauté psychologique et mentale, les injures et les insultes chroniques, l'atteinte aux droits, le laisser-aller et la négligence active et passive. Bien qu'il puisse y avoir mauvais traitement sans acte criminel, dans les cas extrême on peut parler d'escroquerie et d'agression.

En 1991, Judith Wahl, membre de notre conseil consultatif et Sheila Purdy, juriste très active dans ce domaine, ont publié un essai *Elder Abuse: The Hidden Crime* (Les mauvais traitements infligés aux personnes âgées: le crime caché) qui offre une nouvelle définition du problème:

> Par mauvais traitement infligé aux personnes âgées, il faut entendre toute violence verbale ou physique infligée à une personne âgée. Ces mauvais traitements sont souvent criminels. Ils peuvent être infligés par:
>
> un membre de la famille,
>
> un ami,
>
> le personnel de maisons de repos ou de retraite et d'établissements de long séjour, de maisons de soin, de foyers pour personnes âgées, d'hôpitaux généraux ou spécialisés pour les maladies chroniques ou
>
> toute personne dont dépend la personne âgée pour ses besoins fondamentaux.
>
> L'auteur de ce mauvais traitement exerce généralement un contrôle ou une influence sur la personne âgée. Les victimes connaissent leurs bourreaux et leur font confiance. La majorité des victimes dépendent de ceux qui les maltraitent, parfois pour leur nourriture, leur logement, leurs soins personnels ou une simple présence.

Il faut cependant noter que les Canadiens ne s'entendent nullement sur la définition à donner à mauvais traitement infligé aux personnes âgées, ni même sur le nom à lui donner. Nous espérons que les prochaines années apporteront une solution.

[*Text*]

It must be understood that the cycle of family violence does not end after a certain age. Sometimes a situation such as retirement can trigger an abusive behaviour against a spouse. Older women, researchers note, stay in abusive relationships for the same reason as younger women. A family that has solved problems through aggressive behaviour will continue this behaviour as a lifelong pattern.

• 0955

Another important growing concern has to do with parents of aging dependent children. The pathological behaviour of the problem child has far more reaching consequences on a frail elderly parent, usually a mother.

Negative attitudes of society also have devastating effects on elderly people.

These are but a few of the factors that are identified as causal indicators in elder abuse.

One Voice has been working closely with the federal government to develop a suitable response to the growing problem of elder abuse. In 1989 the national board of One Voice decided to commit substantial time and effort to assist Health and Welfare Canada in its new and enlarged initiatives. These federal initiatives were announced in 1991 and allocated an overall budget of $136 million to be spent to attempt to eliminate family violence.

Our organization, One Voice, has been allocated funds in the amount of $360,675 from the family violence prevention division of Health and Welfare Canada for a 30-month initiative. The goal of this project is to develop a national plan to reduce elder abuse in Canada significantly. Our project is a major initiative. It is unique in that older Canadians themselves are taking responsibility for coordinating the project's development and for addressing the issue. They will be responsible for developing appropriate solutions to reduce elder abuse significantly by bringing about changes in attitudes and values that cause it.

One Voice, The Canadian Seniors Network, is using its considerable organizational experience and national network linking seniors from coast to coast to develop this national strategy for the prevention of abuse.

Involvement of seniors at all levels of the project will contribute to the enlightenment of seniors, their families and communities by enhancing awareness of elder abuse. Numerous activities will be scheduled during this 30-month project where seniors' expertise will guide the development of strategies for prevention. Seniors sit on the advisory committee. Hundreds will be asked to respond to a national questionnaire dealing with prevention. Others will be invited to participate in seven regional consultations to take place across Canada in the next year and to advise on promotional material and the development of social marketing.

[*Translation*]

Il faut comprendre que le cycle de la violence familiale ne s'arrête pas après un certain âge. Il arrive que la retraite déclenche un comportement agressif chez certains conjoints. Selon les chercheurs, les femmes âgées ne mettent pas fin à des relations dont elles sont les victimes pour la même raison que lorsqu'elles étaient jeunes. Une famille qui résout ses problèmes dans l'agressivité continuera toujours de les résoudre ainsi.

Un autre problème qui prend de plus en plus d'importance est celui des parents d'enfants dépendants âgés. Le comportement pathologique de l'enfant à problèmes a des conséquences beaucoup plus profondes sur le parent qui se fragilise en vieillissant, généralement la mère.

Les attitudes négatives de la société ont également des effets dévastateurs sur les personnes âgées.

Ce ne sont que quelques-uns des facteurs indicatifs de mauvais traitement infligé aux personnes âgées.

Notre organisation travaille en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral pour trouver une solution convenable au problème croissant du mauvais traitement des personnes âgées. En 1989, le Conseil national de La Voix a décidé de consacrer une grande partie de son temps et de son énergie à Santé et Bine-être Canada pour l'aider dans ses nouvelles initiatives. Ces initiatives fédérales ont été annoncées en 1991, accompagnées d'un budget global de 136 millions de dollars, avec pour objectif d'essayer de mettre fin à la violence familiale.

Notre organisation, La Voix, s'est vu accorder 360 675$ par la Division de la prévention de la violence familiale de Santé et Bien-être Canada pour une initiative de 30 mois. Ce projet a pour objectif la mise au point d'un plan national pour réduire de façon significative les mauvais traitements infligés aux personnes âgées au Canada. Notre projet est une initiative majeure. Il est unique dans la mesure où ce sont les personnes âgées elles-mêmes qui ont la responsabilité de coordonner les travaux et les recherches. Elles auront la responsabilité de proposer des solutions appropriées pour réduire de manière appréciable les mauvais traitements infligés aux personnes âgées en favorisant les changements d'attitude et de valeurs qui en sont la cause.

La Voix, le Réseau canadien des aînés, utilise son expérience organisationnelle considérable et son réseau national qui relie les aînés d'un océan à l'autre pour élaborer cette stratégie nationale de prévention des mauvais traitements.

La participation des personnes âgées à tous les niveaux du projet contribuera à éclairer les personnes âgées, leurs familles et leurs collectivités en les sensibilisant à ce problème. De nombreuses activités seront prévues pendant ce projet de 30 mois dans lequel l'expérience des personnes âgées sera le guide de la mise au point des stratégies de prévention. Le comité consultatif compte parmi ses membres des personnes âgées. Des centaines d'entre elles répondront à un questionnaire national sur la prévention. D'autres seront invitées à participer à sept consultations régionales l'année prochaine et à prodiguer leurs conseils pour une campagne de promotion et de marketing social.

[*Texte*]

These consultations, or fora, will invite small groups of seniors to discuss issues related to abuse, such as educational needs of seniors in this area, financial planning, attitudes towards aging, etc.

Numerous other activities will be planned throughout the course of the project including participation in workshops, conferences, and focus groups; reproduction and dissemination of information; reviewing and providing comments and feedback to documents prepared in the course of the project; appearing before parliamentary and Senate committees and task forces; producing and distributing public service announcements in a variety of media for use across the country; holding a special national meeting of seniors and stakeholders; reporting regularly in One Voice's newsletter and other seniors' and organizations' bulletins and newsletters; and finally, preparing the final report and making recommendations on views of seniors and stakeholders as they relate to prevention of elder abuse.

Each planned activity will be evaluated to make sure that the progress of the project in addressing its overall goal and objectives is satisfactory. Measuring the level and type of media coverage on elder abuse and participation of seniors and their organizations and stakeholders will also be important. The methods for evaluation will be developed through the expert advice of our advisory committee members and other resource persons who specialize in research.

• 1000

As you can understand, this initiative has quite a challenge to meet. We are confident that seniors will accept these responsibilities with the usual enthusiasm and tenacity that they have shown in areas affecting our lives.

In conclusion, elder abuse is a stigma in our communities and poses real social and health problems for its victims. As we have mentioned at the beginning of our presentation, violence against our older Canadians can be contained, but only through a collected conviction and recognition of the issue.

"It is a sad but a real fact that family violence preys upon those who are the least empowered in our society", said the Hon. Madam Monique Vezina, in 1991.

Since the number of persons over the age of 65 is expected to double in the next 30 years, elder abuse is a problem that requires our immediate attention.

Through this project we will be working with seniors. Their wealth of experience and knowledge, networks and skill will show us the way to reach seniors in isolated areas as well as older seniors in different provinces and regions. Empowering seniors through public educational means and responding to their needs now will enable them to take control of their lives and bring about necessary changes in societal values and individual attitudes.

[*Traduction*]

Au cours de ces consultations ou de ces tribunes, de petits groupes de personnes âgées seront invités à discuter de questions liées aux mauvais traitements telles que les besoins éducatifs des personnes âgées dans ce domaine, la planification financière, la préparation à la vieillesse, etc.

De nombreuses autres activités seront prévues pendant toute la durée du projet, y compris la participation à des ateliers, à des conférences et à des groupes de discussion; la reproduction et la diffusion d'informations; l'analyse et l'examen commenté de documents préparés pendant le projet; la comparution devant les comités du Sénat et de la Chambre des communes et devant des groupes d'étude; la production et la publication d'annonces de service public dans les médias; la tenue d'une réunion nationale spéciale de personnes âgées et d'intervenants intéressés; la rédaction de rapports réguliers dans la circulaire de La Voix et dans d'autre bulletins et circulaires de personnes âgées et d'organisations; et pour finir, la préparation du rapport final et les recommandations des personnes âgées et des intéressés sur les moyens de prévenir ces mauvais traitements.

Chaque activité prévue sera évaluée afin de s'assurer qu'elle sert l'objet et les objectifs globaux du projet. Il sera aussi important de mesurer le niveau et le type de couverture accordés par les médias à ce problème et de la participation des personnes âgées, de leurs organisations et des intervenants intéressés. Les méthodes d'évaluation seront mises au point par les membres spécialisés et expérimentés de notre comité consultatif et par d'autres personnes-ressources spécialisées dans la recherche.

Vous le comprendrez, nous avons beaucoup de pain sur la planche. Nous sommes convaincus que les personnes âgées accepteront ces responsabilités avec leur enthousiasme et leur ténacité habituels, comme elles l'ont déjà fait pour d'autres sujets qui les intéressaient de près.

En conclusion, les mauvais traitements infligés aux aînés sont pour nos collectivités un problème grave qui a des répercussions sociales et médicales pour les victimes. Comme nous l'avons dit au début de notre exposé, la violence contre les Canadiens âgés peut être maîtrisée, mais seulement si nous reconnaissons le problème et s'il y a un réel effort de sensibilisation de la collectivité.

L'honorable Monique Vézina a dit en 1991 que la violence familiale est malheureusement subie par les plus démunis de notre société.

Comme le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans doit doubler d'ici 30 ans, la violence contre les personnes âgées est un problème dont nous devons nous occuper dès maintenant.

Nous travaillerons avec des personnes âgées, dans le cadre de ce projet. Grâce à leurs connaissances, leur riche expérience et leur réseau, nous trouverons le moyen de rejoindre les personnes âgées dans les régions isolées, de même que les plus âgés des diverses provinces et régions du pays. Par l'éducation et en répondant aux besoins des aînés, nous leur donnerons le moyen de se prendre en charge et d'apporter les changements nécessaires aux valeurs de notre société et aux attitudes de chacun.

[*Text*]

Thank you for providing us with this chance to share our project on elder abuse with you, and perhaps enlighten your comprehension of this most emotive and troublesome problem. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Mrs. Berdie Darrah.

Mr. MacAulay (Cardigan): First of all, I would congratulate you on your brief and welcome One Voice here. Over the last couple of years I have dealt with One Voice on a lot of occasions and certainly I have come to have great respect for your opinion. You do good work.

I certainly agree that the long-term prevention depends on your three key premises, health issues, seniors themselves being involved, and of course they have to be full partners.

Regarding this family violence initiative, when and where will your conference be held, and will you be inviting people from other groups such as aboriginals and the disabled? Will you also be dealing with people who have actually been abused?

Ms Darrah: I might say that on our advisory committee we do have aboriginal people. We have representatives from other seniors' organizations, such as the Legion and the National Pensioners. We are trying to correlate other seniors' groups into our advisory committee so that we can all be involved, and not just one particular group in itself.

Mr. MacAulay: Are you going to have a conference?

Ms Darrah: We are going to have forums across Canada taking in different regions, and from those we hope to be able to gather information that we can put together for a working document. It will depend on how the finances go whether we would have a national conference on that. But One Voice would be using that possibly as a topic for a conference of its own down the road.

Mr. MacAulay: Does One Voice have a specific policy on elder abuse? If so, what is that policy? Do you have any recommendations for us on what we can do as a committee?

Ms Légaré: One Voice has a policy on elder abuse, but as we said in our brief, at the level of the board it has committed to study the issue. This is why they pursued funding for this 30-month project.

With regard to making recommendations to you, give us a chance to explain to you what our project is and the importance of elder abuse and violence against seniors in our society. Hopefully, this committee's members will carry that message to the government and continue to pursue ways of preventing abuse through funding and maybe policy writing.

[*Translation*]

Nous vous remercions de nous avoir permis de vous parler de notre projet sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Nous espérons que vous comprenez mieux maintenant ce problème très grave et très émouvant. Merci.

La présidence: Merci beaucoup, madame Darrah.

M. MacAulay (Cardigan): J'aimerais tout d'abord vous féliciter pour votre exposé et souhaiter la bienvenue à La Voix. Au cours des dernières années, j'ai eu maintes fois l'occasion de travailler avec La Voix. J'ai beaucoup de respect pour votre opinion. Vous faites du bon travail.

Je crois comme vous que la prévention à long terme dépend des trois prémisses que vous avez citées: les questions de santé, la participation des aînés eux-mêmes et le fait qu'il doit s'agir d'une pleine participation.

Revenons à ce projet sur la violence familiale. Quand et où votre conférence aura-t-elle lieu? Inviterez-vous des représentants d'autres groupes, comme des autochtones ou des personnes handicapées? Allez-vous également parler avec des aînés qui ont été victimes de mauvais traitements?

Mme Darrah: Je dois dire que notre comité consultatif compte déjà des autochtones. Nous avons des représentants d'autres organisations de personnes âgées, comme la Légion et la Fédération nationale des retraités. Nous essayons d'inclure dans notre comité consultatif d'autres groupes d'aînés, afin que nous puissions tous travailler ensemble, plutôt qu'isolément.

M. MacAulay: Allez-vous organiser une conférence?

Mme Darrah: Nous allons organiser des colloques dans diverses régions du Canada. Nous espérons ainsi recueillir de l'information qui sera présentée sous forme de document de travail. Ensuite, si nous avons suffisamment d'argent, nous tiendrons une conférence nationale. La Voix organisera peut-être elle-même une conférence sur le sujet, plus tard.

M. MacAulay: Est-ce que La Voix a une politique particulière sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées? Le cas échéant, quelle est-elle? Avez-vous des recommandations sur ce que devrait faire le comité?

Mme Légaré: La Voix a une politique sur les mauvais traitements, mais comme nous l'avons dit dans notre mémoire, le conseil s'est engagé à examiner la question. C'est pourquoi on a accordé le financement nécessaire à ce projet de 30 mois.

Pour ce qui est des recommandations, permettez-nous d'expliquer ce qu'est notre projet et de vous parler de l'importance des mauvais traitements et de la violence contre les personnes âgées dans notre société. Nous espérons que les membres du comité transmettront ce message au gouvernement et continueront de travailler à la prévention en en permettant le financement et, peut-être, en adoptant des politiques à ce sujet.

[*Texte*]

• 1005

Mr. Atkinson (St. Catharines): Thank you, Madam Chairman. I, too, welcome you and thank you very much for your brief. I know you're just into your study. From your personal experience, can you rank the types of abuse that elder people suffer as being a worse condition than any other, such as violence, psychological, financial? Do you have any idea of how that will be ranked in your study?

Ms Darrah: Not really. I think one thing with seniors is that so many times the abuse is coming from a family member and they really aren't even aware that is something they should be protected from. I suppose if you're close to your family members, which most of us are, you wouldn't want to point a finger to get a son, a daughter, or any relative into problems. So you go on. It's likely, as we mentioned, that some of this abuse has been going on for years through a spouse or whatever. It carries right on. When one member, either the husband or wife, becomes ill, the other spouse can then start pointing the finger, only more so.

So what we're hoping to get are seniors who will be willing to open up to us and tell us what's happening to them out there. So I think that's part of what we hope to accomplish. They will feel comfortable in associating with the other seniors and find out through this that they really shouldn't be abused the way they are.

Ms Reta Deunisch–Turner (Older Women's Network, One Voice, The Canadian Seniors Network): I think at the ACE, Advocacy Centre for the Elderly, which is a legal aid centre for seniors in Toronto, they find the one that's most acceptable for seniors to report is financial abuse. I think with this project we'll be able to define elder abuse to a lot more people; we'll be able to have media releases on that.

I think it's the same as with wife abuse; it's naming it as elder abuse that will get people to recognize it for what it is and to say it's not acceptable. Many people think if you do it to a senior, it's not a crime. A crime is a crime.

Mr. Atkinson: Definitely. I had the opportunity to attend a violence against women conference in St. Catharines last week. It was a seminar in an evening. There was one story that was told. It was quite revealing to me. It was a case where a woman said that throughout her entire married life she had been abused maybe twice a week by her husband. When he retired it went up to five nights a week. They came to her and asked what she would like to have happen. I know this is a sad commentary, but she said she would just like it to go back to two nights a week.

Ms Darrah: Exactly.

Mr. Atkinson: You had mentioned the people when they retire and the changes that occur. Obviously in that particular case, with abuse going on beforehand, it just exacerbates the situation.

[*Traduction*]

M. Atkinson (St. Catharines): Merci, madame la présidente. Je vous souhaite, moi aussi, la bienvenue et je vous remercie pour votre mémoire. Je sais que votre étude n'en est qu'à ses débuts. D'après votre expérience personnelle, pourriez-vous me dire quels sont les types de mauvais traitements à l'endroit des personnes âgées, dans l'ordre de leur gravité, et en disant celui qui est le plus insoutenable, que ce soit la violence physique, psychologique ou financière? Avez-vous une idée de la priorité qui sera accordée à chaque type dans votre étude?

Mme Darrah: Pas vraiment. Chez les aînés, les mauvais traitements sont souvent infligés par un membre de la famille. La victime n'est pas consciente qu'elle devrait être protégée. J'imagine que si vous êtes proche des membres de votre famille, comme la plupart d'entre nous, vous ne voulez pas accuser votre fils, votre fille ou un autre proche et lui causer du tort. Alors vous vous taisez. Comme nous l'avons déjà dit, il est probable que ces mauvais traitements durent depuis des années, et sont infligés par exemple, par le conjoint. Cela continue. Lorsque le mari ou la femme tombe malade, l'autre conjoint peut faire des accusations, enfin.

Nous espérons pouvoir rejoindre des personnes âgées qui voudront bien s'ouvrir à nous et nous dire ce qu'elles vivent. C'est ce que nous cherchons à faire. Elles se sentiront à l'aise avec d'autres personnes âgées et découvriront dans le cadre de ce processus qu'elles ne devraient pas endurer ces mauvais traitements.

Mme Reta Deunisch–Turner (Older Women's Network, La Voix, le Réseau canadien des aînés): Au centre d'aide juridique pour personnes âgées de Toronto, le Advocacy Centre for the Elderly, on a constaté que les aînés rapportent plus volontiers l'exploitation financière. Grâce à ce projet, nous pourrons expliquer la définition des mauvais traitements à davantage de gens; nous pourrons publier des communiqués de presse.

Le phénomène est le même avec la violence contre les femmes. Il faut donner un nom aux mauvais traitements afin que les gens reconnaissent leur existence et constatent qu'ils sont inacceptables. Pour beaucoup de gens, ce genre de mauvais traitements, lorsqu'ils touchent des personnes âgées, n'est pas un crime. Or un crime est un crime.

M. Atkinson: Certainement. La semaine dernière, j'ai assisté à une conférence sur la violence contre les femmes, à St. Catharines. Il s'agissait d'une conférence en soirée. On a raconté l'histoire d'une femme qui m'a semblée très édifiante. Cette femme disait que, depuis son mariage, son mari la battait deux fois par semaine. Lorsqu'il a pris sa retraite, il a commencé à la battre cinq fois par semaine. On lui a demandé ce qu'elle souhaitait. C'est triste à dire, mais elle a dit qu'elle aimerait revenir à l'époque où elle se faisait battre deux soirs par semaine.

Mme Darrah: Je comprends.

M. Atkinson: Vous avez parlé des changements qui se produisent au moment de la retraite. Dans ce cas-là, la retraite n'a fait qu'exacerber le problème.

[*Text*]

Ms Darrah: Yes. I think we need to recognize what is meant by elder abuse, because when we think of abuse, we think it's beatings, it's isolation and so on. But it can be as simple as refusing to allow them to go to something they would like to go to, or they are confined to the house and there is no one to take them anywhere they would like to go. It can be as simple as that. They don't recognize this as abuse because this is just part of their way of life.

I suppose you might even relate it to different instances I know of whereby the wife was never allowed to drive the car or learn to drive, but when something happened to the husband one of the first things she did was go out and learn how to drive the car.

• 1010

That can be classed as abuse through life. They get on top of that when they are older, possibly, but those are simple things that happen out in society every day that we don't always recognize.

Mr. Atkinson: As a lawyer, one other thing I found was when a husband dies, the wife has never been given the opportunity to look after financial matters and so on. When this is dumped on her all of a sudden, it becomes such a learning experience to try to go through, and a very difficult learning experience.

Ms Darrah: Very difficult.

Mr. Atkinson: I assume that the potential for abuse by family members in that particular instance becomes even greater.

One other thing I would like to ask you about is something that has concerned me and which you mentioned in your study: the doubling of the individuals over 65 years of age. I hope you will think about it. That is my age group. I am concerned about the pressure we are going to be putting on my children.

Ms Darrah: That's right.

Mr. Atkinson: We are going to have the baby boom generation become senior citizens. All our social programs and everything else are going to be such a burden on my children.

Ms Darrah: That's right.

Mr. Atkinson: I can see that there is going to be, I think, some discontent. I think there is a good possibility for discontent because we've left them possibly with the debt we are leaving them now and because we're depending on them for all these social programs. I think the potential for a real difference between generations that is coming up is very severe, and I think the potential for abuse after that would be even more severe as a result of that.

Ms Darrah: I agree with you there. I think what I have always talked about with seniors and working with seniors is that what we are trying to do today should not be and will not be something that is going to benefit us, but hopefully it is going to benefit our children down the road so that they will not be facing the same problems, or some of the same problems, that we are.

Mr. Atkinson: Thank you. I wish you well on your study and the forums that you are going to be setting up.

[*Translation*]

Mme Darrah: Oui. Je pense qu'il faut définir ce que sont les mauvais traitements. Lorsqu'on parle d'abus, on parle de violence physique et d'isolement, par exemple. Mais cela peut être également de refuser simplement à une personne âgée de sortir comme elle le voudrait, de la garder à la maison, de ne pas la conduire là où elle voudrait aller. Ca peut être aussi simple que cela. On ne reconnaît pas là un mauvais traitement; cela fait partie du mode de vie.

On peut comparer cela aux cas de certaines femmes à qui le mari avait interdit de conduire la voiture ou d'apprendre à conduire. Dans ces cas-là, lorsqu'il arrive quelque chose au mari, la première chose que font les femmes c'est d'apprendre à conduire.

On peut dire qu'il s'agit de mauvais traitements au quotidien. Plus tard dans leur vie, les personnes âgées peuvent surmonter ces obstacles. Il s'agit de petites choses qui se produisent tous les jours et que nous n'identifions pas à de mauvais traitements.

M. Atkinson: En tant qu'avocat, j'ai souvent constaté lors du décès des hommes que les femmes n'avaient pas eu l'occasion de s'occuper des finances de la maison. Lorsque cette tâche leur échoit soudainement, elles ont beaucoup à apprendre, et c'est très difficile.

Mme Darrah: Très difficile, en effet.

M. Atkinson: Je présume qu'en de pareilles circonstances, le risque d'exploitation de la part de membres de la famille est encore plus grand.

Une chose me préoccupe et vous en avez parlé au sujet de votre étude: il s'agit du doublement de la population âgée de 65 ans et plus. J'espère que vous en tiendrez compte. Il s'agit de mon groupe d'âge. Je suis préoccupé par la pression qui sera exercée sur mes enfants.

Mme Darrah: Vous avez raison.

M. Atkinson: La génération du «baby boom» va arriver à l'âge de la retraite. Tous nos programmes sociaux représenteront un immense fardeau pour nos enfants.

Mme Darrah: Vous avez raison.

M. Atkinson: Je peux prévoir du mécontentement. Il y a un grand risque de mécontentement parce que nous allons leur laisser une dette tout en leur demandant de nous fournir ces programmes sociaux. Le fossé entre les générations risque de devenir un grave problème, ce qui ne fait qu'accroître le risque de mauvais traitements à l'endroit des personnes âgées.

Mme Darrah: Je suis d'accord avec vous. En parlant et en travaillant avec des personnes âgées, nous nous sommes dit que nous ne devions pas être les seuls à profiter de ce que nous faisons aujourd'hui; nous espérons que cela sera avantageux pour nos enfants, afin qu'ils n'aient pas les mêmes problèmes que nous, du moins pas tous.

M. Atkinson: Merci. Je vous souhaite bonne chance pour votre étude et pour les colloques que vous allez organiser.

[*Texte*]

Ms Darrah: Thank you.

The Chair: Thank you very much, Ken. I would just like to ask a question. I understand that One Voice became interested in seniors in 1983. It didn't really become a national focus until later—I guess it was about 1987—but obviously there was something that was seen in 1983 that recognized a need. In that period of time, have you seen an increase in abuse of the elders, or do you think it has been there for many years and because we are educating more it is coming to the fore? Is it part of a problem that is facing the country right now, of course, with recessionary times and stressful times, or can you pinpoint if this has always been the situation?

Ms Darrah: I feel it has been a problem out there, I suppose, for years and years, but we never recognized it as such. It is when you begin to look at the broader picture that you see it.

Speaking about the years between 1983 and 1987, being from New Brunswick I am very proud of the fact that the seeds for One Voice were started in New Brunswick. It was through our own senior citizens. The New Brunswick Senior Citizens Federation and such people as Senator Noel Kinsella, Ivan Hale, the Bronfman Foundation and so on, could see a need for something like this.

What really sparked it was when they talked about de-indexing the pensions. They were working on this at the time. Then when they tried to connect up with seniors' groups across Canada to do something about the de-indexing, they found that there wasn't a really prominent national seniors federation out there. So it was this, really, that encouraged them more than ever to set up One Voice. That is a little bit of background on it. But I think it is as the population of seniors has grown, and there is more discussion and more information coming in, that we see that these problems are out there.

• 1015

The Chair: I certainly am getting the feeling that the education of seniors is a very dominant factor in dealing with this. You mentioned that the seniors were not aware. They don't recognize the problem, whether it's financial or whether they are treated at home.

In one of the readings I was taking in. . .the national clearing house has a wonderful department for films and for educational purposes, and a tremendous amount of applications for certain items—29,000, I guess—have gone from there to seniors, which is a marvellous area to use.

In the seven forums you're holding, is educating the senior part of these forums or are they going to be just listening forums?

Ms Légaré: We are developing the ways in which we can help seniors through those consultations, and education is the basis of the consultation. By creating awareness, by talking with seniors, by having them involved in the development of these consultations, this is how we are going to be proceeding to create that awareness.

[*Traduction*]

Mme Darrah: Merci.

La présidence: Merci beaucoup, Ken. J'aimerais simplement poser une question. Je pense que La Voix a commencé à s'occuper des personnes âgées dès 1983. Ce n'est devenu un organisme national que plus tard, en 1987, si je ne m'abuse. Mais déjà en 1983, on avait vu qu'un besoin existait. Depuis, avez-vous constaté un accroissement des mauvais traitements à l'endroit des personnes âgées ou bien pensez-vous que cela existe depuis longtemps mais que nous le voyons davantage maintenant parce que nous sommes sensibilisés? Ce problème fait-il partie du cortège des problèmes du pays, découlant de la récession et de tensions existantes? Pourriez-vous nous dire si cette situation a toujours existé?

Mme Darrah: Je pense que le problème existe depuis des années mais que nous ne l'avions pas encore reconnu. On ne le voit que dans une perspective plus globale.

J'aimerais revenir aux années allant de 1983 à 1987. Je suis du Nouveau-Brunswick et je suis fière du fait que La Voix est née au Nouveau-Brunswick. Ce sont nos personnes âgées qui l'ont mise sur pied. C'est la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick, ainsi que le sénateur Noel Kinsella, Ivan Hale, la Fondation Bronfman et d'autres qui ont constaté qu'un besoin existait.

Le déclencheur a été la perspective d'une désindexation des pensions. On a travaillé là-dessus à l'époque. En essayant de rejoindre d'autres groupes de personnes âgées au Canada pour mener une action contre la désindexation, on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas vraiment de fédération nationale des personnes âgées. C'est cela qui a encouragé la création de La Voix. Voilà donc un peu le contexte de la création de notre organisme. La population de personnes âgées augmente, on échange de plus en plus d'informations et c'est ainsi qu'on constate les problèmes qui existent.

La présidence: J'ai nettement l'impression que la sensibilisation des aînés est un facteur très important. Vous avez dit que les personnes âgées n'étaient pas conscientisées. Elles ne savent pas reconnaître le problème, qu'il s'agisse d'exploitation financière ou d'autres mauvais traitements.

Dans une de mes lectures—le centre national d'information est un merveilleux service qui qui offre des films éducatifs. Bon nombre des demandes, 29 000, je crois, ont été faites par des personnes âgées. C'est un merveilleux service.

La sensibilisation des personnes âgées est-elle à l'ordre du jour des sept colloques que vous allez organiser? S'agit-il simplement de réunions de consultations?

Mme Légaré: Nous essayons de mettre au point des moyens d'aider les personnes âgées dans le cadre de ces consultations. La sensibilisation est à la base de la consultation. En sensibilisant les personnes âgées, en leur parlant, en les faisant participer à ces consultations, nous déclencherons la prise de conscience.

[*Text*]

We might have skits. We might have audio-visuals. We will have speakers. We will have workshops on different themes. All the items I have mentioned will contribute to the education of the seniors who are going to be present.

The consultations are going to be held in seven different areas of the country. They will involve 25 seniors per consultation. We will have the opportunity to discuss education in-depth with seniors. They will be telling us how to help their peers, how to educate, how to inform and train their peers around this issue. That's what we hope to achieve through this. We want seniors to take responsibility for education and for prevention, and this is one way we are going to do that.

Mr. MacAulay: I just wonder if governments and the population in general are taking this more seriously. We look at the $13 million that the family violence initiative is receiving. Is that enough? Is it enough to be serious? We know that there are never really enough dollars. If it isn't, what do we feel the role of the government should be? Should it be on education, or should it be making interventions in the legal or with the social authorities? How should governments move in this area?

Ms Légaré: I must say in regard to the government giving money for these projects, our project is not the only one. There are 12 other projects going on simultaneously, and each one is looking at a different area of elder abuse. The money that is being given to these 13 projects is tremendous, and it is a beginning.

All of the projects will contribute to some kind of a strategy or a national plan for their different areas. These plans will hopefully help them in Health and Welfare Canada and the government to write policies or do something about the problem of elder abuse through the recommendations that will be given in these documents.

We have the launching of our first meeting on Thursday. I will read a quotation from Leah Cohen, who wrote a book entitled *Small Expectations: Society's Betrayal of Older Women*. She said at that time that no change of attitude has any meaning unless it is backed by funding and by transfer of control and decision-making to the old themselves.

The government has given funding, and we are giving control of the project to seniors themselves. Hopefully, it will advance the recognition or enhancement of awareness and prevent further abuse.

• 1020

The Chair: One of the areas, of course, that was quite dominant was the financial abuse, which put a heavy burden on the seniors. One of the difficulties is that by the time financial abuse comes to the fore and there is a realization that a person has lost a great deal of funds, the funds are gone.

I wonder how this sort of protection can be legislated? We will be hearing shortly, I believe, from the bankers. But have you any thoughts or ideas on how we can help the seniors avoid getting into financial difficulties other than through education?

[*Translation*]

Nous pourrions présenter des sketches, des présentations audiovisuelles, des conférenciers, des ateliers sur divers sujets. Tout cela contribuera à la sensibilisation des personnes âgées participantes.

Les consultations auront lieu dans sept régions différentes du pays. Il y aura 25 personnes âgées par consultation. Nous aurons l'occasion de parler sérieusement de sensibilisation avec les personnes âgées. Elles nous diront comment aider leurs pairs, comment les mobiliser, les informer et les renseigner sur cette question. C'est que nous espérons pouvoir faire. Nous voulons que les personnes âgées prennent la responsabilité de la sensibilisation et de la prévention. Voilà comment nous allons faire.

M. MacAulay: Je me demande si les gouvernements et le public prennent la question plus au sérieux. Considérons les 13 millions de dollars consacrés à la lutte contre la violence familiale. Est-ce suffisant? Peut-on ainsi mener une lutte sérieuse? Nous savons qu'il n'y a jamais suffisamment d'argent. Si c'est insuffisant, quel devrait alors être le rôle du gouvernement? Doit-il travailler dans le domaine de la sensibilisation, doit-il intervenir au plan légal ou auprès des autorités sociales? Que doit faire le gouvernement?

Mme Légaré: Au sujet de l'argent consacré par le gouvernement à ces projets, je dois signaler que notre projet n'est pas le seul. Il y a simultanément 12 autres projets, chacun portant sur un aspect différent des mauvais traitements infligés personnes âgées. Les sommes consacrées à ces 13 projets sont énormes, et ce n'est qu'un début.

Tous les projets contribueront d'une manière ou d'une autre à une stratégie nationale pour chacun des aspects du problème. Ces stratégies, par leurs recommandations, aideront le ministère de la Santé et du Bien-être social et le gouvernement à préparer des politiques ou à agir pour contrer les mauvais traitements à l'endroit des personnes âgées.

Notre première réunion aura lieu jeudi. Je vais citer Leah Cohen, qui a écrit un livre intitulé *Small Expectations: Society's Betrayal of Older Women*. D'après cet auteur, les changements d'attitude ne veulent rien dire si on ne donne pas aux personnes âgées le financement nécessaire et la possibilité de se prendre en charge, ainsi que la responsabilité des décisions.

Le gouvernement a donné de l'argent et nous donnons aux personnes âgées la responsabilité de ce projet. Nous espérons que l'on va ainsi reconnaître le problème, sensibiliser des gens et éviter des mauvais traitements.

La présidence: Bien sûr, l'un des fléaux les plus répandus est l'exploitation financière, qui frappe durement les personnes âgées. L'une des difficultés, c'est qu'il faut généralement attendre que la personne ait perdu beaucoup d'argent, que tout l'argent soit parti, pour constater qu'il y a eu exploitation financière.

Je me demande comment on pourrait ériger en loi ce genre de protection? Je crois que nous entendrons bientôt les banquiers à ce sujet. Mais avez-vous des réflexions ou des idées, exception faite de l'éducation qui nous permettrait d'aider les aînés à éviter ce genre de difficulté financière?

[*Texte*]

Ms Deunisch-Turner: I think education is ideal. In the group I'm with, that's what we do; we educate seniors and we make them aware of how they lose their assets and how they can protect themselves. I think with this project we'll be able to get to the isolated seniors. We've always had problems with seniors who do not come out to older adult groups. With this one we'll get some media publicity.

The Chair: There must be a list of people 55 and older. Certainly, the government would have it; the revenue department would have it. Do you have that ability whereby you can reach senior people? There are a lot, as you say, who do not come out to the meetings and possibly are not even aware of them. Is there some way we can reach seniors?

Ms Deunisch-Turner: I'd say putting a note in with the old age cheque would be one of the ways we could do it.

The Chair: Of course, yes.

Your One Voice, I believe, reaches a tremendous number of people who are of senior age, so you must have a list through that.

Ms Deunisch-Turner: Yes.

Ms Darrah: I think making seniors aware... We have the media today, and television is such a wonderful asset because it is in everybody's home. Even the isolated senior who is at home all of the time and doesn't get out to organizations has a television.

That can also prove to be detrimental, too, because there are so many gimmicks to get them to spend their money on things through this telecommunications system, telemarketing and so on.

Also, the ministry really plays on seniors to send money in. They've always been brought up with a church and all of a sudden they can't get out to church anymore, so they listen to these on television and their money disappears. We know of instances where the cheque is gone before the family is even aware of it, sent into these...and then the senior hasn't anything to live on for the rest of the month. So those are things that are so sad, which possibly just through education and making them more aware that this is not the way to go... But, again, it is an invasion of privacy if you start picking one and saying you shouldn't be doing this; it is their own decision that they would work it this way. But it does take the funds.

The Chair: I will ask just one more question. We're looking at seniors 55 and older. Is this perhaps even an age that could be reduced, in the sense of education before they get to be 55? Start the education part of it at an earlier age, because a lot of people are working at that time and can prepare themselves a little bit better.

[*Traduction*]

Mme Deunisch-Turner: Je crois que l'éducation est le moyen idéal. Dans mon groupe, c'est ce que nous faisons; nous éduquons les personnes âgées, nous les sensibilisons au fait qu'elles peuvent perdre ce qu'elles possèdent et nous leur expliquons comment elles peuvent se protéger. Je pense qu'avec ce projet, nous pourrons rejoindre les aînés isolés. Nous avons toujours eu des problèmes avec les aînés qui ne se joignent pas au groupe d'adultes plus âgés. Pour ce groupe-ci, nous ferons de la publicité dans les médias.

La présidence: Il doit bien y avoir une liste des personnes âgées de plus de 55 ans. Le gouvernement devrait sûrement l'avoir; le ministère du Revenu devrait l'avoir. Avez-vous les moyens de rejoindre les personnes âgées? Elles sont nombreuses, comme vous dites, à ne pas assister à vos rencontres et elles ignorent peut-être même que ces rencontres ont lieu. Y a-t-il un moyen quelconque de rejoindre les aînés?

Mme Deunisch-Turner: À mon avis, annexer un message aux chèques de pension de vieillesse serait un bon moyen.

La présidence: Bien sûr, oui.

Je crois savoir que votre périodique, La Voix, rejoint un très grand nombre de personnes âgées, vous devez donc avoir une liste grâce à cela.

Mme Deunisch-Turner: Oui.

Mme Darrah: Je crois que pour conscientiser les aînés... Nous avons les médias aujourd'hui, et la télévision est un instrument tellement merveilleux parce que tout le monde en a un à la maison. Même la personne âgée isolée qui reste à la maison tout le temps et qui n'adhère pas à nos organisations a un téléviseur.

Mais la télévision peut aussi être néfaste, parce qu'il y a tellement de combines qui incitent les aînés à dépenser, avec ce système de télécommunications, le télémarketing et tout le reste.

De même, les églises sollicitent beaucoup les aînés. Ils ont tous grandit dans la religion et tout à coup, ils ne peuvent plus aller à l'église, ce qui fait qu'ils regardent ces messages à la télévision et leur argent disparaît tout à coup. Nous sommes au courant de cas où le chèque part avant même que la famille le sache, l'argent est envoyé à ces... Après quoi, la personne âgée se voit privée de moyens de subsistance pour le reste du mois. Ce sont donc des situations qui sont très tristes, et grâce à l'éducation, nous pourrions peut-être leur faire comprendre que ce n'est pas la bonne façon de faire... Mais, encore là, vous vous trouvez à empiéter sur la vie privée des gens si vous leur dites qu'ils n'ont pas le droit de faire ça; s'ils décident de donner, c'est leur décision à eux. Mais ils y perdent de l'argent.

La présidence: J'aimerais poser une dernière question. Il est question des personnes âgées de plus de 55 ans. Y a-t-il peut-être même moyen de réduire cet âge cible, est-ce que l'éducation pourrait commencer avant 55 ans? Une partie de cette éducation pourrait commencer plus tôt, parce que beaucoup de gens travaillent à cette époque de leur vie et pourraient se préparer un peu mieux.

[*Text*]

Ms Deunisch-Turner: I think one of the problems, of course, is ageism and how people perceive seniors. With our project, we had two conferences that were intergenerational. We really try to get out to the caregivers also. We try to work with every generation, and I think it's essential.

• 1025

A lot more should be done with children in schools, to talk to them, to have seniors come to the schools. A lot of children do not see grandparents anymore. I think that will make us valuable people instead of redundant human beings who can be dispensed with or abused. I know some pretty wonderful seniors.

Ms Légaré: May I add that if we want to reach people who are going to become seniors in 10 years, maybe we can do so by working with those who are giving sessions on retirement planning and incorporate that into their training material. I have done it in my other work relations, but this project might be one way whereby we will be doing it. We are talking about key stakeholders; we are talking to government agencies and to the national advisory council who have a say in the planning for education and planning for retirement. It would be easy to advocate that this be incorporated into one of the sessions.

Mr. MacAulay: I would agree, definitely, that it is a major problem in education, particularly for people who are confined to institutions and this type of thing. I certainly agree that it is excellent to educate even the 15-or 10-year olds, so if they know Grandma is being abused they might pick it up, too. But I also realize it's a desperate problem.

Also, one of the major abuses, I believe you would agree, is the financial abuse and the loss of dollars taken from older people. I guess that is a provincial jurisdiction, and I guess it is an invasion of their privacy to ask where the dollars are going. We were discussing this here last week, and this week, too. If somebody has $800,000 or $900,000 and ends up with $50,000, what happened? There must be some way by which we, as intelligent people, can come up with something to prevent the likes of this happening, and from what I understand it does happen. You must find that happens a lot.

Ms Deunisch-Turner: Yes, but as long as somebody is mentally competent, they have the right to give their money away. That is the problem, really.

Mr. MacAulay: That is the problem.

Ms Deunisch-Turner: Yes.

Ms Légaré: But I believe that if you look at material exploitation or financial exploitation, they are already covered in the legislation. Sometimes it can be, as we said, theft or fraud. There is already legislation. Other means of informing

[*Translation*]

Mme Deunisch-Turner: Je crois que l'un des problèmes, bien sûr, c'est l'âgisme et la façon dont nous percevons les personnes âgées. Dans le cadre de notre projet, nous avons organisé deux conférences intergénérationnelles. Nous faisons aussi tout ce qu'il faut pour rejoindre les pourvoyeurs de soins. Nous voulons travailler avec toutes les générations, et je crois que c'est essentiel.

Il faut consacrer beaucoup plus de temps aux enfants à l'école, leur parler, demander aux aînés de prendre la parole dans les écoles. Beaucoup d'enfants ne voient plus leurs grands-parents. Je crois que cela nous valoriserait et nous cesserions d'être des personnes inutiles dont on peut se passer ou qu'on peut exploiter. Je connais des personnes âgées qui sont pas mal formidables.

Mme Légaré: J'ajouterais, avec votre permission, que si nous voulons rejoindre les personnes qui deviendront des aînés dans 10 ans, nous pourrions peut-être nous adresser à ceux qui donnent des cours de planification de la retraite pour qu'ils intègrent nos idées dans leur matériel de formation. Je l'ai déjà fait dans mes autres relations professionnelles, mais ce projet pourrait être un moyen d'atteindre notre but. Il s'agit ici des principaux intéressés; nous nous adressons aux organismes gouvernementaux et aux conseils consultatif et national qui ont un mot à dire dans la planification de l'éducation et la planification de la retraite. On pourrait leur demander facilement d'intégrer ces idées dans l'un de leurs cours.

M. MacAulay: Je crois absolument moi aussi que c'est un problème majeur en matière d'éducation, surtout pour les personnes qui sont confinées dans des institutions ou autres demeures de ce genre. Je suis tout à fait d'accord qu'il est excellent d'éduquer même ceux qui ont 10 ans ou 15 ans, qui pourront nous aider eux aussi s'ils savent que leur grand-maman est exploitée. Mais je constate aussi que c'est un problème épineux.

Également, l'un des plus grands fléaux, je crois que vous êtes d'accord, c'est l'exploitation financière et tout cet argent qu'on vole aux personnes âgées. J'imagine qu'il s'agit là d'une compétence provinciale, et j'imagine qu'on empiète sur la vie privée des gens si on leur demande ce qu'ils font de leur argent. Nous en discutions ici la semaine dernière, et cette semaine. Si quelqu'un avait 800 000$ ou 900 000$ et se retrouve avec 50 000$, on se demande qu'est-ce qui s'est passé. Il doit bien y avoir un moyen qui nous permette, à nous, personnes intelligentes, de prévenir ce genre de chose, et d'après ce que j'en sais, cela arrive souvent. Vous avez dû constater que cela arrivait souvent.

Mme Deunisch-Turner: Oui, mais tant qu'une personne demeure mentalement compétente, elle a le droit de faire des dons. C'est vraiment là le problème.

M. MacAulay: C'est là le problème.

Mme Deunisch-Turner: Oui.

Mme Légaré: Mais je crois que pour ce qui concerne l'exploitation matérielle ou l'exploitation financière, la loi en fait déjà mention. Il peut s'agir parfois, comme nous l'avons dit, de vol ou de fraude. Il y a déjà des lois en place. Il y a

[*Texte*]

seniors are probably through material in brochures, posters, and whatever, on this issue. It has been done through the Canadian Bankers Association, I believe, but it can be done again, and we are also going to look at the development of tools for education and how we are going to be disseminating to seniors.

I just wanted to say, Reta Turner—she gave me an order before I started and I keep on making the same mistake.

Ms Deunisch-Turner: Not to call me "Mrs.".

Ms Légaré: Reta noted that a good way of reaching all seniors would be through their pension cheques, if, as with other areas we have noted, we put little flyers with the cheques or information from the government. This would be the ideal way of reaching all seniors, and this is the only one. Even though we try through all seniors' organizations, associations, and clubs, we will never reach all of them because some of them are so isolated. You are asking how you could help. That is one way.

Mr. MacAulay: Yes, and I believe education, of course, even for the small children.

Do we have enough control on retirement homes, rest homes, and private institutions? What is the situation? Is there more abuse in those institutions, government or private institutions, compared to home abuse, or not?

Ms Légaré: Our project is based on talking to seniors who are living at home. Another project will deal with seniors in institutions. We cannot say at this time where most abuse is happening because there is little research on abuse in institutions.

Mr. MacAulay: The research is not done?

Ms Légaré: It is not done.

Mr. MacAulay: I thank you.

• 1030

Ms Darrah: I might mention that our federation in New Brunswick, the seniors federation, is working now with the Department of Education to get seniors involved with the younger grades, kindergarten, grades 1 and 2 to start with.

In seniors coming into the schools. . . As we know, the family unit is so scattered today that so many children really don't realize what Granny or Grampy are. With this they hope to go in and do story-telling, get the children interested so they will have a different picture of the older person than they do today.

[*Traduction*]

d'autres moyens d'informer les personnes âgées, peut-être avec des brochures, des affiches ou quoi que ce soit d'autre, qui porteraient sur cette question. Je crois que l'Association des banquiers canadiens a déjà pris une initiative en ce sens, mais nous pouvons la reprendre, et nous allons ensuite envisager la mise au point de moyens éducatifs pour rejoindre les personnes âgées.

Il y a une dernière chose que je voulais dire au sujet de Reta Turner—elle m'a donné un ordre avant que je commence et je m'obstine à répéter la même erreur.

Mme Deunisch-Turner: De ne pas m'appeler «M^me^».

Mme Légaré: Reta a dit qu'un bon moyen de rejoindre toutes les personnes âgées, c'est de le faire avec le chèque de pension, comme nous le faisons dans d'autres domaines où nous annexons de petits prospectus aux chèques du gouvernement. Ce serait un moyen idéal pour rejoindre toutes les personnes âgées, et c'est le seul. Même si nous faisons appel à toutes les organisations de personnes âgées, associations et cercles, nous ne pourrons jamais les rejoindre toutes parce que certaines d'entre elles sont tellement isolées. Vous nous avez demandé ce que vous pourriez faire. Voilà un moyen.

M. MacAulay: Oui, et je crois aussi dans l'éducation, bien sûr, même pour les petits enfants.

En savons-nous suffisamment sur les maisons de retraite, les maisons de repos et les institutions privées? Quelle est la situation? Les mauvais traitements sont-ils plus fréquents dans ces institutions, gouvernementales ou privées, comparativement aux mauvais traitements qui sont infligés à la maison, oui ou non?

Mme Légaré: Notre projet se fonde sur nos entretiens avec les personnes âgées qui vivent à la maison. Un autre projet portera sur les personnes âgées institutionnalisées. Nous ne pouvons dire pour le moment où les mauvais traitements sont les plus fréquents parce que peu de recherches ont été faites dans les institutions.

M. MacAulay: La recherche n'a pas été faite?

Mme Légaré: Elle n'a pas été faite.

M. MacAulay: Je vous remercie.

Mme Darrah: Je soulignerais aussi que notre fédération au Nouveau-Brunswick, la Fédération des aînés, travaille maintenant de concert avec le ministère de l'Éducation pour faire participer les aînés aux activités scolaires à la maternelle et en première et deuxième années. Ce n'est qu'un début.

Comme nous le savons, la famille est tellement dispersée aujourd'hui que beaucoup d'enfants ne savent pas ce que c'est qu'une grand-mère ou un grand-père. De cette façon, les aînés se rendent dans les écoles pour raconter des histoires et les jeunes se feront une autre idée des personnes âgées que ce n'est le cas aujourd'hui.

[*Text*]

You can see that the younger generation. . .I don't know, you would say we're losing respect, but they don't respect the elders like they used to and they need to know what elders are all about and what they can learn of the history of their community, or just the TLC that they get from grandparents that parents don't have time to give them today. This is a project we are undertaking at the present time.

I know it's being carried on in a few of the provinces in pilot projects and so on, and I think it's a wonderful way to go, and maybe the coming generation will have a different outlook on seniors.

Mr. MacAulay: I think it's an excellent project, and that's what I, personally, would think is the way to go.

Ms Darrah: Education.

Mr. MacAulay: Yes.

Ms Deunisch-Turner: The Ontario government has ordered that the Bill of Rights be posted in all nursing homes. The Bill of Rights does give people who live in... I mean, there's an intimidation that if you report the abuse, you will be retaliated against. People who are living in institutions, because that's their home.... But there is a Bill of Rights posted and that's been ordered by the Ontario government. How effective it is, I don't know.

Mr. MacAulay: Thank you.

The Chair: Just before we conclude, I'd like to say, first of all, I think we've taken very careful note of the recommendations you've made.

Your idea of being a granny to the kindergarten age is fabulous. I believe some of the aboriginal people are doing that in our native centres in my area, and it's very helpful to them to hear the history of their past and a sense of belonging.

I want to thank you for appearing before us. It's a mammoth problem you're taking on, but I wish you the best of luck, and I know that as members of the federal government, we'll be very supportive.

We thank you very much for coming.

This meeting is adjourned.

[*Translation*]

On pourrait peut-être dire que les jeunes n'ont plus de respect pour les personnes âgées; en fait ils ne respectent pas les aînés comme on les respectait autrefois et ils ont besoin d'apprendre à les connaître. Ils pourront ainsi apprendre à connaître l'histoire de leur collectivité ou tout simplement à être choyés par des grands-parents; leurs propres parents n'ont pas le temps de les choyer de cette façon. Voilà un des projets que nous entreprenons à l'heure actuelle.

Je sais qu'il y a eu des projets pilotes de ce genre dans différentes provinces et j'estime qu'il s'agit là d'une magnifique façon de faire les choses; de plus, cela permettra peut-être à la prochaine génération d'avoir une idée différente des personnes âgées.

M. MacAulay: Je crois que c'est un programme excellent et j'estime personnellement que c'est la façon de faire.

Mme Darrah: C'est une question d'éducation.

M. MacAulay: Oui.

Mme Deunisch-Turner: Le gouvernement de l'Ontario exige que la Charte des droits soit affichée dans tous les foyers de soins infirmiers. Évidemment, dans les cas d'abus on peut se demander jusqu'à quel point la personne âgée osera porter plainte parce qu'elle pourrait faire l'objet de représailles. Je ne sais donc pas jusqu'à quel point ce système est efficace.

M. MacAulay: Merci.

La présidence: Avant de terminer, je tiens à vous dire que nous avons pris note des recommandations que vous avez faites.

Cette idée d'avoir des grands-mères dans les classes de maternelle est extraordinaire. Je crois que c'est ce qui se passe dans les centres autochtones de ma région. C'est très utile d'entendre les personnes âgées parler du passé et d'acquérir ainsi un sens de la continuité.

Je vous remercie d'avoir bien voulu comparaître devant le sous-comité. Le problème auquel vous vous attaquez est de grande envergure, mais je vous souhaite beaucoup de succès. Comme vous le savez le gouvernement fédéral appuie ce genre d'initiatives.

Nous vous remercions d'être venu.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From One Voice—The Canadian Seniors Network:

Berdie Darrah, Chair, NBSCF;

Reta Deunisch-Turner, Older Women's Network;

Claudette Légaré, Elder Abuse Project Manager.

TÉMOINS

De La Voix—Le réseau canadien des aînés:

Berdie Darrah, présidente, NBSCF;

Reta Deunisch-Turner, Older Women's Network;

Claudette Légaré, gestionnaire du projet.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Tuesday, February 16, 1993

Chairperson: Edna Anderson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 3

Le mardi 16 février 1993

Présidence: Edna Anderson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Senior Citizens Health Issues

of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Questions de santé concernant les personnes âgées

du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108, a study of elderly abuse

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108 du Règlement, une étude sur le mauvais traitement infligé aux personnes âgées

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25364—1

SUB-COMMITTEE ON SENIOR CITIZENS HEALTH ISSUES OF THE STANDING COMMITTEE ON HEALTH AND WELFARE, SOCIAL AFFAIRS, SENIORS AND THE STATUS OF WOMEN

Chairperson: Edna Anderson

Vice-Chairman: Lawrence MacAulay

Members

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DES QUESTIONS DE SANTÉ CONCERNANT LES PERSONNES ÂGÉES DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, DES AFFAIRES SOCIALES, DU TROISIÈME ÂGE ET DE LA CONDITION FÉMININE

Présidence: Edna Anderson

Vice-présidence: Lawrence MacAulay

Membres

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 16, 1993
(4)

[*Text*]

The Sub-Committee on Senior Citizens Health Issues of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women met at 11:12 o'clock a.m., this day, in Room 237-C, Centre Block, the Chair, Edna Anderson, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Edna Anderson, Bruce Halliday and Neil Young.

Acting Member present: Peter Milliken for Lawrence MacAulay.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Nancy Miller Chenier, Research Officer.

Witness: From the School of Nursing, Polytechnical Institute: Elizabeth Podnieks.

Pursuant to Standing Order 108(2) and its order dated Monday, April 27, 1992, the Sub-Committee resumed consideration of its study of elderly abuse (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, February 2, 1993, Issue No. 1*).

The witness made an opening statement and answered questions.

The Sub-Committee viewed a video presentation.

On motion of Neil Young, it was agreed, — That the documents submitted by Elizabeth Podnieks, be presented as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix "SECI-1"*).

At 12:30 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 16 FÉVRIER 1993
(4)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des questions de santé concernant les personnes âgées du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine se réunit à 11 h 12, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Edna Anderson (*présidente*).

Membres du Sous-comité présents: Edna Anderson, Bruce Halliday et Neil Young.

Membre suppléant présent: Peter Milliken remplace Lawrence MacAulay.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Nancy Miller Chenier, attachée de recherche.

Témoin: De l'École des sciences infirmières, Institut polytechnique Ryerson: Elizabeth Podnieks.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à son ordre de renvoi du lundi 27 avril 1992, le Sous-comité reprend son étude sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 2 février 1993, fascicule nº 1*).

La témoin fait un exposé et répond aux questions.

Le Sous-comité visionne une vidéo.

Sur motion de Neil Young, il est convenu, — Que les documents présentés par Elizabeth Podnieks figurent en annexe aux Procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui (*voir Appendice «SECI-1»*).

À 12 h 30, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, February 16, 1993

• 1112

The Chair: I think we are all ready to start. We were delayed by the vote in the House, but fortunately we are not too far off time. We welcome our guest today, Elizabeth Podnieks. We are delighted that you could come before our committee. We are four in our numbers here. We welcome Peter Milliken, who is replacing Lawrence MacAulay today. Other members are Neil Young and Dr. Bruce Halliday.

We have had only two meetings to date. Maybe a little bit of this has been covered before, but I think we'll enjoy hearing what you are going to say.

Professor Elizabeth Podnieks (School of Nursing, Ryerson Polytechnical Institute): Thank you very much for inviting me to come here today, because I feel that every time there is any sort of discussion or presentation or workshop about elder abuse, it is all contributing to the increased awareness and understanding of what this problem is.

I thought today, not knowing exactly what you have had before, that I'd go through a few of the basic things fairly quickly. Then I thought we could talk about some intervention, some recommendations, how evaluation can be done on any elder abuse projects.

[*Slide Presentation*]

My references today are some of my own things. This first overhead that you see is from an elder abuse prevention project from the University of Regina. I have given you all a copy of it with the address on it. It is a marvellous example of a training tool. I just received it on Friday. They encourage you to copy from it and to use it. It describes how to start a workshop. It gives you the program, the whole procedure for doing a workshop, and then it has all the information that is needed.

I am very grateful to the people at the University of Regina for sending this to me when it's just off the press, and I am also glad to be able to share it with you today.

• 1115

I won't identify which slides are mine and which slides are from the University of Regina, as long as we all know that it's a combination.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 16 février 1993

La présidence: La séance est ouverte. Nous avons été retardés par un vote à la Chambre, mais fort heureusement, nous n'avons pas pris trop de retard. Nous souhaitons la bienvenue à notre témoin d'aujourd'hui, M^me^ Elizabeth Podnieks. Nous sommes ravis que vous soyez des nôtres. Quatre membres du comité sont présents ici aujourd'hui, dont MM. Neil Young et Bruce Halliday ainsi que moi-même. Quant à M. Peter Milliken, il remplace aujourd'hui M. Lawrence MacAulay.

Le comité n'a tenu que deux séances jusqu'ici. Nous nous réjouissons d'entendre votre témoignage même si les témoins précédents ont peut-être abordé certains aspects de la question dont vous allez nous entretenir.

Mme Elizabeth Podnieks (professeur, École des sciences infirmières, Institut polytechnique Ryerson): Je vous remercie beaucoup de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui. J'estime, en effet, que toutes les occasions—réunions, ateliers et exposés—sont bonnes pour sensibiliser les gens au problème des mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

Ne sachant pas exactement ce que les témoins précédents vous ont dit, j'ai pensé qu'il serait bon que j'aborde avec vous brièvement les aspects essentiels de la question. Je propose ensuite que nous discutions des mesures que nous recommandons pour venir en aide aux personnes âgées ainsi que de la façon d'évaluer leur efficacité.

[*Présentation de diapositives*]

Les renseignements que je vais vous présenter aujourd'hui sont tirés de documents dont je suis l'auteur. Cette acétate, la première de celles que je compte vous présenter, est cependant tirée d'un projet de prévention des mauvais traitements infligés aux personnes âgées mis en oeuvre par l'Université de Regina. L'adresse du bureau de coordination du projet figure sur la photocopie que vous avez tous entre les mains. Il s'agit d'un excellent outil de formation. Je ne l'ai reçue que vendredi. Dans ces documents qu'on nous encourage à photocopier et à utiliser, on nous explique comment organiser un atelier sur le sujet qui nous intéresse. La trousse contient des renseignements détaillés sur le programme ainsi que sur la façon d'organiser un atelier.

Je suis très reconnaissante aux responsables de l'Université de Regina qui m'ont envoyé cette trousse toute récente, et je suis ravie de vous la faire connaître aujourd'hui.

Certaines des acétates que je vais vous présenter proviennent de la trousse de l'Université de Regina, mais je ne prendrai pas la peine de vous le signaler à chaque fois. Les autres sont de mon cru.

[*Texte*]

I will quickly give a definition of elder abuse. There are very many definitions. I am sure everybody who has come before the committee has given you a different definition of elder abuse. In a definition such as this, committed by a person in a position of trust, some of the researchers feel that that distinguishes it from public crime.

I will identify the categories. I know other people have mentioned financial abuse, the taking of funds. Physical abuse is the one we see the least of, but it often is the most targeted by the media. We have to do a little work in this area so that the gory stories of examples of physical abuse don't take too much precedence over some of the other types.

It's safe to say that the top three forms of elder abuse are all intertwined. You can't have your son taking your pension cheque without feeling some emotional sadness and grief. In taking your pension cheque, he may literally pull it out of your hands or grab it out of your purse. So all of the definitions really go together.

Elder abuse has often been referred to as spouse abuse grown old, because many people were abused maybe as a child, maybe as a person in a marriage, and that person who has been abusing him is very likely not to stop just because he has reached the age of 75.

Non-frail elders are also at risk. That's a very important point I'll be mentioning later. I will go over with you who are the abused. This is from a 1986 piece from Health and Welfare Canada. This picture actually has changed since 1986. But I am showing you it so you can see how research and what we've found have sort of coloured the original profile. They're not always females. The national survey showed half and half, males and females. They're always over the age of 75.

They don't always have physical and mental disabilities. They often are able to provide for themselves. They often don't live with their abusers, and I think we've seen that they're not as afraid to report as we originally thought they were. Very few of the ones I talked with in the interview refused to talk about the abuse. In fact, for some of them it was very therapeutic.

We must remember that this was a telephone survey and follow-up, so the person was really in command. If you asked them something they didn't like or they didn't want to continue, they just had to hang up the phone. But very few people did that, and 80% of the original people in the national survey agreed to a follow-up interview.

[*Traduction*]

Permettez-moi de vous définir brièvement ce qu'on entend par «mauvais traitements infligés aux personnes âgées». Je suis sûre que chacun des témoins que vous avez entendus avait sa propre définition. La définition suivante insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un crime de nature publique: «acte commis par une personne qui jouit de la confiance de la personne âgée».

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet des différentes catégories de mauvais traitements. Je sais qu'on vous a déjà parlé de l'exploitation matérielle, du fait qu'on s'approprie l'argent des personnes âgées. Les sévices sont les types de mauvais traitements les moins fréquents, même si ce sont ceux qui retiennent le plus l'attention des médias. Nous devons nous assurer que le récit de ces histoires d'horreur dont sont friands les médias ne détournent pas l'attention des gens des autres types de mauvais traitements.

On peut affirmer, sans grand risque de se tromper, que les trois premières catégories de mauvais traitements sont liées. Votre fils ne peut pas vous prendre votre chèque de pension sans que vous ressentiez de la tristesse et du chagrin. Il est aussi possible que votre fils vous arrache des mains votre chèque de pension ou le sac à main dans lequel il se trouve. Toutes ces définitions sont donc vraiment indissociables.

On dit souvent que ceux qui ont maltraité leur conjoint étant jeunes ne cessent pas nécessairement de le faire le jour où ils ont 75 ans. Il peut s'agir de gens qui ont eux-mêmes été maltraités étant enfants.

Les personnes âgées en bonne santé sont aussi vulnérables. C'est un point très important sur lequel je reviendrai plus tard. Voyons maintenant qui sont ces personnes âgées qui font l'objet de mauvais traitements. Cette acétate est tirée d'un document publié par Santé nationale et Bien-être social en 1986. La situation a cependant évolué depuis lors. La raison pour laquelle je vous montre cependant cette acétate, c'est pour vous faire prendre conscience du fait que les recherches qui ont été effectuées depuis 1986 nous ont aménés à modifier notre perception du problème. En effet, ce ne sont pas toujours des femmes qui font l'objet de mauvais traitements. L'enquête nationale a en fait révélé qu'autant d'hommes que de femmes étaient maltraités. Ces personnes ont cependant toujours plus de 75 ans.

Il ne s'agit cependant pas toujours de personnes qui ont des handicaps physiques et mentaux. Il s'agit aussi souvent de gens qui s'occupent d'eux-mêmes et qui ne vivent pas avec la personne qui les maltraite. Nous savons aussi maintenant que ces personnes âgées n'hésitent pas autant qu'on l'avait d'abord cru à dénoncer ceux qui les maltraitent. Très peu de personnes parmi celles que j'ai interviewées ont refusé de parler des mauvais traitements. Certaines d'entre elles se sont même senties soulagées de pouvoir le faire.

L'enquête et le suivi en question ont été menés par téléphone, ce qui explique sans doute le fait que ceux qui y ont participé n'ont pas hésité à s'exprimer. En effet, ils n'avaient qu'à raccrocher s'ils ne voulaient pas répondre aux questions qu'on leur posait ou s'ils voulaient mettre fin à l'entretien. Très peu de gens l'ont cependant fait, et 80 p. 100 de ceux qui ont participé à la première enquête nationale ont accepté d'être interviewés de nouveau.

[*Text*]

• 1120

So I think more and more they're looking for a trusting person and somebody who is willing to listen to them. Not to tell them what to do; they don't want to be told what to do about the situation. All they want is to tell you about it and perhaps have you make some suggestions as to what you might do or what they might do, but always with the assurance that they are in the driver's seat and that you would never, ever send the authorities to them, even if it is a criminal case, unless they requested that you do so.

Now, for the abusers, while they're sometimes a family member, often the abusers can be older themselves, but most of them seem to between 20 and 50 years old. They're ill-prepared to provide care, isolation is a big factor, and they lack community support. There are other factors, such as substance abuse, etc.

Now we look at the non-family care-givers in institutional or residential settings. That's where my present research is being directed, to institutions. We also have to think of the people who are living in all the group homes and unlicensed facilities. There's also a lot of abuse going on there.

There are numerous theories as to what causes elder abuse and it all depends on who or what your researcher is, but these are three popular theories: the environmental framework, which looks at situational factors as causing stress; the pathological framework sees abusive behaviour as being due to pathology problems or alcoholism and drug abuse, and this abuse is very prevalent in Canada. The study Elizabeth Bristowe carried out in Vancouver showed alcoholism as being one of the prime causes of elder abuse. I think that's been shown in other literature, outside Canada.

This little diagram just shows us the cycle of violence. You have a crisis that is threatening the loving care a person should be receiving, then the result of the crisis is often terrible guilt and fear, then one starts to blame the person, then the dependency stress of being responsible for this person. These can all lead to mistreatment.

This is a statement made by a person, which really summarizes a lot of what we're talking about:

> One who has not cared for an ill, helpless, confused old person, may not comprehend the helplessness, rage and frustration involved.

Dr. Muriel Lezak wrote that in the *Journal of Clinical Psychiatry* in 1978. Now, in 1978 the biggest focus of elder abuse was on care-giver stress and there is still a lot of care-giver stress, but there are also a lot of other kinds, in the ten years since that statement was written.

Everybody wants to know why older people don't report the abuse and this is also a question we asked in our research. Fear of more abuse or loss of a care-giver are reasons. The latter is a very important one, when you think

[*Translation*]

J'ai l'impression que ce que les personnes âgées veulent de plus en plus, c'est surtout qu'on leur prête une oreille attentive. Elles ne veulent surtout pas qu'on leur dise ce qu'il faut faire. Vous pouvez toujours leur proposer votre aide ou leur faire des suggestions quant à la façon d'améliorer leur sort, mais vous devez veiller à toujours leur assurer que rien ne sera fait sans leur consentement et que vous ne ferez surtout pas intervenir la police, même s'il s'agit d'un crime, à moins qu'elles ne vous le demandent expressément.

Il est vrai que ceux qui maltraitent les personnes âgées font parfois partie de leur propre famille et qu'ils peuvent être âgés eux-mêmes, mais dans la plupart des cas, ils ont entre 20 et 50 ans. Ces personnes sont mal préparées pour s'occuper d'une personne âgée, elles sont parfois isolées et elles ne peuvent pas compter sur un réseau d'aide. Il peut aussi s'agir de toxicomanes ou de gens qui connaissent des difficultés.

Parlons maintenant des mauvais traitements qui surviennent non pas au sein de la famille, mais dans des institutions, C'est sur ce secteur que j'axe actuellement mes recherches. Il ne faudrait pas oublier que beaucoup de personnes âgées sont maltraitées dans des foyers collectifs et des centres non reconnus.

Les théories abondent quant aux causes des mauvais traitements. Voici les trois théories les plus connues: la théorie environnementale porte sur les situations qui sont source de stress; la théorie pathologique attribue le problème à des comportements pathologiques comme l'alcoolisme et la toxicomanie qui sont très répandues au Canada. L'étude effectuée à Vancouver par M^me^ Elizabeth Bristowe a révélé que ce sont chez les alcooliques qu'on trouve le plus grand nombre de personnes qui maltraitent des personnes âgées. Des études effectuées à l'étranger ont aussi abouti aux mêmes résultats.

Ce petit diagramme vous explique le cycle de la violence. Une crise survient et la personne qui s'occupe de la personne âgée n'est plus en mesure de lui fournir l'affection et les soins dont elle a besoin. Cette crise engendre souvent un fort sentiment de culpabilité et de crainte qui amène la personne qui le ressent à s'en prendre à la personne âgée dont la dépendance à son égard lui pèse. Les mauvais traitements peuvent boucler la boucle.

Voici un énoncé qui résume bien la situation que nous décrivons:

> Il se peut que ceux qui n'ont jamais eu à s'occuper d'une personne âgée malade, dépendante et troublée aient du mal à comprendre l'impuissance, la rage et la frustration que peuvent ressentir ceux qui ont à le faire.

Ces mots du D^r^ Muriel Lezak ont paru dans le *Journal of Clinical Psychiatry* en 1978. A cette époque, on insistait beaucoup sur le stress que pouvaient ressentir ceux qui doivent s'occuper d'une personne âgée, mais depuis lors, on sait que ce n'est pas la seule cause des mauvais traitements.

Chacun s'interroge sur ce qui pousse une personne âgée à ne pas signaler le fait qu'elle fait l'objet de mauvais traitements, et c'est une question que nous avons posée aux personnes que nous avons interviewées. Les raisons qui ont

[*Texte*]

of mandatory reporting, for instance, which three of our provinces have. The older person knows the abuse has been reported, but intervention can't take place just like that. So they're often in a precarious position of being in the same house, or next door or whatever, to the abuser who knows somebody squeaked on him. It can be very dangerous for the older person.

• 1125

Then there's the whole anxiety of the consequences. Until now the usual intervention in terms of elder abuse has been to institutionalize the older person. In other words, they've taken the older person out of the home, which he or she probably owns, and left the abuser in the home.

With the reputation and the general publicity about institutions, which is unfortunate because we have many very good institutions, many older people say they never want to be put in a nursing home, that they won't go to a nursing home. So they know the consequences of reporting will be some sort of altered environment.

There is always the consideration of impaired understanding about parental roles, fear of exposure, family honour, independence, family break-up being unacceptable, lack of self esteem, and belief that they deserve what they get. All these are some of the reasons that have been proposed as to why people will not report their abuse.

Now, why don't we see elder abuse? For one reason, there's a lack of reporting and awareness about elder abuse. Unfortunately, until just the last couple of years or so many professionals really found elder abuse inconceivable. I'm talking about doctors and other professional people.

An older person would come in, say, to the emergency. That's usually where they go. Children were first identified as being abused in the emergency department. The doctor would never, ever think the person who's bringing them into the emergency could have, say, broken their arm or been the cause of some of their bruises and other physical manifestations.

The other part is that many of the signs and symptoms of getting older really could be mistaken for abuse. So we have to be careful there in terms of not diagnosing elder abuse until we know for sure. Now, these are some practice suggestions for physicians. I'll just tell you a few of them.

[*Traduction*]

été invoquées sont la crainte d'être maltraité davantage et la crainte de perdre la personne qui s'occupe de soi. Cette dernière raison peut être déterminante si, comme c'est le cas dans trois provinces, il est obligatoire de signaler les cas de mauvais traitements. La personne âgée sait alors que les autorités sont au courant de son cas, mais celles-ci ne peuvent évidemment pas intervenir immédiatement. La personne âgée se retrouve dans une situation difficile dans la mesure où la personne qui a été dénoncée peut être membre de sa propre famille ou un voisin. La situation peut en fait être très dangereuse pour elle.

Les personnes âgées craignent aussi les conséquences qu'entraînerait le fait de signaler qu'elles font l'objet de mauvais traitements. Jusqu'ici, on a eu tendance à résoudre le problème par un placement en institution. En d'autres termes, même si elle est propriétaire de sa maison, c'est la personne âgée qui doit aller vivre ailleurs et non pas la personne qui la maltraite.

Compte tenu de la réputation et de la mauvaise publicité qui est malheureusement faite aux établissements de soins, de nombreuses personnes âgées refusent d'envisager la possibilité d'y vivre. Or, il existe d'excellents établissements de soins. Beaucoup de personnes âgées craignent donc d'être contraintes de vivre en institution si elles signalent les mauvais traitements dont elles font l'objet.

D'autres facteurs expliquent peut-être leur réticence à cet égard comme une mauvaise compréhension du rôle de chaque membre de la famille, la crainte des commérages, l'honneur de la famille, l'indépendance, le désir d'éviter l'éclatement de la famille, le manque d'estime de soi et la conviction qu'elles méritent ce qui leur arrive. Voilà certaines des raisons qui ont été avancées pour expliquer cet état de choses.

Si l'on ne signale que rarement les cas de mauvais traitements, faut-il en déduire que les personnes âgées ne sont pas maltraitées? Non, car ceux qui seraient en mesure de déceler les cas de mauvais traitements ne sont pas toujours prêts à les signaler ou ne sont pas sensibilisés au problème. Malheureusement, il y a encore quelques années, bon nombre de spécialistes jugeaient inconcevable qu'une personne âgée puisse faire l'objet de mauvais traitements. Je fais notamment allusion aux médecins.

Prenons le cas d'une personne âgée qui se présente au service des urgences d'un hôpital. C'est là qu'elles vont normalement lorsqu'elles ont besoin de soins. C'est d'ailleurs dans les services des urgences qu'on s'est rendu compte pour la première fois que certains enfants étaient maltraités. Il ne viendrait jamais à l'esprit du médecin que c'est la personne qui accompagne la personne âgée à l'urgence qui lui a cassé le bras ou est la cause de certaines ecchymoses et autres marques corporelles.

Par ailleurs, il est possible de confondre les signes de vieillissement avec les indices de mauvais traitements. La prudence est donc de mise dans ce domaine. Voici maintenant certaines suggestions qui s'adressent aux médecins. Permettez-moi de vous en citer quelques-unes.

[*Text*]

Consider neglect when there is evidence of poor care. Interview the older person separately from the care-giver when abuse or neglect is suspected. Often doctors would treat older people the same way your children were treated when you went to the pediatrician. The dialogue was between the mother and the pediatrician, and the child just sat there.

It's often the same with older people. The older person just sits there, and because maybe they're a little slow or don't hear so well and they take longer to process, the doctor talks back and forth to whomever brought them in, who could be the abuser.

There's screening for family violence. When physicians see older people, they should know if there has been any other family violence. Sometimes where the older person won't have told friends, they may admit to the doctor that Johnny really isn't being very good these days. There is more of a bond and more trust between the older person and the doctor.

Then there's checking for drug addiction and so on. This is another one we haven't started to do yet, but it should be part of any suspected cases: taking a photograph or sketching any bruises or injuries that the person might come in with and then documenting all of these. So the last one involves the police, if appropriate, because elder abuse is a crime.

• 1130

To go back to why we don't see elder abuse, society certainly does believe in the sanctity of the family and people tend not to pry into other people's lives. They feel that's not polite and that's not nice, so even though they can see a person is hurting... Maybe if they just asked "what's bothering you today?", the person would spill the whole story.

The use of force in certain circumstances is seen as being okay. You sometimes see this in institutions. A person may get out of bed when he's not supposed to get out of bed, the attendant will put him back into bed and pull up the sides of the bed, and maybe shake the person as a sort of retribution for whatever this person has done.

Other reasons we don't see elder abuse are ages, the attitudes toward the elder, and the stereotypes of elderly people.

These are some high-risk situations: alcohol, history of family violence, care-giver stress, and social isolation. These situations have been identified as situations in which elder abuse might occur.

Eugene is going to make copies of these, but if they are going to be distributed, I'd really like you to give credit on some of them to the University of Regina. They have indicated in this module that anything in their book can be copied, but I personally don't like using something from another source without their having the credit. I think they were far too humble; they should have had, at the bottom of every page, that this was from the University of Regina. I

[*Translation*]

Songez à la possibilité que la personne âgée fasse l'objet de mauvais traitements s'il est évident qu'elle ne reçoit pas les soins voulus. Si vous soupçonnez qu'il y a mauvais traitements, interviewez la personne âgée seule. Les médecins traitent parfois les personnes âgées comme si elles étaient des enfants. C'est comme si elles se présentaient chez un pédiatre avec leur mère.

En effet, il arrive souvent que le médecin discute simplement avec l'accompagnateur de la personne âgée, lequel pourrait être celui qui la maltraite. Tout cela simplement parce que la personne âgée entend peut-être mal ou a peut-être un peu de difficulté à comprendre ce qu'on lui dit.

Il faudrait s'interroger au sujet de l'incidence de la violence familiale. Les médecins qui traitent des personnes âgées devraient se renseigner pour savoir si d'autres membres de la famille ont déjà été maltraités. Il arrive parfois que les personnes âgées soient plus disposées à se confier à leur médecin, en qui elles ont confiance, qu'à leurs amis.

Les médecins devraient aussi chercher à savoir s'il y a des problèmes de toxicomanie, etc. Voici une autre mesure que nous n'avons pas encore mise en vigueur, mais qui devrait être appliquée partout où nous avons un cas suspect: prendre une photo ou faire un croquis de toute ecchymose ou meurtrissure que présente la personne et constituer un dossier qui permettrait, le cas échéant, de faire appel à la police, car c'est un acte criminel que d'infliger des sévices à une personne âgée.

Si nous n'entendons pas tellement parler de ce problème, c'est que la société tient certainement la famille pour une valeur sacrée, et que les gens, par politesse et par gêne, préfèrent ne pas fouiller dans la vie d'autrui, même quand ils voient qu'une personne souffre... Il leur suffirait peut-être de demander: «Qu'est-ce qu'il y a qui ne va pas aujourd'hui?» pour que la personne confesse la vérité.

Dans certaines circonstances, l'usage de la force peut sembler justifier, comme on le voit parfois dans les établissements. Le patient qui sort du lit alors qu'il n'en a pas le droit y sera ramené par l'aide-infirmier qui remontera les ridelles du lit, et qui, en guise de punition, secouera peut-être la personne.

Si les mauvais traitements infligés aux personnes âgées ne sont pas plus visibles, c'est également en raison de l'âge, de l'attitude envers les personnes âgées et de la façon stéréotypée dont on les voit.

Il y a des situations qui présentent des risques particuliers: l'alcoolisme, des antécédents de violence familiale, le stress de la personne qui dispense les soins et l'isolement social. Ce sont là des situations pouvant être à l'origine des mauvais traitements dont sont victimes les personnes âgées.

Eugene va faire des photocopies de ces documents, mais puisqu'ils vont être diffusés, je voudrais rendre hommage, pour certains d'entre eux, à l'Université de Regina. Elle a fait figurer, dans son livre, une note avertissant que toute reproduction est autorisée, mais personnellement je n'aime pas emprunter à une source sans l'indiquer officiellement. L'Université de Regina, à mon avis, pêche par excès de modestie car elle aurait dû, au bas de chaque page,

[*Texte*]

think, though, they'll be pleased to hear that you probably are one of the first groups to see this.

I thought we could talk a little bit about some of the educational tools and programs that are going on across the country, because this is an area in which I feel that we can all be interventionists. Many of the people who are suffering today from elder abuse don't want that changed. They don't want the lawyer coming; they don't want the police coming; they have made up their minds and, for whatever reason, if they are competent, it's their right to make up their minds. Our biggest thrust should be towards education to prevent elder abuse so that the next generation will not have to endure the treatment that some of the people that we've talked to across Canada have put up with.

• 1135

If we're going to talk about education, let's talk about early education. This is an example of a positive imaging tool for children from 4 to 7 years old. It's a story-book and play-book with cards at the back that give activities. There are three stories in it, and the cards give activities for the stories. They're just little stories to make children feel good about older people. The hypothesis is that if people grow up feeling positive about older people, then there's less chance as they grow up that they will mistreat older people.

This storytelling kit was produced by a group in Toronto, of which I chair, called the Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse. It mentions that fact inside but there's nothing about elder abuse in this book; it's just positive imaging.

This was funded by Health and Welfare Canada and it has been very well received. In fact, Madam Vezina came to Toronto and launched the book last September. We've been receiving requests for it from all over the country.

Another example of positive imaging for youngsters is this little colouring book. We received a grant of $25,000 to produce this, and all the pictures are original paintings done just for the book. This is an example of something that could be done very cheaply. It's a colouring book called *Helping Granma* and there are just pictures inside which the children can colour. This would be very cheap to produce and could be done for several different topics for children. This particular one was funded by the Sandoz company. We really should be thinking about supplementing some of our funding from some corporations, such as drug companies etc.

So that's an example.

Mr. Young (Beaches—Woodbine): Before we go on, it seems to me that a part of this committee's work, as you pointed out at the beginning of your presentation—is to educate the public on this very important matter.

Prof. Podnieks: Yes.

[*Traduction*]

mentionner l'origine du document, mais elle se réjouira sans doute d'apprendre que vous êtes l'un des premiers groupes à l'utiliser.

J'ai pensé aborder la question des outils et programmes pédagogiques utilisés au Canada, car c'est là un domaine où nous pouvons tous intervenir. Un grand nombre de personnes âgées maltraitées s'opposent à toute intervention, que ce soit celle de l'avocat ou de la police; elles ont pris une décision et, quelle qu'en soit la raison, c'est leur droit si elles sont en possession de tous leurs moyens. Notre effort devrait surtout porter sur la prévention de ce genre de crime, afin que la génération suivante n'ait pas à subir les traitements dont sont victimes actuellement au Canada certaines personnes du troisième âge.

Pour faire oeuvre d'éducateur on ne saurait commencer trop tôt. Voici un livre de contes et de jeux, avec cartes incluses, qui s'adresse aux enfants de quatre à sept ans. Le livre contient trois contes, et les cartes fournissent des activités d'illustration de ceux-ci. Ce sont des contes très simples qui éveillent chez les enfants des sentiments de bienveillance à l'égard des personnes âgées. Le principe à la base de ces contes, c'est que les enfants qui ont de la sympathie pour les personnes âgées risquent moins, quand ils seront grands, de les maltraiter.

C'est un groupe de Toronto, le Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse, que je préside, qui est l'auteur de cette trousse pédagogique, fait qui est mentionné à l'intérieur, mais le livre lui-même ne contient rien sur les personnes âgées victimes de mauvais traitements; elles sont simplement déseintes sous un jour sympathique.

Ce projet a été financé par Santé et Bien-être social Canada, et a été très bien accueilli. Le livre a été lancé en septembre dernier à Toronto par M^me^ Vézina elle-même et, depuis, nous n'avons cessé de recevoir des demandes émanant de toutes les régions du pays.

Ce petit album à colorier est un autre exemple de promotion de l'image des personnes âgées, qui s'adresse aux jeunes. Nous avons bénéficié pour cela d'une subvention de 25 000$, et toutes les images sont des peintures originales spécialement créées pour le livre. C'est un exemple de promotion d'une image qui pourrait se faire à très peu de frais: c'est un album à colorier intitulé *Aidons grand-mère*, qui contient des images à colorier. C'est une production pour enfants qui n'est pas très coûteuse et qui pourrait être exécutée pour différents sujets. Celui-ci a été financé par les laboratoires Sandoz. Nous devrions vraiment songer à demander une aide financière à certaines sociétés, par exemple les laboratoires pharmaceutiques.

En voilà donc un exemple.

M. Young (Beaches—Woodbine): Avant de poursuivre, il me semble qu'une partie du travail de ce comité—comme vous l'indiquiez au début de votre exposé, est d'éduquer le public sur cette question si importante.

Mme Podnieks: C'est exact.

[*Text*]

Mr. Young: With that in mind, it would be extremely useful for the record if you could advise the committee how one could get a hold of these two documents you just talked to us about, the two drawing books. If someone was interested, is there a place they could call?

Prof. Podnieks: I'm leaving two copies with you.

Mr. Young: I appreciate that, but if someone is reading the record, and hopefully there will be a number of people reading the record, it would be useful if you could read into the record where a person could either order them or—

Prof. Podnieks: Yes, there's a flyer over here on it, and all the committee members were given a flyer.

Mr. Young: These flyers and the other documentation that the witness gave us are extremely useful pieces of information. Madam Chairperson, I would like to move that those documents be attached to the transcript of the hearing as if they had been read into the record.

The Chair: All right. Thank you.

• 1140

Prof. Podnieks: When I came, I was kind of cold turkey. I did not know just what you had had and what you hadn't had. I am sure I have some more pieces at home I could send through Eugene to the chair. I can do that if you would like. So this is for 4 to 7.

Moving on, our next proposal is to develop a play kit for children aged 8 to 13 or 14. This would actually bring in mistreatment of older persons, but not in too hard a way. It would be an intergenerational kit where children and seniors could work together to put on these plays. They could take them around to schools and to their nursing homes.

It would teach them not only the value of working with older people but also how to act and how to direct. All the instructions for these roles would be included. If a child felt he could not take one of the roles, he could maybe be stage manager. All this would be working together with older people.

There was an excellent model that took place in New York City a few years ago where the children and the seniors reversed roles. The children were all dressed up as older people, and the older people were dressed in jeans and sneakers and all that sort of thing.

One of the scenes was going through the pay checkout at a grocery store. The senior behind the little guy that was the older person asked if he couldn't hurry up and get his money out of his change purse, and so on. Apparently it was a huge success. So it is along those lines where we are looking.

[*Translation*]

M. Young: Aussi serait-il très utile, pour le compte rendu, que vous indiquiez au comité où l'on peut se procurer les deux documents dont vous venez de parler, les albums à colorier. Y a-t-il une adresse pour les personnes intéressées?

Mme Podnieks: Je vous laisse deux exemplaires.

M. Young: Je vous en remercie, mais pour ceux qui, espérons-le liront le compte rendu, il serait bon d'y faire figurer l'endroit où s'adresser pour en commander des exemplaires. . .

Mme Podnieks: Oui, j'ai apporté des prospectus et les ai fait distribuer aux membres du comité.

M. Young: Ces prospectus et la documentation que le témoin nous a donnés sont fort utiles et je propose, madame la présidente, que ces documents soient annexés à la transcription de la séance comme s'ils avaient été versés au compte rendu.

La présidence: C'est d'accord, je vous remercie.

Mme Podnieks: Lorsque je suis arrivée, je ne savais pas exactement quels documents vous aviez reçus. J'ai certainement à la maison quelques autres exemplaires que je pourrais vous faire parvenir par l'intermédiaire d'Eugene. C'est ce que je peux faire si vous le voulez. Ce livre s'adresse aux enfants âgés entre quatre et sept ans.

Notre prochaine proposition est de préparer une pièce de théâtre pour les enfants âgés de 8 à 13 ou 14 ans afin d'aborder en douceur la question des mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Il s'agirait d'une trousse intergénérationnelle qui permettrait aux enfants et aux personnes âgées de travailler ensemble pour monter ces pièces de théâtre. Ils pourraient les présenter dans des écoles et dans leurs foyers de soins infirmiers.

Non seulement les enfants apprendraient ainsi à travailler avec les personnes âgées, mais cela leur permettrait d'apprendre à jouer et à monter une pièce de théâtre. Toutes les directives concernant les rôles seraient incluses. Si un enfant estimait ne pas pouvoir jouer l'un des rôles, il pourrait par exemple être régisseur. Tout cela leur permettrait de travailler avec des personnes âgées.

A New York il y a quelques années, on a fait une expérience intéressante où les enfants et les personnes âgées avaient renversé les rôles. Les enfants étaient tous habillés comme des personnes âgées, et les personnes âgées portaient des jeans, des chaussures de tennis et ce genre de choses.

Dans l'une des scènes, il fallait passer à la caisse dans un supermarché. La personne âgée qui se trouvait derrière le petit garçon qui jouait le rôle de la personne âgée lui a demandé d'accélérer et de faire un peu plus vite pour sortir son argent de son portefeuille. Apparemment, la pièce a eu beaucoup de succès. C'est donc à un projet de ce genre que nous songeons.

[*Texte*]

Then moving on to curriculums for professional schools, doctors are now being educated in terms of elder abuse. I think you have seen the article in the recent *Ontario Medical Review*. That is happening more and more. Many universities are having one-day workshops in elder abuse and inviting people in as a multidisciplinary focus.

I have just received another program. It is not here in Canada, but we certainly could take a leaf from the book. It is called the *Gatekeeper Training Manual*. Gatekeepers are people in the community who have contact with older people, such as the postman, the hydro man, bank clerks. All those people are in a prime position to pick up on elder abuse. So they are called gatekeepers. This training manual is from a program that was funded to work with people who would be gatekeepers for older people.

In the States they would be referred by the agency for the elderly. Here it would be the same sort of thing, only they would be referred by the seniors' social service. These people go in and will help. They may take somebody to the bank. The bank would phone the agency and say they've had a lady who seems to be a little confused over her banking. Then the umbrella agency would phone the gatekeepers. One of their volunteers would go out and maybe take the person to the bank or help her if she had trouble signing her checks. There are all sorts of things. These types of manuals are becoming more and more in demand and necessary.

• 1145

The next thing I want to tell you about, which is I think is really exciting, is *Elder Abuse and Crime: A Police Manual*.

The police in the last few years have totally changed their image from policing to community assistance. This manual, which will be out in a few weeks—and we certainly will send you a copy—was made with the Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse.

We got a grant from the federal Solicitor General's office and the Ontario Solicitor General. It gives all the data that a police person needs in investigating a case of elder abuse. It's going to be in a ring binder. We're already getting requests for it from across Canada. It is going to be put into rings, so that a section can come out and, say, another province can insert their information on a particular page.

[*Traduction*]

Pour ce qui est du matériel didactique destiné aux écoles professionnelles, à l'heure actuelle on est en train de sensibiliser les médecins aux problèmes des mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Je pense que vous avez vu l'article dans le dernier numéro de l'*Ontario Medical Review*. On le voit de plus en plus. Bon nombre d'universités organisent des ateliers d'une journée sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées et invitent les gens à y participer dans le cadre de leur programme multidisciplinaire.

Je viens tout juste de recevoir un autre programme. Il n'existe pas encore ici au Canada, mais nous pourrions certainement l'utiliser. C'est un manuel qui s'intitule *Gatekeeper Training Manual* (Manuel de formation des protecteurs du public). Les protecteurs du public sont des gens dans la collectivité qui sont en contact avec les personnes âgées, notamment le facteur, le représentant de la compagnie d'électricité, les commis de banque. Tous ces gens sont très bien placés pour découvrir les cas de mauvais traitements infligés aux personnes âgées. On les appelle donc les protecteurs du public. Ce manuel de formation provient d'un programme dont le financement a permis de travailler avec des gens qui pourraient être les protecteurs des personnes âgées.

Aux États-Unis, c'est l'agence pour les personnes âgées qui sert d'intermédiaire. Ici, ce serait le même genre de choses, mais l'intermédiaire serait les services sociaux pour les personnes âgées. Ces personnes pourraient aider les personnes âgées en les amenant par exemple à la banque. La banque téléphonerait à l'agence pour dire qu'une de leurs clientes semble ne pas trop savoir comment effectuer ses opérations bancaires. L'agence téléphonerait alors au protecteur du public et un bénévole pourrait amener cette personne à la banque pour l'aider, par exemple, à signer ses chèques. Il y a toutes sortes de possibilités. Ce genre de manuel est de plus en plus en demande et de plus en plus nécessaire.

J'aimerais maintenant vous parler d'un document qui est, je pense, très intéressant et qui s'intitule *Elder Abuse and Crime: A Police Manual*.

Au cours des dernières années, la police a tout à fait changé son image afin de mettre davantage l'accent sur l'aide communautaire plutôt que sur les services de police. Ce manuel qui sera publié dans quelques semaines—et nous vous en enverrons certainement un exemplaire—a été préparé en collaboration avec l'Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse.

Nous avons reçu une subvention du bureau du Solliciteur fédéral et du Solliciteur général de l'Ontario. Ce manuel contient toutes les informations dont un agent de police a besoin pour faire enquête au sujet d'un cas de mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Il sera présenté sous forme de classeur à anneaux. Nous avons déjà reçu des demandes de tous les coins du pays pour ce manuel. Il sera donc présenté sous forme de classeur à anneaux, de façon à ce que par exemple une province puisse enlever une section pour y insérer ses propres informations.

[*Text*]

What I think is so exciting about it is that a community group such as our network got the money to work with the police. It's being credited first of all to the Ontario Network and then to the Toronto police.

That's really the way it should be, because the people in our network know about elder abuse. We have seniors on our committee who may have experienced it. We are in the community, whereas a police person, not having any idea about the information in here, could very easily overlook a case of elder abuse. Therefore, this is going to be a resource that the police can, as I say, use in different ways.

The Calgary police service has an elder abuse leaders' guide. It even comes with its own overheads. It has information in it for the Calgary police. They're completely changing their picture. That's great, because many older people have a fear of the police. We often say to go to the police for help, and it may be the last thing they'll do. Maybe they're illegal immigrants or something, so they don't want anything to do with the police; however, these types of things are really going to bring the seniors and the community together.

A couple of other things are being done across the country. We have protocols, for instance, in Saskatchewan, an interhospital domestic violence committee. More and more hospitals are getting committees like this. They produced a handbook that applies to physicians, emergency room personnel, public health nurses and para professionals.

I'm sure most of you have heard about the age and opportunity resource centre in Winnipeg. They have all these types of things—service, referral, assessment counselling, intervention, libraries. Also in Calgary is the Kerby centre. What is really great about this is that it was an old church that was made into a centre. All the policies are generated by older people themselves. They run the Kerby centre. It is, as it says there, the only model of its kind in Canada.

In Sudbury they have the Sudbury Elder Abuse Committee. Their objectives are education and information, intervention and prevention, and data collection. Look at all the people who are involved in that. I mean, how could you not target every person who might otherwise slip through?

Look at parks and recreation. That's very important in terms of elder abuse, because things go on in recreation and parks. You have everything there. You have Information Sudbury, the ministry, the hospital, CNIB, pastoral care. All of those things have come about. This committee has not been going too many years.

• 1150

Mr. Halliday (Oxford): I wonder if I could go back to that last overhead from Sudbury. It's very interesting to see the number of groups there concerned about the problem. But I'm wondering if any group there takes a special interest

[*Translation*]

Ce qui est très intéressant à mon avis, c'est qu'un groupe communautaire comme notre réseau ait réussi à obtenir des fonds pour travailler avec la police. Ces fonds sont tout d'abord crédités à l'Ontario Network puis à la police de Toronto.

C'est vraiment ainsi que les choses devraient se passer, car les membres de notre réseau connaissent le problème des mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Certaines personnes âgées membres de notre comité en ont peut-être déjà été victimes. Nous sommes dans la communauté, tandis qu'un policier pourrait très facilement ne pas remarquer un cas de mauvais traitements, s'il n'a pas pris connaissance des informations contenues dans ce manuel. Par conséquent, le manuel pourra, comme je l'ai dit, être utilisé de différentes façons.

Le service de police de Calgary a un guide des mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Ce guide est même accompagné d'acétates. Il contient des informations à l'intention de la police de Calgary. Ils sont en train de changer leur image totalement. C'est très bien, car bon nombre de personnes âgées ont peur de la police. Nous disons souvent qu'il faut demander l'aide de la police, mais c'est peut-être la dernière chose qu'elles feront. Il peut s'agir d'immigrants illégaux qui ne veulent rien avoir à faire avec la police; cependant, ce genre de guide va certainement rapprocher les personnes âgées et la communauté.

Quelques autres initiatives ont été prises un peu partout au pays. Par exemple, nous avons des protocoles en Saskatchewan, un comité qui réunit des représentants des divers hôpitaux pour se pencher sur la violence familiale. De plus en plus d'hôpitaux mettent sur pied ce genre de comité. Ils ont produit un manuel qui s'adresse aux médecins, au personnel des salles d'urgence ainsi qu'aux infirmiers hygiénistes et aux paraprofessionnels.

Je suis certaine que vous avez entendu parler du centre Perspectives des aînés de Winnipeg. On y offre toutes sortes de services—aiguillage, counselling, évaluation, intervention, bibliothèque. Il y a également le centre Kerby à Calgary. Ce qui est formidable, c'est qu'on a installé ce centre dans une vieille église. Toutes les politiques sont déterminées par les personnes âgées elles-mêmes. Ce sont les personnes âgées qui administrent le centre Kerby. Comme on dit ici, il s'agit du seul modèle du genre au Canada.

À Sudbury, il y a le Comité de l'abus des aînés de l'Ontario. L'objectif de ce comité est d'éduquer et d'informer, d'intervenir et de prévenir, et de recueillir des données. Regardez comme ils sont nombreux à participer à ces activités. Je ne vois vraiment pas comment un cas pourrait leur échapper.

Prenez par exemple le service des parcs et loisirs. Cela est très important en ce qui concerne les mauvais traitements infligés aux personnes âgées, car il s'y passe des choses. Vous avez tout là. Vous avez Information Sudbury, le ministère, l'hôpital, l'INCA, les services de pastorale. Toutes ces choses ont été créées. Ce comité n'existe pas depuis de nombreuses années.

M. Halliday (Oxford): Pourrais-je revenir à la dernière acétate de Sudbury? Il est très intéressant de voir le nombre de groupes qui se préoccupent de ce problème. Mais je me demande s'il y a un groupe qui s'intéresse plus spécialement

[*Texte*]

in the cause of it, the precipitating factors or the real cause that brings on elder abuse on the part of the younger person. I don't see any group there that would be interested in identifying the cause of elder abuse. I see in the book you've given us that there is some discussion about cause. That seems very fundamental.

I'm very interested in the fact that in some of your material you are addressing young children, with the drawings and so on. Has it been established that this is effective? Are there any studies going on showing that exposing elementary or primary school kids to elders tends to decrease the amount of elder abuse by them as they grow older? You see, there's no group there doing that kind of study that I can see.

Prof. Podnieks: Their objectives are education and information, intervention and prevention. When they come together as a group, those are the things they would be talking about. For instance, the Victorian Order of Nurses would say that the most cases they have seen have been. . .and would give examples. Then they might all discuss what could be done to intervene. But education is their main objective. That would be telling what the causes are.

Mr. Halliday: You've been receiving funds from a number of governmental agencies. Are any of them doing an evaluation of the effectiveness of the programs or projects they're funding? Are there any evaluations ongoing? I know you can't do it in the course of a year, but when you spend money on those drawings and on the colouring charts and so on, are we doing evaluation as to whether the kids exposed to that engage in less elder abuse as they get older? We're here representing the federal government. We're spending money on this, and we should be making sure that our officials are doing some kind of evaluation to see what works, what changes people's attitudes.

In the little village I live in, I understand that primary school kids are being taken on a regular basis to nursing homes. That creates a relationship with older people which you have hinted may indeed be valuable. Who is doing some work on that to find out if that does work? It has to be started now or we won't know for maybe 30 years whether it's going to be effective or not. Is that being done by our governments or not?

Prof. Podnieks: The one I showed you with the coloured Xeroxes is for the use of the Calgary police. It gives abuse characteristics. They've done this for their officers. They take it home and study it and then they go out to schools or wherever they're going to go to give lectures. Before, they never had this. They were sort of winging it.

[*Traduction*]

à la cause du problème, aux facteurs précipitants ou à la cause réelle qui fait qu'une personne plus jeune inflige de mauvais traitements à une personne âgée. Je ne vois là aucun groupe qui pourrait s'intéresser à déterminer la cause du problème. Dans le livre que vous nous avez remis, on parle de la cause, ce qui me semble très fondamental.

Je trouve très intéressant qu'une partie de votre documentation s'adresse aux jeunes enfants, avec des dessins, etc. A-t-on déterminé l'efficacité de ce matériel? Fait-on des études pour savoir si, parce que les enfants qui fréquentent l'école primaire sont mis en contact avec des personnes âgées, ils risquent moins d'infliger de mauvais traitements aux personnes âgées lorsqu'ils seront adultes? Je ne vois ici aucun groupe qui fait ce genre d'étude.

Mme Podnieks: Ils ont pour objectifs l'éducation et l'information, l'intervention et la prévention. Ce sont les questions qui sont abordées aux réunions de groupe. Par exemple, les Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada diraient que dans la plupart des cas qu'elles ont vus. . .et donneraient des exemples. Ensuite, ils pourraient tous discuter de la façon d'intervenir. Mais l'éducation est leur principal objectif. C'est à ce moment-là qu'on parlerait des causes.

M. Halliday: Vous avez reçu des fonds d'un certain nombre d'organismes gouvernementaux. Ces organismes font-ils une évaluation de l'efficacité des programmes ou des projets qu'ils financent? Y a-t-il des évaluations en cours? Je sais que cela ne peut pas se faire en un an, mais vous dépensez de l'argent pour ces dessins et ces tableaux à colorier, etc., et j'aimerais savoir si nous faisons une évaluation pour déterminer si les enfants exposés à ce genre de matériel risquent moins d'infliger des mauvais traitements aux personnes âgées lorsqu'ils seront adultes? Nous représentons le gouvernement fédéral. Nous consacrons de l'argent à ce projet, et nous devrions nous assurer que nos agents font une sorte d'évaluation pour voir ce qui donne des résultats, ce qui change l'attitude des gens.

Dans le petit village où j'habite, les enfants qui fréquentent l'école primaire vont régulièrement visiter les foyers de personnes âgées. Comme vous l'avez dit, cela crée un rapport avec des personnes âgées qui pourrait être valable. Qui évalue ces programmes pour voir s'ils donnent des résultats? Il faut commencer à le faire maintenant, sinon nous ne saurons peut-être pas avant 30 ans si le programme sera ou non efficace. Nos gouvernements évaluent-ils ces programmes, oui ou non?

Mme Podnieks: Les photocopies en couleur que je vous ai montrées sont utilisées par la police de Calgary. On y donne les caractéristiques des mauvais traitements. Ces documents ont été préparés à l'intention des agents de police. Ils les étudient, puis ils vont faire des conférences dans des écoles ou ailleurs. Auparavant, ils n'avaient pas ce genre de document. Ils devaient improviser.

[*Text*]

Mr. Halliday: Madam Chair, that's fine. It's great to do that, but is anybody studying the incidence of elder abuse in Calgary on an ongoing basis over the years to see if that helps? That's what I'm getting at. We're spending a lot of money on this, but I'm wondering who is evaluating the effectiveness or the usefulness—

Prof. Podnieks: These people are evaluating it. It really wasn't expensive at all. You can see it's in a cardboard. It's typewritten. The only things are the overheads, and overheads today are really cheap.

• 1155

But they are doing some evaluation on it within the force.

Mr. Halliday: I'd like to see the results of that. I'd like to see what is their evaluation process. We need to know this if we're going to make progress in this whole area. I'm not really arguing with you. I'm just trying to carry it a step further. We have to know what works and who's working on that subject.

Prof. Podnieks: When we were developing this book, we did many trial situations with it. It was trialed in Toronto, in Winnipeg and in Vancouver. Many aspects of the story were changed as a result of trying it out with these children. We really won't know for a few years what is the outcome of this type of thing.

Mr. Halliday: Is that going to be measured? How is it being done?

Prof. Podnieks: It's usually done with small children. We ask them how they feel. Do they have a grandma? Do they have a grandpa? What do they think about, say, the janitor at the school who may be elderly and have a limp or something?

In other words, you try to test their attitudes. After you've done some work with this, a month later you bring a post-test of attitudes to see what differences you have.

Research up to now has shown that four-year-olds already have very negative attitudes toward older people. There are quite a few tests where they show kids pictures. It will be the same face, but they'll age it. One of the questions would be to ask them who in this group they would like to be their friend. They always pick the younger one, never the old one. That's just an example of some of the ways they find out. We know they can be stereotypical toward older aged people at that age. This type of thing is trying to counterbalance that.

But you're certainly right about the evaluation. A lot of it can't be done immediately. Sometimes people run out of money by the time they come to the evaluation. They've spent it all doing the project. Many things will have an evaluation form in the back of it. They will have, say, the facts on aging quiz. You take that before you see something, and you do it again afterwards.

[*Translation*]

M. Halliday: Madame la présidente, c'est très bien de faire cela, mais y a-t-il quelqu'un qui fait une étude permanente de l'incidence des mauvais traitements infligés aux personnes âgées à Calgary au fil des ans pour voir si ce programme donne des résultats? Voilà ce que je veux savoir. Nous dépensons beaucoup d'argent pour ce programme, mais je me demande qui en évalue l'efficacité ou l'utilité. . .

Mme Podnieks: Ces personnes l'évaluent. Le programme n'a pas vraiment coûté très cher. Comme vous pouvez le constater, c'est du carton. Les documents sont dactylographiés. Il n'y a que des acétates, ce qui est très bon marché aujourd'hui.

Mais le service de police en fait une certaine évaluation.

M. Halliday: J'aimerais voir les résultats de cette évaluation. J'aimerais savoir en quoi consiste le processus d'évaluation. Ce sont des choses qu'il nous faut savoir si nous voulons faire des progrès dans ce domaine. Je ne veux pas me disputer avec vous. J'essaye tout simplement d'aller un peu plus loin. Nous devons savoir quels programmes donnent des résultats et qui s'occupe de les évaluer.

Mme Podnieks: Lorsque nous avons préparé ce livre, nous avons fait plusieurs essais. Nous avons fait des essais à Toronto, à Winnipeg et à Vancouver. De nombreux aspects de l'histoire ont été changés après en avoir fait l'essai avec ces enfants. Mais nous ne connaîtrons les résultats de ce genre de programmes que dans quelques années.

M. Halliday: Va-t-on évaluer ces programmes? Comment est-ce qu'on procède?

Mme Podnieks: Habituellement, nous travaillons avec de jeunes enfants. Nous leur demandons leurs impressions. Est-ce qu'ils ont une grand-maman, un grand-papa? Nous leur demandons par exemple ce qu'il pense du concierge à l'école qui est peut-être âgé et qui boite?

En d'autres termes, on essaie d'évaluer leurs attitudes. Après avoir travaillé avec ce matériel, un mois plus tard, on évalue de nouveau leurs attitudes pour voir la différence.

Les recherches qui ont été faites jusqu'à présent révèlent que les enfants de quatre ans ont déjà une attitude très négative à l'égard des personnes âgées. Il y a de nombreux tests où on montre aux enfants des photos. C'est le même visage, mais il a été vieilli sur certaines photos. On demande par exemple aux enfants de choisir une personne qu'ils aimeraient avoir pour ami. Ils choisissent toujours la plus jeune, jamais la plus âgée. Ce n'est qu'un exemple d'une des façons dont nous évaluons leurs attitudes. Nous savons qu'à cet âge, les enfants peuvent avoir une attitude stéréotypée à l'égard des personnes âgées. Nous essayons de faire contrepoids à cette attitude avec ce genre de matériel.

Mais vous avez certainement raison au sujet de l'évaluation. En grande partie, cette évaluation ne peut être faite immédiatement. Il arrive parfois que les gens manquent d'argent lorsque vient le temps de faire l'évaluation. Ils ont tout dépenser pour le projet. Souvent, il y a un formulaire d'évaluation à l'endos. Il y a par exemple un petit test sur les faits concernant le vieillissement. On fait le test avant de participer au programme, et on le refait après.

[*Texte*]

Evaluation techniques are part of any project. It's usually an evaluation and revision because there's nearly always some revision after the evaluation.

Mr. Halliday: I have one last question, just to pursue it one step further.

So we have these projects by the Calgary police or by...the Solicitor General of Canada funding it. We're working on this younger age group. Is anybody now in the process of examining, in an evaluative way, how these kids, these very same kids, handle their parents when they are the elders 30 years from now? Is that in the works? Are we going to be assessing whether what we do with these young kids now is going to change their attitudes, not today or tomorrow, but in 30 years time when they are confronted with their elders?

Prof. Podnieks: That is part of a longitudinal study. That's all part of the research that should be done following any project. These are some of the things we need. We need more qualitative studies. We need better sampling. We need more testing of protocols. So many people just develop a protocol without adequate evaluation done beforehand. That is definitely one of the things in which we intervene.

I haven't talked to these folks in Sudbury for a while. I don't know how they're evaluating their program. I know they've had several really good conferences. I know they're very active, and working away.

• 1200

Evaluation is one of the hardest things. As you say, before we spend any more money we have to know what's working, and if it's not working we should move on and try something else.

I want to show you this six-minute video.

The Chair: I wonder, just before you start, if Neil had something, and Peter will follow.

Mr. Young: There are a whole variety of reasons why there's violence in society, particularly with the elderly, and young people, as well. Much of what ran through what you told us earlier indicates to me that we still view elderly people through a medical model rather than through a holistic view of someone who becomes aged. It seems to me that one of the key elements in coming to grips with this is starting to change your view of elderly people, that reaching age 65 doesn't mean to say you're of absolutely no use to society any more.

Mr. Halliday: I hope you're right.

Mr. Young: So do I.

[*Traduction*]

Les techniques d'évaluation font partie de tout projet. C'est habituellement une évaluation et une révision car il faut presque toujours faire une révision après l'évaluation.

M. Halliday: J'ai une dernière question, car j'aimerais aller un tout petit peu plus loin.

Nous avons donc ces projets qui sont financés par la police de Calgary ou par le solliciteur général du Canada. Nous travaillons avec de très jeunes enfants. Y a-t-il quelqu'un à l'heure actuelle qui évalue quelle sera l'attitude de ces enfants, ces mêmes enfants, à l'égard de leurs parents qui seront à leur tour les personnes âgées dans 30 ans? A-t-on l'intention de faire une telle évaluation? Allons-nous évaluer si ce que nous faisons avec ces jeunes enfants à l'heure actuelle changera leur attitude, non pas aujourd'hui ou demain, mais dans 30 ans lorsque leurs parents seront des personnes âgées?

Mme Podnieks: Cela fait partie d'une étude longitudinale. Cela fait partie de la recherche qu'il faut effectuer à la suite de tout projet. C'est le genre de choses dont nous avons besoin. Nous avons besoin de faire davantage d'études qualitatives. Nous avons besoin d'un meilleur échantillonnage. Il faut faire davantage l'essai des protocoles. Il y a tellement de gens qui élaborent un protocole sans l'avoir préalablement évalué. Cela est certainement l'un des domaines où nous intervenons.

Voilà un bon moment que je n'ai pas parlé au groupe de Sudbury. Je ne sais pas comment ils évaluent leur programme. Je sais qu'ils ont organisé plusieurs excellentes conférences. Je sais qu'ils sont très actifs et qu'ils travaillent très fort.

L'évaluation est une des choses les plus difficiles. Comme vous dites, avant d'investir d'autres sommes d'argent, nous devons savoir ce qui marche et si quelque chose ne donne pas les résultats escomptés, nous devons passer à autre chose, essayer autre chose.

Je veux vous montrer cette bande vidéo qui dure six minutes.

La présidence: Juste avant que vous ne commenciez, je me demande si Neil n'avait pas une question, et Peter sera le suivant.

M. Young: Il y a toute une foule de raisons qui expliquent la violence dans notre société, surtout celle à l'égard des personnes âgées et des jeunes. D'après tout ce que vous avez pu nous dire auparavant, j'ai l'impression que nous utilisons toujours un modèle médical dans nos rapports avec les personnes âgées, plutôt que d'adopter une perspective holistique qui nous permettrait de voir que nous sommes en face d'une personne qui vieillit. Pour commencer à régler ce problème, il me semble que l'un des éléments-clés serait de modifier la façon dont nous voyons les personnes âgées; nous devons cesser de penser que le fait d'atteindre l'âge de 65 ans signifie qu'on ne peut plus contribuer quoi que ce soit à la société.

M. Halliday: J'espère que vous avez raison.

M. Young: Moi aussi.

[*Text*]

It's a fact, though, I think. If you take a look at the way a city like Toronto has built housing for seniors over the years, you usually find the bulk of that housing on the fringes of society. They find some place way up northwest in Toronto and they build this seniors building that isn't close to anything. They're miles away from their family, from people they came to know in the community. It was just built in isolation.

In my own constituency, and I'll go back to what Dr. Halliday was talking about, we have two organizations. One is called Senior Link. Another one is called Day Care Connection. They have a couple of facilities. It's a seniors apartment building, and in the bottom of this apartment building is a day care centre. It's one of the best intergenerational programs I know of. In fact, they've made a video that could probably be made available to the committee.

Their whole view of getting young people and elderly people together is to serve two needs. In today's society you'll find that most couples with young children, because of the economic situation in the country, have to work. As a result of this the child doesn't have the kind of attention that perhaps it would have had a number of years ago. At the same time you have elderly people.

I was interested in one of the figures you mentioned about people over age 75, both males and females. In my own experience, most of the people who reside in these seniors buildings are widows, women, because the guys die much earlier. There's only a minority of occupants in this particular building who are actually male. What happens in that building is a lot of the elderly people actually get involved in the day care centre.

There's one woman in particular who has tea parties once a week. Six of the kids go up there. She lays out the table, best china, the works. These kids just love it. It's a real privilege to go up to this woman's house and have tea.

There's another fellow in there who I've known for years. He's an amputee who puts on magic shows for the kids twice a week.

So it serves a double purpose, both for the children and for the elderly, and it is not based on a medical model. It's based on recognizing that if you happen to be over age 65, you have every right to your own independence. At the same time, I guess it does the same thing for the kids, because they're treated as individuals as well.

The question I want to ask you is whether or not that kind of intergenerational model, where, in other instances, elderly people go into schools... We have another program where kids adopt a grandparent, because the grandparents of many of these kids may live in Winnipeg and they never see them. That may be one of the reasons, by the way, when these children look at these drawings you mentioned and they are asked who they would prefer to be with, they pick a

[*Translation*]

Quoi qu'il en soit, je pense que c'est un fait. Si vous regardez les logements construits à l'intention des personnes âgées au fil des ans dans une ville comme Toronto, vous constaterez qu'on trouve ces logements en périphérie de la société, en général. Ils trouvent un terrain quelque part au nord-ouest de Toronto puis construisent une résidence pour personnes âgées qui est loin de tout. Ces personnes se retrouvent isolées, à des milles de leur famille et des personnes qu'elles avaient appris à connaître dans la communauté. On construit ces immeubles dans des endroits isolés.

Pour revenir à ce dont parlait le docteur Halliday, nous avons deux organisations dans ma circonscription. L'une d'entre elles s'appelle Senior Link, l'autre Day care Connection. C'est un immeuble pour personnes âgées. En bas, il y a une garderie. C'est l'un des meilleurs programmes intergénérationnels que je connaisse. De fait, ils ont tourné une bande vidéo qu'ils pourraient sans doute mettre à la disposition du comité.

En regroupant ainsi les personnes âgées et les enfants, l'idée des personnes qui ont conçu ce programme était de servir les besoins des deux groupes. Dans la société d'aujourd'hui, à cause de la situation économique dans ce pays, la plupart des couples qui ont de jeunes enfants doivent travailler. Par conséquent, l'enfant ne profite pas de l'attention dont il aurait pu profiter il y a un certain nombre d'années. Vous avez aussi, d'autre part, les personnes âgées.

L'un des chiffres que vous avez cités m'a intéressé—c'était à propos des personnes de plus de 75 ans, hommes et femmes. D'après ma propre expérience, la plupart des femmes qui habitent dans ces résidences pour vieillards sont des femmes, des veuves, parce que les hommes meurent beaucoup plus jeunes. Dans l'immeuble dont je vous parle, les hommes sont en minorité. Ce qui arrive dans cet immeuble, c'est qu'un grand nombre de personnes âgées participent aux activités de la garderie.

Il y a une femme, entre autres, qui reçoit six enfants pour le thé une fois par semaine. Elle met la table, utilise sa meilleure porcelaine, tout ce qu'il faut. Les enfants adorent ça; c'est un réel privilège que d'aller prendre le thé chez cette dame.

Je connais l'un des résidents de cet immeuble depuis des années. C'est un amputé; il donne des spectacles de magie pour les enfants deux fois par semaine.

L'immeuble a donc un double objectif et permet de combler les besoins des enfants et des personnes âgées, mais n'est pas tributaire d'un modèle médical. On y reconnaît implicitement que si vous avez plus de 65 ans vous avez droit à votre indépendance. Je suppose que cet établissement accorde le même privilège aux gamins, car eux aussi sont traités comme des personnes individuelles.

La question que je veux vous poser, est donc de savoir si vous pensez que ce genre de modèle intergénérationnel puisse... Dans d'autres cas, les personnes âgées se rendent dans les écoles... Nous avons un autre programme qui permet aux enfants d'adopter, pour ainsi dire, un grand-parent, car, dans de nombreux cas, les grands-parents de ces enfants habitent à Winnipeg, par exemple, et ils ne se voient jamais. Soit dit en passant, c'est peut-être ce qui explique pourquoi

[*Texte*]

younger person. It could very well be because they have not been exposed to an older person such as a grandparent, especially in a country the size of Canada. People move around all the time.

• 1205

Really my question is whether or not the money from available funding should be directed to programs such as intergenerational projects. So you get away from that medical model and you start dealing with people as people.

Prof. Podnieks: I know there are quite a few models like you are describing. They seem to be very successful, and they are not only for the little kids. For instance, in one of the technical schools where they teach hairdressing, two or three days a week at 3:30 p.m. the older people all come to the school and get their hair done.

The kids at this age would be 15, 16, 17. They're learning the trade, the older people are getting their hair done, and there is also interaction. Often I've heard the hairdresser then might walk the older person home and will be invited in for a soft drink or something.

So there are many variations that can be done, and quite cheaply. Especially in the schools that are vacant at 3:30 p.m., there are all sorts of opportunities for seniors to go there and use the space.

One of the other things I want to be sure to mention here today is the concept of peer counselling, where older people—they can be older victims—will counsel other older people. People are always more receptive to somebody who's been through what they've been through. So peer counselling can be done also in the high schools. I think what you are describing is great.

Mr. Young: I have one last comment. I think every one of us in an elected position has run into problems with different kinds of abuse. I had an elderly woman in my riding where a real estate agent literally stole the house from her. By time we got onto it and got lawyers involved, it was too late. It was done, and you couldn't prove anything. It is extremely difficult to prove those things. Another person went in and cut the lady's grass and pretty well robbed her blind in the process.

It was because of that you started up programs like Neighbourhood Watch, where you try to get neighbours looking out for neighbours, whether they be elderly or not, but specifically elderly.

Canada Post, for example, had a project where mailmen would watch out. There are many things they would notice as they deliver mail. Maybe we should be taking a look at expansion of that kind of program as well in terms of prevention rather than intervention after it happens.

[*Traduction*]

les enfants qui regardent ces dessins dont vous avez parlé choisissent une personne plus jeune quand on leur demande avec qui ils préféreraient passer leur temps. Il se peut très bien qu'ils répondent ainsi parce qu'ils n'ont pas eu l'occasion de passer du temps avec une personne plus âgée telle un grand-parent, surtout dans un pays de la taille du Canada. Les gens se déplacent continuellement.

Mais pour en venir à ma question, pensez-vous que l'on doive acheminer les fonds existants vers des programmes de type intergénérationnel. Cela nous permettrait de nous éloigner du modèle médical et de commencer à traiter les gens en êtres humains.

Mme Podnieks: Je sais qu'il existe plusieurs projets comme celui que vous avez décrit. Ils semblent connaître beaucoup de succès et ce ne sont pas seulement les petits-enfants qui en profitent. Par exemple, dans une des écoles de métier où l'on forme les coiffeurs, deux ou trois jours par semaine à 15h30, les personnes âgées viennent toutes à l'école se faire coiffer.

Les jeunes ont 15, 16 ou 17 ans. Ils ou elles apprennent leur métier, les personnes plus âgées se font coiffer et les deux groupes se parlent, il y a interaction. J'ai entendu dire que souvent, la coiffeuse raccompagne la personne âgée à la maison et cette personne l'invite à boire une boisson gazeuse chez elle, par exemple.

Toutes sortes de variantes du modèle sont possibles, sans que cela soit très coûteux. Surtout si l'on songe aux écoles qui sont vides dès 15h30. Les personnes âgées peuvent s'y rendre et utiliser les locaux de toutes sortes de façons.

Je veux, aussi, ne pas oublier de mentionner le concept du counselling par les pairs ici aujourd'hui. Il s'agit de counselling de personnes âgées par d'autres personnes âgées, qui peuvent avoir elles-mêmes été des victimes. Il est toujours plus facile d'écouter quelqu'un qui est passé par ce que vous traversez vous-même. Le counselling par les pairs peut aussi se faire dans les écoles secondaires. Je pense que ce que vous décrivez est formidable.

M. Young: Une dernière observation. Je pense que toutes les personnes élues rencontrent tôt ou tard le problème des mauvais traitements qu'on fait subir aux autres et qui sont de type divers. Dans ma circonscription, il y a eu le cas d'une vieille dame et d'un agent d'immeuble qui lui avait littéralement volé sa maison. Quand nous en avons entendu parler et avons fait intervenir des avocats, il était déjà trop tard. Le vol avait eu lieu et on ne pouvait rien prouver. Il est extrêmement difficile de prouver ce genre de chose. Une autre personne qu'avait engagée cette vieille dame pour tondre sa pelouse l'a aussi pratiquement dévalisée.

C'est le genre de chose qui a mené au lancement de programmes de surveillance de quartier où on essaie d'encourager les voisins à surveiller un peu et à se protéger ainsi mutuellement, qu'il s'agisse ou non de personnes âgées, mais cela vise surtout les personnes âgées.

Postes Canada a lancé un projet qui fait appel à la vigilance des facteurs. Ils peuvent remarquer beaucoup de choses en livrant le courrier. Peut-être devrait-on aussi songer à élargir ce genre de programmes dans une perspective de prévention, plutôt que d'intervenir quand le mal est fait.

[*Text*]

Mr. Milliken (Kingston and the Islands): I'd like to ask one question. I am afraid I am under a time constraint. I can only be here for an hour, but I am running late.

The book you showed us—I have given you my sheet actually, that pink sheet, the top one—*Old Friends*. What is done with that? Is it distributed in schools?

Prof. Podnieks: It's been used in the schools and in the libraries. It's in one of the children's bookstores, and parents and grandparents have been buying it. Because it was advertised in *Seniors Info Exchange* here in Ottawa—there was a little blurb about it in there—we have been getting orders from all over the country for it.

Mr. Milliken: Just out of interest, how many have you distributed through these?

Prof. Podnieks: How many have we sold?

Mr. Milliken: Yes.

Prof. Podnieks: Probably four or five hundred.

Mr. Milliken: I see.

Prof. Podnieks: We had a thousand made. I don't know about here in Ottawa, but in Toronto there has been a great renewal of storytelling, and there are several really excellent storytelling groups, not only just with children but also with adults. The children's storytellers have taken up this book. At a big conference on care-giving this was used as an example.

• 1210

Mr. Milliken: In your efforts to reach professionals, I see, for example, in the *Ontario Medical Review* you recently published an article, "A Guide to the Diagnosis and Treatment of Elder Abuse". Do you do similar things in other professional publications where professionals might reasonably be expected to notice or pick up on this type of abuse? I'm thinking of lawyers or accountants who may be assisting elders in the preparation of tax returns or in dealings involving property or powers of attorney, where they might know enough to look for signs that perhaps things aren't as they should be.

Prof. Podnieks: I think everybody is working on educating some of these other professions. For instance, in the spring we're having a conference for what's called the "faith community", pastoral workers, the School of Theology at the University of Toronto.

There has been very little done in this area through the churches. When I was doing the interviewing, most people talked about how religion had sustained them and given them strength. But several people said the churches were not doing what they ought to be doing. So we're targeting that particular group this spring. There also was a very good financial abuse conference out in Winnipeg.

People are picking up, but all of these things take time and money. Especially if you're doing this as a volunteer, it makes it that much harder. You're certainly right, we have to hit all of these people.

[*Translation*]

M. Milliken (Kingston et les Îles): J'aimerais poser une question. Malheureusement, le temps me presse. Je ne pourrai être présent que pendant une heure et je suis déjà en retard.

Le livre que vous nous avez montré... je vous ai donné ma feuille rose, celle qui est sur le dessus... intitulée *Old Friends*. Qu'en fait-on? Est-ce qu'on le distribue dans les écoles?

Mme Podnieks: On l'a utilisé dans les écoles et dans les bibliothèques. On le trouve aussi dans un magasin de livres pour enfants et on a pu constater que parents et grands-parents l'achetaient. La revue *Seniors Info Exchange* a publié un petit encart à propos de ce livre, ce qui nous a valu des commandes de tout les coins du pays.

M. Milliken: Simplement par intérêt, combien de livres ont été distribués suite à ce genre d'article?

Mme Podnieks: Combien en avons-nous vendu?

M. Milliken: Oui.

Mme Podnieks: Quatre ou cinq cents, probablement.

M. Milliken: Je vois.

Mme Podnieks: Nous en avions fait imprimer 1 000. Je ne sais pas comment ça se passe ici à Ottawa, mais à Toronto raconter des histoires redevient à la mode et il s'est constitué plusieurs groupes où l'on raconte des histoires, pas seulement aux enfants, mais aussi entre adultes. Les conteurs qui s'adressent aux enfants se servent de ce livre. On l'a utilisé comme exemple lors d'une importante conférence sur les soins qu'on donne aux autres.

M. Milliken: Dans le cadre des tentatives que vous faites pour sensibiliser les professionnels, je constate que vous avez publié un article récemment dans l'*Ontario Medical Review*, article intitulé «A Guide to the Diagnosis and Treatment of Elder Abuse». (Comment identifier, diagnostiquer et traiter les personnes âgées qu'on maltraite). Publiez-vous aussi des articles dans d'autres publications destinées aux professionnels où ils seraient susceptibles de vous lire et ainsi d'être sensibilisés à ce type de problèmes? J'ai à l'esprit les avocats ou les comptables qui aident peut-être les personnes âgées à préparer leurs impôts ou à régler des questions qui touchent la propriété ou qui font intervenir des procurations. Peut-être vos articles peuvent-ils les sensibiliser suffisamment pour qu'ils remarquent les indices de mauvais traitements.

Mme Podnieks: Je pense que tout le monde essaye d'éduquer certaines de ces autres professions. Il y aura, par exemple, une conférence au printemps pour ce qu'on appelle la «communauté pastorale», pour ceux qui travaillent dans ce milieu, à l'École de théologie de l'Université de Toronto.

On n'a pas eu beaucoup recours aux églises à cet égard. Quand j'effectuais ces entrevues, la plupart des gens ont parlé du fait que la religion les avait soutenus, qu'ils y avaient tiré leurs forces. Mais plusieurs personnes ont dit que les églises ne faisaient pas ce qu'elles devraient faire. Nous avons donc ciblé ce groupe-là par le biais des activités prévues pour ce printemps. Il y a aussi eu une excellente conférence sur l'exploitation matérielle, conférence qui a eu lieu à Winnipeg.

Les gens commencent à comprendre, mais toutes ces choses prennent du temps et de l'argent. Surtout si vous travaillez comme bénévole, c'est d'autant plus difficile. Vous avez certainement raison, nous devons rejoindre tous ces groupes.

[*Texte*]

Mr. Milliken: Can I ask one more question? In your research into institutional abuse, have you any preliminary findings you could tell us about? Is there a discrepancy between the figures you have presented for abuse in the general population and the figures you think you're getting from institutional settings? Is it too early to tell?

Prof. Podnieks: We're not yet at the point of identifying figures, but probably it will be higher. The 4% is very low. That's probably not a realistic figure. We're still focus-grouping. There are so many things involved in institutional abuse—lack of education, people who don't speak the language, lack of orientation and staff. As well, some of the people who abuse in institutions say they do so because they are being abused by the resident. It's really whose word you take.

Mr. Milliken: Thank you very much for your presentation. It's just excellent material.

Prof. Podnieks: Does the clerk want me to send this to him? This covers the agencies and services needed by victims, perpetrators, and families. It goes through everything—legal services, law enforcement, housing, volunteer agencies such as support groups, on which I gave you a hand-out, nursing homes, day care, drugs and alcohol. This takes care of any person, whether you're a victim, perpetrator or family member.

I just want to show you this video. I think you'll like it. I don't want to say everybody else has, but. . .

The Chair: While we're preparing that, I just wanted to ask if any thought had been given to following a similar pattern followed for the "don't drink and drive" program, which assisted young people, certainly, in knowing what was going on. It was used in the mail. Corporations could probably do this. It has taken time; it has taken many years to get the message out, but I think quite successfully so. You don't hear of people having a drink for the road any more. It's don't drink and drive and they're very serious about it.

• 1215

I'm wondering if a thought had been given that maybe Revenue Canada—I'm just thinking of one—might be able to send out a flyer in pension cheques or in other things to identify some of the problems for the seniors to be aware of. Probably corporations could do this as well. Professionals could probably do it in some way. This is the way of getting to those homes whose doors are closed, and the only way in may be through something like this.

[*Traduction*]

M. Milliken: Puis-je poser une autre question? Auriez-vous des résultats préliminaires à nous transmettre de la recherche que vous avez effectuée sur les mauvais traitements en milieu institutionnel? Y a-t-il un écart entre les chiffres tirés de ces études et les statistiques que vous avez citées pour la population en général? Ou est-ce encore trop tôt pour pouvoir le déterminer?

Mme Podnieks: Nous n'en sommes pas encore à pouvoir quantifier, mais les chiffres seront sans doute plus élevés pour les institutions. Le chiffre cité de 4 p. 100 est très bas. Ce n'est sans doute pas réaliste. Nous en sommes encore aux groupes cibles. Les mauvais traitements en milieu institutionnel dépendent d'un grand nombre de choses—le manque d'éducation, le fait que les personnes en cause ne parlent pas la langue, le manque d'orientation et de personnel. Il faut aussi comprendre que certaines des personnes coupables de mauvais traitements en milieu institutionnel expliquent leur comportement en disant qu'elles se sont fait agresser par le résident. On ne sait plus qui croire.

M. Milliken: Merci beaucoup de votre exposé. C'était excellent.

Mme Podnieks: Le greffier désire-t-il que je lui envoie ceci? Ce document fait état des agences et services auxquels pourraient avoir recours victimes, agresseurs et familles. Il passe tout en revue, services juridiques, services chargés d'exécuter la loi, logement, organismes de bénévoles tels les groupes d'appui, au sujet desquels je vous ai d'ailleurs remis un feuillet d'information, les maisons de convalescence, les garderies, la toxicomanie et l'alcool. Toute personne y trouvera son compte, qu'il s'agisse de la victime, de l'auteur des mauvais traitements ou d'un membre de la famille de l'un ou l'autre.

J'aimerais simplement vous faire voir cette bande vidéo. Je pense que vous allez l'apprécier. Je ne vais pas vous dire que tous ceux qui l'ont vue l'ont appréciée, mais. . .

La présidence: Pendant qu'on prépare cela, je voulais simplement vous demander si on a réfléchi à la possibilité d'adopter un modèle semblable à la campagne contre la conduite en état d'ébriété qui a permis de renseigner les jeunes, très certainement, sur ce qui se passait. On a fait des envois postaux. Les sociétés pourraient sans doute y avoir recours. Il a fallu du temps. Il a fallu des années pour que le message se rende, mais je pense qu'on y est finalement arrivé. On n'entend plus les gens dire qu'ils vont prendre un dernier verre avant de prendre la route. On entend plutôt dire que l'alcool au volant c'est criminel et les gens prennent cela très au sérieux.

Je me demandais si quelqu'un avait songé à demander à Revenu Canada—ce n'est qu'un exemple parmi d'autres—d'inclure un petit dépliant avec les chèques de pension ou autres pour identifier certains des problèmes et sensibiliser les personnes âgées. Les sociétés pourraient sans doute le faire aussi, tout comme les professionnels, de diverses façons. C'est une façon de rejoindre ceux qui sont derrière des portes closes, peut-être la seule façon.

[*Text*]

Prof. Podnieks: Those are all perfect ways. There have been inserts in hydro bills in some places. With those major services, though, like the hydro—it wasn't done in Ontario, but where it was done, it took months... Apparently they only do *x* number of flyers and it takes a really long time to do, but all those ideas are really great.

The Chair: I think that would be a smaller cost than a lot of the other bigger areas.

Prof. Podnieks: Oh, yes, it would be. Also having those things in the library, like a bookmark with some of the things down the side...

The Chair: It may also be a way of data collection. I think this is something we're all looking at. How do we know if the incidence is increasing or if what we are doing is helpful? As you mentioned a few moments ago, if we're running out of money after we've done the initial work, then we don't have any money left to do the follow-up. Maybe we should be looking at something to cover that.

Prof. Podnieks: Yes, I think we should.

For this pamphlet we did on the sexual abuse of older women we got just $2,000 from the Women's Directorate, but the police copied it for us. They did something like 10,000 copies for us. The Women's Directorate phoned up and asked what we were doing with the money that was left over, and I said we were going to do an evaluation. So we are in the process of developing an evaluation form and mailing it across Ontario, which we hadn't been able to do before. We've already had a couple of very good suggestions on other things, and then we'll have the money to reproduce it.

That's one way that evaluation... Then we're asking people, say, in emergency: how many people are taking this? What do you think of it? We're sending it to the agencies and as many people as we can across Ontario. I hope you'll get one.

The Chair: I will.

Prof. Podnieks: I'm going to show you another example of something you can do with not too much money. Health and Welfare Canada gave us two grants of $25,000 and this was the first one. It cost a minimum, but you would never know to see it.

The AV technologist has everything fixed in terms of sound.

The Chair: Do we need the lights off? No, it's pretty clear.

[*Video Presentation*]

• 1225

The Chair: Gentlemen, do you have any more questions you'd like to ask?

[*Translation*]

Mme Podnieks: Ce sont des moyens parfaits. A certains endroits, on a inclus des feuillets de renseignements avec les factures d'électricité. Mais dans ces gros services comme l'électricité, cela peut prendre des mois—on n'a pas fait cela en Ontario, mais ailleurs, il a fallu des mois... Apparemment, ils n'acceptent de poster qu'un certain nombre de feuillets et il faut beaucoup de temps pour tout mettre au point; quoi qu'il en soit, ce sont toutes d'excellentes idées.

La présidence: Je pense que ce serait peut-être moins coûteux que certaines autres idées de plus d'envergure.

Mme Podnieks: C'est certain. On pourrait aussi penser à rejoindre ceux qui fréquentent les bibliothèques, par le biais d'un signet sur lequel on pourrait inscrire certains éléments d'information...

La présidence: Ces envois postaux seraient peut-être aussi une façon d'aller recueillir des données. Je pense que c'est quelque chose auquel nous réfléchissons tous. Comment savoir si le nombre de cas augmente ou si ce que nous faisons est utile? Comme vous l'avez dit il y a quelques minutes, si nous manquons d'argent après avoir fait le travail préliminaire, il ne nous restera rien pour le suivi. Peut-être devrions-nous envisager des façons de faire face à cette éventualité.

Mme Podnieks: Oui, je pense que nous le devrions.

Pour la brochure que nous avons préparée sur les abus sexuels des femmes plus âgées, nous avions reçu une petite subvention de 2 000$ de la Direction générale de la condition féminine, mais la police nous en a fait des copies, environ 10 000 copies. La Direction générale de la condition féminine nous a téléphoné pour nous demander ce que nous allions faire de l'argent qui restait et j'ai répondu que nous allions effectuer une évaluation. Nous sommes donc en train de mettre au point un formulaire d'évaluation que nous allons poster un peu partout en Ontario, chose que nous n'avions pu faire précédemment. On nous a déjà fait quelques excellentes suggestions à d'autres égards, et nous aurons ensuite l'argent pour la reproduction du document.

C'est une des façons dont l'évaluation... Nous demandons aux gens de nous dire, en cas d'urgence, combien de personnes font ou prennent ceci ou cela? Qu'en pensez-vous? Nous expédions ce questionnaire aux agences et au plus grand nombre de gens possible dans tout l'Ontario. J'espère que vous en recevrez un.

La présidence: Oui, j'en recevrai un.

Mme Podnieks: Je vais vous montrer un autre exemple de ce qui peut se faire avec des sommes modestes. Santé et Bien-être social Canada nous a accordé deux subventions de 25 000$ et voici ce que nous avons fait de la première. Cela s'est fait avec un budget très modeste, mais ce n'est pas évident à l'oeil nu.

Le technicien responsable de l'audio-visuel a réglé toutes les questions de son.

La présidence: Devons-nous éteindre les lumières? Non, c'est assez clair.

[*Présentation d'un vidéo*]

La présidence: Messieurs, avez-vous d'autres questions?

[*Texte*]

Mr. Young: Not really, it was a rather—

Prof. Podnieks: This was done as a soft piece of video as opposed to physical abuse—

The Chair: It was lovely.

Prof. Podnieks: I had visions of it in shopping malls, schools, on public radio—it's only six minutes—and places like that. It's for the general public and it covers all the three forms. I think it's really—

The Chair: It was very well done, very nicely presented, and not too long.

Prof. Podnieks: No.

Mr. Young: That was fairly powerful, even though it's a soft-sell video. Have you approached CBC, CTV or other television people to ask them whether they'd be prepared to play something like this as a public service?

Prof. Podnieks: Vision Television has played it.

Mr. Young: Have you approached CBC, YTV, CTV, or any of those major networks?

Prof. Podnieks: That's one of our hopes and we have somebody working on it. It's really quite hard to get something like that on television, but we've tried.

Mr. Young: What kind of reaction do you get when you approach them and ask them to put it on?

Prof. Podnieks: I haven't been approaching them myself, but our committee members have. Everybody in that film was on our committee, so you can see what a diverse group we are. I can't recall—and there again it's a question of not having a full-time coordinator or someone like that. We have all these things to do but we still have our real jobs.

Rhoda, who was the older lady in the beginning, tried to get it on some of the. . .but everybody who sees it likes it. I think it's a nice introduction and it's good in a workshop because you can stop it and use any one of the cases.

I'm giving you this one for the committee so you can—

The Chair: Good. Thank you very much.

I want to thank you very much on behalf of the committee members and myself. You've brought us a very enlightening message.

Prof. Podnieks: Thank you for asking me. There's still loads of things that we haven't covered. When we're talking about money, and of course we're all talking about money today, we never would have been able to get this made for the price we did. The Creative Premises wanted to do it and has been showing it for marketing. It's reaped the benefits from it by getting other jobs as a result of that video.

[*Traduction*]

M. Young: Pas vraiment, ce fut. . .

Mme Podnieks: C'est une bande vidéo qui n'essaie pas de choquer; plutôt que de mettre l'accent sur la violence physique. . .

La présidence: C'était très, très bien.

Mme Podnieks: J'imagine qu'on pourrait la faire passer dans les centres commerciaux, les écoles, à la radio d'État. . . elle ne dure que six minutes. . . et à d'autres endroits semblables. Elle s'adresse au public en général et fait allusion aux trois formes de mauvais traitements. Je pense que c'est vraiment. . .

La présidence: C'était très bien fait, très bien présenté et ce n'est pas trop long.

Mme Podnieks: Non.

M. Young: C'était très émouvant, même si c'était fait selon la méthode douce. Vous êtes-vous mis en rapport avec la CBC, CTV ou une autre chaîne de télévision pour leur demander si elles seraient disposées à faire passer quelque chose comme cela en tant que service public?

Mme Podnieks: La chaîne Vision l'a diffusée.

M. Young: Vous êtes-vous mis en rapport avec CBC, YTV, CTV ou l'une des autres grosses chaînes?

Mme Podnieks: C'est l'un des espoirs que nous caressons, et quelqu'un y travaille. C'est vraiment assez difficile d'arriver à faire passer quelque chose comme cela à la télévision, mais nous avons essayé.

M. Young: Quelle a été leur réaction quand vous leur en avez parlé?

Mme Podnieks: Je ne l'ai pas encore fait moi-même, mais d'autres membres de notre comité ont essayé. Tous ceux qui figurent dans ce film font partie de notre comité; vous voyez à quel point nous sommes un groupe divers. Je ne me souviens pas. . . ce qui illustre bien le besoin que nous avons d'un coordonnateur à plein temps. Nous avons toutes ces choses à faire, mais nous continuons d'avoir en même temps nos vrais emplois.

Rhoda, la personne plus âgée que vous avez vue au début, a essayé de faire passer la bande à divers. . . quiconque voit cette bande vidéo l'apprécie, quoi qu'il en soit. Je pense que c'est une bonne introduction; elle est utile en atelier, parce que vous pouvez l'arrêter et discuter de l'un ou l'autre des cas.

Je vais remettre celle-ci au comité pour que vous puissiez. . .

La présidence: Très bien. Merci beaucoup.

Je veux vous remercier sincèrement au nom des membres du comité et en mon nom propre. Vous avez su nous éclairer.

Mme Podnieks: Merci de m'avoir invitée. Il reste encore beaucoup de choses auxquelles nous n'avons même pas touché. Quant à l'argent, sujet qui intéresse tout le monde de nos jours, je dois dire que nous n'aurions jamais pu, normalement, faire faire cette bande à ce prix-là. La société Creative Premises voulait la préparer et l'utiliser dans son marketing. Elle en a tiré profit parce qu'elle obtient d'autres contrats en montrant cette vidéo.

[*Text*]

Something that's not too expensive and can be done is telephone counselling. I realized when I was doing the survey that telephone counselling is an excellent way to get out to people. They don't have to leave their homes. It doesn't matter if they're not feeling well or whatever, and it's a very good mechanism—

The Chair: Do they phone in to you to let you know—

Prof. Podnieks: It must be set up and it must be advertised, etc. We had this on TV, and we've had a lot of television and radio phone-in shows—a whole lot of those.

Mr. Young: Since you gave us the video maybe we could ask the OASIS people in the House of Commons, for example, whether they could play that on the OASIS system and advertise it. The human rights committee has done the same thing with issues affecting the disabled.

The Chair: That's an excellent idea. We'll certainly take note of that.

Mr. Young: If we're going to educate people, the best place to start is our own House.

The Chair: Absolutely.

• 1230

Prof. Podnieks: That would be super. That would be wonderful.

The Chair: I think we have probably covered most of our—

Prof. Podnieks: Mrs. Vezina has a copy. I gave her a copy and she liked it.

Mr. Halliday: Thank you very much.

Prof. Podnieks: Thank you for having me.

The Chair: The committee is adjourned.

[*Translation*]

Il y a autre chose qu'on peut faire et qui n'est pas très coûteux, c'est le counselling par téléphone. Je me suis rendu compte quand j'effectuais mon sondage que le counselling par téléphone est une excellente façon de rejoindre les gens. Ils n'ont pas besoin de quitter leur foyer. On peut leur parler même s'ils ne se sentent pas très bien; c'est un mécanisme excellent...

La présidence: Est-ce que ce sont eux qui vous téléphonent pour...

Mme Podnieks: Il faut que les choses soient mises sur pied et que le service fasse l'objet de publicité, etc. Le message est passé à la télé et puis nous avons fait beaucoup de télévision et de lignes ouvertes radiophoniques—vraiment beaucoup.

M. Young: Puisque vous nous avez donné cette bande vidéo, peut-être pourrions-nous demander aux responsables d'OASIS, à la Chambre des communes par exemple, si ce serait possible pour eux de la faire passer au système OASIS et d'en faire la publicité. Le Comité des droits de la personne a fait la même chose pour des questions qui touchent les handicapés.

La présidence: C'est une excellente idée. Nous allons certainement en prendre note.

M. Young: Si nous voulons éduquer les gens, commençons d'abord par notre propre Chambre.

La présidence: Absolument.

Mme Podnieks: Ah, voilà une excellente idée. Ce serait vraiment merveilleux si vous faisiez cela.

La présidence: Je pense que nous avons sans doute épuisé notre...

Mme Podnieks: M^me^ Vézina en a une. Je lui ai donné une copie et cela lui a plu.

M. Halliday: Merci beaucoup.

Mme Podnieks: Merci de m'avoir reçue ici.

La présidence: La séance est levée.

APPENDIX "SECI-1"

(TRANSLATION)

"OLD FRIENDS": a storytelling kit about old age (for children between the ages of four and eight)

What is it?

It is a storytelling kit called "Old Friends" that is available for seniors, teachers and professionals working in intergenerational programs.

Produced by the Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse, the storytelling kit contains three stories for children between the ages of 4 and 8.

Research indicates that children at this age have particularly strong and often negative impressions of elderly people and the aging process.

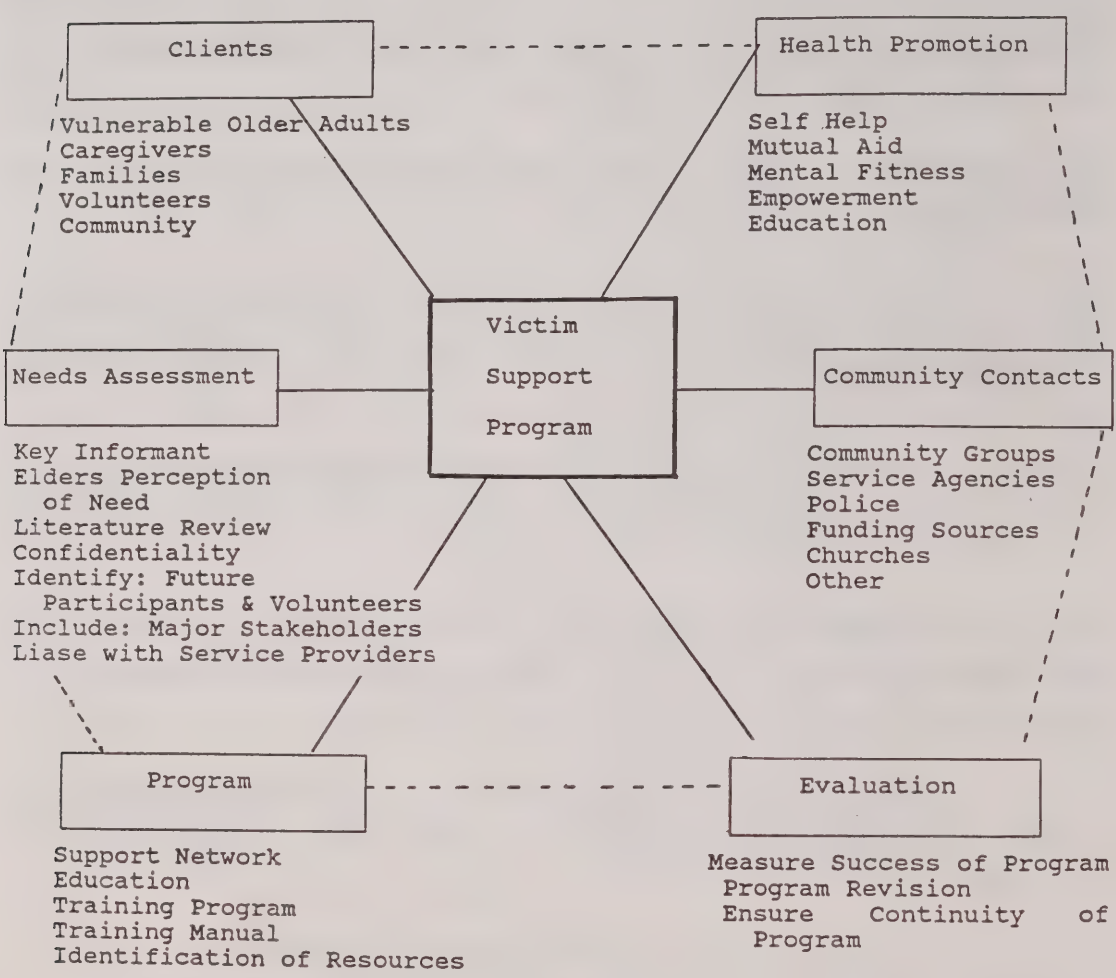
The kit contains three stories, three fully illustrated cards and activities to go along with each story. Each story has a unique purpose:

- "Hopscotch" helps children to sequence age, and to connect childhood, adulthood and old age to their own aging process.

- "Grampa is a Grump" looks beyond grumpiness and "worn out" parts into the true person inside.

- "The Treasure of Great Aunt Irene" shows how people collect treasures as they travel through life.

SUPPORT GROUP FOR VICTIMS OF ELDER ABUSE



ONTARIO NETWORK FOR THE PREVENTION OF ELDER ABUSE

DID YOU KNOW THAT:

Elder abuse is a problem for seniors today. Four percent of all older Canadians over the age of 65 have suffered some form of mistreatment in the past year. Both, older men and women are equally subjected to some form of mistreatment.

Elder abuse and neglect is defined as any physical, psychological or financial abuse against an older individual. Financial abuse is the most common form of abuse that seniors must deal with.

WHO ARE WE?

The Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse is a non-profit organization dedicated to the prevention of elder abuse and neglect.

OUR GOALS

To educate professionals and lay persons about the problem of elder abuse and neglect;

To promote the sharing of information among professionals and advocates in the field of elder abuse;

To develop educational programs about elder abuse prevention and intervention for persons working with the elderly;

To advocate for systems and legislative action to meet the needs of victims perpetrator and their families;

To prevent the mistreatment of elder persons before it occurs; and

To be sensitive to multicultural and native issues related to elder abuse.

JOIN US!

Over the next year, the Network will be sponsoring several forums to educate the public and the faith and business community about the prevention of elder abuse. Video and print material will also be developed.

Any professional or individual interested in the prevention of elder abuse should contact the organization. Membership is open to any professional or individual interested or engaged in program planning, policy development service delivery, research, education, senior organization and advocacy in the field of elder abuse.

For more information, please contact:

The Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse
287 Briar Hill Avenue
Toronto, Ontario
M4R 1J3

-chairs:

Elizabeth Podnieks (416) 979-5000

"ABUSE & NEGLECT OF OLDER CANADIANS: CONSOLIDATION and STRATEGIES for CHANGE"

a project of the Canadian Association on Gerontology

funded by Health & Welfare Canada
Family Violence Prevention Division

September '92 - March '95

GOALS

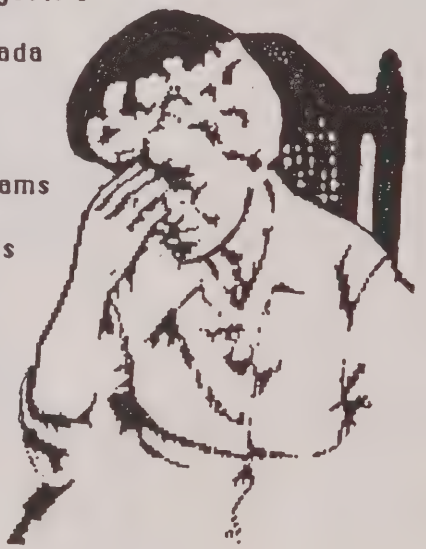
- to consolidate knowledge
- to increase awareness
- to promote research & practice
- to facilitate communication

MEANS

- scholarly book (sections on policy, practice, education, & research)
- special issue of CAG Journal
- preconference workshops '93 & '94
- listing of Abuse & Neglect projects & programs
- outreach & liaison across Canada

WHO'S INVOLVED

- project advisory committee
- CAG staff B. Blustein & R. Williams
- seniors
- concerned groups & individuals
- you?



If you have information to share about research &/or action on the abuse and neglect of older people,

call or write to the CAG office:
1306 Wellington St., Ottawa
K1Y 3B2
(613) 728-9347

ELDER ABUSE AWARENESS MODULE

Elder Abuse Prevention Project
Seniors' Education Centre
University Extension
University of Regina
College Avenue and Cornwall Street
Regina, Saskatchewan S4S 0A2
Phone: (306) 779-4816
Fax: (306) 779-4825

This document was made possible with assistance from the following: the Family Violence Prevention Division, the Seniors' Independence Program, and New Horizons, Health and Welfare Canada; the Saskatchewan Seniors' Secretariat; the Saskatchewan Family Foundation; and the Seniors' University Group Incorporated.

October 1992

"OLD FRIENDS": A STORYTELLING KIT ABOUT OLD AGE (For adults to share with children ages four to eight)

WHAT'S IT ABOUT:

An exciting storytelling kit called **"Old Friends"** is available for seniors, teachers and professionals working in intergenerational programs.

Produced by the **Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse**, this storytelling kit contains 3 stories for children between the ages of 4 and 8.

Research indicates that children at this age have particularly strong and often negative impressions of elderly people and the aging process.

The kit contains three stories, three fully illustrated cards and activities to go along with each story.

Each story has an unique purpose:

- **"Hopscotch"** helps children to sequence age, and connect childhood, adulthood and old age to their own aging process.
- **"Grampa is a Grump"** looks beyond grumpiness and "worn out" parts into the true person inside.
- **"The Treasure of Great Aunt Irene"** shows how people collect treasures as they travel through life.



ABOUT US:

The **Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse** is a non-profit organization dedicated to the prevention of elder abuse and neglect.

OUR GOALS

- To educate professionals and lay persons about the problem of elder abuse and neglect;
- To promote the sharing of information among professionals and advocates in the field of elder abuse;
- To develop educational programs about elder abuse prevention and intervention for persons working with the elderly;
- To advocate for systems and legislative action to meet the needs of victims, perpetrators, and their families;
- To prevent the mistreatment of older persons before it occurs; and
- To be sensitive to multicultural and native issues related to elder abuse.

APPENDICE «SECI-1»

«VIEUX AMIS» Série de contes au sujet des personnes âgées (à raconter aux enfants de quatre à huit ans).

De quoi s'agit-il?

Cette série de contes intitulée «Vieux amis» est offerte aux aînées, aux enseignants et aux professionnels qui travaillent dans des programmes de communication entre les générations.

Réalisée par le *Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse*, la série comprend trois contes pour enfants de quatre à huit ans.

Différentes études révèlent que les enfants de cet âge ont des idées préconçues souvent négatives au sujet des personnes âgées et du processus de vieillissement.

Les contes sont accompagnés de trois cartes illustrées et d'activités à faire avec les enfants.

Chaque conte a un but particulier :

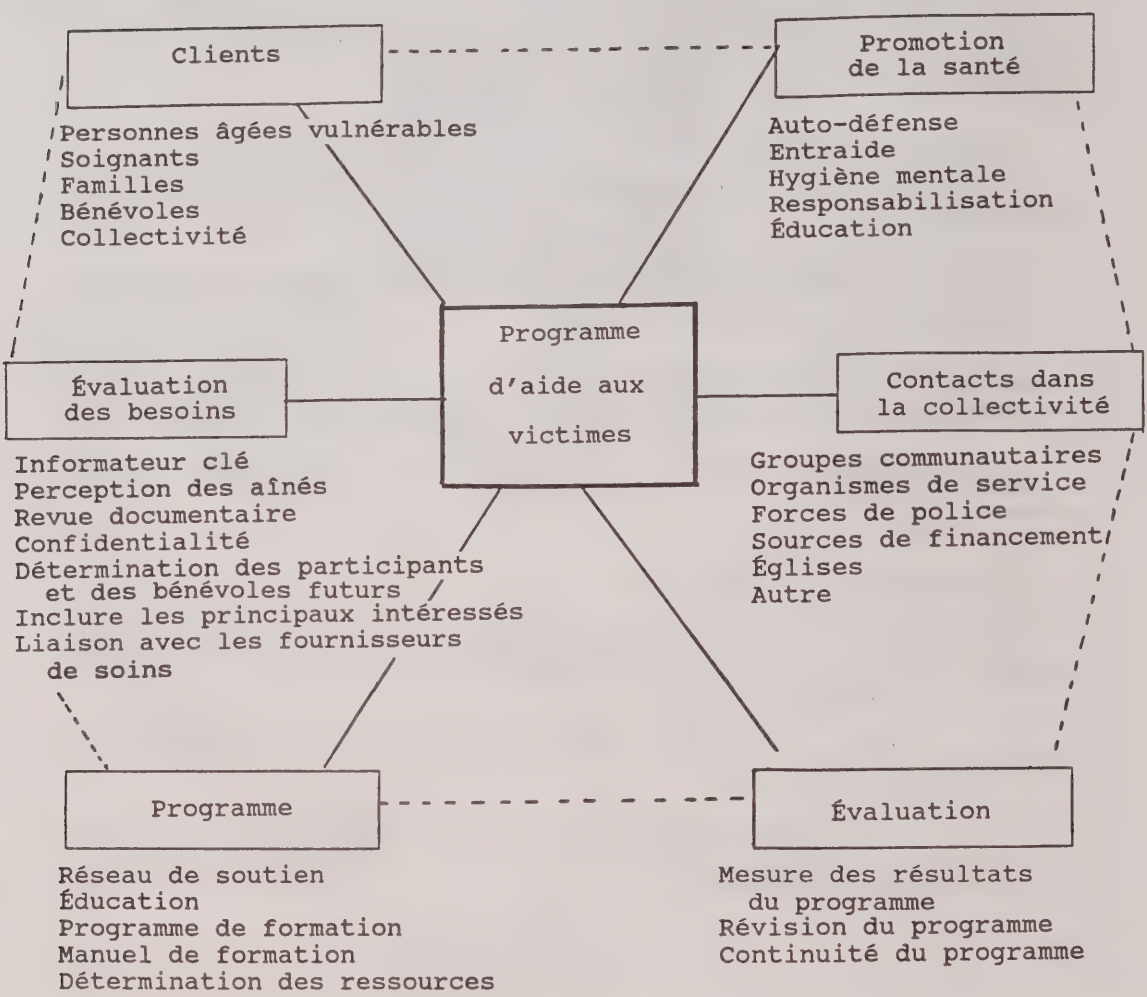
. «La marelle» aide les enfants à voir la séquence des âges et à lier l'enfance, l'âge adulte et la vieillissement à leur propre croissance.

. «Grandpapa est grincheux» aide à voir plus loin que la maussaderie superficielle et l'usure du corps.

. «Le trésor de grande-tante Irène» montre comment les gens accumulent des trésors durant le grand voyage de la vie.

(TRADUCTION)

GROUPE D'ENTRAIDE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE FAITE AUX AÎNÉS



ONTARIO NETWORK FOR THE PREVENTION OF ELDER ABUSE

SAVIEZ-VOUS QUE :

Les personnes âgées craignent, à juste titre, la violence. Quatre p. 100 de tous les Canadiens âgés de plus de 65 ans ont été victimes d'une forme quelconque de mauvais traitements durant l'année. Les hommes et les femmes sont également victimes de mauvais traitements.

Les actes de violence et de négligence comprennent tout mauvais traitement physique et psychologique et l'exploitation financière d'une personne âgée. L'exploitation financière est la plus fréquente de toutes les formes de mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse est un organisme à but non lucratif voué à la prévention de la violence et de la négligence dont sont victimes les personnes âgées.

NOS OBJECTIFS

Éduquer les professionnels et le grand public au sujet des mauvais traitements et de la négligence dont sont victimes les aînés;

Promouvoir l'échange d'informations entre les professionnels et les intervenants dans le domaine;

Créer des programmes d'éducation et d'intervention pour prévenir la violence faite aux aînés, destinés aux personnes qui côtoient des personnes âgées;

Réclamer des systèmes et des mesures législatives pour répondre aux besoins des victimes et de leur famille;

Prévenir les mauvais traitements faits aux personnes âgées;

Se sensibiliser aux questions multiculturelles et autochtones ayant trait à la violence faite aux aînés.

SOYEZ DES NÔTRES!

Au cours de l'année, le Réseau organisera plusieurs forums pour éduquer le grand public, les ministres du culte et la communauté d'affaires au sujet de la prévention de la violence faite aux aînés. Des vidéos et des documents seront aussi préparés.

Tout professionnel ou membre du grand public intéressé par la prévention de la violence faite aux aînés devrait communiquer avec l'organisation. Les portes sont ouvertes à tout professionnel ou membre du grand public qui s'intéresse à la planification de programmes, à l'élaboration de politiques, à la prestation de services, à la recherche, à l'éducation, à l'organisation des aînés et à la promotion dans le domaine de la violence faite aux aînés ou qui travaille déjà dans ce domaine.

Pour de plus amples informations :

The Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse
287 Briar Hill Avenue
Toronto (Ontario)
M4R 1J3

président(e)s :

Elizabeth Podnieks
(416)979-5000

ACTES DE VIOLENCE ET DE NÉGLIGENCE INFLIGÉS AUX CANADIENS ÂGÉS : STRATÉGIES POUR UN CHANGEMENT

projet de l'Association canadienne de gériatrie

subventionné par Santé et Bien-être social Canada
Division de la prévention de la violence familiale

septembre 1992 à mars 1995

OBJECTIFS

- consolider les connaissances
- sensibiliser
- promouvoir la recherche et la pratique
- faciliter la communication

INSTRUMENTS

- ouvrage pédagogique (chapitres sur la politique, la pratique, l'éducation et la recherche)
- numéro spécial du journal de l'Association canadienne de gérontologie
- ateliers préparatoires à la conférence 1993-1994
- liste des projets et des programmes dans le domaine
- diffusion et liaison partout au Canada

LES PARTICIPANTS

- le comité consultatif du projet
- le personnel de l'Association canadienne de gérontologie B. Blustein & R. Williams
- les aînés
- les groupes et les personnes intéressés
- vous?

Si vous avez de l'information à partager dans le domaine de la recherche ou des mesures prises pour prévenir les mauvais traitements aux personnes âgées, téléphonez ou écrivez à l'Association canadienne de gérontologie :

1306, rue Wellington, Ottawa
K1Y 3B2
(613) 728-9347

MODULE D'INFORMATION SUR LA VIOLENCE FAITE AUX AÎNÉS

Projet de prévention de la violence faite aux aînés
Centre d'éducation sur les aînés
Extension universitaire
Université de Regina
College Avenue and Cornwall Street
Regina (Saskatchewan) S4S 0A2
Téléphone : (306) 779-4816
Fax : (306) 779-4825

Ce document a été réalisé avec l'aide de la Division de la prévention de la violence familiale, du Programme d'autonomie des aînés et du programme Nouveaux horizons, de Santé et Bien-être social Canada, du Secrétariat des aînés de la Saskatchewan, de la Fondation de la famille de la Saskatchewan, et de Seniors' University Group Incorporated.

Octobre 1992

"OLD FRIENDS" : SÉRIE DE CONTES AU SUJET DES PERSONNES ÂGÉES (à raconter aux enfants de quatre à huit ans)

LE CONTENU :

Cette série de contes intitulée **"Old Friends"** est offerte aux aînés, aux enseignants et aux professionnels qui travaillent dans des programmes de communication entre les générations.

Réalisée par le **Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse,** la série comprend trois contes pour enfants de quatre à huit ans.

Différentes études révèlent que les enfants de cet âge ont des idées préconçues souvent négatives au sujet des personnes âgées et du processus de vieillissement.

Les contes sont accompagnés de trois cartes illustrées et d'activités à faire avec les enfants.

Chaque conte a un but particulier :

- **"Hopscotch"** aide les enfants à voir la séquence des âges et à lier l'enfance, l'âge adulte et le vieillissement à leur propre croissance.
- **"Grampa is a Grump"** aide à voir plus loin que la maussaderie superficielle et l'usure du corps.
- **"The Treasure of Great Aunt Irene"** montre comment les gens accumulent des trésors durant le grand voyage de la vie.

QUI SOMMES-NOUS :

Le **Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse** est un organisme à but non lucratif voué à la prévention des actes de violence et de négligence commis contre les aînés.

NOS OBJECTIFS

- Éduquer les professionnels et le grand public au sujet des mauvais traitements et de la négligence dont sont victimes les aînés;
- Promouvoir l'échange d'informations entre les professionnels et les intervenants dans le domaine;
- Créer des programmes d'éducation et d'intervention pour prévenir la violence faite aux aînés, destinés aux personnes qui côtoient des personnes âgées;
- Réclamer des systèmes et des mesures législatives pour répondre aux besoins des victimes et de leur famille;
- Prévenir les mauvais traitements faits aux personnes âgées;
- Se sensibiliser aux questions multiculturelles et autochtones ayant trait à la violence faite aux aînés.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the School of Nursing, Ryerson Polytechnical Institute:

Elizabeth Podnieks.

TÉMOIN

De l'École des sciences infirmières, Institut polytechnique Ryerson:

Elizabeth Podnieks.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

A1
C 28
143

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Tuesday, February 23, 1993

Chairperson: Edna Anderson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 4

Le mardi 23 février 1993

Présidence: Edna Anderson

Government Publications

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Senior Citizens Health Issues

of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Questions de santé concernant les personnes âgées

du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of elderly abuse

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude sur le mauvais traitement infligé aux personnes âgées

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAR 3 1993
OF TORONTO

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25396

SUB-COMMITTEE ON SENIOR CITIZENS HEALTH ISSUES OF THE STANDING COMMITTEE ON HEALTH AND WELFARE, SOCIAL AFFAIRS, SENIORS AND THE STATUS OF WOMEN

Chairperson: Edna Anderson

Vice-Chairman: Lawrence MacAulay

Members

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DES QUESTIONS DE SANTÉ CONCERNANT LES PERSONNES ÂGÉES DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, DES AFFAIRES SOCIALES, DU TROISIÈME ÂGE ET DE LA CONDITION FÉMININE

Présidence: Edna Anderson

Vice-présidence: Lawrence MacAulay

Membres

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 23, 1993
(5)

[*Text*]

The Sub-Committee on Senior Citizens Health Issues of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women met at 11:05 o'clock a.m., this day, in Room 208, West Block, the Chair, Edna Anderson, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Edna Anderson, Bruce Halliday and Lawrence MacAulay.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Nancy Miller Chenier, Research Officer.

Witnesses: From the Centre de défense des aînés et des aînées du Québec: Michel Couture, President and Executive Director. *From the Nepean Police Service and Queensway Carleton Hospital:* Mary Carson, Director of Nursing, Geriatric and Psychiatric Services; David Ashton, Police Supervisor; Lori Kartes, Social Worker; Michelle E. Paton, Research and Programme Analyst.

Pursuant to Standing Order 108(2) and its order dated Monday, April 27, 1992, the Sub-Committee resumed consideration of its study of elderly abuse (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, February 2, 1993, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:45 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 23 FÉVRIER 1993
(5)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des questions de santé concernant les personnes âgées du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine se réunit à 11 h 05, dans la salle 208 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Edna Anderson (*présidente*).

Membres du Sous-comité présents: Edna Anderson, Bruce Halliday et Lawrence MacAulay.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Nancy Miller Chénier, attachée de recherche.

Témoins: Du Centre de défense des aînés et des aînées du Québec: Michel Couture, président-directeur général. *Du Service de police de Nepean et de l'hôpital Queensway Carleton:* Mary Carson, directrice des soins infirmiers, Service de gériatrie et de psychiatrie; David Ashton, superviseur, Service de police; Lori Kartes, travailleur social; Michelle E. Paton, analyste, Recherches et programmes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à son ordre de renvoi du lundi 27 avril 1992, le Sous-comité reprend son étude sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 2 février 1993, fascicule nº 1*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 12 h 45, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, February 23, 1993

• 1104

The Chair: Perhaps we can begin. We are happy to welcome David Ashton from the Nepean police force, and Mary Carson, Lori Kartes, and Michelle Paton.

We've had a few meetings and I think perhaps this is our fourth group of witnesses. We're fairly new at studying senior abuse, so we certainly are looking forward to your statements today. Maybe you can keep your briefing to about 15 minutes so we have time for questions.

• 1105

Mr. David Ashton (Police Supervisor, Victim Crisis Branch, Nepean Police Service): It's an honour to be here today to present this national project to you. My name is David Ashton. I'm a detective with the Nepean Police Service and the supervisor for the Victim Crisis Services for the Nepean Police Service. I have 30 years police service in total and have been with the Nepean Police Service for the last 13 years. I have been in charge of the Victim Crisis Services for the last six years.

I'd also like to introduce Mary Carson, Director of Nursing, Geriatric and Psychiatric Services of the Queensway Carleton Hospital. Lori Kartes is a social worker at the same hospital and a consultant with the project. Michelle Paton is a research and program analyst and our researcher for the project.

It was almost three years ago when the Nepean Police Service identified the lack of training and resources available to officers in dealing with cases of abuse and neglect of seniors. In an effort to rectify the situation, the Nepean Police Service met with the staff of the Queensway Carleton Hospital. We asked them if they would collaborate in a multi-disciplinary strategy to address the problem.

As a result of this meeting, a committee was formed and we put together a model proposal, an action plan. We subsequently presented this proposal to the ministries of the Solicitor General of Canada and Health and Welfare Canada. Almost two years later, in September 1992, the project known as an education program and interagency model for police officers on physical abuse and neglect of seniors was given the green light of approval and implementation by both ministries.

I have provided you a hand-out, which includes the objectives and goals of the whole project. The project itself has three essential components, which were identified. It should provide a comprehensive training package for police officers at all levels of experience, from recruits through to senior officers. It was very important to address the whole range and establish protocols for police officers in dealing with senior abuse.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 23 février 1993

La présidence: La séance est ouverte. Nous accueillons ce matin M. David Ashton de la police de Nepean ainsi que Mary Carson, Lori Kartes et Michelle Paton.

Nous avons déjà eu quelques réunions et je crois que vous êtes notre quatrième groupe de témoins. Nous venons à peine de commencer à étudier la question des mauvais traitements infligés aux personnes âgées et nous avons bien hâte d'entendre vos commentaires sur la question. Vous pouvez prendre environ 15 minutes pour votre exposé puis nous passerons à la période des questions.

M. David Ashton (chef d'équipe, Division du service d'aide immédiate aux victimes, Police de Nepean): C'est un honneur d'avoir été invité à vous parler aujourd'hui de notre projet national. Je m'appelle David Ashton. Je suis détective à la police de Nepean et chef d'équipe du Service d'aide immédiate aux victimes. Je suis policier depuis 30 ans, et à la police de Nepean ces 13 dernières années. Je suis responsable du Service d'aide aux victimes depuis six ans.

J'aimerais également vous présenter Mary Carson, directrice des services de soins infirmiers, de gériatrie et de psychiatrie à l'hôpital Queensway Carleton. Lori Kartes est travailleuse sociale au même hôpital et est conseillère rattachée au projet. Michelle Paton est une analyste de la recherche et du programme et notre attachée de recherche pour le projet.

Il y a près de trois ans, la Police de Nepean a constaté qu'il n'y avait pas suffisamment de formation et de ressources pour les policiers qui doivent traiter de cas où une personne âgée a été victime de mauvais traitements ou de négligence. Afin de remédier au problème, la police de Nepean a rencontré le personnel de l'hôpital Queensway Carleton. Nous leur avons demandé s'ils étaient disposés à collaborer à une stratégie pluridisciplinaire visant à s'attaquer au problème.

À la suite de cette réunion, un comité a été mis sur pied, et nous avons proposé un plan d'action. Nous avons par la suite présenté ces propositions au ministère du Solliciteur général du Canada et au ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social. Près de deux ans plus tard, en septembre 1992, le projet qui comportait un programme d'éducation et un modèle inter-organismes destiné aux policiers, et portant sur les personnes âgées maltraitées ou négligées, a été approuvé par les deux ministères.

Je vous ai remis des documents dans lesquels on présente les objectifs du projet. Le projet en soi comporte trois éléments essentiels qui ont été cernés. Il doit offrir un programme global de formation à tous les policiers, peu importe leur expérience, des nouvelles recrues aux officiers supérieurs. Il était très important de couvrir l'éventail complet et d'établir des protocoles pour les policiers qui s'occupent des personnes âgées maltraitées.

[*Texte*]

Another goal was to develop an interagency consultation service model, which would provide a valuable and necessary resource for front-line police officers. These are the officers who are first to deal with senior abuse cases and have to know what to do with them.

In order to achieve these goals we developed a questionnaire, which was sent to police officers across the nation. We also reviewed 1,170 police files dealing with persons over the age of 60 to find out what the problems were and help us formulate the essential protocols for police services. We were trying to come up with some sense of a national protocol.

More recently we've had contact with some police services in Ontario. They are seeking protocols from other police services. So we're working along with other police services in an effort to coordinate this kind of work that's being done.

I would like Michelle Paton to give you a brief overview of the results of the research that was done as a result of the questionnaires and the police files that were reviewed.

Ms Michelle Paton (Researcher and Program Analyst, Nepean Police Service): The project committee designed a questionnaire, which you have copies of in section three of our hand-out. You have both English and French versions.

• 1110

The questionnaire was designed to determine the educational and training needs of police officers in the assessment and intervention of elder abuse. It was also designed to assess the attitudes of police officers regarding their role in recognizing cases of elder abuse and determine the types of resources and/or protocols that would assist them in intervening in cases of abuse.

We started off with a pre-test. Sixty questionnaires were distributed to members of the Nepean Police Service for review. After that we revised certain portions of the questionnaire. Then 467 questionnaires were mailed to chiefs of police across the country. We sent them out to a cross-section of police services. We sent them to the Vancouver Police Department, the Victoria Police Force, and 35 different detachments of the RCMP. In our Ottawa-Carleton area we sent them to Nepean, Gloucester, Ottawa, and five different OPP detachments. In the eastern region we sent them to the Fredericton Police Force and the other RCMP detachments in the eastern part of Canada.

The overall response rate was quite favourable, at 76.6%. Unfortunately, we had a low response rate from the province of Quebec, so we have sent out a new batch of questionnaires to Quebec, which is the translated version you have, and we're awaiting the results of that.

[*Traduction*]

Nous voulions également mettre sur pied un modèle de consultation interorganismes qui serait une ressource nécessaire et importante pour les policiers qui sont en contact direct avec les victimes. Il s'agit des policiers qui sont en première ligne et qui doivent savoir comment réagir.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons préparé un questionnaire, que nous avons fait parvenir à des policiers partout au Canada. Nous avons également étudié 1 170 dossiers portant sur des personnes de plus de 60 ans afin de cerner les problèmes; cela nous a permis de mettre sur pied les protocoles qui faciliteront la tâche aux policiers. Nous voulions préparer un protocole de portée nationale.

Plus récemment, nous avons été en contact avec des services policiers en Ontario. Ils veulent consulter les protocoles des autres services. Nous collaborons donc avec d'autres services policiers afin de coordonner ce genre de travail.

Je demanderais maintenant à Michelle Paton de vous donner un bref aperçu des données obtenues en dépouillant les questionnaires et les dossiers préparés par les policiers sur les incidents.

Mme Michelle Paton (attachée de recherche et analyste du programme, Police de Nepean): Le comité chargé du projet a préparé un questionnaire, que vous trouverez à la section trois de notre document. Nous avons une version anglaise et une version française.

Le questionnaire visait à nous permettre d'évaluer les besoins en formation et en éducation des policiers qui doivent évaluer les cas de mauvais traitements infligés aux personnes âgées et, dans certains cas, intervenir. Il visait également à nous permettre d'évaluer les attitudes des policiers quant à leur rôle de dépistage des cas de personnes âgées maltraitées; il devait également nous permettre d'identifier le genre de ressources ou les protocoles qui permettraient aux policiers d'intervenir dans ces cas.

Nous avons tout d'abord eu un essai préliminaire. Soixante questionnaires ont été distribués aux policiers de Nepean à qui on a demandé de les évaluer. Puis nous avons étudié certaines des réponses obtenues. Puis 467 questionnaires ont été expédiés aux chefs de police de toutes les régions du pays. Nous les avons fait parvenir à un échantillon représentatif. Par exemple, au Service de police de Vancouver, au Service de police de Victoria, et à 35 détachements de la GRC. Dans la région d'Ottawa-Carleton, nous les avons fait parvenir à la police de Nepean, à celle de Gloucester et à celle d'Ottawa, ainsi qu'à cinq détachements de la PPO. Dans l'Est du pays, ils ont été expédiés à la police de Fredericton et aux autres détachements de la GRC dans l'Est du pays.

Le taux de réponse global était fort positif, soit 76,6 p. 100. Malheureusement, le taux de réponse du Québec n'était pas très bon; nous avons donc décidé d'envoyer une nouvelle série de questionnaires dans cette province, la version traduite que vous avez sous les yeux. Nous attendons les résultats.

[*Text*]

The questionnaire results were quite informative. Police officers felt they didn't have a lot of information on elder abuse, which includes physical, psychological, financial abuse and neglect. They emphasized the need to be able to recognize the signs of each of these abuses. They emphasized the need for proper guidance in interview techniques particular to the needs of senior citizens.

Also important to police officers was information on the profiles of the offender and the elderly victim. This was deemed to be very helpful in the proper assessment of cases. Coupled with this, police found it relatively important to be aware of likely problems they may encounter in trying to evaluate abusive situations.

The questionnaire results indicated there was a lack of information about intervention options available to police officers when handling an occurrence and police officers rated this area as a very important one to the success of a training package.

Just briefly, I'd like to tell you about how many cases police officers were involved with. I analysed the questionnaires from a geographical perspective and categorized all the police departments by western, prairie, Quebec and so on.

Nationally, 171 police officers out of 356 responded that they had been involved in cases of elder abuse. On a national level, 105 police officers said they had been involved in suspected cases.

As Dave Ashton mentioned, we reviewed about 1,170 police files from the Ottawa Police Force as well as Nepean. The research showed there was a need for an interagency model—some sort of consultation service between the community and the police services. This was reflected in the type of reporting by a police officer on the incident which ranged from long narratives to very little information. It was also evident that a protocol is necessary for officers so proper and thorough action is taken by police services.

Mr. Ashton: I'd like to ask Lori now to briefly explain the training package which she's currently developing. It is being presented before a police advisory committee and at this point we have a first draft. We have a police advisory committee of seven members from the RCMP, the Ottawa police, the Gloucester police, the Ontario Provincial Police, and the Nepean police. That committee will review both the training package and the protocols that Lori is developing. As a result of that we will eventually have a training package, which we anticipate will be ready sometime in the summer. Perhaps Lori could explain more in detail about the training package.

• 1115

Ms Lori Kartes (Consultant and Social Worker, Queensway Carleton Hospital): As Dave has mentioned, the educational package is intended for all levels of police officers who want to increase their knowledge about the problem of elder abuse and to understand the vital role that police officers have to play in protecting seniors and in preventing occurrences. It's hoped that the training will enhance and update police officers' current knowledge and help them to

[*Translation*]

Les réponses données au questionnaire étaient fort instructives. Les policiers jugeaient qu'ils n'avaient pas beaucoup de renseignements sur les personnes âgées dont on a abusé physiquement, psychologiquement, financièrement, ou même que l'on a négligées. Ils ont la nécessité pour eux de pouvoir reconnaître les indices de chacun de ces types d'exploitation. Ils ont également souligné leur besoin de formation dans les techniques d'entrevue propres aux besoins des personnes âgées.

Les policiers ont dit qu'ils avaient absolument besoin de renseignements sur les profils des perpétrateurs et des victimes. Ils jugent que ces connaissances leur permettraient de mieux évaluer les incidents. De plus, les policiers croient qu'il est assez d'être au courant des problèmes qui pourraient survenir lorsqu'ils essaient d'évaluer ce genre d'incidents.

Les réponses présentées dans le questionnaire révèlent qu'il y a un manque de renseignements quant aux options qui sont offertes aux policiers confrontés à une situation de mauvais traitements; les policiers sont d'avis que toute trousse de formation devrait comprendre des renseignements sur ce point.

J'aimerais vous dire quelques mots sur le nombre de cas de mauvais traitements que les policiers ont traités. J'ai étudié les questionnaires en fonction de la région où travaillaient les policiers, et je les ai classés selon qu'il s'agissait de la région de l'Ouest, des Prairies, du Québec et ainsi de suite.

À travers le pays, des 356 policiers qui ont répondu au questionnaire, 171 ont dit qu'ils avaient été conscients de cas de mauvais traitements. À l'échelle nationale, 105 policiers ont dit qu'ils avaient soupçonné des cas de mauvais traitements.

Comme Dave Ashton l'a signalé, nous avons étudié environ 1 170 rapports d'agents de la police d'Ottawa et de celle de Nepean. Nous avons constaté qu'il fallait mettre sur pied un modèle interorganismes—un service de consultation quelconque entre la collectivité et les services policiers. En effet, les rapports rédigés par les policiers se limitaient parfois à quelques lignes alors que d'autre fois il s'agissait pratiquement de chapitres. Nous avons également constaté qu'il fallait établir un protocole pour les policiers pour qu'ils puissent prendre les mesures appropriées.

M. Ashton: J'aimerais maintenant demander à Lori de vous dire quelques mots sur le programme de formation qu'elle prépare actuellement. Il sera présenté à un comité consultatif de la police et nous en avons préparé la première ébauche. Ce comité consultatif compte sept membres, des représentants de la GRC, de la police d'Ottawa, de la police de Gloucester, de la Police provinciale de l'Ontario et de la police de Nepean. Le comité étudiera le programme de formation et les protocoles que prépare Lori. Nous aurons par la suite un programme de formation qui devrait être prêt à l'été. Lori pourrait peut-être vous expliquer plus en détail comment se pratique la formation.

Mme Lori Kartes (consultante et assistante sociale, Hôpital Queensway Carleton): Comme le disait Dave, la formation est destinée aux policiers qui manifestent leur intérêt pour le problème des personnes âgées maltraitées et qui veulent mieux comprendre le rôle essentiel qui est le leur pour la prévention de telles situations et la protection des personnes âgées en danger. Cette formation vise à élargir et à actualiser les connaissances des agents qui, forts de leur

[*Texte*]

build on their experience in order that they can better meet the needs of the growing elderly population and increasing number of elder abuse cases. Also, they can recognize signs of abuse and intervene effectively.

In your package of information you have the tentative table of contents. Perhaps you'd like to refer to that.

Mr. Ashton: That's in section 4 of the hand-out.

Ms Kartes: As you can see, part A introduces police officers to the concept of elder abuse and neglect. First of all, elder abuse is defined. When you look in the literature you see almost as many definitions of abuse as you find studies of the problem. We have chosen to choose this definition: any harm to an older person caused by someone in a position of trust or authority. This could be a family member, neighbour, landlord or professional person, and this harm includes physical, financial, psychological abuse or neglect.

For our purposes we are not including victimization of the elderly by strangers—for example, con artists and burglars. The abuser in this case not only knows the victim but also is someone that person trusts and believes in. We are also not including the problem of self-neglect, as we feel that this is a separate but very important issue. Also, we are not looking at abuse by professional care-givers, whether that be in private dwellings or in institutional settings. Again, this is a separate issue.

I'm looking at the possible offences under the Criminal Code of Canada. We provide a profile of the victim and abuser, discuss why elder abuse is a hidden or silent crime, and, most important, why this is a problem police should be concerned about. So those are the things that are addressed in the introduction.

In the next section we look at attitudes. First of all, we look at police officers' attitudes and feelings about elderly in general. As I'm sure you are aware, there are a lot of negative attitudes there, and if police officers are holding some of those attitudes, it will inevitably affect how effective their assessment and intervention will be. We look at their attitudes and feelings about cases of elder abuse and neglect as well.

In part C we move to the role of police in elder abuse and neglect. The three key roles are assessment, enforcement, and then support and referral. In terms of assessment, we look at the aging process and its impact on police and elderly interactions. We talk about skills and techniques that are required in assessment and intervention. I'll go over indicators of abuse and neglect, as well as problems that police officers may encounter in assessing and identifying cases.

The next part is the intervention phase. I'll provide general guidelines as to how to intervene and I'll talk about factors that need to be considered when determining intervention strategies: the severity of the situation, factors

[*Traduction*]

expérience, pourront ainsi mieux répondre aux besoins d'une population du troisième âge en pleine expansion et face aux cas de mauvais traitements, eux aussi en augmentation. Cette formation devrait également leur permettre de discerner les signes suspects et d'intervenir efficacement.

Dans la trousse que vous avez sous les yeux, vous trouverez une table des matières provisoire que vous pourriez peut-être consulter.

M. Ashton: C'est dans la partie 4 de la trousse.

Mme Kartes: Le chapitre A, comme vous le voyez, présente aux agents de police la notion de négligence et de brutalité à l'encontre des personnes âgées, mais nous donnons avant tout une définition de ces comportements abusifs. Dans la littérature spécialisée, vous trouverez presque autant de définitions de mauvais traitements qu'il y a d'études sur la question. Nous avons opté pour la définition suivante: tout tort causé à une personne âgée par une personne jouissant d'un capital de confiance ou investie d'un pouvoir—membre de la famille, voisin, propriétaire ou d'une personne dans l'exercice d'une profession libérale. Le terme tort englobe sévices, pressions d'ordre financier ou psychologique, et négligence.

Aux fins qui nous concernent, nous n'avons pas inclus la persécussion des personnes âgées par des étrangers, par exemple des cambrioleurs ou des escrocs. Le perpétrateur, dans ce cas, non seulement connaît la victime, mais cette dernière le respecte et lui fait confiance. Nous laissons également de côté le cas des personnes qui se laissent aller, car si importante qu'elle soit, c'est une question qui nous paraît bien distincte. Nous n'examinons pas non plus le cas des mauvais traitements infligés par des praticiens professionnels, qu'il s'agisse d'établissements ou de particuliers car, là encore, c'est une question à part.

J'examine les délits prévus au Code criminel du Canada. Nous traçons un profil de la victime et du perpétrateur, nous expliquons pourquoi il s'agit là d'un délit caché ou invisible et, surtout, pourquoi c'est un problème dont devrait se saisir la police. Ce sont là les questions qui sont abordées dans l'introduction.

Au chapitre suivant, nous examinons les attitudes, celles des agents de police ainsi que, d'une façon générale, les attitudes envers les personnes âgées, attitudes qui, vous ne l'ignorez pas, sont souvent négatives et si, elles étaient partagées par les policiers, les répercussions sur l'efficacité de leur intervention ne manqueraient pas de se faire sentir. Nous examinons donc également leurs attitudes à l'égard des cas de personnes âgées maltraitées ou négligées.

Dans la partie C, nous passons au rôle de la police dans les cas de mauvais traitements et de négligence des personnes âgées. L'agent de police a pour mission d'évaluer la situation, de faire appliquer la loi, de donner son appui et de déférer le cas aux instances compétentes. Au chapitre de l'évaluation nous examinons le vieillissement et ses effet sur les réactions réciproques entre la police et les personnes âgées. Nous discutons des qualités et techniques nécessaires pour l'évaluation et l'intervention, passons en revue les indices de négligence et de mauvais traitements ainsi que les difficultés que peuvent rencontrer les policiers qui mènent l'enquête.

La troisième étape est celle de l'intervention. Je donne, dans leurs grandes lignes les divers modes d'intervention et traite des facteurs à prendre en compte dans le choix d'une stratégie d'intervention, à savoir la gravité de la situation, les

[*Text*]

that are contributing to the abuse and neglect, legislation that is relevant to these cases, the competency of the victim, intervention history—has this occurred before and what has happened, and the openness of victims and the offenders to intervention. I will look at intervention options as well as problems that officers may face in trying to intervene.

Part D will be referral and support agencies. This will have to be fairly basic given that it will need to apply to different communities across Canada.

• 1120

Part E, the interagency model that Mary Carson will talk about is going to be introduced: the rationale for having such a model, the composition and coordination of the interagency team and the role of each member.

Part F will be the protocol for police intervention, and Dave Ashton has spoken about that. Part G will be resource material for police training, and then finally an evaluation, so that we can get input as to the effectiveness of the training package.

Mr. Ashton: I'd now like to ask Mary Carson, who is the director of nursing, to explain the interagency model.

Ms Mary Carson (Director of Nursing, Geriatric and Psychiatric Services, Queensway Carleton Hospital): We envision the interagency consultation model as a three part model: a core committee; an advisory committee on child abuse and family violence; and a resource group of referral agencies. The three components are both independent to and linked with each other.

The core committee consists of a geriatrician, a social worker, a mental health registered nurse, and a police representative. A legal representative will be available when necessary. The core committee will meet regularly every two months and will be available for urgent meetings on the request of the police service.

The purpose of this committee is to discuss difficult police cases, to monitor progress of past cases, and to discuss cases brought to the attention of members of the committee during the previous two months. This core committee group will formally link with the Queensway Carleton Hospital's advisory committee on child abuse and family violence, which is part two of the model, whose membership includes representatives from a variety of community agencies. A few key professionals will be added to the existing committee in order that we may be in a better position to address elder abuse issues.

This committee will be a solution focus committee. The core committee will bring issues related to case management for overall discussion. Suggestions for resolutions of problems will be a key element in this part of the model.

The third component of the interagency consultation model consists of agencies used as referral sources. Examples of these agencies include home care and the placement coordination service. Periodic reports will be sent to these agencies regarding utilization statistics and other pertinent information. This part of the model is also solution focused.

[*Translation*]

facteurs qui contribuent à la négligence ou au mauvais traitement, la partie de la loi qui s'applique aux divers cas, les façons de déterminer si la victime est en possession de tous ses moyens, les antécédants, à savoir si des événements du même ordre se sont déjà produits et lesquels, et les attitudes des victimes et des perpétrateurs devant une intervention. J'examine les divers moyens d'intervention ainsi que les difficultés qui risquent de surgir lorsque l'agent essaye d'intervenir.

La partie D porte sur les organismes de soutien et d'assistance et devra rester relativement rudimentaire, car elle doit s'appliquer, dans tout le Canada, à des collectivités très diverses.

La partie E présente un modèle interorganismes dont va vous parler Mary Carson: le bien-fondé d'un tel modèle, la composition de l'équipe qui en assurera le fonctionnement et le rôle de chaque membre.

La partie F contient le protocole d'intervention de la police, dont vous a parlé Dave Ashton. La partie G contient du matériel d'information pour la formation de la police ainsi qu'un formulaire d'évaluation, qui doit nous permettre de nous former une opinion sur son efficacité.

M. Ashton: J'aimerais maintenant demander à Mary Carson, qui est directrice des soins infirmiers, de nous expliquer le modèle interorganismes.

Mme Mary Carson (directrice des soins infirmiers, gériatriques et psychiatriques, Hôpital Queensway Carleton): Nous envisageons le modèle de consultation interorganismes en trois éléments: un comité-noyau, un comité consultatif sur la violence familiale et les enfants maltraités, et un groupe des organismes d'orientation et d'aiguillage. Ces trois éléments, tout en étant indépendants l'un de l'autre, sont liés entre eux.

Le comité-noyau comprend un gériatre, une assistante sociale, une infirmière agréée en santé mentale et un représentant de la police. En cas de besoin, il peut faire appel à un conseiller juridique. Ce comité se réunit tous les deux mois, mais peut également, en cas d'urgence, se réunir à la demande de la police.

Ce comité a pour mission de discuter de cas policiers délicats, de suivre l'évolution des dossiers et de discuter des cas portés à l'attention du comité au cours des deux mois précédents. Ce comité échange des informations avec le comité consultatif sur la violence familiale et les enfants maltraités, de l'Hôpital Queensway Carleton, qui constitue le deuxième volet du modèle et dont les membres comprennent des représentants de divers organismes communautaires. Les rangs de ce comité seront grossis de quelques spécialistes judicieusement choisis pour lui permettre de mieux s'attaquer aux cas de mauvais traitements des ainés.

Ce comité recherchera des solutions, tandis que le comité-noyau discutera des questions liées à l'étude des dossiers en cours. Il s'agira essentiellement de trouver des solutions aux situations difficiles.

Le troisième élément de ce modèle de consultation est constitué d'organismes d'aiguillage et d'orientation, par exemple des agences d'aide à domicile et de coordination des placements. Des rapports périodiques aux fins des statistiques et d'autres informations pertinentes seront adressés à ces organismes, eux aussi orientés sur la recherche de solutions.

[*Texte*]

The first part of the model, the core committee, will also have representatives who are available on a daily basis, Monday to Friday, from 8 a.m. to 4 p.m., for calls or urgent calls from the police service on questions of management of elder abuse cases that they're dealing with in the community. The members of the consultation service will be available by pager during these hours.

It is our expectation that as a result of this tripartite consultation process improved detection and more focused interventions will assist in addressing the pervasive problem of elder abuse. We would also welcome the opportunity to submit our findings to you at a future date. Thank you.

The Chair: Would you like me to open up the meeting to questions at this point? Perhaps, Lawrence, you may like to start.

Mr. MacAulay (Cardigan): Thank you and welcome. Seniors of course are always reluctant to report that they have been abused. How do you as police officers deal with a situation where you know seniors are being abused but the matter is not reported? What do you do? How do you move into that situation?

Mr. Ashton: Most of the situations can be very complex. This is one of the problems that we identified during the project. There is no simple answer to that question.

Mr. MacAulay: The big point is can you get in. How do you get into the situation?

• 1125

Mr. Ashton: The situation is reactive. We get a call from a particular neighbour or friends or family. So we are responding to a call of assistance to that particular case. The front-line officer going in there normally would be there on invitation, and that's how most police confrontations start off. We're called to the scene. There may be someone who is being neglected, has a health problem or whatever. Most of the case files that we looked at are responses to a person being ill, sick, they have some kind of mental disability. The other one is the criminal aspect, which we're looking at, where an assault has taken place within the family and the family member has reported it to the police for investigation. So when we get to the situation, we don't meet any particular resistance from the family, if there's a report.

However, we do recognize that the senior is reluctant to give that information, and we identify the problem when we look through the case files. The officers themselves have a great deal of difficulty in communicating what is going on, the investigation, what's required for evidential, this kind of thing. Part of the training package that we're developing is to address that situation and to help officers to better communicate with the senior, because it's quite evident from looking at the files that there is a problem there and that there's no simple answer.

Mr. MacAulay: Physical abuse is a major problem, but financial abuse is also a major problem with seniors. What happens when you find out or you're led to believe that an elderly person's cheques are missing, or possibly not even missing? They're only visited once a month by the nephew, who's just there for the cheque. Or you could find out also that the power of attorney is being abused. What do you do in that situation?

[*Traduction*]

Le premier élément du modèle, à savoir le comité-noyau, aura également des représentants qui pourront être consultés par la police du lundi au vendredi, de 8 heures à 16 heures, pour les questions relatives aux personnes âgées maltraitées et signalées à la police. Pendant les heures ci-dessus mentionnées, les membres du Service de consultation pourront être rejoints par pagette.

Nous espérons que ce processus tripartite de consultation améliorera le dépistage des cas si répandus de mauvais traitements des personnes âgées et permettra d'intervenir de façon plus efficace. Nous serions heureux de vous tenir au courant de l'évolution de nos activités et nous vous remercions.

La présidence: Est-ce que vous êtes d'accord pour commencer à poser des questions? Je vais peut-être vous donner la parole en premier, Lawrence.

M. MacAulay (Cardigan): Merci, et bienvenue. La réticence des personnes âgées à se plaindre des mauvais traitements qu'elles subissent est un fait bien connu. Que peut faire la police quand elle est au courant de cas de mauvais traitements mais qu'aucune plainte n'est déposée? Comment intervenir? Quelle est la démarche qu'elle suit dans un cas pareil?

M. Ashton: La plupart de ces situations sont très complexes, c'est là l'une des difficultés que nous avons exposées au cours du projet. Il n'y a pas de réponse simple à cette question.

M. MacAulay: Mais la question qui se pose, c'est de savoir si une intervention est possible, et de quelle façon.

M. Ashton: Il faut qu'on nous sollicite. Par exemple, qu'un voisin, un ami ou un membre de la famille nous appelle. alors, nous répondons à l'appel à l'aide dans ce cas précis. Normalement, l'agent de première ligne doit être invité, et c'est ainsi que commence souvent l'intervention de la police. On nous appelle sur les lieux pour des cas de négligence, de maladie, etc. La plupart des dossiers que nous avons étudiés concernent des personnes malades ou souffrant d'une déficience mentale. Nous nous intéressons aussi à l'aspect criminel; par exemple, aux cas d'agression au sein de la famille où un membre de la famille demande à la police de faire enquête. Ainsi donc, quand nous intervenons à la suite d'une plainte, la famille ne résiste pas.

Cependant, nous savons que la personne âgée est réticente à nous renseigner, et nous décelons le problème en examinant les dossiers. Les agents eux-mêmes éprouvent de la difficulté à rapporter les faits, à mener l'enquête, à réunir les preuves, etc. Avec la trousse de formation que nous sommes en train de concevoir, nous voulons notamment remédier à cette situation et aider les agents à mieux communiquer avec les personnes âgées, car en étudiant les dossiers, l'on ne peut s'empêcher de constater qu'il y a un problème et que la solution n'est pas facile.

M. MacAulay: Chez les aînés, la violence physique est un problème important, de même que l'exploitation financière. Que faire quand on découvre ou que l'on se fait dire que les chèques d'une personne âgée ont disparu ou pire encore? Parfois, on constate qu'une fois par mois, cette personne reçoit son seul viliteur, un neveu. . . qui ne vient que pour le chèque. Parfois aussi, on constate des abus de procuration. Que faire dans cette situation?

[*Text*]

Mr. Ashton: It's quite interesting that two days ago I was presented with the particular case of what you're mentioning there. There was a senior, 83 years of age, and he has been abused by some people, sort of peripheral family members. They've extorted from him $63,000, over a period of months. A family friend who knew of the situation realized it was a problem and came to our service to look for assistance. I've been assigned the investigation.

I am getting all the information from this friend, who is filling in all the details. There is certainly a lot of physical abuse. This person has been subjected to injuries by this group of people who are extorting the money. Prior to coming to the police she involved a lawyer. So the first thing I'm doing is getting as much information and evidence as possible, from whatever source. So I'll go to this lawyer, find out what's going on, find out what the financial situation is with that person.

We approach it as a police investigation and there will be a thorough investigation. We will have to interview this senior, the best way we can, to get information. The bottom line is that we have to investigate it, and if a criminal offence has been committed, we will charge the persons responsible.

Mr. MacAulay: Do you find there is a problem with having it viewed as a criminal offence? It's awful to lose $65,000, but we're also aware if there's $800,000 and find out there's $50,000 left in the account... Do we have the legal authority or is there a problem with governments or awareness of people in general? Are you in a position to handle those situations if you know that a person has taken quite a large number of dollars from an elderly person? Do you have the mechanism to work with?

Mr. Ashton: There are provision within the Criminal Code that allow me to carry out an investigation. If necessary, we will get warrants to pull information from banks or whatever. If you would put the fact that the person is a senior aside for one moment, the essential elements of the investigation still remain, irrespective of whether that person is senior or not. So we are applying general investigation rules to that situation. But the problem that we see is first trying to get the cooperation of the senior. What we found in this particular instance was that the senior was very reluctant to report the incident. The people who had perpetrated the fraud had threatened physical violence to that person so he would not report it. That is one barrier that we have to overcome.

• 1130

First, we have to get the trust of the seniors and let them understand that the police are here to help them. There is nothing going to happen to them. They are not the criminals; they are not the ones going to... This is where it is helpful to have this kind of training package for officers who are confronted with similar situations, how to interview this 83-year-old person.

Mr. MacAulay: But a major problem possibly could be that the seniors feel they owe this money. Perhaps grandma or somebody gave the money to the nephew because he needed it. There are all kinds of ways that might not be all

[*Translation*]

M. Ashton: Il y a à peine deux jours, on m'a soumis précisément le cas que vous mentionnez. Un homme de 83 ans s'est fait extorquer 63 000$ en quelques mois par des membres de sa famille étendue. Un ami de la famille, qui était au courant de la situation, est venu nous demander de l'aide. L'enquête m'a été confiée.

Cet ami me donne tous les renseignements, avec tous les détails. À l'évidence, l'aîné en question a subi beaucoup de violence physique et des blessures de la part de ceux qui lui extorquent de l'argent. Avant d'aller à la police, l'ami de la famille avait contacté un avocat. Dans un premier temps, je réunis autant d'informations et de preuves que possible, peu importe la source. J'irai donc voir cet avocat pour savoir ce qui se passe et connaître la situation financière de la victime.

Pour nous, il s'agit d'une enquête policière comme les autres, et elle sera exhaustive. Nous allons interroger la victime de la meilleure façon possible pour obtenir des informations. Le plus important, c'est que nous allons enquêter, s'il y a eu infraction criminelle, nous poursuivrons les responsables.

M. MacAulay: À votre avis, le fait de considérer cela comme une infraction criminelle pose-t-il des problèmes? C'est terrible de perdre 65 000$, mais nous savons aussi que si une personne qui avait 800 000$ dans son compte se retrouve avec 50 000$... Avons-nous le pouvoir légal? Les gouvernements et la population en général sont-ils bien renseignés sur la question? Êtes-vous en mesure de régler le problème si vous savez que quelqu'un a extorqué beaucoup d'argent à une personne âgée? Avez-vous les outils nécessaires?

M. Ashton: Les dispositions du Code criminel me permettent de faire une enquête. Au besoin, nous pouvons obtenir des mandats pour recueillir des informations auprès des banques et d'autres sources. Si nous mettons de côté le fait que la victime est une personne âgée, les éléments essentiels de l'enquête demeurent, que la victime soit âgée ou non. Dans ce cas, nous appliquons donc les règles générales d'enquête. Cependant, la première difficulté consiste à obtenir la collaboration de la personne âgée. Dans le cas que j'ai mentionné, nous avons constaté que la victime hésitait beaucoup à rapporter l'incident. Les auteurs de la fraude l'avaient menacée de violence physique; par conséquent, elle ne voulait pas les dénoncer. C'est l'un des obstacles que nous devons surmonter.

Tout d'abord, nous devons gagner la confiance des peronnes âgées et leur faire comprendre que la police est là pour les aider; qu'elles n'ont rien à craindre; que se ne sont pas elles les criminelles; que ce n'est pas elles qui doivent... Voilà pourquoi il est utile de donner ce genre de formation aux agents qui seront confrontés à ces situations, de leur apprendre à interroger habilement cet homme de 83 ans.

M. MacAulay: Mais, les personnes âgées peuvent avoir l'impression que cet argent, elles le doivent, ce qui pose un gros problème. Sans doute grand-mère ou grand-père ont-ils donné l'argent au neveu parce que ce dernier en avait besoin.

[*Texte*]

that illegal. It ends up that the older person has no money; it is all gone. We have a right to do what we like with our money, but isn't there a problem with older people sometimes not being quite in control of. . .?

Mr. Ashton: In this case that may be very true. I said that the first thing I intend to do is speak with the family lawyer dealing with this person, to find out some background as to whether there was a criminal act committed by these people.

Mr. MacAulay: But do you feel that banks and lending institutions should have the authority to inform authorities, let's say, if there are major changes in an elderly person's bank account? If somebody has $700,000 or $800,000 for 20 or 30 years of his life and all of a sudden in two or three years the account drops to $50,000, do you not think there should be some kind of method within the system that somebody finds out before little Johnny is gone and the man is broke?

Mr. Ashton: Yes, I agree with you. They should. We have to take care of what is going on. We cannot leave them to their own devices. We have to do something like that.

Mr. MacAulay: Thank you.

The Chair: Dr. Halliday, do you have a question?

Mr. Halliday (Oxford): Madam Chair, this is the most fascinating panel you have put together today, with police and social workers and nurses and researchers.

Michelle, what does MCA stand for?

Ms Paton: I knew you would ask me that. Master of applied criminology.

Mr. Halliday: My first question would relate to what I see as being an innovation in our society, having this kind of grouping together to do this type of work. First of all, how do the police in their traditional role react to this? Do you get a fairly enthusiastic response from the average police person or is this. . .?

Mr. Ashton: I can say that the Nepean Police Victim Crisis Service has been sort of innovative over the years. We have a chief who is very proactive in that area and he is very keen on community links. So any opportunity that we feel would benefit the community and the police service and any other agency, we will try it. We took the initiative with the problem and decided how to deal with it.

Mr. Halliday: How many other police forces across the country are as advanced as you are?

Mr. Ashton: This is a unique model.

Mr. Halliday: It is unique, is it?

Mr. Ashton: Yes, at this point in time.

Mr. Halliday: Has the blessing been placed on it by your national police association or the national association of police chiefs?

Mr. Ashton: Yes, it has. My own chief is a member of the victims committee of the Canadian Association of Chiefs of Police. He is well aware of this. It was the chiefs of police who approved the distribution of the questionnaire. They ensured that it went nation-wide. They are very aware of this project.

[*Traduction*]

Il existe toutes sortes de circonstances équivoques sur le plan légal. Au bout du compte, la personne âgée se retrouve sans le sou. Nous avons le droit d'utiliser notre argent comme nous l'entendons, mais en ce qui concerne les personnes âgées, n'arrive-il pas parfois qu'elles ne maîtrisent pas tout à fait. . .

M. Ashton: Dans le cas qui nous intéresse, tel est peut-être la réalité. J'ai dit que ma première démarche consistera à communiquer avec l'avocat de famille qui s'occupe de cette personne afin de savoir si les intéressés ont commis un acte criminel.

M. MacAulay: Mais estimez-vous que les banques et les institutions financières doivent pouvoir informer les autorités, disons s'il y a des changements importants dans le compte bancaire d'une personne âgée? Si quelqu'un qui a eu 700 000$ ou 800 000$ dans son compte pendant 20 ou 30 années de sa vie et se retrouve tout à coup avec 50 000$, ne pensez-vous pas qu'il faut mettre en place un système permettant de le découvrir avant que Ti-Jean ne s'en aille avec le magot et que la victime ne soit complètement fauchée?

M. Ashton: Je suis d'accord avec vous. Il faut créer un tel système. Nous devons remédier à ce problème. Nous ne pouvons pas les laisser faire. Nous devons créer un système de ce genre.

M. MacAulay: Je vous remercie.

La présidence: Monsieur Halliday, avez-vous une question?

M. Halliday (Oxford): Madame la présidente, aujourd'hui, vous avez invité le groupe de témoins le plus intéressant, composé comme il est de policiers, travailleurs sociaux, infirmiers et chercheurs.

Michelle, que signifie MCA?

Mme Paton: Je savais que vous me le demanderiez. Cela signifie maîtrise en criminologie appliquée.

M. Halliday: Ma première question porte sur ce que je considère comme étant une innovation dans notre société, c'est-à-dire le fait d'avoir ce genre de groupe pour faire ce type de travail. Tout d'abord, compte tenu de son rôle traditionnel, comment la police réagit-elle à ce phénomène? Le policier moyen est-il assez emballé. . .?

M. Ashton: Je peux dire qu'au fil des ans, à la police de Nepean, le Service d'aide d'urgence aux victimes a fait preuve de créativité. Nous avons un chef qui est très prévoyant dans ce domaine et qui tient beaucoup aux relations communautaires. Par conséquent, nous prenons toutes les mesures qui, à notre avis, sont avantageuses pour la société, la police ou tout autre organisme. Nous avons pris l'initiative dans ce domaine et décidé de la manière de régler le problème.

M. Halliday: Au Canada, combien d'autres Services de police sont aussi avancés que vous?

M. Ashton: Nous sommes des pionniers.

M. Halliday: Votre projet est unique en son genre, n'est-ce pas?

M. Ashton: Oui, pour le moment.

M. Halliday: A-t-il reçu la sanction de l'Association nationale des policiers ou de l'Association nationale des chefs de police?

M. Ashton: Absolument. Mon chef est membre du Comité des victimes au sein de l'Association canadienne des chefs de police. Il connaît bien la situation. Ce sont les chefs de police qui ont approuvé la distribution du questionnaire. Ils ont veillé à ce que cela soit fait dans l'ensemble du pays. Ils connaissent très bien le projet.

[*Text*]

Mr. Halliday: You are certainly moving into the social work field. Is there any resentment on the part of the social work agencies, or are you happy to be working together with the police on this?

Ms Kartes: Yes, we are happy to be working with them. But it is interesting that one common comment from police officers who responded to the questionnaire was that we are not social workers. They wanted to be clear that they would intervene in cases where there are criminal offence, but they felt that was the limit of their intervention. But as you know, policing is moving toward a more community-based policing, so it is hoped that they will become more proactive rather than simply reactive.

• 1135

Mr. Halliday: In response to those comments, do you train every police officer, is that the goal, to the same level? Or will you be having some that are specially trained for intervention in these areas?

Mr. Ashton: The purpose of the training model that we're doing is that we're going to present it to the police training institutions, the Ontario Police College, the Canadian Police College, and they'll be working with us. So the first stage will be given to recruit training. Then later on we have the advanced training courses to officers with a lot more service and to senior police management. The implementation of the interagency consultation team in fact has to be at a high level of police administration, because there is an audio-visual component to this. The audio-visual component will present this model and it will be given to police administrators to consider for implementation in their particular police departments. That will be at the chief level or administration level.

So the interagency model, for sure, is something that anyone could modify and use within his police service. The innovation of this project is the interagency consultation team, which is the uniqueness of this project.

Mr. Halliday: Reference has been made to the matter of the Criminal Code and how, in some cases, the Criminal Code can come into play. In these four areas that you're dealing with—physical, psychological, financial and neglect—perhaps there are only two of those where the Criminal Code might be implicated, I presume. I am thinking of physical abuse and financial abuse, as you've indicated. Is there any possibility that the Criminal Code would be involved in psychological abuse or in neglect?

Ms Kartes: Yes. Under psychological abuse, uttering threats is considered a criminal offence, a harassment.

Mr. Halliday: And what about neglect?

Ms Kartes: Perhaps you could excuse me for one second.

Mr. Halliday: Just while you're checking that, I have another question.

[*Translation*]

M. Halliday: À l'évidence, vous allez dans le domaine du travail social. Les organismes de travail social vous en veulent-ils? Sont-ils heureux de collaborer avec la police dans ce domaine?

Mme Kartes: Oui, nous sommes heureux de collaborer avec la police. Toutefois, il est intéressant de noter que dans leur réponse au questionnaire, les policiers ont indiqué qu'ils n'étaient pas des travailleurs sociaux. Ils ont tenu à préciser qu'ils n'interviendraient qu'en cas d'infraction au Code criminel. Mais, comme vous le savez, les services de police essaient de se donner une orientation davantage axée sur le socio-préventif, de sorte qu'ils devraient vraisemblablement devenir plus pro-actifs, au lieu de se contenter de réagir aux situations.

M. Halliday: Faut-il en conclure que vous cherchez à former tous les policiers au même degré? Ou y en aura-t-il qui recevront une formation spéciale pour pouvoir intervenir dans des cas comme ceux-là?

M. Ashton: Le modèle de formation qui sera mis en oeuvre prévoit que cette responsabilité sera confiée aux établissements d'enseignement spécialisé, le Collège de police de l'Ontario et le Collège canadien de police, qui travailleront de concert avec nous. La première étape consistera donc à former les nouvelles recrues. Puis, nous aurons des cours de perfectionnement destinés aux policiers ayant de nombreuses années de service et aux cadres supérieurs des services de police. La mise en oeuvre de l'équipe de consultation inter-organismes doit être soumise aux échelons supérieurs des services de police, car elle comporte une composante audiovisuelle. Cette composante audiovisuelle servira à présenter le modèle, et les dirigeants des services de police pourront décider, après en avoir pris connaissance, de l'opportunité de l'adopter dans leurs propres services. Le modèle sera donc présenté aux chefs ou aux cadres supérieurs.

Ainsi, le modèle inter-organismes pourra naturellement être modifié et adapté aux besoins de chaque service. Le caractère innovateur du projet tient à la mise sur pied de cette équipe de consultation inter-organismes.

M. Halliday: Il a été question du Code criminel et de la possibilité de l'invoquer dans certains cas. Pour les quatre catégories de mauvais traitements dont vous parlez—physique, psychologique, financier et la négligence—il y en a peut-être deux seulement pour lesquels on pourrait invoquer le Code criminel. Je songe ici aux mauvais traitements physiques et financiers, comme vous l'avez indiqué. Est-il possible que le Code criminel puisse être invoqué pour les cas de mauvais traitements psychologiques ou de négligence?

Mme Kartes: Oui. Pour ce qui est des mauvais traitements psychologiques, le fait de proférer des menaces constitue un délit criminel, une forme de harcèlement.

M. Halliday: Qu'en est-il de la négligence?

Mme Kartes: Vous voudrez bien m'excuser un moment.

M. Halliday: Pendant que vous vérifiez cela, je poserai une autre question.

[*Texte*]

Mr. Ashton, roughly what percentage of the total cases you would be involved in have implications in the Criminal Code? Are we talking about 10% or 15%? Our researchers should probably answer that one, I guess.

Mr. Ashton: Yes.

Ms Paton: Percentage of. . .?

Mr. Halliday: Of all these various types of abuse of the four that you're dealing with, what percentage potentially have involvement through the Criminal Code?

Ms Paton: Okay, that aspect didn't come out in the questionnaires.

Mr. Halliday: It hasn't been determined?

Ms Paton: No, not determined that way. What did come out in the questionnaires was the number of cases under each particular type of abuse.

Mr. Halliday: That would give us the same answer, wouldn't it, though?

Ms Paton: For example, on a national level—I took the average of all of the files I got—49 police services were involved with psychological, 76 under financial, 77 under physical—

Mr. Halliday: Are these percentages?

Ms Paton: No, straight numbers, in terms of responses. There were 49 police officers involved in psychological abuse cases.

Ms Kartes: I would have to say that most of the cases that are reported tend to be at a severe level. It usually goes on for a long time. So by the time that police get involved, I would say that a criminal offence has occurred.

With regard to your last question concerning the Criminal Code, active neglect can result in criminal charges such as criminal negligence causing bodily harm or death, or breach of duty to provide necessities. So if somebody is dependent on his care-giver, then he or she is under obligation to provide for his needs.

Mr. Halliday: I am increasingly convinced that we tend, as a society, to treat symptoms, not causes. I very much appreciate the fact that you are doing an evaluation of this whole project. I trust that will be ongoing over the years so that we can come to some conclusions in five years or ten years as to whether it limits or decreases the number of incidents you have brought to your attention.

[*Traduction*]

Monsieur Ashton, quel est le pourcentage approximatif des cas dont vous êtes appelés à vous occuper qui rejoindraient des délits énoncés dans le Code criminel? S'agit-il de 10 p. 100 ou de 15 p. 100 des cas? Nos attachés de recherche pourraient, sans doute, répondre à cette question.

M. Ashton: En effet.

Mme Paton: Pourcentage de. . .?

M. Halliday: Sur les divers types de mauvais traitements dont vous avez à vous occuper et que vous avez regroupé en quatre catégories, quel pourcentage pourrait être des infractions punissables aux termes du Code criminel?

Mme Paton: Bon, c'est un aspect qui n'est pas ressorti des questionnaires.

M. Halliday: Cela n'a pas été établi?

Mme Paton: Non, cela n'a pas été établi de cette façon-là. Ce qui est ressorti des questionnaires, c'est le nombre de cas répertoriés pour chaque catégorie de mauvais traitements.

M. Halliday: Mais cela nous conduirait à la même réponse, n'est-ce pas?

Mme Paton: Par exemple, à l'échelle nationale—j'ai fait la moyenne d'après tous les dossiers que j'ai obtenus—49 services policiers ont eu à intervenir dans des cas d'abus psychologiques, 76 pour les cas d'exploitation financière, 77 pour les mauvais traitements physiques. . .

M. Halliday: S'agit-il là de pourcentages?

Mme Paton: Non, il s'agit de chiffres absolus d'après les réponses qui ont été obtenues. Quarante-neuf policiers ont eu à intervenir dans des cas d'abus psychologiques.

Mme Kartes: Je dirais que, pour la plupart des cas qui sont signalés, l'indice de gravité tend à être très élevé. Quand la police est appelée, il y a généralement longtemps que la conduite abusive dure, de sorte qu'il est très probable qu'il s'agisse d'une infraction criminelle.

Pour ce qui est de votre dernière question concernant le Code criminel, la négligence active peut entraîner des accusations criminelles: on peut par exemple être accusé d'avoir causé la mort ou des lésions corporelles par négligence criminelle ou d'avoir manqué à son devoir de fournir les choses nécessaires à l'existence. Ainsi, lorsqu'une personne dépend d'une autre pour lui assurer les soins nécessaires à son existence, cette dernière a l'obligation de fournir ces soins.

M. Halliday: Je suis de plus en plus convaincu que nous avons tendance, en tant que société, à nous attaquer, non pas aux causes, mais aux symptômes d'un problème. Je suis très heureux que vous ayez entrepris d'évaluer le projet dans son ensemble. J'ose espérer que vous continuerez à faire ce genre d'évaluations pour que, dans cinq ans ou dans 10 ans, nous puissions tirer certaines conclusions quant aux mesures qui réduisent ou qui limitent le nombre de cas dans lesquels vous êtes appelés à intervenir.

[*Text*]

• 1140

Even if that isn't the case, I am interested in knowing whether or not you are building into this—and this is perhaps more for our researcher, Michelle—any attempt to identify the causes of these various types of abuse so that society can begin to try to prevent the elder abuse, rather than trying to treat it after it occurs. You people are all brought in after the fact? You are not really in there before it starts.

I am wondering whether you are making any attempt as you study these cases to identify what really started the problem that you've been called in on. What was the original cause of it? Can we address that?

Ms Kartes: Certainly that is one of the factors that police officers need to consider when they are deciding on how to intervene in a case. They need to look at what possible contributing factors have led to the abusive situation. But in terms of overall policy development and research, I would say that this project is not attempting to do that.

Mr. Halliday: Are you recording those facts you find that seem to be contributing to it?

Ms Kartes: Certainly there has been a lot of research done in this area already, so we are working from that, the already existing knowledge base.

Mr. Halliday: I have one last question relating to the proposed training for your officers. I come into this as a physician who later in life became a "family physician", to use a new term. Part of the training for family physicians and part of the assessment of them, as to how well they are doing, is an examination or a test by way of role-playing.

I am wondering whether you have built into your proposed training for the police officers any role-playing techniques that might help to evaluate the effectiveness of the program as you are applying it to training police officers. You have to decide whether or not it is working and maybe role-playing is a way. Has that been considered as part of your training program?

Ms Kartes: As Dave mentioned, it is very much in the development stage, and I am anxious to have feedback from the police officers themselves.

What we are considering at this point is including some case studies and having officers suggest ways that they might intervene in those cases, and role-playing could be a part of that. Certainly there will be experiential exercises so that police officers can get a better feel for what it is like to be an abused senior and so on.

Mr. Halliday: Thank you very much.

The Chair: I would like to ask a question too. We are reaching a lot of the people who are abused, and I am wondering if you think that we can do something as a government to educate the people, maybe even through corporations' help. Maybe we could send out notices with the hydro bills. Old age security is pretty much electronic now, but there must be some way that we can reach people so that they can be advised of the services that are provided by

[*Translation*]

Même si ce n'est pas le cas, je serais curieux de savoir si vous avez incorporé dans votre méthode d'évaluation—et cette question intéresse peut-être davantage Michelle, notre attachée de recherche—un moyen d'établir les causes des divers types de mauvais traitements, pour que la société puisse commencer à déployer les efforts nécessaires pour prévenir la persécution des personnes âgées, au lieu d'essayer de réagir au problème après coup. Vous intervenez tous après coup, n'est-ce pas? Vous n'êtes pas vraiment présents avant que le problème ne se manifeste.

Je me demande si, dans le cadre de votre étude, vous essayiez d'établir les véritables causes du problème dans les cas où vous êtes appelés à intervenir. Qu'est-ce qui est à l'origine du problème? Pouvez-vous nous dire un mot à ce sujet?

Mme Kartes: Il s'agit certainement là d'un des facteurs dont les policiers doivent tenir compte lorsqu'ils décident des modalités de leur intervention. Ils doivent examiner les facteurs qui pourraient être à l'origine des mauvais traitements. Cependant, dans l'optique de l'orientation générale de développement et de recherche du projet, je dois dire que ce n'est pas là un des objectifs visés.

M. Halliday: Prenez-vous note de quelque façon des facteurs qui semblent avoir contribué au problème?

Mme Kartes: Certes, beaucoup de recherches ont déjà été faites sur la question, de sorte que nous nous servons du corpus d'informations existantes pour nous aider dans notre travail.

M. Halliday: J'ai une dernière question à poser en ce qui concerne la formation que vous envisagez de donner aux policiers. Je vous pose la question en tant que médecin qui est devenu sur le tard «omnipraticien», comme on dit de nos jours. Dans la formation des omnipraticiens et dans l'évaluation que l'on fait de leurs compétences, on se sert notamment comme épreuve du jeu de rôles.

Je me demande si vous avez incorporé au modèle de formation que vous proposez pour les policiers des techniques tirées du jeu de rôles qui pourraient vous aider à évaluer l'efficacité du programme pour ce qui est de répondre aux besoins en formation des policiers. Vous devez décider si le programme est efficace, et le jeu de rôles serait peut-être une forme d'évaluation utile. Avez-vous songé à incorporer un élément semblable à votre programme de formation?

Mme Kartes: Comme l'a dit Dave, le programme en est encore à ces tout débuts, et j'attends impatiemment de connaître la réaction des policiers.

Ce que nous envisageons pour le moment, c'est d'inclure des études de cas et de demander aux policiers de dire comment ils pourraient intervenir s'ils étaient dans cette situation-là, le jeu de rôles serait une des méthodes qui pourraient être utilisées à cet égard. Il y aura certes des exercices de mise en situation pour permettre aux policiers de mieux comprendre ce que c'est que d'être une personne âgée soumise à des mauvais traitements et ainsi de suite.

M. Halliday: Merci beaucoup.

La présidence: Je veux moi aussi poser une question. Nous avons le moyen de joindre bon nombre des personnes qui souffrent de mauvais traitements, et je me demande si, à votre avis, nous pourrions faire quelque chose, en tant que gouvernement, pour sensibiliser les gens au problème, peut-être même en faisant appel aux organismes parapublics. Nous pourrions peut-être joindre des feuillets de renseignements aux factures d'électricité. Le versement des prestations de

[*Texte*]

yourselves, by other groups. Certainly there is a wide number of people who are very concerned. Would there be some way?

Ms Kartes: We are going to develop a pamphlet that will be distributed to seniors. This pamphlet will introduce elder abuse and outline the interagency model, to make them aware of their rights and what services are available to them.

I think what you're saying is extremely important. Seniors need to be aware of their rights and elder abuse in general. I think that will increase the number of cases that will be directed to the police.

Already there are some things being done in the financial end of things, with pamphlets being distributed that indicate risk factors and things that seniors can do to make themselves less at risk.

The Chair: Is there a particular area that you find is dominant that should be addressed? For example, we have different ethnic groups. We have different cultural income groups. We are a diverse country and I am wondering whether there is any particular area you find where this problem is dominant. If so, how are you addressing that?

• 1145

Ms Kartes: I certainly think the cultural aspect of things is very important. It is something that we need a lot more research into. There's very little that addresses cultural aspects.

We are trying to incorporate some of the cultural aspects in the training package. We've looked at, for example, research into the areas of native elder abuse. Again, there is very little research done in that area.

The Chair: I have a question I would like to address to Mary Carson. What resources are available in the community in the way of housing and care follow-up? Do we have anything in that area?

Ms Carson: I will let Lori, the social worker, answer that question.

Ms Kartes: What services are available right now for elderly people who are abused?

The Chair: Yes.

Ms Kartes: Right now, the services that we have are very fragmented and they are very difficult to pull together. One thing I think we definitely need is an overall coordinated vision and strategy planning in the area of elder abuse, and the management and prevention of that.

There are emergency beds that can be available in homes for the aged, for example, but we don't have a list of beds that are available in hospitals and so on. I think that is something that would be very helpful. If we need a bed at the drop of a hat, we can access that immediately.

[*Traduction*]

vieillesse se fait le plus souvent par voie électronique de nos jours, mais il doit y avoir un moyen de rejoindre les gens, pour leur faire part des services qui sont offerts par vous-même et par d'autres groupes. Il y a sûrement beaucoup de gens que cela pourrait intéresser. Y aurait-il un moyen de les informer?

Mme Kartes: Nous avons l'intention de rédiger un feuillet qui sera distribué aux personnes âgées. Nous y expliquerons le phénomène des mauvais traitements dont elles pourraient souffrir et nous décrirons le modèle interorganismes, afin de sensibiliser ces gens à leurs droits et aux services qui leur sont offerts.

Ce que vous dites est extrêmement important à mon avis. Il faut sensibiliser les personnes âgées à leurs droits et au phénomène des mauvais traitements. Il en résultera sans doute un accroissement du nombre de cas signalés à la police.

Il existe déjà des mesures pour contrer les abus financiers; je songe notamment aux feuillets qui sont distribués, dans lesquels on décrit les facteurs de risque et les moyens que peuvent prendre les personnes âgées pour réduire leur degré de risque.

La présidence: Y a-t-il un milieu en particulier qu'il faudrait cibler? Je songe, par exemple, aux divers groupes ethniques qui composent notre société, aux divers groupes culturels ou catégories de revenus. Nous sommes une société multidimensionnelle, et je me demande si, d'après vous, il y a un milieu en particulier où le problème est prédominant. Si oui, que faites-vous pour en tenir compte?

Mme Kartes: L'élément culturel est certainement très important. Il existe très peu de recherches sur le sujet et il faudrait qu'il y en ait beaucoup plus.

Nous essayons d'incorporer certains aspects culturels à notre programme de formation. Ainsi, nous nous sommes intéressés à la recherche sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées dans la communauté autochtone. Mais, je répète, il existe très peu de recherches sur ce sujet.

La présidence: J'ai une question que je veux poser à Mary Carson. Quelles ressources communautaires sont-elles offertes au chapitre du logement et des soins de suivi? Avons-nous des informations à ce sujet?

Mme Carson: Je laisserai à Lori, la travailleuse sociale, le soin de répondre à cette question.

Mme Kartes: Quels services sont offerts à l'heure actuelle aux personnes âgées qui sont maltraitées?

La présidence: Oui.

Mme Kartes: Les services qui sont offerts sont très fragmentés à l'heure actuelle et il est très difficile de se faire une idée de tout ce qui est disponible. Nous avons certainement besoin, à mon avis, d'un mécanisme de coordination qui permette d'en arriver à une vision et à une stratégie d'ensemble en ce qui concerne les personnes âgées maltraitées de même que les moyens de gérer le problème et de le prévenir.

Il arrive, par exemple, que des lits soient libres de façon temporaire dans les foyers pour personnes âgées, mais nous n'avons pas de listes des lits qui sont libres dans les hôpitaux et autres établissements. Il serait très utile, à mon avis, d'avoir ce genre d'informations. Quand nous avons besoin d'un lit de façon urgente, nous aurions immédiatement accès à cette donnée.

[*Text*]

There are shelters in existence for women. However, they very often, or in most cases, do not accommodate or cannot accommodate a disabled senior, for example. They tend to be a younger population with children and so on. I believe there's been one elder abuse shelter set up thus far, in Quebec, I believe. But that is very much a first effort.

There are home care, home support services, in existence. There are some respite services in existence. However, there are not enough, and oftentimes costs make it unaffordable for people. So I think that is an area that has to be addressed, whether it is through extending extend-a-care benefits to cover respite care or whatever.

The Chair: Do you have any association with One Voice? I notice One Voice was mentioned in your article.

Ms Kartes: Yes.

The Chair: They are, I understand, having seven regional seminars—I don't know what the period of time is, but fairly soon, within the year, I expect. I am wondering what interaction you would have with them.

Ms Kartes: One Voice was represented at the first meeting we had with regard to developing the interagency model. They would be a likely choice to have sit on the inter-hospital—what is the formal name of that committee?

Mr. Ashton: Family violence.

Ms Carson: The family violence committee in the hospital.

Ms Kartes: As an information policy aspect.

The Chair: Do you have anything more?

Mr. Halliday: I would like to ask a supplementary to one of your questions.

The Chair: Yes.

Mr. Halliday: With our various laws relating to human rights and civil rights and so on, are you allowed to ask questions of the people you have to investigate regarding their cultural background or their religious background and their ethnic background?

Ms Kartes: Yes.

Mr. Halliday: There are no inhibitions about that?

Ms Kartes: No, provided they are willing to state that.

Ms Carson: If there is a case where someone is from a different culture, a different religious background, etc., in talking with this person in the counselling interview process, we would hope to get their permission to solicit the help of some cultural person in the community who would benefit that person and the helping team to look at the issue that they are experiencing and help find a solution for it.

So we are looking at accessing resources when needed, for this particular situation on hand, through our interagency consultation service.

[*Translation*]

Il existe aussi des refuges pour les femmes. Mais, très souvent, ou le plus souvent, ces refuges ne répondent pas ou ne peuvent pas répondre aux besoins des femmes âgées handicapées, par exemple. Ils sont surtout destinés à accueillir une clientèle plus jeune, généralement des mères avec des enfants. Je crois qu'il y a un seul refuge pour personnes âgées qui a été établi jusqu'à maintenant, et ce refuge se trouve au Québec, je pense. Mais il ne s'agit que du tout premier pas.

Il existe des services de soins à domicile, de maintien à domicile, tout comme des services de répit. Mais il n'y en a pas assez et, trop souvent, ils ne sont pas offerts à des prix abordables. C'est donc un problème auquel il faudra remédier, que ce soit par l'extension des prestations pour soins de longue durée au service de répit ou par quelque autre moyen.

La présidence: Avez-vous des liens avec l'organisme One Voice? Je constate qu'il est question de cet organisme dans votre document.

Mme Kartes: Oui, nous en avons.

La présidence: Il semble que cet organisme prépare sept colloques régionaux—je ne sais pas à quel moment ils auront lieu, mais ce devrait être très bientôt, d'ici à la fin de l'année. Je me demande quel genre de rapports vous entretenez avec cet organisme?

Mme Kartes: L'organisme était représenté à la première réunion que nous avons tenue en vue de la mise sur pied du modèle interorganismes. Il est très probable qu'il soit aussi représenté au comité interhôpitaux—quel est le nom officiel de ce Comité?

M. Ashton: Violence familiale.

Mme Carson: Le Comité sur la violence familiale, à l'hôpital.

Mme Kartes: Précision conforme à la politique d'information.

La présidence: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Halliday: Oui, je veux poser une question qui fait suite à une de celles que vous avez posées.

La présidence: D'accord.

M. Halliday: Compte tenu de notre législation en matière de droits de la personne et de droits civils, vous est-il permis, dans le cadre de votre étude, de poser aux victimes des questions sur leur appartenance culturelle, religieuse ou ethnique?

Mme Kartes: Oui.

M. Halliday: Il n'existe aucun obstacle à ce genre d'interrogation?

Mme Kartes: Non, dans la mesure où les personnes visées fournissent l'information volontairement.

Mme Carson: Lorsque, dans le cadre de nos activités de counselling, nous avons à traiter avec quelqu'un dont la culture ou les croyances religieuses, par exemple, ne sont pas celles de la majorité, nous demandons sa permission pour faire intervenir un membre de la collectivité qui appartient au même groupe culturel et qui pourrait aider la personne et aider aussi l'équipe d'intervenants à mieux comprendre le problème et à y trouver une solution.

Ainsi, nous prévoyons de pouvoir faire appel au besoin à des personnes ressources dans la collectivité, par l'entremise de notre service de consultation interorganismes, pour venir en aide à la personne en question.

[*Texte*]

The Chair: Thank you very much.

Mr. MacAulay: I feel that education is one of the most important things here, and you're doing that.

Did you indicate to Dr. Halliday that psychological and neglect would normally be charged under the Criminal Code?

Ms Kartes: Yes.

Mr. MacAulay: I would hope so.

• 1150

Ms Kartes: Psychological abuse can lead to criminal charges such as intimidation, uttering threats, harassing telephone calls.

Mr. MacAulay: I think that is how they can get a lot of money.

Anyhow, one of the biggest fears seniors have who have been institutionalized, and one of the problems I believe we have had with police and social workers, is that the abused one ends up being taken out of the home and the abuser is left in the home. Do you see a change in that direction or not?

Ms Kartes: I am hoping, as more and more alternatives become available in the community, that institutionalization won't be required as often as it is now. I am implying increased homemaking and services that can keep people in the community longer. But that is certainly a reason why oftentimes cases are not reported. That is a major fear it seems. But if there are criminal charges, criminal courts can say the abuser has to leave the home, not the abused.

Mr. MacAulay: But so often we find that the abuser stays and the abused goes into the institution, and everything goes on normally. The one who is abused is living a very unhappy life and the abuser is left in the same setting. We need a change in direction.

Ms Kartes: A lot depends on the victims and what care they require. Oftentimes seniors are living at home and perhaps the level of care they require is more than can be provided within the home setting. So it very much depends on the situation, in terms of whether that senior should go elsewhere or stay in the home.

Ms Carson: Also, I think if we have the available, necessary resources in the home to meet with the family or the people living together to look at the cause of the problem, then maybe some interventions could occur within the family to alleviate the stress and the problems and the cause. This would remove some of the problem and the abuse, allowing them to live more peacefully together.

Mr. MacAulay: I have one quick question. Your dealing now with a specific case. It involves a lady who had a certain amount of dollars extorted from her or whatever.

[*Traduction*]

La présidence: Merci beaucoup.

M. MacAulay: Je crois que le travail de sensibilisation est un des éléments les plus importants qui entrent en ligne de compte ici, et vous vous occupez justement de cela.

Avez-vous bien dit à M. Halliday que les mauvais traitements physiques et la négligence sont généralement considérés comme des infractions pouvant donner lieu à des accusations en vertu du Code criminel?

Mme Kartes: Oui.

M. MacAulay: Je l'espère bien.

Mme Kartes: Les abus psychologiques peuvent donner lieu à des accusations criminelles pour intimidation, par exemple, le fait de proférer des menaces ou le harcèlement au téléphone.

M. MacAulay: On réussit ainsi à soutirer beaucoup d'argent aux personnes âgées.

En tout cas, une des plus grandes craintes qu'ont les personnes âgées qui ont été institutionalisées, et un des problèmes qui se posent dans les rapports avec la police et les travailleurs sociaux, à mon avis, c'est que, en règle générale, ce n'est pas l'agresseur qui doit quitter le foyer, mais bien la victime. Pensez-vous que cette tendance commence à être renversée?

Mme Kartes: J'espère que, à mesure que se multiplieront les services dans la collectivité, il ne sera pas nécessaire de recourir à l'institutionalisation aussi souvent qu'à l'heure actuelle. Je songe ici à un accroissement des services de ménages à domicile et des autres services qui permettent de garder les personnes âgées plus longtemps chez elles. Mais c'est souvent pour cette raison qu'on ne nous signale pas les cas de mauvais traitements. Il semble que ce soit une crainte importante. Mais, si des accusations criminelles sont portées, les tribunaux pourront décider que c'est, non pas la victime, mais l'agresseur qui doit quitter la maison.

M. MacAulay: Il est tellement fréquent, cependant, que ce soit l'agresseur qui reste, alors que la victime est institutionalisée, et on continue comme si de rien n'était. La victime souffre énormément d'avoir été arrachée à son milieu, tandis que l'agresseur poursuit son train train quotidien. Il faut renverser cette tendance.

Mme Kartes: Tout dépend de la victime et des soins dont elle a besoin. Bien souvent, les personnes âgées qui vivent à la maison ont besoin d'un niveau de soins supérieurs à ce qui peut leur être offert chez eux. Alors, tout dépend de la situation de chacun, lorsque vient le moment de décider si la personne âgée pourra rester chez elle ou aller ailleurs.

Mme Carson: Par ailleurs, si nous avons les personnes ressources nécessaires pour aller rencontrer les membres de la famille ou les gens qui cohabitent afin d'examiner les causes du problème, il serait peut-être possible à ce moment là d'intervenir auprès de la famille afin d'atténuer les sources de stress et de remédier ainsi au problème. Le fait de s'attaquer ainsi aux causes du problème permettrait de réduire les cas de mauvais traitements et de permettre aux gens de cohabiter harmonieusement.

M. MacAulay: J'ai une brève question à poser. Vous vous occupez à l'heure actuelle d'un cas en particulier. Il s'agit d'une dame à qui on a extorqué ou soutiré un certain montant d'argent.

[*Text*]

Mr. Ashton: Yes.

Mr. MacAulay: I would be awfully interested in seeing what takes place. I would love to know the result of that. I think that is one of the biggest problems we have with elder abuse. Thank you.

Mr. Halliday: I would like a quick response about mandatory reporting.

Ms Kartes: I was hoping you weren't going to bring that up. That is very much an individual personal opinion. I don't think we need to have mandatory reporting. I feel that we have to emphasize the importance of self-determination, and I would be concerned that could take away some of that. I think we can work essentially with the system that we have, with some minor alterations, without bringing in mandatory reporting. But other people on the panel might feel differently.

The Chair: Thank you. As you can see, we could be here for quite a long time, with a lot more questions to ask. But we are running out of time and we have another witness. I do want to thank you very much for giving us all your valuable information and we will certainly be in touch again. Thank you.

• 1155

Perhaps we can ask Mr. Couture to come forward. Thank you very much for coming before us today. We are delighted and welcome you. I would like to advise our committee that you are working with the Centre de défense des aînés du Québec, having been previously with the Sûreté du Québec.

This is a very interesting topic, and we have had about four sets of witnesses to date, so we're hearing quite a lot on seniors abuse and we certainly look forward to your presentation.

M. Michel Couture (président-directeur général du Centre de défense des aînés et aînées du Québec): Tout d'abord, merci de m'avoir invité. C'est un grand honneur que de pouvoir vous présenter l'expérience qu'on a acquise au cours des dernières années.

Je vais vous dresser un aperçu de la situation de la violence envers les aînés telle que je la constate depuis quelques années.

La violence exercée envers les aînés nous frappe aujourd'hui de plein fouet, et la communauté doit réagir. L'ampleur du problème, l'intervention et quelques pistes d'action seront les éléments du bref tableau que je brosserai au cours des prochaines minutes, tableau fondé sur mes constatations faites depuis quelques années, plus spécifiquement depuis un an.

Auparavant, je vous parlerai de mon engagement dans la lutte à la violence exercée envers les aînés qui a commencé à prendre racine en 1983, alors que j'étais responsable de l'Unité des relations communautaires à la Sûreté du Québec, pour le district de Montréal, district où se concentre près de la moitié de la population de la province. Tout a débuté par une chronique sur la prévention du crime publiée durant sept ans dans le journal *Âge d'or/Vie nouvelle* qui avait pour but

[*Translation*]

M. Ashton: En effet.

M. MacAulay: Je serais très curieux de savoir ce qui se passera, de connaître le dénouement de cette affaire. Il s'agit à mon avis d'un des problèmes les plus fréquents au chapitre des mauvais traitements dont souffrent les personnes âgées. Je vous remercie.

M. Halliday: Je voudrais que vous nous disiez rapidement ce que vous pensez de la dénonciation obligatoire.

Mme Kartes: J'espérais que vous ne soulèveriez pas cette question. L'opinion que je vous livre ici n'engage que moi. A mon avis, la dénonciation obligatoire n'est pas nécessaire. J'estime qu'il faut mettre l'accent sur l'auto-signalement des victimes et que la dénonciation obligatoire pourrait compromettre ce principe. Selon moi, nous pouvons accomplir en gros nos objectifs dans le contexte du système en place, moyennant quelques modifications mineures, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la dénonciation obligatoire. Mais cette opinion n'est peut-être pas partagée par les autres membres du comité.

La présidence: Merci. Comme vous pouvez le constater, nous pourrions discuter encore bien longtems et vous poser beaucoup d'autres questions. Mais nous sommes pressés par le temps et nous devons entendre un autre témoin. Je tiens à vous remercier beaucoup des précieux renseignements que vous nous avez donnés. Soyez assurés que nous communiquerons de nouveau avec vous. Merci.

Je voudrais demander à M. Couture de venir à la table. Merci beaucoup d'être venu aujourd'hui pour comparaître devant nous. Nous sommes très contents de vous accueillir, et nous vous souhaitons la bienvenue. J'aimerais mentionner au comité que vous avez travaillé pour la Sûreté du Québec, et maintenant vous travaillez au sein du Centre de défense des aînés du Québec.

Cette question est fort intéressante, et jusqu'à maintenant nous avons entendu quatre séries de témoins. Donc, nous avons entendu beaucoup d'observations au sujet des sévices subis par les aînés, et nous attendons votre exposé avec impatience.

Mr. Michel Couture (President and Chief Executive Officer, Centre de défense des aînés et aînées du Québec): First of all, I would like to thank you for inviting me here. It is a great honour to have this opportunity to share with you the experience that we have acquired over the past years.

I will be giving you an overview of abuse of seniors as I have observed it over the past few years.

Today, we are directly confronted by this issue of abuse of seniors, and the community must react. Over the next few minutes, I will briefly describe the extent of the problem, and a few approaches that could be taken. My remarks are based on what I have observed over the past few years, particularly over the past year.

Before that, I will tell you about my commitment to fight against elder abuse, a commitment I began in 1983. At that time, I was in charge of the community relations unit for the Sûreté du Québec, Montreal District, a district that contains nearly half of the province's population. Everything began with a column on crime prevention that was published over a period of seven years in the newspaper *Âge d'or/Vie nouvelle*. The purpose of this column was to give senior

[*Texte*]

de proposer aux aînés des attitudes, des conseils et des moyens de réduire leur vulnérabilité face à la criminalité et d'en prévenir les conséquences quelquefois catastrophiques chez eux.

Mon action s'est cependant orientée, en 1986, vers cette violence exercée dans l'entourage de la personne âgée et généralement commise par des gens de la famille. On peut dire que 80 p. 100, et peut-être même plus, des actes de violence envers les personnes âgées sont commis par des gens de la famille ou d'autres personnes ayant un lien avec elles. Cette violence, qu'on doit qualifier de criminalité interne, est en majorité composée d'actes criminels non signalés et rarement punis: vol, vol qualifié, voies de fait, méfait, séquestration, menaces, intimidation, abus sexuel, et il y a encore de la place pour en mettre d'autres.

Quand une fille force sa mère à signer son chèque de pension, c'est un hold-up au sens du Code criminel. Il ne faut pas oublier cela. D'autres parlent d'abus psychologique, mais dans les faits, c'est un hold-up. Quand vous forcez quelqu'un à faire un geste contre sa volonté, c'est un acte criminel. Il faut parler des vraies choses.

C'est dans cette foulée que s'est tenu mon premier colloque à Saint-Jovite, en avril 1987, afin de vérifier auprès des intervenants leur connaissance de l'existence de cette violence cachée se déroulant généralement dans le huis-clos des familles. La réponse sans équivoque, jamais contredite depuis, a été: Oui, elle existe. On était en 1987. D'autres actions ont suivi ensuite sur le plan régional pour explorer des stratégies d'intervention et sur le plan provincial pour favoriser la concertation.

• 1200

Au Québec, on parle de la violence envers les aînés seulement depuis l'apparition, en 1989, du film *S'en sortir*. Il a été traduit en anglais sous le titre de *Calling a Halt*. Il a été distribué par Santé et bien-être social Canada. Ce film *S'en sortir* a été produit par la Sûreté du Québec. C'est un projet dont j'étais responsable. Il avait comme objectif de briser le silence qui enveloppait ce sujet tabou et de sensibiliser les aînés, les intervenants et le public en général à cette réalité, résultat qui a été obtenu. À la même époque, je mettais en branle l'organisation du colloque *Vieillir sans violence*, axé sur la formation et la concertation, qui s'est tenu à Montréal en 1990, auquel 600 personnes provenant de tous les réseaux ont participé et qui a été le déclencheur de nombreuses actions à la grandeur du Québec.

Dans la traînée de ce colloque, pour assurer le suivi aux recommandations qui ont émané du colloque, nous avons formé la coalition Vieillir sans violence, lieu d'expertise et d'échange composé de représentants de groupes sociaux, communautaires et gouvernementaux qui a conclu à la nécessité de créer un secrétariat permanent à la lutte contre la violence exercée à l'égard des aînés, qui sera développé par le Centre de défense des aînés.

[*Traduction*]

citizens the necessary attitudes, advice and means to reduce their vulnerability to crime and to avoid certain incidents, which sometimes can be catastrophic for seniors.

However, in 1986 I began to work on the issue of violence against senior citizens, which is generally committed by family members. Eighty per cent, and perhaps even more, of all violent acts against senior citizens are committed by family members or other people who have some kind of link with them. This violence, which could be called "internal crime" is usually not reported and rarely punished. It takes the form of theft, robbery, assault, mischief, unlawful confinement, threats, intimidation, sexual abuse, and the list goes on.

When a daughter forces her mother to sign over her pension cheque, this is a hold-up within the meaning of the Criminal Code. We must not forget that. Others might call this psychological abuse, but in reality, it's a hold-up. When you force someone to do something against his or her will, it is a criminal act. We have to call a spade a spade.

It was against this background that I held my first symposium in Saint-Jovite, in April 1987, so that I could see whether care givers were aware of this hidden violence, which usually takes place within the privacy of the family. The answer was clear-cut, and has never been contradicted since that time: Yes, it exists. That was in 1987. Then other measures were taken at the regional level to explore strategies for intervention, and on the provincial level to encourage dialogue and cooperation.

In Quebec, no one talked about elder abuse until 1989, when the film *S'en sortir* first came out. The English version of this film was called *Calling a Halt*. It was distributed by Health and Welfare Canada. The film was produced by the Sûreté du Québec. I was responsible for the project. Its purpose was to break the silence around this issue no one wanted to talk about and to make senior citizens, caregivers and the general public more aware of this reality, and we attained this goal. At the same time, I began organizing the symposium *Vieillir sans violence*, which focused on training, dialogue and cooperation, and was held in Montreal in 1990. Six hundred people from all walks of life took part, and this event was the catalyst for many activities throughout Quebec.

In the wake of this symposium, we formed a coalition called *Vieillir sans violence* to ensure that the recommendations that came out of the symposium would be implemented. This coalition was intended as a forum for the exchange of views and experience. It includes representatives from social, community and government groups who agreed that it was necessary to set up a permanent secretariat to fight against elder abuse. The secretariat was to be developed by the Centre de défense des aînés.

[*Text*]

Le Centre de défense des aînés, créé en 1991 pour répondre aux appels des aînés en difficulté, qui m'ont identifié, semble-t-il, comme leur sauveur, a pour mission de les aider à se défendre, à se protéger, à revendiquer leurs droits et à les exercer. Après une carrière de 26 années comme policier, j'y travaille à plein temps depuis le 1er novembre dernier.

Le Centre coordonne aussi les activités d'un groupe de travail sur la violence avec des membres de la Communauté amérindienne de Manowan qui souhaite implanter un programme d'action communautaire à l'automne pour prévenir les abus sexuels dont les victimes sont généralement des femmes. D'autres volets y seront greffés, dont la violence faite aux aînés.

Un comité de travail a été formé par le Centre dans le but de s'attaquer à la question des résidences clandestines, et des autres, et de proposer des solutions qui assureront aux aînés une qualité de vie et le respect de leur intégrité.

L'ampleur du problème: Vieillir, aujourd'hui, c'est l'enfer! Telle est ma perception du cauchemar vécu par trop d'aînés. Si j'avais 70 ans et que j'étais en perte d'autonomie physique ou psychologique, totale ou partielle, isolé, personne ne pouvant m'assurer une présence de soutien de 30 heures par semaine et personne ne prenant mon parti, je ne crois pas qu'aujourd'hui, mes droits seraient respectés ni que je serais traité avec dignité. Une telle affirmation dérange et j'en suis fort conscient. Certains prétendent même que je sonne le grelot trop fort et tentent conséquemment de la minimiser sous prétexte qu'il ne faut pas faire peur aux personnes âgées. Pourtant, c'est la réalité toute crue.

Ce ne sont pas les personnes âgées qui sont apeurées. Elles le savent. Elles la connaissent, cette situation-là. C'est aux intervenants que cela fait peur: soit qu'ils ne savent pas quoi faire devant cette problématique, soit qu'ils hésitent, soit qu'ils ont peur d'intervenir, soit que leur patron ne veut pas se mouiller. Par contre, ceux qui travaillent sur le terrain auprès des aînés la confirment. Pour plusieurs d'entre eux, les personnes âgées sont tout simplement stockées comme de vulgaires marchandises inutiles.

Il n'existe pas de statistiques valables, mais en regroupant diverses recherches locales, comme celles du CLSC Notre-Dame-de-Grâce, du Centre des services sociaux juifs à la famille et du Centre des services sociaux Montréal métropolitain, on constate que de 15 à 80 p. 100 des personnes âgées sont victimes d'abus, d'exploitation, de négligence et de violence. Ce dernier chiffre de 80 p. 100 a été identifié à Jonquière par le Regroupement des aînés qui a mené un sondage auprès de sa clientèle de 2 000 personnes: 80 p. 100 des 400 répondants au questionnaire ont déclaré être victimes d'exploitation financière. Ce que l'on voit aujourd'hui, c'est la pointe de l'iceberg. On ignore la profondeur du mal. C'est un véritable scandale. Nous sommes plongés dans cet enfer quotidiennement. Nous, c'est le Centre de défense des aînés.

La violence envers les aînés, c'est l'exploitation par les membres de la famille qui veulent s'emparer de leur argent. Qui n'en connaît pas au moins un qui s'est fait exploiter par un de ses enfants ou neveux ou par d'autres. Tous les

[*Translation*]

The Centre de défense des aînés was created in 1991 to respond to calls from senior citizens in difficulty, who seemed to have identified me as their saviour. The mandate of this centre is to help seniors defend themselves, protect themselves, and to insist upon and exercise their rights. After a 26-year career as a police officer, I have been working at the centre, full-time, since November 1st of last year.

The centre also coordinates the activities of a task force on violence with members of the native community of Manowan, which hopes to implement a community action plan in the fall to prevent sexual abuse, which is experienced generally by women. Other components will be added to this program, including a component against elder abuse.

The centre has set up a working group to tackle the issue of unofficial residences for senior citizens, as well as other issues. This committee is also striving to find ways to ensure a better quality of life for senior citizens and to promote greater respect for their autonomy.

Just what is the extent of the problem? I think that today growing old is hell! That is how I perceive the nightmare that too many senior citizens must live through. If I were 70 years old and I was losing my physical or psychological autonomy, partly or completely, if I were isolated, if I had no one to provide support for 30 hours per week and no one to be my advocate, I do not think that today my rights would be respected or that I would be treated with dignity. I am well aware that this kind of statement bothers people. Some people even claim that I am an alarmist, and so they try to downplay what I am saying, on the grounds that we shouldn't frighten old people. But that's what the harsh reality is.

Old people are not the ones who are frightened. They know what is happening. They have seen these situations. It is the caregivers who are frightened by this statement: either they don't know what to do faced with this problem, or they hesitate; either they are afraid to intervene, or their boss does not want to get involved. On the other hand, people who work in the field with senior citizens can confirm this. Many of them feel that old people are just put away as if they were nothing more than useless goods.

No reliable statistics exist, but if you pool various local studies, such as the ones done by the Notre-Dame-de-Grâce local community services centre, the Jewish Family and Child Services study and the study carried out by the Centre des services sociaux Montréal métropolitain, you find that 15% to 80% of all old people are the victims of abuse, exploitation, neglect or violence. This last figure of 80% was arrived at by the Regroupement des aînés in Jonquière, which carried out a survey of its 2,000 clients: 80% of the 400 people who responded to the questionnaire stated that they had suffered from financial exploitation. Today what we are seeing is the tip of the iceberg. We do not know just how deep this evil goes. It's a real scandal. We are plunged into this hell daily. When I say "we", I mean the Centre de défense des aînés.

Elder abuse is the exploitation by family members who want to take old people's money away from them. Everyone knows at least one old person who has been exploited by one of his chidren or nephews or by other people. Family

[*Texte*]

moyens possibles et imaginables—abus psychologique, violence physique—sont utilisés pour le déposséder de son patrimoine avant qu'il meure. On n'a pas la patience d'attendre sa mort pour mettre la main sur son héritage. On le veut avant.

• 1205

La violence envers les aînés, c'est aussi les résidences clandestines que n'importe qui peut ouvrir pour faire un coup d'argent, du moins le pense-t-il, sans connaître quoi que ce soit de la personne âgée, sans avoir les ressources nécessaires pour une telle entreprise. Trop de ces maisons souvent dirigées par des dictateurs offrent des conditions de vie comparables à celles des camps de concentration: insalubrité du logement, nourriture insuffisante et de piètre qualité, absence de loisirs, exploitation, abus, négligence, irresponsabilité. C'est le «Crois ou meurs».

À celles-là s'ajoutent ces immeubles destinés aux personnes retraitées et semi-retraitées autonomes où les locataires sont maintes fois victimes d'exploitation planifiée et structurée. Il y a des immeubles résidentiels réservés aux personnes âgées dont toute la démarche de marketing ne vise qu'à exploiter les personnes âgées. On offre des services à grands renforts de publicité, mais après que tous les logements sont occupés, il n'y a plus de services. Actuellement, on travaille à un dossier en vue de déboucher sur des accusations.

Après ma participation à l'émission de Jean-Luc Mongrain au réseau de télévision TVA, le 5 octobre dernier, en quatre jours, 200 appels téléphoniques nous ont signalé des cas de violence exercée envers les aînés. Deux cents en quatre jours! En trois mois, nous avons reçu près de 400 appels d'aînés, de CLSC, de propriétaires de résidences, de députés—il semble que 40 p. 100 des appels que reçoivent les députés proviennent de personnes âgées—, de centres communautaires, de personnes âgées victimes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence, d'intervenants, d'employés travaillant dans des résidences de personnes âgées pour signaler des horreurs à s'en arracher les cheveux, survenant tant dans le public que dans le privé. En janvier 1993, 28 nouveaux cas nous ont été rapportés. En février, on s'en va vers 40. En moyenne, il y en a deux par jour. De plus en plus d'organismes tels les CLSC, les Centres locaux de services communautaires, nous demandent d'intervenir dans des cas avec lesquels ils sont aux prises. Les appels nous parviennent de partout au Québec.

Trop d'intervenants sociaux ou d'employés de la Fonction publique semblent se comporter en irresponsables, n'étant pas concernés par ce qui se passe et ne se gênant pas pour utiliser un pouvoir abusif contre les personnes âgées qui ont besoin de soutien et d'aide.

Comment expliquer que, pendant un an, des personnes dans un hôpital aient été témoins d'un cas de violence sans qu'elles réagissent, sans qu'une action soit prise? Dans un autre centre hospitalier, pour qualifier les personnes âgées en perte d'autonomie, on parle des «seconde main». Des histoires de ce genre, nos dossiers en recèlent beaucoup.

Donc, de sérieuses questions se posent et les réponses doivent être trouvées.

[*Traduction*]

members use every possible means you can imagine—ranging from psychological abuse to physical violence—to take the old person's possessions away from him before he dies. They are not even patient enough to wait for him to die before getting their hands whatever he has saved over the years. They want it before he dies.

Elder abuse can also occur in unofficial nursing homes which anyone can operate to make a quick buck—at least to their mind—and without any knowledge about the needs of the elderly or the resources needed to operate a nursing home. Too often, such homes are run by dictators who turn them into something akin to concentration camps: the residence is filthy, there is a lack of food, the food is of low quality, there are not enough activities; the elderly are exploited, abused and neglected. There is general irresponsibility on the part of the operator, whose credo is "Believe or die".

As well, there are residences for retired or semi-retired autonomous people where residents are often victims of planned and structured exploitation. There are residential buildings for seniors whose entire marketing strategy is aimed solely at exploiting the elderly. All kinds of services are advertized, but once the building is full, services cease. We are currently working on a case which will hopefully lead to charges being laid.

After I appeared on Jean-Luc Mongrain's open-line show on the TVA television network last October 5th, 200 phone calls flooded in, which underscored the fact that elder abuse does indeed exist. Two hundred calls in four days! In three months, we received almost 400 calls from seniors, from local community service centres, from the owners of nursing homes, from members of Parliament—apparently, 40% of calls members of Parliament receive are from the elderly—from community centres, from elderly people who are the victims of abuse, exploitation and neglect, from people working in the field, from employees working in nursing homes for the elderly. These people had unbelievable horror stories of events which happened in private and public residences. In January 1993, 28 new cases were brought to our attention. That figure is up to almost 40 for this month. On average, two cases a day are reported. More and more organizations, like local community service centres, are asking us to intervene in cases they are trying to deal with. Calls pour in from all over Quebec.

Too many people working in the field of social welfare and public service employees are not behaving responsibly, since they are not concerned with what is happening and don't hesitate to use their power unfairly over the elderly, who need help and support.

How else can you explain that people working in a certain hospital were witness to someone being abused over a one-year period and did nothing to prevent it? In another hospital, people who were losing their autonomy were referred to as "second-hand" people. Our files contain many such stories.

We therefore have to ask some important questions and find the answers to those questions.

[*Text*]

L'intervention: Intervenir dans des cas de violence exercée envers les aînés pour les protéger et leur permettre de retrouver leur dignité de personnes humaines, même à 90 ans, est très complexe et exige une intervention multisectorielle. Mais il y a un hic.

La concertation qui permet d'élaborer des stratégies d'intervention et d'action, où on ne se contente pas seulement de palabrer et de produire des guides de ressources, n'existe pas ou vraiment peu. Les mondes de la santé et des services sociaux, de la justice, de la sécurité publique, municipal et les autres qui sont concernés par cette problématique ne sont apparemment pas capables de se concerter. C'est culturel: chacun sa forteresse.

Cette absence d'intervention de leur part apparaît comme l'une des causes de la prolifération des actes de violence contre les aînés. En fait, c'est un signal aux abuseurs qui ont ainsi le champ libre. Combien de fois a-t-on vu de ces individus qui n'avaient qu'à élever le ton de la voix et à menacer pour faire reculer des intervenants figés par la peur?

Une demande d'enquête policière pour une affaire d'exploitation envers un aîné sera presque automatiquement refusée sous divers prétextes: C'est du civil; allez voir un avocat; cela ne nous regarde pas. À une plainte de vol de 2 000$ portée par un homme âgé, les policiers lui ont répondu d'envoyer une lettre enregistrée à celle qui s'était emparée de sa fortune. Par contre, quand on prend la peine de gratter un peu, on constate que dans la majorité des cas, il s'agit d'actes criminels prémédités.

• 1210

Bien sûr, on rétorquera que si les aînés ne portent pas plainte, il est impossible de dénoncer. L'enquête ne sera probablement pas commencée avant que les policiers aient consulté le substitut du procureur qui se sera assuré préalablement qu'il a des chances de gagner. Il ne se préoccupe pas de protéger la personne âgée, mais de savoir s'il a des chances de gagner. Si on lui a dit que la victime ne veut pas témoigner, et donc qu'ils n'ont pas de victime, il décidera probablement de ne pas porter plainte, même avant qu'une enquête complète soit menée. Mais dans les cas d'homicide, y a-t-il une victime? Peut-elle témoigner?

Si ensemble on n'essaie pas de faire évoluer le droit alors qu'il y a des ouvertures intéressantes au niveau de la règle du ouï-dire, si on n'accepte pas les incapacités de la personne âgée, si on ne reconnaît pas ses angoisses, si on ne lui donne pas le temps de se sécuriser dans sa démarche, si on ne l'assure pas de notre confiance et de notre soutien indéfectibles, si on ne cherche pas de nouvelles avenues, on n'ira nulle part. Que fera-t-on de ce gâchis?

Le système judiciaire, la police et les autres réseaux ont un rôle de chien de garde. Un changement de mentalité, une ouverture dans la personne âgée devra s'instaurer. Plusieurs exigent des lois, mais on n'applique même pas celles qui sont en vigueur. Personne n'intervient.

Dans un autre domaine d'intervention, de graves questions se posent. Il est presque impossible pour une personne de plus de 60 ans de revendiquer ses droits. Régulièrement, dans les signalements que nous recevons, elles se plaignent de la manière dont les avocats les ont traitées. Comment expliquer qu'une personne âgée doive utiliser un deuxième avocat pour contacter le premier qu'elle avait mandaté et qu'elle ne parvenait pas à joindre, que ce

[*Translation*]

Intervention: it is extremely difficult to intervene in cases of elder abuse to protect the victims and to give them back their dignity as human beings, even when they are 90 years of age. The intervention must be made on several fronts. But there's a catch.

Consultation leading to intervention strategies and real action, and not to empty words and resource guides, is non-existent or very rare. It seems the health and social services communities, the legal and public security services, as well as municipal governments and others who are involved with this issue, cannot work together. Why? For cultural reasons: everyone is protecting their own turf.

This lack of intervention seems to be one of the main reasons elder abuse is on the increase. In fact, it's a signal for the aggressors who thus go on unchecked. How many times do aggressors simply have to raise their voices and utter threats to make their victims back down in fear?

The police will almost automatically refuse to intervene in a case of elder abuse for several reasons: it's a civil matter, it's something a lawyer should get involved with, it's not a police matter. In reply to a complaint by an elderly man that $2,000 were stolen, the police said he should send a registered letter to the woman he accused of the theft. But if you take the trouble to scratch beneath the surface, you'll see that in most cases these thefts were premeditated.

Of course, people will say that if the elderly don't complain, their abusers can't be charged. An investigation probably wouldn't be launched before the police consult with the deputy public prosecutor, who in turn will have assessed whether he stands a chance of winning the case. The deputy public prosecutor won't worry about protecting an elderly person, but whether he can win the case. If he's told that the victim refuses to testify, and that in fact he has no victim, he might decide not to lay charges even before an investigation is made. Is there a victim in cases of homicide? If so, can that victim testify?

We won't get anywhere if together we don't use the law, since its hearsay evidence rules could help us. We also won't make any progress if we don't accept the fact that the elderly are unable to do certain things, if we don't recognize their fears, if we don't give them time to feel secure, if we don't tell them they can trust us and that they have our unwaivering support and if we don't look for new solutions. What are we going to do with this mess?

The legal system, the police and other networks must act as watchdogs. We have to change our attitudes and become more open towards the elderly. Many people are calling for laws, but we're not even enforcing the ones we have. Nobody is doing anything.

Serious issues also have to be raised regarding another aspect of intervention. It is almost impossible for a person over 60 to assert his or her rights. We regularly hear from elderly people who complain about the way the legal system treats them. How can you explain the fact that an elderly person has to contact another lawyer to get in touch with his or her original lawyer, because lawyer number one was unreachable? Lawyer number two doesn't seem any more

[*Texte*]

deuxième avocat ne s'en préoccupe pas plus et que c'est grâce à nous qu'elle a pu récupérer ses documents, et une facture extravagante, bien sûr?

Comment expliquer que dans un litige entre un père et un fils, les honoraires aient dépassé le litige de 18 000$ alors qu'il s'agissait, dès le départ, de faire exécuter une mesure contractuelle? Comment expliquer que, dans de nombreux cas, les personnes âgées désireuses de défendre leurs droits se fassent répondre par des avocats que c'est trop compliqué, qu'il n'y a rien à faire alors qu'il y a matière à procédure, au point que nous soyons obligés de créer notre propre service juridique afin que les aînés puissent être défendus? Actuellement, nous avons une avocate qui travaille pour nous.

Le rôle du Centre de défense auprès des aînés victimes de violence est d'agir pour eux, avec eux, en prenant parti pour eux, en leur donnant la parole, en les accompagnant, en les soutenant, en les représentant dans les diverses démarches, du début à la fin, auprès des organismes professionnels ou intervenants dont la mission est de leur fournir des services. Le Centre facilite aussi les interventions en coordonnant les actions entre les divers partenaires.

L'action du Centre de défense consiste à intervenir directement dans les situations qui nous sont signalées, en prenant les actions et procédures nécessaires au rythme des victimes. Le Centre ne réfère pas. Il agit.

Face à une problématique complexe où la pratique n'est que trop souvent théorique ou partielle, le Centre a exploré l'intervention par tâtonnement et expérimentation. C'est ainsi qu'il a pu augmenter sa compréhension du problème, identifier des modes d'action et définir son rôle. Actuellement, on a environ 150 dossiers de violence exercée envers des personnes âgées.

Cette implication a permis de constater comment les Québécois vieillissent mal et leur vulnérabilité lorsque vient le moment d'exercer leurs droits. Ils sont démunis en raison de l'isolement et de la solitude dans laquelle ils vivent. Le nombre de personnes âgées victimes de violence est énorme, quoi qu'on en dise.

L'intervention du Centre comporte plusieurs niveaux d'action: le soutien, l'accompagnement, la représentation, le dépannage, le suivi et la coordination. D'autres volets devront être développés: l'information, la formation et la documentation.

Le Centre de défense des aînés est une nouvelle ressource qui, de plus en plus, est le maillon manquant pour faciliter l'arrimage des intervenants auprès des aînés. Le Centre est actuellement débordé par les appels à l'aide, parce qu'il est en plein développement. Nous tentons de faire quelque chose et, sans fausse modestie, nous réussissons. Les résultats le prouvent.

• 1215

Pour qu'il puisse poursuivre son action avec une problématique qui prendra plus d'ampleur avec le vieillissement de la population, le Centre doit être appuyé. Conscients que nous sommes un des leaders dans ce domaine, nous croyons qu'un projet pilote faciliterait le développement de modèles d'intervention qui pourraient ensuite être utilisés.

[*Traduction*]

concerned, so the elderly person comes to us to get back his or her documents—and of course has to foot an outrageous legal bill.

How is it that a dispute between a father and a son costs $18,000 in legal fees when, from the outset, the problem could have been solved by signing a contract? How is it that in many cases, elderly people who want to defend their rights are told by lawyers that their case is too complex, that there is nothing they can do, when in fact there are grounds for proceeding? Things have reached the point when we have had to create our own legal services to help the elderly. We currently have one female lawyer working for us.

The role of the Centre for the Protection of the Elderly is to help victims of elder abuse, to act for them and with them, to defend them, to help them speak out, to be by their side, to support them, to represent them at various stages—from start to finish—which they must go through if they turn to professional organizations or individuals whose mission is to help them. The centre also makes intervening easier by coordinating the work of the various organizations involved.

The centre intervenes directly in situations brought to its attention by taking the necessary action and following the necessary procedures—at the victim's pace. The centre does not refer its cases to anyone else. It takes action.

Because it is dealing with a complex issue where practice is too often theorelical or inadequate, the centre began experimenting with direct involvement. In so doing, it began to better understand the problem, to identify a course of action and to define its role. We are currently dealing with 150 cases of elder abuse.

This approach has allowed us to discover that aging is difficult for Quebeckers and that they are not able to fully defend their rights. They are helpless because they are isolated and live alone. Despite what people say, many elderly people are victims of violence.

The centre gets involved on several levels: it supports the elderly, it stands by them, it represents them, it comes to their rescue, it follows up on their problems and it coordinates certain activities. We will also have to develop other areas in the future, such as providing information, training and documentation.

The Centre for the Protection of the Elderly is a new resource centre which is increasingly filling a need, which is to build a bridge between social services and the elderly. The centre is being overwhelmed with calls for help, since it is still growing. We are trying to make a difference and, if I may say so, we are. The results speak for themselves.

To enable it to continue its work on this problem which will become more serious with the aging of the population, the centre must receive support. We realize that we are one of the leaders in this field, and we believe that a pilot project would facilitate the development of intervention models that could subsequently be applied.

[*Text*]

Que faire? Premièrement, il faut passer à l'action. Il faut arrêter de parler et agir. Tous les partenaires oeuvrant auprès des personnes âgées doivent montrer une intolérance à l'égard de cette violence et la volonté de la dénoncer. Deuxièmement, ils doivent travailler ensemble, chacun dans sa spécificité, et mettre fin aux guerres de clochers. Les personnes âgées n'en ont pas les moyens.

Déjà, comme société, il faut montrer aux abuseurs, dans les faits, la volonté de ne pas tolérer cette violence et de se mêler de ce qu'ils appellent leurs affaires, c'est-à-dire s'assurer du libre exercice des droits et libertés des aînés. Dans bien des situations, l'impact de ceci est suffisant pour stopper la violence et faciliter une solution.

Ma conclusion sera brève. D'abord, rendons justice à celles et à ceux qui se dévouent pour les personnes âgées en prenant parti pour elles et à ces résidences qui les respectent en leur offrant une qualité de vie. Oui, des intervenants qui se dévouent pour les personnes âgées, cela existe. Oui, des résidences de qualité, cela existe.

Toutefois, cela ne doit pas être utilisé pour repousser dans l'oubli l'autre réalité qu'il faut dénoncer par tous les moyens sur toutes les tribunes. La violence à l'égard des personnes âgées est un phénomène réel et scandaleux dans une société civilisée. Que 15 ou 80 p. 100 des aînés en soient victimes est relatif. Ce qui est cauchemardesque, c'est qu'elles ne peuvent ni exercer leurs droits ni être traités avec dignité même si, dans certains cas, leur santé mentale s'est détériorée. Ils ont des droits.

Pour contrer ce mal, la société ne doit pas le tolérer, non plus que ceux qui tolèrent que des aînés soient victimes de vilence, d'abus, d'exploitation et de négligence. Les outils, on les a. Ce qu'on n'a pas, c'est la volonté d'agir.

Un fait indéniable demeure: demain, ce sera notre tour. Ne l'oublions pas.

The Chair: Mr. Couture, *merci beaucoup*. It has been a most interesting disclosure.

Because we are limited with our time, I'm going to get right at it. Lawrence, I'll leave the floor to you.

Mr. MacAulay: Thank you very much. Congratulations on the work you're doing and welcome.

I have one question that I would like to ask. You indicated that the daughter would force the mother to sign the cheque. That of course should be a criminal offence. But what about the situation where the daughter convinces the mother, or the nephew or somebody, that she should provide this money? It goes much further than that. I believe there's a major problem with people who convince older people that they should give their money over or savings over to their nephews or their children. Do you feel there's enough legislation in place to take care of the situation?

M. Couture: Oui, il y a suffisamment de lois. Le Code criminel prévoit l'extorsion, le vol, la fraude et autres. On dit qu'il y a des neuveux et des enfants qui convainquent leurs parents, leurs oncles, leurs tantes, leurs grand-mères et leurs grand-pères de leur donner leur argent. Mais il faut bien comprendre de quelle façon se fait cette persuasion. Cette persuasion peut être accompagnée de menaces et d'intimidation. C'est du vol, purement et simplement. Donc, il y a une possibilité de poursuite en vertu du Code criminel. On dit que la personne âgée ne porte pas plainte. Bien sûr que la personne âgée ne porte pas plainte.

[*Translation*]

What should be done? First, we have to act. We have to stop talking and start acting. All of the partners working with the elderly must refuse to tolerate this violence and must be willing to report it. Secondly, they must work together, each from its area of specialty and stop their parochial quarrels. The elderly can't afford this approach.

Finally, as a society we have to show the abusers, by our actions, that we will not tolerate this type of violence and that we will get involved in what they call their business, in order to ensure that seniors can freely exercise their rights. In many cases, this alone is enough to stop the violence and bring about a solution.

I will briefly conclude. First, let us give credit to those who are devoted to the elderly and protect them, and to those homes which treat them with respect by providing a good quality of life. Yes, there are people working in the area who are devoted to the elderly; they exist. Yes, quality homes do exist.

However, this must not be used to obscure the other reality which must be condemned by every possible means. Elder abuse is a real and shocking phenomenom in a civilized society. Whether 15% or 80% of the elderly are victims is irrelevant. It is a nightmare; they cannot assert their rights and are not treated with dignity even though, in some cases, their mental health has deteriorated. They have rights.

To fight this evil, society must refuse to tolerate it and those who stand by and watch the elderly become victims of violence, abuse, exploitation and neglect. We have the tools. What is lacking is the will to act.

One undeniable fact remains: tomorrow, it will be our turn. Let's not forget that.

La présidence: Monsieur Couture, *thank you very much*. Votre exposé a été des plus intéressants.

Étant donné que nous avons peu de temps, je passe tout de suite aux questions. Lawrence, vous avez la parole.

M. MacAulay: Merci beaucoup. Je vous félicite de votre travail et je vous souhaite la bienvenue.

J'ai une question à vous poser. Vous avez dit que la fille obligeait sa mère à signer son chèque. Cela constitue bien sûr un délit criminel. Mais qu'est-ce qui arrive dans la situation où la fille persuade la mère, ou ça pourrait être le neveu ou quelqu'un d'autre, qu'elle devrait fournir cet argent? Cela va encore beaucoup plus loin. Je crois qu'il y a un problème majeur concernant des gens qui persuadent des aînés qu'ils devraient donner leur argent ou transférer leur compte d'épargne à leurs neveus ou à leurs enfants. D'après vous, est-ce que nous avons des lois nécessaires pour tenir compte de cette situation?

Mr. Couture: Yes, we have enough legislation. The Criminal Code covers extortion, theft, fraud, etc. It is said that nephews and children persuade their parents, uncles, aunts, grandmothers or grandfathers to give them their money. But you have to understand how such persuasion is carried out. It may be accompanied by threats and intimidation. That is purely and simply theft. Therefore, prosecution is possible under the Criminal Code. It is said that the elderly will not lay complaints. Obviously, the elerly do not complain.

[*Texte*]

Habituellement, une personne âgée qui est victime de violence est seule, isolée et entourée des gens qui en abusent. Les gens qui abusent d'une personne âgée prennent soin de l'isoler des autres. On s'empare de son pouvoir.

La première chose à faire est de percer ce mur. Il faut créer une brèche. Deuxièmement, il faut reconnaître que la persone âgée répond «non» quand on lui demande simplement si elle porte plainte. Mais si on prend le temps de l'écouter. . .

• 1220

Une personne âgée m'a appelé récemment pour me dire que sa fille s'était emparée de 100 000$. Cela faisait deux ans que la fille harcelait sa mère pour avoir une part de son héritage. Elles en sont venues à une entente: Très bien, je te donne 100 000$ pour construire ta maison, mais à condition que tu me construises un trois-pièces dans ta maison et que tu me loges jusqu'à la fin de mes jours. Trois mois après la fin de la construction, la fille a foutu sa mère à la porte. Quand la mère m'a appelé, c'était pour se plaindre du fait qu'elle avait été victime d'une injustice, mais dans son idée, c'était comme si elle ne pouvait pas réclamer l'argent. Elle a dit: Je vais le lui laisser. J'ai dit: Non, madame, vous ne lui laisserez pas votre argent; il y a des procédures; elle n'a pas le droit de faire cela. On l'a référée à notre avocate, et des procédures judiciaires seront portées au civil. Si on découvre que des actes criminels ont pu être commis, on va faire la démarche avec la dame afin qu'une enquête policière soit menée.

Le cas le plus flagrant, c'est celui du fils qui s'empare de la maison de sa mère. Sa mère est aux prises avec un cancer et, normalement, elle devrait mourir dans les mois suivants. Le fils, c'est un manipulateur. Il décide de miser sur la mort de sa mère. Il profite d'un moment où la dame a été victime d'un vol avec effraction, alors qu'elle est psychologiquement perturbée, ce qui est normal, pour lui faire signer des documents, avec la complicité d'un notaire, disant qu'il devient propriétaire de la maison. Mais la dame l'a appris six mois plus tard parce qu'on ne lui a jamais envoyé de contrat d'achat. Si elle avait eu une copie du contrat, elle s'en serait rendu compte. Quand elle s'est rendu compte que sa maison ne lui appartenait plus, cela est devenu pour elle une injustice intolérable. Elle nous a appelés et on a fait une démarche avec elle. La première fois qu'on l'a rencontrée, si on lui avait dit qu'il fallait porter plainte à la police, la réponse aurait été «non». Même si on lui avait dit qu'il fallait avoir recours à un avocat, la réponse aurait été «non».

On a pris le temps de la recevoir, de l'écouter, de la laisser exprimer sa frustration de s'être fait voler sa maison par son propre fils. Là, il y a toute la question de la culpabilité face à son fils. Elle veut ménager son fils et minimiser l'impact de cela sur son fils. En l'espace d'un mois et demi, on a réussi à ramener la dame sur elle. On lui a dit: Madame, qu'est-ce qui est le plus important? Est-ce que c'est votre santé ou si c'est ce qui va arriver à votre fils? Pour elle, le plus important était sa santé et de retrouver la qualité de vie qu'elle n'avait plus.

Une demande d'enquête policière contre le fils a été faite. L'enquête policière est commencée. Il y a une enquête à la Commission des droits de la personne. On a intenté une action judiciaire civile pour briser le contrat et une action judiciaire contre le notaire. Si on avait proposé cela à la dame la première fois qu'on l'a rencontrée, elle aurait refusé.

[*Traduction*]

Usually, an elderly victim of violence is alone, isolated and surrounded by his or her abusers. The people who abuse an elderly person carefully ensure that the person is isolated. They get power over him or her.

The first thing to do is to break the wall. We must create a breach. Secondly, we must understand that the elderly will reply "no", if they are simply asked whether they wish to file a complaint. But if we take the time to listen to the person. . .

An elderly woman recently called me to say that her daughter had deprived her of $100,000. The daughter had been harassing her mother for two years to receive a share of her legacy. They reached an agreement: Very well, I will give you $100,000 to build your house, on the condition that you will build me a small apartment in your house, and that you will house me for the rest of my days. Three months after the end of the construction, the daughter threw her mother out. The mother called me to complain that she had suffered an injustice, but in her mind, she didn't think that she could get the money back. She said: I will let her have it. I said: no, Madam, you will not let her have your money. There are procedures; she has no right to do that. I referred her to our lawyer, and civil action will be undertaken. If we discover that criminal acts were committed, we will work with the lady to have a police investigation conducted.

The most flagrant case was that of a son who took over his mother's house. The mother has cancer, and she was expected to die in the following months. The son is a manipulator. He decided to count on his mother's death. He took advantage of the fact that his mother's home had been broken into and robbed, and while she was psychologically upset, which is understandable, he persuaded her, with a notary's complicity, to sign over her house to him. However, the lady discovered this six months later because she never received a contract of purchase. If she had received a copy of the contract, she would have realized what was going on. When she realized that she no longer owned her own house, she saw that an intolerable injustice had been done. She called us, and we worked with her. If we had told her on our first meeting to complain to the police, she would have said "no". Had we even told her that she should consult a lawyer, the answer would have been "no".

We took the time to meet with her, to listen to her, and to let her express her frustration at having been robbed of her house by her own son. Then there was the whole issue of her guilt towards her son. She wanted to spare her son and minimize the consequences of this on him. After a month and a half, we were able to get her to think about herself. We said: What is more important? Is it your health or what will happen to your son? She decided that her health and recovering her former quality of life were the most important.

We requested a police investigation be conducted regarding the son's actions. This has started. An investigation has also been launched by the Human Rights Commission. We have also started civil proceedings to quash the contract and have taken legal action against the notary. Had we proposed this to the lady the first time we met her, she would have refused.

[*Text*]

Il faut prendre le temps d'écouter la personne, de l'accompagner. À partir du moment où la personne établit une relation de confiance avec nous et sent qu'on ne la lâchera pas, elle est capable de revenir sur elle. Ensuite, on sera en mesure de l'aider.

Le problème actuellement, dans les procédures, c'est qu'il faut gagner des causes. C'est presque assuré: si j'envoie quelqu'un porter plainte au service de police, la police ne prendra pas la plainte. Elle va trouver des raisons pour dire que cela ne la concerne pas. Elle ne prendra même pas la peine de regarder.

Dans un de nos cas, l'agresseur en est rendu à la deuxième personne âgée qu'il épouse et dont il abuse. Avant de décéder, la première personne avait dit à une de ses filles: Lorsque je mourrai, fais faire une autopsie de mon corps.

Depuis un an et demi, il y a des faits de violence. Il y a un paquet de gens qui peuvent témoigner de la violence exercée contre cette femme-là. Le procureur a décidé de ne pas porter plainte pour des raisons humanitaires, parce que madame ne veut pas témoigner. Cela fait 20 ans que madame se fait battre, qu'elle est bafouée. Là, elle est en sécurité. Bien sûr, si je lui demande de but en blanc si elle veut porter plainte contre son mari, elle répondra «non». Mais on n'a même pas besoin de cela.

• 1225

Si on fait l'enquête, on va découvrir qu'à un moment donné, madame est arrivée à l'hôpital dans un état de détoriation épouvantable. Elle souffrait de diabète et monsieur faisait tout pour aller contre son régime alimentaire. Un diabétique a besoin de repas réguliers. Si on veut aggraver la maladie, on va lui donner du jus d'orange et tout ce qui est contre-indiqué. Elle est arrivée à l'hôpital à plusieurs reprises dans un état épouvantable. À un certain moment, même au niveau de l'hôpital, on a dit: Cela ne donne rien de faire quelque chose. Quand elle y retourne, on ne s'en occupe pas.

Il y avait là une question de négligence. En vertu de l'article 215 du Code criminel, il y a une ouverture pour accuser des gens qui ne prennent pas soin des autres. L'important, c'est d'intervenir comme société. Dans le dernier cas dont je vous ai parlé, il y aurait possibilité d'intenter des procédures judiciaires sans que madame vienne témoigner. Les intervenants qui ont eu connaissance des faits sont prêts à témoigner, et il y a des dossiers médicaux. Il n'est pas nécessaire que madame vienne témoigner. L'important est que ce monsieur-là reçoive de la société le signal suivant: Non, cela ne se tolère pas.

Actuellement, on a beaucoup de difficulté à faire débuter des enquêtes, tellement qu'on est obligés de faire nous-mêmes l'enquête pour sortir les éléments qui nous font croire que des actes criminels ont été commis. Là, je ne suis pas policier. Tout ce dont j'ai besoin, c'est de soupçons structurés pour demander une enquête au service de police. C'est la seule façon de procéder. Autrement, ils ne font pas l'enquête. C'est un des grands problèmes qu'on rencontre.

Est-ce que cela répond à votre question?

Mr. MacAulay: Thank you very much.

The Chair: I should go over to Dr. Halliday.

M. Halliday: Je vous remercie de votre mémoire.

[*Translation*]

You have to take the time to listen to the person and to empathize with them. When seniors develop confidence in us and realizes that that we will not abandon them, then they can assert themselves. Then we are able to help.

The problem is that under the current procedures you have to win cases. This is almost a given: If I send someone to lay a complaint before the police, the police will not accept the complaint. They will find reasons to say that this has nothing to do with them. They won't even take the trouble to examine the matter.

We have a case where the abuser had married a second elderly lady that he was abusing. Before her death, the first wife had said to one of her daughters: When I die, have an autopsy performed.

For a year and a half, he has behaved violently. All kinds of people can testify about his violence towards his wife. The crown attorney decided not to lay charges for humanitarian reasons, because the lady did not want to testify. For 20 years the lady had been beaten and deprived of her rights. Now she is safe. Obviously, if I asked her point-blank if she wants to lay charges against her husband, she would say "no". But we don't even need that.

If we investigate, we'll find out that at one point this woman came to hospital in a terrible state. She was diabetic and her husband was disrupting her diet in every possible way. Diabetics need to eat regular meals. If you want to aggravate the disease, give them orange juice and anything that is considered unsuitable. She came several times to the hospital in a terrible state. At one point, even the hospital said that there was no point in doing anything because when she went home, she was not taken care of.

This was an issue of negligence. Section 215 of the Criminal Code provides for charging people who do not take care of others. What's important is that society become involved. In the case in question, one could instigate court proceedings without the woman having to testify. Those who are aware of the facts are willing to testify and there are medical files. But the woman would not have to testify. The important thing is that society give the husband the following message: No, that will not be tolerated.

Currently, it is very difficult to get investigations started, so difficult that we have to carry out the investigation ourselves to find evidence that a crime was committed. I am not a policeman. All I need to request a police investigation are tangible suspicions. It is the only way. Otherwise they will not investigate. And that's one of the main problems we face.

Does that answer your question?

M. MacAulay: Merci beaucoup.

La présidence: Je donne la parole au Dr Halliday.

Mr. Halliday: Thank you for your brief.

[*Texte*]

It has been a most interesting morning, Madam Chair, with these two presentations.

Who funds your centre, Mr. Couture?

M. Couture: Actuellement, il y a beaucoup de bénévolat. Je suis comme bénévole. Je n'ai pas de salaire. Il me reste un peu d'argent du colloque *Vieillir sans violence* que j'ai organisé en 1990. Il me restait quelques milliers de dollars et c'est avec cela qu'on se finance. Le bureau est dans ma maison. Actuellement, j'en suis à l'étape de faire des demandes de subventions.

Pour moi, il était important de faire quelque chose. Quand j'étais à la Sûreté du Québec, depuis 1989, je recevais régulièrement des appels de personnes âgées qui m'avaient vu à la télévision, qui étaient mal prises et qui voulaient de l'aide. À un moment donné, j'ai été obligé de prendre une décision face au nombre d'appels. Dans le cadre de mon travail, je n'étais pas capable d'intervenir. J'étais aux Relations communautaires.

C'est là que s'est imposée la création du Centre de défense des aînés. Ma mise à la retraite à ce moment-là a fait que j'ai pu m'y employer à temps plein. Pour moi, ce qui était important, c'était de développer des modèles d'intervention.

Cela fait au moins trois ans que, sur le plan régional, on tente, avec des projets locaux. . . On donnait tout à l'heure l'exemple de comités consultatifs. Au Québec, ces comités consultatifs existent, que ce soit au CLSC Notre-Dame-de-Grâce, que ce soit au Centre des services sociaux juifs à la famille, que ce soit à Vaudreuil ou que ce soit à Saint-Jérôme. On a quatre ou cinq de ces comités consultatifs qui existent.

À travers cela, on cherchait à explorer et à développer des stratégies d'intervention pour voir comment il faut intervenir dans des cas de violence. On l'a découvert. On le sait parce qu'on a des résultats.

Je fais actuellement des demandes de subventions à différents ministères. J'ai adressé une demande de subvention à la ministre d'État au troisième âge. Comme société, on n'a pas le choix: il faut développer. Actuellement, on a des résultats. Et si je n'obtiens pas d'argent, eh bien, j'aurai fait ce que j'ai pu.

Pour moi, l'important était de développer des modèles, de développer quelque chose de concret. Actuellement, on a quelque chose de concret. Je n'ai pas créé le Centre de défense des aînés pour me créer un job. Je l'ai créé pour répondre aux appels d'aide de personnes âgées. Ce n'est pas un programme de création d'emplois. C'est un programme d'action pour protéger les aînés.

• 1230

Si, au niveau de la société, au niveau de différents paliers, on décide de ne pas subventionner, eh bien, j'aurai fait ce que je pouvais. Je ne peux pas en faire plus. Ce sera à la société de décider s'il vaut la peine de continuer. Des résultats, on en a actuellement.

En ce qui concerne les questions que vous avez posées précédemment, je suis en mesure de vous donner un paquet de réponses.

Mr. Halliday: Madam Chair, Mr. Couture shows a real commitment to this whole issue.

I have a couple of quick questions. Reference has been made to the law, and I believe you suggested that we don't necessarily need to change the law or increase the laws, but just implement the ones that currently are in existence. Could you elaborate on that? Do we need some changes in the law, or is it just a matter of implementing the current laws that we already have?

[*Traduction*]

Madame la présidente, la séance de ce matin a été très intéressante, grâce à ces deux exposés.

Qui finance votre centre, monsieur Couture?

Mr. Couture: At present, we have many volunteers. I am a volunteer. I do not receive a salary. I have some money left over from the symposium, *Vieillir sans violence*, that I organized in 1990. One thousand dollars was left over and that is what we use to fund ourselves. The office is in my house. I am now applying for funding.

I thought it was important to do something. When I worked with the Sûreté du Québec, I had been receiving calls regularly since 1989 from seniors who had seen me on television, who were in difficult situations and who needed help. I eventually had to make a decision given the number of calls I was receiving. I was not able to do anything within my job. I was working in community relations.

That was when the *Centre de défense des aînés* had to be established. Because I was retiring, I was able to work there full-time. I thought that it was important to develop intervention models.

For three years, we have been trying, on a regional level, with local projects. . . The example of advisory committees was given earlier. In Quebec, these advisory committees exist: the CLSC in NDG, the Jewish Family and Child Services, centres in Vaudreuil and in Saint-Jérôme. Four or five of these advisory committees exist.

These committees were exploring and developing intervention strategies for cases of violence. They found them. We know this because we have achieved results.

I am currently applying to various departments for funding. I sent a request for a grant to the Minister of State for Seniors. Society has no choice. We have to develop this. Now we are getting results. If I don't obtain any money, well, I will have done my best.

I think that it is important to develop models, to develop something concrete. Currently we have something that is concrete. I didn't create the centre to create a job for myself. I established it to answer the calls for help from seniors. This isn't a job creation program. It is an action program to protect seniors.

If society, at various levels, decides not to subsidize us, I will have done my best. I can't do more. It will be up to society to decide if it is worthwhile continuing. We do have results.

With regard to your previous questions, I could provide you with many answers.

M. Halliday: Madame la présidente, M. Couture fait preuve d'un vrai engagement envers ce dossier.

J'ai deux brèves questions à poser. On a fait allusion à la loi et je crois que vous avez dit qu'on n'a pas nécessairement besoin de modifier la loi ou avoir plus de lois, mais plutôt d'appliquer les lois qui existent déjà. Pourriez-vous en parler davantage? Avons-nous besoin de modifier la loi ou s'agit-il tout simplement d'appliquer les lois que nous avons déjà?

[*Text*]

M. Couture: Il faut se servir des lois existantes. On n'a pas exploré les outils juridiques qu'on a. On a le Code criminel. Au Québec, on a la Commission des droits de la personne, on a la Loi sur le curateur public, la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur la Régie du logement. Il y a beaucoup de lois qui nous fournissent des clés d'intervention.

Si on ne peut pas entrer à gauche, on peut entrer par le côté droit. Sinon, on passera par en arrière. Il y a beaucoup de clés qu'on n'a pas inventoriées et qu'on n'a pas utilisées.

Je vous donne l'exemple d'une personne âgée qui se fait enlever son chèque de sécurité de la vieillesse. Au niveau du service de sécurité de la vieillesse, il existe un service d'enquête qui a le pouvoir d'enquêter. C'est cela qu'il faut identifier et utiliser dans un premier temps.

Dans un deuxième temps, après avoir utilisé toutes ces lois, on pourra voir ce dont on a besoin. Au niveau du Code criminel, on a suffisamment d'outils pour se rendre très loin. Cela ne donne rien de faire de nouvelles lois. Actuellement, on n'applique même pas celles qui existent. Ce qui manque actuellement, c'est la volonté d'intervenir, et pas seulement dans le domaine de la violence envers les personnes âgées.

Récemment, j'assistais à un colloque où on parlait de la violence faite aux jeunes. Le même phénomène existe. On ne veut plus intervenir, on ne veut plus porter de plaintes ou procéder en fonction de loi. Personne n'agit.

On connaît la question des avocats. On a un problème majeur avec les avocats. Je n'en reviens pas quand je vois les dossiers que je reçois. Les avocats ne sont pas tous pourris, loin de là, mais ils doivent comprendre que, lorsqu'il s'agit d'une personne âgée, il est important que l'affaire se règle le plus vite possible. Ce qui est le plus grave pour une personne âgée, c'est de ne pas avoir obtenu justice. Elle veut obtenir justice et mourir dans la dignité. C'est ce qui me semble le plus important pour elle.

À 60, 65, 70 et 80 ans, il y a un facteur important: c'est le facteur temps. La personne a beaucoup moins de temps. Le système judiciaire actuel, dans certains cas, peut être très lent. Mais dans certains cas, c'est parce qu'il y a des intervenants qui font traîner les dossiers.

On a un cas de harcèlement d'une personne de 76 ans par un voisin. Hier soir, la dame m'a appelé parce qu'elle était à bout. Elle était en train de craquer. Elle a fait quatre infarctus depuis l'automne passé. Ce sont des voisins qui, depuis un an et demi, veulent faire sauter un droit de servitude entre deux maisons. Ils prennent tous les moyens possibles et imaginables pour lui faire abandonner son droit de servitude entre les deux. On lui a fait envoyer des livraisons de restaurants pendant un mois, on lui fait envoyer des taxis, on l'écoeure de toutes les façons possibles et imaginables. Cette personne a frappé à toutes les portes pour obtenir de l'aide et elle n'en a pas reçu. Elle a même, semble-t-il, des difficultés avec son avocat qui ne l'a peut-être pas défendue comme il aurait dû le faire. D'ailleurs, c'est une chose qu'on va vérifier prochainement.

• 1235

Cette personne-là est à bout de nerfs et à bout de santé. Les psychologues lui ont dit: Si vous restez six mois de plus dans votre maison, vous allez crever. Cette personne-là a cherché de l'aide pour défendre ses droits. Elle n'a trouvé

[*Translation*]

Mr. Couture: We must use the existing laws. We haven't explored all the legal tools that we have. We have the Criminal Code. In Quebec, we have the Commission des droits de la personne, we have the Public Trustee Act, the Consumer Protection Act and the Régie du logement (housing board). There are many laws that provide us with ways of intervening.

If we can't get in by the left side, we can get in by the right. If that doesn't work, we'll get in by the back. There are many keys that haven't been counted nor used.

Consider the case of a senior whose old age security cheque has been stolen. In the old age security system, there is an investigation service that has the power to investigate. That is what should be located and used first.

Second, after having examined all the legislation, we should consider our needs. The Criminal Code provides us with enough tools to go quite far. There is no point in developing new legislation. We are still not implementing all the legislation we have. What is missing is the will to intervene, and not only in cases of violence against seniors.

I recently attended a symposium on violence against young people. The same phenomenon exists. No one wants to become involved anymore, no one wants to lay complaints or use the law. No one is acting.

We are aware of the issue of lawyers. We have a major problem with lawyers. I can't believe what I see in the files I receive. Not all lawyers are rotten, far from it, but they must understand that it is important to deal with seniors' cases as quickly as possible. The worst thing for a senior is to not see justice done. They want justice and they want to die with dignity. That is what is most important to them.

At 60, 65, 70 and 80 years of age, time is an important factor. These people have a lot less time. It takes a lot of time to go through our existing legal system, but in some cases it is because people drag them out.

We have a case of a neighbour harassing a 76-year-old. Yesterday evening, this woman called because she was at her wit's end. She was breaking down. She has had four heart attacks since last fall. It is the neighbours, who have been trying for a year and a half to get rid of an easement between two houses. They have done everything imaginable to make that person give up the easement. They have had restaurants make deliveries to the house, they have had taxis sent to the house. They have bothered that person in every possible manner. The person concerned knocked on every door for help and none was given. I think she even had problems with her lawyer who didn't defend her interests properly. In fact, we will be studying this case soon.

That person is at the end of her rope—and of her health. Psychologists have said to her: if you spend six more months in your house, you are going to die. She has sought help to defend her rights. She found no one. There are laws. The

[*Texte*]

personne. Ce n'est pas parce que les lois n'existent pas. Les lois sont là. Il ne s'agit que de vouloir intervenir. Actuellement, on a une enquête policière et des accusations seront portées contre le voisin. Régulièrement, cette dame appelle la police pour faire aviser les voisins. Les policiers y sont allés au moins une dizaine de fois, mais d'une visite du service de police à l'autre, il n'y a pas de lien. Au bout de 25 jours, les dossiers sont détruits. Ce sont des petits rapports d'événements.

Quand je mets tous ces dossiers-là l'un au bout de l'autre, j'ai une belle cause de harcèlement. Le voisin sera poursuivi pour menaces et voies de fait. Des actions criminelles seront intentées. Cela fait deux ans que cela dure. On attend actuellement le retour de vacances de son avocate. D'abord, il y a une défense qui n'a pas été présentée. Si elle ne présente pas sa défense, il va y avoir un jugement par défaut. Elle va perdre parce que quelqu'un n'a pas fait son travail. C'est cela, le grand problème actuellement: on ne veut pas intervenir.

Il faut arrêter de se laver les mains et prendre parti pour la personne âgée. D'un autre côté, je regarde l'action qu'on a... Vous me posiez une question. On sait qu'il y a de la violence qui se passe, qu'une personne âgée est victime de violence, mais elle ne veut pas le signaler. Elle ne veut pas le signaler parce qu'elle en est incapable. Comme société, nous devons nous donner un devoir d'ingérence. Nous devons nous en préoccuper. Ce n'est pas parce que la personne âgée n'est pas capable de signaler la violence qu'on va la laisser dans son problème et la laisser mourir. Il faut prendre tous les moyens possibles et imaginables.

Bien sûr, il y a des moyens juridiques, mais quand une personne est coincée comme cela, quelle est sa capacité d'exercer ses droits? Elle n'a plus la liberté d'exercer ses droits. Il faut l'aider à revenir à des conditions où elle pourra exercer ses droits.

On a des résultats. On peut utiliser le voisin, les services communautaires, le bénévolat, etc., pour développer tranquillement un lien et amener la personne à parler. Au bout de trois mois ou de six mois, vous allez avoir une déclaration de la personne âgée.

L'important, c'est d'essayer de faire quelque chose. Il ne faut pas se présenter à la dame et lui dire: Madame, voulez-vous qu'on s'occupe de vous? Signez ici. Elle va dire «non». Elle n'est pas capable de dire autre chose à cause du contexte. Si elle dit «non», c'est parce qu'elle a toute une série de peurs. Que fera-t-elle du jour au lendemain? On la menace d'un paquet de choses.

Je vous donne l'exemple de la femme dont le mari venait de mourir. Elle avait un héritage de 20 000$ qu'elle avait décidé de garder pour elle. C'était à elle, cet argent-là. Elle n'était pas morte, elle était encore capable de vivre. Ses enfants se sont mis à la harceler. Ils ont commencé à lui dire qu'elle était égoïste parce qu'elle ne leur donnait pas une partie de l'héritage. Ils ont commencé à lui dire: Si tu ne t'en vas pas dans une résidence de personnes âgées, on ne vient plus te voir; tu ne verras plus les enfants. Ils lui ont fait signer un bail dans une résidence de personnes âgées alors qu'elle ne voulait pas y aller. Elle nous a appelés, on lui a fourni du soutien et elle a été capable de prendre la décision d'annuler le bail. Mais cela lui a coûté trois mois de loyer tout de même.

[*Traduction*]

laws exist. But someone has to want to intervene. A police inquiry has begun and the neighbour will be charged. This woman calls the police regularly to have them speak to the neighbours. The police have gone at least 10 times, but there is no follow-up between police visits. After 25 days, files are destroyed. For the police, these are just minor incident reports.

But if I put all of these incidents side by side, I have a good harassment case. The neighbour will be charged with uttering threats and with assault. We are going to start criminal proceedings. The situation has been going on for two years. At this time, we are waiting for her lawyer to come back from holidays. No one was there to speak in her defence. If she does not put her case, a decision will be made by default. She will lose because someone has not done the necessary work. That is a big problem these days: no one wants to intervene.

We have to stop washing our hands of the issue and start acting as advocates for the elderly. Further, I look at the action which we... But, you asked me a question. We know that there are cases where there is violence, where an elderly person is a victim of violence, but she does not want to say anything. She does not want to speak up, because she is not able to. As a society, we have to make it our business, our duty, to intervene. We have to take action. The fact that the elderly person is not capable of reporting the violence he or she is undergoing does not mean that we should turn our backs on her problem and let her die. We have to take all possible means.

Of course, there are legal means, but when a person is trapped like that, how can she exercise her rights? She no longer has the freedom to exercise her rights. We have to help to improve her condition so that she eventually can exercise her rights.

We get results. We can use the neighbours, community services, volunteers, etc., to quietly develop a rapport and get the person to talk. After a period of three to six months, you can get a statement from the elderly person.

What is important is that we try to do something. You can't just go up to the person's door and say: Madam, do you want us to take care of you? Sign here. She will say no. Because of the context, she cannot say anything else. She says no because of all of her fears. What will she do from one day to the next? She's being threatened with all kinds of dire things.

Let me give you an example: one woman's husband had just died. She had inherited $20,000, which she had decided to keep for herself. It was her money. She was not the one who had died, and she still had some living to do. Her children began to harass her. They began by telling her that she was selfish because she was not giving them a part of the legacy. They started to say: If you don't go into a home for the elderly, we will not come to see you anymore, you will not see your grandchildren anymore. They made her sign a lease for a space in a home for the elderly, even though she did not want to go. She phoned us, we arranged support for her and she was able to make the decision to cancel the lease. But she still had to pay three months rent.

[*Text*]

Avec du soutien, les personnes âgées seront capables de faire valoir leurs droits. Il ne faut pas leur en demander plus que ce que nous, on est capables de faire. En invoquant la liberté et les droits de la personne, on a, face aux personnes âgées, des attentes supérieures à ce qu'on est nous-mêmes capables de faire. Il faudrait peut-être rétablir un certain équilibre.

The Chair: I certainly am overwhelmed with your brief. I believe you mentioned that you started in 1983, through family violence initiatives, and now you're working with the extension of that. But you've done some of the things that we have suggested through your TV programs. You've been able to reach these people, certainly with the phone-backs of the seniors, telling us of the problems.

• 1240

Is your centre outside Quebec City?

Mr. Couture: Montreal.

The Chair: Montreal. Do you have any other locations in the province? Is it just the one?

M. Couture: Le Centre est un organisme communautaire dont le but est de défendre les personnes âgées. On a des ressources humaines actuellement et on leur donne une petite compensation monétaire, mais il va falloir engager des gens.

Il y a des gens qui ont commencé à travailler pour nous à Québec. On a des demandes qui viennent de partout en province. D'ici trois ans, il va falloir être installés à la grandeur de la province. On devra soit ouvrir un bureau en Abitibi ou au Saguenay, par exemple, soit développer une collaboration avec un autre organisme qui a la mission de défendre les personnes âgées. On devra établir un contrat de service avec cet organisme qui représentera le Centre de défense des aînés dans cette région, mais selon la philosophie et les principes d'intervention du Centre de défense des aînés, et sous le contrôle du Centre de défense des aînés.

Si j'avais travaillé à Québec, c'est sûrement à Québec que le Centre de défense des aînés aurait démarré. Mais je suis à Montréal. Cela démarre là, mais d'ici trois ans, nous devrons être installés partout au Québec, parce qu'on a des demandes de partout.

Nous avons le cas d'une résidence à Amos, en Abitibi. Des gens m'ont envoyé copie d'un dossier. C'est un membre de la famille qui a été négligé au niveau des soins hospitaliers. Ils ont fait des plaintes partout. Tout le monde se renvoie la balle et rien n'avance. Mais on nous a envoyé une copie du dossier. Donc, le directeur du centre hospitalier sait qu'une copie du dossier a été envoyée au Centre de défense des aînés. Nous n'avons rien fait dans le dossier. La semaine dernière, nous avons reçu une lettre du directeur des services nous assurant que la personne âgée en question recevait actuellement tous les services dont elle avait besoin et que les membres de la famille qui avaient fait la plainte étaient satisfaits.

Ce qui est important, c'est que quelqu'un quelque part prenne parti pour les personnes âgées. Les abuseurs, je ne veux rien savoir d'eux. Je prends parti pour la personne âgée. Elle a des droits. Elle a le droit d'être traitée avec dignité. Notre préoccupation, c'est cela. Déjà cela donne des résultats. On est dans le concret.

[*Translation*]

Given support, older persons will be able to defend their rights. You can't ask them to do more than we are capable of doing. We brandish charters of rights and freedoms and expect elderly people to be able to do more than even we can do. Perhaps we need to reestablish a certain balance.

La présidence: Je dois vous dire que je suis tout à fait bouleversée par votre mémoire. Je crois vous avoir entendu dire que vous avez commencé ce travail en 1983, avec des initiatives pour lutter contre la violence familiale et que vous étendez maintenant vos services. Par vos émissions télévisées, vous avez fait certaines des choses que nous avons suggérées. Vous avez réussi à rejoindre ces personnes; c'est certainement le cas avec les appels que les personnes âgées ont placés par la suite, pour nous expliquer leurs problèmes.

Est-ce que votre centre est à l'extérieur de la ville de Québec?

M. Couture: Montréal.

La présidence: Montréal. Avez-vous d'autres emplacements ailleurs dans la province? Est-ce le seul?

Mr. Couture: The centre is a community organization; its purpose is advocacy on behalf of the elderly. We have human resources at the present time and we give them a small monetary compensation, but we are going to have to hire people.

There are people who have begun to work for us in Quebec. We receive requests from all over the province. Within three years, we must be able to offer our services throughout the province. We will have to either open an office in Abitibi or the Saguenay, for instance, or set up some kind of cooperation with another organization whose mandate is to defend the elderly. We will have to have a service contract with that organization which would then represent the Centre de défense des aînes in that region, in accordance with the philosphy and intervention principles of the centre, and which would be overseen by the centre.

Had I worked in Quebec, the Centre de défense des aînes would certainly have been launched there. But I am in Montreal. So that is where things got going, but in the next three years, we must have facilities everywhere in Quebec, because we are receiving requests for assistance from all over.

There was the case of a nursing home in Amos, in Abitibi. People sent me a copy of the file. A member of their family had been neglected and not given proper nursing care. They complained everywhere. Everyone passes the buck and nothing gets done. They sent us a copy of the file. Thus, the director of the hospital knows that a copy of the file was sent to our centre. We did not do anything. Last week, we received a letter from the director of the services of the institution assuring us that the elderly person in question was now receiving all the care she needed and that the family members who had made the complaint were satisfied.

What is important is that someone somewhere stand up for seniors. I don't want anything to do with the abusers. I stand up and advocate for the senior concerned. That person has rights; he or she has the right to be treated with dignity. That is our concern. We are already getting results. Our approach is very practical.

[*Texte*]

On parlait de sommes d'argent. À cause d'une intervention, on a récupéré un chèque de 99 000$, et il y en a un autre de 11 000$. On s'est battus avec l'aide de notre avocate. En l'espace de trois semainesm on a réglé le dossier. Une personne s'était emparée de cet argent au moyen d'une procuration. Elle était aux États-Unis. Elle ne voulait remettre aucun document et garder tout l'argent. À cause d'une action énergique et de la volonté de ne rien laisser à cette personne qui abusait, la victime, la personne âgée, a récupéré 99 000$ plus 11 000$. Il nous manque quelque part un autre montant qu'il faut identifier.

Des résultats, on en a. Il s'agit de vouloir agir. C'est ce qu'on fait.

The Chair: Mr. Couture, I think we are running out of time. It is marvellous to think that you are willing to intervene and take the seniors by the hand. It's exactly what we are all working for, at least what we would like to see happen everywhere. You are leading the way in a cause that we all very much support. I do thank you from all of us, and I hope we will hear a lot more from you.

• 1245

M. Couture: Permettez-moi de faire un commentaire. La raison principale pour laquelle j'oeuvre dans ce domaine-là, c'est que je serai là demain. Je veux me préparer une vieillesse dans laquelle je serai capable de vivre, dans laquelle je serai respecté et dans laquelle existeront les mécanismes nécessaires pour défendre mes droits lorsque je n'en serai plus capable.

Ma première motivation, c'est moi. Je ne veux pas vivre ce que je constate actuellement. Donc, j'ai peu de mérite.

The Chair: That's a very good reason. I thank you very much.

M. Couture: Merci beaucoup.

The Chair: Thank you.

The committee is adjourned.

[*Traduction*]

We were talking about money. Because of one intervention, we managed to get back a cheque for $99,000 for someone and another of $11,000. We fought with the help of our lawyer. In three weeks we resolved the issue. Someone had got hold of that money by using a power of attorney. She was in the United States. She did not want to provide any documents and she wanted to keep all the money. Because of our forceful intervention and the will not to let this abuser get away with anything, the victim, the elderly person, managed to get back $99,000 and then a further $11,000 of her money. There is still some money missing somewhere; we are attempting to determine where and how much.

We do get results. It is a matter of wanting to act. That is what we did.

La présidence: Monsieur Couture, je pense que nous allons manquer de temps. C'est merveilleux de penser que vous êtes disposé à intervenir et à vous faire le guide de ces personnes âgées. C'est exactement le but que nous poursuivons tous et c'est, du moins, ce que nous aimerions voir partout. Vous êtes le chef de file d'un mouvement que nous appuyons de tout coeur. Nous tenons tous à vous remercier d'être venu ce matin et nous espérons que vous aurez l'occasion de nous fournir de plus amples renseignements sur vos activités.

Mr. Couture: I would like to make a final comment. The main reason why I work in this field, is that I will be in their shoes tomorrow. When I am a senior citizen, I want to be able to live, to be respected and to ensure that the necessary tools will be available to defend my rights when I won't be able to do so on my own.

My main reason is my future. I do not want to have to go through what I see happening every day. I therefore do not deserve a lot of credit for my involvement.*hf

La présidence: C'est une très bonne raison. Merci beaucoup.

Mr. Couture: Thank you very much.

La présidence: Merci.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Centre de défense des aînés et des aînées du Québec:

Michel Couture, President and Executive Director.

From the Nepean Police Service and Queensway Carleton Hospital:

Mary Carson, Director of Nursing, Geriatric and Psychiatric Services;

David Ashton, Police Supervisor;

Lori Kartes, Social Worker;

Michelle E. Paton, Research and Programme Analyst.

TÉMOINS

Du Centre de défense des aînés et des aînées du Québec:

Michel Couture, président–directeur général.

Du Service de police de Nepean et de l'hôpital Queensway Carleton:

Mary Carson, directrice des soins infirmiers, Service de gériatrie et de psychiatrie;

David Ashton, superviseur, Service de police;

Lori Kartes, travailleur social;

Michelle E. Paton, analyste, Recherches et programmes.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC 28
H43

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Tuesday, March 9, 1993

Chair: Edna Anderson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 5

Le mardi 9 mars 1993

Présidence: Edna Anderson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub–Committee on

Senior Citizens Health Issues

of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women

Procès–verbaux et témoignages du Sous–comité des

Questions de santé concernant les personnes âgées

du Comité permanent de la santé et du bien–être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

---

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of elderly abuse

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude sur le mauvais traitement infligé aux personnes âgées

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty–fourth Parliament,
1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature,
1991–1992–1993

25430—1

SUB–COMMITTEE ON SENIOR CITIZENS HEALTH ISSUES OF THE STANDING COMMITTEE ON HEALTH AND WELFARE, SOCIAL AFFAIRS, SENIORS AND THE STATUS OF WOMEN

Chair: Edna Anderson

Vice–Chairman: Lawrence MacAulay

Members

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Eugene Morawski

Clerk of the Sub–Committee

SOUS–COMITÉ DES QUESTIONS DE SANTÉ CONCERNANT LES PERSONNES ÂGÉES DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ ET DU BIEN–ÊTRE SOCIAL, DES AFFAIRES SOCIALES, DU TROISIÈME ÂGE ET DE LA CONDITION FÉMININE

Présidence: Edna Anderson

Vice–président: Lawrence MacAulay

Membres

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Le greffier du Sous–comité

Eugene Morawski

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 9, 1993
(6)

[*Text*]

The Sub–Committee on Senior Citizens Health Issues of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women met at 11:05 o'clock a.m, this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chair, Edna Anderson, presiding.

Members of the Sub–Committee present: Edna Anderson, Bruce Halliday and Lawrence MacAulay.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Nancy Miller Chenier, Research Officer.

Witnesses: From the Manitoba Legislature: Honourable Gerry Ducharme, Minister responsible for Seniors. *From the Manitoba Senior Directorate:* Kathy Yurkowski, Executive Director. *From the Advocacy Centre for the Elderly:* Judith A. Wahl, Executive Director.

Pursuant to Standing Order 108(2) and its order dated Monday, April 27, 1992, the Sub–Committee resumed consideration of its study of elderly abuse (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, February 2, 1993, Issue No. 1*).

The Honourable Gerry Ducharme made an opening statement and with Kathy Yurkowski, answered questions.

Judith A. Wahl made an opening statement and answered questions.

At 12:55 o'clock p.m., the Sub–Committee adjourned to the call of the Chair.

Eugene Morawski

Clerk of the Sub–Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 9 MARS 1993
(6)

[*Traduction*]

Le Sous–comité des questions de santé concernant les personnes âgées du Comité permanent de la santé et du bien–être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine se réunit à 11 h 05, dans la salle 237–C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Edna Anderson.

Membres du Sous–comité présents: Edna Anderson, Bruce Halliday et Lawrence MacAulay.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Nancy Miller Chénier, attachée de recherche.

Témoins: De l'Assemblée législative du Manitoba: L'hon. Gerry Ducharme, ministre responsable des personnes âgées. *De la Direction générale des personnes âgées du Manitoba:* Kathy Yurkowski, directrice exécutive. *Du Advocacy Centre for the Elderly:* Judith A. Wahl, directrice exécutive.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à son ordre de renvoi du lundi 27 avril 1992, le Sous–comité reprend son étude sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 2 février 1993, fascicule nº 1*).

L'honorable Gerry Ducharme fait une déclaration puis, de même que Kathy Yurkowski, répond aux questions.

Judith A. Wahl fait un exposé et répond aux questions.

À 12 h 55, le Sous–comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous–comité

Eugene Morawski

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 9, 1993

• 1106

The Chair: We have a quorum. I expect a couple of others to come, but because of the time we will begin.

I want to welcome, from the province of Manitoba, the Hon. Gerry Ducharme, Minister Responsible for Seniors, and Kathy Yurkowski, Executive Director of the Manitoba Seniors Directorate.

Welcome to you both. We're delighted to have you with us. Without any further ado, I will ask you to present your brief.

Hon. Gerry Ducharme (Minister Responsible for Seniors, Province of Manitoba): Thank you very much, madam chairperson. Thank you for the invitation to be here this morning to address the subcommittee on elder abuse.

The prevention of elder abuse is a priority of the Manitoba government and of great concern to me and to our government. I'm pleased to hear that you requested more information on a very successful video. I have a couple of copies with me today, and I'll leave them with you. I believe it has been able to accomplish even more than we originally hoped. I would also like to discuss some other initiatives our province has undertaken in the area of prevention of elder abuse.

To increase public awareness and understanding of elder abuse, we produced a discussion paper and initiated province–wide consultations with seniors and service providers. There were 63 consultation meetings held in urban, rural and northern communities, conducted over a period of five months. The meetings were attended by approximately 1,000 Manitobans. These consultations were intended to act as a catalyst in the development of policies and programs reflecting the concerns of seniors.

The Manitoba Seniors Directorate consultations, beginning in the fall of 1989, identified financial abuse as a priority for seniors and caregivers in the province. The federal Ryerson survey of 1990 on elder abuse supported the Manitoba findings, indicating that financial abuse was the most reported form of abuse nationally.

Power of attorney was also raised as a concern by many seniors and family members. As well, seniors stressed the need for a clear definition of elder abuse and a need for more education. It was felt that more coverage of this important issue would act as a deterrent to elder abuse.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 9 mars 1993

La présidence: Le quorum est atteint. J'attends encore quelques personnes, mais comme le temps presse, nous allons commencer.

Nous accueillons les représentants du Manitoba, soit l'honorable Gerry Ducharme, ministre délégué à la Situation des personnes âgées, et Kathy Yurkowski, directrice exécutive, Direction des personnes âgées du Manitoba.

Je vous souhaite la bienvenue. Nous sommes heureux de vous accueillir ce matin. Sans plus de cérémonies, je vous demande de présenter votre mémoire.

L'honorable Gerry Ducharme (ministre délégué à la Situation des personnes âgées du Manitoba): Merci beaucoup, madame la présidente. Je vous remercie de nous avoir invités à venir témoigner ce matin devant le sous–comité sur la violence faite aux personnes âgées.

La prévention de la violence faite aux personnes âgées est une priorité du gouvernement du Manitoba, et cette question le préoccupe énormément. Elle me préoccupe moi aussi. Vous avez demandé plus de renseignements sur une vidéo qui a connu un vif succès, et j'en suis heureux. J'en ai apporté quelques copies, que je vais vous laisser. Il a eu beaucoup plus d'effet que nous l'avions espéré à l'origine. J'aborderai aussi d'autres mesures que le Manitoba a prises pour prévenir la violence faite aux personnes âgées.

Afin de sensibiliser davantage le public à la violence faite aux personnes âgées et de l'aider à mieux comprendre le problème, nous avons produit un document de travail et lancé des consultations provinciales auprès des personnes âgées et des fournisseurs de services. En cinq mois, nous avons tenu 63 réunions de consultation dans des collectivités urbaines, rurales et nordiques. Ces consultations, qui ont attiré environ 1 000 Manitobains, visaient à catalyser l'élaboration de politiques et de programmes reflétant les préoccupations des personnes âgées.

Les consultations de la Direction des personnes âgées du Manitoba, qui ont commencé à l'automne de 1989, ont permis d'établir que l'exploitation financière est une priorité pour les personnes âgées, et aussi pour les fournisseurs de soins de la province. Les résultats de l'enquête fédérale Ryerson effectuée en 1990 au sujet de la violence faite aux personnes âgées appuient les constatations du Manitoba. Elles révèlent aussi que l'exploitation financière est le genre de violence que l'on signale le plus souvent à l'échelle nationale.

Beaucoup de personnes âgées et de membres de leur famille ont aussi soulevé le problème des procurations. Des aînés ont affirmé aussi qu'il faut définir clairement la violence faite aux personnes âgées et insister davantage sur l'éducation. Des intervenants ont déclaré qu'un moyen de dissuasion contre la violence faite aux personnes âgées serait de généraliser la couverture de cette question importante.

[*Texte*]

Service providers requested that there be more information, education, and direction given in the area of abuse. As with seniors, few service providers were well versed in abuse indicators or the availability of resources in the community.

Legislation was discussed at length with both seniors and service providers. Seniors had many questions as to how they would be affected by legislation and whether it would apply exclusively to the elderly. On the whole, they preferred not to be singled out, but felt abuse legislation should be for all ages. Service providers were more positive about legislation, feeling it would give them more authority to intervene in cases of abuse.

Based on the conclusions of the consultations and the survey, the Manitoba government targeted deterrence of financial elder abuse as a high priority initiative. We began working with the federal government, Health and Welfare, and the Family Violence Prevention Division to develop a video about financial elder abuse. The video package cost was to be shared on a 50:50 basis. The banking community expressed an interest and concern for elderly consumers, and subsquently the two levels of government worked with the Canadian Bankers Association on a consultative basis.

• 1110

This video was developed locally by local performers, in both Canadian languages. If someone has time to watch the video, you will see it is the same actors who do it in both languages. It was a local group out of the St. Boniface area, in the French–speaking section of Winnipeg.

Responding to concerns raised during the consultations, the campaign was targeted primarily to seniors' families and care providers. *How to Recognize and Avoid Financial Abuse* was developed to help seniors recognize and protect themselves from various forms of financial abuse. The information kit is comprised of the video mentioned, entitled *Standing Up For Yourseif*, and an accompanying handbook, which you can use along with the video.

The 14–minute video contains four scenarios involving seniors and some form of financial abuse. The video is very non–confrontational, which is probably why it has been very successful. The script was written by a senior, in consultation with seniors. The video reflects a positive tone, showing seniors as individuals in charge of their lives. They are seen as turning around a potentially dangerous situation and taking control. The handbook complements the video and provides information on how to present the material and lead group discussions.

The comprehensive package includes the video, poster, handbook, and three brochures.

The Seniors Directorate consulted representatives from the seniors community throughout the process, to ensure the material was acceptable to seniors. I think a very important key is the consultation with the seniors.

[*Traduction*]

Des fournisseurs de services ont demandé d'insister davantage sur l'information, l'éducation et l'orientation dans ce domaine. Tout comme les personnes âgées, peu de fournisseurs de services connaissent bien les indices d'abus ou les ressources disponibles dans la collectivité.

On a discuté en détail des mesures législatives tant avec des personnes âgées qu'avec des fournisseurs de services. Les personnes âgées voulaient savoir comment les mesures législatives les toucheraient et si elles seraient les seules visées. Dans l'ensemble, les personnes âgées préfèrent ne pas faire l'objet de distinctions, mais elles sont d'avis qu'une mesure législative sur la violence devrait viser tous les groupes d'âge. Les fournisseurs de services ont affiché une attitude plus positive au sujet de mesures législatives, croyant qu'elles leur permettraient davantage d'intervenir dans les cas de violence.

Le gouvernement du Manitoba s'est fondé sur les conclusions tirées des consultations et du sondage pour accorder une grande priorité à la dissuasion de l'exploitation financière des personnes âgées. Nous avons commencé à collaborer avec le gouvernement fédéral, avec Santé et Bien–être social Canada, ainsi qu'avec la Division de la prévention de la violence familiale, pour tourner une vidéo sur l'exploitation financière des personnes âgées. Le tournage a été cofinancé à parts égales. Les milieux bancaires ont manifesté leur intérêt et leur préoccupation à l'égard des consommateurs âgés, et les deux paliers de gouvernement ont collaboré ensuite avec l'Association des banquiers canadiens à titre consultatif.

Cette vidéo est une production locale, qui met en vedette artistes locaux et a été tournée dans les deux langues officielles. Si vous la visionnez, vous verrez que les mêmes comédiens jouent le même rôle dans les deux langues. Il s'agissait d'une troupe locale de Saint–Boniface, secteur d'expression française de Winnipeg.

Par suite des préoccupations soulevées au cours des consultations, la campagne a visé principalement les familles de personnes âgées et les fournisseurs de soins. On a tourné *Comment reconnaître et comment éviter l'exploitation* financière pour aider les personnes âgées à reconnaître et à éviter diverses formes d'exploitation financière. La trousse d'information comprend la vidéo intitulée *La force de s'affirmer*, de même qu'un guide à consulter en visionnant la vidéo.

La vidéo de 14 minutes contient quatre scénarios qui portent sur les personnes âgées et sur une forme donnée d'exploitation financière. La vidéo n'a aucune connotation conflictuelle, et c'est probablement pourquoi elle a connu un vif succès. Le scénario est d'une personne âgée, qui en a consulté d'autres. La vidéo véhicule une image positive et dépeint les personnes âgées comme des personnes qui se sont prises en main. On les voit transformer et prendre en main une situation qui pourrait se révéler dangereuse. Le guide complet de la vidéo décrit comment présenter la matière et animer des discussions en groupe.

La trousse comprend la vidéo, une affiche, le guide et trois brochures.

La Direction des personnes âgées a consulté des aînés durant tout l'exercice afin de veiller à ce que les documents soient acceptables pour les aînés. La consultation des personnes âgées est très importante, à mon avis.

[*Text*]

The province responded to the service providers' concern regarding the availability of information and education about elder abuse by hosting two workshops. The purpose of these workshops was to change perceptions of ageism, heighten awareness, and focus on communication and intervention techniques for dealing with elder abuse. The workshops were well attended and attracted many different lay and professional individuals working with seniors who were concerned about elder abuse. At the first conference we had, held in the city of Winnipeg, about 325 people attended. At the second conference, held in Brandon, approximately 150 to 200 people attended.

The financial elder abuse video was introduced at the initial workshop, at which I was pleased to participate. A joint press conference was held in December of 1991 with the federal Minister Responsible for Seniors, the Hon. Monique Vézina, and the President of the Canadian Bankers Association, Helen Sinclair, to focus attention on the video.

I want to compliment the senior federal minister for her cooperation. She has always been very approachable in any of the discussions we had on this. I think she has done a very creditable job as the minister for seniors. She certainly showed her enthusiasm when we first tried to get this on the road. As you know, it was something new, and people are always sceptical of something new. We thank her for her support.

Since the initial October 1991 viewing of the video in Winnipeg, which the federal minister attended, a total of 750 videos have been distributed in Manitoba. My staff at the Seniors Directorate has been responsible for distribution of these videos throughout the province. Requests have come from many different professional and lay groups and organizations concerned with this topic. Examples of who use the video include banks, hospitals, numerous senior organizations, church groups, and other government departments.

Health and Welfare Canada purchased 500 videos, which the director distributed on their behalf to major seniors organizations across Canada, provincial secretariats, the Canadian Bankers Association, and provincial legions.

We have received numerous requests from outside the province, including the State of California, which, as you know, has their own video on dealing with elder abuse. We have exchanged videos with them and other states, but mostly they have been distributed throughout Canada. We have made the videos available to some of these on a sale basis, on a recovery basis of the cost of the video.

Reaction from seniors, seniors organizations, professionals and educators working with seniors, and the general public has been extremely positive and enthusiastic. Seniors have expressed a need for more education regarding elderly abuse, and the video has been a valuable tool in this process. Seniors have indicated that they can easily relate to the scenarios on the video, because they show everyday, real–life situations which are very meaningful to them. In addition, seniors have strongly

[*Translation*]

Les fournisseurs de services se sont dits préoccupés par l'information et l'éducation disponibles au sujet de la violence faite aux personnes âgées, et la province a réagi en organisant deux ateliers. Ces ateliers visaient à modifier les perceptions relatives au vieillissement et à sensibiliser davantage les divers intervenants. On y a mis l'accent sur les techniques de communication et d'intervention face à la violence faite aux personnes âgées. Les ateliers ont attiré beaucoup de profanes et professionnels différents, qui travaillent avec les personnes âgées et qui sont préoccupés par la violence dont elles sont victimes. La première conférence que nous avons organisée à Winnipeg a attiré environ 325 personnes. La deuxième, à Brandon, en a attiré de 150 à 200 environ.

La vidéo sur l'exploitation financière des personnes âgées a été lancée au premier atelier, auquel j'ai eu le plaisir de participer. Afin d'attirer l'attention sur la vidéo, on a organisé, en décembre 1991, une conférence de presse conjointe avec la ministre fédérale responsable du Troisième âge, l'hon. Monique Vézina, ainsi qu'avec la présidente de l'Association des banquiers canadiens, Helen Sinclair.

Je félicite la ministre fédérale de sa collaboration. Elle a toujours été très accessible dans toutes nos discussions à ce sujet. Elle a fait un travail très louable comme ministre responsable du Troisième âge. Elle s'est montrée enthousiaste lorsque nous avons fait les premières démarches pour lancer le projet. Comme vous le savez, c'était nouveau, et la nouveauté suscite toujours le scepticisme. Nous remercions la ministre de son appui.

Depuis le lancement de la vidéo à Winnipeg, en octobre 1991, lancement auquel la ministre fédérale a assisté, nous avons distribué au total 750 vidéos au Manitoba. Le personnel de la Direction des personnes âgées s'est chargé de la distribution dans toute la province. Nous avons reçu des demandes de nombreux groupes et organismes de professionnels et de profanes différents, qui s'intéressent à la question. Parmi les utilisateurs de la vidéo, mentionnons les banques, les hôpitaux, de nombreux organismes de personnes âgées, des groupes religieux et d'autres ministères.

Santé et Bien–être social Canada a acheté 500 vidéos, que le directeur a distribuées, au nom du ministère, aux principaux organismes de personnes âgées du Canada, aux secrétariats provinciaux, à l'Association des banquiers canadiens, ainsi qu'aux légions des provinces.

Nous avons reçu de nombreuses demandes de l'extérieur de la province, et notamment de la Californie, qui, comme vous le savez, a produit elle aussi sa vidéo sur la violence faite aux personnes âgées. Nous avons échangé des vidéos avec la Californie et d'autres États, mais nous avons distribué la vidéo surtout au Canada. Dans certains cas, nous l'avons vendue uniquement pour en recouvrer le coût.

Les personnes âgées, les organismes de personnes âgées, les professionnels et les éducateurs qui travaillent avec les personnes âgées et le grand public ont réagi de façon extrêmement positive et avec beaucoup d'enthousiasme. Les personnes âgées ont affirmé qu'il faut accentuer l'éducation sur la violence faite aux personnes âgées, et la vidéo s'est révélée précieuse à cet égard. Les personnes âgées ont déclaré ne pas avoir de difficulté à se mettre dans la peau des personnages de

[*Texte*]

indicated that this video has assisted them in empowering them to combat the issue of abuse. Seniors, through the provision of education and information regarding abuse, will be better equipped to avoid it.

• 1115

The video has been widely used as a teaching tool in workshops and to stimulate group discussion with other seniors groups concerned with this issue. It has helped to set the stage for lively discussions and interchange of ideas on this very serious and sensitive topic. The continual demand for the video, both in and out of province, is beyond expectation and indicates it is being widely utilized for public education, information and awareness.

It is through ongoing effort and cooperation that the quality of life for seniors will be improved and financial and elder abuse alleviated.

The fact that we produced the video with the federal government and had active support from the Canadian Bankers Association certainly shows a cooperative effort at the federal, provincial and private sector levels. It was our hope that this successful initiative would be the first of many in the area of elder abuse.

We have followed the video package's release with several meetings with the Canadian Bankers Association, attempting to look at the next step, which is educating bank employees in the area of elder abuse. Both the banks and service providers have raised the concern that there is a lack of knowledge in recognizing abuse and that a protocol is needed to deal with it. We will continue to work with both groups in this area.

We have just finalized a guide for the development of protocols in consultation with service providers and seniors. A finalized printed product is scheduled for distribution by early April.

The directorate's outreach staff have been very involved in the area of abuse prevention. They have facilitated workshops on elder abuse for seniors and service providers in various rural and northern communities. They will also be involved in the establishment of multidisciplinary teams.

The Family Violence Court in Winnipeg began operation in September of 1990. I would like briefly to tell you some things about this court. It is the first of its kind in handling first appearances, remands, guilty pleas and trials for partner abuse, child abuse and elder abuse cases. A separate court provides a specialized response to victims, as well as acknowledging the unique issues and dynamics for each of the offences and the need to dispose of the cases in a timely fashion. Of utmost importance was creating an environment in the court system that is more sensitive to the needs of victims, while providing programs for offenders to end abusive behaviour.

[*Traduction*]

la vidéo, parce qu'elle dépeint des situations réelles de la vie quotidienne, qui veulent vraiment dire quelque chose pour elles. En outre, des personnes âgées ont affirmé catégoriquement que les vidéos les avaient aidées à s'affirmer pour lutter contre le problème de la violence. L'éducation et l'information sur la violence permettront davantage aux personnes âgées d'éviter la violence.

On a beaucoup utilisé la vidéo comme moyen pédagogique dans le cadre d'ateliers, et pour stimuler la discussion avec d'autres groupes de personnes âgées qui s'intéressent au problème. La vidéo a aidé à déclencher des discussions et des échanges de vues animés sur ce problème très grave et très délicat. La vidéo est toujours en demande, tant au Manitoba que dans les autres provinces, ce qui dépasse tous nos espoirs et indique qu'elle sert énormément à des fins d'éducation, de formation et de sensibilisation du public.

C'est par la collaboration et l'effort incessants qu'on améliorera la qualité de vie des personnes âgées et qu'on atténuera le problème de l'exploitation financière et autre dont elles sont victimes.

Nous avons produit la vidéo en collaboration avec le gouvernement fédéral et avec l'appui actif de l'Association des banquiers canadiens: cela démontre clairement qu'il y a eu un effort de collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et le secteur privé. Nous espérions que cette initiative couronnée de succès serait le premier d'un grand nombre d'autres projets de lutte contre la violence faite aux personnes âgées.

Après le lancement de la trousse qui contenait la vidéo, nous avons organisé plusieurs réunions avec l'Association des banquiers canadiens. Nous avons alors essayé de dégager l'étape suivante, qui est d'informer les employés des banques sur la violence faite aux personnes âgées. Les banques comme les fournisseurs de services ont évoqué le problème du manque de connaissances nécessaires pour reconnaître la violence, et ont affirmé qu'il fallait conclure un protocole pour lutter contre le problème. Nous continuerons de collaborer avec les deux groupes dans ce domaine.

Nous venons tout juste de terminer un guide d'établissement des protocoles, après avoir consulté des fournisseurs de services et des personnes âgées. La version finale imprimée doit être distribuée début avril.

Les membres du personnel des services d'extension de la direction ont beaucoup travaillé dans le domaine de la prévention de la violence. Ils ont animé des ateliers sur la violence faite aux personnes âgées, qui s'adressaient aux aînés et aux fournisseurs de services de diverses collectivités rurales et nordiques. Ils participeront aussi à la création d'équipes multidisciplinaires.

Le Tribunal traitant des cas de violence familiale de Winnipeg est entré en activité en septembre 1990. J'aimerais vous en parler un peu. C'est le premier tribunal de ce genre à entendre les premières comparutions, les renvois, les plaidoyers de culpabilité et les procès dans les cas de violence conjugale, d'exploitation des enfants et de violence faite aux personnes âgées. Un autre tribunal offre des services spécialisés aux victimes et tient compte aussi de la dynamique et des enjeux particuliers à chaque délit, de même que de la nécessité de trancher rapidement. Il était primordial de créer, dans l'appareil judiciaire, un contexte plus sensible aux besoins des victimes, tout en offrant aux contrevenants des programmes visant à mettre fin à leur comportement violent.

[*Text*]

The Department of Justice was also involved in issuing a charging directive to law enforcement agencies, similar to the existing spousal abuse directive. This charging policy specifically addresses the abuse of older adults. It is a policy of the Public Prosecutions Branch of the Manitoba Justice Department to proceed with substantive changes that are grounded in a pattern of abuse against elderly victims, irrespective of the willingness of the victim to give evidence, or the level of assault.

I would now like to discuss, just briefly, in the short time, several other initiatives undertaken in our province.

The directorate was first established by Premier Filmon in 1988–1989, when he first took office, and the Elder Abuse Resource Centre was formed. It was a pilot project, jointly funded by our government, the federal government, and the Winnipeg Foundation for a three–year period, ending April 1993. The centre counsels victims and families of abused seniors in Winnipeg and also provides resource information to communities outside of Winnipeg.

A rural women's shelter in Selkirk, called Nova House, received $227,000 from the Family Violence Initiative of Health and Welfare for a three–year project. This project will be working on developing specific material for shelters and community service providers. Counselling and support group issues, as well as alternatives for seniors after the crisis, will be part of the material. The project will also look at possible housing alternatives and models for older victims of abuse in rural Manitoba.

• 1120

In addition, the University of Manitoba has presented its findings on elder abuse legislation in a report entitled *The Effectiveness of Legislation Concerning Abuse of the Elderly: A Survey of Canada and the United States*. That study concluded that the funding and provision of staff and services are far more important in the effective decline of elderly abuse than any particular legislative approach.

The Seniors Directorate is exploring this mutlidisciplinary team concept as a means of addressing elder abuse in Manitoba. We have looked at the MDT models in Canada and the United States and will begin to draft standards, manuals, and training material in early April. We plan to have MD teams in place and functioning in this fiscal year.

Manitoba's initiatives in the area of elder abuse have been many and varied, but I believe there is still much work to be done. It will require the cooperation of all of us, including government, organizations, communities, and individuals in order to find a solution to this problem.

I'd like now to welcome any questions. Kathy Yurkowski, the executive director, and I will be glad to try to answer any questions concerning the work that has been done to date.

[*Translation*]

Le ministère de la Justice a participé aussi à l'émission, à l'intention des organismes chargés de l'exécution de la loi, d'une directive relative aux accusations, semblable à celle qui vise les cas de violence conjugale. Cette directive porte spécifiquement sur la violence faite aux personnes âgées. La Direction des procureurs du ministère de la Justice du Manitoba a pour principe de porter des accusations fondées sur un fait matériel précis et sur des antécédents de violence faite aux victimes âgées, que celles–ci soient disposées ou non à témoigner, ou peu importe la gravité de l'agression.

J'aborderai maintenant très brièvement, dans le peu de temps qui me reste, plusieurs autres initiatives lancées au Manitoba.

Le premier ministre Filmon a créé la direction en 1988–1989, à son arrivée au pouvoir, et l'on a établi ensuite l'Elder Abuse Resource Centre. Ce projet pilote d'une durée de trois ans, qui doit se terminer en avril 1993, a été cofinancé par le gouvernement du Manitoba, le gouvernement fédéral et la Winnipeg Foundation. Le Centre conseille des personnes âgées victimes de violence et les membres de leur famille, à Winnipeg. Il fournit aussi de l'information sur les ressources aux localités situées à l'extérieur de Winnipeg.

Dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale de Santé et Bien–être social, un refuge rural pour femmes de Selkirk, Nova House, a reçu 227 000$ pour lancer un projet de trois ans. Au cours de ce projet, on cherchera à créer, pour les refuges et les fournisseurs de services communautaires, des documents d'information qui portera notamment sur le counselling et les groupes d'appui, ainsi que sur les solutions de rechange s'offrant aux personnes âgées une fois la crise passée. On examinera aussi divers modèles et solutions de rechange possibles en ce qui concerne le logement des personnes âgées victimes de violence dans les régions rurales du Manitoba.

L'Université du Manitoba a en outre présenté, dans un rapport intitulé *The Effectiveness of Legislation Concerning Abuse of the Elderly: A Survey of Canada and the United States*, ses constatations au sujet d'une mesure législative relative à la violence faite aux personnes âgées. On conclut dans cette étude que si l'on veut réduire vraiment la violence faite aux personnes âgées, les budgets, le personnel et les services sont beaucoup plus importants que toute démarche législative en particulier.

La Direction des personnes âgées étudie le concept de l'équipe multidisciplinaire comme moyen de s'attaquer à la violence faite aux personnes âgées au Manitoba. Nous avons étudié des modèles multidisciplinaires au Canada et aux États–Unis, et nous commencerons à rédiger des normes, des manuels et du matériel didactique au début d'avril. Nous prévoyons lancer des équipes multidisciplinaires qui entreront en activité pendant l'exercice en cours.

Le Manitoba a pris des mesures nombreuses et variées de lutte contre la violence faite aux personnes âgées, mais il reste encore beaucoup à faire. Si nous voulons régler le problème, pouvoirs publics, organismes, collectivités et particuliers doivent tous se donner la main.

Je suis maintenant prêt à répondre aux questions. Kathy Yurkowski, la directrice exécutive, et moi–même essaierons de répondre à vos questions sur le travail effectué jusqu'à maintenant.

[*Texte*]

The Chair: Thank you very much, Mr. Ducharme.

I want to introduce our two members of Parliament present, Lawrence MacAulay and Dr. Bruce Halliday, along with Nancy Miller Chenier and Eugene Morawski.

I open the floor to Lawrence.

Mr. MacAulay (Cardigan): Thank you very much. Welcome, Mr. Minister, Ms Yurkowski.

As a provincial minister, you are well aware that most of the responsibilities regarding seniors, in terms of providing services, are in the provincial field. What role do you think we, as a committee of the federal government, should play, considering we must have great respect for provincial responsibilities?

Mr. Ducharme: The role of the federal government, and also the provinces, is the idea of consultation with seniors. Seniors become very offended if you make decisions without asking them. I'm talking about what we've tried to do in regard to our program, which is probably why our program has been very successful. Your federal minister, in the term she has served, has probably been. . . I've worked with her only during the last two years, but previous people have told me that she has been very open in carrying out those types of discussions. Seniors don't like to be told what to do. They like to be consulted, and then they tell you the best way to do it.

Mr. MacAulay: In previous meetings the topic of mandatory reporting has come up. As a minister, do you feel mandatory reporting of elder abuse should be reported? What's your opinion on this?

Mr. Ducharme: I'll speak to that briefly, and maybe Kathy will provide further information.

Are you talking about family mandatory reporting, or are you talking—

Mr. MacAulay: In general.

Ms Kathy Yurkowski (Executive Director, Manitoba Seniors Directorate): Material we've looked at has shown us that it doesn't always work. The report done in Manitoba basically indicated that instead of mandatory reporting we should be looking more at providing services and education.

• 1125

I think the only area we should be looking at seriously concerning mandatory reporting is doctors, hospitals, police, and professionals. There is nothing in place right now for them to report cases of abuse. But in terms of community, next-door neighbours, or family, it has been found that it doesn't really work all that well.

Mr. MacAulay: Regarding financial abuse, do you think it's possible to tighten up the laws? I'm thinking of powers of attorney, a cooling-off period for changing wills, etc.

Mr. Ducharme: We found that the main financial abuse is that most families believe when they are doing it to an elder, it's theirs. They figure they almost have a right to do it. I found that out during the postal strike and the touble with pension

[*Traduction*]

La présidence: Merci beaucoup, monsieur Ducharme.

Je veux présenter nos deux députés, soit Lawrence McAulay et le Dr Bruce Halliday, ainsi que Nancy Miller Chénier et Eugene Morawski.

Lawrence, vous avez la parole.

M. MacAulay (Cardigan): Merci beaucoup. Bienvenue, monsieur le ministre et madame Yurkowski.

Comme ministre provincial, vous savez très bien que les services aux personnes âgées relèvent en grande partie de la compétence des provinces. Selon vous, quel rôle devrions-nous jouer, en tant que comité du gouvernement fédéral, compte tenu du fait que nous devons respecter intégralement la compétence des provinces?

M. Ducharme: La consultation des personnes âgées porte sur le rôle du gouvernement fédéral et sur celui des provinces. Les personnes âgées s'offusquent vivement lorsqu'on prend des décisions qui les concernent sans les consulter. Je veux parler de ce que nous avons essayé de faire à l'égard de notre programme et qui est probablement à l'origine du vif succès qu'il connaît. Au cours de son mandat, votre ministre fédérale a probablement été. . . Il y a deux ans seulement que je collabore avec elle, mais on m'a dit qu'elle s'est montrée très ouverte dans ce genre de discussion. Les personnes âgées n'aiment pas qu'on leur dise quoi faire. Elles aiment qu'on les consulte, et elles nous indiquent ensuite la meilleure façon de faire.

M. MacAulay: Au cours des réunions précédentes, il a été question de la dénonciation obligatoire. Comme ministre, pensez-vous qu'il devrait être obligatoire de dénoncer la violence faite aux personnes âgées?

M. Ducharme: Quelques mots seulement, et Kathy pourra peut-être préciser ensuite.

Voulez-vous parler de la dénonciation obligatoire par les membres de la famille, ou de. . .

M. MacAulay: En général.

Mme Kathy Yurkowski (directrice exécutive, Direction des personnes âgées du Manitoba): Nos études ont révélé que cela ne marche pas toujours. Dans le rapport produit au Manitoba, on indique essentiellement qu'il faudrait viser bien plus la prestation de services et l'éducation que la dénonciation obligatoire.

À mon avis, les seuls intervenants auxquels il faudrait envisager sérieusement d'imposer la dénonciation obligatoire sont les médecins, les hôpitaux, les services de police et les professionnels. Rien ne leur permet actuellement de dénoncer les cas de violence. Pour ce qui est de la collectivité, des voisins ou des membres de la famille, on a constaté que cela ne donne pas vraiment grand-chose.

M. MacAulay: Au sujet de l'exploitation financière, croyez-vous que l'on puisse resserrer les lois? Je pense aux procurations, à une période d'attente pour modifier un testament, etc.

M. Ducharme: Nous avons constaté que la principale cause de l'exploitation financière, c'est que, lorsqu'ils exploitent une personne âgée, la plupart des membres de la famille croient que l'argent leur appartient. Ils se disent qu'ils y ont presque droit.

[*Text*]

cheques. We would have people phoning us to tell us that their mother or father could not pick up their cheque. We'd say, well, they can go down to the post office and sign for it. Oh, no, they can't do that. Why don't you do it through a directive of the mail, depositing it directly into a bank? You could see from the conversations that a lot of seniors didn't even know they were getting cheques. We often found that when a senior goes into a nursing home the family has sold all the goods of mom or dad. When you discuss it with them, a lot of times they feel they have done no wrong. We found that most cases of financial abuse were not from outside, it was from family.

Mr. MacAulay: Well, it mostly is from inside. But in a situation where an elderly person has, let's say, $800,000 in their account, and all of a sudden you find out they have $50,000, what do you think? Should there be something in place? Should there be mandatory reporting there?

Ms Yurkowski: Power of attorney has really been an issue for us. During the consultation process, it was something that came up over and over again. We believe part of the difficulty with the power of attorney is that a lot of people who were signing powers of attorney did not understand what they were signing. The forms are very readily available in the banks. Either the senior or a family member can pick up the form, take it home, get it signed, bring it back, and there you go. Often the seniors felt they were signing a form that basically allowed someone to write cheques on their account, pay their bills, or merely take their cheques to the bank and deposit them. They didn't realize that the form they were signing allowed that person to take out a bank loan in their name, sell their home, virtually use their money in any way.

We wrote a letter to the Canadian Bankers Association drawing attention to this, that what we would like to have in place is somebody at the bank level or whatever to explain to the senior what the options are, what it means, and that they can specify on the form what they would like this person to do with their money.

During the consultation process several options were discussed. People didn't want the powers of attorney to be made very difficult, because in many cases they do work, and people are happy with the way it works. So you're in kind of a dilemma. If you make them too difficult, such as making people go to a lawyer to have them signed, have a form that's signed on the back, or have government look at them to make sure they're being done properly, then some people are going to back off because it's just too much trouble.

What we're looking for is some mechanism to ensure that people have the information and understand what they're signing.

Mr. MacAulay: But so often after it is signed, somebody who is very comfortably off all of a sudden finds out the money has gone. What can be done then?

[*Translation*]

Je m'en suis rendu compte au cours de la grève des postes, à cause des problèmes causés par les chèques de pension. Des gens nous appelaient pour nous dire que leur mère ou leur père ne pouvait venir ramasser son chèque. Nous leur répondions que le destinataire du chèque pouvait se rendre au bureau de poste et signer pour obtenir son chèque, mais on nous répliquait que c'était impossible. Nous leur demandions pourquoi alors ils ne profitaient pas du dépôt direct. Ces échanges nous ont révélé que beaucoup d'aînés ne savaient même pas qu'ils recevaient un chèque. Nous avons souvent constaté que, lorsqu'une personne âgée déménage dans un foyer de soins, les membres de sa famille ont vendu tous ses biens. Lorsqu'on leur en parle, ils affirment souvent n'avoir rien fait de mal. Nous avons constaté que les membres de la famille sont à l'origine de la plupart des cas d'exploitation financière.

M. MacAulay: En effet. Prenons toutefois l'exemple d'une personne âgée qui a, disons, 800 000$ en banque. Supposons que ce montant tombe soudain à 50 000$. Qu'en pensez–vous? Faudrait–il des mesures prévoyant de tels cas? La dénonciation devrait–elle être obligatoire dans ce cas?

Mme Yurkowski: Les procurations nous posent vraiment un problème. Au cours du processus de consultation, la question est venue sur le tapis à maintes reprises. Si les procurations nous posent un problème, c'est en partie parce que beaucoup de gens qui en signent ne savent pas ce qu'ils font. Les formules sont très faciles à obtenir à la banque. Une personne âgée ou un membre de sa famille peut en prendre une, l'apporter, la faire signer et la rapporter. C'est tout. Il arrive souvent qu'une personne âgée croit signer une formule qui permet essentiellement à quelqu'un de tirer des chèques sur son compte, de payer ses factures, ou simplement d'aller déposer son chèque à la banque. L'aîné ne s'est pas rendu compte que la formule qu'il a signée permet à son fondé de pouvoirs d'emprunter en son nom, de vendre sa maison et de faire essentiellement tout ce qu'il veut de son argent.

Nous avons écrit à l'Association des banquiers canadiens pour attirer son attention sur le problème. Nous avons ajouté que ce que nous aimerions voir, c'est quelqu'un, à la banque ou ailleurs, qui peut expliquer à un aîné quelles sont ses options, ce que veut dire la procuration, et lui indiquer aussi qu'il peut préciser sur la formule ce qu'il veut que son fondé de pouvoir fasse de son argent.

On a abordé plusieurs options au cours de la consultation. Les gens ne veulent pas que l'on resserre trop l'accès aux procurations parce qu'elles sont souvent très utiles et qu'ils en sont satisfaits. C'est donc le dilemme, en quelque sorte. Si l'on resserre trop l'accès aux procurations en obligeant, par exemple, les gens à s'adresser à un avocat et, ensuite, à faire avaliser une formule ou à la faire examiner par le gouvernement pour que celui–ci s'assure que tout est conforme, on laissera alors tomber parce que ce sera tout simplement trop compliqué.

Ce que nous recherchons, c'est un moyen d'assurer que les gens disposent de l'information nécessaire et comprennent ce qu'ils signent.

M. MacAulay: Toutefois, il arrive tellement souvent, après avoir signé une procuration, qu'une personne à l'aise se retrouve soudain sans argent. Que faire?

[*Texte*]

Mr. Minister, in your brief you mentioned something about a court system that has been set up in your province. I didn't quite understand what you meant. Is this something that could deal with this situation? We had a witness here from Quebec who told us that sometimes they get the dollars back for the seniors.

• 1130

Mr. Ducharme: I think we've tried to emphasize what Kathy has said, because unfortunately a lot of the time when you do get to the courts the money is gone. There's absolutely nothing you can do about it because the parent has given authority to one of the family members or a good friend to sign for them. The video shows that you can assign the power of attorney for various everyday types of things and you can put limits of money and that type of thing. You have to remember, most seniors are nervous that tomorrow they won't be able to carry on because of sickness or something. They want to have faith in someone who will have that power.

Unfortunately, they often put that faith in the family, which is the primary source of financial abuse. We talked about the roofing contractor selling a job to a senior, but if he says it's $5,000 to do the roof and it was only a $2,000 job, it's hard to press charges. The roofer can say as far as he's concerned he gave him a quote of $5,000 and that's what it cost to do the job. Maybe someone else could do it for $2,000, but that's not his way of doing business.

Ms Yurkowski: We met with the banks as well during the consultation process. Most banks have security people within the banks who they will refer cases to. If a bank teller, for instance, notices that a senior has withdrawn an enormous amount of money and normally this person does not withdraw that much money, at times this will be referred to the security person who will then investigate. The only problem is, it depends on the teller. That's why we were looking at education as being the next step in terms of banks. Not all tellers are sensitive to what's happening. Sometimes they don't know the person who's coming in or the situation. We would like to see some sort of protocol within banks and some sort of training program for bank tellers so some of these things could be picked up.

The other matter is the confidentiality laws banks have in place. The banks are really in a bind too in terms of how they can refer and how far they can go with particular cases. If they approach the senior who says it's none of your business, I don't want you involved, that ties the hands of the banks. They really can't do very much more than that.

Mr. MacAulay: No doubt you also find seniors do not want to report on relatives and they feel they're so dependent. This is a major problem. I also believe education is the way to go. I should have congratulated you at the beginning for the work you have done. This is the direction we need to go. The abuse of seniors is just not acceptable.

[*Traduction*]

Monsieur le ministre, vous avez parlé, dans votre mémoire, d'un système de tribunaux qui a été établi au Manitoba. Je n'ai pas tout à fait compris ce que vous vouliez dire. Voulez–vous parler de tribunaux qui pourraient régler le problème qui nous intéresse? Nous avons entendu un témoin du Québec nous dire qu'on réussit parfois à récupérer l'argent de la personne âgée exploitée.

M. Ducharme: Nous avons essayé d'insister sur ce qu'a dit Kathy, parce que, très souvent, l'argent est malheureusement disparu lorsqu'on arrive devant le tribunal. Il n'y a absolument rien à faire, parce que la personne âgée a autorisé un membre de sa famille ou un bon ami à signer en son nom. La vidéo montre que l'on peut donner une procuration pour diverses activités de la vie quotidienne, et limiter les sommes en jeu, etc. Il ne faut pas oublier que la plupart des personnes âgées craignent de perdre leur autonomie du jour au lendemain, à cause de la maladie ou pour toute autre raison. Les personnes âgées veulent avoir confiance en leur fondé de pouvoir.

Malheureusement, elles font souvent confiance aux membres de leur famille, qui sont la principale source d'exploitation financière. On a parlé de l'entrepreneur couvreur qui vend un contrat à une personne âgée. Si l'entrepreneur affirme qu'il en coûtera 5 000$ pour refaire une toiture, et s'il n'en coûte en réalité que 2 000$, il est difficile de porter des accusations. L'entrepreneur peut affirmer qu'il a présenté une soumission de 5 000$, et que c'est ce qu'a coûté le travail. Quelqu'un d'autre pourrait peut–être faire le même travail pour 2 000$, mais ce n'est pas ainsi qu'il agit.

Mme Yurkowski: Nous avons rencontré aussi des représentants des banques au cours des consultations. La plupart des banques disposent de services d'agents de sécurité auxquels elles confient des dossiers. Par exemple, ce caissier qui remarquerait qu'une personne âgée a retiré une somme énorme, contrairement à ses habitudes, pourra en faire part à l'agent de sécurité, qui fera alors enquête. Tout dépend du caissier, et c'est là le problème. Voilà pourquoi nous considérons l'éducation comme la prochaine étape, en ce qui concerne les banques. Les caissiers ne sont pas tous sensibilisés à ce qui se passe. Parfois, ils ne connaissent pas le client ou sa situation. Nous aimerions qu'il y ait un protocole dans les banques et qu'elles offrent aux caissiers un programme de formation pour les initier à certaines de ces questions.

L'autre problème est celui de la confidentialité que les lois imposent aux banques. Les banques sont vraiment coincées lorsqu'elles doivent décider jusqu'où elles peuvent aller dans certains cas en particulier. Si elles interviennent auprès des personnes âgées en cause, et si celles–ci leur répliquent que cela ne les regarde pas, les banques ne peuvent rien faire. En réalité, elles ne peuvent pas vraiment faire beaucoup plus.

M. MacAulay: Vous constatez aussi, sans aucun doute, que les personnes âgées ne veulent pas dénoncer des membres de leur famille et qu'elles se sentent tellement dépendantes. C'est là un problème majeur. Je crois que l'éducation est la solution, dans ce cas aussi. J'aurais dû commencer par vous féliciter de votre travail. C'est la voie que nous devons suivre. La violence faite aux personnes âgées est tout simplement inacceptable.

[*Text*]

Mr. Halliday (Oxford): I too would like to welcome our two witnesses. To think we have another legislator come as a witness. We don't very often have colleagues come before standing committees here. There seems to be a reluctance on the part of provincial colleagues to join us in this sort of event, so I congratulate you for taking this initiative.

The other thing that's unique about the occasion is that we have a more than seven–page brief here and I don't see a single request for money or any directive to us at all. That's a change too from what we usually get from witnesses. I raise that a little bit facetiously, but is there something you feel the federal government should be doing to further this cause you have gone into in some detail in Manitoba?

Mr. Ducharme: You might not believe me, but we're trying to act like seniors groups. You might think seniors groups demand, but they ask for what they think they've earned and is theirs. However, we've found that our seniors groups in Manitoba are probably the most volunteer–orientated people you'd ever want to meet. They really say,'' Help us''.

• 1135

When I was first appointed minister two years ago, I wondered why the premier appointed me seniors minister along with all I had. But usually the senior people I'm meeting are the ones who were busy where they were younger. They are the active ones now and I find them very good to work with.

We've come to the federal government before about the video because we felt we couldn't handle the cost ourselves. We didn't do that until we consulted and found out that financial abuse was the most prevalent type of abuse out there. The problem then was how to get that message across. You'll notice the fellow who introduces the video is a senior in *Let's Make a Deal*. You probably all know him. He's very involved with senior organizations and even donated his time as a professional.

So that's what we found. We haven't come back, but I'm not saying we won't some day. I'll make sure we've done our homework before we come back.

Mr. Halliday: It's obvious that Manitoba has shown leadership in this whole area. Are any other provinces doing anything comparable to what you're doing or taking a different approach with new initiatives that we should know about?

Mr. Ducharme: We had our first seniors directorate meeting in November of this past year along with the federal minister. There were six or seven provinces there. I know Alberta appointed a seniors minister approximately two years ago and it's now going through this consultation process. As you know, B.C. is quite involved and there have been some good initiatives there.

At that meeting we mostly discussed abuse as well as housing, which was about all we had time for that particular day.

[*Translation*]

M. Halliday (Oxford): Je souhaite moi aussi la bienvenue à nos deux témoins. Dire que nous accueillons un autre législateur comme témoin! Ce n'est pas souvent que nous accueillons un collègue comme témoin à un comité permanent. Nos collègues provinciaux semblent hésiter à venir témoigner, et c'est pourquoi je vous félicite de l'avoir fait.

Il y a un autre aspect exceptionnel à votre témoignage, ce matin: dans un mémoire de plus de sept pages, je ne vois pas la moindre demande d'argent, ni la moindre directive qui s'adresse à nous. C'est différent des témoignages habituels. Je blague un peu, mais qu'est–ce que le gouvernement fédéral devrait faire, selon vous, pour faire avancer ce projet dont vous avez parlé en détail, au Manitoba?

M. Ducharme: Vous ne me croirez peut–être pas, mais nous essayons d'agir comme des groupes de personnes âgées. Vous croirez peut–être que les aînés sont exigeants, mais ils demandent simplement ce qu'ils croient avoir gagné et qui leur appartient. Nous avons toutefois constaté que nos groupes de personnes âgées du Manitoba sont probablement les plus orientés vers le bénévolat. En réalité, ils demandent qu'on les aide.

Lorsque j'ai été nommé ministre il y a deux ans, je me suis demandé pourquoi le premier ministre avait ajouté à toutes mes autres charges celles de ministre responsable des personnes âgées. Or les aînés que je rencontre dans l'exercice de mes fonctions sont ceux qui étaient occupés au temps où ils étaient plus jeunes. Ce sont les mêmes qui sont encore actifs aujourd'hui, et il m'est donc très agréable de travailler avec eux.

Nous nous sommes adressés au gouvernement fédéral au sujet de notre vidéo parce que nous avons jugé ne pas pouvoir en assumer nous–mêmes les coûts. Nous avions d'abord fait des consultations et constaté que l'exploitation financière était la forme de mauvais traitements la plus répandue envers les personnes âgées. Le problème, à ce moment–là, était donc de savoir comment transmettre notre message. Vous remarquerez que la personne qui présente la vidéo, dans *Let's Make a Deal*, est un aîné. Vous connaissez probablement tous cette personne. Il s'agit de quelqu'un de très actif au sein d'organismes de personnes âgées, et qui a même donné de son temps en tant que professionnel.

Bref, voilà ce que nous avons trouvé. Nous ne sommes pas revenus, mais ne croyez pas que nous ne reviendrons jamais. Je veillerai à bien posséder mes dossiers avant de me représenter devant vous.

M. Halliday: Il est évident que le Manitoba a fait preuve de leadership dans ce secteur. Est–ce qu'il y a d'autres provinces qui font quelque chose de comparable ou qui empruntent des avenues différentes, lancent de nouvelles initiatives, et que nous devrions connaître?

M. Ducharme: Notre Direction des personnes âgées a tenu sa première réunion en novembre de l'année dernière avec le ministre fédéral. Six ou sept provinces ont pris part à cette réunion. Je sais que l'Alberta a confié à un ministre la responsabilité des personnes âgées il y a deux ans environ, et que cette province se trouve actuellement en plein processus de consultation. Comme vous le savez, la Colombie–Britannique est très active dans ce domaine et a pris un certain nombre d'initiatives très intéressantes.

À notre réunion, nous avons surtout parlé de mauvais traitements et d'hébergement, car nous disposions de peu de temps ce jour–là.

[*Texte*]

Mr. Halliday: Mr. MacAulay emphasized the importance of education and among other groups you try to reach are the physicians. Have you made any headway in getting into the medical school in Winnipeg to get something in the curriculum to bring this problem to the attention of medical students before they get into practice?

Ms Yurkowski: We have a provincial gerontologist in Manitoba who works for the Department of Health. She does a lot in terms of the education and will often make presentations to the medical faculty. Elder abuse is one of the issues that comes up.

Mr. Halliday: In your presentation on the University of Manitoba study, you referred to a report entitled, ''The Effectiveness of Legislation Concerning Abuse of the Elderly''. What attempts have you made or plan to make in the area of evaluation to see if what you're doing is effective? Do you have plans to evaluate the program you have in place? I know it's difficult, but are there ways you can measure the effectiveness of whether or not what you're doing is causing a change in the community in the approach and handling of this problem?

Mr. Ducharme: The RCMP and the City of Winnipeg police have attended our workshops and consulted many times with our directorate. We have been working along with the court, which was just established in 1990. We found the police have really been very good about working with us on this. I guess the evaluation process will be through that learning experience with them and the courts.

Ms Yurkowski: The court we have set up in Manitoba right now does have an evaluation piece that's connected with that. Nova House, which had some funding from the federal government, also has an evaluation piece attached. So a lot of the projects do have evaluations attached to them so we can see how effective we are.

Mr. Halliday: Along the same line, if we are looking at how effective is your program maybe we should also be looking at how effective we are in preventing abuse in the first place, other than through education.

• 1140

Is someone looking at the personality traits or characteristics that seem to repeat themselves among the so-called abusers? Is that being done anywhere in Manitoba? Is that part of your program?

Mr. Ducharme: It's funny you mentioned the traits. The video shows where the granddaughter financially abuses the grandmother by not giving the correct change back, thinking the grandmother won't realize. She takes advantage and comes to see the grandmother with a friend. It's also in there.

[*Traduction*]

M. Halliday: M. MacAulay a souligné l'importance de l'intervention à caractère éducatif. L'un des groupes que vous tentez de rejoindre à cet égard est celui des médecins. Avez-vous accompli des progrès auprès de la faculté de médecine de Winnipeg afin que le programme d'études soit conçu pour sensibiliser les étudiants en médecine à ce problème avant qu'ils ne commencent à pratiquer?

Mme Yurkowski: Au Manitoba, le ministère de la Santé a retenu les services d'une gérontologue. Celle-ci est très active sur le plan de l'éducation et prend souvent la parole devant le corps professoral de la faculté de médecine. Les mauvais traitements infligés aux aînés est l'un des thèmes qu'elle aborde en l'occurrence.

M. Halliday: Dans votre présentation sur l'étude de l'Université du Manitoba, vous avez fait mention d'un rapport intitulé «The Effectiveness of Legislation Concerning Abuse of the Elderly». Qu'avez-vous fait ou prévu faire pour déterminer si votre action est efficace? Avez-vous des plans d'évaluation du programme que vous avez mis en oeuvre? Je sais que cela est difficile, mais il existe des moyens de mesurer l'efficacité de votre intervention de manière à savoir si vous provoquez un changement au sein de la collectivité quant à l'approche et au traitement du problème?

M. Ducharme: La GRC et la police de Winnipeg ont assisté à nos ateliers et ont consulté notre direction à plusieurs reprises. Nous avons collaboré avec le tribunal, dont la création ne remonte qu'à 1990. La collaboration de la police s'est révélée très efficace. Je suppose que le processus d'évaluation s'inscrira dans cette expérience d'apprentissage avec les deux corps de police et les tribunaux.

Mme Yurkowski: Le tribunal que nous avons créé au Manitoba a un dispositif d'évaluation des interventions dans ce domaine. Nova House, qui a reçu des fonds du gouvernement fédéral, a elle aussi un plan d'évaluation. De sorte que bon nombre de projets ont effectivement des moyens d'évaluation et que nous connaissons l'efficacité de ces projets.

M. Halliday: Dans le même ordre d'idées, tant qu'à nous demander dans quelle mesure votre programme est efficace, peut-être devrions-nous chercher à savoir jusqu'à quel point nous réussissons à prévenir la violence faite aux aînés, indépendamment de nos interventions sur le plan de l'éducation.

Quelqu'un s'est-il penché sur les traits de personnalité qu'on semble retrouver chez la plupart des personnes qui se livrent à des actes de violence sur les aînés? Faites-vous des recherches en ce sens, au Manitoba? Cela s'inscrit-il dans votre programme?

M. Ducharme: Il est intéressant que vous parliez de traits de personnalité. La vidéo montre que la petite fille exploite financièrement sa grand-mère en ne lui rendant pas la monnaie exacte, croyant que celle-ci ne se rendra compte de rien. Elle abuse de la situation et vient visiter sa grand-mère en se faisant accompagner d'une amie. Cela aussi, cela fait partie des données de l'équation.

[*Text*]

Ms Yurkowski: All the provinces get together on a regular basis and I think all of us are beginning to look at elder abuse as a part of the abuse cycle. The fact is that children are abused by their parents and these parents tend to abuse their parents and the cycle goes. There is not yet a program in place to address all that, but the positive side is that we're at least recognizing it now. We are looking at programs to handle that problem.

Mr. Halliday: How important is the matter of addressing the needs of the caregivers who are tied to elder people for a long time? They need support as well. What's happening in that area to help the caregivers? That's probably where the abuse originates in some cases.

Ms Yurkowski: We're beginning to recognize that the caregiver is under a reasonable amount of stress. We're looking at a sandwich generation where 40–year–olds who have their own kids to worry about are also looking after their elderly parents. There's certainly a reasonable amount of education available right now for care providers. We are looking at respite programs, which will take the senior out of the home for a specified period of time and allow the family to go on holidays or whatever. We have home care that will go in for several hours in the day to allow the care provider some time on their own. So we are looking at that as a serious need.

Mr. Halliday: You produced the video and brochures with help from the federal government. As I understand it correctly, you didn't get help from the banking institutions. Is there some reason you know why that wasn't forthcoming?

Mr. Ducharme: We met with the bank association and its members were in complete support of the video. If it's done anything it has probably made them more aware of the need to carry out programs. The banks know the amount of personal money involved with seniors. It's a trend that will continue to keep mounting.

The committee we talked to did not offer any financial help. Maybe Kathy can give you some further update.

Ms Yurkowski: Part of the problem was we were initially working with the Canadian Bankers Association. It was going to take it so long to get the request through the several committees that the money would not have come through when we were ready to go with our video. That was why we didn't get any money for our initial project. We're still hoping it will come through at some point for the next step.

Mr. Ducharme: Everything is video–oriented today. The video is a very good tool to get that message across very quickly. The opposition members have complimented us on the video. They take it to a group and they can meet 30 or 40 seniors in a block, buy them a couple of doughnuts, go through the video, and they have everything ready for them. We told the bankers that we'd be glad to try another one. This isn't just a stop.

[*Translation*]

Mme Yurkowski: Toutes les provinces se rencontrent à intervalles réguliers, et nous commençons tous à comprendre que la violence faite aux aînés s'inscrit dans le cycle global des mauvais traitement. Les enfants sont maltraités par leurs parents, ceux–ci sont portés à faire subir des mauvais traitements à leurs propres parents: telle est la forme que cultive ce cycle de violence. Il n'existe pas encore de programmes visant l'ensemble de la question, mais il y a un côté positif à l'affaire, et c'est que nous sommes maintenant disposés à reconnaître que ces problèmes existent, et que nous envisageons d'élaborer les programmes pertinents.

M. Halliday: Quelle importance accordez–vous aux besoins du dispensateur de soins qui se retrouve auprès d'un aîné pendant de longues périodes? Ce dispensateur de soins a également besoin de soutien. Que fait–on pour lui venir en aide? C'est probablement à ce niveau–là, parfois, que les mauvais traitements trouvent leur origine.

Mme Yurkowski: Nous commençons à comprendre que les dispensateurs de soins doivent composer avec un stress considérable. Nous avons affaire à une génération dans la quarantaine prise en sandwich entre enfants et parents âgés. Il existe certainement une bonne gamme d'instruments d'éducation à l'intention des dispensateurs de soins. Nous prévoyons mettre en oeuvre des programmes de relève, suivant lesquels les personnes âgées seront prises en charge pendant une période donnée, ce qui permettra à la famille de prendre un congé, de souffler un peu. Dans certains cas, il y aura des soins prodigués à domicile pendant un certain nombre d'heures de la journée pour permettre aux dispensateurs de soins de se libérer pendant quelque temps. Il s'agit là d'un besoin impérieux.

M. Halliday: Vous avez produit votre vidéo et vos dépliants avec l'aide du gouvernement fédéral. Si je comprends bien, vous n'avez pas reçu d'aide des institutions bancaires. Y a–t–il une raison pour que celles–ci n'aient pas mis de fonds à votre disposition?

M. Ducharme: Nous avons rencontré l'Association des banquiers, et ses membres ont témoigné un appui entier à notre vidéo. Le résultat le plus tangible de notre démarche, probablement, est que les banquiers sont désormais plus conscients de la nécessité de créer des programmes. Ils savent le montant d'argent personnel qui passent entre les mains des personnes âgées. Ce phénomène ira en s'accentuant.

Le Comité auquel nous nous sommes adressés ne nous a pas offert d'aide financière. Peut–être Kathy pourra–t–elle vous donner des précisions là–dessus.

Mme Yurkowski: Une partie du problème a été que nous avons d'abord travaillé avec l'Association des banquiers canadiens. Il aurait fallu tant de temps pour que notre demande soit étudiée par les nombreux comités concernés que nous n'aurions pas eu les fonds à temps pour produire notre vidéo. C'est pour cela que nous n'avons pas eu d'argent pour notre projet initial. Nous continuons d'espérer que ces fonds nous seront fournis à un moment donné au cours de la prochaine étape.

M. Ducharme: De nos jours, tout passe par la vidéo. La vidéo est un moyen très efficace pour transmettre un message très rapidement. Les députés de l'Opposition nous ont félicité pour notre vidéo. Ils la présentent à un groupe de 30 à 40 personnes âgées avec lesquelles ils partagent des beignets et abordent les thèmes de la vidéo. Tout est bien organisé. Nous avons dit aux banquiers que nous aimerions en produire une autre. Nous ne nous arrêterons pas là.

[*Texte*]

• 1145

Mr. Halliday: In addition to the banking sector, what other areas in the private sector might you consider looking to for support?

Mr. Ducharme: They could vary. Rather than just stopping at a video on abuse, you could go to companies involved in retirement funding and that type of thing. There are people throughout the year with their RRSPs, travel people. After all, there's a large segment in travel. You just have to pick up a paper the seniors put out every two weeks and you can see who's pinpointing the seniors, who would be glad to cooperate and probably work with you.

Now that you've become successful in one section of it, you can probably now do an easier selling point from here on.

The Chair: I would like to say how much I enjoyed hearing your brief and hearing about the tremendous amount of work the Province of Manitoba has done in bringing this to a focal point.

I know you have concentrated more on the financial aspect of it, because that is a very visible one that you can document, you can see. It's apparently one of the biggest. However, are you reaching people who are being neglected or are experiencing psychological abuse? Is there some way of bringing them in to see a video? How are you reaching the people who are not as visible but are certainly being abused in other ways?

Mr. Ducharme: Maybe Kathy can give you some of this. I can tell you that during the consultation process many of these aspects came up.

I guess we're not unique in Manitoba. The worst time of neglect is because of families now. With job opportunities and movement now throughout Canada, more seniors are being neglected. It's amazing how many might have had a family of four but none of them are around. I think a lot of families do not realize that time goes by fast. They have their own children. Time goes by fast. They don't realize that grandma is now in her seventies or eighties and she might not want to tell them or indicate to them that she needs some type of help. She'd be neglected in that way. If it's still a partnership and both spouses are available, then, as you know, as they get older there could be physical abuse there.

Ms Yurkowski: Another of the ways we've looked at using the video is on public access TV. We've certainly looked at that in the rural and northern communities of our province.

The other thing our minister does is write an article in the seniors newspaper twice a month, and one of the things he writes about is elder abuse, so certainly that gets to another population.

Hopefully, some of the people who are attending the meetings and seeing the video can go out and tell their friends about it, tell people they know. Once the conversations happen after watching the video, it's amazing how many people know

[*Traduction*]

M. Halliday: À part le secteur bancaire, envisagez–vous de demander de l'aide à d'autres organismes du secteur privé?

M. Ducharme: C'est selon. Plutôt que de nous en tenir à une vidéo sur les mauvais traitements, nous pourrions nous adresser à des entreprises s'occupant de fonds de retraite ou de choses du genre. Toute l'année, il y a des personnes qui ont besoin d'aide pour leur régime de retraite; et il y a aussi les personnes qui voyagent. Le secteur du voyage touche un segment très important de la population. Il suffit de consulter un journal que les personnes âgées publient à toutes les deux semaines pour savoir qui cible les personnes âgées, et qui serait heureux de collaborer et, sans doute, de travailler avec nous.

On peut sans doute faire valoir ses succès antérieurs pour passer à l'étape suivante.

La présidence: Je tiens à ce que l'on sache que je suis très heureuse d'avoir entendu votre exposé et de constater l'énorme travail que le Manitoba a accompli pour définir cette question avec une grande netteté.

Je sais que vous vous êtes surtout arrêtés à la dimension financière de la question, parce qu'il s'agit d'un aspect tangible, que l'on peut documenter. Il semble que ce soit l'un des plus importants. Toutefois, est–ce que vous rejoignez des personnes délaissées ou qui sont victimes de cruauté mentale? Est–il possible de les amener à visionner une vidéo? Qu'en est–il des personnes qui restent dans l'ombre mais qui subissent certainement d'autres types de mauvais traitements?

M. Ducharme: Peut–être Kathy pourra–t–elle vous répondre à ce sujet. Pour ma part, je peux dire que tout au long du processus de consultation plusieurs de ces questions ont été soulevées.

Je suppose que le Manitoba n'est pas un cas unique. Les pires cas de négligence sont imputables à ce qui arrive aux familles de nos jours. Compte tenu du marché du travail et des déplacements qu'il occasionne à travers le Canada, un plus grand nombre de personnes âgées sont négligées. Plusieurs de ces personnes auront eu quatre enfants, mais il ne s'en trouvera aucun pour s'occuper d'elles. Bien des familles ne réalisent pas comme temps passe. Elles ont leurs propres enfants. Le temps passe vite. Elles ne réalisent pas que grand–maman a maintenant 70 ou 80 ans, et qu'elle ne veut peut–être pas avouer qu'elle a besoin d'aide. Ainsi, elle peut être victime de négligence. Si le couple existe encore et que les deux conjoints sont présents, alors, comme vous le savez, en vieillissant, des violences physiques peuvent survenir.

Mme Yurkowski: Nous avons également envisagé la possibilité de présenter notre vidéo à la télévision communautaire. Nous avons examiné cette possibilité pour les collectivités rurales et du Nord de notre province.

Par ailleurs, notre ministre écrit un article dans le journal des personnes âgées deux fois par mois, et l'un des sujets est les mauvais traitements infligés aux personnes âgées, de sorte que nous rejoignons ainsi un autre secteur de la population.

Nous espérons que les personnes qui prennent part à nos réunions et qui voient notre production vidéo peuvent en parler à leurs amis, leur dire qu'elles savent. Après la présentation, il est remarquable de voir combien de personnes connaissent

[*Text*]

somebody who might be financially abused. So that certainly opens the door to discussion and hopefully it will get out that way. Financial abuse was the thing we started with because it was the most discussed, and hopefully from this we can go on to looking at some other forms of abuse and working on them as well.

The Chair: I wonder if you have thought of introducing the video type of education to a younger element, because it would train or educate people before they reached the senior age and help the young as well as the old. I'm looking forward to seeing this video, because I can see all kinds of uses for it. It's a very valuable tool.

• 1150

Ms Yurkowski: The young kids who have seen this video have really reacted very positively to it as well and really see seniors as the heroes, in a very positive light.

One of the problems with a lot of the material that has previously been out regarding seniors is often they are seen in a very negative light. They're always taken advantage of, they can't look after themselves, that kind of thing. It's important for younger people to see seniors as they really are. Certainly seniors are not like that at all.

In lots of ways kids have actually reacted very positively to this particular video as well. I agree with you, we should be looking at material that is aimed at the younger kids as well. There are programs where seniors go into the school and talk to the kids. Maybe elder abuse should be one of the issues they address.

The Chair: Yes.

I believe the bankers might be doing something with the pension cheques, or at least suggesting that direct deposit be used. I know the government has suggested doing this. It bypasses the mailman and the signing over of cheques.

Is that something that has been used by the seniors?

Mr. Ducharme: We addressed that issue during the postal strike, and we actually tell more and more seniors they should do that. Of course, as I explained earlier, some relatives don't want it. As soon as you say that, they reply that their mother can't come down to sign her name. Then you knew there was probably a problem.

When people phone in, we actually discuss with them that they should do it that way.

Ms Yurkowski: But there are still a number of seniors who want to see that money and don't even trust banks. So although it's a step and we encourage it, there's still a population that isn't using it.

Mr. Ducharme: We addressed that also. That's one of the sequences in the videos on banks. A friend comes and discusses the situation with a senior, suggesting they go and see so–and–so, a very good manager down at the bank. It goes through that scenario, trying to convince her to get her money away from the home, to put it in a bank.

[*Translation*]

quelqu'un qui pourrait être victime d'exploitation financière. Cela suscite donc des échanges, et il est à souhaiter que les cas de mauvais traitements éclateront au grand jour. Nous avons commencé par la question de l'exploitation financière parce que c'est de celle–là qu'il a été le plus souvent question, et il faut souhaiter qu'à partir de là nous pourrons nous intéresser à d'autres formes de mauvais traitements et y remédier.

La présidence: Je me demande si vous avez pensé à présenter votre document d'éducation vidéo à un groupe plus jeune, de manière à former ou à éduquer les gens avant qu'ils n'atteignent un âge avancé, ce qui aiderait aussi bien les jeunes que les aînés. J'ai hâte de visionner cette vidéo, parce que j'entrevois déjà toutes sortes d'utilisations qu'on peut en faire. Il s'agit d'un outil très précieux.

Mme Yurkowski: Les enfants qui ont vu cette vidéo ont réagi de façon très positive et considèrent vraiment les personnes âgées comme des héros, sous un éclairage très positif.

L'un des problèmes d'une bonne partie des documents élaborés autrefois relativement aux aînés est que ces derniers y étaient souvent présentés sous un jour très négatif. On les dirait exploités, incapables de s'occuper d'eux–mêmes, ce genre de choses. Il est important que les jeunes voient les aînés tels qu'ils sont en réalité. Les aînés ne sont certainement pas comme on les décrivait autrefois.

À bien des égards, les jeunes ont vraiment réagi de façon très positive à la vidéo. Je suis d'accord avec vous, nous devrions produire également des choses destinées à un public plus jeune. Certains programmes comprennent des visites de personnes âgées dans les écoles. Peut–être les mauvais traitements pourraient–ils être l'un des thèmes abordés à l'occasion de ces visites.

La présidence: Oui.

Je crois que les banquiers pourraient faire quelque chose en ce qui concerne les chèques de pension, ou à tout le moins proposer l'adoption du dépôt direct. Je sais que le gouvernement a préconisé cette méthode, qui évite la livraison pour la poste et l'étape de la signature du chèque par le bénéficiaire.

Les aînés profitent–ils du dépôt direct?

M. Ducharme: Nous avons étudié cette question pendant la grève des postes, et, effectivement, nous recommandons à de plus en plus de personnes âgées de procéder comme cela. Bien sûr, comme je l'ai expliqué plus tôt, certains membres de leur famille s'y opposent. Dès qu'on suggère de procéder ainsi, on se fait répondre que la mère ne peut pas venir au bureau pour signer. À ce moment–là, on se dit qu'il doit y avoir anguille sous roche.

Quand les gens nous téléphonent, nous leur conseillons le dépôt direct.

Mme Yurkowski: Mais il y a encore un certain nombre de personnes âgées qui tiennent à voir leur chèque et qui ne font pas du tout confiance aux banques. Donc, même s'il s'agit d'un progrès et que nous l'encourageons, il y a encore une partie de la population qui ne s'en prévaut pas.

M. Ducharme: Nous avons étudié cette question aussi. L'une des séquences des vidéos sur les banques montre un ami qui aborde la question avec la personne âgée et lui conseille de se rendre à la banque et de voir telle ou telle personne, un très bon gérant de banque. Le scénario se poursuit, et l'on voit cet ami qui s'efforce de persuader la personne âgée de sortir son argent de la maison pour le mettre à la banque.

[*Texte*]

The Chair: Do you feel there is some way in which the federal government can help to address this through some form of advertising? We used to be able to do it through the pension cheques, because they went out in the mail and you could put a little squib in there. If we're using direct deposit with a lot of them, we miss that avenue. Is there some other way in which the federal government might be able to address educating seniors or even telling them about this video?

Mr. Ducharme: You mentioned direct deposit. We've convinced some people to go to direct deposit, but then we've had complaints from them saying that they didn't get information the government had sent out to the other seniors with their cheques. So we've had complaints that way after we've convinced them to go to direct deposit. Then we've had a call from them saying that they didn't get information that so–and–so in the same block got, and they were a little upset.

We've used gas companies where they know they've got their senior lists. We've used Centra Gas and asked them to put it in. We've used hydro to put in their concepts. There's another means of sending out that information. It doesn't necessarily have to be with a cheque.

But you're absolutely right. If there's a way you could convince, or the government could suggest, through their mailings, that maybe people could consider the direct route to the bank, then it would certainly help. Or it could be on television. We've gone to the video because television seems to be A–1, above anything else. Even politicians, when they're running for office, have noticed that television is best. Seniors respond to television very well.

Mr. Halliday: I'm also involved in the committee that studies the problems of disabled persons. According to Statistics Canada, about 14% of Canadians are now disabled in one way or another. A larger percentage than that, of course, would be true for those over the age of 60 or 65.

• 1155

Do you identify in your studies any particular relationship between increased abuse of disabled senior citizens as opposed to non–disabled senior citizens?

Mr. Ducharme: No.

Mr. Halliday: Have you studied it, though?

Ms Yurkowski: No.

Mr. Halliday: You haven't studied it.

Mr. Ducharme: No. It could be a good point. We're now doing a video on housing, and when I was the housing minister we found some of the interrelationships with the disabled. We did a block in my riding that contained disabled and seniors, because some of the construction suits the seniors as well as the disabled and it works out very well. So you have a good point that maybe we could go back and see if we can develop some records and find out whether, especially now, that population,

[*Traduction*]

La présidence: Pensez–vous que le gouvernement fédéral pourrait aider à la mise en place d'un tel système en lui faisant un peu de publicité? Nous étions en mesure de le faire avec les chèques de pension, parce que nous les mettions à la poste et que nous pouvions y joindre un petit feuillet. Si nous procédons par dépôt direct pour un grand nombre de personnes âgées, nous renonçons à cette forme d'information. Y a–t–il d'autres moyens que le gouvernement fédéral pourrait utiliser pour éduquer les personnes âgées, voire les informer de l'existence de la vidéo?

M. Ducharme: Vous avez mentionné le dépôt direct. Nous avons persuadé un certain nombre de personnes d'adopter le dépôt direct, mais par la suite ces personnes nous ont contacté pour se plaindre qu'elles n'avaient pas reçu l'information que le gouvernement avait adressée aux autres personnes âgées avec leur chèque de pension. Donc, après les avoir convaincues d'adopter le dépôt direct, nous avons reçu ce genre de plaintes. Puis un grand nombre d'entre elles nous ont appelés pour nous dire qu'elles n'avaient pas reçu l'information que tel ou tel locataire de leur conciergerie avait reçue, et cela les inquiétait un peu.

Nous avons fait appel aux sociétés de gaz naturel qui disposent d'une liste de personnes âgées. Nous avons fait appel à Centra Gas. Nous avons fait appel aux sociétés d'électricité. Il existe d'autres moyens de transmettre cette information aux intéressés. Il n'est pas obligatoire que l'information soit glissée dans l'enveloppe d'un chèque.

Mais vous avez parfaitement raison. S'il existe un moyen de convaincre les intéressés, ou s'il est possible pour le gouvernement de dire, dans ses envois postaux, que les gens devraient peut–être songer au dépôt bancaire direct, alors oui, cela serait certainement utile. Nous pourrions aussi utiliser la télévision. Nous avons utilisé la vidéo parce que la télévision semble être le moyen par excellence. Tous les candidats à une élection savent que la télévision est le meilleur moyen de propagande qui soit. Les personnes âgées réagissent très bien à la télévision.

M. Halliday: Je fais également partie du comité qui étudie les problèmes des personnes handicapées. Selon Statistique Canada, environ 14 p. 100 des Canadiens souffrent d'un handicap quelconque. Un pourcentage plus élevé que cela, bien sûr, serait vrai pour les personnes de plus de 60 ou 65 ans.

Avez–vous pu, dans vos études, dégager un rapport particulier avec l'augmentation des mauvais traitements faits aux personnes âgées atteintes d'invalidité, par opposition aux aînés non handicapés?

M. Ducharme: Non.

M. Halliday: Mais avez–vous étudié cet aspect?

Mme Yurkowski: Non.

M. Halliday: Vous ne l'avez pas étudié.

M. Ducharme: Non, mais ce serait intéressant. Nous préparons une vidéo sur le logement. Du temps que j'étais ministre du logement, nous avons décelé certains rapports avec les personnes handicapées. Nous avons construit dans ma circonscription un immeuble abritant des handicapés et des aînés, car une partie du bâtiment répond aux besoins des personnes âgées ou handicapées et tout fonctionne très bien. Ainsi, votre idée vaudrait la peine d'être approfondie. Peut–être

[*Text*]

the disabled group, who are more mobile than they were, say, 15 years ago, are out there. We'll look at that.

The Chair: Thank you very much for your very interesting brief. I'll look forward to seeing that video. I'm sure we'll get a lot of use out of it. I know I will.

Mr. Ducharme: Thank you very much.

The Chair: I want to welcome Judith Wahl, who has come from Toronto.

Welcome to our committee hearing. Unfortunately, our other member had to leave, but we will have it all reported. Dr. Halliday is here, along with our two table representatives, Nancy Miller Chenier and Eugene Morawski. I'm Edna Anderson.

I'm going to let you present a brief and then we'll ask questions.

Ms Judith Wahl (Executive Director, Advocacy Centre for the Elderly): Thank you very much for the invitation to be here. I'm delighted to have this opportunity. I rarely get up to Ottawa for this kind of event. Because of the nature of our work, I'm very provincially focused, but I know this issue is much more than provincial in nature, so I really welcome this chance.

I want to explain just a bit the service I work for, because it will put my comments on the issue in context. I'm the Executive Director of the Advocacy Centre for the Elderly. It is a legal clinic for senior citizens. We're the only legal clinic of this kind in Canada at this time, and we're certainly supportive of the development of centres similar to ours across the country.

We've been in operation since 1984. We're funded by the Ontario Legal Aid plan and we're part of the network of legal clinics across the province. Although we are the only centre that deals solely with seniors issues, we interact with the legal clinics across the province, assisting them in their work with the seniors within their own community.

• 1200

The focus of our work is looking at legal issues that impact on the senior population. On things such as long–term care, pensions, access to publicly funded services, retirement housing, medical care, mental incompetency, and issues around discrimination on the basis of age, not only do we a direct service to seniors—we operate just as any law office would with individual clients—but we're also engaged on a cross–province basis with public legal education. We provide this education to seniors primarily, but also extensively to the service providers to seniors, which include the medical community, nurses, social workers, persons involved in health and social services. About 50% of our clients come from contact with service providers in the community.

[*Translation*]

devrions–nous nous remettre au travail, préparer des dossiers et découvrir si, surtout maintenant, ces personnes handicapées, qui sont plus mobiles maintenant qu'elles ne l'étaient il y a 15 ans environ, sont présentes. Nous allons examiner cet aspect.

La présidence: Merci beaucoup, monsieur Ducharme. Votre mémoire est très intéressant. J'ai hâte de voir cette vidéo. Nous lui trouverons de nombreuses utilisations, cela ne fait aucun doute.

M. Ducharme: Merci beaucoup.

La présidence: J'aimerais souhaiter la bienvenue à Judith Wahl, qui nous arrive de Toronto.

Madame Wahl, bienvenue aux audiences du comité. Il est regrettable que mon collègue ait dû partir, mais nous lui ferons un compte rendu. Le Dr Halliday est présent, ainsi que nos deux représentants du bureau, Nancy Miller Chenier et Eugene Morawski. Je me présente, Edna Anderson.

Je vous laisse présenter votre mémoire et par la suite, nous vous interrogerons.

Mme Judith Wahl (directrice générale, Advocacy Centre for the Elderly): Je vous remercie de votre invitation; j'ai saisi l'occasion avec grand plaisir. Il est rare que je vienne à Ottawa pour ce genre d'activité. En raison de la nature de nos tâches, mon travail est très «provincial», mais le problème qui nous occupe n'est pas circonscrit à l'échelon provincial; voilà pourquoi j'ai saisi l'occasion.

Permettez–moi d'abord de décrire brièvement le service où je travaille, car mes observations doivent être replacées dans ce contexte. Je suis directrice générale de l'Advocacy Centre for the Elderly, service d'aide juridique qui s'adresse aux personnes âgées. Nous sommes le seul service d'aide juridique de ce type au Canada, du moins pour le moment, mais il est certain que nous souhaitons le développement de centres analogues dans l'ensemble du pays.

Nous sommes ouverts depuis 1984. Nous sommes subventionnés grâce au Régime d'aide juridique de l'Ontario et nous faisons partie d'un réseau qui s'étend à l'ensemble de la province. Même si nous sommes le seul centre s'occupant exclusivement des questions qui touchent les personnes âgées, nous nous devons d'interagir avec les autres services d'aide juridique de la province et de les aider dans leur travail auprès des personnes âgées, dans leur propre collectivité.

Nous nous occupons des questions juridiques qui visent les personnes âgées. En ce qui touche les soins prolongés, les rentes, l'accès aux services publics, les logements pour retraités, sans oublier les soins médicaux, l'incapacité mentale et les questions de discrimination fondée sur l'âge, nous offrons non seulement un service direct aux personnes âgées—car nous fonctionnons avec chaque client comme n'importe quel cabinet—mais nous oeuvrons également à l'éducation juridique de la population à l'échelon provincial. Nous offrons ce service d'abord aux personnes âgées, mais aussi, à grande échelle, à ceux qui fournissent des services aux personnes âgées, soit les médecins, les infirmières, les travailleurs sociaux et les personnes oeuvrant dans les services sociaux et de santé. Environ 50 p. 100 de nos clients nous viennent de contacts avec les fournisseurs de services, dans la collectivité.

[*Texte*]

We're also extensively involved in law reform issues. We will assist seniors groups in providing them with the technical information they may wish in order to present briefs to government or to decision-makers on different legal issues, and we also present our own positions on issues and develop our own research.

From the time we opened, elder abuse was identified as a key issue. One of our first cases in the office involved a woman who had called us to make some enquiries about how power of attorney works. In the course of the conversation with her I discovered that her son had misappropriated an extensive amount of money using the vehicle of power of attorney. We had given her advice as to what to do, which was that we could assist in going to the police to lay charges, to follow the criminal action, because it's a Criminal Code offence, and also we would assist her with a civil action to recover the funds.

She chose to do neither. I'll never forget her statement to me, that he was her son. She didn't want him to be in trouble, and he would inherit the money some day anyway.

This illustrates the dilemma of the problem, where the abusers often may be a close relative or a close friend to whom the senior does not want to cause harm or may fracture the relationship if they take the steps available.

That initial case in 1984 set the tone. We've been involved in direct assistance to seniors in many financial abuse cases. That's the primary area. I think it's primarily only because it's easier to talk about than some of the other issues, but we've also been involved in many cases of physical assault, sexual assault, and emotional abuse.

The direct assistance has been trying to provide awareness to seniors of a service network. We've also been trying to encourage the service network to get more familiar with the issue, to discover the gaps, to look for the opportunities to help seniors, to look at the range of services that could help.

We identified education as a key area in which we should do work, because it was clear that you can't solve, or even approach, this problem by this case-by-case assistance. We were meeting and having contact with only a small percentage of the seniors community. With education we identified that there was a great deal of misinformation on the issue. Many people thought you couldn't do anything. They weren't identifying that many of these incidents of elder abuse were in fact crimes and could be pursued through the criminal justice system. They were not identifying that many services already existed in the community that were in fact of great assistance to the seniors who were abused, everything from the home support workers to home care, someone's own doctor. There was a range of help already out there that was not being tapped into.

[*Traduction*]

Nous travaillons intensément aux questions de réforme du droit. Nous aidons les groupes de personnes âgées en leur fournissant l'information technique dont ils peuvent avoir besoin pour présenter des mémoires au gouvernement ou aux décideurs sur diverses questions juridiques et nous prenons nous-mêmes position et effectuons nos propres recherches.

Dès le départ, nous savions que les mauvais traitements infligés aux personnes âgées étaient un aspect clé. L'un des premiers cas présentés à notre bureau était celui d'une femme qui voulait se renseigner sur ce qu'était la procuration. Au cours de la conversation, j'ai découvert que son fils avait détourné un montant d'argent important en se servant de sa procuration. Nous avons donné à cette personne des conseils sur ce qu'elle pouvait faire et lui avons offert de l'aider à se présenter à la police pour déposer des accusations et à intenter des poursuites au criminel—car c'est une infraction au Code criminel—et avons promis que nous l'aiderions à poursuivre au civil pour récupérer son argent.

Elle a choisi de ne rien faire. Je n'oublierai jamais sa voix, lorsqu'elle m'a déclaré que c'était son fils. Elle ne voulait pas qu'il ait des problèmes et de toute façon, disait-elle, cet argent lui reviendrait un jour en héritage.

Ce cas illustre le dilemme dans lequel nous nous trouvons: les exploiteurs ou agresseurs sont souvent des proches parents ou amis auxquels la personne âgée ne veut pas faire de tort, et elle ne désire pas, non plus, courir le risque de rompre les relations en se prévalant des moyens qui s'offrent à elle.

Ce premier cas de 1984 augurait de la suite. Nous avons offert une aide directe aux personnes âgées dans nombre de cas d'exploitation financière. C'est le thème principal, mais uniquement parce qu'il est plus facile d'en parler que de certains autres problèmes. Nous avons également eu à traiter de nombreux cas de violence physique, d'agression sexuelle et d'exploitation affective.

Sur le plan de l'aide directe, nous avons essayé de sensibiliser les personnes âgées à l'existence d'un réseau de services. Nous nous sommes efforcés d'inciter les intervenants de ce réseau à mieux connaître le problème, à découvrir les lacunes, à chercher les possibilités d'aider les personnes âgées et à examiner la gamme des services utilisables.

L'éducation nous a semblé le domaine clé où concentrer nos efforts, car, de toute évidence, on ne peut régler, voire même aborder le problème en offrant ce type d'aide ponctuelle. Dans nos rencontres et contacts, nous ne touchions qu'un faible pourcentage de la population de personnes âgées. Au niveau de l'éducation, nous avons constaté qu'il existait une masse importante de fausses informations sur la question. Bien des gens croyaient ne rien pouvoir faire. Ils n'étaient pas conscients que nombre de ces cas de mauvais traitements infligés aux personnes âgées étaient en fait des crimes, des infractions au Code criminel contre lesquelles ils pouvaient se défendre dans le système judiciaire. Ils ne savaient pas que la collectivité offrait déjà nombre de services très utiles aux personnes âgées victimes de mauvais traitements, des services pouvant aller de l'aide familiale aux soins à domicile, un peu comme d'avoir son propre médecin chez soi. Il existait déjà toute une gamme de services d'aide, dont ils ne se prévalaient pas.

[*Text*]

We saw a lack of understanding on the part of many services of how they could help. They were doing what I call mandating themselves out of the picture. Once elder abuse started hitting the press and started being identified as a problem, services started saying, aha, that's elder abuse, not something they're mandated to do, not part of their agenda. Yet they failed to recognize how they were helping victims individually. So they started mandating themselves out of the picture.

I remember one social worker calling me with a problem. She was trying to assist a senior who was being victimized by her husband. It was a classic case of spousal assault. She described the problem to me and asked how they could assist. I asked if they had thought of various services, which I listed. I mentioned an emergency shelter for the woman, because she needed to get out of the home; trying to get her financial resources back using our service to assist her to deal with some of the legal issues; getting emotional support through counselling services, since this woman was very active in the church through her church group. The social worker said she'd never thought of any of those things, because it wasn't spousal assault, it was elder abuse. So she had labelled it as something else and said they were not mandated to help. That's what I mean by mandating out.

• 1205

There was also a lack of understanding of how some of the services could intervene. They thought they didn't have an option. My initial discussions were with the police in Ontario, and through my connections with the police we started training service providers.

How did we respond? We've done a variety of activities in relationship to elder abuse. We started by producing a police training manual, and I have one copy of that with me. That was done in conjunction with the Ontario Police Commission and the Ontario Provincial Police. That was distributed through all the police forces throughout the province to sensitize them to the issue of elder abuse itself. We also did training directly at the police colleges.

We also produced a booklet, of which I've given you copies, in conjunction with the Office of Seniors Issues for Ontario, which is based on our police training manual but is directed at the public, again to orient them towards the issue, to sensitize them to the problem, and to make them aware of the existing resources in the community that can be of assistance.

We also were the co–sponsors of the first national conference on elder abuse and crime. This was co–sponsored by the Ryerson Polytechnical Institute, the Solicitor General of Canada, Health and Welfare Canada, and the Ministry of Citizenship, Office of Seniors Issues, Ontario. We're very thankful for the funding for that conference. That conference brought together people from the policing community, the legal community, and health and social services from the entire

[*Translation*]

Nous avons constaté que nombre de services ne comprenaient pas de quelle façon ils pouvaient offrir leur aide. Je dirais même qu'ils se donnaient un mandat les excluant en tant que solution au problème. Lorsque les mauvais traitements infligés aux personnes âgées ont commencé à faire les manchettes, que le problème a fini par éclater au grand jour, certains services ont commencé à dire: eh bien, il s'agit de mauvais traitements infligés aux personnes âgées, ce qui ne fait pas partie de notre mandat ni de nos priorités. Pourtant, ils oubliaient de reconnaître de quelle façon ils aidaient individuellement les victimes. Ainsi, ils ont commencé à s'abriter derrière leur mandat pour s'exclure du tableau.

Je me souviens d'une travailleuse sociale qui m'a téléphoné pour me soumettre un problème. Elle essayait d'aider une personne âgée violentée par son mari. C'était un cas classique de violence conjugale. Elle m'a décrit le problème et a demandé ce qu'elle pouvait y faire. Je lui ai demandé si elle avait songé à divers services, que je lui ai énumérés. Je lui ai parlé d'un refuge pour la dame, car il fallait la sortir du foyer, essayer de lui rendre ses ressources financières, en faisant appel à notre service pour certains aspects juridiques, obtenir un soutien affectif par des services de consultation, puisque cette femme était active sur le plan religieux au sein de son groupe confessionnel. La travailleuse sociale m'a confié qu'elle n'avait jamais songé à l'un ou l'autre de ces recours; selon elle, il s'agissait non pas de violence conjugale, mais de mauvais traitements infligés à une personne âgée. Ainsi, elle avait attribué au problème une autre étiquette et, pour cette raison, jugeait le problème extérieur à son mandat. C'est ce que j'entendais par se réfugier derrière son mandat.

Nous avons aussi constaté la méconnaissance des moyens d'intervention de ces services. Ces gens croyaient ne pas avoir le choix. J'ai d'abord pris contact avec la police ontarienne et, grâce à mes relations dans la police, nous avons commencé à former les fournisseurs de services.

De quelle façon avons–nous orienté nos efforts? Nous avons amorcé toute une gamme d'activités liées aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Nous avons d'abord préparé un manuel de formation des policiers; j'en ai apporté un exemplaire. Il a été rédigé en collaboration avec la Commission de police et la Police provinciale de l'Ontario. Nous avons distribué ce manuel à tous les services policiers de la province, afin de les sensibiliser à la question des mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Nous avons aussi fait de la formation directe dans les collèges de la police.

Nous avons de plus préparé une brochure, dont je vous ai remis quelques exemplaires, en collaboration avec l'Office des affaires des personnes âgées de l'Ontario. Le contenu de cette brochure repose sur notre manuel de formation des policiers, mais elle s'adresse au grand public, là encore pour faire le point, sensibiliser la population au problème et l'informer des ressources de la collectivité.

Nous avons en outre coparrainé la Première conférence nationale sur le mauvais traitement des personnes âgées et le crime, en collaboration avec le Ryerson Polytechnical Institute, le Solliciteur général du Canada, Santé et Bien–être social Canada et l'Office des affaires des personnes âgées du ministère des Affaires civiques de l'Ontario. Nous sommes très reconnaissants de l'aide financière accordée à cette conférence, qui a réuni des intervenants des milieux policiers et juridiques et

[*Texte*]

country. I was astounded. We had representatives from every province and both territories at this conference and it was a wonderful opportunity for networking and sharing of ideas.

With the Ontario Provincial Police we also produced a video. This was produced by the OPP in conjunction with TV Ontario as part of the police training but also for public awareness. That video is now showing on TV Ontario. In fact, my staff often complain that they see me on TV all the time because it's repeated so many times, but it's part of the home studies program on TVO.

I've also worked as a consultant to various elder abuse projects in Ontario that are being done by the Ministry of Citizenship, Office of Seniors Issues and have done numerous presentations to seniors groups as well as to service providers on the issue. I've also been directly involved in the development of the new legislation in Ontario dealing with substitute decision–making, guardianship, and advocacy, which I think will be of assistance to seniors who are victims of abuse.

This background explains the position we've taken on elder abuse, which I'm going to explain now. We see elder abuse incidents as mostly crimes. They're Criminal Code offences. Whether somebody is 20 years old or 80 years old, theft is theft. Physical abuse is assault, or sexual assault or criminal negligence causing death, and not just abuse.

In fact, I react quite negatively to the term ''elder abuse'', because it softens what is a very serious issue. However, I honestly can't think of an alternative to offer, so I continue to use the term.

We've taken this very strong line to emphasize the seriousness of this issue.

I draw the parallel to spouse abuse. Years ago we dismissed it and said it was just a family problem, just abuse, not a crime. However, the tide has turned and people are now saying that spousal abuse is a crime. We have to get the same message across for senior citizens. This is not something to be tolerated. It's not behaviour we're going to tolerate in this country.

How do we develop responses to the problem? It's not just a criminal matter. Obviously this is a very difficult and delicate social issue, particularly when we see that many of the abusers are in fact family members or close friends. In the nine years we've been operating the legal clinic it has certainly been our experience that the abuse is occurring within a very close circle.

• 1210

I'm going to direct most of my next remarks to how to respond to some of the legal issues. Many of those who have presented before you are people with whom I keep in contact about the causes of abuse and the issue itself. My expertise

[*Traduction*]

des services sociaux et de santé de l'ensemble du pays. J'ai été véritablement étonnée. Chaque province et territoire avait délégué des représentants à la conférence, qui a été une excellente occasion de maillage et de partage d'idées.

De concert avec la Police provinciale de l'Ontario, nous avons préparé une vidéo, produite par la PPO avec la collaboration de TV Ontario. Ce document devait faire partie de la formation policière, mais il visait aussi à sensibiliser la population. Il est actuellement diffusé sur les ondes de TV Ontario. En fait, mon personnel se plaint souvent de trop me voir à la télé, car la vidéo est diffusée très souvent, mais elle fait partie du programme d'études à domicile de TVO.

J'ai également été conseillère dans divers projets relatifs aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées en Ontario, projets pilotés par l'Office des affaires des personnes âgées du ministère des Affaires civiques, sans oublier de nombreux exposés faits sur cette question devant des groupes de personnes âgées et des fournisseurs de services. J'ai de plus participé directement à l'élaboration des nouvelles mesures législatives ontariennes touchant la prise de décisions au nom des personnes frappées d'incapacité mentale, la tutelle et l'intervention, qui aideront certainement les personnes âgées victimes de mauvais traitements.

Tout cela explique la position que nous avons prise sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Permettez–moi maintenant de m'attarder à la signification du terme. Dans notre optique, les cas de violence ou d'exploitation sont avant tout des crimes, des infractions au Code criminel. Un vol demeure un vol, que la victime ait 20 ans ou 80 ans. Les mauvais traitements physiques sont des cas d'agression, d'agression sexuelle ou de négligence criminelle causant la mort, et non pas de simples mauvais traitements.

En fait, ma réaction au terme «mauvais traitements infligés aux personnes âgées» est assez négative; j'y vois l'édulcoration d'un grave problème. Toutefois, faute de pouvoir trouver mieux, je continue à utiliser ce terme.

Si nous avons adopté une position aussi ferme, c'est afin de faire ressortir la gravité du problème.

Permettez–moi de tracer un parallèle avec la violence conjugale. Il y a des années, nous rejetions cette question, en disant que ce n'était qu'un problème familial, de simples mauvais traitements, et non un crime. Toutefois, le vent a tourné: désormais, les gens n'ont pas peur d'affirmer que la violence conjugale est un crime. Il faut faire passer le même message en ce qui a trait aux personnes âgées. Il ne faut plus tolérer cela. Ce n'est pas un comportement que nous devons tolérer dans notre pays.

De quelle façon est–il possible de régler le problème? Ce n'est pas simplement une question criminelle. Il est certain que c'est un problème social des plus difficiles et des plus délicats, surtout si l'on songe que nombre d'exploiteurs ou d'agresseurs sont en fait des membres de la famille ou des amis proches. Depuis neuf ans que nous offrons la clinique d'aide juridique, nous avons pu acquérir la certitude que les cas de violence ou de mauvais traitements se situent dans un cercle très fermé.

Dans le reste de mon témoignage, je traiterai surtout de la façon de répondre à quelques aspects juridiques. Nombre des personnes qui ont comparu devant le Comité sont des gens avec qui je communique constamment au sujet des causes de mauvais

[*Text*]

really is in the field of legal issues and legislation issues. How do you respond? I know that health and social service workers or professionals say we need legislation, and the presenters before me were hearing the same thing from the professionals in Manitoba.

But I am not a proponent of special legislation to respond to abuse. In fact, my experience has led me to be a strong opponent of special legislation or mandatory reporting of adult protection legislation. Why have I reached this conclusion?

First, I always start with the people, and the kind of service I run is a very people–oriented service. We're out in the field, we're out in practice. I look at what the needs are of victims of abuse, and that's part of what is addressed in that little grey book I've given you.

Victims want violence to stop. They want the exploitation to stop, they want the neglect to stop. But the seniors say to us all the time that they want control of the situation. They want to be the decision–makers. I want to be the decision–maker if I'm being abused. So we need to look at how services can respond to respect the role of the decision–maker, to support the seniors so that they can decide. The victims need shelter and safety, access to their own finances. Again, they want to be the decision–makers. How do we do that? How can we put that into effect?

They need home support services to diminish the dependence on abusers. This sets out the options, givng opportunities to people to make choices for themselves. They need emotional support, counselling, greater links to the community. When I look at all these different needs, I wonder how we can respond. Well, when I look at the police, they stop the violence, they act as a deterrent, they can intervene, they can lay charges. I support the provincial solicitor generals making directives, just as they have done in spousal assault. The charges will be laid, they take the onus from the victim. I think that's very helpful. The victims still have to testify in court, but it takes that initial onus away from them for laying charges in serious incidents of abuse, particularly in physical assault.

Social services can be very responsive to stop the abuse. When we did the training with the Ontario Provincial Police, social services were also involved, and it was a wonderful opportunity for the police to see what social workers and social services could do and vice versa, to see the limits of what each other could do so that they are able to work together to assist people to stop the abuse.

[*Translation*]

traitements et du problème lui–même. Ma compétence se situe en fait au niveau du droit et des lois. De quelle façon doit–on réagir? Je sais que les travailleurs ou les professionnels de la santé et des services sociaux estiment que nous avons besoin d'une loi et les témoins qui ont comparu avant moi ont entendu le même écho dans les milieux professionnels au Manitoba.

Toutefois, je ne saurais préconiser l'adoption de mesures législatives spéciales sur les mauvais traitements. En fait, mon expérience m'incite à m'opposer vivement à une loi spéciale ou à une règle de déclaration obligatoire pour la protection des adultes. Pourquoi suis–je arrivée à cette conclusion?

Je commence toujours par les personnes, car le type de service que je dirige est surtout axé sur elles. Nous sommes sur la ligne de front, sur la barricade. Ce qui me préoccupe, ce sont les besoins des victimes de mauvais traitements et c'est en partie l'objet du petit livre gris que je vous ai remis.

Les victimes veulent que la violence cesse, que finissent l'exploitation et la négligence. Toutefois, les personnes âgées nous répètent constamment qu'elles veulent demeurer maîtres de la situation. Elles veulent décider elles–mêmes. Si je suis victime de mauvais traitements, c'est à moi de décider. Nous devons donc chercher à savoir de quelle façon les services peuvent répondre, tout en respectant le rôle du décideur; nous devons appuyer les personnes âgées afin qu'elles puissent prendre elles–mêmes leur décision. Les victimes ont besoin de refuge, de sécurité, d'accès à leurs propres finances. Là encore, elles veulent décider par elles–mêmes. De quelle façon pouvons–nous y parvenir? Comment traduire cela concrètement?

Ces personnes ont besoin de services de soutien à domicile afin de réduire leur dépendance des exploiteurs ou agresseurs. Ainsi, il faut leur donner la possibilité de faire elles–mêmes leurs choix. Elles ont besoin de soutien affectif, de conseils, de liens plus étroits avec la collectivité. Lorsque je songe à tous ces besoins différents, je me demande de quelle façon nous pouvons y répondre. Prenons l'exemple des policiers. Ils mettent fin à la violence, agissent comme agents de dissuasion, peuvent intervenir et déposer des accusations. Les solliciteurs généraux des provinces pourraient formuler des directives, comme ils l'ont fait au sujet de la violence conjugale. De cette façon, le ministère public pourra déposer les accusations, soulageant la victime de ce fardeau. Selon moi, c'est très utile. Les victimes doivent quand même témoigner devant le tribunal, mais elles n'ont plus la pénible tâche de déposer des accusations, dans les cas graves de mauvais traitements, notamment d'agression physique.

Les services sociaux peuvent être très efficaces pour mettre fin aux mauvais traitements. Lorsque nous avons fait de la formation avec la Police provinciale de l'Ontario, les services sociaux ont également prêté leur concours; les policiers ont eu ainsi l'occasion privilégiée d'observer ce que font les travailleurs sociaux et les services sociaux, et vice versa. Chacun a pu voir les limites de ce que l'autre pouvait faire et ainsi, être plus à même de collaborer pour aider la collectivité à mettre fin aux mauvais traitements.

[*Texte*]

Alternative housing and emergency shelters are needed. I once called every shelter in the City of Toronto to see if senior citizens could be accommodated. Most shelter employees said, of course, there's no age limit on the service. But the concern was that many of these safehouses were not physically accessible. If somebody had some physical frailty, he couldn't be accommodated, or if somebody had care needs, he couldn't be accommodated.

Some of the shelters are starting to make sure accommodation is there, because that's necessary not only for senior citizens but also for battered women who have suffered physically as a result of the abuse. We need to look at how these different services are responding and orient them to make sure that they can respond to the seniors' needs. That's not creating something new. It's looking at the old and saying, all right, how can we adjust this to make sure it accommodates these people? It's fitting the service to fit the people who have the needs.

On shelters and other options, we spoke with the Homes for the Aged system in Ontario, the publicly funded and municipally run long–term care system. They have emergency beds that can provide some of that emergency respite in certain needs.

Every province has some kind of network of home support services. There may be a need to educate the front–line workers so that services don't mandate themselves or they don't get scared about how to respond. Frequently we have service providers call us, tell us a tale and then ask us how they can respond to a senior. One of the first questions I usually ask is whether they have spoken to the senior about their concerns? The answer is that they haven't yet. Again, they are forgetting the person who is involved. The services need to learn how to respond better to the needs of that victim.

• 1215

In terms of the greater links to the communities, I have seen transportation service develop, which is very important in rural areas. There is everything from bus services to parallel transportation services, such as wheel–trans systems, through to service clubs that are supporting the use of cars and connections and vehicles to help people reconnect. We have to be very careful and make sure we look at how we can reshift the service network so that it doesn't victimize the victim, but helps the victim and supports him.

So I looked at all these networks and I saw this wealth of help. Now, there were also gaps, but there was a wealth of services that could help, so why were people still calling for legislation? Let's look at mandatory reporting, the thing that most people talk about when they think of elder abuse.

[*Traduction*]

Il faut des refuges et d'autres types de logements. Un jour, j'ai dû téléphoner à tous les refuges de Toronto pour savoir s'ils pouvaient recevoir des personnes âgées. Pour la plupart, les employés des refuges m'ont confirmé qu'évidemment, le service était offert sans limite d'âge. Par contre, l'ennui était que nombre de ces logements sécuritaires étaient déficients sur le plan de l'accessibilité. Une personne fragile ou ayant des besoins en matière de soins de santé ne pouvait y trouver des conditions à sa convenance.

Certains refuges commencent à se soucier de cet aspect, car c'est nécessaire, non seulement pour les personnes âgées, mais aussi pour les femmes battues qui ont souffert physiquement par suite de mauvais traitements. Nous devons nous demander de quelle façon ces divers services réagissent, et les orienter de manière qu'ils puissent répondre aux besoins des personnes âgées. Il ne s'agit pas de créer une infrastructure nouvelle, mais de se demander de quelle façon adapter les services en place pour s'occuper de ces personnes. Il s'agit d'adapter les services aux personnes qui en ont besoin.

En ce qui a trait aux refuges et autres options, nous avons discuté avec le réseau des Foyers pour personnes âgées de l'Ontario, c'est–à–dire le système de soins prolongés administré par les municipalités à l'aide des fonds publics. On y trouve des lits d'urgence offrant un répit dans certains cas.

Chaque province dispose d'une certaine forme de réseau de services de soutien à domicile. Il est possible qu'il faille former les travailleurs de première ligne afin d'éviter que les services se dotent d'un mandat «exclusif» ou qu'ils craignent les solutions. Souvent, des fournisseurs de service nous téléphonent, nous racontent une histoire et nous demandent de quelle façon ils peuvent répondre à une personne âgée. Habituellement, une des premières questions que je pose est: avez–vous discuté avec la personne âgée de ses préoccupations? Habituellement, on me répond: pas encore. Encore une fois, ils oublient la personne qui est en cause. Les services doivent apprendre comment mieux satisfaire aux besoins de cette victime.

Pour ce qui est de rapprocher davantage les collectivités, j'ai vu des services de transport se créer, un aspect très important dans les régions rurales. On y trouve de tout, des services d'autobus et des services de transport parallèle, comme des systèmes «wheel–trans», jusqu'à des clubs philanthropiques qui parrainent l'utilisation de voitures, correspondances et véhicules pour aider les gens à se rapprocher. Nous devons nous assurer d'examiner les moyens à prendre pour remanier le réseau des services de manière qu'il ne victimise pas la victime mais qu'il lui fournisse aide et appui.

J'ai donc fait le tour de tous ces réseaux et j'ai vu toute cette richesse d'aide. Bien sûr, j'ai également noté des lacunes mais devant tout l'éventail des services disponibles, je me demande pourquoi les gens voulaient toujours qu'on réglemente par une loi? Examinons maintenant la dénonciation obligatoire, l'aspect dont les gens parlent le plus lorsqu'ils s'arrêtent aux mauvais traitements faits aux personnes âgées.

[*Text*]

I think mandatory reporting is a very ageist response to a very difficult problem. It often takes away the power from the senior. This is the same thing I find with the service workers who say they have never talked to the senior. Why not? You are providing a service to that person. Why are you treating them in what I think is a very diminished way by not talking to them about the problem they are experiencing?

Mandatory reporting lets a lot of professionals off the hook, because they can pass it on to someone else, and I am not prepared to let people off the hook. I often say to service providers: you do your job. What's your job in this circumstance? How can you respond to this person?

I watched my own physician respond in a very sensitive way to myself when she thought I was a battered wife. I happen to be a kayaker. I had been kayaking one week and got very battered and was concerned about the bruising. I saw her respond in a way that I would like to see a lot of other physicians respond when they see battered seniors. She approached me in a very sensitive way. I give you that as a model of how service providers need to do their jobs.

Mandatory reporting lets people off the hook. They will pass it on. I don't think it works. That has been my experience from any of the research I have done, particularly in connection with U.S. jurisdictions. They have gone whole hog into mandatory reporting. It doesn't result in more reports necessarily. It doesn't result in helping the senior. It doesn't seem to work.

I would take a different position in institutions. In the institution base I think mandatory reporting is necessary, but that's because it is a totally closed environment. I think when people are in long–term care institutions, whether we like to admit it or not, they have very few options. They don't have anywhere else to go. It is not as if they could remove themselves out of the picture. So I think the reporting is necessary in that form. But within the community, I would really resist it.

I draw again the comparison to spouse abuse. We don't mandate the reporting of spouse abuse. What we have accepted in our society is that people will voluntarily report. I would not hesitate to call the police if I heard screaming in the apartment next to me. I would not hesitate to call the police if I saw someone being harmed on the street. Why do we think differently when we see something happening to a senior citizen?

So I advocate the promotion of a similar sensitivity to elder–abused people. Don't let mandatory reporting come in, because it is just a band–aid. It doesn't solve the problem, but it can hide it. It gets professionals off the hook, and quite frankly, I think it gets governments off the hook, because then people say, we have done something. We can hit the press with this. But nothing is being done.

[*Translation*]

La dénonciation obligatoire est une réponse très vieillotte à un problème fort ardu, car elle a souvent pour conséquence d'enlever tout pouvoir à la personne âgée. Il se passe d'ailleurs la même chose avec les travailleurs du secteur des services lorsqu'ils nous disent ne jamais parler à la personne âgée. Et pourquoi pas? Vous fournissez un service à cette personne. Pourquoi rabaissez–vous tellement cette personne en ne lui parlant pas du problème qu'elle éprouve?

La dénonciation obligatoire déresponsabilise bien des professionnels en leur donnant la possibilité de transférer le problème à quelqu'un d'autre, ce que je ne suis pas prêt à accepter. Il m'arrive souvent de dire aux fournisseurs de services de faire leur travail. Et quel est votre travail dans de telles circonstances? Comment pouvez–vous aider cette personne?

Mon propre médecin, une femme, a réagi d'une façon très sensible lorsqu'elle a cru que j'étais une femme battue. La réalité, c'est que je fais du kayak et pendant une semaine, je me suis fait malmener au point de m'inquiéter de ce qu'on dirait de mes ecchymoses. Je l'ai vue réagir comme j'aimerais voir bien d'autres médecins réagir lorsqu'ils sont en présence de personnes âgées maltraitées. Elle a fait preuve de beaucoup de sensibilité à mon égard. Je vous l'offre à titre de modèle et les fournisseurs de services devraient s'en inspirer pour faire leur travail.

La dénonciation obligatoire déresponsabilise les gens en leur permettant de passer la balle à quelqu'un d'autre. Je ne pense pas que cela fonctionne. Toutes les recherches que j'ai faites, surtout aux États–Unis, en témoignent. Chez nos voisins du Sud, tous les États se sont lancés tête baissée dans la dénonciation obligatoire. Toutefois, on ne note pas nécessairement une augmentation des dénonciations et les personnes âgées n'en sont pas plus aidées pour autant. Le système ne semble pas fonctionner.

J'ai une position différente en ce qui concerne les établissements. La dénonciation obligatoire m'y semble nécessaire mais uniquement parce qu'on a affaire à un milieu totalement fermé. Qu'on veuille l'admettre ou non, les résidents d'établissements de soins de longue durée ont très peu d'options. Ils n'ont pas d'autres endroits où aller. Ce n'est pas comme s'ils pouvaient sortir eux–mêmes du milieu. Pour cette raison, la dénonciation est nécessaire sous cette forme–là. Cependant, dans la collectivité, je m'y opposerais avec force.

Je compare de nouveau la situation à celle des femmes battues. La dénonciation des mauvais traitements faits aux femmes n'est pas obligatoire. Notre société a accepté la dénonciation volontaire. Pour ma part, je n'hésiterais pas à appeler la police si j'entendais hurler dans l'appartement voisin ou si quelqu'un se faisait battre dans la rue. Pourquoi pensons–nous différemment à l'égard des personnes âgées?

Voilà donc pourquoi je favorise une sensibilité du même genre à l'endroit des personnes âgées exploitées. Ne laissez pas la dénonciation obligatoire s'installer, car il s'agit seulement d'une solution d'urgence. Si elle ne règle pas le problème, elle peut le dissimuler. Elle déresponsabilise les professionnels et, en toute vérité, elle déresponsabilise également les gouvernements, car elle donne l'impression aux gens qu'ils ont fait quelque chose. Nous pouvons également en faire du sensationnalisme dans la presse. Mais rien ne se fait.

[*Texte*]

I would say the same thing about adult protection legislation. The argument from social service providers is often that seniors are not able to help themselves, so we have to help them, or seniors don't want the help, but we have to make them take the help whether they like it or not. But I would argue that this is also a very ageist response. It is based on a child welfare model. It takes away the power and the control from the competent senior, and I think it could result in victimization of the victim. It is the state saying that they know better, and we don't necessarily know better. People make choices in their lives that aren't to the optimum. We all do that every day. Some people drink, some people smoke, some people overeat. We don't stop them.

• 1220

Now, I am not saying we shouldn't stop abuse. What I am saying is that there is often two sides to a story and some of the adult protection has resulted in over–protection and not hearing the other side of the story, not respecting people's choices, emphasizing more the social service or the health service provider's choice over the senior's choice.

Also, specialized services, which are usually the outcome of adult protection legislation, are usually underfunded and understaffed, and it lets other services mandate themselves out of the picture. Again, I think it is a band–aid. It makes it look as if something is being done when the substance isn't there. I think it also misses the point. If the agencies are concerned that the senior who is incapable can't reach out for help, then what we are really looking at are issues related to mental incapacity, the inability to decide, the inability to choose options. Then we need guardianship reform, and I think this is where the whole country has been shifting.

Most provinces have been looking at the reform of their mental incompetency legislation so that we get better definitions of competence and better ways of assisting people who are incapable of deciding for themselves. I would support that there is a difficult balance we have to strike between people's independence, seniors' independence, adults' independence, with the duty of the state to protect and provide for people who are incapable of caring for themselves. How do we strike that balance? I would argue the balance rests on competency. If you are competent to decide, you should be supported in your decision–making. If you are incompetent to decide, then it justifies a greater intervention.

In Ontario the model that is being promoted is under our new Substitute Decisions Act. This is due to come into effect in 1994, so it is yet an untested model. But part of the whole reform of mental incompetency legislation in this new act is that there would be a public guardian and trustee's office. This is a new office that would have a duty to investigate allegations that someone is at serious risk of harm, either to their finances or to their person, and would permit that investigation to take place.

[*Traduction*]

J'avancerai les mêmes arguments au sujet de la loi sur la protection des adultes. Les fournisseurs de services sociaux prétendent souvent que les personnes âgées ne sont pas en mesure de s'aider elles–mêmes, d'où notre obligation de les aider, ou alors qu'elles ne veulent pas d'aide; mais dans ce cas, nous les obligeons à accepter de l'aide, qu'elles le veuillent ou non. Cela me semble là encore une réponse très vieillotte basée sur un modèle d'aide sociale pour les enfants. Le processus enlève tout pouvoir et tout contrôle à la personne âgée capable et l'expose à une victimisation possible. Lorsque l'État protecteur agit ainsi, il n'a pas nécessairement raison. Les gens font des choix dans leur vie qui ne sont pas toujours les meilleurs. Nous le faisons tous les jours. D'aucuns boivent, d'autres fument, d'autres encore mangent à l'excès, et nous ne les arrêtons pas.

Je ne dis pas que nous ne devrions pas mettre fin aux mauvais traitements. Il y a souvent deux versions à une histoire et certains régimes de protection des adultes ont eu pour effet de surprotéger et de ne pas tenir compte de l'envers de la médaille, de ne pas respecter les choix des gens et de préférer davantage le service social ou le choix du fournisseur de services de santé que celui des personnes âgées.

De plus, les services spécialisés, qui sont habituellement le produit d'une loi sur la protection des adultes, n'ont généralement pas assez de fonds ni de personnel, permettant ainsi aux autres services de s'abriter derrière leur mandat. Je crois de nouveau qu'il s'agit d'une solution d'urgence. On semble faire quelque chose en apparence, mais la substance n'y est pas. Selon moi, la solution passe également à côté du problème. Si les inquiétudes des organismes tiennent au fait que la personne âgée incapable ne peut pas appeler à l'aide, le vrai problème est un problème d'incapacité mentale, d'incapacité de décider, d'incapacité de choisir. Nous devons alors nous doter d'une nouvelle forme de tutelle, solution vers laquelle tout le pays semble s'acheminer.

La plupart des provinces songent à réformer leur loi sur l'incapacité mentale de manière à pouvoir mieux définir les termes et à se doter d'un meilleur moyen d'aider les gens qui ne sont pas capables de décider pour eux–mêmes. Le juste milieu est difficile à atteindre, car il se situe entre l'indépendance des gens, l'indépendance des personnes âgées, l'indépendance des adultes et le devoir de l'État de protéger les personnes qui ne peuvent pas s'occuper d'elles–mêmes et de leur fournir des soins. Comment pouvons–nous y arriver? Tout repose, selon moi, sur la capacité. Si vous êtes capable de décider, on devrait vous soutenir dans vos choix. Si vous n'êtes pas capable de décider, une intervention plus forte s'impose alors.

En Ontario, le modèle proposé est prévu dans la nouvelle Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui. Comme la loi devrait entrer en vigueur en 1994, le modèle n'a pas encore été mis à l'épreuve. Toutefois, la réforme partielle des lois sur l'incapacité mentale qu'on trouve dans cette nouvelle mesure législative propose la création d'une curatelle publique. Celle–ci aurait pour mission d'examiner les allégations de risque grave à la situation financière ou à l'intégrité physique d'une personne et autoriserait l'institution d'une enquête.

[*Text*]

Now, on investigation, if it is found that the person is competent, then that person is supported in his decision–making. The person is given the option of access to services. He may be connected up with an advocate, someone who can assist him. For instance, somebody who is frail may need more ongoing assistance. But if he is incompetent, the public guardian and trustee or family members or someone else could become a temporary guardian, be a decision–maker. But again, it is based on competency. The competent person is assisted and supported.

How can the federal government help? Well, I think the federal government can set the nature of the philosophy, or the direction of the movement across the country. I would encourage that the message gets out that we work for the seniors, not the service providers. Don't make life easy for me, make life easy for the people we serve. It is to help the seniors on their terms. When I am thinking about this, it is not only about my experience directly with senior citizens but also about how I want to be helped. I don't want to lose my right to take decisions for myself, even if I am very frail or have lost some of my physical capacity. I want to be helped so that I can still control the decision–making.

I remember meeting with a woman in a chronic care hospital who was in her nineties. She was the subject of a mental incompetency application. She happened to be deaf, not incompetent. She was extremely physically frail and the process had started to take away her decision–making power and to give her power over her finances to someone else. That woman sits with me in my mind when I think about this. Although she was living in a chronic care hospital, although she was very frail, she didn't need to lose her right to decide. She needed to have someone help her get a power of attorney so that someone else could help her, but not take the power away from her.

I think the federal government can encourage the development of options and alternatives, again, sending this message out that it is the people who are important in this focus. There should be support for shelters, for police action, such as the laying of charges, positive help. Protocols are very useful, as long as they are a guide.

That is a message I would really like the federal government to get across, that these should not be rigidly applied. I have seen protocols used to abuse people. Protocols need to be a guide for people. People don't fit into decision trees. Protocols have to be used to fit people, not people fitting protocols.

• 1225

I would hope that across the country we resist the development of interventionist legislation and look at how existing services can respond. Support the police in their work, support health and social services in their work. Long term, I think this is also a cheaper solution. We're all concerned about where the money is going to come for resources. Well, people need to look inward at how they can help. They're not really adding something into their service, they're changing an orientation.

[*Translation*]

Si, à l'enquête, on constate que la personne est capable, la personne est alors appuyée dans les choix qu'elle fait. On lui donne l'option d'avoir accès aux services. Elle peut également être en rapport avec un avocat ou quelqu'un l'aidant dans ses démarches. Par exemple, une personne frêle peut avoir besoin d'une aide plus soutenue. Toutefois, si la personne est incapable, le curateur public, les membres de la famille ou quelqu'un d'autre pourrait devenir tuteur pour une période temporaire. Mais ici encore, tout repose sur la capacité de la personne. En effet, la personne capable est aidée et appuyée.

Comment le gouvernement fédéral peut–il aider? Selon moi, il peut asseoir les bases de l'idéologie ou l'orientation que le mouvement prendra au pays. Il faudrait faire savoir que nous travaillons pour les personnes âgées et non pour les fournisseurs de services. Ce n'est pas ma vie qu'il faut faciliter, mais bien celle des gens que nous desservons. Le but est d'aider les personnes âgées sur leur terrain. Lorsque je pense à tout cela, ce n'est pas seulement à mon expérience directe auprès des personnes âgées mais aussi à la façon dont j'aimerais être aidé. Je ne veux pas perdre mon droit à l'autodécision même si je suis de santé très fragile ou si j'ai perdu un peu de ma capacité physique. Je veux qu'on m'aide afin de pouvoir encore prendre les décisions qui me concernent.

Je me rappelle de cette femme de plus de 90 ans qui vivait dans un hôpital pour malades chroniques. Elle faisait l'objet d'une requête pour cause d'incapacité mentale. La vérité, c'est qu'elle était sourde, pas incapable; de plus, elle avait une constitution extrêmement frêle. Une procédure avait été intentée pour lui retirer son pouvoir de décision et confier à quelqu'un d'autre la gestion de ses finances. Cette femme me revient constamment à l'esprit lorsque je pense à ce genre de situation. Même si elle vivait dans un hôpital pour malades chroniques, même si elle était très frêle, elle n'avait pas besoin de perdre son droit de décider. Tout ce qu'il lui fallait, c'était quelqu'un pour l'aider à obtenir une procuration pour que quelqu'un d'autre puisse lui prêter secours, mais non lui enlever tous ses pouvoirs.

Le gouvernement fédéral peut favoriser la mise au point d'options et de solutions de rechange, ici encore en insistant sur l'importance des gens. Il y aurait lieu d'appuyer les refuges et les interventions policières comme une mise en accusation ou une aide positive. Les protocoles sont très utiles pour autant qu'ils servent de guide.

J'aimerais vraiment que le gouvernement fédéral fasse bien comprendre que de tels protocoles ne doivent pas être appliqués d'une façon trop rigide. Certains protocoles ont déjà servi à exploiter des gens. Les protocoles doivent servir de guide. Les gens n'entrent pas dans les arbres de décision. Il faut adapter les protocoles aux personnes, pas les personnes aux protocoles.

Je souhaiterais que, dans tout le pays, nous résistions à l'élaboration de mesures législatives interventionnistes, quitte à mieux exploiter les services existants. À appuyer la police dans son action. À appuyer les services de santé et les services sociaux. À long terme, la solution est aussi moins coûteuse. Nous cherchons tous des sources de financement des ressources nécessaires. C'est en eux–mêmes que les gens doivent chercher de l'aide. Ils n'ajoutent pas grand–chose au service, ils changent une orientation.

[*Texte*]

I think the federal government plays an extremely important role in education. That conference for me was the singular most important event in my own education on elder abuse. I got to talk to people from Yellowknife and Inuvik and Baffin Island and Newfoundland and British Columbia, and we got to share a network. There are newsletters that come out of Health and Welfare Canada from the seniors' office. They are extremely important and a great vehicle in passing around that information. The clearing house is extremely important so that we can share information. I get a lot of information from British Columbia that's very helpful in Ontario, and I pass it on to my friends in Nova Scotia. That's the kind of networking we need. That's were I see the federal government being extremely important, because you can help support that network.

Lastly — this is the money part — I know there is cost–sharing for many different kinds of services, and I think of my own service as the legal service. I think it is important to offer that kind of resource. I heard the presenters before me asking how you can respond to some of these. Then there were some questions from you about how we could help the seniors directly.

I look at the kind of service I run, which is a very small service, with a staff of eight. We are providing a great deal of direct service to seniors, but we are also getting out a message that access to legal services is often missing in many different provinces. Quebec and Ontario are blessed with very extensive legal aid systems, but I know other provinces don't have as extensive a network. But I've seen the advantages of it here.

I'm not proposing the same kind of model in all provinces, but support for some kind of specialized legal services that can work with existing systems, that can educate lawyers who don't do their jobs in explaining how powers of attorney work to seniors, that can provide education to doctors, to nurses, to other service providers as to how the laws work and how they themselves sometimes discriminate against seniors. It can improve the law I think tremendously in responding to seniors, and particularly to abused seniors.

I've said a lot in a short time, and said it very fast. If you have any questions, I hope I can answer them.

The Chair: Indeed, I think we will. Thank you very much. Perhaps I can start with Dr. Halliday.

Mr. Halliday: Thank you very much. If I could just pick up, Madam Chair, on the last words of our witness, Ms Wahl, she has said a lot in a short time and has anticipated most of our questions. I think our researcher must have given you a copy of some of the questions you wanted answered.

You've done an excellent job in presenting this thing in overview. I have a couple of things that perhaps you could elaborate a little further on. I take it that there's nothing in the legislative field that the federal government should be doing. You have emphasized the need for educational support and you like the idea of conferences, where you interrelate with other professionals like yourself, and the role of the clearing house perhaps, in Health and Welfare. But you don't see a role for any new types of legislation.

[*Traduction*]

Le gouvernement fédéral joue un rôle extrêmement important dans l'éducation. Pour moi, cette conférence a été l'événement le plus marquant de mon éducation sur l'exploitation des personnes âgées. Elle m'a amenée à parler à des gens de Yellowknife et d'Inuvik, de l'île de Baffin, de Terre–Neuve et de la Colombie–Britannique, et nous avons fait du maillage. Le bureau du troisième âge de Santé et Bien–être social Canada publie des bulletins extrêmement importants, qui sont un excellent instrument de diffusion de cette information. Le centre de diffusion joue un rôle crucial dans le partage de l'information. J'en reçois beaucoup de la Colombie–Britannique qui est très utile en Ontario, et je la transmets à mes amis de la Nouvelle–Écosse. C'est le genre de maillage qu'il nous faut. C'est là que le gouvernement fédéral m'apparaît extrêmement important, parce que vous pouvez faciliter ce maillage.

Enfin — puisqu'il faut bien parler d'argent — de nombreux genres de services sont en partage des frais, et je pense en particulier au service juridique que je dirige. Il est important d'offrir ce genre de ressources. Les témoins précédents vous ont demandé ce que vous pouvez faire dans certains de ces cas. Ensuite, certains d'entre vous ont demandé comment nous pourrions aider directement les personnes âgées.

Prenons le service que j'administre: c'est un très petit service, qui emploie huit personnes. Nous offrons une foule de services directs aux personnes âgées, mais nous ne manquons pas de faire savoir également que l'accès aux services juridiques est souvent inexistant dans bien des provinces. Le Québec et l'Ontario sont comblés, chacun avec son grand réseau d'aide juridique, mais je connais d'autres provinces qui n'en ont pas d'aussi grand. Mais j'en ai vu les avantages ici.

Sans proposer le même modèle pour toutes les provinces, je préconise un genre quelconque de services juridiques spécialisés capables de fonctionner avec les systèmes existants, capables de faire l'éducation des avocats qui ne se donnent pas la peine d'expliquer le fonctionnement des procurations aux personnes âgées, capables de sensibiliser les médecins, les infirmières, les autres fournisseurs de services au fonctionnement des lois et à la discrimination qu'ils pratiquent parfois eux–mêmes à l'endroit des aînés. Il y a moyen d'améliorer considérablement la loi, selon moi, en fonction des besoins des personnes âgées, et particulièrement des personnes âgées exploitées.

J'ai beaucoup parlé en peu de temps, et j'ai parlé très vite. Si vous avez des questions, j'espère pouvoir y répondre.

La présidence: Effectivement, je pense que nous en aurons. Merci beaucoup. Monsieur Halliday, peut–être.

M. Halliday: Merci beaucoup. Madame la présidente, notre témoin, M^me^ Wahl, a effectivement dit beaucoup de choses en peu de temps et elle a couvert la plupart de nos questions. Notre recherchiste doit vous avoir remis un exemplaire de certaines des questions que nous allions poser.

Vous nous avez brossé un excellent tableau d'ensemble. J'aimerais peut–être vous voir développer un peu plus certains points. Je crois comprendre que le gouvernement fédéral n'a pas à intervenir par voie législative. Vous avez souligné la nécessité de l'éducation et vous aimez l'idée des conférences, qui sont l'occasion d'échanges avec d'autres professionnels comme vous, ainsi que le rôle du centre de diffusion à Santé et Bien–être social. Mais vous ne voyez pas l'utilité de nouvelles mesures législatives.

[*Text*]

Ms Wahl: I don't see the role for new types of legislation. Perhaps in terms of the Criminal Code there may be some need for reform, and I'll give you one example. There is an offence that deals with the failure to provide necessaries for people—I'm thinking of some situations of neglect that I've seen. I know when I've talked to Crown attorneys and with police officers, this is an offence that's often very difficult to deal with, and that's because of the nature of the way it's drafted. So there may be needs in terms of the reform of the Criminal Code to better respond. But I'm not saying special legislation. It's looking at how some of these sections work and deal with some of the abuse situations, because that in particular I know is a difficulty.

Mr. Halliday: Again in that area, you've explained very clearly how opposed you are to protective legislation in a formal way. As I understand it, a couple of provinces—Nova Scotia and perhaps a few others—have these types of protective legislation for adults. Do you see that regulation as being contrary to the Charter of Rights and Freedoms?

• 1230

Ms Wahl: Yes, I do. In fact, I once sat down and read all the reported cases decided under the Nova Scotia act, and it was very interesting because in the *obiter*, the part of the decision that's not the decision, many of the judges were almost begging somebody to make the argument that sections of the act were contrary to the charter.

But what I see happening there is that some of these arguments aren't being made to challenge the legislation primarily because the seniors aren't represented. I see that in my own practice. Often when we're dealing with legislation that causes a negative impact on seniors, it's never looked at very well because the resources for the legal services are there for the people who are on the other side. So I'm not surprised that the legislation has not yet fallen. But I think it is contrary to the charter.

Mr. Halliday: You also as an organization, ACE, Advocacy Centre for the Elderly, provide services to low–income seniors. Do you have any evidence that the problems of elder abuse is worse among low–income people than among the general population, or not?

Ms Wahl: No, I really have no evidence of that. Our service is directed through low–income seniors because we're funded through the Ontario Legal Aid Plan. I must say that with abuse situations we make an exception. I would not turn away higher–income seniors, if I could assist them, and we're permitted to do that through our funding mechanism if we think the problem is serious. So we've actually seen it across the range. But we're also a very tiny service. I always say to people, because we are so small, we really only see a snapshot.

Mr. Halliday: Early on in her presentation, Madame Chair, Ms Wahl referred to the fact that seniors want to be decision–makers for their own needs and their futures. I understand that. You did kind of answer my question later when you started talking about competency. Do you not feel that most seniors who are competent can avoid this type of elder abuse, or do you think they are subject to it even if they are quite competent? It seems to me that the ones who are going to suffer the most are

[*Translation*]

Mme Wahl: Non, en effet. Il y aurait peut–être lieu de réformer le Code criminel, par exemple dans le cas suivant. Il existe une infraction pour refus de pourvoir—je pense à certains cas de négligence que j'ai vus. Je sais, pour en avoir parlé à des procureurs de la Couronne et à des agents de police, que c'est une infraction souvent difficile à saisir, à cause de la formulation de la loi. Donc, il y a peut–être certaines réformes à apporter au Code criminel pour faciliter les choses. Mais pas de loi spéciale. Il faut voir comment certains articles traitent de certains abus. Cela, en particulier, est un problème.

M. Halliday: Toujours sur ce point, vous avez marqué très clairement votre opposition à toute mesure législative de protection formelle. Si je comprends bien, certaines provinces—la Nouvelle–Écosse et peut–être quelques autres—se sont donné une loi de ce genre pour la protection des adultes. Cette réglementation vous apparaît–elle contraire à la Charte des droits et libertés?

Mme Wahl: Effectivement. Un jour que je lisais le recueil des arrêts rendus en vertu de la loi de la Nouvelle–Écosse, j'ai été fascinée de voir dans l'*obiter dictum*—ce sont les remarques incidentes qui ne font pas partie de l'arrêt—comment de nombreux juges espéraient presque qu'on fasse valoir que certains articles de la loi étaient contraires à la Charte.

Mais, dans mon optique, s'il n'y a pas plus de contestations de la loi, c'est essentiellement parce que les personnes âgées ne sont pas représentées. Je l'observe chez moi. Lorsqu'une loi a des incidences néfastes pour les aînés, l'examen n'est jamais très poussé, parce que c'est le camp adverse qui dispose des ressources pour les services juridiques. C'est pourquoi je ne suis pas surprise que la loi résiste toujours. Je pense néanmoins qu'elle viole la Charte.

M. Halliday: Votre organisme, l'ACE, c'est–à–dire l'Advocacy Centre for the Elderly, offre aussi des services aux personnes âgées à revenu modique. Avez–vous quelque indice que les problèmes d'exploitation des personnes âgées sont plus graves chez les personnes à revenu modique que dans l'ensemble de la population, ou vice versa?

Mme Wahl: Non, pas vraiment. Notre service s'adresse aux personnes âgées à revenu modique parce que nous sommes financés par l'entremise du Régime d'aide juridique de l'Ontario. Disons quand même que nous faisons une exception à la règle dans le cas des situations d'abus. Je ne refuserais pas de personnes âgées à gros revenu, si je pouvais les aider, comme nous le permet notre mécanisme de financement si le problème nous semble grave. Par conséquent, nous avons effectivement observé cela dans toutes les fourchettes. Mais notre service est par ailleurs très petit. Je dis toujours que cela nous empêche, en réalité, de voir autre chose qu'un instantané.

M. Halliday: Au début de son exposé, madame la présidente, M^me^ Wahl a dit que les personnes âgées veulent prendre elles–mêmes leurs décisions sur leurs besoins et leur avenir. Je comprends cela. Vous avez en quelque sorte répondu à ma question plus tard lorsque vous vous êtes mise à parler de capacité mentale. N'estimez–vous pas que la plupart des personnes âgées qui sont capables peuvent échapper à ce type d'abus, ou pensez–vous qu'elles y sont exposées même si elles

[*Texte*]

the ones who are incompetent. But do you see competent seniors suffering as well?

Ms Wahl: I certainly see competent seniors who have been victimized. That's one of the reasons why we went very strongly in the direction of education. I'll give you an example in terms of powers of attorney. This is a frequent problem we provide assistance with.

The competent seniors have executed the power of attorney, but what has happened is that they've not received the proper advice before they've executed it. The bank tellers are handing these things out like cotton candy. They hand them out with no information being given or misinformation being given. Lawyers are not providing advice to the seniors. The power of attorney is treated as a very trivial matter rather than something that really has great consequences.

When I looked at all of that, we started doing education with the seniors, to make them more aware of the issue. We've done this not only through presentations but also through pamphlets. We've used public access TV—really a wide variety—radio. Any opportunities I can get on radio I grab, to make sure it's getting out to as many people as possible. We even handed out some of those brochures through Meals–on–Wheels, in order to reach the house–bound seniors. You got your meal as well as some pamphlets.

We've also provided education to banks within the city of Toronto. We want to extend that out further, and I've contacted all the banking industry for the same reasons as the people from Manitoba have, to try to get that word out to an industry that I think is not doing its job in dealing with powers of attorney. It is the same thing with the private bar. We've done an education program with lawyers so that they will take this issue more seriously, so that they will treat their clients with greater respect with regard to this issue because of the consequences. So it's getting that information out.

Mr. Halliday: On that last point, to what extent are the law schools teaching and putting this on the curricula? Is it happening now?

• 1235

Ms Wahl: Only one law school in the country has done a program specifically on elder law, and that's the University of British Columbia. I certainly am trying to encourage that development across the country and to incorporate some of these issues into the other courses so it's not just the seniors course but it's to get that message across in the course that deals with mental incompetency law. It's a slow fight to do that, but it certainly is something we're trying to encourage.

Mr. Halliday: I have one last question. It's not entirely in your jurisdiction probably. I was interested in Ms Wahl's philosophy about mandatory reporting.

[*Traduction*]

sont très capables. Il me semble que les premières victimes seront les incapables. Mais les personnes âgées capables sont–elles exposées, elles aussi?

Mme Wahl: Bien sûr, il y a des personnes âgées capables parmi les victimes. C'est même une des raisons pour lesquelles nous avons résolument pris le parti de l'éducation. Voici un exemple, qui concerne les procurations. C'est un problème fréquent que nous aidons à régler.

Les personnes âgées capables ont donné une procuration, sans toutefois avoir reçu les conseils appropriés au préalable. Les banquiers distribuent ces choses–là comme de la barbe–à–tonton. Ils ne donnent aucune information, ni vraie ni fausse. Les avocats ne conseillent pas les personnes âgées. La procuration est traitée comme une affaire tout à fait banale, et non pas comme un document très lourd de conséquences.

En regardant tout cela, nous avons commencé à faire de l'éducation auprès des personnes âgées, à les sensibiliser à la question. Nous l'avons fait non seulement par des exposés, mais encore en distribuant des dépliants. Nous nous sommes servis de la télévision communautaire—selon une très grande variété de formules—et de la radio. Je me précipite sur toutes les occasions qui se présentent à la radio, pour rejoindre le plus de monde possible. Nous avons même distribué certaines de ces brochures par les Popotes roulantes, pour rejoindre les personnes âgées retenues chez elles. Nous leur remettions des brochures en même temps que leur repas.

Nous avons aussi fait de l'éducation dans les banques à Toronto. Nous voudrions aller plus loin, et j'ai communiqué avec l'ensemble de l'industrie bancaire pour les mêmes motifs que les Manitobains, c'est–à–dire pour essayer de rejoindre une industrie qui ne m'apparaît pas faire son boulot dans le cas des procurations. Même chose avec les avocats en pratique privée. Grâce à notre programme d'éducation, les avocats devraient prendre la chose plus au sérieux, et traiter leurs clients avec plus de respect à cet égard, à cause des conséquences. C'est ce genre de sensibilisation.

M. Halliday: À ce sujet, dans quelle mesure cela fait–il partie du programme d'enseignement des facultés de droit? Cela y est–il déjà?

Mme Wahl: Une seule faculté de droit au Canada a offert un programme portant spécifiquement sur le droit des aînés. Elle est à l'Université de la Colombie–Britannique. Il est évident que j'essaie d'encourager cette initiative partout et d'intégrer certaines de ces questions dans les autres cours. Ce n'est pas seulement un cours de gérontologie. Il s'agit de le faire comprendre dans le cours de droit sur l'incapacité mentale. C'est un combat qui prend du temps, mais nous n'hésitons pas à le mener.

M. Halliday: Une dernière question. Elle n'est pas entièrement de votre ressort, probablement. J'ai été frappé par la position de M^me^ Wahl sur la dénonciation.

[*Text*]

A few months back we dealt with employment equity. There's a strong feeling that for the four designated groups who are suffering in employment equity, there should be a requirement for mandatory hiring of a certain per cent of people. Do your feelings in opposition to the concept of mandatory reporting spill over into the issue of employment equity as well?

Ms Wahl: I really couldn't comment. I don't know enough about employment equity.

Mr. MacAulay: First of all, I'll apologize for not being here for a major portion of your presentation. I understand you outlined a number of support systems that can help stop the violence in the home. We all realize that dollars cannot stop everything. In your opinion are there enough dollars to support the support systems in place?

Ms Wahl: You could always say that we can use more dollars, but I think there are a lot of resources that we're not using effectively. I talked earlier about services mandating themselves out of the picture, not realizing how they can respond. Some of this is not a requirement for new dollars. It's looking at how systems that already exist work and making them work better in this area. It's a reorientation of existing dollars, not taking anything away, not adding anything to people's agendas. It's just looking at it a little bit differently, how to better service the senior population.

Mr. MacAulay: I understand you oppose mandatory reporting.

Ms Wahl: Yes.

Mr. MacAulay: How do you feel about the powers of attorney? If we find out they've not acted in a proper fashion, how would you handle that? Let's say we find that somebody had a large amount of money in a savings account and all of a sudden it's not there. Should there be procedures in place?

Ms Wahl: I would get back to the senior first. I'll give you an example and I'm not trying to be facetious when I give you this example. I had a client who wanted to give a very large gift of money to a friend, and someone thought she was being abused because she had given this money to her friend. Her friend had given her a lifetime of pleasure through their friendship. This was not somebody who was being abused.

Actually this one of my favourite stories. A woman decided she wanted to go to Africa on a holiday. She was in her 80s and she spent every single penny she had on this trip to Africa. Everybody thought she was incompetent. In fact she was very capable. She had made a choice, a very important choice. It was important to her. She had a great time, came back and in fact had a wonderful time the next summer because she met some rich people in Africa who invited her back the second year and paid her way.

All I'm saying is that there are two sides to a story. In some cases it's not abuse, but people thinking that if it's a senior then it must be abuse. They're jumping to a wrong conclusion. In the situations that are really abuse, there are two streams as well. There's the senior who doesn't understand how the power of attorney works or has executed a power of attorney in a way before they really knew the consequences of it. Some comments are made to the doctor that we need to provide that education,

[*Translation*]

Il y a quelques mois, nous avons parlé d'équité en matière d'emploi. Selon le sentiment bien net, pour les quatre groupes désignés dans le cadre des programmes d'équité en matière d'emploi, il devrait être obligatoire d'embaucher une certaine proportion de «victimes». Votre opposition au concept de la dénonciation obligatoire s'étend–elle à la question de l'équité en matière d'emploi également?

Mme Wahl: Je ne saurais vous répondre. Je ne m'y connais pas assez en équité d'emploi.

M. MacAulay: Tout d'abord, vous voudrez bien m'excuser d'avoir raté une bonne part de votre exposé. Je crois comprendre que vous avez présenté plusieurs systèmes d'appui susceptibles de contrer la violence au foyer. Nous savons tous que l'argent n'est pas le remède à tout. À votre avis, y a–t–il assez d'argent pour soutenir les systèmes d'appui en place?

Mme Wahl: Il y aurait toujours moyen d'en dépenser plus. Mais il y a beaucoup de ressources mal utilisées. J'ai parlé tantôt des services qui se cachent derrière leur mandat, ne sachant pas comment réagir. Il ne faut pas toujours plus d'argent. Il faut voir comment fonctionnent les systèmes déjà existants et les améliorer. C'est une réorientation des budgets existants, sans rien enlever et sans rien ajouter aux divers programmes. Il faut regarder cela d'un autre oeil, voir comment mieux servir la population aînée.

M. MacAulay: Vous êtes contre la dénonciation obligatoire, donc.

Mme Wahl: Oui.

M. MacAulay: Quel est votre sentiment sur les procurations? S'il y a des abus, comment les réprimer? Mettons qu'un compte d'épargne bien garni disparaisse tout à coup. Faut–il mettre des procédures en place?

Mme Wahl: Je commencerais par retourner voir l'aîné. Voici un exemple, qui ne traduit aucune intention facétieuse. Une de mes clientes voulait faire un don très considérable à une amie. Or, quelqu'un a jugé qu'elle était exploitée parce qu'elle avait donné cet argent à son amie. Toute sa vie durant, elle avait chéri l'amitié de cette personne. On ne saurait parler d'exploitation dans ce cas.

En voici un autre de mes préférés. Ayant décidé d'aller passer des vacances en Afrique, une octogénaire y engloutit toute sa fortune, jusqu'au dernier cent. Tout le monde la jugeait incapable. De fait, elle savait très bien ce qu'elle faisait. Elle a fait un choix, un choix très important. Important pour elle! Elle est revenue ravie de ses vacances et a passé un très bel été l'année suivante. En effet, elle avait fait la connaissance en Afrique de gens riches qui l'ont réinvitée la deuxième année, lui payant même son passage.

Il y a toujours un envers de la médaille. Dans certains cas, ce n'est pas de l'exploitation. Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une personne âgée qu'il faut crier tout de suite à l'exploitation. Ils sautent à la mauvaise conclusion. Dans les cas de véritable exploitation, il y a deux catégories également. D'abord, l'aîné qui ne comprend pas le mécanisme de la procuration ou qui en a déjà donné une sans vraiment en connaître les conséquences. Nous expliquons au médecin qu'il

[*Texte*]

so we can prevent it. Once it happens, you can take legal action. People need to be able to get access to legal services such as mine, that are low–cost to them, to go for the recovery of those funds. We've been very successful getting the recoveries. In fact, we've done very little litigation on it. I found that once I present the demand letter to the family who's absconded with the money, we get it back fairly quickly.

• 1240

The third stream in that is if the senior is not competent and the power of attorney has been misused. In competency legislation, like guardianship legislation, there could be a role on the civil side for the public guardian trustee of a province or the public trustee, or the public curator to intervene. That's already in existence in many province. It's either not being used or the public office has not been given sufficient power to intervene, but that would be some provincial legislative change.

Lastly, it is a fraud, a form of theft. The police can be used to intervene. There are all these other steps, but people often don't know that they're existing. That's why I don't look to the reporting of it. It's going to the senior, saying what has happened, and offering to help.

Mr. MacAulay: Just on the final point, I think you would have to agree that although some people might go on a trip to Africa and a few things like that, many times it is not that, and seniors are abused. Many times too, I think you would have to agree, it mightn't be just all that easy to do something legally, because the senior feels obliged or threatened by the member of the family or the person they depend on. I know education will help, but from what I hear and understand this is a form of abuse. Many times it's not the senior's decision to spend the dollars, but they do it to keep the crutch or to have that person whom they really feel they need, and probably do not.

Ms Wahl: I'll throw it back to you. What would the reporting do? That's what I look at. What's the value of the reporting? Someone else is going to report it, but how is it going to help that senior, rather than my approach, which is assisting the senior and making sure the options are there, making sure that as much as possible it is comfortable for them to reach out so they don't have to fear the dependents? What will the reporting do? I would argue the reporting won't do anything. So what if you report? What will be the action?

Mr. MacAulay: I think the chair and I heard the gentleman from Quebec who said that many times the senior first really does not want to finger the relative, but with some encouragement and having the situation explained to them, they eventually will, and get their property back.

Ms Wahl: That's the argument I am giving. Make sure the senior has access to a variety of resources. Make sure they have the information. We're a legal service. One of the things we did as soon as we opened was to contact every social service and health service that we could think of that interacted with seniors. The local homemaker who is assisting this senior may be the one to whom the senior confesses that his son has taken all this money from him, but he does not want to do anything about it. That homemaker knows we exist and then she can say maybe you want to talk with somebody, and suggest somebody.

[*Traduction*]

faut faire cette éducation, pour empêcher cela. Quand cela se produit, il y a moyen d'intenter une action. Encore faut–il avoir accès à des services juridiques comme les miens, qui ne coûtent pas cher, pour récupérer ces fonds. Nous avons très bien réussi sur ce plan. De fait, nous n'avons pas eu à plaider pour la peine. Dès ma mise en demeure à la famille qui a fait main basse sur l'argent, nous ne tardons pas à le récupérer.

La troisième catégorie est celle où l'on a abusé de la procuration d'un aîné incapable. Dans la législation sur l'incapacité, comme dans la législation sur la tutelle, il pourrait y avoir un rôle, côté civil, permettant au curateur public de la province d'intervenir. Cela existe déjà dans bien des provinces. Ce rôle n'est pas exercé, ou la curatelle publique n'a pas de pouvoir suffisant d'intervention, mais cela représenterait un changement législatif au niveau provincial.

Enfin, c'est de la fraude, une forme de vol. On peut faire intervenir la police. Il y a toutes ces autres mesures, dont on ignore souvent l'existence. C'est pourquoi je ne m'arrête pas à la dénonciation obligatoire. Il faut plutôt aller trouver l'aîné, lui expliquer ce qui s'est produit, et offrir de l'aider.

M. MacAulay: Sur ce dernier point, vous conviendrez sans doute que, s'il y a des gens qui veulent faire un voyage en Afrique et des choses du genre, bien souvent c'est différent, et les aînés sont exploités. Bien souvent, aussi, vous en conviendrez, il n'est peut–être pas aussi facile de faire intervenir la loi, parce que la personne âgée se sent obligée ou menacée par le membre de la famille ou par la personne dont elle dépend. L'éducation aidera, je le sais, mais, selon ce que j'entends et comprends, cela est une forme d'abus. Souvent, ce n'est pas l'aîné qui décide de dépenser son argent; il veut conserver sa béquille, ou la personne dont il pense avoir vraiment besoin, alors qu'il pourrait probablement s'en passer.

Mme Wahl: Je vous relance la balle. À quoi servirait la dénonciation. C'est dans cette optique que je vois les choses. Quelle est l'utilité de la dénonciation? Quelqu'un d'autre va le faire, mais en quoi cela aidera–t–il la personne âgée, plus que mon approche, qui consiste à l'aider et à vérifier que les options sont là, et que, dans la mesure du possible, il se sent à l'aise de donner pour ne pas avoir à craindre? À quoi servira la dénonciation? À rien, ferai–je valoir. Et s'il y a effectivement dénonciation? Quel sera le remède?

M. MacAulay: La présidente et moi avons entendu un monsieur du Québec dire que, très souvent, la personne âgée ne veut pas vraiment dénoncer le coupable a priori, mais qu'il suffit de l'encourager et de lui expliquer la situation pour lui faire rendre son bien.

Mme Wahl: C'est mon argument. Donnez–lui accès à diverses ressources. Assurez–vous qu'elle est bien renseignée. Nous sommes un service juridique. Dès notre inauguration, nous avons communiqué avec chaque service social et chaque service de santé ayant, à notre connaissance, quelque interaction avec les personnes âgées. L'auxiliaire familiale locale aidant telle personne âgée peut être celle à qui la personne âgée avoue qu'elle s'est fait prendre tout son argent par son fils mais ne veut rien faire. Cette auxiliaire familiale connaît notre existence et elle peut envoyer son protégé demander conseil.

[*Text*]

We can keep this very low–key. It's making that contact to support the senior, to make them feel comfortable, to use your own words, and support them. It's not the reporting that's the issue. It's getting the information out to them, to get the resources to help them make the decisions themselves.

Mr. MacAulay: Well, possibly, but many times, again referring to this gentleman, the senior would not have reported it, and if somebody else had not reported it and taken the initial steps, this person would have lost everything. I respect your view. I'm not sure I totally agree with it, but I respect it.

Ms Wahl: A final comment on that is that I ask you to personalize it yourself. Think for yourself how much intervention you want. Do you want someone else deciding that what you do with your money is wrong, that if you buy a car tomorrow they're going to say you were being victimized, that if you decided to do a major purchase or to give funds to someone as a gift, someone else would be looking over your shoulder? How far do we go?

• 1245

Mr. MacAulay: I agree that's where the problem is. It can be the problem, but we haven't gone far enough yet in my opinion.

But I'm not the witness here. I thank you.

The Chair: Throughout this I'm hearing the words, ''make sure they have the information''. That seems to be a ringing phrase that has come out. Almost every witness has mentioned this—educate, educate.

You're doing that through your advocacy group, I know. How far out does your advocacy group go? Does it network throughout all of Ontario? I know you're small, nine or so people, but can you reach all of these areas, the web, the network?

Ms Wahl: We certainly try to network as much as possible. That's where I really take advantage of the fact that we're part of a very large legal aid system and use the other legal clinics. We use the opportunity to work with the Office of Seniors Issues. Eighty thousand copies of this booklet have gone out in English and French, and we're hoping to find some resources to do it in other languages as well. We try to keep very ''networked''. The same thing with major service provider organizations. I've often been a keynote speaker at conferences, again to spread the word. I've also presented in Quebec, British Columbia, Nova Scotia and Saskatchewan, trying to network across the country as well, for my own education to take the advantage of what's happening in other places, and also to provide other ideas. It is the exchange of information.

The Chair: We asked how the federal government could help in supporting shelters. Is this seniors' shelters alone that we're looking at?

Ms Wahl: Not necessarily seniors' shelters alone. There's quite a developed shelter system across the country, particularly for women. There's also an issue about trying to get some shelters for men. That I see as a real lack. I've often run into a

[*Translation*]

Tout cela se fait très discrètement. Il faut faire ce contact pour aider la personne âgée, pour la mettre à l'aise, comme vous dites, et l'aider. Ce n'est pas la dénonciation qui est en cause. C'est plutôt la façon de l'informer, d'obtenir les ressources pour l'aider à décider elle–même.

M. MacAulay: Ma foi, peut–être; mais très souvent—comme le disait ce monsieur—l'aîné n'aurait rien dit et, si la dénonciation n'était pas venue de quelqu'un d'autre qui a fait les premiers pas, il aurait tout perdu. Je respecte votre point de vue. Je ne suis pas sûr d'être entièrement d'accord, mais je le respecte.

Mme Wahl: Mon dernier commentaire là–dessus sera pour vous demander de vous mettre vous–même en situation. Demandez–vous quelle intervention vous souhaitez. Comment aimeriez–vous qu'on décide pour vous que vous avez tort de dépenser votre argent comme vous l'entendez, que vous êtes exploité si vous allez vous acheter une voiture, ou qu'on vous épie si vous décidez de faire un achat important, ou de faire un cadeau de l'argent à quelqu'un d'autre? Jusqu'où faut–il aller?

M. MacAulay: D'accord, c'est là que le bât blesse. Je vois le problème, mais nous ne sommes pas encore allés assez loin, à mon sens.

Mais je ne suis pas le témoin. Merci.

La présidence: Depuis le début, j'entends les mots «s'assurer qu'ils ont l'information». C'est devenu une espèce de cliché. Tous les témoins, ou à peu près, l'ont mentionné: éducation, éducation.

C'est ce que vous faites avec votre groupe d'intervention, je le sais. Jusqu'où allez–vous? Votre réseau s'étend–il à tout l'Ontario? Je sais que vous êtes peu nombreux, avec neuf personnes environ, mais pourrez–vous rejoindre toutes ces régions, l'ensemble du réseau?

Mme Wahl: En tout cas, nous essayons de faire tout le maillage possible. C'est là que j'exploite véritablement notre participation à un immense système d'aide juridique et fais appel aux autres cliniques d'aide juridique. Nous profitons de l'occasion pour travailler avec l'Office des affaires des personnes âgées. Quatre–vingt mille exemplaires de ce dépliant ont été distribués, en anglais et en français, et nous espérons trouver des ressources pour le diffuser dans d'autres langues, également. Nous entretenons bien notre réseau. Il en va de même des grands organismes fournisseurs de services. J'ai souvent été conférencière de marque à l'occasion de conférences, encore une fois pour répandre la bonne nouvelle. Je suis aussi allée au Québec, en Colombie–Britannique, en Nouvelle–Écosse et en Saskatchewan, pour tâcher d'étendre notre réseau à l'ensemble du pays également, pour ma propre éducation, afin de tirer parti de ce qui se passe ailleurs, et aussi de communiquer d'autres idées. C'est un échange d'information.

La présidence: Nous avons demandé comment le gouvernement fédéral peut aider les refuges. S'agit–il seulement des refuges pour les aînés?

Mme Wahl: Pas nécessairement des refuges pour les aînés seulement. On trouve au pays un réseau assez étendu de refuges, particulièrement pour les femmes. Il faut aussi trouver des refuges pour les hommes. À mon sens, c'est une grande

[*Texte*]

situation that I could not find a safe place for a senior citizen who is a man. It's a very serious problem. I've seen some women's shelters really trying to respond not only to seniors but to adults with disabilities. Again, it is a re-orientation of the service.

The Chair: I guess where I found there was perhaps a need for legislation, which would be the provincial, was the guardianship area of the incompetents. Again, I suppose the difficulty is to find those people. They could be back in a home that you would have no idea of. How to get messages out to people, to legal people who can help them, the bankers perhaps. That must be quite a problem to address.

Ms Wahl: This is where I am very supportive of a movement that I see in many provinces, and the group from Manitoba also commented on that—the mutlidisciplinary groups. The model that has been followed in many communities in Ontario is the so-called elder abuse action committee, which joins together a variety of the service networks—police, social services, health services, seniors' organizations, volunteer groups—to interact, to know how they each work, so that if they're assisting a person directly, they can help that person into the network that's already out there. It's a very important model, because it's adaptable to a tiny community or a large community.

As an example, I was in Westport, Ontario, which is a tiny community just north of Kingston. I understand that 25% of the population is now over the age of 65. There's a huge senior population in the area, and the professional service network is not yet in place. They probably don't have funding to support it. What I saw in that community really encouraged me. There was a huge volunteer movement. Many capable seniors were helping other people through their church groups, through the Lions Club, through the informal networks. That's just as important, if not more important, as the professional services.

• 1250

The Chair: One wonders whether this abuse of seniors is of recent years. I notice you have been hearing it since 1984, but if you go back 20 or 30 years ago, I think there was a community involvement. People helped each other. It was a completely different lifestyle. That has changed. People are out working, leaving seniors on their own or living with a child. Everything has changed. But as you say, in a smaller community you still have that community networking, that community feeling, which certainly is the way to go. That's exactly what we'd like to have in every place, but in the large cities I can't see that happening, because they are all distant from each other

Ms Wahl: I think it can happen, though, even in large cities. The Good Neighbour program, which has come out of the Office of Seniors Issues in Ontario, is supporting that kind of interconnection. Different communities get together. We ran what I called our floating legal clinic with Meals-on-Wheels or actually more correctly, the Wheels-to-Meals program, whereby they would bring people into a church to have meals together, like a dining club. The City of York in Metropolitan Toronto

[*Traduction*]

lacune. Je me suis souvent retrouvée devant l'impossibilité de trouver un endroit sûr pour un homme du troisième âge. Le problème est très sérieux. J'ai vu des refuges de femmes faire l'impossible pour accueillir non seulement des aînés, mais aussi des adultes handicapés. Encore une fois, c'est une réorientation du service.

La présidence: C'est peut-être dans le domaine de la tutelle des incapables que j'ai vu la nécessité d'une intervention législative, qui serait du ressort des provinces. Encore une fois, la difficulté, je suppose, c'est de trouver ces gens-là. Ils pourraient être repartis dans un foyer dont vous ignorez même l'existence. Comment rejoindre ces personnes, les avocats qui peuvent les aider, les banquiers peut-être. Ce doit être tout un problème!

Mme Wahl: C'est pourquoi j'appuie sans réserve un mouvement que j'observe dans bien des provinces—le groupe du Manitoba en a parlé également—à savoir les groupes multidisciplinaires. Le modèle qu'ont suivi de nombreuses collectivités de l'Ontario est le comité dit d'action contre l'exploitation des personnes âgées, qui regroupe divers réseaux de service—la police, les services sociaux, les services de santé, les associations d'aînés, les groupes bénévoles—pour interagir, pour apprendre comment chacun travaille, de manière à pouvoir seconder l'intervenant membre du réseau qui travaille directement auprès d'une personne âgée. Le modèle est très important, parce qu'il est adaptable à la très petite comme à la grande collectivité.

Par exemple, j'étais à Wesport, en Ontario, petite collectivité située juste au nord de Kingston. Sauf erreur, 25 p. 100 de la population locale a plus de 65 ans. La population de personnes âgées dans la région est énorme, et le réseau de services professionnels n'est pas encore en place. Il n'y a probablement pas d'argent pour le faire vivre. J'ai été vraiment encouragée par les observations que j'ai pu faire dans ce milieu. Il y avait un immense mouvement de bénévoles. De nombreux aînés très compétents aident d'autres personnes par l'intermédiaire de leurs paroisses, par les Clubs Lions, par les réseaux officieux. C'est tout aussi important, sinon davantage, que les services professionnels.

La présidence: On se demande si cette exploitation des aînés est récente. Je remarque que vous en entendez parler depuis 1984, mais si l'on revient en arrière de 20 ou 30 ans, je pense que le sens de la collectivité était plus aigu. Les gens s'entraidaient. Le mode de vie était bien différent. Tout cela a changé. Les gens travaillent, laissent leurs aînés à eux-mêmes ou vivent avec un enfant. Tout a changé. Mais, comme vous dites, dans une petite collectivité, ce maillage, ce sens de la collectivité, subsiste; c'est la formule idéale. C'est exactement ce que nous aimerions avoir partout, mais, dans les grandes villes, c'est impossible, parce que chacun se mêle de ses affaires.

Mme Wahl: C'est quand même possible, même dans les grandes villes. Le programme des Bons voisins, dont la paternité revient à l'Office des affaires des personnes âgées en Ontario, appuie ce genre d'interconnexion. Différentes collectivités se regroupent. Nous avons offert notre clinique juridique que j'appelle flottante avec les Popotes roulantes ou—terme plus exact—le programme Wheels-to-Meals, qui rassemble les gens dans une église pour un repas commun, entre amis. La ville de

[*Text*]

really provided almost a small–town atmosphere within the centre of the city, so I think it's possible within neighbourhoods. It's more difficult, but it is possible for the services to work together.

The Chair: With all of the different special services you've described, is there a focal point that pulls them all in together? How do you get it all together?

Ms Wahl: I don't think there's really a need for "the" central agency. Every time we try to set up a central agency or a resource, we run into the problem of funding, or people not opting into it in some way. I guess I'm not as worried about one service not knowing about this network as I am about some services knowing each other.

It's like a chain. It just interconnects. We started out primarily contacting nursing services. Those nursing services are part of another network. We're part of the criminal justice system, so we can connect nurses with the police. There's a natural movement. It's not as important to have one centre other than giving people the opportunity to interact and to bring in the rest of the connectors. It's like a spider, it just keeps on reaching out.

The Chair: Is that spider going between provinces? You're working with Ontario. Are you aware of a similar advocacy group working in Quebec, in P.E.I., across the country?

Ms Wahl: To a certain degree. The newsletters that come out of Health and Welfare Canada, and the offices of the minister for seniors issues, have been extremely useful. I think those connections are being made to some degree. The conference we had was enormously helpful in that way. The evidence to me is the fact that I've been a keynote speaker out in British Columbia five times. In fact, I've been going there on almost an annual basis. I'm going to Quebec tomorrow. So we do interact and that's very important.

I never liked re–inventing the wheel. I said this during the national conference. I was doing one of the closing presentations, and I said, steal each other's ideas. That's what we're here for. We're to share with each other. Take advantage of that. Why create something new when you can see the advantage of what somebody else is doing and just adapt it?

The Chair: I thank you very much for coming and presenting your wonderful brief to us today. I know I speak on behalf of all us. Thank you very much, you've contributed a great deal.

Ms Wahl: Thank you.

The Chair: I will now adjourn the meeting.

[*Translation*]

York dans le Toronto métropolitain offrait véritablement une atmosphère pour ainsi dire de petite ville au centre de la ville. Je pense que c'est possible dans les quartiers. C'est plus difficile, mais les services peuvent arriver à travailler ensemble.

La présidence: Avec tous les services spéciaux différents que vous avez décrits, y a–t–il un point de convergence pour les harmoniser tous? Comment faites–vous cette harmonisation?

Mme Wahl: Il n'est pas vraiment utile d'avoir «un» organisme central. Chaque fois qu'il est question de créer un organisme ou une ressource centrale, nous nous heurtons au problème du financement, ou d'un refus quelconque de participation. Ce n'est pas la possibilité qu'un service ignore l'existence de ce réseau qui m'inquiète, mais plutôt la possibilité que certains services ne connaissent pas les autres.

C'est comme une chaîne. Une interconnexion. Nous avons commencé surtout par communiquer avec les services de soins infirmiers. Ils font partie d'un autre réseau. Nous faisons partie du réseau de justice pénale, de sorte que nous pouvons être le trait d'union entre les infirmières. Il y a un mouvement naturel. Il est moins important d'avoir un seul centre que de donner à chacun la possibilité d'interagir et de rallier le reste des agents. C'est comme une araignée, dont la toile ne cesse de s'étendre.

La présidence: Cette toile d'araignée s'étend–elle aux diverses provinces? Vous travaillez avec l'Ontario. Connaissez–vous un groupe d'intervention semblable au Québec, à l'Île–du–Prince–Édouard, dans l'ensemble du pays?

Mme Wahl: Jusqu'à un certain point. Les bulletins qui nous viennent de Santé et Bien–être social Canada, et les bureaux du ministre pour les affaires des personnes âgées, ont été extrêmement utiles. Je pense que ces liens se créent jusqu'à un certain point. Notre conférence a été précieuse à cet égard. J'en veux pour preuve le fait que j'ai été cinq fois conférencière de marque en Colombie–Britannique. De fait, j'y vais presque tous les ans. Demain, je serai au Québec. Oui, il y a une interaction, et c'est très important.

Je n'ai jamais aimé réinventer la roue. Je l'ai dit pendant la conférence nationale. J'y ai fait un des exposés de clôture, où j'ai conseillé à tout le monde de s'emparer des idées des autres. C'est pour cela que nous sommes là. Pour partager entre nous. Profitons–en. Pourquoi créer du neuf lorsqu'il suffit d'adapter le programme de l'autre?

La présidence: Merci beaucoup de votre présence et de votre magnifique mémoire. Je parle au nom de tous, j'en suis sûre. Merci beaucoup, vous nous avez beaucoup apporté.

Mme Wahl: Merci.

La présidence: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Manitoba Legislature:

Honourable Gerry Ducharme, Minister responsible for Seniors.

From the Manitoba Senior Directorate:

Kathy Yurkowski, Executive Director.

From the Advocacy Centre for the Elderly:

Judith A. Wahl, Executive Director.

TÉMOINS

De la législature du Manitoba:

L'honorable Gerry Ducharme, ministre responsable des personnes âgées.

De la Direction des personnes âgées du Manitoba:

Kathy Yurkowski, directrice exécutive.

De la Advocacy Centre for the Elderly:

Judith A. Wahl, directrice exécutive.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

A1
C 28
H43

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6

Tuesday, March 23, 1993

Chair: Edna Anderson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 6

Le mardi 23 mars 1993

Présidence: Edna Anderson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Senior Citizens Health Issues

of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Questions de santé concernant les personnes âgées

du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

---

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of elderly abuse

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude sur le mauvais traitement infligé aux personnes âgées

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

SUB-COMMITTEE ON SENIOR CITIZENS HEALTH ISSUES OF THE STANDING COMMITTEE ON HEALTH AND WELFARE, SOCIAL AFFAIRS, SENIORS AND THE STATUS OF WOMEN

Chair: Edna Anderson

Vice-Chairman: Lawrence MacAulay

Members

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DES QUESTIONS DE SANTÉ CONCERNANT LES PERSONNES ÂGÉES DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, DES AFFAIRES SOCIALES, DU TROISIÈME ÂGE ET DE LA CONDITION FÉMININE

Présidence: Edna Anderson

Vice-présidence: Lawrence MacAulay

Membres

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 23, 1993
(7)

[*Text*]

The Sub-Committee on Senior Citizens Health Issues of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women met at 11:36 o'clock a.m. this day, in Room 536, Wellington Bldg., the Chair, Edna Anderson, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Edna Anderson, Bruce Halliday, Lawrence MacAulay and Neil Young.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Nancy Miller Chénier, Research Officer.

Witnesses: From the University of Newfoundland: Dr. Michael J. Stones. *From the Native Canadian Centre of Toronto:* Dennis Lewis.

Pursuant to Standing Order 108(2) and its order dated Monday, April 27, 1992, the Sub-Committee resumed consideration of its study of elderly abuse (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, February 2, 1993, Issue No. 1*).

On motion of Neil Young, it was agreed, — That in relation to its study on elderly abuse, the Sub-Committee seeks authority to travel to Washington, D.C. from Tuesday, April 27, 1993 to Thursday, April 29, 1993 and that the necessary staff do accompany the Sub-Committee.

On motion of Neil Young, it was agreed, — That in relation to its study on elderly abuse, the Sub-Committee contract the services of the Centre for Legislative Exchange, for the purpose of development and organization of its visit to Washington, D.C. and that the amount for these services not exceed $4,250.00.

The witnesses made opening statements and answered questions.

On motion of Neil Young, it was agreed, — That the document submitted by Michael J. Stones be printed as an appendix to this day's *Minutes of Proceeding and Evidence* (*See Appendix "SECI-2"*).

On motion of Neil Young, it was agreed, — That the brief, presented by Dennis Lewis, be printed as an appendix to this day's *Minutes of Proceedings and Evidence* (*See Appendix "SECI-3"*).

At 12:58 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 23 MARS 1993
(7)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des questions de santé concernant les personnes âgées du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine se réunit à 11 h 36, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Edna Anderson (*présidente*).

Membres du Sous-comité présents: Edna Anderson, Bruce Halliday, Lawrence MacAulay et Neil Young.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Nancy Miller Chénier, attachée de recherche.

Témoins: De l'Université de Terre-Neuve: Dr Michael J. Stones. *Du Centre autochtone canadien de Toronto:* Dennis Lewis.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à son ordre de renvoi du lundi 27 avril 1992, le Sous-comité reprend son étude sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 2 février 1993, fascicule nº 1*).

Sur motion de Neil Young, il est convenu, — Que dans le cadre de son étude sur les mauvais traitements dont sont victimes les personnes âgées, le Sous-comité demande la permission de se rendre à Washington, D.C., du mardi 27 au jeudi 29 avril 1993, et de se faire accompagner par le personnel requis.

Sur motion de Neil Young, il est convenu, — Que dans le cadre de son étude sur les mauvais traitements dont sont victimes les personnes âgées, le Sous-comité retienne les Services du Centre d'échanges parlementaires, afin de préparer et d'organiser sa visite à Washington, D.C., et que la rétribution ne dépasse pas 4 250$.

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

Sur motion de Neil Young, il est convenu, — Que le document présenté par Michael J. Stones figure en annexe aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «SECI-2»*).

Sur motion de Neil Young, il est convenu, — Que le mémoire présenté par Dennis Lewis figure en annexe aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «SECI-3»*).

À 12 h 58, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 23, 1993

• 1138

The Chair: Order. While we have a quorum present, I would like to look at a couple of motions.

The first motion is that in relation to its study on elder abuse, the subcommittee seeks authority to travel to Washington, D.C., from Tuesday, April 27, 1993, to Thursday, April 29, 1993, and that the necessary staff do accompany the subcommittee. Do I have any discussion on this?

An hon. member: I so move.

Motion agreed to

The Chair: A second one: that in relation to its study on elder abuse, the subcommittee contract the services of the Centre for Legislation Exchange for the purpose of development and organization of its visit to Washington, D.C., and that the amount for these services not exceed $4,250.

An hon. member: I so move.

Motion agreed to

The Chair: Now we can get down to real business.

We have before us Dr. Mitchell Stones, who is with the Gerontology Centre in Memorial University, St. John's, Newfoundland. We certainly welcome you here to our committee meeting today.

Dr. Stones was instrumental in founding the Seniors Resource Centre Association of Newfoundland, funded by a three-year contribution from Health and Welfare Canada's senior independence program.

• 1140

Through the Family Violence Prevention Division, there was further funding to develop a unified and consistent approach to the definition and measurement of elder abuse.

There are a number of areas, for instance the project advisory committee on abuse and neglect of the Canadian Association on Gerontology, of which Dr. Stones is a member.

Dr. Stones, we'd be delighted to hear you.

Dr. Michael J. Stones (Co-Director, Gerontology Centre, Memorial University of Newfoundland): Thank you very much. Perhaps I can start from where we finished, in a sense, and just tell you briefly at least some of the things we've concluded, then tell you a little about how we got there.

Where we finished was with a conclusion that mistreatment of older people, or the abuse of older people, or whatever terms one wants to use, can't be defined or understood in a simplistic way. It has frequently been talked of in a very simplistic way.

We have tried to show that in fact there are several different meanings of elder mistreatment. By lumping all these meanings together one comes into a state of some confusion, which I think we're currently in.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 23 mars 1993

La présidence: La séance est ouverte. Pendant que nous avons le quorum, j'aimerais que nous examinions une ou deux motions.

Voici la première: que dans le cadre de son étude sur les mauvais traitements dont sont victimes les personnes âgées, le sous-comité demande la permission de se rendre à Washington, D.C., du mardi 27 au jeudi 29 avril 1993, et de se faire accompagner par le personnel requis. Quelqu'un souhaite-t-il discuter de la question?

Une voix: Je propose la motion.

La motion est adoptée

La présidence: Deuxièmement, que dans le cadre de son étude sur les mauvais traitements dont sont victimes les personnes âgées, le sous-comité retienne les services du Centre d'échanges interparlementaires, afin de préparer et d'organiser sa visite à Washington, D.C., et que la rétribution ne dépasse pas 4 250$.

Une voix: Je propose la motion.

La motion est adoptée

La présidence: Nous pouvons maintenant passer aux choses sérieuses.

Nous recevons aujourd'hui le Dr Mitchell Stones qui nous vient du Centre de gérontologie de l'Université Memorial à St. John's (Terre-Neuve). Nous vous souhaitons la plus chaleureuse bienvenue.

Le Dr Stones n'est pas étranger à la fondation de la Seniors Resource Centre Association of Newfoundland qui a été financée par une contribution de trois ans du Programme d'autonomie des aînés de Santé et Bien-être social Canada.

D'autres fonds ont été obtenus auprès de la Division de la prévention de la violence familiale afin de définir et de mesurer la violence faite aux aînés de manière systématique et uniforme.

Il a d'autres champs d'intérêts: il est notamment membre du Comité consultatif du projet sur les mauvais traitements et négligences à l'endroit des Canadiens âgés de l'Association canadienne de gérontologie.

Docteur, nous serons ravis de vous entendre.

Dr Michael J. Stones (codirecteur, Centre de gérontologie, Memorial University of Newfoundland): Merci beaucoup. Peut-être pourrais-je commencer par là où nous avons terminé et vous parler brièvement de certaines des choses que nous avons conclues et de la façon dont nous sommes parvenus à ces conclusions.

Nous avons conclu en effet que les mauvais traitements dont sont victimes les personnes âgées ou la violence, quel que soit le terme que l'on utilise, ne peuvent être définis ni compris de façon simpliste. C'est pourtant souvent la façon dont on envisage le problème.

Nous avons essayé de montrer qu'en fait il y a plusieurs sens à l'expression mauvais traitement. En regroupant tous ces sens, on se perd un peu et je crois que c'est la situation actuelle.

[*Texte*]

We concluded there are three basic reference standards against which acts of potential mistreatment or alleged mistreatment are judged. One is the legal standards, the legislative standards. They're understood. They're written down somewhere. They're fairly clear. They're a set of standards accepted by society for the evaluation of mistreatment. When people are talking about mistreatment, if you say, well, it's statutory or legislative mistreatment, they understand what one is talking about. It's things that are against the criminal law or against the common law, but in some sense against the law.

Then we have a second set of standards, by which organizations regulate themselves. We refer to this as "organizational mistreatment". Certain standards may be a code of ethics of a professional association. They may be the regulations of a nursing home. But again, these particular standards are usually enforced by associations and are a clearly understood set of standards.

The third set we term "normative community standards". These are the standards that advocates use. They refer to behaviours that aren't necessarily forbidden in law or by an organization but that are standards the community in general thinks of as representing elder mistreatment. I'll give you a few examples.

Just last Friday we had a group of neighbours come to the university. They frequently come and ask our advice about a variety of things. But this time they came with what they thought was an elder abuse problem. It referred to an older gentleman, in the seventies, whose wife six months earlier had been admitted to a mental hospital. The wife was about twenty years younger. The wife was somewhere in the fifties.

When the wife came back from the mental hospital, she came with a live-in boyfriend, who she brought to their home. Whether she got the boyfriend from the mental hospital or whether this was outside, I don't know. We'll find out, but I can't tell you right now. You had the situation, then, where the older gentleman in the seventies and his wife in the fifties and the live-in boyfriend were all in the same house. Then the problems started.

The live-in boyfriend took some exception to the husband. I'll call the older gentleman "the husband". During last winter the neighbours frequently saw the husband out in cold weather wearing slippers and without an overcoat. They began to realize he wasn't allowed in the house for much of the day but had to live essentially in the basement.

• 1145

He was made to chop wood, do heavy duties, despite the fact that it was known in the community this fellow had a heart condition and was somewhat frail. Last fall he was building a heavy rock wall, according to the neighbours, and was carting rocks all over the place, quite heavy rocks. There were several other things.

Several of the neighbours called the police in. The police apparently did an investigation, but couldn't lay charges. It was clearly an example of community standards. The neighbours clearly considered that a case of elder mistreatment and elder abuse was going on. But it was not legislated against. It fell between the legal stools, on some level.

[*Traduction*]

Nous avons conclu qu'il y a trois critères selon lesquels on peut juger s'il y a ou non mauvais traitement. D'une part, les critères juridiques, législatifs. Ils sont compris. Ils sont écrits quelque part. Ils sont assez clairs. Il y a une série de critères acceptés par la société pour l'évaluation des mauvais traitements. Quand on parle de mauvais traitements, si l'on dit, c'est un mauvais traitement au sens législatif, on comprend ce dont on parle. C'est quelque chose qui est contre le droit pénal ou contre le common law et, en un certain sens, contre la loi.

Puis nous avons une deuxième série de critères sur lesquels se règlent les organisations. Il s'agit des mauvais traitements institutionnels. Il peut s'agir du code de déontologie d'une association professionnelle. Il peut également s'agir du règlement d'un foyer pour personnes âgées. Mais, là encore, ces critères sont habituellement fait respecter par des associations et sont assez faciles à comprendre.

La troisième série concerne les critères normatifs de la collectivité. Ce sont ceux qu'utilisent les gens qui travaillent dans ce domaine. Ils portent sur des comportements qui ne sont pas nécessairement interdits par la loi ni par une organisation quelconque, mais qu'en général la collectivité considère comme un exemple de mauvais traitements vis-à-vis des personnes âgées. Je vais vous donner quelques exemples.

Vendredi dernier, un groupe de voisins est venu à l'université. Ces gens-là viennent souvent nous demander conseil sur tout un éventail de choses. Mais, cette fois, ils sont venus nous présenter ce qu'ils pensaient être un problème de mauvais traitements de personnes âgées. Il s'agissait d'un homme âgé, de plus de 70 ans, dont la femme avait été admise six mois plus tôt à l'hôpital psychiatrique. Celle-ci avait environ 20 ans de moins. Dans la cinquantaine.

Lorsqu'elle est sortie de l'hôpital, elle est rentrée avec un ami qu'elle a installé chez eux. Avant à savoir si elle a trouvé cet ami à l'hôpital psychiatrique ou ailleurs, je n'en sais rien. Nous le découvrirons, mais je ne puis vous le dire pour le moment. La situation était donc que ce vieil homme de plus de 70 ans et sa femme dans la cinquantaine vivaient avec cet ami dans la même maison. Les problèmes ont commencé.

L'ami a commencé à trouver le mari gênant. J'appellerai l'homme âgé le mari. L'hiver dernier, les voisins voyaient souvent le mari dehors par temps froid en pantoufles et sans manteau. Ils ont commencé à comprendre qu'il n'avait pas le droit de rester dans la maison la plupart du temps et qu'il était essentiellement relégué au sous-sol.

On lui faisait couper du bois, on lui faisait faire de lourds travaux, en dépit du fait qu'il souffrait d'une maladie cardiaque et était quelque peu faible, fait connu dans la collectivité en question. Comme l'ont dit les voisins, l'automne dernier il était en train de construire un mur de pierre massif, ce qui supposait le transport de ces pierres assez lourdes. Il y a eu d'autres incidents.

Plusieurs voisins ont appelé la police qui a procédé à une enquête, mais n'a pu porter d'accusations. C'était clairement un exemple de critère de la collectivité. Les gens du voisinage s'entendaient clairement pour dire qu'il s'agissait là d'un cas de violence à l'endroit d'une personne agée. Cependant, rien n'est prévu à ce sujet dans la loi et il s'agit donc là d'un cas qui est passé entre les mailles du filet.

[*Text*]

As I said, this is something we only heard about last Friday, so it is fairly new to me. I am really just relaying what the neighbours told us, without doing any further investigation. But clearly it was community standards of mistreatment or abuse that were being violated.

In this particular instance the husband died. He died in January. Two or three months after the husband died, the neighbours were still concerned enough to want to try to prevent this kind of thing from happening in the future. So they eventually came to us and said give us a hand, because we're not sure what to do. We said we would work with them and help them, which we will. But it has only been a few days since that happened, so obviously we haven't been able to do anything yet.

That is clearly a case where mistreatment was in violation of community standards but not in violation, according to the police, of legal standards.

When you think about mistreatment, you find there are lots and lots of different standards being employed. The police are forced to use a legal definition because they have to act according to the law. They are the enforcers of the law.

If you head into a nursing home, the administrator of the nursing home is also monitoring the law, but is also guided by the regulations of that nursing home. The staff have to provide care in a friendly way. They may have regulations about personal possessions of residents in the home, or they may not. Organizations differ, as nursing homes differ. I have given an example in the brief about potential problems in that kind of area.

The nursing home is guided by its own regulations. You have the advocates. You have the neighbours, the concerned advocates, in the example I just gave, who have a set of standards that are not legal or organizational, but they represent what the community thinks is unacceptable behaviour.

These are really three quite distinct types of mistreatment. To lump them all together, as has often been done in the literature and has often been done in thinking about elder mistreatment, is to create confusion. We are in a state of confusion right now.

I might relate another example. I went to give a talk about elder abuse in a nursing home two or three months ago. After I had given my talk, which was very similar to the talk I gave you in this paper, one of the nursing aides stood up and said, Dr. Stones, we can't call residents by their Christian names any more and we can't give them hugs, can we? I asked, what do you mean?

It turned out a member of the Newfoundland Constabulary had been down two or three weeks earlier and had been talking about elder abuse, which I didn't understand, and had frightened the nurses a lot by saying, it may well be abusive if you call somebody by their Christian name, and you may get charged with abuse if you hug somebody who doesn't want it.

[*Translation*]

Comme je vous l'ai dit, il s'agit là d'un cas dont j'ai entendu parler seulement vendredi passé. Je ne fais que vous relater ce que les voisins nous ont dit, et nous n'avons pas poussé les choses plus loin. Cependant, il s'agissait certainement là d'un cas de mauvais traitements ou de violence d'après les normes de la collectivité.

Dans ce cas en particulier, le mari est mort en janvier. Deux ou trois mois après son décès, les voisins se préoccupaient toujours de la question au point de vouloir essayer que ce genre de choses ne se reproduise plus à l'avenir. Ils sont donc venus nous trouver pour demander notre aide; ils ne savaient en effet pas comment procéder dans une telle situation. Nous leur avons dit que nous les aiderions, et nous allons le faire. Cependant, nous n'avons encore rien pu faire jusqu'à présent parce que cela s'est passé il y a quelques jours à peine.

Il s'agit là clairement d'un cas où le mauvais traitement était considéré comme allant à l'encontre des normes de la collectivité sans qu'il y ait, selon la police, non-respect de critères juridiques.

Dans le cas des mauvais traitements, on peut juger de la situation en se basant sur différents critères. La police, quant à elle, puisqu'elle doit appliquer la loi, se base sur une définition juridique du mauvais traitement.

Dans le cas des maisons de soins, les administrateurs veillent à observer la loi, mais ils sont également guidés par les règlements internes de la maison. Le personnel doit offrir des soins en agissant de façon amicale. Il est possible qu'il existe certains règlements concernant les objets personnels des résidents. Les organisations diffèrent et les maisons de soins aussi. Dans mon mémoire, j'ai donné un exemple de problèmes qui peuvent survenir à cet égard.

La maison de soins doit également respecter ses propres règlements. Les voisins sont juges de la situation et dans l'exemple que je vous ai donné, vous voyez donc qu'il existe des critères qui ne sont ni juridiques ni organisationnels mais qui font bien comprendre les comportements que le groupe n'est pas prêt à accepter.

Il existe donc trois différents types de mauvais traitements. Vouloir les regrouper comme on l'a fait souvent dans tout ce qui a été écrit sur la question et dans le domaine de la violence dont sont victimes les aînés en général, c'est créer la confusion. À l'heure actuelle, c'est la confusion qui règne.

Je pourrais vous donner un autre exemple. J'ai prononcé une conférence sur les mauvais traitements à l'endroit des aînés dans une maison de soins il y a deux ou trois mois. Après ma conférence qui ressemblait beaucoup au texte que vous avez devant vous, une des aide-infirmières m'a dit: Dr Stones, est-il vrai que nous devons nous adresser aux résidents en utilisant leur prénom et que nous ne pouvons plus les serrer dans nos bras. Je lui ai demandé ce qu'elle voulait dire par cela.

Un agent provincial était venu deux ou trois semaines auparavant pour parler de la question de la violence à l'endroit des aînés et avait dit au personnel infirmier que c'était peut-être mal traiter les patients que de les appeler par leur prénom et que l'on pouvait être poursuivi si l'on serrait dans ses bras quelqu'un contre son gré. Cela avait évidemment effrayé le personnel infirmier.

[*Texte*]

The answer I gave to the nurses was very straightforward: you ask the individual whether they would rather be called "Fred Smith" or "Mr. Smith". In the case of hugs, you make sure you know what the person wants and what the person's family wants. You take it case by case.

The point is that the nurses were in a great deal of confusion. I think the general public is in a great deal of confusion. I find this all the time in talking to folks about elder abuse. They are not sure what falls under the category of elder abuse.

• 1150

The professionals are also in a great deal of confusion. What we need is a more precise terminology, recognizing there are multiple meanings and talking as though there are, so at least we can have fairly precise communication. When we are talking about abuse that is somehow against the law, we should call it "statutory or legislative abuse". When we are talking about abuse in organizations, which is not illegal but which violates organizational regulations, call it "organizational abuse". When we are talking about behaviour that violates community standards but is not against the law and also is not against organizational regulations, then call it something like "normative mistreatment" or whatever term one likes to use. We use the term "normative mistreatment". It is violation of community standards, but the behaviour is not forbidden.

Basically, as far as we can see it, if that division seems to you to be sensible—and it seems to our committee to be reasonably sensible, in that it represents three categories of abuse that are fundamentally different—then why not go along with a categorization like that? Recognize there are multiple meanings and recognize we are doing a real disservice if we talk about elder abuse in a general sense and pay out money for research as though it is just one thing, talking about the prevalence of elder abuse in Canada as though we are talking about one kind of abuse when in fact we are talking about multiple kinds.

There's a further point to recognize. Not all violence or crime against older people falls under the heading of elder abuse. If, for instance, I happen to be 60 or 65 or whatever age it happens to be, and somebody breaks into my house and steals something, then most people—and we know this, because we've asked them—would say, no, that's not elder abuse, that's robbery. They would argue, and we found this in our survey, that what people regard as being elder abuse is acts that are against the law, the legislative or statutory abuse, the organizational abuse, or normative community abuse, but enacted by somebody in a trust relationship.

The trust relationship is very important. When we did our research and we asked, is this behavour or that behavour an example of elder abuse or not, and how much so, initially they would tell us it depends on who is doing the act. When we

[*Traduction*]

La réponse que j'ai donnée aux infirmiers et infirmières était directe: Il faut demander à la personne en question si elle préfère être appelée par son prénom ou par son nom de famille. Quant aux marques d'affection, il valait mieux connaître exactement les sentiments de la personne ou de sa famille sur la question. Il fallait en d'autres termes juger chaque cas selon son mérite.

La confusion était donc grande, et je crois qu'il en va de même pour la population en général. C'est en tout cas ce que je ressens chaque fois que je parle aux gens de la violence à l'endroit des aînés. Personne ne sait ce qu'il faut entendre par l'expression violence à l'endroit des aînés.

Chez les professionnels, la confusion est grande également. Ce qu'il faut, c'est une terminologie plus précise, c'est reconnaître que cette expression recouvre différents sens et en tenir compte afin de pouvoir communiquer de façon précise. Quand il est question de mauvais traitements, de violence qui tombe sous le coup de la loi, on pourrait parler de mauvais traitements statutaires. Quand on parle de mauvais traitements dans certaines organizations, ce qui n'est pas illégal mais qui va à l'encontre des règlements de l'organisation, on pourrait parler de mauvais traitements organisationnels. Quand on parle d'un comportement qui va à l'encontre des normes acceptées dans la collectivité mais n'enfreint pas la loi ni la réglementation organisationnelle, on pourrait parler alors de mauvais traitements normatifs ou utiliser toute autre expression qui recouvre cette idée. Dans notre cas, nous utilisons l'expression «mauvais traitements normatifs». Il y a, violation des normes de la collectivité, même le comportement n'est pas interdit.

Essentiellement, si ces différentes désignations vous semblent raisonnables—et notre comité estime que tel est le cas, puisque cela correspond à trois catégories de mauvais traitements qui sont fondamentalement différentes—pourquoi alors ne pas adopter ce genre de terminologie? Il faudrait reconnaître que cette expression a différents sens et qu'il est vraiment néfaste de parler des mauvais traitements à l'endroit des aînés dans un sens général, de faire de la recherche en ne tenant pas compte de ces subdivisions, de parler de toute cette question en bloc comme s'il s'agissait d'une seule sorte de mauvais traitements alors qu'en fait ce n'est pas le cas.

Il faut également se rendre compte d'une autre chose: tout acte violent ou délit commis contre les personnes âgées ne doit pas être considéré comme violence contre ces personnes. Si quelqu'un s'introduit par effraction dans ma maison et me vole quelque chose et que j'ai 60 ou 65 ans par exemple, on ne considérerait pas cela comme de la violence contre moi mais tout simplement comme un cas de vol—et la plupart des gens seraient d'accord avec nous là-dessus, nous avons d'ailleurs posé la question. Nous avons en effet procédé à un sondage. Les gens considèrent que les mauvais traitements infligés aux aînés sont de nature statutaire, organisationnelle ou normative, mais en plus qu'ils doivent être perpétrés par une personne avec qui est établie une relation de confiance.

Cette relation de confiance est très importante. Lorsque nous avons procédé à notre recherche et que nous avons demandé si tel ou tel comportement était un exemple de violence contre les aînés ou non et à quel degré, au départ, on

[*Text*]

finally wised up a little and specified very precisely that we were talking about people in a trust relationship, they had no problem. They could give us an answer straightaway. And the answer is remarkably consistent.

There seems to be a consensus within the Canadian community, which seems also to be reflected by the American researchers, that in fact what we are referring to as elder abuse is acts against an older person—and how old do you have to be to be old, but let us say 65 or older—by somebody in a trust relationship. Trust relationships can be formal or informal. Formal trust relationships are usually specified within the law in some sense or another, or within organizational regulations. Informal trust relationships refer to family membership or the acceptance of responsibilities based on either kinship or other close ties. Really, they are the main defining conditions, if you like, in the sense that if the person who is abused is older. . .by somebody in a trust relationship.

If you can establish that, then you have to ask, what standards were violated? Was it legal standards? Was it organizational standards? Was it community standards? Then you really have the basics of what we think is a reasonable approach. You have a language people can talk to each other and understand each other in, if they use that kind of language. We talk about that as being the basics of the lexicon or the dictionary of terms we have developed.

• 1155

We think this dictionary approach is an important one, because there are multiple meanings to elder mistreatment. The acceptance of this, that there are multiple meanings. . .we're talking about different things under a same general heading, and the precise communication we need to be able to put the same thing under particular headings. Once we do that, then we can proceed.

If the defining conditions, then, are age and a trust relationship, there are other conditions that may be necessary to consider when one is talking about abuse or mistreatment. People have often mentioned intent in the harm done to the older person as being a defining condition of elder abuse. It is not, when you think about it. It is a defining condition for abuse in general. Mistreatment in general usually involves intent. Mistreatment in general usually involves harm to the recipient. They are not defining conditions for elder abuse in particular, but they are defining conditions for mistreatment in a more general sense.

The law recognizes the severity of mistreatment to involve a juxtaposition of, usually, harm and intent. Some of the confusion has arisen because of a failure to understand the sophistication of the law. We tend to divide up the sub-categories of mistreatment into primary, secondary, and tertiary, using the model provided by the law.

Primary is an act intended to produce particular consequences, as in first-degree murder: you mean to kill somebody and you do. The act is intended to produce particular consequences, as in robbery: you mean to steal somebody's

[*Translation*]

nous a répondu que tout dépendait de la personne qui était coupable de l'acte en question. Plus tard, nous avons mieux pu cerner la question et nous avons précisé qu'il s'agissait de personnes qui avaient établi une relation de confiance avec l'aîné. Devant une telle précision, les personnes interrogées n'avaient plus aucun doute et cela caractérisait d'ailleurs la plupart des réponses.

Les Canadiens semblent d'accord pour dire—et la même chose vaut pour les chercheurs américains—que pour qu'il y ait violence contre un aîné—c'est-à-dire une personne de 65 ans ou plus, il faut qu'existe cette relation de confiance, que cette relation soit officielle ou non. Dans le cas d'une relation officielle, le sens est prévu dans la loi ou dans les règlements de la maison de soins. Quant aux relations de confiance non officielles, on veut parler de relations avec des membres de la famille ou toute autre personne qui ont accepté des responsabilités envers l'aîné du fait de leur parenté ou de leurs liens étroits.

S'il est donc possible d'établir que de telles relations existent, il suffit ensuite de se demander quelles normes ont été violées pour parler véritablement de violence ou de mauvais traitements à l'endroit des aînés. S'agissait-il de normes juridiques, organisationnelles ou sociales? J'estime qu'en procédant de cette façon, on agit de façon raisonnable. Les gens peuvent se comprendre parce qu'ils possèdent la base terminologique nécessaire pour ce faire.

Nous pensons que cette façon d'établir des définitions est importante car les mauvais traitements infligés aux personnes âgées prennent toutes sortes de significations. Qu'il y ait donc toutes sortes de significations. . . nous parlons de diverses choses sous la même rubrique et voilà pourquoi nous devons être en mesure de donner des appellations particulières à une seule et même chose. Une fois cela fait, nous pourrons poursuivre.

Les éléments de définition sont l'âge et la relation de confiance, mais il y a d'autres éléments qu'il faudrait envisager quand on parle de violence ou de mauvais traitements. Souvent, on a dit que l'intention de faire du mal à une personne âgée constituait un élément pour définir la violence à son égard. En fait, ce n'est pas nécessaire quand on y réfléchit. C'est un élément de définition pour la violence en général. Les mauvais traitements en général supposent une intention, d'habitude. Les mauvais traitements en général supposent que l'on fait du mal à la victime, d'habitude. Il ne s'agit donc pas d'éléments qui permettent de définir la violence à l'égard des personnes âgées, mais qui définissent les mauvais traitements de façon plus générale.

La loi reconnaît la gravité des mauvais traitements quand il y a combinaison, d'ordinaire, du mal et de l'intention. Il s'est créé une certaine confusion à cause d'une incompréhension des subtilités de la loi. On a tendance à diviser les mauvais traitements en trois sous-catégories, primaire, secondaire et tertiaire, d'après le modèle offert par la loi.

Un mauvais traitement primaire est un acte qui vise à produire des conséquences particulières, comme le meurtre au premier degré: vous avez l'intention de tuer quelqu'un et vous le faites. L'acte vise à produire des conséquences particulières,

[*Texte*]

VCR machine and you do. But the law also recognizes secondary and tertiary categories of intent. In assault causing death, for example, the intent is to commit assault, but the unanticipated consequence of that assault is that the person dies. This is perhaps a secondary sub-category of mistreatment.

On a tertiary level, the law recognizes fixed liability offences. If you are parking, if you are speeding, it doesn't matter whether you meant to or not, you are guilty. Exerting undue influence is perhaps an example of tertiary mistreatment.

Also, one should be very aware and very cognizant of not using terms such as "victim" and "perpetrator" as blanket terms. This tends to be general in the elder abuse, elder mistreatment literature. One looks at the research literature and one finds that on the basis of a survey, the recipients are termed "victims" and the antagonist is termed the "perpetrator". I am told by my lawyer friends it is the case in the child abuse literature as well that once a person is accused, they tend to be regarded as being a perpetrator, and once a person has complained, they tend to be regarded as being a victim, in common usage, without further evaluation.

There are different terms; and again, the law provides quite good examples. A person can complain of alleged mistreatment. The person is a "complainant". The person only becomes a "victim" of alleged mistreatment after a thorough evaluation has comfirmed that complaint.

A person may also be a proxy complainant, in the sense that the neighbours in the example I gave you early on were proxy complainants on the victim's behalf. The victim never complained. It was the neighbours who complained. In the research literature, it is very often the researcher who is alleging abuse, not the older people themselves. They quite often don't allege abuse and might not even think they are being abused. But because what has happened to them exceeds certain criterion conditions in a survey instrument, they're alleged to be victims of abuse in a proxy complaint.

The term "victim" has a precise meaning. It implies a judgment and evaluation. I think it is important to preserve it in those terms. The law also recognizes terms like "offender" and "accused". A person may be accused of abuse, but they become an offender only after an evaluation process.

• 1200

An evaluation process itself usually has three stages, whether it's organizational, whether it's in law, or whether it's to do with community standards. The first stage is specification of what standards. If you're talking about legislative or acts against the law, then the law provides the reference standards and you specify the particular ones.

If an organization is alleging mistreatment then the organization specifies its regulations, in particular which ones the person is alleged to have violated. They're precise insofar as regulations and laws can be precise. They're fairly precise.

[*Traduction*]

comme dans le cas d'un cambriolage: on a l'intention de voler le magnétoscope de quelqu'un et on le fait. La loi reconnaît toutefois des catégories secondaire et tertiaire d'intention. Dans le cas d'une agression qui cause la mort, par exemple, l'intention est de commettre une agression mais comme conséquence imprévue de cette dernière, la victime meurt. Il s'agirait peut-être d'une sous-catégorie secondaire de mauvais traitements.

Au niveau tertiaire, la loi reconnaît des infractions à responsabilité ferme. Si vous vous garez là où il ne faut pas, si vous faites un excès de vitesse, peu importe que vous ayez eu l'intention de le faire, vous êtes coupable. Le trafic d'influences est sans doute un exemple de mauvais traitements tertiaires.

Par ailleurs, on doit être prudent dans l'utilisation de termes comme «victime» et «coupable» dans leur acception générale. Il semble que ce soit le cas dans ce qui est écrit à propos des mauvais traitements et de la violence à l'endroit des personnes âgées. Dans les articles que l'on écrit sur le sujet, on découvre que lors d'une enquête, on oppose les «victimes» qui reçoivent les mauvais traitements aux «coupables» qui les infligent. Mes amis avocats me disent qu'on fait la même chose dans le cas de ce que l'on écrit à propos de la violence dirigée entre les enfants et qu'une fois qu'une personne est accusée, on la considère comme coupable, tandis qu'une fois qu'une personne a porté plainte, elle devient une victime, sans autre forme de procès.

Il y a des nuances dans les termes et encore une fois la loi offre de bons exemples. Une personne peut porter plainte et alléguer des mauvais traitements. Cette personne devient un «plaignant». Elle ne devient une «victime» de mauvais traitements allégués qu'une fois qu'une évaluation exhaustive a confirmé la plainte.

Quelqu'un peut aussi être un plaignant par procuration, comme les voisins de mon exemple parce qu'ils ont porté plainte au nom de la victime. La victime dans cet exemple ne s'était jamais plainte. Ce sont les voisins qui ont porté plainte. Dans ce qui a été écrit sur le sujet, c'est très souvent l'auteur qui allègue la violence, et non pas les personnes âgées elles-mêmes. Ces dernières très souvent n'en font rien et il se peut même qu'elles n'estiment pas être l'objet de violence. Mais parce que ce qui leur arrive dépasse certains critères dans une enquête, on allègue qu'elles sont victimes de violence sur la foi de la plainte d'un intermédiaire.

Le terme «victime» a une signification précise. Il suppose un jugement et une évaluation. Je pense qu'il est important de le conserver à cause de cela. La loi consacre également des termes comme «contrevenant» et «accusé». On peut accuser quelqu'un d'avoir infligé des mauvais traitements, mais cette personne ne devient contrevenant qu'après un processus d'évaluation.

Un processus d'évaluation comporte d'ordinaire trois étapes, qu'il s'agisse d'une organisation, qu'il s'agisse de la loi, ou qu'il s'agisse des normes de la collectivité. Au départ, il y a précision des normes. Quand il y a actes en contravention de la loi, les dispositions législatives prévoient les normes de référence qu'il faut préciser.

Si une organisation allègue qu'il y a mauvais traitements, cette organisation précise ses règlements, et en particulier ceux qui ont été violés, comme on le prétend. Ces normes sont précises du point de vue des règlements comme des lois. C'est assez précis.

[*Text*]

Again there are community standards. One has to obtain evidence that particular standards an advocate suggests are community standards. You have certain kinds of problems in demonstrating that. I think this is where researchers can help greatly, but there has to be an evaluation of whether an alleged offence has occurred and who was the antagonist, who was the perpetrator of that offence. It's probably a mistake by researchers or by the community to find a person guilty of something before a thorough evaluation, at least on a community or a more informal level. I'm just saying don't jump to assumptions about guilt before collecting some evidence and doing an assessment.

Essentially these are the terms that we think ought to be used a lot more.

We should be making differentiations between types of mistreatment. I think this is crucially important, because until we actually do this, we're going to end up in the kind of muddle we're currently in when people are talking about elder abuse and elder mistreatment, because we're lumping too many things together under a single heading that can't handle it, and everybody gets confused.

We should also make the differentiation between crimes by a stranger and elder abuse. The critical difference is the trust relationship. There seems to be a community acceptance of this. If you give examples of particular acts and ask is this abuse or isn't this abuse, and specify whether it's by a stranger or by somebody in a trust relationship, people have no problems in saying that if it is via a trust relationship, yes, then it might be abusive; if it's by a stranger then it definitely isn't. There seems to be agreement on that critical criterion.

The Chair: I think we might go to some questions at the moment.

Mr. Young (Beaches—Woodbine): May I raise a point of order first?

The Chair: Yes.

Mr. Young: I think the paper that Dr. Stones circulated to the committee members earlier is an excellent document, and I would like to move that the document itself be attached to the proceedings of the committee as if it had been read into the record. I think it's extremely important and would be a valuable tool for people who follow the workings of this committee.

The Chair: Thank you, Mr. Young. All right. We'll now go to questions.

Mr. MacAulay (Cardigan): First, from one islander to another, welcome to Ottawa.

Dr. Stones: Thank you.

Mr. MacAulay: Dr. Stones, it's obvious the difficulty is establishing exactly what elder abuse is. When you look at the problem probably some people consider surnames or hugs, but then looking at what happened with the older gentleman out

[*Translation*]

À nouveau, il y a les normes de la collectivité. Il faut d'abord établir la preuve que les normes particulières que l'on invoque, sont des normes de la collectivité. Et cela comporte certaines difficultés de démonstration. C'est là que les chercheurs peuvent être d'une grande utilité, mais il faut déterminer si une infraction alléguée s'est produite et qui était en cause, c'est-à-dire qui s'est rendu coupable de cette infraction. C'est sans doute une erreur de la part des chercheurs ou de la collectivité de déclarer quelqu'un coupable avant d'avoir procédé à une évaluation exhaustive, du moins à l'échelle de la collectivité ou de façon officieuse. Je fais ici une mise en garde pour qu'on ne saute pas aux conclusions avant d'avoir des preuves en mains, avant de faire une évaluation.

Voilà donc essentiellement les termes qui, à notre avis, devraient être utilisés davantage.

On devrait établir une différence entre les divers types de mauvais traitements. Je pense que cela est crucial parce que tant que nous ne l'aurons pas fait, nous ne sortirons pas de ce fouillis dans lequel nous nous trouvons quand les gens parlent de violence ou de mauvais traitements à l'égard des personnes âgées. En effet, on englobe trop de choses sous une rubrique qui ne convient pas, et personne ne s'y retrouve.

Il faudra également faire une différence entre les crimes commis par des étrangers et la violence à l'égard des personnes âgées. Ce qui diffère entre les deux c'est la relation de confiance. Cette notion semble être acceptée à l'échelle de la collectivité. Si vous citez des actes en particulier comme exemples, et si vous demandez s'il s'agit de violence ou non, en précisant qu'ils sont perpétrés par un étranger ou par quelqu'un qui jouit d'une relation de confiance, on vous répondra aisément oui s'il y a relation de confiance et, non, s'il s'agit d'actes commis par un étranger. On semble s'entendre sur ce critère essentiel.

La présidence: Je crois que nous pourrions passer aux questions, pour le moment.

M. Young (Beaches—Woodbine): Puis-je invoquer le Règlement auparavant?

La présidence: Oui.

M. Young: L'article du Dr Stones qu'on a distribué aux membres du comité tout à l'heure est un excellent document et je propose que ce document soit annexé au compte rendu des délibérations du comité comme s'il avait été lu. Je pense que c'est un document extrêmement important et les gens qui suivent les travaux de notre comité y trouveront là un outil utile.

La présidence: Merci, monsieur Young. Très bien. Nous passons aux questions.

M. MacAulay (Cardigan): Nous sommes tous deux insulaires et je vous souhaite la bienvenue à Ottawa.

Dr Stones: Merci.

M. MacAulay: Docteur Stones, il est évident que la difficulté réside dans la définition exacte de ce qu'est la violence à l'égard des personnes âgées. Les exemples que vous nous avez donnés du septuagénaire en pantouffles et des marques

[*Texte*]

with slippers there is quite variation in what elder abuse could be. What can the federal government do other than more research? That would be to help public awareness. Or should it simply choose a definition and combat elder abuse from there?

Dr. Stones: Quite a few documents that come out of the federal government refer to elder abuse. The term "elder abuse" is often used rather more than "elder mistreatment", and that's fine. That's optional. We chose the term "elder mistreatment" because it accords with the academic literature, but actually our seniors prefer the term "elder abuse". They understand what it means much more readily, and we've tended to use that more. But in many of the documents that come out of the federal government—and this is something that can be done in-house if you like—there's a tendency to refer to elder abuse as though it is one thing.

• 1205

Without differentiating among the varieties, the categories, the types of elder abuse, maybe the first thing the federal government can do is make its own literature. I'm thinking of documentation that comes out of the family violence division. It's very good literature. I don't mean to decry this, as it's very much in accord with what has been done, but I think we probably have to move to a more sophisticated level of communication and recognize that use of a little over-simplistic language, in terms of thinking that elder abuse is just one category, isn't really helping the issue right now. If the federal government could kind of clean up its own language a little bit, in the sense of being a little bit more specific, a little bit more differentiated, and a little bit less simplistic, that would be one way of helping.

Also, I do think we need public education campaigns aimed at two things. The first is that we do need to educate the public to the fact there are different kinds of elder abuse, because right now they're confused. Secondly, I think we do need to educate the public that violation of community standards is abusive.

The behaviour of this old gentleman... I've given a couple of other examples in the paper here, such as an example of a nursing home resident in Newfoundland who was denied her own furniture. She was denied the use of her own desk. She had a back problem and she wrote with her arm on the desk. When they changed the décor in the nursing home, her old desk was scruffy, so they gave her a new but lower desk, and this particular lady fell down and ended up by injuring herself. The nursing home denied her the use of her old desk because it was scruffy and didn't fit the décor.

I think that in Ontario legislation this would probably have been legislative abuse. I've read the Ontario Bill of Rights for nursing home residents. But in Newfoundland it's not that. It violates community standards, but it doesn't violate the organizational regulations of the home, or provincial regulations.

[*Traduction*]

d'affection entre le personnel infirmier et les résidents montrent bien qu'il y a des différences de niveau. Que peut faire le gouvernement fédéral à part pousser la recherche? Cela sert à sensibiliser le public. Le gouvernement fédéral devrait-il choisir une définition et combattre la violence à l'égard des personnes âgées entrant dans cette définition?

Dr Stones: Nombreux sont les documents du gouvernement fédéral qui font allusion à la violence à l'égard des personnes âgées. L'expression «violence à l'égard des personnes âgées» est utilisée très souvent plutôt que «mauvais traitements à l'égard des personnes âgées», et c'est très bien. C'est au choix. Nous choisissons l'expression «mauvais traitements» parce qu'elle reprend ce que l'on trouve chez les auteurs universitaires, mais en fait, les personnes âgées préfèrent le terme «violence». Elles le comprennent beaucoup plus facilement et elles ont tendance à l'utiliser davantage. Dans bien des documents du gouvernement fédéral—et cela peut être fait à l'interne—on a tendance à considérer la violence à l'égard des personnes âgées en bloc.

Sans pour autant faire une distinction entre les diverses nuances, les catégories et le genre de violence, le gouvernement fédéral pourrait commencer par préparer ses propres documents. Je songe à ce qui est publié par la Division de la prévention de la violence familiale. Ce sont de très bonnes choses. Je ne veux pas ici dénigrer ce qui s'y fait, mais je pense qu'on pourrait passer à un niveau un peu plus raffiné de communication et reconnaître que l'utilisation de termes trop simplistes, qui portent à croire que la violence à l'égard des personnes âgées ne comporte qu'une seule catégorie, n'aide en rien les choses actuellement. Si le gouvernement fédéral pouvait raffiner un peu les termes qu'il utilise, être un peu plus précis, un peu plus nuancé, un peu moins simpliste, cela aiderait grandement.

Par ailleurs, je pense qu'il nous faut faire oeuvre éducative auprès du grand public en visant essentiellement deux objectifs. Tout d'abord, il faut faire comprendre au grand public qu'il y a diverses formes de violence à l'égard des personnes âgées, parce qu'actuellement le public s'y perd. Deuxièmement, il faut que le public comprenne que si les normes de la collectivité sont enfreintes, il s'agit de violence.

Le comportement de ce vieux monsieur... Je donne quelques exemples dans mon article comme celui de cette dame qui habitait dans un foyer à Terre-Neuve et à qui on refusait de garder ses propres meubles. On lui refusait l'utilisation de son propre pupitre. Elle avait un problème de dos et elle devait appuyer son bras pour écrire. Quand on a redécoré le foyer, on a remplacé son vieux pupitre miteux par un pupitre plus bas, tant et si bien que cette vieille dame est tombée et s'est blessée. On refusait de lui laisser utiliser son vieux pupitre parce qu'il était miteux et qu'il déparait.

Je pense que la loi ontarienne considérerait cela comme une violence en vertu de la loi. J'ai lu la déclaration des droits pour ceux qui résident dans des foyers en Ontario. Cela n'existe pas à Terre-Neuve. Dans ce cas-ci, ce sont les normes de la collectivité qui sont enfreintes car ni celles de l'organisation ni celles de la province ne le sont.

[*Text*]

I think we have a job to do in Newfoundland, for instance, to educate the public, to educate the institutions, and also to educate our provincial politicians that the violation of community standards against nursing home residents having their own furniture in their rooms, as long as it's safe to do so, is unacceptable.

Regarding the violation of standards that are not illegal, are not organizationally prohibited, but which the committee thinks are unacceptable, it would be a very worthwhile thing if the public knew that in fact they're generally considered among the public as being examples of abuse or mistreatment. And we have the research data, actually, to give examples of exactly what some of these community standards are.

Mr. MacAulay: Do I understand from your first statement that you feel the government is not defining exactly what elder mistreatment or elder abuse is, defining financial abuse as abuse in the homes? Is that what you mean?

Dr. Stones: Yes, kind of. The traditional categories have been terms like financial abuse, physical abuse, psychological abuse, and neglect. These are descriptive groupings. For instance, if you're talking about vehicles you can talk about cars, you can talk about all-terrain vehicles, and you can talk about eight-wheeler trucks. And you know what I mean. For the different categories of vehicle you need a different licence to drive each one. There are different standards, and it's at this level that we have legislative abuse and we have community abuse and we have organizational standards for abuse.

• 1210

When you're talking about physical abuse, psychological abuse and so on, then you've already made the judgment as to which category it falls into. That doesn't tell you the standard against which it's been applied. You can commit financial abuse which would be illegal acts, or you can commit financial abuse which is against community standards but which wouldn't be at all illegal, as in the case which we often find in Newfoundland of people who have relatives in nursing homes coming to take away what's left over from their parent's pension cheques, which is fairly common, and I'm sure it's not confined to Newfoundland. It's just that I know it happens there. But once you've made the decision that abuse has occurred, then there's a tendency to use descriptive groupings, and I think of these terms as being the differences, say, between a Ford car or a Chevy car. They tell you what kind of example it is within a particular category, but they don't give you the categories.

To answer your question, actually I think the federal government has been very appropriate in terms of the level of knowledge really up to recent points in time, but I think you should also be aware that the level of language used in the field toward mental abuse is now changing, and on wide fronts there's beginning to be a realization that there are different kinds of abuse. There isn't a great deal to be gained by not simply acknowledging this up front. I'm talking about categories of abuse in relation to the standards against which it's judged, as opposed to the more descriptive groupings, whether it's financial or so on.

[*Translation*]

Je pense qu'il y a du travail à faire à Terre-Neuve, par exemple pour renseigner le public, pour sensibiliser les établissements et aussi pour sensibiliser les politiciens provinciaux au fait qu'il est inacceptable de violer les normes de la collectivité comme dans le cas des résidents d'un foyer à qui on refuserait l'utilisation de leurs propres meubles dans leur chambre, alors qu'ils sont sécuritaires.

Il y a par ailleurs la violation de normes sans que la loi soit enfreinte, sans qu'il s'agisse d'une interdiction décrétée par l'organisation. Si les membres du comité estiment que la violation de ces normes est inacceptable, il serait tout à fait utile que le public soit renseigné là-dessus et sache que cela constitue des exemples de violence ou de mauvais traitements. Nous avons les données nécessaires pour fournir des exemples de ce que nous entendons précisément par normes de la collectivité.

M. MacAulay: Ai-je bien compris? Vous pensez que le gouvernement n'a pas défini exactement ce que les mauvais traitements ou la violence à l'endroit des personnes âgée signifient, n'a pas défini par exemple les abus sur le plan financier, n'est-ce pas?

Dr Stones: C'est cela. Les catégories courantes sont l'exploitation matérielle, les mauvais traitements physiques et psychologiques, et la négligence. Il s'agit de regroupements descriptifs. Par exemple, quand on parle de véhicules, on peut parler de voitures, on peut parler de véhicules tout-terrain ou encore de camions à huit roues. Et on comprend ce que l'on veut dire. Pour chacune des catégories de véhicule, il faut obtenir un permis différent. Il y a diverses normes, et c'est ainsi que l'on peut avoir de la violence au sens de la loi, au sens de la collectivité et l'organisation.

Quand on parle de mauvais traitements physiques ou psychologiques, on se prononce déjà par un jugement quant à la catégorie à laquelle ils appartiennent. On ne sait pas pour autant la norme qui s'applique. Il y a l'exploitation matérielle qui peut être considéré comme un crime, mais il y a aussi l'exploitation matérielle au regard des normes de la collectivité qui n'est pas pour autant illégale. À Terre-Neuve, il est fréquent que les parents de gens qui sont dans des foyers viennent recueillir ce qu'il reste des chèques de pension des résidents, et c'est assez commun. Je suppose que cela n'est pas propre à Terre-Neuve. Je sais que cela se produit là-bas. Une fois que l'on a déterminé qu'il y a violence, on a tendance à utiliser des regroupements descriptifs, et ces différences sont tout aussi grandes qu'entre une Ford et une Chevrolet. On a des exemples d'une catégorie particulière, sans toutefois savoir de quelles catégories il s'agit.

Pour répondre à votre question, je pense que le gouvernement fédéral a été tout à fait à la hauteur des connaissances que l'on possédait jusqu'à présent, mais je pense qu'il faut que vous soyez conscients du fait que le vocabulaire utilisé en ce qui a trait à la violence psychologique évolue et de façon générale, on se rend compte qu'il y a divers types de violence. On a tout à perdre si on ne reconnaît pas cela d'emblée. Je parle des catégories par rapport aux normes qui servent d'étalon, plutôt que des regroupements descriptifs.

[*Texte*]

The first category is what standard has been violated. That's your first judgment. Has there been a violation of legal standards, community standards, or organizational standards—which one—and then once you've done that you can then describe it: it's in the financial area, it's in the physical area, it's in the neglect area.

In that sense I think it would be nice actually for the federal government to begin to do. . .I wouldn't say a catch-up, but the federal government has been leading this field. The federal government has led the field and I think it's been a very good thing, but it has also had some unfortunate consequences. The elder abuse problem in Canada has been fuelled by government activity, and it has led the interest in the area in interesting directions. One of the directions has been an oversimplification, and it's time now to do a catch-up on this in terms of getting a bit more sophisticated.

Mr. Young: First of all, thanks very much for appearing before the committee and supplying us with that document, which is, to say the least, stimulating. It will be very useful to the work of the committee. While you've identified the various abuses, which is very helpful, what you haven't done is dealt with the solutions.

Dr. Stones: Okay.

Mr. Young: I may be wrong in making these assumptions, but in Third World countries, for example, you rarely hear about elder abuse, mainly because it could be cultural, it could be economical—I don't know which, but I rather suspect it's cultural: in those societies in Third World countries their approach to the elderly is that they're very valued members of the community, of society.

Dr. Stones: It depends on the society very much, but I grant you, yes.

Mr. Young: But generally speaking.

Dr. Stones: In some, yes.

Mr. Young: And their experience, their life skills, are looked upon as a useful thing for that particular society to have.

• 1215

Dr. Stones: Yes, sure.

Mr. Young: Therefore their approach to the elderly is quite different from ours, where we view a person as being useful only in terms of whether they can make a contribution to society. Therefore at age 60 or age 65, generally speaking our approach is that they are no longer a productive member of society, so you put them on old age pensions, you stick them in a senior citizens home or a nursing home, that kind of thing.

It seems to me that when we talk about increasing public awareness we have to deal with that kind of thing in terms of public awareness.

Dr. Stones: Yes.

Mr. Young: We all have stories. I have a facility in my own constituency, and hopefully we'll have the director of that facility here to talk about it, because their approach to elderly persons is quite enlightened. They recognize first of all that that's an individual, who is entitled to live as independently as possible. Most of them are nursing homes where they sit around in their nightgowns all day staring at walls.

[*Traduction*]

Il faut tout d'abord établir quelle norme a été enfreinte. C'est le premier jugement à porter. S'agit-il d'une norme juridique, d'une norme de la collectivité ou d'une norme organisationnelle—et le cas échéant, laquelle—et une fois que cela est fait on peut apporter une description: c'est d'ordre financier, physique, c'est une négligence, par exemple.

A cet égard, je pense que le gouvernement fédéral aurait intérêt à. . . je ne dirais pas à rattraper car le gouvernement fédéral a pris les devants dans ce domaine. Le gouvernement fédéral a pris des initiatives et je pense que c'est très louable, mais cela a aussi eu des conséquences malheureuses. Le problème de la violence à l'égard des personnes âgées au Canada a correspondu à des mesures prises par le gouvernement et cela a orienté les choses de façon intéressante. En effet, on a pu constater d'une part une simplification à outrance, et il serait grand temps que l'on devienne un peu plus nuancé.

M. Young: Tout d'abord, merci d'être venu témoigner devant les membres du comité et de nous avoir fourni ce document qui est, c'est le moins qu'on puisse dire, enrichissant. Il sera fort utile pour les travaux du comité. Vous avez défini les diverses sortes de violence, et c'est fort utile, mais vous n'avez pas parlé des solutions.

Dr Stones: C'est juste.

M. Young: Je ne sais pas si je me trompe, mais dans les pays du Tiers monde, on entend rarement parler de violence à l'égard des personnes âgées, et on peut se demander si c'est culturel ou économique. . . Je n'en sais rien, mais je suppose que c'est culturel: dans les pays du Tiers monde, les personnes âgées constituent des membres valorisés de la collectivité, de la société.

Dr Stones: Tout dépend de la société, mais je suis d'accord avec vous.

M. Young: En général.

Dr Stones: Dans certaines sociétés, oui.

M. Young: Leurs expériences, leurs compétences sont considérées comme utiles dans ces sociétés-là.

Dr Stones: Oui, bien sûr.

M. Young: Ainsi, ils ont une attitude très différente de la nôtre à l'égard des aînés, puisque, dans notre cas, nous mesurons la valeur d'une personne en fonction de la contribution qu'elle peut apporter à la société. Par conséquent, dès que les gens atteignent l'âge de 60 ou de 65 ans, nous considérons généralement qu'ils ne sont plus des membres productifs de la société, nous leur donnons une pension de vieillesse et nous les enfermons dans des foyers pour personnes âgées ou dans des centres d'accueil.

Il me semble que quand nous parlons de sensibiliser davantage le public à ce problème, nous devons nous attaquer à cette attitude.

Dr Stones: En effet.

M. Young: Nous connaissons tous des exemples que nous pourrions citer. Ainsi, il y a dans ma circonscription un centre—et j'espère que le directeur du centre pourra venir nous en parler—où l'attitude à l'égard des aînées est très éclairée. On y reconnaît que les aînés sont d'abord et avant tout des êtres humains qui ont le droit de vivre de façon aussi autonome que possible. La plupart d'entre eux se trouvent dans des centres d'accueil, où ils passent toute la journée en chemise de nuit à regarder les quatre murs.

[*Text*]

This facility houses about 12 people. They are allowed to bring in furniture they had in their own homes before. They're allowed to bring in pets, as long as they are not large animals such as dogs. They can have cats, budgies, canaries, that kind of thing. Usually once an individual is in that place for about three or four weeks, there's a total transformation. The individual who was sitting looking at walls is now suddenly joining in cooking, cleaning their own rooms, participating in the facilities. It is an approach that recognizes the worth of the person as an individual.

Dr. Stones: I absolutely agree with you a hundred percent.

Mr. Young: I think it's these kinds of solutions we want to get at.

Dr. Stones: Yes, okay.

Mr. Young: It may involve an expenditure of money if you wanted to do that.

Dr. Stones: Yes.

Mr. Young: The federal government probably couldn't do it on its own because mainly these things fall under provincial jurisdiction.

Dr. Stones: Sure.

Mr. Young: But isn't that an approach that we should start thinking about and looking at?

Dr. Stones: I think it is. In fact the motto of our gerontology centre is "Age Successfully". In this sense what we mean actually is that people should be encouraged to live life to its fullest, and barriers shouldn't be placed in the way. You are quite right about the situation in nursing homes. There's a lot of data that we collect. We've actually been able to extend the lifespan in Newfoundland nursing homes a fair bit just by introducing a half-hour discussion group every week. In fact we found that in these particular homes the usual death rate was 25% per year, which is about average for a nursing home population. Most of the residents are in their eighties, so they don't live very long, but in fact introducing a group discussion once every week reduced the mortality within the first eight months to about 3% as compared to over 20% in the control conditions.

The recognition that all the people are useful, need to be in control of their activities, and must be allowed to exercise that control I think is an extremely important one. I'm a hundred percent behind you actually there.

Mr. Young: Let me ask you another question. When you talk about the various groupings and you talk about legal, organizational, and community, included in the organizational do you also include the medical profession in that group?

Dr. Stones: Yes, sure, in the sense that they have standards of conduct. I think I should make it clear actually that not all organizational practices may violate community standards for what is considered abusive.

[*Translation*]

Le centre dont je vous parle, accueille 12 personnes. Les résidents ont le droit d'apporter avec eux des pièces de leur mobilier. Ils ont le droit d'avoir des animaux domestiques, à condition que ce ne soient pas de gros animaux, comme des chiens. Ce peut être des chats, des perruches, des serins et je ne sais trop quoi encore. En règle générale, au bout de trois ou quatre semaines, on constate une transformation profonde chez les résidents. Au lieu de passer toute la journée à regarder les quatre murs, ils s'intéressent tout d'un coup à faire la popote, à faire le ménage de leur chambre et à participer aux activités du centre. L'approche est fondée sur la reconnaissance de la valeur des aînés en tant qu'êtres humains.

Dr Stones: Je suis entièrement d'accord avec vous.

M. Young: Il me semble que c'est là le genre de solution qu'il faut mettre en oeuvre.

Dr Stones: Tout à fait.

M. Young: Pour ce faire, il faudrait toutefois y mettre le prix.

Dr Stones: En effet.

M. Young: Le gouvernement fédéral ne pourra sans doute pas agir de façon unilatérale, puisque ces questions relèvent, dans l'ensemble, de la compétence provinciale.

Dr Stones: C'est juste.

M. Young: Mais n'est-ce pas là l'approche que nous devrions chercher à adopter?

Dr Stones: Je crois que oui. Notre centre de gérontologie a d'ailleurs pour devise les mots suivants: «Bien vieillir». Nous entendons par là qu'il faut encourager les aînés à vivre pleinement et ne pas leur opposer des obstacles. Vous avez parfaitement raison de décrier la situation qui prévaut dans les centres d'accueil. Nous recueillons beaucoup de données à ce sujet. Nous avons même réussi à prolonger considérablement la vie des résidents des centres d'accueil de Terre-Neuve du simple fait d'avoir institué des rencontres hebdomadaires d'une demi-heure où les résidents discutent entre eux. Nous avions constaté que, dans les centres d'accueil visés, le taux de mortalité était généralement de 25 p. 100 par an, ce qui correspond à peu près à la moyenne pour les résidents des centres d'accueil. La plupart d'entre eux ont plus de 80 ans, de sorte qu'ils ne vivent pas très longtemps, mais le fait d'avoir institué ces rencontres hebdomadaires a réduit le taux de mortalité qui, au bout des huit premiers mois, n'était que de 3 p. 100, comparativement à plus de 20 p. 100 dans les centres témoins.

Reconnaître que les aînés ont un rôle utile à jouer, qu'ils ont besoin de pouvoir décider eux-mêmes de leurs activités et qu'il faut respecter leur liberté de choix à cet égard, est un facteur extrêmement important. Je suis entièrement d'accord avec vous là-dessus.

M. Young: Permettez-moi de vous poser une autre question. Quand vous parlez des divers groupes, et des normes juridiques, organisationnelles et communautaires, incluez-vous dans le groupe organisationnel les médecins?

Dr Stones: Oui, bien sûr, en ce sens qu'ils sont soumis à un code déontologique. Je dois toutefois bien insister sur le fait que ce ne sont pas toutes les pratiques organisationnelles qui violent les normes communautaires qui sont considérées comme des manifestations de violence.

[*Texte*]

Mr. Young: I was fortunate enough to be one of the Canadian delegates at the International UN Conference on Aging in Vienna a number of years ago. One of the key issues that we spoke about and that ended up in the final document was the approach of the medical communities to an elderly person. The elderly persons we focused on happened to be women over the age of 45, where, generally speaking, the approach of medical professions—not all medical professions, but some medical professions—to a woman over age 45 was it's her age. Right? It's the empty nest. Usually the husband and wife are looking at each other once the kids have gone, and they say what the hell have we got in common any more. Right?

• 1220

A voice: Right.

Mr. Young: So they face all kinds of pressures. The medical profession's approach to that is to toss some valium at the individual.

Dr. Stones: Yes, sure.

Mr. Young: Very often. To me that equals abuse.

Dr. Stones: Yes.

Mr. Young: Should this committee be taking a look at making recommendations to those powers that regulate doctors, for example, to say that should be a key part of any training the medical profession will take?

Dr. Stones: Yes, I think you should. I think one thing this committee ought to be doing, in fact, is to identify areas the community thinks of as abusive in a wider sense, and which organizations perhaps think of as being routine practice.

Although I've got some very, very good geriatrician friends who are incredibly sensitive to the concerns of the aged, most of these geriatricians are quite appalled by the attitudes, for instance, in the emergency rooms when older people are brought into emergency rooms, and can tell some stories about that, and frequently do. They think the answer to those kinds of problems is partly medical education. They also think it's partly the way the payment system for physicians is structured, that physicians tend to make more money from a fast flow-through of patients.

Mr. Young: Do you have any documentation on that kind of thing?

Dr. Stones: Oh, sure, yes.

Mr. Young: Without attacking the medical profession.

Dr. Stones: Yes, I do. I don't have it here, but I can sure send it to you.

Mr. Young: Could you send it through to the committee? Would that be of some help?

Dr. Stones: Yes, sure.

The Chair: Perhaps you would send it to our clerk.

[*Traduction*]

M. Young: J'ai eu la chance de faire partie de la délégation canadienne qui s'est rendue à la Conférence internationale de l'ONU sur le vieillissement tenue à Vienne, il y a un certain nombre d'années. Un des principaux thèmes de la conférence, qui s'est d'ailleurs retrouvé dans le document final, était celui de l'attitude des médecins à l'égard des personnes âgées. Les aînés auxquels nous nous sommes attachés plus particulièrement se trouvaient être des femmes de plus de 45 ans. En règle générale, l'attitude des divers groupes de praticiens—pas tous, mais certains—consistait à dire que, dans le cas d'une femme de plus de 45 ans, c'est sûrement son âge qui est la cause. Vous êtes d'accord avec moi? C'est le syndrome du nid vide. Les enfants ont tous quitté la maison, et le mari et la femme se regardent et se demandent ce qu'il peut bien leur rester comme intérêt commun. Vous êtes d'accord avec moi?

Une voix: D'accord.

M. Young: Les femmes se retrouvent donc soumises à toutes sortes de pressions. La réaction du médecin est de prendre aussitôt son stylo pour prescrire des valiums à sa patiente.

Dr Stones: En effet.

M. Young: C'est bien souvent le cas. J'y vois, pour ma part, un exemple de mauvais traitements.

Dr Stones: Tout à fait.

M. Young: Le comité devrait-il envisager de faire des recommandations aux autorités qui réglementent la conduite des médecins, par exemple, pour que ce phénomène soit incorporé aux cours de formation des médecins, quel que soit leur domaine de spécialité?

Dr Stones: Oui, je crois qu'il devrait. À mon avis, le comité devrait, en fait, chercher à cerner les pratiques que le public considère comme devant être incluses dans une définition élargie des mauvais traitements, lesquelles pratiques peuvent être considérées comme parfaitement normales par les organismes en cause.

J'ai de très bons collègues gérontologues, qui sont extrêmement sensibles aux préoccupations des aînés, mais la plupart d'entre eux sont scandalisés par l'attitude à l'égard des personnes âgées dans les salles d'urgence; ils ont toutes sortes d'histoires d'horreur à raconter à ce sujet, et ils en racontent souvent. Ils considèrent que la solution réside en partie dans l'éducation des médecins. Ils estiment par ailleurs que le régime de tarification des actes médicaux est aussi à blâmer, puisque plus le médecin voit de patients, plus il peut gagner d'argent.

M. Young: Avez-vous des documents à ce sujet?

Dr Stones: Oui, bien sûr.

M. Young: Sans que les médecins soient pris pour cible.

Dr Stones: Oui, j'en ai. Je ne les ai pas ici, mais je peux vous les envoyer.

M. Young: Pourriez-vous les faire parvenir au comité? Cela serait-il utile?

Dr Stones: Oui, bien sûr.

La présidence: Vous pourriez peut-être les envoyer à notre greffier.

[*Text*]

Dr. Stones: Yes, that's fine. I can certainly do that.

Mr. Young: I have one last question. In your experience, is there a particular group in society where abuse tends to be generated, such as in the family where the family is providing care? Or nursing homes?

Dr. Stones: Yes, sure. Abuse certainly occurs in nursing homes. It's really quite interesting in the sense that some of the abuse is routine practice which is not recognized by the nursing home itself as being abusive.

If you read through the paper here, actually I give an example of that, which I'll not repeat now. Yes, acts of unkindness can occur. The people who come to us at the seniors resource centre and the evidence we've read in the literature tell somewhat different stories. We read in the literature from not very good research that the main people who are the complainants of abuse tend to be older males and the accused is the spouse, who is usually younger. The thing is that older males have married younger women. They have aged at a faster rate. A 75-year-old male is usually much frailer than a 75-year-old female, and you have a reversal of the power lines, if you like, or the power relationship that has been the case throughout the marriage.

Mr. Young: So it's mainly husband and wife?

Dr. Stones: Mainly husband and wife, yes.

Mr. Young: Is that where the greatest incidence of abuse occurs?

Dr. Stones: That's what the one Canadian study and the one American study that have looked at this tell us. I'm not very convinced that the studies are particularly good, but they both tell us the same thing, actually, yes.

Mr. Young: Would a provision for respite care help in some of these cases?

• 1225

Dr. Stones: There are solutions the federal government actually ought to be thinking about. We do need something like a series of elder abuse or elder mistreatment, or whatever you want to call it, health agencies in the same way that we have shelters or personal advocacy groups for women who are in trouble. We don't have anywhere for the older folks to go.

At the Seniors Resource Centre in St. John's, we have probably one call a day that at least on the surface seems to be something like elder abuse. On further investigation it might not always come out that way. But we have five cases a week and we have one staff member. It can take several days to investigate one of these elder abuse cases thoroughly. So the resource centre can't do a very adequate job. It is not structured to be an elder abuse centre.

[*Translation*]

Dr Stones: Oui, d'accord. Je peux certainement faire cela.

M. Young: J'ai une dernière question à vous poser. Selon vous, y a-t-il un secteur en particulier de la société qui serait à l'origine de la violence à l'endroit des aînés, comme la famille, lorsque ce sont les proches parents qui assurent les soins aux aînés? Ou encore les centres d'accueil?

Dr Stones: Oui, bien sûr. Il y a certainement des cas de mauvais traitements dans les centres d'accueil. C'est vraiment un phénomène très intéressant en ce sens que les mauvais traitements sont parfois pratique courante et le centre d'accueil ne considère pas qu'il s'agit de mauvais traitements.

Si vous lisez le document que je vous ai présenté, vous verrez que j'en donne un exemple, que je ne répéterai pas ici. Oui, on constate qu'il peut y avoir un manque d'amabilité dans le comportement. On note par ailleurs une certaine contradiction entre ce que nous disent les aînés que nous accueillons à notre centre de ressources et ce que nous lisons dans les travaux sur le sujet. Ainsi, d'après ces travaux de recherche, qui laissent plutôt à désirer, ce sont surtout les hommes âgés qui se plaignent de mauvais traitements de la part de leur épouse, qui est généralement plus jeune qu'eux. Il s'agit d'hommes âgés qui ont épousé une femme plus jeune qu'eux et qui veillissent plus vite que leur femme. À 75 ans, les hommes sont beaucoup plus frêles que les femmes, et leur rapport de forces est inversé, si vous voulez, par rapport à ce qu'il était pendant la plus grande partie de la vie conjugale.

M. Young: Ainsi, il s'agit surtout de l'époux et de l'épouse?

Dr Stones: Oui, de l'époux et de l'épouse surtout.

M. Young: Est-ce dans cette relation époux-épouse que l'on trouve le plus souvent des exemples de mauvais traitements.

Dr Stones: C'est la conclusion qui ressort d'une étude canadienne et d'une étude américaine sur le sujet. Je ne pense pas que ces études soient très valables, mais toutes deux nous disent la même chose effectivement.

M. Young: Serait-il utile dans certains cas de fournir des soins de répit?

Dr Stones: Diverses solutions devraient effectivement être envisagées par le gouvernement fédéral. Ainsi, nous aurions besoin d'un réseau d'organismes de santé qui s'occuperaient des aînés victimes de violence ou de mauvais traitements, quel que soit le terme que l'on utilise, tout comme il existe des refuges pour femmes battues ou des groupes de défense de leurs intérêts. Il n'existe pas de maisons ou de refuges pour les aînés.

À notre centre de ressources à St. John's, nous recevons probalement un appel par jour au sujet de ce qui semble, à première vue, être un cas de mauvais traitements infligés à une personne âgée. Une enquête plus approfondie ne permettrait peut-être pas de le confirmer dans tous les cas, mais toujours est-il que nous recevons cinq appels par semaine et que nous n'avons qu'une seule personne pour s'en occuper. Effectuer une enquête approfondie sur les présumés cas de mauvais traitements infligés aux aînés peut prendre plusieurs jours. Ainsi, le centre de ressources ne peut pas assumer convenablement cette fonction. Il n'est pas structuré en tant que centre pour les aînés victimes de violence.

[*Texte*]

If we're getting that level of requests for help in St. John's alone, either from older people or from relatives—you're talking of a city of 120,000. At least these are the kinds of things that people in the community are thinking of as elder abuse, because they're using those kinds of terms when they phone. It may be that in fact you could have centres with profit for this purpose.

I know the centre in Winnipeg has been very busy. In Winnipeg there is an elder abuse kind of centre—I'm not sure what they call themselves—that actually specializes in elder abuse issues. I'm told by the staff there that they're extremely busy. They have a lot of people who make use of their services. So in that sense, that may be something where federal funding programs... The seniors independence program did lots and lots of super things. You may want to think of funding a few of these or starting to give seed money for a few of these centres, under the family violence division, on some kind of trial basis, to see what happens. That could be a useful thing.

The Chair: Thank you, Neil. Perhaps Mr. Halliday may have a question to ask.

Mr. Halliday (Oxford): I have a couple of brief questions.

My two colleagues have been pressing you, Dr. Stones, to give us potential recommendations that the committee may have for its report. In the three areas you've identified, that of institution organizational abuse, community standards and legislation, is there anything in the legislation area that the federal government should be pursuing more directly than it has been?

Dr. Stones: I'm not a lawyer actually. We have a lawyer on our committee who could answer that question much better than I could. I suspect—and I'm second guessing what his answer would be—there probably is, but it will be no more than a partial solution, as a lot of what is considered elder abuse will be things that are very difficult to legislate against.

For instance, there is the live-in boyfriend who was bullying, was coercive, was shouting at the husband who died in the example I gave earlier. It would be very difficult actually for that to ever be an example of legislative abuse unless the person actually hit this person. Acts of probable unkindness, extreme unkindness, would be very difficult to legislate against. So there may be areas of tightening up a little. I'm the wrong person to ask.

Mr. Halliday: If your colleague has any ideas he could forward them to us.

Dr. Stones: I could certainly send that to you.

Mr. Halliday: Do you know of any jurisdictions, either in Canada or around the world, that we should be looking at to see what they're doing in this area of elder abuse, where they are showing leadership?

[*Traduction*]

Si nous recevons autant de demandes d'aide dans la seule ville de St. John's, soit de personnes âgées, soit de leurs parents, nous avons une population de 120 000 habitants... Il s'agit à tout le moins de cas que le public considère comme des cas de mauvais traitements infligés aux aînés, puisque ceux qui nous appellent nous en parlent en ces termes. Des centres à but lucratif pourraient très bien être mis sur pied pour accueillir les aînés victimes de violence.

Je sais que le centre qui existe à Winnipeg est très occupé. Il s'agit d'un centre spécialisé—je ne sais pas trop quel en est le nom—dans les questions liées à la violence faite aux aînés. Ceux qui y travaillent me disent qu'ils sont extrêmement occupés. Beaucoup d'aînés font appel à leurs services. C'est donc le genre de programmes où l'aide financière du gouvernement fédéral pourrait... Par ailleurs, le programme destiné à favoriser l'autonomie des aînés a donné des résultats extraordinaires. Vous voudrez peut-être songer à la possibilité de financer quelques-uns de ces programmes ou d'accorder à titre expérimental des fonds de démarrage, même si ce n'est que pour quelques centres, sous l'égide de la Division de la prévention de la violence familiale, pour voir ce qui pourrait être accompli. Cela pourrait être utile.

La présidence: Merci, Neil. Peut-être que M. Halliday a une question à poser.

M. Halliday (Oxford): J'ai deux courtes questions à poser.

Docteur Stones, mes deux collègues vous ont pressé de proposer des recommandations que le comité pourrait inclure dans son rapport. Vous avez parlé de trois types de mauvais traitements: institutionnels, communautaires et juridiques. Y a-t-il des mesures plus directes que le gouvernement fédéral pourrait prendre en ce qui concerne les mauvais traitements dans le domaine juridique?

Dr Stones: À vrai dire, je ne suis pas avocat. Nous avons toutefois à notre comité un avocat qui serait bien plus en mesure que moi de répondre à cette question. Je soupçonne—et j'essaie de lire ici dans ses pensées—qu'il y en a sans doute, mais ces mesures ne peuvent constituer qu'une solution partielle, puisque, étant donné la nature des mauvais traitements dans la plupart des cas, il serait très difficile de légiférer en ce sens.

Prenez, par exemple, le cas du petit ami de l'épouse qui avait causé la mort de l'époux à force de lui crier après et de le malmener. Il serait en fait très difficile de légiférer contre les mauvais traitements de ce genre, à moins que la personne n'en vienne vraiment aux coups. Il serait très difficile de légiférer contre ce qui semble être de la méchanceté ou même contre des faits et gestes franchement méchants. Ainsi, il y aurait peut-être des domaines où il y aurait lieu de renforcer la loi. Mais ce n'est pas à moi qu'il faut poser la question.

M. Halliday: Si votre collègue a des observations à nous faire sur le sujet, il pourrait peut-être nous les envoyer.

Dr Stones: Je pourrais certainement vous envoyer ses observations.

M. Halliday: Êtes-vous au courant d'administrations, soit ici au Canada ou ailleurs au monde, dont nous pourrions nous inspirer pour trouver des moyens de lutter contre la violence faite aux aînés, des administrations qui sont des figures de proue à cet égard?

[*Text*]

Dr. Stones: Massachusetts in the U.S. usually has been regarded as one of the leading lights in this area. I don't know in detail what they've been doing, so I can just pass on the information secondhand. Most people who have looked into this kind of issue think of Massachusetts as being very progressive.

Mr. Halliday: Thank you very much.

The Chair: I want to thank you very much for coming to our meeting. I'm sorry we were rushed today.

Dr. Stones: That's okay. No problem.

The Chair: We do appreciate your coming and presenting your brief.

• 1230

Dr. Stones: Thank you very much.

The Chair: Because of the shortage of time, perhaps we could ask Dennis Lewis to come forward. Dennis Lewis is from the Native Canadian Centre of Toronto. It's an organization serving the estimated 60,000 to 70,000 native people living in Toronto. This centre, which dates from the early 1960s, receives funding from several sources, including the provincial government through community and social services and from the United Way. I also see that you receive funding from the Family Violence Prevention Division of Health and Welfare Canada. Was that in 1991?

Mr. Dennis Lewis (Senior Program Coordinator, Native Canadian Centre of Toronto): Yes.

The Chair: We will now ask you to present your brief. I think maybe we should limit our speaking to five minutes each, if that is all right, for our questions. I think we can start with your presentation.

Mr. Lewis: I can keep this short and sweet. Everyone has a copy of my speech.

The Chair: Yes, we have your copy. But it's not very long, perhaps you'd like to read it. I haven't had a chance to read it really.

Mr. Young: But if you just wanted to capsulize it, we could attach it to the record.

The Chair: All right, perhaps you could just capsulize it then.

Mr. Lewis: What I find funny is that Dr. Stones has an elder abuse program running, but we can't even get funding to organize one for native seniors. We had a six months' feasibility study done, but we cannot get funding for a two-year project to continue this. Our elder abuse program would have been the first one that we know of in North America. We've had meetings in major cities across Canada, none of which has native elder abuse programs in progress. We would have been the stepping-stone to set up a native elder abuse program.

[*Translation*]

Dr Stones: L'État du Massachusetts, aux États-Unis, est généralement considéré comme un des chefs de file à cet égard. Je ne connais pas les détails de ce qu'il fait, alors je ne peux que vous dire ce que j'ai moi-même entendu. Ceux qui ont eu l'occasion d'examiner la structure mise en place au Massachusetts estiment qu'elle est très progressiste.

M. Halliday: Merci beaucoup.

La présidence: Je tiens à vous remercier sincèrement d'être venu nous rencontrer aujourd'hui. Je suis désolée que nous ayons été pressés par le temps.

Dr Stones: Il n'y a pas de quoi.

La présidence: Nous vous sommes très reconnaissants d'être venu nous rencontrer et de nous avoir présenté votre exposé.

Dr Stones: Merci beaucoup.

La présidence: Etant donné le peu de temps qu'il nous reste, nous pourrions peut-être demander à M. Dennis Lewis de se présenter à la table. M. Dennis Lewis est du Native Canadian Centre of Toronto (Centre autochtone canadien de Toronto). Il s'agit d'un organisme qui dessert quelque 60 000 à 70 000 autochtones vivant à Toronto. Le centre, qui a été fondé au début des années soixante, reçoit des fonds de diverses sources, notamment du ministère provincial des Services sociaux et communautaires et de Centraide. A ce que je vois, vous recevez également des fonds de la Division de la prévention de la violence familiale de Santé et Bien-être Canada. C'était pour 1991?

M. Dennis Lewis (coordonnateur en chef du programme, Native Canadian Centre of Toronto): Oui.

La présidence: Vous pouvez maintenant nous présenter votre exposé. Pour la période des questions, nous pourrions peut-être nous limiter à cinq minutes chacun, si tout le monde est d'accord. Vous avez donc la parole.

M. Lewis: Je peux être très bref. Tout le monde a reçu le texte de mon exposé.

La présidence: Oui, nous avons le texte. Mais comme il n'est pas très long, vous voudrez peut-être nous le lire. Je n'ai pas vraiment eu le temps de le lire moi-même.

M. Young: Mais si vous voulez simplement le résumer, nous pourrions l'annexer au compte rendu.

La présidence: Bon, d'accord, vous pourriez peut-être simplement nous le résumer.

M. Lewis: Je trouve curieux que le docteur Stone ait pu mettre sur pied un programme pour les aînés victimes de mauvais traitements, alors que nous n'arrivons même pas à obtenir les fonds nécessaires pour organiser un programmes de ce genre à l'intention de nos aînés autochtones. Nous avons fait faire une étude de faisabilité qui a pris six mois, mais nous n'arrivons pas à obtenir d'aide financière pour un projet de deux ans qui fera suite à cette étude. Le programme que nous proposons à l'intention des aînés victimes de violence aurait été le premier en son genre, à notre connaissance, en Amérique du Nord. Nous avons eu des rencontres dans diverses grandes villes canadiennes dont aucune n'a encore mis sur pied de programmes à l'intention des aînés victimes de violence. Le projet que nous proposions aurait été le premier pas vers la mise en place d'un programme à l'intention des aînés autochtones victimes de violence.

[*Texte*]

Because our needs are different from non-native people, our literature would have been set up to a culturally appropriate. . .to the different bands, and either for urban or on-reserve communities. New York and San Francisco were also contacted—neither one of those cities has native elder abuse programs. Those would have been major cities that do have large native populations but do not have programs.

If you look at our proposal, to me, it's not that much for two-year funding. But we were turned down because the proposal wasn't good enough. They didn't like our proposal. But with our finished program everything would have been culturally appropriate for, as I said, urban and on-reserve communities.

The Chair: Would you like the members to ask some questions?

Mr. Lewis: Sure.

The Chair: Lawrence, perhaps you'd like to start.

Mr. MacAulay: Welcome. I think, as no doubt you do, that aboriginal groups present a special problem with elder abuse, because of course with the native community the words "elder"and "elder community" mean great respect. But you still have a problem with elder abuse. I'd like you to elaborate on what you think are some of the special problems you have to deal with that pertain to natives.

• 1235

Mr. Lewis: A native person will not confide in a non-native person, so that is why we need own program. Native people are more comfortable talking to native people because we understand each other, because of the backgrounds, because of where we came from. Whether it's on reserve or off reserve, there's that simple little bonding that we still understand.

Mr. MacAulay: Do you see a problem with natives living off reserves? For instance, there is cultural isolation for natives who live in large cities. And what about the judiciary system? The federal government has a primary role in providing service to natives. What role do you see Ottawa playing in combatting elder abuse among natives?

Mr. Lewis: It's not elder abuse. This is the year of the indigenous people, and our funding is being cut. As a matter of fact, this proposal was never even funded. As far as the judicial system is concerned, in Toronto we have Aboriginal Legal Services of Toronto, in which we do kind of have our own little court system.

Mr. MacAulay: So there's not a major problem in that area?

Mr. Lewis: No.

Mr. MacAulay: Does that deal specifically with seniors?

Mr. Lewis: It deals with everything.

[*Traduction*]

Parce que nos besoins sont différents de ceux des non-autochtones, notre documentation aurait tenu compte des particularités culturelles. . . aurait tenu compte des besoins des différentes bandes, des autochtones vivant tant dans les centres urbains que dans les réserves. Nous avons également contacté les autorités de New York et de San Francisco—ni l'une ni l'autre de ces villes ne possèdent de programmes à l'intention des personnes aînées victimes de violence. Il s'agit pourtant de deux grandes villes qui ont une population autochtone importante.

Vous n'avez qu'à examiner notre proposition et vous verrez que le budget n'est pas tellement élevé pour un projet de deux ans. Mais on nous a refusé toute aide financière sous prétexte que la proposition laissait à désirer. On n'aimait pas notre proposition. Mais le programme que nous espérions mettre sur pied aurait tenu compte des particularités culturelles, comme je l'ai dit, des autochtones vivant tant dans les centres urbains que dans les réserves.

La présidence: Voulez-vous maintenant que les membres vous posent des questions?

M. Lewis: D'accord.

La présidence: Lawrence, peut-être que vous aimeriez commencer.

M. MacAulay: Soyez le bienvenu. Je considère, comme vous sans doute, que les groupes autochtones posent un problème particulier en ce qui concerne la violence faite aux aînés parce que, chez les autochtones, le titre d'aîné incite au respect. Les aînés autochtones sont néanmoins victimes de violence. Je me demande si vous pourriez nous dire quels sont certains des problèmes avec lesquels vous êtes aux prises à cet égard.

M. Lewis: Un autochtone ne se confiera pas à un non-autochtone, c'est pourquoi il nous faut notre propre programme. Les autochtones sont plus à l'aise lorsqu'ils parlent à un autre autochtone, car ils se comprennent, en raison de leurs expériences et de leurs origines communes. Que ce soit dans les réserves ou hors réserve, il y a ce simple petit lien que nous comprenons encore.

M. MacAulay: Croyez-vous qu'il y a un problème pour les autochtones hors réserve? Par exemple, les autochtones des grands centres urbains vivent dans un isolement culturel. Et qu'en est-il du système judiciaire? Le gouvernement fédéral a la première responsabilité dans la prestation de services aux autochtones. D'après vous, que pourrait faire Ottawa pour lutter contre la violence faite aux aînés parmi les autochtones?

M. Lewis: Il ne s'agit pas de la violence faite aux aînés. Cette année est l'Année internationale des peuples autochtones et on supprime notre financement. En fait, cette proposition n'a même jamais été financée. Pour ce qui est du système judiciaire, nous avons à Toronto un organisme de services juridiques pour les autochtones à l'intérieur duquel nous avons notre propre petit tribunal.

M. MacAulay: Donc, il n'y a pas de problème grave sur ce plan?

M. Lewis: Non.

M. MacAulay: Est-ce qu'il s'occupe en particulier des personnes âgées?

M. Lewis: Il s'occupe de tout.

[*Text*]

Mr. MacAulay: Or does it deal with the native community in general?

Mr. Lewis: It deals with the native community in general.

Mr. MacAulay: But it also deals with the elderly and elder abuse and problems in that area?

Mr. Lewis: It does and it doesn't. As I said, we have no money to go anywhere with this elder abuse program.

Mr. MacAulay: Thank you.

Mr. Young: I have a couple of quick questions. My primary exposure to Canadian native Indian concerns has been through another committee that both Dr. Halliday and I serve on, Humans Rights and the Status of Disabled Persons. I'm wondering whether or not the problem you're facing on the funding for this program that you're developing, or have developed, is simply because of the arguments you present in your brief. In other words, native culture is not well understood and there is also a tendency in Ottawa for program designers to model everything on downtown Ottawa, downtown Toronto, downtown Vancouver. They do not model things on remote areas of the country where most native Indian bands live. Is that the problem you're running into?

Mr. Lewis: Part of it, yes. Look at Davis Inlet.

Mr. Young: We had an experience on Baffin Island a number of years ago. There is a real lack of medical services anyway; you can't get doctors or psychiatrists or people in those professions to go up there unless you're going to pay them a couple thousand bucks a day. Right?

Mr. Lewis: Yes.

Mr. Young: So what happened up there was that the Inuit developed their own program, and the one I'm thinking about is alcohol abuse and drug abuse. It worked very well. People bought into the program because it was designed by themselves. It worked very effectively and they got funding initially. However, even when we were up there, the people in Ottawa who provided the dollars, the bureaucrats, didn't like the model that had been developed because it didn't fit in with Ottawa's idea of a model. Therefore, they cut off the funding.

Mr. Lewis: Which is typical, yes.

Mr. Young: And then the program collapsed. It was nuts, to be quite honest with you. The same thing happened with paramedical care, where the natives themselves had provided training, etc., with some funding from Health and Welfare, to provide medical services on a paramedical model. They cut off the funding, so that collapsed. Then they were back into providing $5,000 a day to attract a doctor to go into these communities. It just doesn't make sense either economically or socially.

Mr. Lewis: Yes. This is typical. Because it doesn't fit your standards, we're left in the cold.

[*Translation*]

M. MacAulay: Ou est-ce qu'il s'adresse à la collectivité autochtone en général?

M. Lewis: Il s'adresse à la collectivité autochtone en général.

M. MacAulay: Mais il s'occupe également des personnes âgées, de la violence faite aux aînés et des autres problèmes de ce groupe?

M. Lewis: Oui et non. Comme je l'ai dit, comme nous n'avons pas d'argent, nous n'avons pas pu mettre en oeuvre notre programme de prévention de la violence faite aux aînés.

M. MacAulay: Merci.

M. Young: J'aimerais poser quelques questions rapides. J'ai été sensibilisé aux problèmes des autochtones du Canada pour la première fois dans un autre comité dont j'étais membre avec M. Halliday, le Comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées. Je me demande si votre problème de financement pour ce programme que vous êtes en train d'élaborer ou que vous avez élaboré, n'est pas dû simplement aux arguments que vous présentez dans vote mémoire. En d'autres mots, ceux qui conçoivent les programmes à Ottawa ne comprennent pas bien la culture autochtone et ont tendance à toujours prendre le centre-ville d'Ottawa, de Toronto ou de Vancouver, comme modèle. Ils n'adaptent pas leurs programmes pour tenir compte de la réalité des régions éloignées, où habitent la plupart des bandes autochtones. N'est-ce pas cela votre problème?

M. Lewis: Oui, en partie. Voyez Davis Inlet.

M. Young: Nous en avons fait l'expérience il y a un certain nombre d'années à l'île de Baffin. Il y a une véritable pénurie de services médicaux; il est impossible d'obtenir les services de médecins ou de psychiatres ou d'autres professionnels de la santé, à moins de leur verser quelques milliers de dollars par jour pour qu'ils consentent à se rendre dans ces régions. N'est-ce pas?

M. Lewis: Oui.

M. Young: C'est pourquoi les Inuit ont décidé de créer leur propre programme de lutte contre l'abus d'alcool et de stupéfiants. Il a donné d'excellents résultats. Les gens ont participé au programme parce que c'est eux-mêmes qui l'avaient conçu. Il a été très efficace et, au début, il était financé. Toutefois, les bureaucrates d'Ottawa qui fournissaient des fonds ont décidé qu'ils n'aimaient pas le modèle qui avait été élaboré car il ne correspondait pas à l'idée qu'ils se faisaient d'un tel programme. Par conséquent, ils ont coupé les fonds.

M. Lewis: C'est typique.

M. Young: Le programme s'est effondré. Je serai très franc avec vous, c'était une décision insensée. La même chose est arrivée lorsque les autochtones ont décidé d'organiser des cours de formation, etc., avec l'aide financière de Santé et Bien-être social afin de pouvoir fournir des services paramédicaux. Le financement a été supprimé et le programme s'est effondré. Les autochtones ont été réduits à verser 5 000$ par jour pour attirer un médecin dans leurs collectivités. Cela ne se justifie ni sur le plan économique ni sur le plan social.

M. Lewis: Oui. C'est typique. Sous prétexte qu'un programme n'est pas conforme à vos normes, nous devons nous en passer.

[*Texte*]

• 1240

Mr. Young: Yes, and the way you deal with questions of concern is much more civilized than ours, where you form the healing circles, which are very, very effective in those communities. It is something we should take a look at when we are drafting our report.

I don't think I have any questions just now. I am sure Mr. MacAulay would agree that if we have any questions as a committee and if we sent them through to you, after we have given this some thought, perhaps you could try to respond to that.

Mr. Lewis: Yes.

Mr. Halliday: Dennis, we appreciate your being here and the testimony you are giving us. You mentioned having been turned down in your application for some financial assistance. Which department was it that turned you down?

Mr. Lewis: Health and Welfare, Family Violence.

Mr. Halliday: Health and Welfare.

The second question is a follow-up on Mr. Young's allusion to the fact that both he and I have served on a committee that deals with disabled persons. We are aware of the relatively high incidence of disability among our aboriginal community. It is quite a bit higher than in the rest of the population. Do you think the problem of so-called elder abuse is more prevalent among disabled people in the aboriginal community?

Mr. Lewis: The whole elder abuse situation is just now coming to light everywhere. If it is happening in the non-native community, it is happening in ours, but to find out and design the program to fit this we need funding.

Mr. Halliday: In your view, what is the reaction of the leadership on the reserves or in the native bands? What is their reaction or their attitude towards the issue of elder abuse? There has been some reluctance on the part of many of them in the recent past to be too concerned about disability. Is that also true for elder abuse as well?

Mr. Lewis: The ones we have talked to are very supportive of this program. Because we have none to start with, it is something that is needed.

Mr. Halliday: I have one last question. Those of us who are not aboriginals always get worked up about terminology and definitions and the use of words. I notice that the research material we have here suggests that we should be giving some attention to the paradox of using the words "elder abuse" when it applies to the native community. Yet I find it very interesting that the native people themselves, when they produce documents, refer to the term "elder abuse".

I sometimes wonder if we get too concerned about terms. It is the same with rape and sexual assault. I find it so annoying. I am interested, particularly since all your documents seem to suggest that the term "elder abuse" is all right, because you use it. Will you comment on that?

[*Traduction*]

M. Young: Oui, et votre façon de traiter ces questions est beaucoup plus civilisée que la nôtre, puisque vous formez des cercles de la vie qui sont très, très efficaces dans ces collectivités. C'est une chose dont nous devrions peut-être tenir compte lorsque nous rédigerons notre rapport.

Je n'ai pas d'autres questions à vous poser pour le moment. Si le comité a d'autres questions à vous poser, après avoir réfléchi un peu à cette question, je suis sûr que M. MacAulay serait d'accord pour que nous vous les fassions parvenir afin que vous puissiez y répondre par écrit.

M. Lewis: Très bien.

M. Halliday: Dennis, nous vous sommes reconnaissants d'être venu nous présenter votre témoignage. Vous dites que votre demande d'aide financière a été rejetée. Quel ministère l'a refusée?

M. Lewis: La Division de la prévention de la violence familiale de Santé et Bien-être social.

M. Halliday: Santé et Bien-être social.

Ma deuxième question fait suite à l'allusion de M. Young au fait que lui et moi avons été membres d'un comité qui étudie la condition des personnes handicapées. Nous savons que le nombre de personnes handicapées est relativement élevé dans les collectivités autochtones. De fait, il est pas mal plus élevé que dans le reste de la population. Pensez-vous que les aînés handicapés sont plus souvent que les autres victimes de violence dans les collectivités autochtones?

M. Lewis: On commence tout juste à parler de la violence dirigée contre les aînés, quelle que soit la collectivité à laquelle ils appartiennent. Cela se produit chez les non-autochtones, cela se produit chez nous, mais il nous faut de l'argent pour définir le problème et pour élaborer un programme adapté aux besoins.

M. Halliday: À votre avis, quelle est la réaction des dirigeants dans les réserves ou dans les bandes autochtones? Quelle est leur réaction ou leur attitude à l'égard du problème de la violence faite aux aînés? Récemment, nombre d'entre eux ne semblaient pas trop se préoccuper des personnes handicapées. Est-ce vrai également pour la violence envers les aînés?

M. Lewis: Ceux d'entre eux à qui nous avons parlé sont tout à fait en faveur d'un programme de ce genre. Comme il n'existe rien, nous en avons besoin.

M. Halliday: J'ai une dernière question. Ceux d'entre nous qui ne sont pas autochtones sont constamment préoccupés par la terminologie, les définitions, les mots à employer. J'ai remarqué que dans le document de recherche qui nous a été remis on nous dit qu'il faut être conscient du sens paradoxal qui pourrait être donné à l'expression «violence contre les aînés» lorsqu'elle s'applique à la collectivité autochtone. Or, je trouve très intéressant que les autochtones eux-mêmes, lorsqu'ils produisent des documents, utilisent cette expression.

Je me demande parfois si nous nous soucions un peu trop des mots. C'est le cas des expressions «viol» et «agression sexuelle». Cela m'agace. Comme tous vos documents me laissent croire que pour vous l'expression «violence contre les aînés» est acceptable, puisque vous l'utilisez vous-même, j'aimerais savoir ce que vous en pensez?

[*Text*]

Mr. Lewis: Yes. There are two different categories. We have elders and we have seniors. Elders are. . . It is not only elders. All our seniors are highly respected in the community for their wisdom and their teachings. An elder is like being elected an MP.

Mr. Halliday: Maybe you're more highly respected than we are.

Mr. Lewis: They are looked after for their teachings, their wisdom and their guidance. All our seniors are highly respected for their teachings, what they have done. They can show us where we are going and what to do.

Mr. Halliday: Do you find it offensive that we, as non-aboriginals, are using the term "elder abuse"? I assume you do not, because you use it yourself.

Mr. Lewis: No. Elder is elder.

Mr. Young: Would it not be more appropriate in the native community to talk about senior abuse? Because elder means a different thing.

Mr. Lewis: It does in the native community, but I am a 1990s Indian. Elder and senior are the same to me.

Mr. Halliday: Thank you, Madam Chair.

The Chair: I just have a couple of questions. Of the 60,000 to 70,000 natives off reserves, do you have any idea what percentage of that number would be seniors?

• 1245

Mr. Lewis: That is hard to say, because in Metro we don't have—

The Chair: You don't have the names or the listings or the ages. Today the computer does all these things and—

Mr. Lewis: In Metro Toronto we have little Italy, Chinatown, but we don't have a section of town.

The Chair: I see. You're spread throughout the city. That is true. Does your work at the centre give you a clear sense of the prevalence of abuse or mistreatment among the older members of the native community?

Mr. Lewis: I run the seniors program at the centre. I look after an apartment building that has 100 apartments, and, just working there, I see it quite a bit.

The Chair: These are seniors that you speak of. The respect that one younger feels for the older people. . .somehow there is still disrespect or there's abuse there.

Mr. Lewis: Yes. My clientele ranges from age 58 to 92.

The Chair: What forms of abuse do you see there?

Mr. Lewis: Mainly financial. When it's cheque time, there are always people hanging around the door.

The Chair: Yes. So they get a monthly cheque?

Mr. Lewis: Yes.

[*Translation*]

M. Lewis: Il y a deux catégories. Nous avons des aînés et nous avons des personnes âgées. Les aînés ne sont pas seulement des personnes âgées. Toutes les personnes âgées sont très respectées dans notre collectivité pour leur sagesse et leurs enseignements. Être un aîné c'est un peu comme être un député.

M. Halliday: Vous êtes peut-être plus respecté que nous ne le sommes.

M. Lewis: Nous nous occupons d'eux par respect pour leurs enseignements, leur sagesse et leurs conseils. Toutes nos personnes âgées sont très respectées pour leurs enseignements, pour ce qu'elles ont accompli. Elles nous montrent la voie et ce que nous devons faire.

M. Halliday: Trouvez-vous choquant que nous, des non-autochtones, utilisions l'expression «violence contre les aînés»? Je suppose que non, puisque vous l'utilisez vous-même.

M. Lewis: Non. Un aîné est un aîné.

M. Young: Serait-il préférable de parler de la violence dont sont victimes les personnes âgées dans la collectivité autochtone? Car le mot aîné a un sens bien particulier.

M. Lewis: C'est vrai dans la collectivité autochtone, mais je suis un Indien des années quatre-vingt-dix. Pour moi, aîné ou personne âgée c'est pareil.

M. Halliday: Merci, madame la présidente.

La présidence: J'ai seulement quelques questions à vous poser. Avez-vous une idée du pourcentage de personnes âgées parmi les 60 000 à 70 000 autochtones hors réserve?

M. Lewis: C'est difficile à dire, car dans la communauté urbaine de Toronto nous n'avons pas. . .

La présidence: Vous n'avez pas de listes indiquant les noms et l'âge. Aujourd'hui, tout cela se fait par ordinateur et. . .

M. Lewis: Dans la communauté urbaine de Toronto, il y a un quartier italien, un quartier chinois, mais nous ne sommes pas regroupés dans une partie de la ville.

La présidence: Je vois. Vous êtes dispersés dans toute la ville. C'est vrai. Est-ce que votre travail au centre vous permet de vous faire une idée assez juste de la fréquence de la violence ou des mauvais traitements que subissent les membres les plus âgés de la collectivité autochtone?

M. Lewis: Je dirige le programme pour les personnes âgées du centre. Je m'occupe d'un immeuble qui compte 100 appartements et, juste là, j'en vois assez souvent.

La présidence: Vous parlez de personnes âgées. Il a été question du respect que les jeunes témoignent aux personnes âgées; néanmoins, le manque de respect et la violence existent.

M. Lewis: Oui. Mes clients ont entre 58 et 92 ans.

La présidence: De quel genre de violence avez-vous été témoin?

M. Lewis: Surtout financière. Lorsque les chèques arrivent, il y a toujours des gens qui traînent sur le pas de la porte.

La présidence: Oui. Alors, ils reçoivent un chèque mensuel?

M. Lewis: Oui.

[*Texte*]

The Chair: Could you tell the committee about the level of funding now received and the amount requested to further develop this project that you are on? You have received some funding from provincial. . .and United Way. Is this a regular amount that you get?

Mr. Lewis: When I think of United Way and different levels of government, we get funding for all our programs at the centre, not just for my program.

The Chair: Now, you got some funding from Family Violence?

Mr. Lewis: We got funding for six months.

The Chair: Were you expecting another amount for your second phase?

Mr. Lewis: Yes. If you look in the proposal, you will see—

The Chair: Did you get the amount you expected for the first phase?

Mr. Lewis: No, we had to trim that budget down because they wouldn't approve the whole amount.

The Chair: You didn't get the full amount then. Was that just within the last year or so?

Mr. Lewis: Yes, 1991.

The Chair: I think there was a cut across every social program. Are there any native sources of help from within the community itself? Do you have any medical doctors in the native community?

Mr. Lewis: In Toronto we have a health centre, which is called Nishnawbe Health. It was designed originally to treat the homeless, but all the native people in Toronto use it because it is a native organization. There are some doctors. We also have street patrol, which goes out to the homeless with soup and sandwiches.

The Chair: I have one final question. Is there an increase in the number of people coming from the reserves back into the urban centres?

Mr. Lewis: Yes, every year there is. They come for employment, because a lot of reserves do not have a lot employment and education.

The Chair: Do you feel there is a real need then for education? What sort of education are they able to get in the city?

Mr. Lewis: University, college—they finish high school.

The Chair: That's helpful.

Can you make some recommendation? I don't know if we can talk about financial, but let's find out. What would you like to see the federal government do to help this particular centre?

Mr. Halliday: Funding.

The Chair: Money.

Mr. Lewis: All our funding is being cut across the board.

The Chair: Yes.

[*Traduction*]

La présidence: Pouvez-vous dire au comité quel niveau de financement vous avez reçu et quel montant vous avez demandé pour élargir le projet dont vous vous occupez? Vous avez reçu des fonds du gouvernement provincial et. . . de Centraide. Est-ce que vous recevez un montant périodiquement?

M. Lewis: Les fonds que nous obtenons de Centraide et des différents paliers de gouvernement servent à financer tous les programmes du centre et pas seulement le mien.

La présidence: Vous avez reçu des fonds de la Division de la prévention de la violence familiale?

M. Lewis: Nous avons reçu des fonds pour six mois.

La présidence: Pensiez-vous recevoir d'autre argent pour la deuxième phase de votre projet?

M. Lewis: Oui. Si vous examinez la proposition, vous verrez. . .

La présidence: Avez-vous reçu le montant que vous vous attendiez à recevoir pour la première phase?

M. Lewis: Non, nous avons dû réduire notre budget puisqu'ils refusaient d'approuver le plein montant.

La présidence: Donc, vous n'avez pas reçu le plein montant. C'était au cours de l'année dernière?

M. Lewis: Oui, en 1991.

La présidence: Je pense qu'il y a eu une réduction générale dans tous les programmes sociaux. Pouvez-vous obtenir de l'aide à l'intérieur de la collectivité autochtone? Avez-vous des médecins?

M. Lewis: Nous avons à Toronto un centre de soins de santé qui s'appelle «Nishnawbe Health». A l'origine, il devait offrir des services de santé aux personnes sans abri, mais tous les autochtones de Toronto s'en servent parce que c'est un organisme autochtone. Il y a des médecins. Nous avons également des gens qui patrouillent les rues pour apporter de la soupe et des sandwiches aux personnes sans abri.

La présidence: J'ai une dernière question. Y a-t-il eu une augmentation du nombre de personnes qui quittent leur réserve pour aller dans les centres urbains?

M. Lewis: Oui, il en arrive chaque année. Elles viennent pour trouver de l'emploi, car dans bien des réserves les possibilités d'emploi et d'éducation sont limitées.

La présidence: Croyez-vous donc qu'il y ait un véritable besoin d'éducation? Quel genre d'éducation ces gens peuvent-ils obtenir en ville?

M. Lewis: Ils vont à l'université, au collège; ils terminent leurs études secondaires.

La présidence: Cela aide.

Pouvez-vous nous faire des recommandations? Je ne sais pas si nous pouvons parler de finance, mais nous verrons. Qu'aimeriez-vous que le gouvernement fédéral fasse pour aider votre centre?

M. Halliday: Qu'il donne de l'argent.

La présidence: De l'argent.

M. Lewis: Le financement de toutes nos activités a été réduit.

La présidence: Oui.

[*Text*]

• 1250

Mr. Halliday: Fund money.

Mr. Lewis: As I said, you are the initiatives people. The dollar fundings are being cut across the board.

The Chair: It's in everything.

Mr. Lewis: Yes. But why are we targeted when I can say Dr. Stone does have an up and running program and we don't have anything? Many elder abuse programs are going on, but there's nothing centred on us.

The Chair: Yes. That's a question we'll put down.

Mr. Young: On abuse in Toronto among the native population, does the culture shock of transfering from a native community into a white community such as Toronto increase the incidence of violence against elderly persons in Toronto as opposed to the incidence of violence on a reserve?

Mr. Lewis: No. I would say most of our seniors in the city have lived there for a number of years.

Mr. Halliday: Point of order, Madam Chairman. You passed a motion earlier that we will be going to Washington. Dr. Stone has intimated one of the places we should hear from would be Massachusetts. I wonder if we could arrange during the course of that trip to have a briefing from somebody from Congress, somebody who is familiar with that situation in Massachusetts. If they knew far enough in advance, they could probably provide us with some helpful material.

The Chair: Yes, we'll certainly look into that with Barbara Reynolds.

Thank you very much, Mr. Lewis.

I will just carry on with a brief outline of our future business here. Next week, on Tuesday, March 30, we have the Canadian Bankers' Association and the Royal Bank of Canada. That is confirmed. On Tuesday, April 20, there is a big gap, because there is a two-week break. There is a community in B.C. that has been confirmed, and there's a seniors shelter from Montreal.

Right now I am wondering about discussing the documents, summarizing evidence and recommendations. Possibly this is something we should be doing in preparation for our draft report. I am wondering if we should have a working lunch, because I don't know where we are going to fit the time in. I'd like to have the report done so we can put it in and finalize it by the end of May. We are creeping across all this and the time is rapidly coming up.

On Tuesday, April 27, we have legislation, Robert Gordon and Donald Poirier. These are suggested ones. April 27, the same day, to Thursday, April 29, is our Washington, D.C., trip. That takes a big chunk out of there. We can have a meeting on April 27 before we go to Washington. That's tight.

So Tuesday, May 4. . . April 20 might be the day to have the lunch. We'll go over the document. How's that?

[*Translation*]

M. Halliday: Il faut de l'argent.

M. Lewis: Comme je l'ai dit, c'est vous qui prenez les initiatives. Il y a eu une réduction générale du financement.

La présidence: C'est vrai partout.

M. Lewis: Oui. Mais pourquoi sommes-nous ciblés alors que M. Stone a un programme qui fonctionne et que nous, nous n'avons rien? Il y a de nombreux programmes de prévention de la violence dirigée contre les aînés, mais il n'y en a pas qui soient adaptés à nos besoins.

La présidence: Oui. Nous poserons la question.

M. Young: Au sujet de la violence chez les autochtones de Toronto, diriez-vous que le choc culturel que ressent un autochtone qui quitte sa collectivité pour aller vivre dans une collectivité blanche contribue à faire augmenter le nombre de cas de violence dirigée contre les aînés comparativement à la fréquence des incidents violents dans les réserves?

M. Lewis: Je crois que la plupart de nos aînés qui habitent en ville y vivent depuis de nombreuses années.

M. Halliday: J'invoque le Règlement, madame la présidente. Nous avons déjà décidé que nous irions à Washington. M. Stone a laissé entendre que nous devrions entendre des témoins du Massachusetts. Je me demande s'il serait possible de prévoir, pendant ce voyage, une séance d'organisation avec un membre du Congrès, quelqu'un qui connaît la situation au Massachusetts. S'ils étaient prévenus assez longtemps d'avance, ils pourraient probablement nous fournir des documents utiles.

La présidence: Oui, certainement, nous en parlerons à Barbara Reynolds.

Merci beaucoup, monsieur Lewis.

Nous allons maintenant discuter rapidement de nos travaux futurs. La semaine prochaine, le mardi 30 mars, nous accueillerons l'Association des banquiers canadiens et la Banque Royale du Canada. C'est confirmé. Il y a un grand vide en raison du congé de deux semaines. Le mardi 20 avril, il y a un groupe de la Colombie-Britannique qui a confirmé qu'il serait présent, puis il y a un centre d'hébergement pour les personnes âgées de Montréal.

Je me demande quand nous trouverons le temps de discuter des documents, de résumer les témoignages et de faire des recommandations. Il faudrait le faire pour pouvoir préparer notre projet de rapport. Nous pourrions peut-être le faire pendant un déjeuner de travail, sinon, je ne sais pas où nous trouverons le temps. J'aimerais que le rapport soit terminé et déposé avant la fin mai. Nous avançons à pas de tortue alors que le temps presse.

Le mardi 27 avril,nous recevons Robert Gordon et Donald Poirier. Ce sont des suggestions. Le même jour, le 27 avril, nous partons pour Washington, D.C., où nous resterons jusqu'au jeudi 29 avril. Cela nous enlève plusieurs jours. Nous avons une réunion le 27 avril avant de partir pour Washington.

Donc, le mardi 4 mai. . . Nous pourrions peut-être avoir notre déjeuner de travail le 20 avril. Nous étudierons le document. Qu'en dites-vous?

[*Texte*]

• 1255

Mr. MacAulay: Okay.

The Chair: Neil, how does that work with you?

Mr. Young: Yes, I'm all for lunch.

The Chair: We are not far away ourselves.

That'll be a working lunch. We'll do that following the meeting with B.C. We'll carry on, then, with the tentative ones, April 27, and then we go off to Washington, if it is approved, April 27 to 29. Is that all right with you, Neil?

Mr. Young: Yes.

The Chair: What about you, Dr. Halliday?

Mr. Halliday: I think so.

The Chair: Those dates seem to be all right, April 27 to 29?

Mr. Halliday: When do we get back on April 29?

Ms Nancy Chenier (Committee Researcher): I think it is late.

The Chair: So May 4 we will have the Immigrant and Visible Minority Women in Ottawa-Carleton. These are ones that are proposed. Following that, we'll have another discussion of the proposed report outline. That'll be another working lunch, on May 4. There'll be an extra meeting for additional witnesses there, if needed.

I think we are up to the discussion of the draft of the final report. The one we really have to look at and remember is the April 20 one and the trip to Washington. We'll get that approval. We will be seeing everybody next Tuesday and we can get that straightened away.

We'll put the motions we did this morning before the main committee on Thursday morning.

Are you going to the main meeting on Thursday morning? You're with that. Barbara Greene is having a meeting at 10:30 a.m. Thursday.

Mr. Young: I am going to be there. I may be a few minutes late, because I had another meeting lined up at 10.

The Chair: This will be brief. It is really just to introduce this to the main meeting so we get their approval.

Mr. Young: Sure.

The Chair: If anyone has any ideas for any additional witnesses who would like to present a brief, let us know, because we could probably put them in shortly after May 4.

Mr. Young: The only one I would like to hear from is Judith Leon, from—

The Chair: From your area.

Mr. Young: Well, she is also developing a program in Peel.

Ms Chenier: There are a number of witnesses who have been suggested by previous witnesses or by members. They are listed from page 2 through to page 6. Any suggestions from that list, or additional ones, would be welcome.

[*Traduction*]

M. MacAulay: Très bien.

La présidence: Neil, est-ce que cela vous convient?

M. Young: Oui, le déjeuner, ça me plaît.

La présidence: Nous ne sommes pas très loin nous-mêmes.

Ce sera donc un déjeuner de travail, après la réunion avec les témoins de la Colombie-Britannique. Nous allons donc aller de l'avant le 24 avril et ensuite, si c'est approuvé, nous irons à Washington, du 27 au 29 avril. Est-ce que cela vous convient, Neil?

M. Young: Oui.

La présidence: Et vous, docteur Halliday?

M. Halliday: Je pense que oui.

La présidence: Ces dates conviennent à tous, du 27 au 29 avril?

M. Halliday: Quand rentrons-nous le 29 avril?

Mme Nancy Chenier (attachée de recherche du Comité): Tard, je pense.

La présidence: Donc, le 4 mai, nous entendrons les représentantes de l'Association des femmes immigrantes et membres de groupes de minorités visibles d'Ottawa-Carleton. Ce sont les témoins proposés. Ensuite, nous tiendrons une autre discussion du plan de travail proposé pour le rapport. Ce sera donc un autre déjeuner de travail, le 4 mai. Nous prévoirons, le cas échéant, une réunion supplémentaire pour entendre d'autres témoins.

Puis nous en serons à l'examen de l'ébauche du rapport final. Les dates à ne pas oublier sont celles du 20 avril et celles du voyage à Washington. Il nous faut obtenir l'autorisation. Tout le monde sera ici mardi prochain, et nous pourrons régler la question une fois pour toutes.

Nous soumettrons les motions adoptées ici ce matin au comité principal jeudi matin.

Serez-vous à la réunion du comité principal jeudi matin? Vous êtes au courant. Barbara Greene tient une réunion à 10h30 jeudi.

M. Young: J'y serai. J'aurai peut-être quelques minutes de retard, car j'ai une autre réunion à 10 heures.

La présidence: Ce sera bref. C'est simplement pour obtenir l'approbation du comité.

M. Young: Certainement.

La présidence: S'il y a d'autres témoins qui souhaitent présenter un mémoire, prévenez-nous, car nous pourrions probablement les entendre tout de suite après le 4 mai.

M. Young: Le seul témoin que je souhaiterais ajouter, c'est Judith Leon, de. . .

La présidence: De votre région.

M. Young: Elle met également un programme au point à Peel.

Mme Chenier: Des témoins précédents ou les membres du comité nous ont suggéré plusieurs témoins. Les noms de ces personnes se trouvent de la page 2 à la page 6. Si vous avez d'autres suggestions, nous en serions heureux.

[*Text*]

The Chair: I think Judith Leon, Senior Link, is in here.

Mr. Young: She is a good money scrounger.

The Chair: Is she? We need that.

Mr. Lewis, thank you very much again for your brief and for presenting it to us. We thank you all.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

La présidence: Je pense que le nom de Judith Leon figure sur la liste.

M. Young: Elle est très douée pour trouver de l'argent.

La présidence: Vraiment? C'est ce qu'il nous faut.

Monsieur Lewis, merci encore beaucoup d'être venu nous présenter votre mémoire. Nous vous remercions tous.

La séance est levée.

APPENDIX "SECI-2"

THE MULTIPLE MEANINGS OF ELDER MISTREATMENT

Michael J. Stones

The background to this paper includes work by the Provincial Working Committee on Elder Mistreatment of the Seniors Resource Centre Association of Newfoundland and Labrador. This Committee received funding from the Family Violence Prevention Division of Health and Welfare Canada to carry out research on issues of definition and measurement. Assistance from the Elder Mistreatment Advisory Committee to the Canadian Association on Gerontology is also acknowledged.

For further information contact:
Dr. Michael J. Stones, Co-Director,
MUN Gerontology Centre,
Memorial University of Newfoundland,
St. John's, Newfoundland A1B 3X9.
Phone (709) 737 4381 (w) or (709) 895 2132 (h).
FAX (709) 737 4510.

SUMMARY

Elder mistreatment cannot be defined and understood in the simplistic way in which it has been treated. This paper tries to show that elder mistreatment has multiple meanings, and that only by welcoming and acting upon this awareness can precise meanings and communication be arrived at. Legal, organizational, and advocacy standards all are valid but different reference points. To lump violations of different standards under a single heading, and then to act as if the examples falling under that heading are somehow the same, is a recipe only for confusion. The findings described in this paper shows how the recognition of the essential mutiplicity of mistreatment, when coupled with a sound methodology, can help us to escape from the morass in thinking we are currently in.

Canadian and American commentators agree that attempts to distinguish elder mistreatment from other forms of harmful behavior involving older people have been unsuccessful.[1-4] The most extensive study of definitions was reported by Margaret Hudson[2] in 1991 who arranged for over sixty "experts" to participate in a project of considerable complexity. These experts agreed on only three main properties of elder mistreatment: "harmful" effects against an "older adult" in the context of a relationship "connoting trust" (p.14). However, Hudson was not fully satisfied with her findings. She concludes that "the most important questions were not fully answered in the study [such as] the pragmatic and ethical questions of what can and should be included under the global concept of violence involving elders and for what purpose" (p.19). It is clear that - even though a decade-and-a-half has passed since elder mistreatment first became "recognized as an official social problem" (Johnson,[3] p.15) - the task of mapping its contours has not been completed.

This paper is divided into two major sections. The first tries to capture the meanings of elder mistreatment. Lessons I learned after reviewing the literature are to be wary of definitions that are too general to be specifically useful or too specific to be generally useful. This paper tries to avoid repeating the mistakes of others by going back to basics that have all too often been disregarded. The second section reports evidence on the meanings of elder mistreatment among seniors and members of the professional community.

The meanings of elder mistreatment

Probably the main reason why elder mistreatment has been so difficult to define is that its meaning differs depending on who is doing the defining and for what purpose:

The police use a legal definition;
Nursing home personnel use their regulations to identify cases of mistreatment;
Researchers structure their definitions around research tools;
Advocates use what are believed to be community standards;
Seniors - the people most at risk - have so infrequently been asked for input when definitions are formulated that what they mean by elder mistreatment is a virtual unknown.

It should be clear from the preceding that elder mistreatment can have multiple meanings depending on the source of the definition and the context in which it is used. That no single definition has concisely captured all these

meanings isn't really surprising. It is unrealistic to think that multiple meanings can be condensed into one without something being lost in the process.

A first step in trying to understand the global meaning of elder mistreatment is to acknowledge its multiplicity. A second step is to make these meanings explicit in ways that are useful. For this purpose, a lexicon is required. A lexicon is a "dictionary" of terms defined precisely enough to permit concise and clear communication among people with different ideas on what elder mistreatment comprises. A useful starting point is to list the defining conditions for elder mistreatment, and then to distinguish among categories according to the different kinds of meaning implied.

Defining conditions for elder mistreatment

The only defining conditions fully agreed upon in the literature refer to mistreatment of an older person in the context of a trust relationship.

1. The age is usually set at 65 years and older.
2. A trust relationship is understood in law to be a relationship of trust which also implies duty and responsibility.

Two types of trust relationship can be defined.

A. A formal trust relationship is specified (or implied) either within the law or by a clearly stated set of regulations or standards (for example, a professional code of ethics).

B. An informal trust relationship is socially rather than formally specified (for example, close kinship).

Other conditions that have been mentioned include the intent of behavior and the harm done. However, neither of these conditions reliably distinguishes elder mistreatment from other kinds of misconduct.

Types of elder mistreatment

Both the preceding conditions must be met for behavior to fall within the scope of elder mistreatment. Given that these conditions are met, three meanings of mistreatment can be identified based on the reference standards against which the alleged acts are gauged.

1. Legislative mistreatment contravenes the statutes or prohibitions of law. Violations can range from criminal offenses to common law infringements.
2. Organizational mistreatment includes behavior prohibited by an organization (for example, a professional or voluntary association; an agency; an institution) above and beyond those forbidden by law (for example, as stated in a code of ethics; the regulations governing the behavior by institution

personnel; etc.). Such prohibitions can and do differ among organizations.

3. Normative mistreatment includes violation of what are believed to be community standards. Such standards are advocated (for example, by an advocacy group; by a research team), despite their violation being forbidden neither in law nor by organizational regulations.

The category of normative mistreatment includes convictions about what elder mistreatment should comprise. An onus is upon the advocate to convince or to demonstate that the standards advocated represent beliefs widely held within society.

The preceding categories comprise source meanings based on the reference standards against which elder mistreatment is judged. If this approach seems reasonable and the definitions appear to be sensible, then the lexicon shows signs of being useful. However, pragmatics and common practice may make it sometimes more efficient to combine these categories. Advocacy beliefs include not only normative community standards about what mistreatment should comprise, but also legal and organizational standards for what it does comprise. Similarly, an organization is expected to monitor the law in addition to enforcing its own regulations. Consequently, two useful composite categories can be defined as follows.

A. Formalized mistreatment combines the standards contained in the legislative and organizational categories. Violation of formalized standards is explicitly forbidden and may be penalized according to the law, or the regulations of an organization.

B. Inclusive mistreatment combines the standards in all three categories. Not all behavior within the scope of inclusive mistreatment is explicitly forbidden (that is, not all behavior that violates normative community standards is forbidden by the law or by organizations).

The basic terms in the lexicon comprise the preceding definitions for the conditions and categories of elder mistreatment. Other features needing clarification include the following: (i) the severity of mistreatment (as determined by harm and intent); (ii) the labels attached to the parties involved; and (iii) the basic stages in an evaluation process. The language of law provides a useful model for such purposes.

The severity of elder mistreatment

The law juxtaposes intent and harm to determine the severity of misconduct. Both are defining conditions for mistreatment in general, although neither is specific to elder

mistreatment. Given the mistreatment of a senior in the context of a trust relationship (as previously defined), three subcategories of mistreatment can be described based on the intent to produce specific harm.

1. Primary mistreatment includes acts intended or known likely to produce specific harm to an older person (such as first degree murder; robbery).
2. Secondary mistreatment comprises acts producing greater harm than was specifically intended (such as assault causing death; negligence causing unanticipated injury).
3. Tertiary mistreatment comprises lesser misconduct which is prohibited regardless of its motivation (for example, exerting undue influence).

Labeling

There is an unfortunate tendency in the academic literature to use terms like "perpetrator" and "victim" without adequately assessing the truth underlying alleged acts of mistreatment (such as whether an alleged act was committed and by whom) (Pillemer & Finklehor[5] provide an example of this use). Such practice is at odds with principles of natural justice that require a comprehensive evaluation before negative labels are affixed. The law contains useful labels for use at different stages within an evaluation process.

1. A complainant is an older person who complains of being mistreated.
2. A proxy-complainant is someone who alleges mistreatment on behalf of a senior (for example, a concerned advocate).
3. A victim is an older person who is judged, after a thorough evaluation, to have been mistreatment by someone in a trust relationship.
4. An accused is someone alleged to have mistreated an older person.
5. An offender is someone in a trust relationship with an older person who, after a thorough evaluation, is judged to have violated that trust.

The evaluation process

Irrespective of the kind of mistreatment that is alleged, an evaluation process comprises three stages:

1. The reference standards must be stated (that is, legal, organizational, or normative community standards);
2. A decision must be made on whether the alleged act was committed;
3. A decision must be made on whether the accused committed the act.

Only if the latter two decisions are positive should the lablels of "complainant" and "accused" be replaced by those of

"victim" and "offender".

The process of the law and organizational regulations formalize the respective evaluation processes for the legislative and organizational categories of mistreatment. However, alleged violations of normative community standards are informally evaluated and may be without consequence to the accused.

A case study

The use of the lexical terminology can be illustrated with case studies. Three such studies are briefly described.

Case study 1. Johnson[3] cites a report by Senator Claude Pepper:

> ... the story of a man who tied his disabled wife to a chair. The neighbours complained about this apparent barbaric treatment of his wife. Eventually, she was removed from their home and taken to a nursing home much to her "loving" husband's objections. The inappropriateness of this removal and even, perhaps, the unnecessary suffering of the marriage partners were revealed when, the first time he went to visit his wife in the nursing home, he found her tied to a chair in much the same way he had done.
> (pp. 33-34).

Who was abusing whom in this example? The neighbours apparently applied different standards than the authorities at the home - or did they? Would the neighbours have been equally horrified had they known that the wife would experience similar treatment in the nursing home? This story shows how the different meanings attributed to mistreatment can lead to the same behavior being perceived as abusive in one context but not in another. Restraint in the community residence violated normative and legislative standards. A similar use of restraint in the nursing home was neither illegal nor in violation of routine institutional practice. This case study highlights the need for more precise information on community standards for what is acceptable behavior in nursing home settings.

Case study 2. Several neighbours complained to the police about the regular mistreatment of a man in his seventies by his twenty-years-younger wife and her live-in lover, whom she had brought to their home. Examples included the following: (1) the husband was regularly locked out of their home in winter with inadequate clothing and footware; (2) he was

forced into an unheated basement area of the house for long periods; (3) he was verbally abused in public by the lover many times; (4) he was made to do strenuous physical chores (for example, building a rock wall; sawing wood) despite having a heart condition among other serious illnesses. The police were unable to press charges. The husband eventually died of heart failure.

In this example, the neighbours did try to help by making proxy-complaints that normative community standards had been violated. However, the police failed to find evidence of legislative mistreatment, and so were unable to act. One wonders how many other such cases fall through the legislative cracks, given other stories I've heard. The sad ending to this story might possibly have been avoided had an elder mistreatment advocacy agency been available to go to the husband's aid.

Case study 3. The complainant is a resident of a nursing home whose ailments include back severe problems. She was used to writing letters to her old friends and relatives, most of whom live far away. Because of her back condition, she wrote these letters sitting sideways to a high desk she had brought to the home, with her left arm resting on its surface to support her body. All was well until the home was redecorated. Then she was told she must give up her old desk because its well-worn look didn't match the new and uniform decor. In return, she was given a new but lower desk. From that time, her problems began. The lower height of the new desk made balancing difficult. In fact, she toppled over once and was badly bruised. She repeatedly asked for the return of her old desk, but all pleas were denied. She continued to experience discomfort when writing and felt vulnerable. Also, she thought the staff considered her complaints as whining, and this affected their attitudes toward her. So she contacted an advocacy association for help.

In this example, the resident is a complainant and the nursing home (in the person of its administrator) the accused. Neither the laws of the province nor the formal policy of the nursing home makes it necessary for an administrator to comply with a resident's request for her own furniture. Is this case one of elder mistreatment or not?

The answer depends on which category of mistreatment is specified. Defining conditions are met that the complainant is old and the accused has a trust relationship toward her. However, the accused is not an offender against legal or organizational standards within the province or the institution. In another province, the home may well have acted against the laws governing nursing homes.[6-7] On the other hand, evidence is available that prohibitions against the use

of personal furniture may contravene normative community standards. In the research to be described subsequently, more than 75% of nearly 600 seniors and concerned professionals describe as an example of elder abuse the following survey item: "Not letting [nursing home] residents keep their personal belongings in their rooms". If evaluated against this community standard, the case falls within a normative mistreatment category. To the extent that follow-up evaluation suggests the harm done to be greater than the administrator intended, it is a case of secondary rather than primary mistreatment.

This case study shows how a lexical approach to elder mistreatment can sharpen thinking about the issues involved. First, the reference standard is made explicit. Second, the meanings of elder mistreatment are probably shown to differ across provinces (i.e., a case that on first impression is normative mistreatment in Newfoundland may be legislative mistreatment in Ontario). Third, the use of survey data to back up the complainant's allegations shows how research and advocacy can complement each other in clarifying the boundaries of elder mistreatment.

Evidence on the inclusive meaning of elder mistreatment

According to the lexicon, elder mistreatment globally includes the violation of formal or informal community standards for acceptable behavior by someone having a trust relationship toward an older person. This section provides evidence on levels of agreement on what such community standards comprise. The findings are obtained from a research project which surveyed answers to a comprehensive inventory of elder mistreatment items within three regions of Newfoundland.

The samples

The intent of sampling was to ensure wide representation across both the senior community and professionals working with seniors. The samples included 364 seniors and 208 professionals. The seniors were of mean age 74(+/-7) years, two-thirds were female, with a mean of 9.5(+/-4.2) years of education. Only one senior had more than 20 years of formal education, with only 9% of the sample having had three years or less. A representative proportion of 6% of the seniors lived in nursing homes. The professionals had a mean age of 39(+/-10) years, 15.4(+/-3.6) years of education, and three-quarters were female. The professionals were employed as physicians, social workers, nurses and nursing aides, home care workers, and administrators working with seniors.

The survey instrument

The survey contained 112 items, with each item being an example of what might be considered elder mistreatment. The

items were obtained (1) after reviewing nearly three hundred relevant publications, and (2) supplemented with items obtained from nearly thirty focus groups carried out with seniors in the respective regions. The items represent a comprehensive range of examples considered to fall within the scope of elder mistreatment. Ninety-six items refer generally to the violation of a trust relationship with a senior, with 16 items being specific to mistreatment in institutional settings.

All the seniors were given the survey in a standardized interview, whereas the professionals completed the survey as a questionnaire. The purpose was thoroughly explained beforehand, with care taken to ensure that the meaning of a "trust relationship" was clearly understood. Each person surveyed was asked to rate the severity of each item on a five-point scale from "not abusive" (1), "possibly abusive" (2), "definitely abusive" (3), "severely abusive" (4), to "very severely abusive" (5). Helpful cue cards were placed before the seniors throughout the interviews to remind them of the response alternatives.

The findings

The data were analyzed to answer three questions.

1. Did the ratings relate in any way to the demographic information collected (for example, age, occupation, years of education, gender, senior or professional, etc.)?
2. How much agreement was there on which items were rated as indicating greater or lesser abuse?
3. What was the content of the items rated as the abusive?

1. Influences on the ratings. The questions asked first are whether the ratings to the items differ depending on the age, gender, occupation (or former occupation), years of education, and residential community size of the people answering the survey, and whether the person was a senior or a professional. This question was answered using a statistical technique called multiple regression. The findings show younger people and those living in smaller communities to give the generally higher ratings of abuse. Whether a person was a senior or professional, years of education, gender, and occupation made no impact beyond that due to age and community size.

2. Levels of agreement over items. The second question concerns the level of common agreement over which items are the more abusive. The question was answered by statistical techniques involving the comparison of profiles and analysis of the components of variance. The findings show very high agreement on which items represent the greater and lesser

abuse regardless of demographic differences. The overall agreement between seniors and professionals over the 112 items exceeded 85%, with 90-95% agreement among residents of the small, medium, and larger communities.

3. The items rated as abusive. Thirty-four items had a mean rating of 4-5, indicating severe to very severe abuse. Seventy items had mean ratings indicating less severe forms of abuse (i.e., 3-4), with eight items falling below the cut-off for abuse (i.e., mean ratings less than 3). The top ten "worst abuse" items are mainly examples of physical mistreatment by someone in a trust relationship who:

Burns or scalds a senior;
Deliberately gives a senior the wrong dosage of medicine;
Forces a senior to engage in unwanted sexual acts;
Forces a senior into a tub of cold water;
Hits a senior until medical help is needed;
Throws something hard at a senior so as to cause pain;
Intentionally trips up a senior;
Abandons or deserts a senior who needs help;
Unnecessarily restrains a senior by tying him/her to a chair, toilet, or other piece of furniture;
Restrains a senior by locking that person in a room.

But please note that by no means all the items rated as "definitely" or "severely" abusive involve physical mistreatment or violate legal standards. In fact, most of the items which best predict the overall abuse ratings are examples of bullying, coercion, neglect, etc. These items represent normative community standards but are not all legally forbidden. The top ten items which best illustrate normative standards are examples of someone in a trust relationship who:

Doesn't respect a senior's privacy;
Pressures a senior to do paid work when that senior doesn't want to;
Withholds information from a senior that is important to him/her;
Unreasonably orders a senior around;
Tries to stop a senior from travelling when that person wants to and is able to;
Doesn't provide a senior with proper clothing when needed;
Tells a senior he/she is "too much trouble";
Tries to stop a competent senior from making a desired move from one residence to another;
Disbelieves a senior who claims to be abused without checking into the claim;
Fails to provide care in a friendly way (i.e., in an institutional setting).

Conclusions

The findings from the research show high agreement among the seniors and professionals on items that indicate greater or lesser abuse. Although older people and those in larger residential centres think of abuse more leniently, the agreement on which examples are more abusive or less abusive is extremely high regardless of age, residence, years of education, gender, etc. Whilst the items rated as the most abusive were mainly examples of physical abuse, examples of violation of normative community standards were indicative of attitudes toward abuse in general.

These findings are important because they indicate widespread agreement that many or most examples of elder mistreatment are not covered within law. The failure to respect a senior's privacy by someone in a trust relationship, unreasonably ordering a senior around, the unfriendly provision of care by nursing home staff, etc., may be difficult to legislate against. Solutions to rectify the global problem may include (1) public education to inform the people about the different categories of elder mistreatment (because people are confused right now about exactly what elder mistreatment does comprise), (2) educating seniors and the wider public that normative mistreatment is unacceptable and widely regarded within society as falling within the scope of normative elder mistreatment, (3) developing elder mistreament advocacy agencies to assist senior complainants and benevolent advocates.

What is not included among the solutions is a continued pretence that elder mistreatment can be defined and understood in a simplistic way. The first section of this paper tried to show that elder mistreatment has multiple meanings, and that only by welcoming and acting upon this awareness can precise meanings and communication be arrived at. Legal, organizational, and community standards for mistreatment all are valid but different reference points. To lump them together under a single heading, and then to act as if the examples falling under that heading are somehow the same, is a recipe only for confusion. The findings described in this paper shows how the recognition of the essential mutiplicity of mistreatment, when coupled with a sound methodology, can help us to escape from the morass in thinking we are currently in.

REFERENCES

1. A. Abdennur (1990). Elder mistreatment: Towards a standardized definition. Research & Development Directorate, Dept. of Justice Canada.

2. Hudson, M.F. (1991). Elder mistreatment: A taxonomy with definitions by Delphi. Journal of Elder Abuse and Neglect, 3, 1-20.

3.Johnson, T.F. (1989). Elder mistreatment identification instruments: Finding common ground. Journal of Elder Abuse and Neglect, 1, 15-36.

4. Podnieks, E. (1990). National Survey on Abuse of the Elderly in Canada. Toronto: Ryerson Polytechnical Institute.

5. K. Pillemer & D. Finklehor (1988). The prevalence of elder abuse: A random sample survey. The Gerontologist, 28, 51-57.

6. S. Chernin (1990). Every resident: Bill of Rights for People Who Live in Ontario Nursing Homes. Advocacy Centre for the Elderly & Community Legal Education Ontario.

7. Y. Brillon (1993). Editorial: The "right" to age in an institution. Canadian Journal on Aging, 12, 7-11.

APPENDIX "SECI-3"

PRESENTATION ON THE NATIVE CANADIAN CENTRE OF TORONTO
ELDER ABUSE PROGRAM
MARCH 23, 1993

ON BEHALF OF THE NATIVE CANADIAN CENTRE OF TORONTO, PLEASE ALLOW ME TO SAY HOW PLEASED I AM TO MAKE THIS PRESENTATION TODAY. THE NATIVE CANADIAN CENTRE WAS FORMED EARLY IN THE 1950'S AND WAS ORIGINALLY KNOWN AS THE NORTH-AMERICAN INDIAN CLUB. DURING THOSE EARLY DAYS, THE CLUB WAS GENERALLY SPEAKING, MEETING THE NEEDS OF THE MIGRATING INDIAN POPULATION FROM A PURELY SOCIAL INTERACTION FUNCTION. MANY OF THE NEW URBAN NATIVE FAMILIES WERE IN THE CITY FOR SIMPLY THE SAME REASON THAT NATIVE PEOPLE IMMIGRATE TO THE CITY TODAY. MOST NATIVE COMMUNITIES HAVE LITTLE EMPLOYMENT OPPORTUNITIES, POOR HOUSING, HEALTH AND SOCIAL CONDITION WHICH RIVAL ANY THIRD WORLD COUNTRY.

THE NATIVE COMMUNITY LEADERSHIP QUICKLY RECOGNIZED THAT THERE WAS AN IMMEDIATE NEED TO BEGIN TO DELIVER SOCIAL PROGRAMMING TO ASSIST NEW MIGRATING FAMILIES. THE LEADERSHIP ALSO RECOGNIZED THE NEED OF EDUCATING PROVINCIAL GOVERNMENTS OF THE PARTICULAR NEEDS OF THE NATIVE COMMUNITY. IT WAS AND CONTINUES TO BE A DIFFICULT PROPOSITION, IN THAT VERY FEW UNDERSTAND NATIVE PEOPLE OR THEIR EXPERTISE.

MANY BELIEVE THAT SOCIAL PROGRAMMING CAN BE DELIVERED TO ABORIGINAL PEOPLE THE SAME WAY IT IS DELIVERED TO ALL PEOPLES, HOWEVER ON EXAMINATION, YOU WILL FIND THAT NATIVE PEOPLE DO NOT SEEK ASSISTANCE FROM AGENCIES PROVIDING SERVICES. THIS IS TRUE

FOR PROGRAMS FOR SENIORS AS WELL AS SERVICES IN THE FIELD OF LEGAL AID. THIS SITUATION IS COVERED OFF BY GOVERNMENT AND BUREAUCRATS THROUGH THE PROPOSITION THAT NO SPECIAL INITIATIVES WOULD BE UNDERTAKEN TO ENSURE THAT SERVICES TO NATIVE PEOPLE ENJOY THE LEVEL OF SUCCESS OF SOCIAL PROGRAMMING. THIS IS A FORM OF RACISM. THE ARGUMENT THAT ALL PEOPLE SHOULD RECEIVE THE SAME PROGRAM IS JUSTIFIED BECAUSE THERE IS NO PERCEPTION OF INADEQUACIES. THIS MIND SET IS BEGINNING TO CHANGE, SLOWLY. THE MELTING POT SYNDROME HAS BEEN DISCARDED AND THERE IS A NEW VISION. THE VISION OF MULTICULTURALISM CONTRIBUTING TO A BETTER LIFESTYLE OF CANADA AND THAT WE DON'T HAVE TO BE ALL THE "SAME".

THE NATIVE CANADIAN CENTRE IS PROUD OF PROVIDING SERVICES WHICH ARE CULTURALLY APPROPRIATE TO THE COMMUNITY WE SERVE. FOR THE NATIVE SENIOR, SPECIAL ATTENTION MUST BE PAID TO THE FACT THAT THESE SENIORS HAVE BEEN ROBBED OF THEIR LANGUAGE, PRIDE AND OWNERSHIP TO THEIR CULTURE. OVER THREE GENERATION OF NATIVE PEOPLE WERE SUBJECTED TO RESIDENTIAL SCHOOLS. THE CENTRE RECOGNIZED THE NEED TO REPATRIATE AND RECLAIM OUR HISTORY, OUR CULTURE, LANGUAGE AND TRADITIONAL LAWS.

THE NATIVE SENIORS PROGRAM IS ONLY BEGINNING TO SCRATCH THE SURFACE OF PROVIDING CULTURALLY APPROPRIATE PROGRAMMING. THROUGH THE INVOLVEMENT OF THE TRADITIONAL COMPONENT OF TEACHERS, PIPE CARRIERS AND TRADITIONAL TALKING CIRCLES CAN WE BEGIN TO HEAL THE WOUNDS OF PAST EXPERIENCE.

THE NATIVE CANADIAN CENTRE IS EMBARKING ON THE DEVELOPMENT OF A UNIQUE PROGRAM AIMED AT THE NATIVE SENIOR, " ELDER ABUSE". AS YOU KNOW THEIR ARE MANY FORMS OF ELDER ABUSE SUCH AS PHYSICAL VIOLENCE, OVER MEDICATION, PSYCHOLOGICAL ABUSE, FINANCIAL EXPLOITATION, NEGLECT AND SEXUAL ABUSE. OUR SENIORS ARE NOT COMFORTABLE USING NON-NATIVE SERVICES, AND WISH TO WORK WITH THEIR OWN PEOPLE.

IN THE FEASIBILITY STUDY FIVE NATIVE CENTRES WERE VISITED, VANCOUVER, EDMONTON, WINNIPEG, MONTREAL AND HALIFAX. FROM THESE FIVE CITIES NONE OF THEM HAVE AN ELDER ABUSE PROGRAM. NEW YORK AND SAN FRANCISCO WERE ALSO CONTACTED THEY TO DO NOT HAVE A PROGRAM.

THIS PROJECT WOULD BE THE FIRST OF ITS KIND THAT WE KNOW OF IN NORTH AMERICA. WITH THIS TOPIC JUST NOW COMING TO LIGHT, IT IS HAPPENING IN THE NON-NATIVE COMMUNITY IT MUST BE HAPPENING IN OURS. WITH THIS PROJECT WE WILL PRODUCE CULTURALLY APPROPRIATE MATERIAL, SUCH AS PAMPHLETS, VIDEOS, AND TRAINING WORKSHOPS.

THROUGH OUR WORK AT THE NATIVE CENTRE, ALL NATIVE PEOPLE IN THE PROVENCE OF ONTARIO WILL BE SERVED BETTER WITH QUALITY PROGRAMMING AIMED AT THEIR PARTICULAR NEEDS.

APPENDICE «SECI-2»

LES MULTIPLES SIGNIFICATIONS DES MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS AUX PERSONNES ÂGÉES

Michael J. Stones

Le présent document s'inspire, entre autres, des travaux réalisés par le Provincial Working Committee on Elder Mistreatment de la Seniors Resource Centre Association of Newfoundland and Labrador. Ce comité est subventionné par la Division de la prévention de la violence familiale de Santé et Bien-être social Canada pour effectuer des recherches sur la définition et la mesure des mauvais traitements. Je rends également hommage au comité consultatif sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées de l'Association canadienne de gérontologie.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :
M. Michael J. Stones, co-directeur
MUN Gerontology centre
Memorial University of Newfoundland
St. John's (Terre-Neuve), A1B 3X9
Téléphone (709) 737-4381 (au travail) ou (709) 895-2132 (domicile)
Télécopieur (709) 737-4510

RÉSUMÉ

On ne saurait comprendre et définir les mauvais traitements infligés aux personnes âgées de la façon simpliste dont ils l'ont été. Dans le présent document, je tente de montrer que les mauvais traitements infligés aux personnes âgées revêtent de multiples significations et que ce n'est qu'en en tenant compte et en prenant des mesures à cette fin qu'il sera possible d'arriver à les définir avec précision et de permettre la communication. Les normes prévues par la loi, définies par les organismes ou préconisées par les défenseurs des personnes âgées sont toutes des points de référence valables, mais différents. Regrouper les violations des différentes normes sous une seule rubrique, puis agir comme si les exemples classés sous cette rubrique étaient semblables ne peut mener qu'à la confusion. Les résultats figurant dans le présent document montrent comment la reconnaissance de la multiplicité essentielle des mauvais traitements, assortie à une bonne méthodologie, peut nous aider à nous défaire des idées fausses qui ont cours actuellement.

Les commentateurs du Canada et des États-Unis s'accordent pour dire que les tentatives faites pour distinguer les mauvais traitements infligés aux personnes âgées des autres formes de comportement leur portant préjudice n'ont pas été couronnées de succès[1-4]. L'étude la plus poussée des définitions à cet égard a été réalisée par Margaret Hudson[2] en 1991 auprès de plus de soixante « experts » qui ont participé à un projet d'une complexité considérable. Ces experts ne se sont entendus que sur trois propriétés principales des mauvais traitements infligés aux personnes âgées : les effets « portant préjudice » à un « adulte âgé » dans le cadre d'une relation « comportant l'idée de confiance » (p. 14). Cependant, Margaret Hudson n'était pas tout à fait satisfaite de ses résultats. Elle conclut que « l'étude n'a pas répondu entièrement aux questions les plus importantes [comme] les questions pragmatiques et éthiques de ce qui peut et doit figurer dans le concept global de violence faite aux personnes âgées et le but visé » (p. 19). Il est évident que — même s'il s'est écoulé une décennie et demie depuis que les mauvais traitements infligés aux personnes âgées ont été reconnus pour la première fois comme un problème social officiel (Johnson[3], p. 15) — la tâche de le cerner n'a pas été menée à bonne fin.

Le présent document se divise en deux grandes parties. Dans la première, j'essaie de saisir les significations des mauvais traitements infligés aux personnes âgées. L'examen des ouvrages à ce sujet m'a enseigné qu'il faut se méfier des définitions qui sont trop générales pour être utiles dans des cas précis ou trop précises pour être utiles en général. Je tente, dans le présent document, d'éviter de répéter les erreurs des autres en revenant aux éléments fondamentaux qui ont trop souvent été négligés. La deuxième partie porte sur les significations qu'attribuent les personnes âgées et les professionnels aux mauvais traitements infligés à celles-ci.

Les significations des mauvais traitements infligés aux personnes âgées

La principale raison pour laquelle les mauvais traitements infligés aux personnes âgées ont été si difficiles à définir tient probablement aux différentes significations qu'ils revêtent pour les personnes qui les définissent et aux fins qu'elles visent :

La police utilise une définition juridique.
Les employés des maisons de soins infirmiers se servent des règlements qui les régissent pour déterminer les cas de mauvais traitements.
Les chercheurs établissent leurs définitions en fonction des outils de recherche.
Les défenseurs ont recours à ce qu'on croit être des normes de la société.
Les personnes âgées – qui courent le plus de risques – se sont vu demander si peu souvent leur opinion au moment de la formulation des définitions qu'on ne sait pratiquement pas ce qu'elles entendent par mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

D'après ce qui précède, il devrait être clair que les mauvais traitements infligés aux personnes âgées peuvent revêtir de multiples significations selon la source de la définition et le contexte dans lequel elle est utilisée. Il n'est pas réellement surprenant qu'aucune définition n'englobe avec concision toutes ces significations. Il est peu réaliste de penser qu'on puisse condenser des significations multiples en une seule sans perdre quelque chose dans l'opération.

La première étape à franchir lorsqu'on tente de comprendre la signification globale des mauvais traitements infligés aux personnes âgées consiste à en reconnaître la multiplicité. La deuxième étape consiste à expliciter ces significations de

manière utile. À cette fin, il faut établir un lexique. Un lexique est un « dictionnaire » des termes définis d'une façon assez précise pour permettre une communication concise et claire entre des personnes ayant des idées différentes sur ce que comprennent les mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Un point de départ utile consiste à dresser la liste des conditions à satisfaire dans une définition des mauvais traitements infligés aux personnes âgées, puis à établir une distinction entre les catégories selon les différents genres de signification retenus.

Conditions à satisfaire dans une définition des mauvais traitements infligés aux personnes âgées

Les seules conditions à satisfaire dans une définition sur lesquelles les auteurs des ouvrages s'entendent entièrement ont trait aux mauvais traitements infligés à une personne âgée dans le cadre d'une relation de confiance.

1. L'âge est habituellement fixé à 65 ans ou plus.
2. Au sens de la loi, une relation de confiance est une relation qui comporte également des devoirs et des responsabilités.

Deux genres de relations de confiance peuvent être définis.

A. Une relation de confiance officielle est précisée (ou implicite) dans la loi ou dans un ensemble de règlements ou de normes clairement énoncés (par exemple, un code de déontologie).

B. Une relation de confiance officieuse est établie socialement plutôt qu'officiellement (par exemple, les proches parents).

Parmi les autres conditions mentionnées figurent l'objet du comportement et le préjudice porté. Cependant, ni l'une ni l'autre de ces conditions ne permet d'établir une distinction fiable entre les mauvais traitements infligés aux personnes âgées et les autres genres de mauvaise conduite.

Genres de mauvais traitements infligés aux personnes âgées

Les deux conditions précitées doivent être satisfaites pour qu'un comportement puisse être considéré comme un mauvais traitement infligé à une personne âgée. Si ces conditions sont satisfaites, trois significations des mauvais traitements peuvent être établies d'après les normes de référence à l'aune desquelles les actes allégués sont évalués.

1. Les mauvais traitements au sens de la loi contreviennent aux dispositions de la loi. Les violations peuvent aller des actes criminels aux infractions au code civil.
2. Les mauvais traitements définis par un organisme comprennent les comportements interdits par un organisme (par exemple, une association professionnelle ou bénévole, un organisme ou un établissement) en plus de ceux interdits par la loi (par exemple, conformément à un code de déontologie, aux règlements régissant le comportement du personnel des établissements, etc.). Ces interdictions peuvent diverger et divergent effectivement d'un organisme à l'autre.
3. Les mauvais traitements définis en fonction de normes comprennent les violations de ce qu'on considère comme des normes de la société. Ces normes sont préconisées (par exemple, par un groupe de défense ou un groupe de recherche) même si leur violation n'est interdite ni par la loi ni par les règlements d'un organisme.

La catégorie des mauvais traitements définis en fonction de normes comprend les convictions relatives à ce que les mauvais traitements infligés aux personnes âgées devraient englober. Il incombe au défenseur de convaincre la population ou de démontrer que les normes préconisées représentent des croyances partagées par une grande partie de la société.

Les catégories précédentes comprennent les significations de base fondées sur les normes de référence en fonction desquelles les mauvais traitements infligés aux personnes âgées sont jugés. Si cette approche paraît raisonnable et que les définitions semblent valables, le lexique se révèle utile. Cependant, il peut parfois être plus efficace, pour des raisons pragmatiques et de pratique courante, de combiner ces catégories. Les croyances des groupes de défense englobent non seulement les normes de la société sur ce que les mauvais traitements devraient comprendre, mais également les normes prévues par la loi et définies par les organismes qui s'y rapportent. De même, on s'attend à ce qu'un organisme respecte la loi en plus d'appliquer ses propres règlements. Par conséquent, deux catégories composites utiles peuvent se définir de la façon suivante :

A. Les normes officielles sur les mauvais traitements comprennent les normes contenues dans les catégories des mauvais traitements infligés au sens de la loi et celles définies par un organisme. La violation des normes officielles est explicitement interdite et peut être pénalisée selon la loi ou le règlement d'un organisme.

B. Les normes inclusives sur les mauvais traitements comprennent les normes des trois catégories. Tous les comportements figurant dans la catégorie des normes inclusives sur les mauvais traitements ne sont pas explicitement interdits (c'est-à-dire que tous les comportements qui contreviennent aux normes de la société ne sont pas interdits par la loi ou les organismes).

Les termes de base du lexique comprennent les définitions qui précèdent pour les conditions et les catégories de mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Parmi les autres caractéristiques qui doivent être éclaircies figurent les suivantes : i) la gravité des mauvais traitements (déterminée par

le préjudice porté et l'intention); ii) les étiquettes attachées aux parties en cause et iii) les stades de base du processus d'évaluation. La terminologie juridique fournit un modèle utile à cette fin.

La gravité des mauvais traitements infligés aux personnes âgées

La loi tient compte de l'intention et du préjudice porté dans la détermination de la gravité de la mauvaise conduite. Il s'agit de deux conditions à satisfaire pour la définition des mauvais traitements en général bien que ni l'une ni l'autre ne s'applique uniquement aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Si une personne âgée subit de mauvais traitements dans le cadre d'une relation de confiance (définie plus haut), trois sous-catégories de mauvais traitements peuvent être décrits en fonction de l'intention de causer un préjudice précis.

1. Les mauvais traitements primaires comprennent les actes visant à causer ou dont on sait qu'ils risquent de causer un préjudice précis à une personne âgée (comme un meurtre au premier degré ou un vol qualifié).
2. Les mauvais traitements secondaires comprennent les actes causant un préjudice plus grave que ce qui était prévu (comme des voies de fait causant la mort ou la négligence causant des blessures imprévues).
3. Les mauvais traitements tertiaires comprennent une mauvaise conduite moins grave qui est interdite, quelle qu'en soit la raison (par exemple, exercer une influence indue).

Étiquetage

Dans les ouvrages universitaires, on a malheureusement tendance à utiliser des termes comme « auteur du crime » et « victime » sans évaluer de manière adéquate la vérité qui se cache derrière les allégations de mauvais traitements (p. ex. se demander si un acte allégué a été commis et par qui) (Pillemer et

Finklehor[5] donnent un exemple à cet égard). Une telle pratique va à l'encontre des principes de justice naturelle selon lesquels il faut procéder à une évaluation exhaustive avant d'attribuer des étiquettes négatives. La loi contient des étiquettes utiles à utiliser à différents stades au cours d'un processus d'évaluation.

1. Un plaignant est une personne âgée qui se plaint d'être maltraitée.
2. Un plaignant par procuration est une personne qui se plaint d'un mauvais traitement au nom d'une personne âgée (par exemple, un défenseur concerné).
3. Une victime est une personne âgée qui est considérée, après une évaluation approfondie, comme ayant été maltraitée par quelqu'un dans le cadre d'une relation de confiance.
4. Un accusé est une personne qui a, selon les allégations, maltraité une personne âgée.
5. Un contrevenant est une personne qui, après avoir établi une relation de confiance avec une personne âgée, a été considérée, à la suite d'une évaluation approfondie, comme ayant abusé de cette confiance.

Le processus d'évaluation

Quel que soit le genre de mauvais traitement allégué, un processus d'évaluation comprend trois étapes :

1. Les normes de référence doivent être énoncées (c.-à-d. les normes prévues par la loi, définies par un organisme ou établies en fonction des normes de la société).
2. Il faut décider si l'acte allégé a été commis.
3. Il faut décider si l'accusé a commis l'acte.

C'est seulement si les deux dernières décisions sont positives que les étiquettes « plaignant » et « accusé » doivent être remplacées par celles de « victime » et de « contrevenant ».

Le processus d'application de la loi et les règlements des organismes officialisent les processus d'évaluation respectifs pour les catégories des mauvais traitements prévus par la loi et définis par un organisme. Cependant, les violations alléguées des normes de la société sont évaluées de façon officieuse et peuvent être sans conséquence pour l'accusé.

Une étude de cas

L'utilisation de la terminologie d'un lexique peut être illustrée au moyen d'études de cas. Trois études de ce genre sont décrites brièvement.

Étude de cas n°1. Johnson[3] cite un rapport du sénateur Claude Pepper :

> ... l'histoire d'un homme qui attachait sa femme handicapée à une chaise. Les voisins se sont plaints du traitement en apparence barbare qu'il infligeait à sa femme. Par la suite, elle a été confiée à la garde d'une maison de soins infirmiers malgré les objections de son mari « affectueux ». L'inopportunité de ce geste et même, peut-être, les souffrances inutiles endurées par les deux conjoints ont éclaté au grand jour lorsque le mari a constaté, lors de la première visite qu'il a rendue à sa femme à la maison de soins infirmiers, qu'on l'avait attachée à une chaise tout comme il l'avait fait.
> (p. 33-34).

Qui abusait de qui dans cet exemple ? Les voisins semblaient appliquer des normes différentes de celles des autorités de la maison de soins, mais était-ce bien le cas ? Les

voisins auraient-ils été aussi horrifiés s'ils avaient su que la femme subirait un traitement semblable à la maison de soins infirmiers ? Cette histoire montre comment les différentes significations attribuées à un mauvais traitement peuvent conduire à considérer le même comportement comme abusif dans un contexte mais non dans un autre. Les contraintes exercées dans la résidence de la localité violaient les normes de la société et de la loi, mais les mêmes contraintes utilisées dans la maison de soins n'étaient ni illégales ni n'allaient à l'encontre de la pratique courante de l'établissement. Cette étude de cas fait ressortir la nécessité d'obtenir des renseignements plus précis sur les normes de la société pour déterminer ce qui est un comportement acceptable dans une maison de soins infirmiers.

Étude de cas n° 2. Plusieurs voisins se sont plaints à la police au sujet des mauvais traitements infligés régulièrement à un homme de plus de soixante-dix ans par sa femme plus jeune de vingt ans et son amant qui demeurait chez eux. Voici des exemples de ces mauvais traitements : 1) le mari était régulièrement laissé dehors en hiver sans vêtements et chaussures adéquats; 2) il était forcé de rester dans le sous-sol non chauffé de la maison pendant de longues périodes; 3) il a subi les insultes verbales de l'amant en public à de nombreuses reprises; 4) il était obligé d'effectuer des travaux physiques très fatigants (par exemple, construire un mur de pierre, scier du bois) même s'il souffrait, entre autres maladies graves, d'une affection cardiaque. La police n'a pas pu porter des accusations. Le mari a fini par mourir d'une défaillance cardiaque.

Dans cet exemple, les voisins ont essayé d'apporter leur aide en formulant des plaintes par procuration selon lesquelles les normes de la société avaient été violées. Cependant, la police n'a pas réussi à recueillir des preuves de mauvais traitements au sens de la loi de sorte qu'elle n'a pas pu agir.

On peut se demander combien d'autres cas du genre échappent aux mailles de la loi, compte tenu des autres histoires que j'ai entendues. Il aurait peut-être été possible d'éviter la triste fin de cette histoire si un organisme de défense contre les mauvais traitements infligés aux personnes âgées avait pu venir en aide au mari.

Étude de cas n° 3. La plaignante est une résidente d'une maison de soins infirmiers qui souffrent, entre autres maux, de graves problèmes de dos. Elle avait coutume de rédiger des lettres à ses vieux amis et parents, dont la plupart vivent au loin. En raison de ses problèmes de dos, elle écrivait ces lettres assise à côté d'un bureau élevé qu'elle avait apporté à la maison de soins, son bras gauche reposant sur le dessus du bureau pour supporter son corps. Tout alla bien jusqu'à ce que la maison de soins soit redécorée. On l'informa alors qu'elle devait renoncer à son vieux bureau parce que l'apparence vieillotte de celui-ci ne se mariait pas avec le nouveau décor uniforme. On le remplaça par un nouveau bureau plus bas. C'est à partir de ce moment-là que ses problèmes commencèrent. Il lui était difficile de maintenir son équilibre parce que le nouveau bureau était plus bas. En fait, elle tomba une fois et s'infligea de graves contusions. Elle demanda à plusieurs reprises qu'on lui remette son vieux bureau, mais sans qu'on fasse droit à ses requêtes. Elle continuait à être mal à l'aise lorsqu'elle écrivait et se sentait vulnérable. En outre, elle croyait que le personnel considérait ses plaintes comme des jérémiades et que cela influait sur ses attitudes à son égard. Elle communiqua donc avec une association de défense pour demander de l'aide.

Dans cet exemple, la résidente est une plaignante et la maison de soins infirmiers (représentée par son administrateur), l'accusé. Ni les lois de la province ni la politique officielle de la maison de soins n'obligent un administrateur à répondre à

une demande d'une résidente qui désire son propre mobilier. S'agit-il ou non d'un cas de mauvais traitement infligé à une personne âgée ?

La réponse dépend de la catégorie de mauvais traitement utilisée. Les conditions à satisfaire dans la définition sont respectées : la plaignante est âgée, et l'accusé a établi une relation de confiance avec elle. Cependant, l'accusé ne contrevient pas à une norme prévue par la loi ou définie par un organisme dans la province ou l'établissement. Dans une autre province, la maison de soins aurait pu violer les lois régissant les maisons de soins infirmiers[6-7]. D'autre part, il existe des données montrant que l'interdiction de mobilier personnel peut contrevenir aux normes de la société. Dans la recherche décrite plus loin, plus de 75 % de près de 600 personnes âgées et professionnels concernés ont considéré, dans le cadre d'une enquête, comme un abus à l'égard des personnes âgées l'exemple suivant : « Aucun résident de la maison de soins infirmiers ne doit conserver ses effets personnels dans sa chambre ». S'il est évalué par rapport à cette norme de la société, le cas se classe dans la catégorie des mauvais traitements définis en fonction d'une norme. Dans la mesure où l'évaluation de suivi donne à penser que le préjudice porté est plus grave que l'intention de l'administrateur, il s'agit d'un mauvais traitement secondaire plutôt que primaire.

Cette étude de cas montre comment une approche fondée sur la définition des mauvais traitements infligés aux personnes âgées peut éclaircir les idées au sujet des questions en cause. En premier lieu, la norme de référence est rendue explicite. En deuxième lieu, les significations des mauvais traitements infligés aux personnes âgées divergent probablement d'une province à l'autre (c'est-à-dire qu'un cas qui, à première vue, est un mauvais traitement défini en fonction d'une norme à Terre-Neuve peut être un mauvais traitement au sens de la loi en

Ontario). En troisième lieu, le recours à des données d'enquête pour appuyer les allégations du plaignant montre comment la recherche et la défense des personnes âgées peuvent se compléter pour éclaircir les limites des mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

Données sur la signification inclusive des mauvais traitements infligés aux personnes âgées

Selon le lexique, les mauvais traitements infligés aux personnes âgées comprennent globalement la violation des normes officielles ou officieuses de la société en matière de comportement acceptable par une personne qui a établi une relation de confiance avec une personne âgée. La partie qui suit présente des données sur le degré d'accord concernant la teneur de ces normes de la société. Les résultats proviennent d'un projet de recherche dans le cadre duquel on a examiné les réponses à une enquête exhaustive sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées dans trois régions de Terre-Neuve.

Les échantillons

L'échantillonnage avait pour but d'obtenir un échantillon représentatif des personnes âgées et des professionnels travaillant avec celles-ci. Les échantillons comprenaient 364 personnes âgées et 208 professionnels. Les personnes âgées avaient en moyenne 74 ans(+/-7 ans), les deux tiers étant des femmes, qui avaient une scolarité moyenne de 9,5 ans (+/- 4,2 ans). Une seule personne âgée avait plus de 20 ans d'études, et seulement 9 % de l'échantillon avaient trois ans ou moins de scolarité. Un pourcentage représentatif de 6 % des personnes âgées vivait dans des maisons de soins infirmiers. Les professionnels étaient âgés en moyenne de 39 ans (+/- 10 ans), avaient une scolarité de 15,4 ans (+/- 3,6 ans), et les trois quarts étaient des femmes. Les professionnels étaient employés comme médecins, travailleurs sociaux, infirmiers ou infirmières

et aide-infirmiers ou aide-infirmières, préposés aux bénéficiaires et administrateurs travaillant avec les personnes âgées.

L'enquête

L'enquête contenait 112 questions, chacune constituant un exemple de ce qui pourrait être considéré comme un mauvais traitement infligé aux personnes âgées. Les questions ont été 1) rédigées après l'examen de près de trois cents publications pertinentes et 2) complétées par des renseignements obtenus auprès de près de trente groupes de discussion composés de personnes âgées réunies dans les régions respectives. Les questions représentaient une gamme complète d'exemples considérés comme étant des mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Quatre-vingt-seize questions se rapportaient généralement à la violation d'une relation de confiance établie avec une personne âgée, et 16 questions avaient trait aux mauvais traitements infligés dans un établissement.

Toutes les personnes âgées ont participé à l'enquête dans le cadre d'une interview dirigée alors que les professionnels ont rempli un questionnaire d'enquête. L'objet a été expliqué en profondeur au préalable et on a pris soin de s'assurer que la signification de la « relation de confiance » soit clairement comprise. On a demandé à chaque répondant de coter la gravité de chaque énoncé sur une échelle de cinq points allant de « non abusif » (1), « peut-être abusif » (2), « certainement abusif » (3), « très abusif » (4) à « extrêmement abusif » (5). Des cartons aide-mémoire étaient placés devant les personnes âgées pendant les interviews pour leur rappeler les possibilités de réponses.

Les résultats

On a analysé les données pour répondre à trois questions.

1. Existait-il un rapport quelconque entre les cotes et les données démographiques recueillies (par exemple, l'âge, la profession, les années d'études, le sexe, le fait d'être une personne âgée ou un professionnel, etc.) ?
2. Quel était le degré d'accord sur les questions considérées comme révélant un abus plus ou moins grand ?
3. Quel était le contenu des questions auxquelles la réponse était « abusif » ?

1. Influences sur les cotes. Les cotes attribuées aux questions divergent-elles selon l'âge, le sexe, la profession (ou l'ancienne profession), les années d'études et la taille de la localité de résidence des répondants et s'agit-il d'une personne âgée ou d'un professionnel ? On a répondu à cette question au moyen d'une technique statistique appelée régression multiple. Les résultats montrent que les personnes plus jeunes et les personnes vivant dans les petites localités attribuent généralement les cotes les plus élevées. Le fait qu'il s'agissait d'une personne âgée ou d'un professionnel, les années d'études, le sexe et la profession n'avaient aucune incidence.

2. Les niveaux d'accord au sujet des questions. La deuxième question concerne le niveau d'accord au sujet des questions portant sur les situations les plus abusives. On a répondu à la question au moyen de techniques statistiques consistant à comparer les profils et à analyser les composantes de la variance. Les résultats révèlent un degré d'accord très élevé en ce qui concerne les questions qui représentent l'abus le plus grave et le moins grave, quels que soient les écarts démographiques. Le degré d'accord général entre les personnes âgées et les professionnels pour les 112 questions excédait 85 %, et s'établissait entre 90 et 95 % chez les résidents des petites, moyennes et grandes localités.

3. Les situations considérées comme abusives. Trente-quatre situations ont reçu une cote de 4 ou 5, soit « très abusif » ou « extrêmement abusif ». Soixante-dix situations ont reçu une cote moyenne (c.-à-d. 3 ou 4), huit questions se classant en deça du seuil d'inclusion (c.-à-d. une cote inférieure à 3). Les dix questions concernant les « pires abus » sont surtout des exemples de mauvais traitements physiques infligés par une personne ayant établi une relation de confiance qui :

brûle ou ébouillante une personne âgée;
donne délibérément à une personne âgée la mauvaise dose d'un médicament;
oblige une personne âgée à accomplir des actes sexuels non voulus;
force une personne âgée à entrer dans une cuve d'eau froide;
frappe une personne âgée au point où elle a besoin d'aide médicale;
lance un objet dur à une personne âgée de manière à lui causer de la douleur;
fait trébucher intentionnellement une personne âgée;
abandonne ou laisse seule une personne âgée qui a besoin d'aide;
retient sans raison une personne âgée en l'attachant à une chaise, une toilette ou une pièce du mobilier;
prive une personne âgée de sa liberté en l'enfermant à clé dans une pièce.

Cependant, toutes les questions considérées comme ayant trait à des situations « certainement » ou « très » abusives ne concernent pas que les mauvais traitements physiques ou la violation des normes prévues par la loi. En fait, la plupart des questions relatives à des situations considérées comme abusives se rapportent à la brutalité, à la coercition, à la négligence etc. Ces questions concernent des situations visées par les normes de la société, mais qui ne sont pas toutes interdites par la loi. Les dix principales questions ayant trait à des

situations qui illustrent le mieux les normes de la société sont des exemples de mauvais traitements infligés par une personne ayant établi une relation de confiance qui :

ne respecte pas la vie privée d'une personne âgée;
oblige une personne âgée à effectuer un travail rémunéré lorsque cette personne âgée ne le veut pas;
cache à une personne âgée des renseignements importants pour elle;
donne des ordres déraisonnables à une personne âgée;
essaie d'empêcher une personne âgée de voyager lorsque celle-ci le désire et peut le faire;
ne fournit pas à une personne âgée les vêtements adéquats lorsqu'elle en a besoin;
dit à une personne âgée qu'elle cause « trop de problèmes »;
tente d'empêcher une personne âgée apte de déménager d'une résidence à une autre lorsqu'elle le désire;
ne croit pas une personne âgée qui soutient être victime d'abus sans en vérifier le bien-fondé;
ne prodigue pas les soins d'une manière amicale (c.-à-d. dans un établissement).

Conclusions

Les résultats de la recherche montrent que les personnes âgées et les professionnels s'entendent dans une large mesure sur les questions se rapportant à des situations plus ou moins abusives. Même si les personnes plus âgées et les personnes qui résident dans les grands centres sont plus indulgents à l'égard des abus, les répondants s'entendent dans une large mesure sur les exemples de situations qui sont plus ou moins abusives, quels que soient l'âge, le lieu de résidence, les années d'études, le sexe, etc. Bien que les situations considérées comme les plus abusives étaient surtout des exemples d'abus physiques, les exemples de violation des normes de la société étaient révélateurs des attitudes à l'égard des abus en général.

Ces résultats revêtent de l'importance, car ils indiquent un large consensus voulant que bon nombre ou la plupart des mauvais traitements infligés aux personnes âgées ne sont pas visés par la loi. Il est peut-être difficile de légiférer contre le non-respect de la vie privée d'une personne âgée par quelqu'un ayant établi une relation de confiance avec elle, contre le fait de donner des ordres déraisonnables à une personne âgée, contre la dispensation hostile de soins par le personnel infirmier, etc. Parmi les solutions permettant de corriger le problème général peuvent figurer 1) l'information du public sur les différentes catégories de mauvais traitements infligés aux personnes âgées (car les gens ne savent pas actuellement en quoi consistent exactement les mauvais traitements infligés aux personnes âgées), 2) l'information des personnes âgées et du grand public sur le fait que les mauvais traitements définis en fonction de normes sont inacceptables et largement considérés dans la société comme contraires aux normes en matière de mauvais traitements infligés aux personnes âgées 3) la création d'organismes de défense contre les mauvais traitements infligés aux personnes âgées pour aider les personnes âgées qui se plaignent et les défenseurs bénévoles.

Les solutions ne consistent pas à continuer de prétendre que les mauvais traitements infligés aux personnes âgées peuvent être définis et compris de manière simpliste. Dans la première partie du document, j'ai essayé de montrer que les mauvais traitements infligés aux personnes âgées revêtent de multiples significations et que ce n'est qu'en en tenant compte et en prenant des mesures à cette fin qu'il sera possible d'arriver à les définir avec précision et de permettre la communication. Les normes prévues par la loi, définies par des organismes ou préconisées par la société sont toutes des points de référence valables, mais différents. Regrouper les violations de différentes normes sous une seule rubrique, puis agir comme si les exemples classés sous cette rubrique étaient semblables ne peut mener qu'à la confusion. Les résultats figurant dans le présent document

montrent comment la reconnaissance de la multiplicité essentielle des mauvais traitements, assortie à une bonne méthodologie, peut nous aider à nous défaire des idées fausses qui ont cours actuellement.

RÉFÉRENCES

1. A. Abdennur (1990). Elder mistreatment: Towards a standardized definition. Research & Development Directorate, Dept. of Justice Canada.

2. Hudson, M.F. (1991). Elder mistreatment: A taxonomy with definitions by Delphi. Journal of Elder Abuse and Neglect, 3, 1-20.

3.Johnson, T.F. (1989). Elder mistreatment identification instruments: Finding common ground. Journal of Elder Abuse and Neglect, 1, 15-36.

4. Podnieks, E. (1990). National Survey on Abuse of the Elderly in Canada. Toronto: Ryerson Polytechnical Institute.

5. K. Pillemer & D. Finklehor (1988). The prevalence of elder abuse: A random sample survey. The Gerontologist, 28, 51-57.

6. S. Chernin (1990). Every resident: Bill of Rights for People Who Live in Ontario Nursing Homes. Advocacy Centre for the Elderly & Community Legal Education Ontario.

7. Y. Brillon (1993). Editorial: The "right" to age in an institution. Canadian Journal on Aging, 12, 7-11.

APPENDICE «SECI-3»

TÉMOIGNAGE DU NATIVE CANADIAN CENTRE OF TORONTO
PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE AUX AÎNÉS
LE 23 MARS 1993

Au nom du Native Canadien Centre of Toronto, permettez-moi de dire à quel point je suis heureux de m'entretenir avec vous aujourd'hui du Centre. Le création du Centre remonte au début des années 50; il s'appelait à ce moment-là le North-American Indian Club. Les premières années, le Club avait pour mission, en quelque sorte, de répondre aux besoins d'interaction sociale des Indiens qui quittaient les réserves. Les familles indiennes s'établissaient en ville pour les mêmes raisons qu'aujourd'hui : pour échapper au chômage et aux conditions déplorables de logement, de santé et de vie sociale qui existent dans la plupart des villages autochtones. Sachez que nous n'avons rien à envier aux pays du tiers-monde!

Les dirigeants autochtones se sont vite rendu compte qu'il y avait un besoin urgent de programmes sociaux pour venir en aide aux familles nouvellement arrivées. Ils ont aussi vu qu'il fallait éduquer les gouvernements des provinces sur les besoins particuliers des autochtones. L'entreprise était et continue d'être ardue, au sens où très peu de gens comprennent les autochtones ou leurs compétences.

On pense en général qu'on peut dispenser les programmes sociaux aux autochtones de la même manière qu'on le fait pour le reste de la population. Or, vous avez dû constater que les autochtones ne vont pas chercher l'aide des organismes de services, pas plus qu'ils ne fréquentent les programmes destinés aux aînés et les services d'aide juridique. Le gouvernement et les bureaucrates répliquent en disant qu'ils n'ont pas l'intention de prendre des mesures spéciales pour s'assurer que les services pour les autochtones jouissent du même succès que les autres programmes sociaux. Nous trouvons que c'est une forme de racisme. L'argument selon lequel tous les gens doivent bénéficier des mêmes programmes tient toujours, car on refuse de voir les lacunes. Cette mentalité change lentement, cependant. On ne pense plus que tous les citoyens vont se fondre dans un peuple unique. Une nouvelle vision existe, celle où le multiculturalisme contribue à un Canada meilleur et où la spécificité est acceptée.

Le Native Canadian Centre est fier de fournir des services qui sont adaptés à la clientèle sur le plan culturel. Dans le cas des aînés, il faut respecter le fait que ces gens se sont fait dépouiller de leur langue, de leur fierté et de leur appartenance culturelle. Plus de trois générations d'autochtones ont été soumises à des écoles en dehors de leur milieu. Le Centre a vu qu'il fallait absolument que les autochtones rapatrient leur histoire, leur culture, leur langue et leurs lois traditionnelles.

Le Programme pour les autochtones âgés est un premier pas, un tout petit pas, vers l'établissement de programmes adaptés à notre culture. Grâce aux éléments traditionnels représentés par les sages, les porteurs de calumet et les cercles parlants, nous commencerons à guérir les blessures du passé.

Le Native Canadian Centre se lance dans la création d'un programme unique pour les autochtones âgés. Comme vous le savez, la violence aux aînés prend diverses formes : la violence physique, la surmédication, la cruauté mentale, l'exploitation financière, la négligence et les agressions sexuelles. Nos aînés ne sont pas à l'aise dans les services non autochtones et ils souhaitent travailler avec les leurs.

Pour l'étude de faisabilité, nous nous sommes rendus dans cinq grands centres autochtones : Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Montréal et Halifax. Nous n'avons trouvé nulle part de programme de prévention de la violence faite aux aînés. Nous avons communiqué avec des gens de New York et de San Francisco : rien dans ces villes, non plus.

À notre connaissance, ce projet serait une première en Amérique du Nord. La violence aux aînés émerge de l'ombre et nous savons qu'elle atteint les collectivités autochtones au même titre que les autres. Dans le cadre de ce projet, nous réaliserons des documents adaptés à la culture des clients : brochures, vidéos et ateliers de formation.

Grâce à notre travail au Centre, tous les autochtones en Ontario recevront de meilleurs services et des programmes de qualité répondant à leurs besoins.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the University of Newfoundland:

Dr. Michael J. Stones.

From the Native Canadian Centre of Toronto:

Dennis Lewis.

TÉMOINS

De l'Université de Terre-Neuve:

Dr Michael J. Stones.

From the Native Canadian Centre of Toronto:

Dennis Lewis.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

A1
C28
443

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 7

Tuesday, March 30, 1993

Chair: Edna Anderson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 7

Le mardi 30 mars 1993

Présidence: Edna Anderson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub–Committee on

Senior Citizens Health Issues

of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women

Procès–verbaux et témoignages du Sous–comité des

Questions de santé concernant les personnes âgées

du Comité permanent de la santé et du bien–être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

---

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of elderly abuse

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude sur le mauvais traitement infligé aux personnes âgées

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
FEB 17 1993
University of Toronto

Third Session of the Thirty–fourth Parliament, 1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature, 1991–1992–1993

25532—1

SUB–COMMITTEE ON SENIOR CITIZENS HEALTH ISSUES OF THE STANDING COMMITTEE ON HEALTH AND WELFARE, SOCIAL AFFAIRS, SENIORS AND THE STATUS OF WOMEN

Chair: Edna Anderson

Vice–Chairman: Lawrence MacAulay

Members

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Eugene Morawski

Clerk of the Sub–Committee

SOUS–COMITÉ DES QUESTIONS DE SANTÉ CONCERNANT LES PERSONNES ÂGÉES DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ ET DU BIEN–ÊTRE SOCIAL, DES AFFAIRES SOCIALES, DU TROISIÈME ÂGE ET DE LA CONDITION FÉMININE

Présidence: Edna Anderson

Vice–présidence: Lawrence MacAulay

Membres

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Le greffier du Sous–comité

Eugene Morawski

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 30, 1993
(8)

[*Text*]

The Sub–Committee on Senior Citizens Health Issues of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women met at 11:20 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chair, Edna Anderson, presiding.

Members of the Sub–Committee present: Edna Anderson, Bruce Halliday, Lawrence MacAulay and Neil Young.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Nancy Miller Chénier, Research Officer.

Witnesses: From the Canadian Bankers Association: Joanne DeLaurentiis, Vice–President and Director, Domestic Banking and Public Affairs. *From The Royal Bank of Canada:* David Moorcroft, Vice–President, Public Affairs.

Pursuant to Standing Order 108(2), and its order dated Monday, April 27, 1992, the Sub–Committee resumed consideration of its study of elderly abuse (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, February 2, 1993, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 12:20 o'clock p.m., the Sub–Committee adjourned to the call of the Chair.

Eugene Morawski

Clerk of the Sub–Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 30 MARS 1993
(8)

[*Traduction*]

Le Sous–comité des questions de santé concernant les personnes âgées du Comité permanent de la santé et du bien–être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine se réunit à 11 h 20, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Edna Anderson (*présidente*).

Membres du Sous–comité présents: Edna Anderson, Bruce Halliday, Lawrence MacAulay et Neil Young.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Nancy Miller Chénier, attachée de recherche.

Témoins: De l'Association des banquiers canadiens: Joanne DeLaurentiis, vice–présidente et directrice, Affaires publiques et réseau canadien. *De la Banque royale du Canada:* David Moorcroft, vice–président, Affaires publiques.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à son ordre de renvoi du lundi 27 avril 1992, le Sous–comité reprend son étude sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées (*Voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 2 février 1993, fascicule nº 1*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 12 h 20, le Sous–comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous–comité

Eugene Morawski

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 30, 1993

• 1121

The Chairman: I will bring the meeting to order. We will have another one, probably two, but they've gone to the wrong room. We do have this problem occasionally.

I would like to welcome very much Joanne DeLaurentiis, David Moorcroft, and Linda Routledge to our meeting. We are certainly very pleased to see you with us today. I think probably in every one of our meetings we've had someone from the bankers' association or one of the banks here. They've shown a great interest, and we in you.

I understand you want to speak together and then have questions from all of us to all of you at the same time. In the interest of time, I'm wondering if perhaps we should allow you 20 minutes total to present your brief. Would that be about right?

Ms Joanne DeLaurentiis (Vice–President and Director, Domestic Banking and Public Affairs, Canadian Bankers Association): We may need just a couple of extra minutes.

The Chairman: All right. Would you like 15 each?

Ms DeLaurentiis: Sure.

The Chairman: Then at 12 p.m. I do have another meeting, but Dr. Halliday said he would be glad to chair. I might have to slide out.

I will invite you to speak as you wish. Would you like to speak first, Ms DeLaurentiis?

Ms DeLaurentiis: Yes, thank you. Good morning. My name is Joanne DeLaurentiis. I'm Vice–President, Domestic Banking and Public Affairs for the Canadian Bankers Association. With me, as the chair has said, is David Moorcroft, Vice–President, Public Affairs, for the Royal Bank, and Linda Routledge, Consumer Affairs Advisor, Canadian Bankers Association. We thank you for inviting us to appear and to talk to you about our industry's initiatives today.

The CBA, as you may know, represents the views of Canada's 63 chartered banks, both domestic and foreign. I will be speaking on their behalf, and David Moorcroft will be speaking on the Royal Bank's behalf and highlight some of his bank's initiatives.

Let me say at the outset that the banking industry is committed to promoting the best interest of seniors, and we are committed to preventing financial abuse, a form of abuse to which the elderly are particularly vulnerable. From our perspective there are three solid business reasons that reinforce our commitments.

First, banks have a vested interest in maintaining public trust and the integrity of the banking system, which means we have a vested interest in fighting fraud of any kind. But beyond that fundamental concern we are interested in this issue because the elderly represent a very important market to the banks. They are major and conservative depositors with considerable savings which contribute to the stability of the banks' deposit basis.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 30 mars 1993

La présidente: La séance est ouverte. Nous attendons encore une ou deux personnes qui se sont trompées de salle. C'est un problème qui nous arrive de temps en temps.

Permettez–moi maintenant de souhaiter la bienvenue à Joanne DeLaurentiis, David Moorcroft et Linda Routledge. Nous sommes très heureux que vous soyez parmi nous aujourd'hui. À toutes nos réunions, nous avons eu quelqu'un de l'Association des banquiers ou une des banques. L'intérêt est donc mutuel.

Si j'ai bien compris, vous voulez chacun faire votre déclaration après quoi nous pourrons vous poser nos questions. Comme nous n'avons pas beaucoup de temps, je me demandais si vous pourriez limiter votre exposé à 20 minutes. Est–ce que cela vous conviendrait?

Mme Joanne DeLaurentiis (vice–présidente et directrice, Affaires publiques et réseaux canadiens, Association des banquiers canadiens): Il nous faudra peut–être quelques minutes de plus.

La présidente: Parfait. Préféreriez–vous 15 minutes chacun?

Mme DeLaurentiis: Très bien.

La présidente: À midi, j'ai une autre réunion, mais le docteur Halliday a dit qu'il se ferait un plaisir d'assumer la présidence. Je risque d'être obligée de disparaître.

Je vous invite maintenant à prendre la parole. Voulez–vous commencer, madame DeLaurentiis?

Mme DeLaurentiis: Oui, merci. Bonjour. Je m'appelle Joanne DeLaurentiis. Je suis vice–présidente, Affaires publiques et réseau canadien de l'Association des banquiers canadiens. Je suis accompagnée, comme l'a dit la présidente, de David Moorcroft, vice–président, Affaires publiques de la Banque Royale, et de Linda Routledge, conseillère, Affaires des consommateurs, Association des banquiers canadiens. Nous vous remercions de nous avoir invités à comparaître et à vous parler des initiatives prises par notre secteur.

L'ABC, comme vous le savez peut–être, représente 63 banques à charte du Canada, canadiennes et étrangères. Je m'en ferai leur porte–parole et David Moorcroft vous parlera de la Banque Royale et de certaines des initiatives de cette banque.

Je vous dirai tout d'abord que le secteur bancaire tient beaucoup à défendre les intérêts des personnes âgées et à faire le nécessaire pour les protéger contre l'exploitation financière, forme d'exploitation à laquelle les personnes âgées sont particulièrement vulnérables. Nous estimons avoir trois bonnes raisons de faire tout ce que nous pouvons pour les protéger.

Tout d'abord, les banques ont tout intérêt à conserver la confiance du public et à maintenir l'intégrité du système bancaire, ce qui signifie que nous avons intérêt à lutter contre toute forme de fraude. Outre cette préoccupation fondamentale, nous savons que les personnes âgées représentent un marché très important pour les banques. Ce sont des déposants importants et prudents qui ont des économies considérables qui contribuent à la stabilité des banques.

[*Texte*]

The importance of this market, which is growing with our aging population, is clearly reflected in the fact that all the major banks pay a premium for the savings of senior citizens. They all have special accounts offering extra interest and savings on service charges.

The third reason for the banks' commitment is that our relationship with this important customer base will expand now that we are allowed to offer trust services.

Having followed the work of your committee, we are well aware that you have identified clearly and thoroughly the major issues surrounding this increasingly critical subject. We are certainly not qualified to comment on all of the issues you've identified, so I will limit my remarks to those issues relevant to the banking industry. There are five of them that I'd like to highlight. They are: elder care, which has to do with benefits to employees; powers of attorney; training of branch staff; delivery of services; and consumer education and awareness initiatives.

Elder care is, of course, an increasing concern in our aging population and it is a concern to our work force. As employers, Canada's banks have shown considerable leadership by introducing work and family benefit packages and programs in the past few years. These are designed to help employees meet both their child care and elder care responsibilities. Benefits include time off to care for elderly parents, flexible work arrangements, and help referrals for those looking for quality care for their parents and children.

• 1125

There are strong business reasons for these progressive policies. First, the banks wish to attract and retain a superior work force, and superior benefits are an increasingly important incentive to do that. Second, the banks have recognized that employees contribute more in the workplace and are more productive if outside stress is minimized. Work and family programs and benefits do help minimize stress on the work force.

There has been a change in awareness in all of this which has heightened the sensitivity of our institutions to the issues of the aging population.

As noted, we have a vested interest in fighting financial abuse, and the elderly become particularly susceptible to financial abuse as and when they lose the mental or physical ability to manage and control their own financial affairs and transactions. The potential for abuse arises when the control passes to a third party.

A major thrust of the banks has been to reduce the need to pass on control by making it physically easier for the elderly to manage their own affairs. In a word, that's empowerment. I will discuss progress in this area in a few moments.

As and when the customer is unable to maintain control or doesn't wish to do so, a third–party relationship becomes essential. That's where the power of attorney comes in.

In our common–law traditions a power of attorney has been and remains a very useful device in the management of financial and legal affairs, particularly as an individual grows older. It is the duly appointed attorney or agent who has the fiduciary relationship with all responsibilities and duties toward the donor of the power.

[*Traduction*]

L'importance de ce marché, qui se développe au fur et à mesure que la population vieillit, est tout à fait évidente dans le fait que toutes les grandes banques paient une prime pour les économies des personnes âgées. Elles ont toutes des comptes spéciaux offrant un intérêt supplémentaire et une réduction sur les frais bancaires.

La troisième raison est que nos relations avec cette clientèle importante vont maintenant se développer puisque nous pouvons offrir des services de fiducie.

Comme nous avons suivi le travail de votre comité, nous savons que vous avez clairement défini les principaux problèmes entourant ce phénomène qui devient de plus en plus critique. Nous ne sommes certainement pas qualifiés pour répondre à toutes les questions que vous posez et je limiterai donc mes observations à celles qui touchent le secteur bancaire. Je m'arrêterai donc sur cinq points. Le bien–être des personnes âgées, qui est lié aux avantages sociaux consentis aux employés; les procurations; la formation du personnel; la prestation des services; les initiatives d'information et de sensibilisation de la clientèle.

Le bien–être des personnes âgées préoccupe évidemment de plus en plus notre population vieillissante et notre personnel. En tant qu'employeurs, les banques du Canada ont certainement montré l'exemple en offrant ces dernières années tout un éventail de prestations familiales et avantages sociaux. Cela pour aider les employés à s'occuper de leurs enfants et des personnes âgées dont ils ont la responsabilité. Cela comprend des périodes d'absence pour s'occuper de parents âgés, des horaires souples, des conseils pour ceux qui recherchent des services de qualité pour répondre aux besoins de leurs parents ou de leurs enfants.

Nous avons de bonnes raisons commerciales de mener ces politiques progressistes. Tout d'abord, les banques veulent attirer et retenir un personnel de qualité et des avantages sociaux généreux sont un bon moyen. Deuxièmement, les banques ont reconnu que les employés sont plus rentables et plus productifs au travail s'ils ont moins d'inquiétudes à l'extérieur. Les programmes et avantages professionnels et familiaux aident à diminuer le stress au travail.

Le fait que l'on parle beaucoup plus de tous ces problèmes a poussé nos institutions à s'intéresser davantage à la question de la population vieillissante.

Nous avons tout intérêt à lutter contre l'exploitation financière et les personnes âgées deviennent particulièrement vulnérables à celle–ci lorsqu'elles perdent la capacité mentale ou physique de gérer et de contrôler leurs propres affaires et transactions financières. Les risques d'exploitation surgissent lorsque le contrôle passe à un tiers.

Les banques se sont donc efforcées de réduire la nécessité de confier le contrôle de leurs affaires à quelqu'un d'autre en leur facilitant cette gestion. Elles s'efforcent de leur laisser le contrôle. J'y reviendrai dans quelques instants.

Lorsque le client n'est pas en mesure ou ne souhaite pas garder le contrôle, l'intervention d'un tiers devient essentielle. C'est là qu'intervient la procuration.

Dans le common law, une procuration a toujours été un outil très utile pour la gestion des affaires financières et juridiques, en particulier lorsque quelqu'un vieillit. C'est le mandataire ou le représentant nommé qui assume toutes les responsabilités fiduciaires de son mandant.

[*Text*]

This is a critical point. The bank is not being given the power of attorney; it is not acting as the attorney or agent on behalf of its customers. The bank simply receives the authorization to permit the donor's representative to act on the donor's behalf. From that point on the bank then deals with the attorney as the duly and legally appointed representative of the donor and cannot be expected to go behind the attorneyship to determine whether the donor is satisfied with the management of his or her affairs. To thrust upon the banks any responsibility to monitor the power of attorney is not practical or even possible.

Unless a bank has actual knowledge that the power of attorney has been revoked or is invalid, it cannot question the attorney's authority to act on behalf of the donor. We can and do, however, play a role in ensuring that powers of attorney are obtained lawfully. Powers of attorney are either presented to the bank by the appointed individual or the donor will appear at the branch and declare they want to give the power of attorney to someone.

In the first instance, the bank satisfies itself that the power of attorney has been obtained legally. In the second instance, the bank satisfies itself that a credible witness is present. The bank manager will often act as the witness and ask questions about whether the donor understands what the power of attorney actually means and the extent of the power. When the donor is of sound mind and body, the bank will witness the signing of the power and a copy of this is kept on file in the branch.

Branch staff members are made aware of how powers of attorney work and their role in dealing with them. While we cannot assume the responsibility of monitoring and policing the use of the legal power of attorney, we do act when there is evidence or strong suspicion of abuse. When branch staff members have clear reason to suspect that powers of attorney are not being used in a manner designed to advance the donor's interests, they are encouraged to report this to senior management, who may, based on evidence of wrongdoing, call in law enforcement officers or advise the donor.

Because the fiduciary responsibility shifts to the attorney once a donor hands over the power, it is clear that donors must be fully and clearly informed about the implications of such an action. They must also be informed about how they can terminate such powers should the attorney not be exercising these powers properly.

• 1130

The banking industry would certainly be interested in pursuing discussions about what form these educational initiatives might take. Education and awareness programs are a vital form of empowerment and we are committed to them.

This brings us to bank initiatives aimed at empowerment. That begins with making the delivery of financial services as easy, accessible and convenient as possible for elderly customers, to reduce their need for third-party assistance.

Delivery of financial services begins with branch staff. All banks provide customer service training designed to make staff familiar with the unique requirements and product needs of all groups of customers. Particular attention is being given to the

[*Translation*]

Ceci est très important. Ce n'est pas la banque qui est fondée de pouvoir; elle n'agit pas comme mandant de ses clients. Elle reçoit simplement l'autorisation de laisser le représentant du mandant agir en son nom. À partir de ce moment, la banque traite avec le fondé de pouvoir comme représentant dûment et légalement nommé du mandant et l'on ne peut exiger qu'elle aille vérifier par derrière si le mandant est bien satisfait de la gestion de ses affaires. On ne peut absolument pas demander aux banques d'assumer une telle responsabilité.

À moins qu'une banque sache que la procuration a été retirée ou invalidée, elle ne peut mettre en doute le droit du fondé de pouvoir d'agir au nom du mandant. Nous pouvons et nous jouons un rôle, néanmoins, en nous assurant que ces procurations sont obtenues légalement. Elles sont soit présentées à la banque par le mandataire ou le mandant se présente à la filiale pour déclarer qu'il ou elle souhaite donner procuration à quelqu'un.

Dans le premier cas, la banque vérifie que la procuration a été obtenue légalement. Dans le second cas, elle s'assure que cette déclaration soit faite devant un témoin crédible. Le gérant de la banque fait souvent office de témoin et pose des questions pour s'assurer que le mandant comprend bien ce que signifie cette procuration et quels pouvoirs elle donne. Lorsque le mandant ne souffre pas de handicap mental ou physique, la signature de la procuration se fait à la banque qui en conserve une copie sur place.

Le personnel de la banque sait ce que représente une procuration et sait ce qu'il doit faire. Bien que nous ne puissions assumer la responsabilité de surveiller et de réglementer l'utilisation de la procuration, nous intervenons lorsque nous avons la preuve ou que nous avons sérieusement lieu de croire que certains actes relèvent de l'exploitation. Lorsque le personnel de la banque a de bonnes raisons de soupçonner que les procurations ne sont pas utilisées dans l'intérêt des mandants, on leur conseille de le signaler à leurs supérieurs hiérarchiques qui pourront, en fonction des éléments disponibles, faire venir la police ou aviser le mandant.

Étant donné que la responsabilité fiduciaire revient au fondé de pouvoir lorsqu'un mandant donne sa procuration, il est évident que les mandants doivent être parfaitement bien informés des implications d'une telle action. Ils doivent également être informés de la façon dont ils peuvent mettre fin à cette procuration si le fondé de pouvoir ne l'utilise pas à bon escient.

Le secteur bancaire souhaiterait certainement poursuivre des discussions sur le genre d'initiatives qu'on pourrait envisager dans ce sens. Les programmes d'information et de sensibilisation sont essentiels à la responsabilisation et nous y tenons beaucoup.

Cela nous amène aux initiatives prises par les banques dans ce sens. Tout d'abord, faciliter dans toute la mesure du possible la prestation des services financiers afin qu'ils soient accessibles et pratiques pour les personnes âgées et qu'elles aient le moins besoin possible de se faire aider par des tiers.

Cela concerne d'abord le personnel de la banque. Toutes les banques offrent une formation pour le service à la clientèle afin d'expliquer à leur personnel les exigences et besoins des différents groupes de clients. On porte une attention toute

[*Texte*]

needs of the elderly as they form a growing and important market segment for banks, not just because they are a growing group, but also because of new trust powers which banks now have under the new Bank Act.

In addition to training, banks have also been working to make branch banking more responsive to the needs of the elderly with wheelchair access, lower counters, chairs at counters, and so on.

While boosting the ability of branches to deliver better service to the elderly, we have also been working to make it easier for aging customers to use our services without having to visit the branch. Advances in technology have made it possible to provide more convenient and safer ways for customers to access financial services without having to rely on third parties.

We have made substantial progress in a number of areas, and direct deposit is one. When it comes to basic banking transactions, depositing cheques is the area with perhaps the greatest potential for abuse by third parties. Direct deposit of cheques into the accounts of the elderly eliminates this abuse.

Our industry has been working diligently with government departments to promote and facilitate direct deposits. In 1990 we undertook a direct deposit pilot with Veterans Affairs for veterans' pensions, disability payments, and so on. Based on the success of that pilot, direct deposit has been made available for a vast number of government payments such as Old Age Security and the Canada Pension Plan. Today, 45% of OAS payments are deposited directly, and the government is playing a leading role in encouraging cheque recipients to switch to direct deposit. We applaud these efforts and urge the government to continue.

The elderly who depend on others to deposit cheques may also depend on others to write and deliver cheques. Here, too, there is potential for abuse. Banks have addressed this by expanding the alternatives and use of pre–authorized payments for everything from taxes, rent, utility bills and health plans such as Blue Cross. We will continue to make our customers aware of the advantages and convenience of these alternatives.

Another positive trend in banking for the elderly is in–home services, bringing the bank to the customer who is unable to go to the bank. This reflects the desire of financial institutions to capture a greater share of the seniors market. At this point, this service is largely offered to those living in retirement homes. At an increasing number of such homes, branch staff make regular visits to deliver bank services.

Greater electronic access to banking services is also reducing the need for the elderly to rely on third parties to look after their banking needs. Automated bank machines, ABMs, for example, currently number over 14,500 across the country. That compares to about 7,200 old–style branches that we've come to expect on every street corner. The ABMs are increasingly found in convenient places such as corner stores, shopping malls, subway stations and other places. Many of them are positioned

[*Traduction*]

particulière aux besoins des personnes âgées qui représentent une partie de plus en plus importante de notre marché, non seulement parce qu'elles sont de plus en plus nombreuses, mais également parce que les banques depuis la révision de la Loi sur les banques ont maintenant des pouvoirs de fiducie.

Outre cette formation, les banques s'efforcent de répondre aux besoins des personnes âgées en fauteuil roulant en abaissant certains comptoirs et en prévoyant des chaises, etc., aux comptoirs.

Tout en offrant un meilleur service dans les banques, nous essayons également d'offrir à nos clients âgés la possibilité d'utiliser nos services sans devoir se rendre à la banque. Des progrès technologiques nous offrent des moyens plus sûrs et plus pratiques de les aider à avoir accès aux services financiers sans devoir s'en remettre à un tiers.

Nous avons réalisé des progrès sensibles dans un certain nombre de domaines, notamment en permettant les dépôts directs. Lorsqu'il s'agit de transactions bancaires élémentaires, comme de déposer des chèques, c'est là que le risque d'exploitation par des tiers est le plus grand. Le dépôt direct de chèques sur le compte des personnes âgées élimine ce risque.

Les banques ont pris les dispositions nécessaires avec les ministères afin de promouvoir et de faciliter les dépôts directs. En 1990, nous avons entrepris un projet pilote de dépôt direct avec les Affaires des anciens combattants pour les pensions d'anciens combattants, les pensions d'invalidité, etc.. Vu le succès de ce projet pilote, ce système est maintenant offert pour tout un éventail de prestations versées par le gouvernement telles que la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada. Aujourd'hui, 45 p. 100 des prestations au titre de la sécurité de la vieillesse sont déposées directement et le gouvernement joue un rôle majeur en encourageant les destinataires de chèques à ce système de dépôt direct. Nous applaudissons à ces efforts et invitons le gouvernement à les poursuivre.

Les personnes âgées qui dépendent d'autres personnes pour déposer leurs chèques peuvent également dépendre d'un tiers pour libeller et acheminer des chèques. Il y a là encore un risque d'abus. Les banques ont donc élargi les possibilités de paiement automatique pour toutes sortes de choses allant des impôts, au loyer, aux factures des services d'utilité publique, aux régimes d'assurance–maladie tels que la Croix–Bleue. Nous continuerons à expliquer à nos clients les avantages que présentent ces différentes formules.

Un autre service bancaire destiné à faciliter la vie aux personnes âgées est le service à domicile, par lequel la banque va chez le client qui ne peut venir à la banque. Cela parce que les institutions financières veulent accroître leur clientèle âgée. Pour le moment, ce service est essentiellement offert à ceux qui vivent dans des maisons de retraite. Dans un nombre sans cesse croissant de maisons semblables, les employés de banque vont régulièrement offrir des services bancaires.

Par ailleurs, les personnes âgées ont moins besoin de tiers pour s'occuper de leurs affaires bancaires car il y a davantage de services qui sont maintenant accessibles électroniquement. Il y a maintenant, par exemple, plus de 14 500 guichets automatiques au pays, comparativement à environ 7 200 succursales que l'on croit pouvoir trouver à chaque coin de rue. Les guichets automatiques sont de plus en plus situés dans des lieux pratiques tels que le magasin du coin, un centre commercial,

[*Text*]

at a height to accommodate wheelchair access and most have Braille keypads. Older customers are increasingly comfortable with the technology and usage is on the rise.

A more recent development, which I think is the most convenient delivery method of all, is telephone banking. Now it is widely available and enables the customer to access and handle a vast array of transactions and services from their own home telephone, again reducing reliance on others.

• 1135

All the services I have outlined enhance the potential for empowerment, but usage depends on the individual's understanding and awareness of the services and the basic need for empowerment. Both the CBA and member banks have major consumer education and information programs in place. A number of these programs are specifically targeted to the elderly. These include programs on basic banking, retirement planning advice, and also programs designed to alert seniors to crime and fraud potential.

As an example, some time ago the CBA initiated a campaign against phoney bank inspectors, a far–reaching scam where the fraud artist claims to be a bank inspector on the trail of a dishonest employee and generally preys on elderly customers. These phoney inspectors talk the customer into entrusting them with large withdrawals. To combat this fraud, the CBA developed a widely available brochure several years ago, and we have built awareness through other media such as articles in community newspapers as well as assisting departments of consumer protection in the provinces with their consumer alert programs.

An example of that cooperation can be seen in our contribution to the video on financial abuse of seniors developed by the Province of Manitoba and in conjunction with the federal government several years ago. That, too, was useful, successful and worthwhile, and we are extremely interested in pursuing and participating in similar projects. We brought along kits containing copies of some of the consumer education materials I have mentioned, and I think you all have one of these.

We are also championing the idea of plain language, which would benefit not just seniors but the rest of us as well. We are sensitive to the need to use larger print in any publications intended for the seniors market.

I would welcome your feedback on any of the material in the kit we have given you. We are open to all suggestions for improving our information programs in a way that will achieve the desired end, which is empowering the elderly to handle their own financial affairs to their best possible advantage.

[*Translation*]

une station de métro, et ailleurs. Beaucoup sont placés à une hauteur qui permet aux personnes en fauteuil roulant de les utiliser et la plupart ont des claviers en braille. Les clients âgés s'habituent progressivement à cette technologie qu'ils utilisent de plus en plus.

Plus récemment, et je crois que c'est là la méthode la plus pratique, nous avons instauré des services bancaires téléphoniques. C'est maintenant assez répandu et cela permet au client d'avoir accès à tout un éventail de services et d'effectuer des tas de transactions au téléphone, de chez eux, sans devoir faire appel à quelqu'un d'autre.

Tous les services que je viens de mentionner accroissent le potentiel de liberté d'action; toutefois, pour recourir à ces services, il faut connaître leur existence et les comprendre, et il faut également tenir compte du désir fondamental de liberté d'action. L'Association des banquiers canadiens et les banques qui en font partie ont mis sur pied des programmes importants d'information et d'éducation des consommateurs. Un certain nombre de ces programmes s'adressent spécifiquement aux personnes âgées. Il s'agit de renseignements portant sur les transactions bancaires essentielles, de conseils concernant la planification de la retraite et aussi de programmes visant à signaler aux personnes âgées les possibilités de crime et de fraude.

Par exemple, il y a quelque temps, l'ABC a lancé une campagne pour signaler la présence de faux inspecteurs de banque qui se livraient à une escroquerie très répandue qui consistait à prétendre être sur la piste d'un employé malhonnête et dont les personnes âgées étaient généralement les victimes. Ces faux inspecteurs gagnaient la confiance des clients des banques et leur demandaient de retirer des sommes importantes et de les leur remettre. Pour lutter contre cette fraude, l'Association des banquiers canadiens, il y a quelques années, avait préparé et largement diffusé une brochure traitant de cette question; l'Association avait également recouru à d'autres médias, comme la publication d'articles dans les journaux communautaires, pour sensibiliser la population à ce problème, et apporter son aide aux programmes d'avertissement aux consommateurs appliqués par les gouvernements provinciaux.

Par exemple, nous avons collaboré avec la province du Manitoba pour réaliser une vidéo présentant les manoeuvres financières dont les personnes âgées peuvent être les victimes; cette vidéo, réalisée il y a quelques années, bénéficiait également de la coopération du gouvernement fédéral. Cet outil a rencontré un vif succès et s'est révélé très utile. Nous nous intéressons vivement à l'examen d'un projet de cette nature, et à la possibilité d'y participer. Nous vous avons apporté des trousses contenant des exemplaires de certains des documents éducatifs que j'ai mentionnés, et je crois que vous les avez tous reçus.

Nous nous faisons également les champions de l'idée du langage clair, ce qui serait utile non seulement pour les personnes âgées mais pour nous tous également. Nous réalisons aussi que les documents préparés pour les personnes âgées doivent être imprimés en gros caractères.

Je serais très heureuse d'entendre vos commentaires sur les documents que nous vous avons communiqués. Nous sommes prêts à examiner toute suggestion permettant d'améliorer notre programme d'information et nous permettant d'atteindre l'objectif désiré: donner aux personnes âgées le pouvoir de contrôler leurs propres affaires financières le plus avantageusement possible.

[*Texte*]

In conclusion, the CBA would like to recommend increasing the type and clarity of information available to seniors about powers of attorney, highlighting specifically what the powers mean, the extent of the powers and how they can be terminated. Federal and provincial departments that transfer funds to the elderly should be encouraged to do so through direct deposit, while stepping up efforts to inform cheque recipients of the direct deposit alternative. We would like to encourage all providers of goods and services to seniors to improve the clarity and usefulness of consumer information they provide.

On behalf of the banks, the CBA is very interested in exploring mutually beneficial initiatives designed to empower seniors. We thank you for giving us the opportunity to provide our views to you.

Mr. David Moorcroft (Vice–President, Public Affairs, Royal Bank of Canada): I would like to thank you for giving us an opportunity to address this subcommittee.

As you may know, the Royal Bank is Canada's industry leader in providing financial services to seniors. We are very proud that our approach to serving seniors has won an international award and was recently singled out by the Japan Association of Well Aging as a model example for the Japanese banking system. Given the respect and high esteem in Japanese culture for seniors, this is high praise indeed.

Over the next 10 or 15 minutes I hope to show you how we earned this recognition and why we believe our seniors are well served by the Royal Bank and the Canadian banking system. Many of the initiatives I will mention today are documented in this binder that we have provided for members of the subcommittee.

In order to provide a specialized level of service that is relationship–managed, we have set up seniors areas in about 700 of our 1,660 branches. I have given you the locations of the Ottawa branches in case you would like to visit them. In addition, we have some 10 stand–alone branches that are for seniors only. Our Mount Soudan branch in Toronto is located right in a seniors residence complex.

• 1140

These special areas and branches provide sit–down waiting areas, sit–down banking, and the advantage of having a knowledgeable banker who can develop an understanding of their individual needs and circumstances. Of course, seniors are still free to deal with any branch of the Royal Bank that is most convenient to them.

Our delivery network is supplemented by the grey panther program, which won an international gold coin marketing award in 1986. This innovative program taps the expertise of retired Royal Bank managers by having them serve as an external sales force for RRSPs and RRIFs.

[*Traduction*]

En conclusion, l'Association des banquiers canadiens voudrait que les personnes âgées bénéficient de renseignements plus clairs et plus divers sur les procurations, qui souligneraient plus particulièrement la portée du document et comment y mettre fin. Les ministères fédéraux et provinciaux qui transfèrent des fonds aux personnes âgées devraient être encouragés à utiliser le dépôt direct tout en déployant plus d'efforts pour informer les bénéficiaires de la possibilité de recourir au dépôt direct. Nous voudrions également encourager tous ceux qui fournissent des biens et services aux personnes âgées à améliorer la clarté et l'utilité de l'information à fournir aux consommateurs.

Au nom des banques, l'ABC s'intéresse beaucoup à l'examen d'initiatives à l'avantage mutuel des parties en cause et qui visent à améliorer le contrôle des personnes âgées sur leurs propres affaires. Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de vous présenter notre point de vue.

M. David Moorcroft (vice–président, Affaires publiques, Banque Royale du Canada): Je tiens à vous remercier de nous avoir donné la possibilité de vous présenter quelques remarques.

Comme vous le savez sans doute, la Banque Royale est le chef de file au Canada en matière de services financiers aux personnes âgées. Nous sommes très fiers de noter que nos efforts ont été récompensés par un prix international et l'Association japonaise du vieillissement dans de bonnes conditions nous a récemment choisis comme exemple à donner au système bancaire japonais. Étant donné le respect et la haute estime que la culture japonaise accorde aux personnes âgées, c'est certainement nous faire beaucoup d'honneur.

Au cours des 10 à 15 prochaines minutes, j'ai l'intention de vous montrer comment nous avons mérité cette réputation et pourquoi nous estimons que la Banque Royale et le système bancaire canadien offrent de bons services aux personnes âgées. Bien des initiatives que je vais mentionner aujourd'hui sont documentées dans la trousse que nous avons fournie aux membres du sous–comité.

Pour assurer un niveau de services spécialisé, axé sur les rapports interpersonnels, nous avons créé des aires spéciales pour les personnes âgées dans environ 700 de nos 1 660 succursales. Je vous ai communiqué les adresses de ces succursales à Ottawa, au cas où vous désireriez les visiter. En outre, 10 de nos succursales sont consacrées uniquement aux services aux personnes âgées. Notre succursale de Mount Soudan, à Toronto, est située tout à côté d'un complexe de résidence pour personnes âgées.

Dans ces aires et succursales spéciales, les personnes âgées peuvent s'asseoir pour attendre ou pour effectuer leurs transactions bancaires, et elles peuvent également faire appel aux services d'un banquier bien renseigné sur leurs besoins individuels et leurs circonstances particulières. Naturellement, elles sont parfaitement libres de choisir la succursale de la Banque Royale qui leur convient le plus.

À ce réseau de services vient s'ajouter le Programme des panthères grises, qui a valu à la banque un prix de commercialisation internationale «pièce d'or» en 1986. Ce programme novateur fait appel aux connaissances et à l'expérience de gérants de la Banque Royale qui sont à la retraite et qui font partie d'une équipe de ventes externes pour les REER et les FERR.

[*Text*]

Our 170 grey panthers, all of whom have already planned for their own retirements, visit seniors in their homes and carefully review their financial needs from a familiar perspective, without the time constraints some of our branch people may have.

In some regions, branch staff provide periodic, on–site service at selected seniors residences, where numbers warrant and bank service is not available nearby. Service can range from weekly to monthly visits.

The Royal Bank's core product for seniors is called Sixty–Plus. Available to clients 60 years of age and older, this free package of bank services includes no service fees for cheque writing and withdrawals; free cheques and deposit slips with handy duplicates for easy record–keeping; a premium interest rate on savings accounts; no service fees for bill payments; no service fees for scheduled funds transfers between accounts; no service fees for most money orders and bank drafts; no commission for Visa travellers cheques; and a $5 credit toward the rental of a safety deposit box or a safekeeping service.

The Royal Bank offers a number of special services at no extra charge to help seniors with their banking, including large–print cheques—as I'm holding up right here—with perforated lines. We also have a template for normal cheques, which can be used to help fill in the appropriate parts of the cheque. We also have a magnifying glass in most seniors areas to help clients verify their bank book totals. We have an audio tape of personal banking services and service fees, and a Braille chequing account statement for those clients with a serious visual impairment.

Our Royal Bank personal banking representatives, or PBRs, receive product knowledge and customer service training based on age, experience and personality. Some of these PBRs are selected to become seniors banking representatives, at which time they receive additional training.

In cooperation with the office for seniors issues of the Government of Ontario, for example, we run a workshop for our seniors banking representatives, called Through Other's Eyes. This workshop shows people what it is like to do banking with a visual impairment, reduced mobility and even arthritis, through simulated experience. In addition, seniors banking representatives within common regions communicate on a regular basis to stay abreast of issues and improve their product knowledge.

In recognition of the changing needs of its work force, the Royal Bank formalized several human resource policies in 1992 under one umbrella known as the Work and Family Program. This umbrella encompasses a whole range of support programs

[*Translation*]

Nos 170 panthères grises, qui ont toutes déjà planifié leur propre retraite, se rendent chez les personnes âgées pour examiner attentivement leurs besoins financiers du point de vue de quelqu'un qui s'y connaît par expérience personnelle et qui n'est pas soumis aux mêmes contraintes de temps que certains de nos représentants dans les succursales.

Dans certaines régions, des membres de notre personnel se rendent sur place, à intervalles réguliers, dans les résidences pour personnes âgées, où les clients aînés sont suffisamment nombreux et n'ont pas accès à des services bancaires à proximité. Il peut s'agir de visites hebdomadaires, bihebdomadaires ou mensuelles.

La Banque Royale offre aux personnes âgées un programme de services de base appelé Troisième âge. Ce programme destiné aux clients âgés d'au moins 60 ans comporte divers avantages gratuits: tirage de chèques et retraits sans frais; chèques et bordereaux de dépôts avec duplicatas pour faciliter la tenue de livres; supplément d'intérêts sur les comptes d'épargne; aucuns frais d'administration sur les paiements de factures; aucuns frais d'administration sur les virements automatiques entre comptes; aucuns frais d'administration sur la plupart des mandats et traites; aucune commission sur les chèques de voyages Visa; et un crédit de 5$ sur la location d'un compartiment de coffre–fort ou la garde des valeurs.

La Banque Royale offre également un certain nombre de services spéciaux gratuits à ses clients aînés pour les aider à effectuer leurs transactions bancaires, notamment des chèques à gros caractères—comme celui que j'ai ici—avec lignes perforées. Ils peuvent également demander un gabarit qu'ils peuvent placer sur les chèques ordinaires pour les aider à remplir les diverses cases. Dans la plupart des aires destinées aux personnes âgées, les clients trouvent également des loupes pour les aider à vérifier leurs livrets de banque. Ils peuvent également demander une audiocassette décrivant nos services bancaires personnels et nos frais d'administration, et ceux qui ont une grave déficience de la vue peuvent demander à recevoir leur état de compte pour leur compte–chèque en braille.

Nos représentants de services bancaires aux particuliers reçoivent une formation, en fonction de l'âge, de l'expérience et de la personnalité, pour les aider à mieux connaître nos produits et à mieux servir le client. Certains de ces représentants sont ensuite sélectionnés pour devenir des représentants de services bancaires aux aînés, auquel cas ils reçoivent une formation supplémentaire.

En collaboration avec l'Office des affaires des personnes âgées du gouvernement de l'Ontario, nous offrons à nos représentants de services bancaires un atelier qui les amène à voir les choses avec les yeux de l'autre. Des exercices de simulation leur permettent de se rendre compte de ce que c'est que d'effectuer des transactions bancaires quand on a une déficience de la vue, quand on a du mal à se déplacer ou même quand on souffre d'arthrite. En outre, les représentants de services bancaires aux aînés d'une même région communiquent régulièrement entre eux pour se tenir au courant des questions de l'heure et apprendre à mieux connaître les produits que nous offrons.

Pour tenir compte de l'évolution des besoins de son personnel, la Banque Royale a pris l'initiative en 1992 d'officialiser plusieurs de ses politiques en matière de ressources humaines et de les regrouper en un programme cadre appelé

[*Texte*]

available to staff, including flexible work arrangements which would take the form of job sharing, flex time, part–time and compressed work weeks, family responsibility leave, child care responsibility leave, child care information services and a program that is very germane to today's discussion, the Eldercare Information Service.

As outlined in the brochure you have in the binder, this is a toll–free phone service available free of charge to all Royal Bank employees as well as their spouses. Under the service, counsellors help callers locate and assess Eldercare resources dealing with a wide range of issues, such as housing, home support needs, respite care, social and recreational programs, health services, counselling and much more.

The Royal Bank supplements one–on–one communication provided by our seniors banking representatives with seminars, brochures and special publications. Seminars ranging from how to prevent financial abuse of seniors to how to safely use banking machines are delivered on a regular basis by our seniors banking representatives to groups of seniors at residences and community centres. During 1992, for example, our seniors banking representative in the Sudbury region alone delivered 18 presentations on financial abuse, all of which were well received and highly praised. These presentations are based on the CBA–supported video from the Manitoba seniors directorate that Ms DeLaurentiis mentioned earlier.

• 1145

We also use brochures to communicate information to seniors. For example, while not exclusively developed for them, our brochure entitled ''Guarding Against Financial Fraud'' has been very helpful in bringing this important issue to the attention of seniors. This is particularly important as seniors tend to be a primary target of many fraud artists.

Finally, I'm proud to bring your attention to a new Royal Bank publication called *Just for Seniors*, which was launched in Ontario last year. Once again, this is in your kit. There are two issues contained in there. One is a photocopy because we ran out, and the other is our most recent issue. Developed and written exclusively for seniors, this free newsletter provides valuable information on financial matters of interest to older adults. For example, our first issue contained a three–page feature story on how to prevent financial abuse of seniors. Our second issue released this past winter contained a front–page story on how to use power of attorney wisely.

According to our seniors banking representatives, both these articles produced tangible results in helping a number of their senior clients rid themselves of abusive relationships. In one case in Guelph, a gentleman being financially abused by a son

[*Traduction*]

Travail–famille. Ce programme cadre englobe toute une gamme de programmes de soutien qui sont offerts au personnel, notamment des modalités de travail souple, comme le travail partagé, les horaires flexibles, le travail à temps partiel et les semaines de travail comprimées, des congés pour obligations familiales ou pour le soin des enfants, des services d'information sur les garderies de même qu'un programme qui touche de près au sujet dont nous discutons aujourd'hui, le service d'information sur les soins aux aînés.

Comme nous l'indiquons dans le dépliant que vous trouverez dans le classeur, tous les employés de la Banque Royale et leurs conjoints ont accès à ce service gratuit grâce à une ligne téléphonique sans frais. Des conseillers sont là pour aider ceux qui appellent à trouver et à évaluer divers types de soins aux aînés, sur le plan notamment du logement, des services d'entretien à domicile, des soins de répit, des programmes sociaux et récréatifs, des services de santé, du counselling et j'en passe.

Aux contacts personnels avec nos représentants de services bancaires aux aînés viennent s'ajouter des ateliers, des dépliants et des publications spéciales. Nos représentants de services bancaires aux aînés se rendent dans les résidences pour personnes âgées et les centres communautaires pour y donner des ateliers sur toute une gamme de sujets depuis la façon de se protéger contre l'exploitation financière jusqu'aux moyens à prendre pour se servir du guichet automatique en toute sécurité. Ainsi, dans la seule région de Sudbury, nos représentants ont donné, en 1992, 18 exposés sur l'exploitation financière, qui ont tous été bien accueillis et fort applaudis. Nous nous servons pour ces exposés de la vidéocassette réalisée par la Direction générale des personnes âgées du Manitoba et financée par l'Association des banquiers canadiens dont M^me^ DeLaurentiis vous a parlé tout à l'heure.

Nous nous servons également de nos dépliants pour transmettre de l'information à nos clients aînés. Nous avons, par exemple, un dépliant sur les moyens de prévenir la fraude financière qui, bien qu'elle ne soit pas destinée exclusivement aux aînés, a énormément contribué à les sensibiliser à ce problème important. Car, bien souvent, les escrocs choisissent de préférence leurs victimes parmi les personnes âgées.

Enfin, je suis fier de signaler à votre intention une nouvelle publication de la Banque Royale intitulée *Just for Seniors*, qui a été lancée en Ontario l'an dernier. Là encore, vous trouverez les deux numéros de cette publication dans votre classeur. L'un des deux est une photocopie parce que le tirage initial est épuisé, et l'autre est notre parution la plus récente. Ce bulletin de nouvelles gratuit, conçu et rédigé exclusivement à l'intention des aînés, contient de précieux renseignements sur les questions financières susceptibles d'intéresser les personnes du troisième âge. Ainsi, notre premier numéro comprenait un article de trois pages sur les moyens à prendre pour empêcher l'exploitation financière des personnes âgées. Notre deuxième numéro, publié cet hiver, traitait à la une de l'utilisation à bon escient des procurations.

Selon nos représentants de services bancaires aux aînés, ces deux articles ont donné des résultats concrets, puisqu'ils ont amené un certain nombre de nos clients aînés à mettre fin aux mauvais traitements dont ils étaient l'objet. Ainsi, c'est

[*Text*]

hadn't realized he could revoke a power of attorney until he read one of our articles. In another case, an elderly woman in Sudbury overcame her embarrassment after reading our story on financial abuse and confronted her abusive daughter who had dipped into her savings account unnecessarily for some $100,000. As you know, one of the biggest problems in financial abuse is that some people are embarrassed to come forward because it involves a son or daughter. The type of article we ran in our publication explained this is not uncommon and people should not feel reluctant to come forward.

The first two issues of *Just for Seniors* were available only in Ontario to test reader response. I'm pleased to report we are planning to produce the newsletter on a much wider basis in the near future.

The Royal Bank is involved in a number of community activities for seniors at both local and provincial levels. For example, in partnership with the Government of Ontario, we are the founding corporate sponsor of Good Neighbours, a campaign designed to create a greater awareness of the need to provide neighbourly assistance to those frail and elderly people in our communities. There are now more than 40 Good Neighbours communities across Ontario, all of which are supported by local Royal Bank staff who not only sit on their local councils, but get involved in some of the activities.

In addition, I am personally involved in Good Neighbours as president of its corporate advisory committee and president of its charitable trust. Furthermore, during 1992 the provincial office for seniors issues presented Royal Bank with its corporate partner of the year award. It was the first and only time a corporation has been so honoured. The Government of Nova Scotia is currently looking at the Good Neighbours campaign with the assistance of our local Royal Bank people in Halifax.

We are also corporate sponsors of the Royal Bank's seniors jubilee—three days of concerts held each August at Roy Thomson Hall in Toronto. The concerts feature Ontario's most talented senior entertainers as selected from regional competitions from across the province. The Royal Bank not only sponsors the jubilee corporately, but our staff members across the province also organize bus trips so their own seniors clients can enjoy the concerts as well.

Now that I've explained how the Royal Bank approaches, serves, and cares for it's seniors clients, I'd like to add our support for the recommendations provided by the Canadian Bankers Association through Ms DeLaurentiis. In addition, I'd like to add some emphasis to recommendation number 3, consumer education.

[*Translation*]

seulement à la lecture d'un de nos articles qu'un monsieur de Guelph, qui était exploité financièrement par son fils, s'est rendu compte qu'il pouvait révoquer la procuration qu'il avait donnée à son fils. De même, une dame âgée de Sudbury est parvenue à surmonter sa honte après avoir lu notre article sur l'exploitation financière pour s'élever contre l'exploitation financière dont elle était l'objet de la part de sa fille, qui se servait dans son compte d'épargne et qui avait ainsi soutiré quelque 100 000$ à sa mère. Comme vous le savez, un des plus gros obstacles à l'élimination de l'exploitation financière tient à la honte que ressentent certaines personnes à l'idée de dénoncer leur fils ou leur fille. L'article que nous avons publié dans notre bulletin de nouvelles expliquait que ce genre d'exploitation est fréquent et que les victimes ne devraient pas hésiter à dénoncer l'auteur de l'exploitation.

Les deux premiers numéros du bulletin *Just for Seniors* n'ont été distribués qu'en Ontario afin de mesurer l'intérêt des lecteurs. Je suis heureux de vous faire part de notre intention de diffuser le bulletin à bien plus grande échelle dans un avenir rapproché.

La Banque Royale participe à un certain nombre d'activités communautaires à l'intention des aînés au niveau tant local que provincial. Ainsi, nous avons uni nos efforts à ceux du gouvernement de l'Ontario pour devenir commanditaire fondateur de la campagne «Les bons voisins», qui vise à sensibiliser la population au besoin de venir en aide, en bons voisins, aux personnes âgées qui vivent dans nos quartiers et qui sont particulièrement vulnérables. Plus de 40 localités de l'Ontario ont mis en place un programme Bons voisins, et elles bénéficient toutes de l'appui de représentants des succursales locales de la Banque Royale, qui, non seulement siègent au conseil local, mais participent directement à certaines des activités.

En outre, je suis moi–même président du comité consultatif d'entreprise du programme Bons voisins et président de sa fiducie aux fins de charité. En 1992, l'Office provincial des affaires des personnes âgées a, par ailleurs, présenté à la Banque Royale le prix de commanditaire de l'année. C'est la seule et unique fois qu'une entreprise a reçu cet honneur. Le gouvernement de la Nouvelle–Écosse examine actuellement la possibilité de mettre en oeuvre un programme Bons voisins avec l'aide de nos représentants de la Banque Royale à Halifax.

Nous sommes également commanditaires du festival des aînés de la Banque Royale... trois jours de concert qui se tiennent tous les mois d'août à la salle Roy Thomson à Toronto. Ces concerts mettent en vedette les artiste aînés les plus talentueux de l'Ontario, choisis lors de compétitions qui se tiennent dans les différentes régions de la province. Non seulement la Banque Royale agit comme commanditaire du festival, mais les membres de notre personnel dans les différentes régions de la province organisent également des voyages en autobus pour que leurs clients aînés puissent assister aux concerts.

Maintenant que je vous ai décrit l'attitude de la Banque Royale à l'égard de ses clients aînés de même que les services et les avantages que nous leur offrons, je tiens à dire que nous appuyons les recommandations de l'Association des banquiers canadiens qui vous ont été présentées par M^me^ DeLaurentiis. Je tiens, par ailleurs, à insister tout particulièrement sur la recommandation numéro trois, éducation des consommateurs.

[*Texte*]

According to our seniors banking representatives on the front lines, misuse of power of attorney by family members is one of the most common financial abuses of seniors. However, many seniors don't understand how power of attorney works or even know that it can be revoked. Similarly, seniors are often targeted by con men for various scams, including the phoney bank inspector routine that you heard about earlier. Many seniors are not aware of these scams or that they might be likely targets for them.

In order to address these issues, the Royal Bank has spent considerable time and resources providing materials in trying to educate our seniors clients. In addition, by relationship managing many of our seniors clients with our seniors banking representatives, we've become more knowledgeable about their individual financial needs and more aware of their personal situations.

This is certainly a good start, but more is needed. If society is going to make seniors less vulnerable to financial abuse, we must also make them better informed. While financial institutions can play an important role in this education process, it is only through partnership with government, academia, and community organizations that we can all succeed.

• 1150

As you've heard today, the Royal Bank is ready and willing to assist in this important mission.

Ladies and gentlemen, thank you for your kind invitation to address the subcommittee today, and good luck with your work.

Mr. Young (Beaches—Woodbine): I have a number of questions. The work the Royal Bank seems to be doing is quite impressive. Unfortunately, I'm not a customer of the Royal Bank; I'm with the Commerce.

Mr. Moorcroft: We could fix that, if you'd like. We'd be delighted to.

Mr. Young: Whenever I go into a Commerce branch, I don't see any of that information. All I see are applications for RRSPs and the usual financial mechanisms.

Do you do any work through the Canadian Bankers Association to encourage other banks to adopt the same type of programs you obviously have put in place? We're talking about education and raising awareness.

Ms DeLaurentiis: We have a consumer affairs committee of bankers at the CBA, and over the years we have broached the subject of the kind of information seniors need. The Manitoba video support was something we took through that committee.

We haven't sat down and really worked through a strategy through the association. It's really been left to the individual members to develop the kind of thing you heard about from David. Most of the banks are really looking at it as an adjunct to the services they provide to their seniors.

[*Traduction*]

D'après nos représentants de services bancaires aux aînés qui travaillent sur la ligne de front, l'abus des procurations par les membres de la famille est une des formes les plus courantes d'exploitation financière à l'égard des aînés. Cependant, beaucoup de personnes âgées ne comprennent pas les modalités d'application des procurations et ne savent pas non plus qu'elles peuvent être révoquées. De même, les personnes âgées sont, bien souvent, les cibles préférées des ruses utilisées par les escrocs, notamment de celles dont on vous a parlé tout à l'heure et qui consistent à se présenter comme inspecteurs de banque. Beaucoup de personnes âgées ne sont pas au courant de ces ruses et ne savent pas qu'elles sont des cibles privilégiées.

Pour remédier à ces problèmes, la Banque Royale consacre beaucoup de temps et d'efforts à la production de documents visant à renseigner nos clients aînés. En outre, grâce aux rapports que nous avons réussi à établir entre nos clients aînés et nos représentants de services bancaires aux aînés, nous connaissons mieux les besoins financiers et les situations personnelles de chacun de nos clients.

C'est certainement un bon début, mais il faut faire plus encore. Si notre société veut que les personnes âgées soient moins vulnérables à l'exploitation financière, nous devons également faire en sorte de mieux les informer. Certes, les institutions financières peuvent jouer un rôle important à cet égard, mais c'est seulement par la collaboration entre le secteur public, les universités et les organismes communautaires que nous pouvons tous ensemble y parvenir.

Comme vous nous avez entendu le dire aujourd'hui, la Banque Royale est prête à faire sa part dans l'accomplissement de cette mission importante.

Mesdames et messieurs, je vous remercie de m'avoir si aimablement invité à adresser la parole à votre sous–comité aujourd'hui, et je vous offre mes meilleurs voeux de succès.

M. Young (Beaches—Woodbine): J'ai plusieurs questions à poser. Je suis très impressionné par tout ce que semble faire la Banque Royale. Malheureusement, je ne suis pas client de la Banque Royale, mais bien de la Banque de commerce.

M. Moorcroft: Nous pourrions arranger cela, si vous le vouliez. Nous en serions très heureux.

M. Young: Quand je me rends dans les différentes succursales de la Banque de commerce, je ne vois pas d'information de ce genre. Je ne vois que des formulaires de demande pour les comptes REER et les documents financiers habituels.

Essayez–vous, par l'entremise de l'Association des banquiers canadiens, d'encourager d'autres banques à mettre sur pied des programmes comme ceux que vous avez vous–même établis? Je songe ici à vos programmes d'éducation et de sensibilisation.

Mme DeLaurentiis: L'ABC a un comité des affaires des consommateurs qui a abordé au fil des ans la question du genre d'information dont les personnes âgées ont besoin. C'est ce comité qui a approuvé l'octroi de fonds pour la production de la vidéocassette du Manitoba.

Nous ne nous sommes toutefois jamais arrêtés pour élaborer une stratégie au niveau de l'association. Nous laissons plutôt à chaque banque le soin de mettre au point le genre de programme dont David vous a parlé. La plupart des banques envisagent de le faire dans le cadre des services qu'elles offrent à leur clientèle âgée.

[*Text*]

Linda's our consumer education adviser, and it's an issue that's fairly close to her heart. We can see it's going to become an issue of interest to the banking community as a whole and I think we're going to be doing more. At this stage it's really been kind of hit and miss. Individual initiatives have been taken, but we haven't developed a broad strategy.

Mr. Young: You're quite frank in your presentation that in addition to being a community service, it's also a marketing tool. There's nothing wrong with that. Maybe we can encourage other banks to adopt it. It might give you more competition in the field, but that might be good.

Mr. Moorcroft: We'd be more than happy to share what we've done with the other banks through the CBA. We've received a lot of support from different community organizations and different levels of government in helping us develop a better understanding of how we can serve that market better.

One of our biggest advantages is our seniors banking representatives. They have allowed us to deliver service in the branches where we have them, in a way that is attractive to our seniors clients. It has allowed us to get a better understanding of what they want in terms of service and be able to deliver it.

Mr. Young: As a politician, and you kind of refer to this—I know you can produce as much information as you want, but if people don't read it that information is useless.

Do you ever go into seniors buildings? For example, I have a number of seniors buildings in my constituency, as I'm sure Dr. Halliday and the chair have. I imagine there would be quite a bit of interest in the seniors population in my own constituency for meetings to explain those kinds of programs and what they're intended to prevent, such as financial abuse.

Mr. Moorcroft: You're absolutely right. I gave the example of Sudbury, where our seniors representative wrote to all the community centres and residences inviting them to have us present a seminar on financial abuse. Eighteen of them responded, which I think was almost 100%. We gave the seminars and they were very well received.

Seniors tend to be more avid readers than the rest of the population. We produced 20,000 copies of the first edition of our newsletter and had to do two more printings to meet the demand. We found the seniors are interested in information, either written or in presentations.

• 1155

Our policy has always been to go to as many as possible, because not only do we give them information they need but it gives us a marketing opportunity to give them a reason to want to deal with us.

Mr. Young: You see, I would be quite interested, for example, in holding a public meeting in my own constituency on this very subject, because I am quite sure that kind of abuse will. . .I don't want to over–emphasize it, but it is there. How widespread it is I don't know, but it is certainly there.

[*Translation*]

Linda est notre conseillère en éducation des consommateurs, et c'est une question qui lui tient pas mal à coeur. Nous constatons que c'est une question qui suscitera de plus en plus d'intérêt dans les milieux bancaires en général et je crois que nous déploierons davantage d'efforts en ce sens. Jusqu'à maintenant, il n'y a vraiment pas eu d'effort concerté. Diverses mesures ont été prises par les banques, mais nous n'avons pas encore élaboré de stratégie globale.

M. Young: Vous avez dit, très franchement, dans votre exposé qu'il s'agit, pour vous, non seulement d'offrir un service à la population, mais d'attirer des clients. Il n'y a rien de mal à cela. Nous pourrions peut–être encourager d'autres banques à faire de même. Vous auriez peut–être ainsi à affronter une concurrence plus vive, mais cela pourrait être avantageux.

M. Moorcroft: Nous ne demanderions pas mieux que de faire part aux autres banques, par l'entremise de l'ABC, de ce que nous avons mis sur pied. Nous avons reçu énormément d'aide de divers organismes communautaires et de divers paliers de gouvernement pour en arriver à mieux cerner ce marché et à mieux le servir.

Nos représentants de services bancaires aux aînés constituent un de nos meilleurs atouts. Leur présence dans certaines de nos succursales nous permet d'adapter notre prestation de services de manière à plaire à nos clients aînés. Le travail de ces représentants nous permet de mieux comprendre les services que les aînés souhaitent obtenir et de leur fournir ces services.

M. Young: En tant qu'homme politique, et vous semblez y faire allusion—je sais que l'on peut produire tous les documents que l'on veut, mais si les gens ne les lisent pas, l'information est inutile.

Vous arrive–t–il de vous rendre dans les immeubles pour personnes âgées? Il y a un certain nombre de ces immeubles dans ma circonscription, tout comme dans celle du Dr Halliday et de la présidente. Je suppose que les personnes âgées de ma circonscription seraient nombreuses à vouloir assister à des réunions où on leur expliquerait les programmes de ce genre et les problèmes qu'ils visent à prévenir, comme l'exploitation financière.

M. Moorcroft: Vous avez parfaitement raison. J'ai donné comme exemple le cas de Sudbury, où nos représentants de services bancaires aux aînés ont écrit à tous les centres communautaires et aux résidences pour personnes âgées pour lancer l'invitation à participer à un atelier sur l'exploitation financière. Nos représentants ont reçu 18 réponses, ce qui donne un taux de réponse de presque 100 p. 100. Ils ont donné les ateliers, et les ateliers ont été très bien reçus.

Les personnes âgées ont tendance à lire plus que l'ensemble de la population. Nous avons imprimé 20 000 exemplaires du premier numéro de notre bulletin de nouvelles et nous avons dû en faire deux autres tirages pour répondre à la demande. Nous avons constaté que les personnes âgées sont avides d'informations, qu'elles soient présentées sous forme écrite ou sous forme d'exposé oral.

Nous avons toujours eu pour règle de rencontrer autant de groupes que possible, puisque cela nous permet non seulement de leur donner l'information dont ils ont besoin, mais de profiter de l'occasion pour leur montrer les avantages qu'il y a à traiter avec nous.

M. Young: Je souhaiterais vivement, par exemple, organiser une séance d'information publique sur ce sujet dans ma circonscription, puisque je suis persuadé que ce genre d'exploitation sera. . . Je ne veux pas exagérer le problème, mais il existe bel et bien. Je ne sais pas quelle en est l'ampleur, mais il existe certainement.

[*Texte*]

Mr. Moorcroft: We would be delighted to. . .if you will provide us with the names—

Mr. Young: As long as you promise not to be selling bonds and—

Mr. Moorcroft: No, we don't do any selling. We believe if we provide good financial information that is of interest to the people receiving it, then they will want to do business with us.

Mr. Young: Sure, especially on the prevention. . .and if you happen to get a few more accounts as a result of that, it is up to you. I am sure that information, though, is invaluable to many people.

Ms DeLaurentiis: I was going to suggest if you want to try that as a pilot, we could help organize it through the CBA. Linda was just reminding me that the Manitoba video, which has been picked up by all the banks in some number, is being used in certain communities. It depends on the communities. It depends on the individual branches and the extent to which they may have a senior population. But it is definitely being used to do seminars of the kind David has described. So if that is of interest to you, it might be quite interesting to do a bit of a pilot, maybe with Senior Link.

Mr. Young: Yes, something like that.

Ms DeLaurentiis: It would be a great group.

Mr. Young: We had a witness appear before this committee several weeks ago who showed us a video their organization had done. It included financial abuse and a whole number of other things. We asked the question at the time whether or not they had ever approached any of the television networks to see whether there would be any interest in playing that in public service announcements. I don't think she said she had been rejected, but she hadn't been received warmly—let's put it that way.

Have you ever tried that approach with CTV, CBC, CITY TV, who I think might be interested in Toronto in playing some of these public service announcements? A lot of seniors watch television and they get an awful lot of their information from television. If it is something you haven't done, would you consider doing that?

Ms DeLaurentiis: We have approached the media over the years for a public service announcement, not on the seniors. It depends on the issue. They are not that keen on doing it. They do their fair share—I don't mean to be critical of them—but they are not keen on doing it for everything. What they really look for is sponsors. They would be happy to do it if we would sponsor it, for example. But it takes a fair amount of money.

That is not the only delivery mechanism. There are all sorts of—

Mr. Young: At least in the southern Ontario market, when you watch a late–night movie on American broadcasts, it is sprinkled with public service announcements.

[*Traduction*]

M. Moorcroft: Nous serions ravis. . . si vous pouviez nous donner les noms. . .

M. Young: À condition que vous promettiez de ne pas vendre d'obligations et. . .

M. Moorcroft: Non, nous ne vendons rien à ces séances d'information. Nous croyons qu'il suffit de donner de solides informations financières qui intéressent notre auditoire pour que les gens veuillent traiter avec nous.

M. Young: Bien sûr, surtout en ce qui concerne la prévention. . . et s'il se trouve que vous attirez ainsi quelques clients de plus, eh bien, c'est tant mieux pour vous. Je suis sûr, toutefois, que cette information serait très précieuse pour bien des gens.

Mme DeLaurentiis: Si vous voulez en faire un projet pilote, nous pourrions vous aider à organiser le tout par l'entremise de l'ABC. Linda vient tout juste de me rappeler que la vidéocassette du Manitoba, dont toutes les banques ont demandé un certain nombre d'exemplaires, est utilisée dans certaines localités. Tout dépend de la localité en question. Tout dépend aussi de la succursale et de la taille de la population de personnes âgées. Mais il ne fait aucun doute que l'on s'en sert pour présenter le genre d'ateliers dont David vous a parlé. Alors, si cela vous intéresse, il pourrait être très intéressant de lancer un projet pilote, peut–être en collaboration avec le réseau «Senior Link».

M. Young: En effet, quelque chose de ce genre.

Mme DeLaurentiis: Ce serait très bien.

M. Young: Nous avons reçu à notre comité, il y a de cela quelques semaines, un témoin qui nous a présenté une vidéocassette qui avait été produite par son organisme. On y traitait d'exploitation financière et d'une foule d'autres questions. Nous lui avons alors demandé si elle avait fait des démarches auprès de l'un ou l'autre des réseaux de télévision pour voir s'ils seraient disposés à diffuser la vidéo sous forme de messages d'intérêt public. Je ne pense pas qu'elle ait dit qu'elle avait essuyé un refus, mais elle a indiqué que l'accueil n'avait pas été très chaleureux, si je peux m'exprimer ainsi.

Avez–vous déjà tenté quelque chose de ce genre avec CTV, CBC ou CITY TV, qui, dans la région de Toronto, pourrait être disposée à faire passer certains de ces messages d'intérêt public? Beaucoup de personnes âgées regardent la télévision et c'est de là qu'elles obtiennent beaucoup de leur information. Si vous ne l'avez déjà fait, est–ce quelque chose que vous envisageriez de faire?

Mme DeLaurentiis: Il nous est déjà arrivé de demander aux médias de faire passer un message d'intérêt public, mais il ne s'agissait pas d'un message à l'intention des personnes âgées. Tout dépend du sujet. Ils ne sont généralement pas très enthousiastes. Je ne veux pas être trop critique à leur endroit—mais ils ne manifestent pas énormément d'intérêt pour tous les types de messages. Ce qu'ils veulent, en fait, ce sont des commanditaires. Ils seraient heureux de faire passer le message si nous acceptions, par exemple, de le commanditer. Mais cela coûte assez cher.

Ce n'est toutefois pas le seul moyen de diffuser l'information. Il y a toutes sortes de. . .

M. Young: Dans le sud de l'Ontario du moins, les films présentés en fin de soirée sur les chaînes américaines sont souvent interrompus par des messages d'intérêt public.

[*Text*]

Ms DeLaurentiis: I think they are usually sponsored, though. They are not entirely free. It is not necessarily the media providing the free space. It is usually a corporate sponsor of one kind or another.

Mr. Young: Do you have any experience with that you could share with the committee? It seems to me it could be an important recommendation this committee makes about the role of television, which uses public airwaves, and its responsibility, I think, to community service.

Mr. Moorcroft: One thing I have had experience with is articles written by some of our people that we have placed in community newspapers on several of these topics. We have had a lot of success with local community papers running that type of information. They tend to be more interested in running that kind of material and we have had a great deal of success.

That is certainly a good place to start. With television it is a little more difficult to get the air time. It is expensive to produce the commercial. But I would certainly recommend preparing materials, columns, to go out to community newspapers. That is a very good way of getting information out.

Ms DeLaurentiis: Yes, and we actually have done that, too. I was thinking of television when you were asking the question, but we have done that with community newspapers, and I would have to agree with David.

• 1200

You can't overestimate the take–up, though, because in providing these pre–written articles. . .it is left up to the community paper to put the thing in whenever they have space. Obviously they'll take paying space or news space over some of these things. But there is a take–up nonetheless, and it's a useful dissemination approach.

The Chairman: I wanted to ask about the direct deposit. I understand the seniors really like to hang on to their cheques and put them into the bank, and that's what we're trying to avoid. But for them to see the direct deposit has gone into their bank, do the banks send out something to the individual at that time and say the cheque, whatever it is, has arrived in your account, or do you address it in a different way?

Ms DeLaurentiis: It depends on the type of account an individual will have. If you have a statement account, where you do get a statement on a regular basis, then you would get that notice. But if you don't have a statement account, you won't necessarily get the notice.

I may be wrong in this, but I think the OAS, for example, or the CPP, continues to provide a notice. They don't send the cheque out, but there's that element in it. I may be wrong.

The Chairman: I don't get it.

Ms DeLaurentiis: You don't get it. So it's not there. I know they were talking about it at one point.

The Chairman: I know there is that wish to hang on to it and put in it. If they don't see it, they don't think they have it. I wondered if that just might be an area. . . It really would be the deposit that would be the need. The government wouldn't assure them it was in the bank.

[*Translation*]

Mme DeLaurentiis: Je crois toutefois qu'ils sont généralement commandités. Ils ne sont pas diffusés gratuitement. Ce ne sont pas nécessairement les médias qui offrent gratuitement l'espace publicitaire. Les messages sont généralement commandités par une entreprise quelconque.

M. Young: Avez–vous des observations à nous faire à ce sujet à partir de votre expérience? Il me semble que cela pourrait donner lieu à une recommandation importante de la part du comité, quant au rôle des télédiffuseurs, qui se servent des ondes publiques, et de ce que je perçois comme étant leur responsabilité en matière de services communautaires.

M. Moorcroft: Ce que je sais par expérience, c'est que certains de nos représentants ont fait paraître des articles sur plusieurs de ces thèmes dans des journaux communautaires. Nous avons eu beaucoup de succès à ce chapitre. Les journaux communautaires sont généralement plus disposés à publier ce genre d'articles, comme en témoigne le succès que nous avons obtenu.

Il s'agit donc d'un bon point de départ. Dans le cas de la télévision, il est un peu plus difficile d'obtenir du temps d'antenne. Il en coûte très cher pour produire une annonce. Mais je n'hésiterais certainement pas à recommander la production d'articles ou de chroniques destinés aux journaux communautaires. C'est un excellent moyen de diffuser l'information.

Mme DeLaurentiis: Oui, et nous y avons eu recours, nous aussi. Je pensais à la télévision quand vous avez posé la question, mais nous avons effectivement eu recours aux journaux communautaires, et je suis du même avis que David là–dessus.

Toutefois, on ne peut pas surestimer la participation, car en fournissant ces articles écrits d'avance. . . il appartient aux journaux communautaires de les publier quand ils ont de l'espace. Évidemment, ils donnent la priorité à l'espace payant ou aux nouvelles; on réussit à atteindre le public et c'est un moyen de diffusion utile.

La présidente: Une question sur le dépôt direct. Je crois que les personnes âgées aiment vraiment conserver leurs chèques et les déposer eux–mêmes à la banque, et c'est ce que nous essayons d'éviter. Cependant, quand l'argent est déposé directement à la banque, celle–ci leur envoie–t–elle un message pour les en informer, ou procède–t–elle autrement?

Mme DeLaurentiis: Cela dépend du type de compte dont on est titulaire. Si l'on a un compte qui donne droit à un relevé périodiquement, on reçoit un avis; mais si l'on a un autre genre de compte, on ne reçoit pas nécessairement l'avis.

Je me trompe peut–être, mais je pense que la sécurité de la vieillesse par exemple, ou plutôt le RPC, continue d'envoyer un avis. Ils n'envoient pas le chèque, mais ils envoient l'avis. Je n'en suis pas certaine.

La présidente: Je n'en reçois pas.

Mme DeLaurentiis: Vous ne le recevez pas? Cela n'existe donc pas. Je sais qu'on en parlait à un moment donné.

La présidente: Les personnes âgées veulent recevoir leurs chèques et les déposer eux–mêmes. Si elles ne le voient pas, elles pensent que l'argent n'a pas été envoyé. C'est peut–être un domaine. . . C'est le dépôt qui serait vraiment nécessaire. Le gouvernement ne les assure pas que l'argent est à la banque.

[*Texte*]

Ms DeLaurentiis: The only problem with sending those things out on a regular basis is that it is fairly expensive.

The Chairman: Exactly.

Ms DeLaurentiis: When you've an account where you are charging no fee or it's earning little in the way of fees, it's. . . I think the banks priced this out for us a number of years ago when we were discussing service charges. It cost a minimum of a dollar or a couple of dollars to send a letter. So it's an expensive form of advice.

It comes down, though, to the level of comfort in the process. It is true seniors are less comfortable with technology. That's changing a bit, though. I think when they see evidence that the cheque really does get there on a monthly basis, the comfort level is going to go up. I know the banks are communicating that, sending out material, information, saying, look, this is a safe way to do it, it's a convenient way to do it. But it's the comfort level we need to work on a little more.

The Chairman: I noticed that in the Manitoba seniors directorate the governments and I guess the banks were involved in some way too. We're you involved in a financial way with that development of a video?

Ms DeLaurentiis: We didn't give them any money. We gave them lots of moral support. We reviewed the script for them to make sure references to banking issue were accurate. We hosted a national launch for the two ministers, Ms Vézina and the Manitoba minister. Then we purchased a number of them. They gave us 100 copies free of charge, which we sent out to the banks, and they liked them so much they ordered a number. In that way there was a financial contribution by the banks, in the number of videos they purchased.

But they came to us rather late. They came to us in the middle of our budget year. So we had a probiem in providing them with money.

There's also a bit of problem in that when we get approaches from individual provinces, we can't always spring the funds. We don't have a huge budget. We cannot always spring the funds for individual projects. But we found that a really useful exercise and a very profitable relationship nonetheless.

The Chairman: Thank you very much.

I'm going to slide out. I know Dr. Halliday will have some questions. Maybe he will come and sit in this chair.

• 1205

Mr. Young: On direct deposit, are there arrangements with Revenue Canada on income tax rebates? What makes it spring to mind is there was a case in Toronto a couple of weeks ago where this elderly fellow, who actually lived in my constituency, was physically assaulted and in fact killed. It's suspected by the police that the assailant was after the income tax cheque this individual had. That is just a recent case.

Ms DeLaurentiis: You mean is there a direct deposit for tax?

Mr. Young: Income tax refunds.

[*Traduction*]

Mme DeLaurentiis: Le seul problème, c'est qu'il est assez coûteux d'envoyer régulièrement des avis.

La présidente: Exactement.

Mme DeLaurentiis: Quand on a un compte sur lequel on ne prélève pas de frais ou qui produit peu de frais. . . Il y a quelques années, les banques en ont calculé le coût lorsque nous discutions des frais de service. L'envoi d'une lettre coûte au moins un ou plusieurs dollars. C'est donc un moyen de communication coûteux.

La question est de savoir dans quelle mesure le client est à l'aise avec la procédure. Il est vrai que les personnes âgées le sont moins avec la technologie, mais cette attitude évolue un peu. Quand elles verront la preuve que l'argent arrive effectivement dans leur compte tous les mois, elles auront plus confiance. Je sais que les banques sont en train de les sensibiliser au fait qu'il s'agit d'un moyen sûr et pratique. Mais nous devons travailler un peu plus pour promouvoir la confiance.

La présidente: J'ai remarqué que les gouvernements et, je crois, les banques ont également participé d'une certaine manière à l'initiative de la Direction des personnes âgées du Manitoba. Avez–vous contribué financièrement à la production de la vidéo?

Mme DeLaurentiis: Non, mais nous les avons beaucoup appuyés sur le plan moral. Nous avons révisé le texte pour nous assurer que les références aux questions bancaires étaient exactes. Nous avons accueilli les deux ministres, c'est–à–dire M^me^ Vézina et son homologue du Manitoba, pour le lancement à l'échelle nationale. Ensuite, nous avons acheté un certain nombre de vidéos. On nous en a donné quelques exemplaires gratuits, que nous avons envoyés aux banques. Celles–ci les ont tellement aimés qu'elles en ont commandé. Dans ce sens, les banques ont contribué financièrement en achetant un certain nombre de vidéos.

Nous avons été sollicités assez tard, au milieu de l'année budgétaire. Par conséquent, il nous a été difficile de leur fournir de l'argent.

Il y a aussi un problème dans la mesure où, lorsqu'une province nous sollicite, nous ne pouvons pas toujours la satisfaire. Notre budget n'est pas énorme. Nous ne pouvons pas toujours financer des projets particuliers. Toutefois, nous estimons que la collaboration a été vraiment utile et très fructueuse.

La présidente: Merci beaucoup.

Je vais m'éclipser. Je sais que M. Halliday vous posera quelques questions. Il faut peut–être qu'il vienne prendre ma place.

M. Young: Dans le contexte du dépôt direct, avez–vous conclu des ententes avec Revenu Canada au sujet des remboursements d'impôt sur le revenu? Je vous pose la question parce que, il y a deux semaines, un homme âgé qui habitait dans ma circonscription a été agressé et tué à Toronto. La police soupçonne que son agresseur voulait lui voler son chèque de remboursement d'impôt. Et ce n'est qu'un exemple récent.

Mme DeLaurentiis: Vous voulez savoir si nous faisons des dépôts directs pour l'impôt sur le revenu?

M. Young: Pour les chèques de remboursement d'impôt sur le revenu.

[*Text*]

Ms DeLaurentiis: I'm not aware there are, but there's no reason there couldn't be. But no, I don't think that's an existing—

Mr. Young: I have no idea how this individual found out the assaulted person had an income tax refund cheque. But the police certainly suspect that was the case.

Ms DeLaurentiis: Technically it's possible. I just don't think we're at that stage. The industry is working with the government on the regular payments first, the monthly payments. But there's absolutely no reason why that can't happen.

Mr. Young: Maybe it's up to the committee to pursue that with Revenue Canada, then, to make that option available. Whether individuals want to pick up on the option is up to them. Some refunds are quite sizeable.

Ms DeLaurentiis: Especially to seniors, that's true.

Mr. Young: Yes, sure.

On the power of attorney, we had a rather serious case in which some allegations were made about improprieties, where a public individual managed to get power of attorney over this senior's individual bank account. The senior was elderly—confused, I suppose. I don't know the circumstances for how that came about, but I do know that because of the publicity that surrounded this case, the attorney set a budget for this individual that really didn't allow her to live at all, based on the amount of money she had in her account. There was great difficulty in proving, except through public exposure, this abuse had actually taken place.

I think the abuse was made known through concerns one of the bank employees had over the use of this individual's account. She had banked in this branch for a long, long time, so the people knew her.

But let's say it was someone who had just moved into a community and this kind of thing took place. How would a bank employee identify that something was amiss? What do they do, check the cheques that come into the account, or if it looks abnormal, then it raises antennas, or. . .? What's the process for doing that?

Mr. Moorcroft: I can tell you from talking with our own seniors banking representatives that the process starts with getting to know your client. We will deal with the average case, then we'll deal with someone coming in. What they try to do is get an understanding of what the person's situation is and what would be normal banking procedure for them. If they notice something unusual, such as large amounts of money, or smaller amounts being drawn on an irregular basis, not consistent with the normal pattern of that person, they would call that person in and talk with them directly, even if they have power of attorney. That person may have someone else holding power of attorney, but they'd call that client in, talk to them privately,

[*Translation*]

Mme DeLaurentiis: Je ne sais pas si nous avons un programme de ce genre, mais il n'y a aucune raison pour que ce ne soit pas possible. Je ne pense pas qu'il y ait. . .

M. Young: Je ne sais pas comment l'agresseur a appris que sa victime avait un chèque de remboursement d'impôt, mais la police soupçonne que c'était le cas.

Mme DeLaurentiis: Ce genre de dépôt direct est théoriquement possible. Je ne pense tout simplement pas que nous soyons arrivés là. Les banques ont commencé par collaborer avec l'administration gouvernementale pour les paiements à intervalles réguliers, les paiements mensuels. Il n'y a absolument aucune raison susceptible d'empêcher le dépôt direct de ces autres chèques.

M. Young: Peut–être faudra–t–il que notre comité intervienne auprès de Revenu Canada pour que cette possibilité soit offerte aux intéressés. Ensuite, ce sera à eux de s'en prévaloir, s'ils le désirent. Certains remboursements sont très importants.

Mme DeLaurentiis: Particulièrement dans le cas des personnes âgées, c'est vrai.

M. Young: Oui, bien sûr.

En ce qui concerne les procurations, nous avons été informés d'un cas assez grave, dans lequel on a allégué qu'il y avait eu des malversations; une personne publique avait réussi à obtenir une procuration pour administrer le compte bancaire d'une femme âgée qui était un peu confuse, j'imagine. Je ne sais pas dans quelles conditions l'affaire s'est produite, mais la publicité qui l'a entourée m'a permis d'apprendre que la personne qui détenait la procuration avait établi pour la dame en question un budget insuffisant pour qu'elle puisse subvenir à ses besoins essentiels, avec l'argent qui restait dans son compte. Il a été très difficile de prouver que la dame avait été victime de mauvais traitements, sauf en rendant toute l'affaire publique.

Je pense que les mauvais traitements dont la dame avait été victime ont été révélés en raison de l'inquiétude que l'utilisation de son compte avait soulevée chez une des personnes qui travaillait à sa succursale bancaire. La victime avait un compte à cette succursale depuis très longtemps, de sorte que le personnel la connaissait.

Imaginons qu'une personne âgée vienne tout juste de déménager quand une affaire comme celle–là se produit. Comment le personnel de la banque pourrait–il savoir qu'il y a quelque chose d'anomal? Que devrait–il faire? Vérifier les chèques versés au compte; s'il semble anormal, avoir la puce à l'oreille, ou encore. . . Comment procède–t–on en pareil cas?

M. Moorcroft: Mes discussions avec mon personnel qui s'occupe des personnes âgées m'ont appris qu'il faut commencer par connaître ses clients. Nous avons des clients moyens, et nous avons aussi des clients qui viennent nous voir. Notre personnel cherche à connaître la situation des clients et à savoir comment ils se servent normalement de nos services. S'il constate quelque chose d'inhabituel, comme des retraits de sommes importantes ou de retraits de petites sommes de façon irrégulière, incompatibles avec la façon normale de procéder d'un client, il l'appelle pour lui parler directement, même quand il a une procuration. Il peut arriver aussi que le client a accordé une procuration à quelqu'un d'autre, auquel cas notre

[*Texte*]

and say, I just want to bring some activity to your attention, is everything all right, were you aware of this, is it for your benefit? If we feel it's not, we will often refer them to third parties.

I have a number of brochures a lot of our seniors areas carry. One is from the Ontario government, *Answers For Seniors*. We have some we pass out from the Law Society of Upper Canada, which gives them free legal referral. There's ACE, the Advocacy Centre for the Elderly in Toronto. They have some materials we pass out.

So we try to get them to recognize if there's a problem and to get some third-party advice, who may be able to look at it for them. If there is something illegal such as forged cheques, or forged amounts on cheques, then we bring in the police. If there is something illegal we can bring it to the attention of the police, but we can't go to an outside third-party directly without the permission of the client, because our first responsibility is confidentiality to that client.

• 1210

Mr. Young: We had a witness last week who pointed out to the committee that you can't just lump elder abuse into one big bag kind of thing, and say that's elder abuse. There are various forms and steps of abuse—physical, financial, mental. He identified them very well, but he also, without raising it directly, raised the question about how you prevent or deal with it effectively, because more often than not the police can't deal with it in terms of laying charges, unless it is forgery or fraud or something obviously criminal.

The worst example he gave us was an elderly fellow who married a woman who was about 20 years younger than he was. She subsequently met another man who moved into the house, and over a period of time the husband was forced to pretty well live in the basement, or he was thrown out of the house and he was wandering around improperly clothed, and all that kind of thing, in wintertime. There was nothing the police could do about that.

It seemed to me that what he was really talking about was some third party who could be directly involved and, over time, would get experience in dealing with these issues, something like a public advocate. I think you are absolutely right, that when people are abused, first of all they don't think to talk about it because it is a personal shame for many people. We know that when people get ripped off by the telephone callers posing as police wanting to enter their bank accounts, and all this kind of stuff, they don't want to admit it was an act of, for want of a better term, stupidity. They don't want to admit that publicly.

But if there were a public advocate an individual could go to, I don't know whether a person would feel more comfortable doing that, or whether it would help, in the absence of the police not being able to do something, that some other mechanism be employed to assist that individual—and indeed the banks, because it must cost you a fortune as well.

[*Traduction*]

personnel appelle le client, et lui parle en privé pour lui dire qu'il veut simplement lui signaler telle ou telle transaction et lui demander si tout va bien, s'il est au courant, si la transaction a été faite dans son intérêt. Si nous sommes d'avis que le client se fait berner, nous le renvoyons souvent à une tierce partie.

Une grande partie de nos comptoirs des personnes âgées conserve toute une série de brochures, dont une du gouvernement de l'Ontario intitulée *Answers For Seniors*. Nous en avons aussi du Barreau du Haut-Canada, qui leur donnent accès gratuitement à un service de conseillers juridiques. Enfin, l'Advocacy Centre for the Elderly, de Toronto, produit de la documentation que nous distribuons ici.

Nous essayons d'amener nos clients à reconnaître qu'ils ont un problème et à obtenir les conseils d'un tiers qui pourrait le résoudre pour eux. Si nous constatons quelque chose d'illégal, par exemple des chèques dont la signature ou le montant est falsifié, nous appelons la police. Nous pouvons informer la police de la situation, mais nous ne pouvons pas aller voir directement une tierce partie sans l'autorisation du client, parce que notre première responsabilité consiste à traiter ces affaires de façon confidentielle.

M. Young: La semaine dernière, un témoin a déclaré au comité qu'il était impossible de donner une définition globale des mauvais traitements infligés aux personnes âgées, car il y a bien des formes et bien des degrés de mauvais traitement, physiques, financiers et mentaux. Il a très bien défini ces différents types de mauvais traitements, tout en soulevant indirectement la question de savoir comment les prévenir ou les contrer efficacement, parce que, plus souvent qu'autrement, la police ne peut pas porter d'accusations, sauf dans des cas de falsification, ou de fraude ou d'autre activité manifestement criminelle.

Le pire exemple que ce témoin nous a donné a été celui d'un homme âgé qui avait épousé une femme d'environ 20 ans de moins que lui. Cette femme a ensuite rencontré un autre homme qui est venu s'installer dans la maison du couple; avec le temps, le mari a été contraint de passer le plus clair de son temps au sous-sol, quand on ne le mettait pas tout simplement à la porte; il devait alors errer dans les rues sans vêtements chauds, par exemple, en plein hiver. Et la police ne pouvait rien faire.

Il m'a semblé que notre témoin aurait voulu nous parler d'une tierce partie qui aurait pu intervenir directement et qui aurait fini par acquérir de l'expérience sur ce genre de problèmes, en somme une sorte de défenseur du bien public. Je pense que vous avez absolument raison et que, quand les gens sont maltraités, dans bien des cas, ils commencent par refuser d'en parler, parce qu'ils ont honte. Nous savons que, quand les gens se font berner par des personnes qui les appellent au téléphone en prétendant être des policiers, pour avoir accès à leurs comptes bancaires, etc., ils ne veulent pas admettre qu'ils ont été stupides, pour ainsi dire. Ils ne veulent pas l'admettre publiquement.

Par contre, si ces gens-là pouvaient s'adresser à un défenseur du bien public, je ne sais pas s'ils se sentiraient plus en confiance ou si cela serait plus utile qu'un autre mécanisme d'aide des victimes et même des banques, parce que ces agissements-là doivent vous coûter une fortune à vous aussi, dans un contexte où la police est incapable de faire quoi que ce soit.

[*Text*]

Ms DeLaurentiis: It is an interesting idea. I don't know. I think it goes back, though, to the problem of information, of an individual being aware of his or her rights. It may help some individuals having knowledge that there is a public advocate there. I don't know. That's an interesting question.

If we get back to your example, though, it isn't always possible to know. David described the kinds of things that bank branch staff will do. They will keep track, or look at accounts, especially with a long–standing customer. If there is something very odd in the account they will confront the attorney, or the donor, and say, you know, there is something going on here that is a little fishy; is this okay with you? But they don't always know. If you are a brand–new customer and you come in and they haven't known you over the years, it is hard for them to really get behind all of the transactions.

Before I came up here I did a little phone–around to some branch managers, and they gave me anecdotes regarding where the intervention was appreciated in some cases, and in other cases they were told to mind their own business—how dare they; who gave them permission to look at their account in such detail? Now that they realized that was the kind of thing the bank was doing, they were going to take their business somewhere else. It is a bit of a double–edged sword and there is a limit to how much monitoring and assessment you can do.

• 1215

I think we do have a long way to go with respect to good, useful information, and as David said, seniors do read a lot more. Thankfully, a few people are reading a lot more. If we can find ways of better targeting that market with clear, cleaner information, I think that may go just as far as a public advocate may go.

Mr. Young: The reason I raise that is because in my own constituency we have an organization called Senior Link. When many people in my area are confronted with an elderly problem, whatever form it takes, one of the first things they do is phone Senior Link. It has become so well–known in the community. I've called Senior Link I don't know how many times myself when I suspected there was an elderly person living on their own, based on calls that my office had received on stuff, and thought that the individual was in some personal difficulty.

Senior Link has no hesitation in going, checking with them, putting in a worker, doing whatever it is to assist that person. I wonder if, over time, a public advocacy office would accomplish the same thing. It wouldn't happen tomorrow if you established it today, but as it became well–known people might feel freer going to some independent body like that.

Ms DeLaurentiis: It may be.

[*Translation*]

Mme DeLaurentiis: C'est une idée intéressante. Je ne sais pas. Je pense toutefois que tout découle du manque d'information, c'est–à–dire du fait que les gens doivent connaître leurs droits. Il serait peut–être utile que certaines personnes sachent qu'elles ont accès à un défenseur du bien public. Je ne sais pas. C'est une question intéressante.

Toutefois, pour revenir à votre exemple, je vous dirai qu'il n'est pas toujours possible de savoir ce qui se passe. David a décrit le genre de choses que le personnel des succursales bancaires peut faire. Il peut faire un suivi ou une vérification des comptes, particulièrement ceux des clients de longue date. S'il constate qu'il y a quelque chose de très anormal, il en parle au détenteur de la procuration ou à la personne qui l'a donnée pour dire qu'il y a une anomalie et pour leur demander si tout va bien. Ils ne savent pas toujours ce qui se passe. Si vous êtes un nouveau client et qu'il ne vous connaît pas depuis longtemps, le personnel a dû à mal à comprendre toutes les transactions qui vous concernent.

Avant de comparaître, j'ai téléphoné à quelques directeurs de succursale; les anecdotes qu'ils m'ont racontées m'ont fait comprendre que l'intervention de la banque est appréciée dans certains cas, et que, dans d'autres cas, elles se sont fait dire de se mêler de leurs affaires; les clients leur ont reproché leur audace et leur ont demandé qui les avait autorisées à examiner leurs comptes de façon si détaillée. Ces clients–là ont dit que, maintenant qu'ils se rendaient compte de ce que la banque faisait, ils allaient transférer leurs comptes dans une autre banque. C'est une arme à deux tranchants, et il y a des limites au suivi et aux évaluations que les banques peuvent faire.

Je pense que nous avons bien du chemin à faire pour fournir à notre clientèle des renseignements utiles. Comme David l'a déclaré, les personnes âgées lisent désormais beaucoup plus. Heureusement, certaines personnes lisent beaucoup plus. Si nous pouvons trouver des moyens de mieux cibler ce marché en lui communiquant des renseignements plus clairs et plus compréhensibles, je pense que nous irons aussi loin qu'un défenseur du bien public pourrait aller.

M. Young: Si j'ai soulevé cette question, c'est parce que nous avons dans ma circonscription une organisation appelée Senior Link. Dans ma circonscription, il arrive souvent que la première réaction des gens qui sont aux prises avec un problème quelconque concernant les personnes âgées consiste à téléphoner à Senior Link. Cette organisation est maintenant très bien connue chez nous. J'ai moi–même téléphoné à Senior Link je ne sais combien de fois quand je soupçonnais qu'une personne âgée vivait seule, à la suite des appels que mon bureau avait reçus, et que je pensais que cette personne–là éprouvait des difficultés personnelles.

Senior Link n'hésite jamais à aller voir les personnes âgées en difficulté, à vérifier ce qui se passe, à confier leurs dossiers à un travailleur et à faire tout ce qu'il faut pour les aider. Je me demande si un défenseur du bien public ne pourrait pas finir par faire la même chose. Un service pareil ne s'établirait pas du jour au lendemain, mais, à mesure qu'il se ferait connaître, les gens pourraient se sentir plus à l'aise de s'adresser à un organisme indépendant comme celui–là.

Mme DeLaurentiis: Peut–être.

[*Texte*]

Mr. Young: It's something we can explore.

Mr. Moorcroft: There is really a form of advocacy that exists now in Ontario and that's the office For seniors issues. They have a 1–800 number for anyone in Ontario to call who might have questions about any number of topics. I guess the key is making people aware that these numbers are available, that these services are available, because if they don't know that they are available they won't call them. This is back to the education again, letting people know that there is someone they can call to get a third opinion, someone they can talk to about it and get an independent view.

The Acting Chairman (Mr. Halliday): Mr. Young, those are good questions you've been pursuing. I have one or two I would like to touch on. First of all, I want to congratulate the witnesses on the fine material they have provided to us this morning. We seldom see as well–documented a presentation as both of you have presented.

My first question is directed more to Mr. Moorcroft and the Royal Bank. To what extent are the services that you've shown us, the materials you have indicated are available, available at each and every one of your branches, or is it only certain major branches that have those kinds of services?

Mr. Moorcroft: As of yesterday when we checked our figures, we have about 700 branches that have a seniors representative and/or a seniors area that has specialized people trained to deal with seniors. That leaves about 900 other branches in our network where we have experienced people who have some knowledge of seniors and can certainly serve them, but not necessarily to the same depth as the other 700. All of the materials we have for seniors are available in all our branches, in Ontario at least with our *Just for Seniors* publication. That's available in all of our branches.

I would say almost about half our branches now have a specialized capability in them, a well–trained person with a knowledge of serving seniors.

The Acting Chairman (Mr. Halliday): In the branches you identify for that, are they based on the proportion of elderly people who are clients of yours in a particular branch, or are they based on the size of the community and the size of the branch itself?

Mr. Moorcroft: The first determining factor is the number of seniors who might live in the area who either are our clients already or who we think may want to deal with us in future.

The Acting Chairman (Mr. Halliday): This is directed more to Ms DeLaurentiis. In connection with the double–edged sword that you referred to just a moment ago, the difficulty that exists when you try to intervene on behalf of a client you think may be suffering from some degree of financial abuse, how often in terms of real numbers would you be aware, or would the Royal Bank be aware, that your senior people would have a case brought to their attention? Is this once a year, or once a week? How often would it happen in a given length of time where there would be a suspected case of abuse brought to a level beyond the local branch?

[*Traduction*]

M. Young: C'est une avenue à explorer.

M. Moorcroft: En Ontario, il y a déjà un organisme de ce genre; c'est l'Office des affaires des personnes âgées. L'Office a un numéro sans frais d'interurbain et il répond à des questions sur toutes sortes de sujets. Dans ce contexte, le facteur clé, c'est de faire savoir aux gens que des numéros comme celui–là existent et qu'il y a des services à leur disposition, parce que, s'ils ne le savent pas, ils ne téléphoneront pas. Nous revenons encore à l'éducation du public. Il faut faire savoir aux gens qu'ils peuvent appeler quelqu'un pour avoir une autre opinion, et qu'ils peuvent parler de leurs problèmes à une tierce partie indépendante.

Le président suppléant (M. Halliday): Monsieur Young, vous avez posé de bonnes questions. Je voudrais revenir à une ou deux d'entre elles. Premièrement, je tiens à féliciter nos témoins pour la qualité de leur contribution de ce matin. Nous avons rarement des exposés aussi bien préparés que les vôtres.

Ma première question s'adresse à M. Moorcroft et à la Banque Royale. Les services et les documents dont vous nous avez parlé sont–ils disponibles dans chacune de vos succursales, ou seulement dans certaines des plus importantes?

M. Moorcroft: Nos données sont valables pour hier: Nous avons un représentant ou un comptoir des personnes âgées — ou les deux dans quelque 700 succursales, où nous disposons donc d'un personnel spécialisé formé pour s'occuper des personnes âgées. Il reste donc environ 900 succursales où nous avons des gens expérimentés qui ont une certaine connaissance des problèmes des personnes âgées et qui peuvent certainement les servir, mais pas nécessairement d'une façon aussi complète que le personnel spécialisé des 700 autres succursales. Toutes nos succursales ont la gamme complète de nos documents à l'intention des personnes âgées, du moins en Ontario. Nous avons notre publication *Just for Seniors* dans toutes les succursales.

Je dirais que près de la moitié de nos succursales ont maintenant une capacité spécialisée, c'est–à–dire une personne formée expressément pour servir les personnes âgées.

Le président suppléant (M. Halliday): Avez–vous choisi ces succursales en fonction de la proportion de personnes âgées de leur clientèle ou de l'importance de la population desservie et de la succursale elle–même?

M. Moorcroft: Le premier facteur déterminant est le nombre de personnes âgées susceptibles de vivre dans la région desservie et qui font déjà partie de notre clientèle ou qui, nous l'espérons, pourraient vouloir faire des affaires avec nous dans l'avenir.

Le président suppléant (M. Halliday): Ma question suivante s'adresse plutôt à M^me^ DeLaurentiis. Au sujet de l'arme à deux tranchants dont vous avez parlé il y a quelques minutes, en disant qu'il vous était difficile d'essayer d'intervenir au nom d'un client qui vous semble être victime d'une certaine exploitation financière, la Banque Royale ou vous–même pourriez–vous me donner des chiffres précis sur la fréquence des cas où l'on signalerait une situation comme celle–là à vos clients âgés? Cela se produit–il une fois par année ou une fois par semaine? Pour une période donnée, combien de cas où vous soupçonnez qu'on a abusé de la confiance d'une personne âgée sont portés à l'attention des autorités, à un niveau qui dépasse celui de la succursale?

[*Text*]

Ms DeLaurentiis: I was afraid you'd ask a question about statistics. I asked that as well, and we just don't know. It's regular, but I wouldn't say it was once a week. I didn't get that impression. I got the impression that they may get one or two a month, that kind of thing, if that.

• 1220

There really aren't any statistics. I will try to pin that down a little more for you, if I can. I wasn't really able to do it before coming up here. The sense, though, is that it's there.

The Acting Chairman (Mr. Halliday): Thank you. If you do come across some, we'd be certainly pleased to receive them.

Mr. Young, do you have any further questions?

Mr. Young: I'm so impressed that when I go into a Royal Bank branch, if that material is lying out in the open I'll switch my account.

Mr. Moorcroft: We've given you a list of our seniors areas that we have in our branches, sir. We'd be delighted to have you come in.

Ms DeLaurentiis: Thank you very much.

The Acting Chairman (Mr. Halliday): May I then, on behalf of the committee, on behalf of our chair who had to leave early, thank all three of you for being with us today. As I said, you've provided us with excellent material, and well–researched presentations too. We appreciate that. If our research staff have more questions, I'm sure they'll be in touch with you again.

This meeting stands adjourned to the call of the chair.

[*Translation*]

Mme DeLaurentiis: Je craignais que vous me posiez une question sur nos statistiques. J'ai posé la même question, et nous ne le savons vraiment pas. Cela se produit régulièrement, mais je ne dirais pas une fois par semaine. Je n'ai pas eu cette impression. J'ai eu l'impression que nous pouvons avoir un ou deux cas de ce genre par mois, et encore, c'est peut–être exagéré.

Il n'existe vraiment pas de statistiques à ce sujet. Je vais essayer de vous donner un peu plus de précision, mais je n'ai pas réussi à en savoir davantage avant de venir témoigner. Cela dit, nous sommes convaincus qu'il y a des cas de ce genre.

Le président suppléant (M. Halliday): Merci. Si vous trouvez des statistiques, nous serons certainement heureux d'en être informés.

Monsieur Young, avez–vous d'autres questions?

M. Young: Je suis si impressionné que, si je vois ces documents dans un endroit où je pourrai facilement les consulter, la prochaine fois que j'irai dans une succursale de la Banque Royale, j'y transférerai mon compte.

M. Moorcroft: Nous vous avons donné une liste des comptoirs pour les personnes âgées dans nos succursales, monsieur. Nous serions ravis de vous voir chez nous.

Mme DeLaurentiis: Merci beaucoup.

Le président suppléant (M. Halliday): Permettez–moi alors, au nom du comité et de notre présidente, qui a dû nous quitter plus tôt, de vous remercier tous les trois d'être venus témoigner aujourd'hui. Comme je le disais, vous nous avez fourni d'excellents documents et des exposés bien étoffés. Si nos recherchistes ont encore des questions à vous poser, je suis sûr qu'ils vont communiquer avec vous.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Bankers Association:

Joanne DeLaurentiis, Vice–President and Director, Domestic Banking and Public Affairs.

From The Royal Bank of Canada:

David Moorcroft, Vice–President, Public Affairs.

TÉMOINS

De l'Association des banquiers canadiens:

Joanne DeLaurentiis, vice–présidente et directrice, Affaires publiques et réseau canadien.

De la Banque royale du Canada:

David Moorcroft, vice–président, Affaires publiques.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

91
C 28
1993

Gover
Public

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 8

Tuesday, April 20, 1993

Chair: Edna Anderson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 8

Le mardi 20 avril 1993

Présidence: Edna Anderson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub–Committee on

Senior Citizens Health Issues

of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women

Procès–verbaux et témoignages du Sous–comité des

Questions de santé Concernant les Personnes âgées

du Comité permanent de la santé et du bien–être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

---

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of elderly abuse

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude sur le mauvais traitement infligé aux personnes âgées

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

MAY 20 1993
University of Toronto

Third Session of the Thirty–fourth Parliament,
1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature,
1991–1992–1993

25558—1

SUB–COMMITTEE ON SENIOR CITIZENS HEALTH ISSUES OF THE STANDING COMMITTEE ON HEALTH AND WELFARE, SOCIAL AFFAIRS, SENIORS AND THE STATUS OF WOMEN

Chair: Edna Anderson

Vice–Chairman: Lawrence MacAulay

Members

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Eugene Morawski

Clerk of the Sub–Committee

SOUS–COMITÉ DES QUESTIONS DE SANTÉ CONCERNANT LES PERSONNES ÂGÉES DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ ET DU BIEN–ÊTRE SOCIAL, DES AFFAIRES SOCIALES, DU TROISIÈME ÂGE ET DE LA CONDITION FÉMININE

Présidence: Edna Anderson

Vice–présidence: Lawrence MacAulay

Membres

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Le greffier du Sous–comité

Eugene Morawski

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 20, 1993
(9)

[*Text*]

The Sub–Committee on Senior Citizens Health Issues of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women met at 11:15 o'clock a.m., this day, in Room 536, Wellington Bldg., the Chair, Edna Anderson, presiding.

Members of the Sub–Committee present: Edna Anderson, Lawrence MacAulay and Neil Young.

Acting Member present: Al Johnson for Bruce Halliday.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Nancy Miller Chénier, Research Officer.

Witness: From North Shore Community Services: Pearl McKenzie, Executive Director.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), and its order dated Monday, April 27, 1992, the Sub–Committee resumed consideration of its study of elderly abuse (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, February 2, 1993, Issue No. 1*).

The witness made an opening statement and answered questions.

At 12:20 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 12:45 o'clock p.m., the sitting resumed *in camera*.

At 1:55 o'clock p.m., the Sub–Committee adjourned to the call of the Chair.

Christine Fisher

Acting Clerk of the Sub–Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 20 AVRIL 1993
(9)

[*Traduction*]

Le Sous–comité des questions de santé concernant les personnes âgées du Comité permanent de la santé et du bien–être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine se réunit à 11 h 15, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Edna Anderson (présidente).

Membres du Sous–comité présents: Edna Anderson, Lawrence MacAulay et Neil Young.

Membre suppléant présent: Al Johnson remplace Bruce Halliday.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Nancy Miller Chénier, attachée de recherche.

Témoin: De North Shore Community Services: Pearl McKenzie, directrice.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à son ordre de renvoi du lundi 27 avril 1992, le Sous–comité reprend son étude sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 2 février 1993, fascicule nº 1*).

La témoin fait un exposé et répond aux questions.

À 12 h 20, la séance est suspendue.

À 12 h 45, la séance reprend.

À 13 h 55, le Sous–comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Christine Fisher

Greffière suppléante du Sous–comité

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, April 20, 1993

• 1115

The Chairman: [*Technical Difficulty—Editor*] . . .is funded by money from the Seniors Independence Program at Health and Welfare Canada. Counselling is offered over the telephone and through visits to institutions and private homes. The central philosophy places a strong emphasis on self–determination.

In addition to working with the local community, the agency works with other municipalities and with the provincial government to develop training modules for service providers.

With that, I am going to leave the meeting open for Pearl McKenzie. Welcome.

Ms Pearl McKenzie (Executive Director, North Shore Community Services): Thank you very much. It is delightful to be here. Thank you very much for inviting me to come and speak.

I am at present the executive director of North Shore Community Services as you said, but for ten years I worked as an advocate in our community. I was something called a legal information counsellor. I gave people information about their rights and helped them when they couldn't get other help.

I have worked a great deal in the area of violence against women. A lot of the work I have done has been in the field of wife assault. I have worked with transition houses. I have worked with women who have been assaulted.

I started working with older women in quite a natural way, because on the North Shore we have a good working relationship with agencies and other agency staff would refer older people to me. Also, in North and West Vancouver we have a large population of retired people.

I guess what I wanted to tell you today is that people arrive at advocacy or activism through their own experiences and my experiences with older women have led me to have fairly strong opinions about this topic that we call wife assault. I would like to stress to you that we have so few services doing direct help and intervention that it is my belief that we really don't know a great deal about this issue called elder abuse. So everything I am going to say to you this morning is really going to be based on my own experience, and obviously I have a certain point of view that I am going to share with you.

I want to begin by telling you a story about one of my first clients. Over ten or eleven years ago I met a woman who in her lifetime had been a strong woman and had settled in the Peace River country with her husband during the Depression years. She had stayed on the family farm through the winter and raised the children all by herself off in the bush while her husband went into town and looked for work to subsidize the farm.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 20 avril 1993

La présidente: [*Difficulté technique—Éditeur*] . . .est financée par le Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s de Santé et Bien–être social Canada. Elle offre du counselling par téléphone et par des visites dans les établissements et les foyers privés. Le principe d'action central fait une large place à l'autodétermination.

L'agence complète son action au niveau de la collectivité locale par une collaboration avec les autres municipalités et le gouvernement provincial pour la mise au point de modules de formation pour les fournisseurs de services.

Sur ce, je cède la parole à Pearl McKenzie. Bienvenue.

Mme Pearl McKenzie (directrice générale, *North Shore Community Services*): Merci beaucoup. Je suis enchantée d'être là. Merci beaucoup de m'avoir invitée à venir vous adresser la parole.

Je suis actuellement la directrice générale des *North Shore Community Services*, comme vous l'avez dit, mais j'ai aussi à mon actif 10 ans de travail de défense et de promotion dans notre collectivité. On m'appelait conseillère en information juridique. Je renseignais les clients sur leurs droits et leur donnais de l'aide lorsqu'ils ne pouvaient en trouver ailleurs.

J'ai longtemps oeuvré dans le domaine de la violence faite aux femmes. Une part considérable de mon travail a été dans le domaine de la violence conjugale. J'ai travaillé avec les maisons de transition. J'ai travaillé avec des femmes victimes de violence.

C'est tout naturellement que je me suis mise à travailler avec les femmes âgées, car nous avons sur la côte nord de bons rapports de travail avec les autres agences, dont le personnel me renvoyait des personnes âgées. En outre, Vancouver–Nord et Vancouver–Ouest comptent une forte population de retraités.

Qu'ai–je à vous dire aujourd'hui? Que ce sont les expériences personnelles qui mènent à la défense et à la promotion ou à l'activisme, et que mes expériences avec les femmes âgées m'ont amenée à avoir des idées pas mal arrêtées sur le problème de la violence conjugale. Nous avons si peu de services consacrés à l'aide et à l'intervention directes que je suis persuadée que nous ne savons pas grand–chose du problème de l'exploitation des aînés. Par conséquent, tous mes propos de ce matin s'appuieront, en réalité, sur ma propre expérience. Bien sûr, j'ai un certain point de vue que je vais partager avec vous.

Je voudrais commencer par vous raconter une histoire concernant une de mes premières clientes. Il y a plus de 10 ou 11 ans, j'ai rencontré une dame qui avait été une femme forte pendant sa vie et qui s'était établie dans la campagne de la rivière de la Paix avec son mari pendant la Crise. Elle avait passé ses hivers dans la ferme familiale et élevé toute seule ses enfants dans la brousse pendant que son mari allait chercher du travail en ville pour subventionner la ferme.

[*Texte*]

When the time came for her and her husband to retire, they moved to Edmonton. When he died, one of her children came to her and said, ''Mother, come live with me. I'll help you look after Dad's estate; I'll help you settle Dad's estate and invest Dad's money''. So she came to live in West Vancouver with this adult child.

When I saw her she was living alone in an apartment. She really didn't know how much money she had. She didn't know how much income she had. She wasn't really seeing very much of her adult children or her grandchildren because they were so busy. She came to see me because she wanted to plan her funeral. She wanted to put her affairs in order and plan her funeral. She had very strong feelings about this because she wanted her body to be taken back to Edmonton and she wanted to lie beside her husband, who was already buried there.

As we talked, she told me that she wanted to pre–pay for her funeral because her daughter and her sons wouldn't respect her wishes when she died if she hadn't already paid for the funeral. She said, ''There is one thing they respect, and that's money''. I told her that we could do that.

I phoned the First Memorial Society and I spoke to the person on the other end of the phone and explained why I was calling. He said, ''I can give you two quotes for how much this will cost. One quote will be to fly her body back to Edmonton and the other quote will be if we were to put it on a train and send it back to Edmonton. Would you ask her which she prefers''.

This woman was obviously very depressed. The whole time we had been speaking she hadn't looked at me. I felt very awkward asking her this question, but we have a policy in our office that we give people information in a compassionate way and we respect their right to make decisions.

• 1120

So I put the question to her, and for the first time she turned and she looked me directly in the eye, and there was a real glint in her eye. She asked, ''Is that the train that goes through Jasper?''

All of us have experiences where we pause and we think about what we are doing and about the way we are doing things. I realized then that the woman I was talking to didn't want to plan her funeral. She wasn't looking forward to her death. She wanted an adventure. She wanted a life, and she was quite capable of having a life, even though she had a lot of illnesses. She was disabled; she had no access to her money; she was depressed.

So we went to work on what we should have gone to work on originally, which was how she was going to get control of her own money, how she was going to start making her own decisions.

That was a turning–point in my life, because it caused me to question a lot of assumptions we have about older people. I am going to talk about a few of those assumptions a little later, but I think ageism in our society gets in the way of us responding appropriately to elder abuse. I will talk about that a little bit more as we go on.

[*Traduction*]

La retraite venue, elle a déménagé à Edmonton avec son mari. Après le décès du mari, un des enfants est venu la trouver en disant: «Maman, viens habiter chez moi. Je t'aiderai à t'occuper de la succession de papa; je t'aiderai à régler la succession de papa et à investir son argent.» Elle est donc venue s'installer à Vancouver–Ouest avec cet enfant adulte.

Lorsque je l'ai vue, elle habitait seule en appartement. Elle ne savait pas vraiment combien d'argent elle avait. Elle ignorait quel était son revenu. Elle ne voyait pour ainsi dire plus ses enfants adultes ni ses petits–enfants, parce qu'ils étaient trop occupés. Elle s'est adressée à moi pour planifier ses funérailles. Elle voulait mettre ses affaires en ordre et planifier ses funérailles. Elle avait des idées bien arrêtées à ce sujet: elle voulait que son corps soit ramené à Edmonton, pour y être inhumé à côté de celui de son mari.

Elle tenait à payer d'avance ses funérailles parce que sa fille et ses fils ne respecteraient pas ses dernières volontés à moins qu'elle ne paye d'avance. «Il y a une seule chose qu'ils respectent, m'a–t–elle dit, et c'est l'argent.» Je lui ai répondu que nous pourrions voir à cela.

J'ai téléphoné à la *First Memorial Society*, et exposé à mon interlocuteur l'objet de mon appel. «Je peux vous faire deux prix, me dit–il. Un pour renvoyer son corps à Edmonton par avion et l'autre pour le renvoyer par train. Lui demanderiez–vous sa préférence?»

Cette dame était manifestement très déprimée. Tout au long de notre conversation, elle avait fui mon regard. J'étais très mal à l'aise de lui poser cette question, mais nous avons pour politique au bureau de donner l'information sur un ton compatissant, et nous respectons le droit de chacun de décider.

Je lui ai donc posé la question. Pour la première fois, elle m'a regardé droit dans les yeux, et j'ai vu un scintillement dans ses yeux. «Le train passe–t–il par Jasper», qu'elle me demande?

Nous faisons tous des expériences, où nous nous arrêtons pour réfléchir à ce que nous faisons et à la façon dont nous le faisons. J'ai alors compris que mon interlocutrice n'était pas là pour planifier ses funérailles. Elle n'était pas pressée de mourir. Elle voulait l'aventure. Elle voulait une vie, et elle était tout à fait capable d'en avoir une, malgré toutes ses maladies. Elle était handicapée; elle n'avait pas accès à son argent; elle était déprimée.

Nous nous sommes donc attaquées à ce que nous aurions dû faire au départ, soit à la façon dont elle allait reprendre les cordons de sa bourse, dont elle allait commencer à prendre elle–même ses décisions.

Ce fut un point tournant dans ma vie, car cela m'a fait remettre en question une foule d'idées que nous avons sur nos aînés. Je reviendrai sur certaines d'entre elles un peu plus tard, mais j'estime que l'âgisme de notre société nous empêche de réagir comme nous le devrions à l'exploitation des aînés. Je m'étendrai un peu plus là–dessus tantôt.

[*Text*]

To me, what we call elder abuse is really the convergence of a number of family violence issues. It is practised greed, misuse of power and control, violence. It is practised on frail bodies and often very isolated people who have experienced a number of losses associated with ageing. Let me just show you something about what we found at our agency.

When we talk about violence in our society, the terms we use tend to differentiate among the victims. We talk about child abuse, about wife abuse, and about elder abuse; but there are some similarities that go right across all those abuses in our society. There is a hand–out in your blue folder that is a printout of this material.

The similarities are that the abuser dominates and controls; most of this abuse in the family relationships is a betrayal of trust between intimates; generally abuse depends on isolation of the victim. Abuse thrives in secrecy, and if you can break the silence you often break the abuse. Adult victims are usually women and the abusers are usually male.

For the last five or six years we have been seeing four or five cases of victims of elder abuse a month in our office. There are consistent figures: four or five cases every month. It seldom changes much. The majority of the people we are seeing are abused and disabled and elderly women; 85% of our cases involve women and 61% of the people are over the age of 75. It is not uncommon to have people over the age of 85 who are being abused or mistreated by people they should be able to trust. Also, 75% of the victims are disabled or they have serious or multiple health problems, and I think the disability or the health problems tend to isolate them or to play into the abuser's hands and the abuser isolates them.

Surprisingly to me, when we first started this work, 65% of the people actually had below–poverty income. I think the reason is that so often the abuser is an adult son or an adult relative who is dependent on drugs or alcohol and mom—it is usually mom—has a pension cheque coming in every month. She might not have a lot of money, but she has an assured income. Fifty–five percent of the people we are seeing who have been abused are actually providing housing or support in some other way for the abuser.

We often think about abuse of elderly people as being abuse by a care–giver. In fact, what we're seeing is that more often the elderly person in some way is providing care themselves, or support, financial help, or shelter.

• 1125

Remember, I did a lot of work with younger women who were being battered by their husbands.

The other thing that really surprised me is that 65% of the people we work with are ready to take action to end the abuse once we give them information about what they can do that's attractive to them. We don't say, ''Yes, you can end the abuse by going to live in a care facility and leaving your son in your house''; we say, ''There are legal ways to get an abusive son out of your house''. Sixty–five percent of them will say, ''Yes, I want you to do that''.

[*Translation*]

Pour moi, ce que nous qualifions d'exploitation des aînés, c'est véritablement la convergence de divers problèmes de violence familiale. C'est la cupidité appliquée, l'abus de pouvoir et de contrôle, la violence. Elle vise des personnes frêles et souvent complètement isolées à qui l'âgisme a infligé plusieurs pertes. Je vais vous montrer une chose que nous avons découverte dans notre agence.

En parlant de violence dans notre société, nous avons tendance à utiliser des termes qui différencient les victimes. Ainsi, nous parlons de violence faite aux enfants, de violence conjugale, et d'exploitation des aînés; mais certaines similarités caractérisent toutes ces formes de violence dans notre société. Vous trouverez dans votre chemise bleue un document qui est un imprimé de ce texte.

Les similarités sont que l'abuseur domine et contrôle; la plupart des abus dans les relations familiales sont une trahison de la confiance qui règne entre intimes; généralement, l'abus dépend de l'isolement de la victime. Le secret profite à l'abus, et il suffit souvent de rompre le silence pour échapper aux mauvais traitements. Les victimes adultes sont habituellement des femmes, et les abuseurs habituellement des hommes.

Depuis cinq ou six ans, nous accueillons au bureau quatre ou cinq victimes d'exploitation des aînés par mois. Le chiffre est toujours le même: quatre ou cinq cas par mois. Cela change rarement pour la peine. La plupart des personnes que nous voyons sont des femmes victimes d'abus, handicapées et âgées; 85 p. 100 de nos cas concernent des femmes et 61 p. 100 de notre clientèle a plus de 75 ans. Il n'est pas exceptionnel de voir des femmes de plus de 85 ans maltraitées par des personnes à qui elles devraient pouvoir faire confiance. De même, 75 p. 100 des victimes sont handicapées ou ont de graves ou multiples problèmes de santé, et je pense que l'invalidité ou les problèmes de santé ont tendance à les isoler ou à bien faire l'affaire de l'abuseur, qui en profite pour les isoler.

À ma grande surprise, lorsque nous avons commencé ce travail, 65 p. 100 de nos clients avaient un revenu les plaçant en deçà du seuil de pauvreté. C'est sans doute parce que l'abuseur est souvent un fils adulte ou un proche adulte qui est toxicomane ou alcoolique, et que maman—c'est habituellement maman—touche un chèque de pension tous les mois. Elle n'a peut–être pas beaucoup d'argent, mais son revenu est assuré. Cinquante–cinq pour cent de nos clients victimes d'abus logent ou aident autrement leur abuseur.

Nous pensons souvent que l'exploitation des aînés est le fait des soignants. En réalité, nous observons que, plus souvent, c'est la personne âgée elle–même qui fournit des soins, du soutien, de l'aide financière ou du logement.

Rappelez–vous, j'ai travaillé longtemps avec des femmes plus jeunes battues par leur mari.

L'autre chose qui m'a renversée, c'est que 65 p. 100 de nos clientes sont prêtes à faire quelque chose pour échapper aux abus lorsque nous leur proposons des moyens qui leur plaisent. Nous ne leur disons pas: «Oui, vous pouvez échapper à vos mauvais traitements: allez vivre dans un centre d'accueil et laissez votre maison à votre fils». Nous disons plutôt: «Il y a des moyens juridiques de vous débarrasser d'un fils abuseur.» Soixante–cinq pour cent nous disent: «Oui, allez–y donc.»

[*Texte*]

Some of the rest of them will think about it. Some of the rest of them will actually go away, but just knowing that they have some rights tends to shift the relationship and make them feel stronger in themselves. They might choose to change the relationship but not act on the abuse immediately.

We're finding that the majority of cases fall into these groupings, and this is in order of the number of cases we see. Most commonly, the abuser of an older women is still her husband, and it's usually a continuation of wife assault. It's wife assault gone old, gone grey.

In some ways it's even more difficult for an elderly woman to leave an abusive relationship than it is for a younger woman. A lot of elderly women have worked very hard all their lives for their home. Their house is really important to them. The way our laws are now in terms of family, for an older women to leave the house often has to be sold and the equity in it divided between the partners. Women will often choose to stay in a relationship because above all they want to stay in their own home.

Often older women who are being battered by their husbands don't get any support to leave from their adult children. A lot of denial goes on in families where there has been a lot of violence. Older women often don't leave because they want to have access to their grandchildren; they want to stay in their own community; they want to be near their doctor, their library — all the things we value as we get older.

One of the worst things we can do with older women is build transition houses for them. We need transition houses for some women, but if you say to older women that their option is to go to a transition house, it's not an attractive option to them. We have to find more helpful ways. What we learned about wife assault is to get the abuser out of the house and maintain the healthy part of the family in the home.

Often older men who are abusive and who have been battering their wives for a number of years are very controlling. They control the bank accounts. They often have the house or any property in their own name. The wife might not know anything about the family finances.

The second group of abusers we commonly see are what I've chosen to call opportunists. These are people who prey on elderly people. Often it's an adult son who saw dad beating up on mom and believes he also can treat his mother that way. Sometimes it's a younger relative. It's not uncommon for older people to call us and say that a nephew they've never really known very well has moved out to the coast and is living with them and the relationship is not good.

Generally people want to situate themselves where there are some assets like property, where there is some assured income. As a society we tend to find that very difficult, because we have beliefs that older people need family members around them. The opportunist often sets himself up to pretend that he's a care–giver. He says, ''Without my support and help she couldn't live on her own''. We get drawn into the complexities of these issues.

[*Traduction*]

Une partie des autres demandent à y réfléchir. Une partie des autres repartent tout simplement, mais le simple fait de savoir qu'elles ont des droits a tendance à changer la relation et à leur redonner une plus grande confiance en elles–mêmes. Elles peuvent décider de changer leur relation, sans pour autant dénoncer immédiatement les abus.

Pour nous, la majorité des cas entrent dans ces catégories, par ordre de nombre de cas que nous voyons. Très souvent, l'abuseur d'une femme âgée est encore son conjoint, et c'est habituellement la continuation de la violence conjugale. C'est une violence conjugale qui a vieilli, qui a grisonné.

À certains égards, il est encore plus difficile pour une femme âgée que pour une femme plus jeune d'échapper à une relation d'abus. Un grand nombre de femmes âgées ont travaillé d'arrache–pied toute leur vie pour leur maison. Leur maison est vraiment très importante pour elles. Avec nos lois familiales actuelles, pour qu'une femme âgée s'en aille, la maison doit souvent être vendue, et le produit divisé entre les partenaires. Les femmes choisissent souvent de rester dans une relation parce que, par–dessus tout, elles veulent conserver leur maison.

Souvent les femmes âgées battues par leur mari ne peuvent pas compter sur la moindre aide de leurs enfants adultes pour partir. On voit beaucoup de déni de la réalité dans les familles où il y a eu beaucoup de violence. Si les femmes âgées ne partent pas, c'est souvent parce qu'elles veulent avoir accès à leurs petits–enfants; elles veulent rester dans leur collectivité; elles veulent être proches de leur médecin, de leur bibliothèque — de toutes les choses auxquelles nous attachons du prix en vieillissant.

L'une des pires choses à faire pour les femmes âgées, c'est de leur construire des maisons de transition. Nous avons besoin de maisons de transition pour certaines femmes, mais elles ne sont pas toujours une option intéressante pour les femmes âgées. Nous devons trouver des moyens plus utiles. Dans le cas de la violence conjugale, nous avons appris qu'il faut chasser l'abuseur et garder à la maison le membre en santé de la famille.

Souvent, les hommes âgés qui sont des abuseurs et qui battent leur femme depuis des années contrôlent tout. Ils contrôlent les comptes bancaires. La maison ou les biens sont souvent à leur nom. L'épouse ne sait rien des finances familiales.

Le deuxième groupe d'abuseurs que nous voyons souvent est celui que j'appelle des opportunistes. Ce sont ceux qui font leur proie des aînés. C'est souvent un fils adulte qui a vu papa battre maman et qui estime pouvoir traiter sa mère de la même façon. Parfois, c'est un proche plus jeune. Il n'est pas rare qu'une personne âgée nous appelle pour nous dire qu'un neveu qu'elle n'a jamais vraiment bien connu est venu s'installer sur le littoral dans sa maison, et que la relation est mauvaise.

En général, les gens veulent s'installer là où il y a de l'actif, comme des biens, là où il y a un revenu assuré. Notre société trouve cela très difficile, convaincue qu'elle est que les aînés ont besoin de s'entourer des membres de leur famille. L'opportuniste se déguise souvent en soignant. «Sans mon appui et mon aide, dit–il, elle ne saurait se tirer d'affaire.» Nous nous laissons prendre dans les complexités de ces questions.

[*Text*]

The third group of abusive people we see are often people dependent on the older women for help and support. With the trend to de–institutionalization in British Columbia, a lot of adult children are coming home to live with mom and dad and they have a serious mental illness. We see a lot of people struggling to care for a spouse with dementia, some of which is caused by chronic abuse of alcohol. A very sad scenario is an older women who might have been battered by her husband over the years now caring for that same husband, who is in the early stages of dementia. Her body is very frail, and now when he hits her, he breaks a rib, or when he pushes her, she breaks a hip. Often it's difficult to remove her from that care–giving relationship before her health is seriously damaged.

• 1130

The fourth grouping of abusive situations we see is what we've come to call care–giving relationships. Some people talk about care–giver stress, where care falls to someone who's unwilling or unable to provide it and so most often the result is neglect or inadequate care; but also under this category we know there's a lot of institutional abuse. This is something to which we're going to have to pay some close attention, because in our province, and probably in other provinces in the country, we're having a number of major shifts in the provision of health care. People are being encouraged to stay longer in their own home. There is an assumption that all of us have caring families nearby and they have the ability to offer us some support. That's really not true for a lot of people.

Some of the assumptions that cloud our thinking when we talk about this issue of elder abuse lead to excuses. We excuse behaviour and we confuse victims and we end up supporting abusers by responding inappropriately. Let me just go through some of things I hear as I do my work.

All the time I hear from service providers that old people won't change, they're set in their ways, they won't learn new things. The other assumption is that they have no future. Well, tell that to the woman who wanted to go through Jasper on the train. She had a future. It could have been five minutes, ten years, twenty years. Who are we to say? People are living a lot longer. Also, she was certainly capable of change: she was capable of taking back her money, learning how to manage it, and making a new life for herself.

When we buy into those kinds of assumptions, we often don't offer victims attractive and acceptable alternatives to the mistreatment. So over and over again I'll hear service providers saying, ''Well, I would like to help her, but she won't go to a care facility. I know her son's abusing her, but she won't do anything about it''. However, the service provider doesn't think to ask who owns the house, who should leave the house. It's the mother who should stay in the house, and we have to find ways to support her to do that.

Another assumption I hear over and over again particularly from students. They phone me and say, ''What goes around comes around''. What they're saying is that the elderly person who's being abused was often an abusive parent. We've found

[*Translation*]

Notre troisième groupe d'abuseurs est souvent formé de personnes qui ont besoin de l'aide et de l'appui de la femme âgée. Avec la tendance à la désinstitutionnalisation en Colombie–Britannique, de nombreux enfants adultes, pourtant atteints d'une grave maladie mentale, rentrent à la maison pour vivre avec maman et papa. Nous voyons une foule de gens se battre pour prendre soin d'un conjoint souffrant de démence, d'une démence parfois attribuable à l'alcoolisme chronique. Le scénario le plus triste est celui de la femme âgée que son mari a battue toute sa vie et qui prend désormais soin de ce même mari, qui en est aux premiers stades de la démence. Elle a un corps fragile et, lorsqu'il la frappe, il lui casse une côte ou, lorsqu'il la bouscule, elle se fracture une hanche. Souvent, il est difficile de l'arracher à cette relation de soignante avant que sa santé ne soit gravement compromise.

Le quatrième groupe de situations d'abus, selon notre expérience, est celui que nous appelons les relations de soignant. Certains parlent du stress du soignant, où les soins incombent à quelqu'un qui ne veut pas ou ne peut pas les donner, de sorte que, la plupart du temps, l'aîné est négligé ou mal soigné; mais il y a également une bonne part d'abus institutionnels dans cette catégorie. Nous allons devoir voir cela de près car, dans notre province, et probablement ailleurs au pays, la prestation des soins de santé fait l'objet de plusieurs changements fondamentaux. On incite les personnes à rester plus longtemps chez elles. On suppose que nous avons tous, pas loin, une famille pour s'occuper de nous, et que la famille a la capacité de nous aider. Tel n'est vraiment pas le cas pour une foule de gens.

Certaines des idées reçues qui nous empêchent de voir clair dans le problème de l'exploitation des aînés débouchent sur des excuses. Nous excusons le comportement et nous déroutons les victimes et finissons par aider les abuseurs en ne réagissant pas comme il le faudrait. Je vais vous expliquer certaines des choses que j'entends dans mon travail.

Les fournisseurs de services ne cessent de me répéter que les aînés ne veulent pas changer, qu'ils sont ancrés dans leurs habitudes, qu'ils ne veulent rien apprendre de neuf. L'autre idée reçue, c'est qu'ils n'ont pas d'avenir. Allez donc dire cela à la dame qui voulait passer par Jasper dans le train. Elle en avait un avenir. Peut–être cinq minutes, 10 ans, 20 ans! Qui sommes–nous pour le dire? On vit beaucoup plus vieux de nos jours. De même, elle était certainement capable de changer: elle était capable de reprendre son argent, d'apprendre à le gérer, et de se refaire une vie.

Lorsque nous acceptons ce genre d'idées, nous offrons rarement aux victimes des solutions de rechange attrayantes et acceptables à leurs mauvais traitements. Les fournisseurs de services me rebattent les oreilles avec: «Ma foi, j'aimerais bien l'aider, mais elle ne veut pas entendre parler du centre d'accueil. Je sais que son fils abuse d'elle, mais elle ne veut rien y faire.» Mais il ne leur vient pas à l'esprit de demander qui est propriétaire de la maison, qui doit partir. C'est la mère qui doit rester dans la maison, et nous devons trouver moyen de l'y aider.

Il y a une autre idée reçue qu'on me sert tout le temps, surtout chez les étudiants. Ils me téléphonent pour me dire: «On a ce qu'on mérite». Ce qu'ils me disent, c'est que l'aîné victime d'abus a souvent lui–même déjà abusé de ses enfants.

[*Texte*]

that it's more likely that the elderly person being abused was abused throughout her entire lifetime. The elderly person being abused is a woman who's just experiencing yet another abuse and a continuation of abuse.

Care providers are telling me that they're running into something. Apparently a study was done on the prairies about the hired girl, when during the Depression farm girls were sent into town to live with town families and a number of them were sexually abused. Now these women are older and in need of care themselves, and someone handling their body—a care–giver, a nurse, someone looking after them—is triggering all those memories of that old abuse and causing a lot of anxiety.

• 1135

We need to learn more about the kind of abuse women have experienced in their lifetime. Certainly we can't use that as an excuse to blame them for the fact that they're being abused.

Rick Hansen says that people talk to the person pushing the wheelchair; they don't talk to the person in the wheelchair. For whatever reason, there's something about being disabled or old that leads people to think that you're stupid or incompetent or just not there. We have to change that.

I guess the other most prevalent notion about being old is that old people are dependent on others for care. When we think about older people in that way, we again start blaming them for the abuse they experience. We talk about care–giver stress. In fact, I don't believe that being dependent on somebody for care is an excuse or a justification for abuse. We're not abused because we're dependent on someone for care; we're abused because the abuser misuses his power, his control, or he's greedy, or he can't control his anger—for all those reasons.

Let me just finish by talking a little bit about some of the recommendations I'd like to make to you.

I'd like to recommend that we allocate more money and resources to action research or outcome research. We need to know more about the relationships between victim and abuser; we need to know which intervention techniques work best to effect long–term change; we need to know how elder abuse is related to violence against women generally, and therefore how we can integrate services rather than setting up separate and fragmented services for older people. How can we plan services that foster independence and supportive interdependence? In other words, how do we support the strengths in families? How do we keep the elderly person active in the community?

My second recommendation is that the federal government, for a limited period of time, perhaps five years, with a phasing–in period and a phasing–out period, fund elder abuse centres in each province. These could be almost centres of excellence, which could educate and train existing services and gatekeepers to respond appropriately to reports of abuse. These centres could encourage coordination of services and development of protocol so that everybody has a plan for what they will do if there's a case of abuse. These centres could also offer information and consult with people who are working on abuse cases.

[*Traduction*]

Nous avons vu qu'il est plus fréquent que l'aîné victime d'abus l'ait été lui aussi pendant toute sa vie. La victime aînée est une femme qui subit encore d'autres abus et la continuation des abus passés.

Les fournisseurs de soins me disent qu'ils sont en train de faire une découverte. Apparemment, il s'est fait dans les Prairies une étude sur les filles engagées, les filles rurales que, pendant la Crise, on a envoyées vivre chez des citadins, et dont un certain nombre ont été victimes d'abus sexuels. Ces femmes ayant vieilli, elles ont elles–mêmes besoin de soins, et celui qui s'occupe de leur corps—un soignant, une infirmière, ou quelqu'un d'autre—déclenche tous ces souvenirs des abus passés, et provoque une immense anxiété.

Nous devons en savoir plus long sur le genre d'abus dont les femmes ont été victimes pendant leur vie. Certes, cela ne saurait nous servir d'excuse pour leur reprocher d'avoir été victimes.

Rick Hansen dit qu'on parle toujours à la personne qui pousse le fauteuil roulant; pas à la personne qui est dans le fauteuil. Pour une raison inconnue, il y a dans le fait d'être handicapé ou vieux quelque chose qui fait penser qu'on est stupide ou incompétent ou pas tout à fait là. Il faut que cela change.

L'autre notion la plus répandue au sujet de la vieillesse, c'est que les aînés dépendent des autres pour leurs soins. Lorsque c'est ainsi que nous voyons les aînés, nous commençons encore une fois à les tenir responsables des abus dont ils sont victimes. Nous parlons du stress du soignant. En réalité, je ne crois pas que le fait d'être tributaire de quelqu'un d'autre pour ses soins puisse excuser ou justifier les abus. La cause des abus n'est pas que nous sommes tributaires de quelqu'un d'autre; c'est parce que quelqu'un abuse de son pouvoir, de son contrôle, ou est cupide, ou ne maîtrise sa colère—c'est pour toutes ces raisons.

Je termine en vous touchant un mot de certaines des recommandations que j'aimerais vous faire.

J'aimerais recommander que nous consacrions plus d'argent et de ressources à la recherche–action ou à la recherche–résultat. Nous devons en savoir davantage sur les relations entre victime et abuseur; nous devons connaître les techniques d'intervention les plus efficaces pour le changement à long terme; nous devons connaître le lien entre l'exploitation des aînés et la violence faite aux femmes en général, et par conséquent savoir comment intégrer nos services plutôt que de créer des services distincts et fragmentés pour les aînés. Comment pouvons–nous planifier des services qui favorisent l'indépendance et l'interdépendance d'appui? Autrement dit, comment appuyons–nous les forces des familles? Comment gardons–nous l'aîné actif dans son milieu?

Ma deuxième recommandation, c'est que le gouvernement fédéral, pour un temps limité, cinq ans peut–être, avec périodes de transition graduelle et de retrait graduel, finance des centres pour aînés victimes d'abus dans chaque province. Ce pourrait presque être des centres d'excellence, capables d'enseigner aux services et aux protecteurs existants comment réagir aux rapports d'abus. Ces centres pourraient encourager la coordination des services et l'élaboration de protocoles pour que chacun ait un plan d'action pour les cas d'abus. Ils pourraient aussi offrir de l'information et avoir des consultations avec les personnes chargées des cas d'abus.

[*Text*]

Cases of abuse of elderly people are extremely complex and difficult to resolve, so service providers who are working with very limited time and resources often get very frustrated and very burned out. They need to consult with someone and they need to be supported and validated in their work.

The third recommendation I'd like to make is that the federal government should build into every project and every contract an expectation that people will offer outreach services to elderly and disabled people and that protocols will be developed to respond to abuse.

At our agency our target group of clients are people who wouldn't otherwise have access to help. In that way, we don't just deal with the first person to come in the door, or the person who can advocate strongly for themselves. What we say about that is those people are most likely to be able to help themselves and solve their own problem. We have to get to the people who are least likely to receive services, who are least likely to be able to help themselves. So I would like to suggest that we should target those people.

The fourth recommendation I'd like to make is that the federal government should cost–share with the provinces the provision of advocacy services to ensure that older people have access to information about their rights and to services and benefits that enable them to live independently; that help is actually available to assist victims; that other services and the justice system are responsive to the needs of older adults; and, most importantly, that the older person's voice is heard.

• 1140

In closing, I'd like to say something I've learned about elder abuse; that is, that it probably comes closest to touching in all of us our own capacity to be an abuser and our own capacity to be abused. There is something inescapable about this topic. All of us either have elder parents or deal with aging ourselves.

Some denial goes along with this topic. The realization of how easy it is to lose our own independence and our own autonomy and how vulnerable we could potentially be causes us in some way to believe that if it can happen to me, it means I can't control my life, so the people to whom it happens must have done something to deserve it. We have to deal with the denial around this issue.

Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Ms McKenzie.

I now shall leave the floor open to questions. Perhaps Mr. MacAulay could start.

Mr. MacAulay (Cardigan): Welcome, Pearl McKenzie, to Ottawa. You gave a fine presentation.

As you closed, you indicated that some of the elderly people feel that they deserve what they get. Once we heard here a presentation in which the older lady was abused twice a week during her life and when they retired she was abused five times a week. They asked what she would really like, and she answered that she would like to go back to being abused twice a week. That's a sad realization.

[*Translation*]

Les cas d'exploitation des aînés sont extrêmement complexes et difficiles à résoudre. Par conséquent, les fournisseurs de services qui disposent d'un temps et de ressources très limités sont souvent très frustrés et complètement brûlés. Ils ont besoin de consulter, ils ont besoin d'être appuyés et confortés dans leur travail.

Ma troisième recommandation, c'est que le gouvernement fédéral devrait préciser dans chaque projet et chaque contrat qu'il s'attend qu'on offre des services d'approche des aînés et des handicapés et qu'il y ait des protocoles sur la façon de traiter les abus.

Dans notre agence, notre groupe cible de clients est les personnes qui n'auraient par ailleurs pas accès à une aide. De cette façon, nous n'acceptons pas le premier venu, ni la personne qui sait très bien se défendre. Quant à nous, ces gens–là ont toutes les chances de pouvoir s'aider eux–mêmes, et de régler seuls leur problème. Nous devons rejoindre ceux qui ont le moins de chances de recevoir des services, qui ont le moins de chances de pouvoir s'aider eux–mêmes. J'aimerais donc faire valoir que nous devrions cibler ces gens–là.

Ma quatrième recommandation, c'est que le gouvernement fédéral doit financer, conjointement avec les provinces, des services de défense et de promotion pour faire en sorte que les aînés puissent se renseigner sur leurs droits et sur les services et les prestations qui leur permettent de conserver leur autonomie; qu'il y ait effectivement de l'aide pour les victimes; que d'autres services et l'appareil judiciaire sachent répondre aux besoins des adultes âgés; et, chose extrêmement importante, que la voix de l'aîné est entendue.

En terminant, j'aimerais dire une chose que j'ai apprise au sujet de l'exploitation des aînés; c'est probablement ce qui rejoint le plus, chez chacun d'entre nous, notre capacité d'être abuseur et notre capacité d'être victime. La question a quelque chose d'inévitable. Nous avons tous des parents aînés, ou nous avons tous à composer nous–mêmes avec le vieillissement.

Il y a une part de déni de la réalité là–dedans. En voyant combien il est facile de perdre notre indépendance et notre autonomie, et combien vulnérable nous pourrions être, nous sommes d'une certaine façon portés à croire que, si cela peut nous arriver, cela signifie que nous ne sommes plus maîtres de nos vies, de sorte que les gens à qui cela arrive doivent l'avoir en quelque sorte mérité. Nous devons composer avec le déni de la réalité qui entoure cette question.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, madame McKenzie.

Je vais maintenant accepter les questions. M. MacAulay pourrait peut–être débuter.

M. MacAulay (Cardigan): Bienvenue, Pearl McKenzie, à Ottawa. Vous avez fait un excellent exposé.

Dans votre conclusion, vous avez dit que certains des aînés pensent mériter leur sort. On nous a déjà parlé ici d'une vieille dame qui avait été victime d'abus deux fois par semaine pendant sa vie, puis cinq fois par semaine après la retraite. Invitée à dire ce qu'elle aimerait vraiment, elle a répondu qu'elle aimerait retourner aux abus bihebdomadaires. Que c'est triste!

[*Texte*]

There is certainly a link between children being abused and then the wife being abused, and then it leads right into elder abuse. Wouldn't you agree that it's generally the same people?

Ms McKenzie: I would agree.

Mr. MacAulay: You indicated that in most cases the male is the abuser. Is this to fill some kind of a vacuum within himself, or to show that he is the authority in the house?

Ms McKenzie: I think abuse is many things. Certainly there are some men out in the world who don't have a lot of self–esteem and don't feel good about themselves, and they go home and they exercise whatever power they've got where it is safe to do that.

Also, men have been trained or socialized to be the controllers in our society. When you look at our society as a whole — when we use force to make people behave, how we value youth, how we value people according to what they can do in the marketplace — a lot of issues come in.

Mr. MacAulay: You also indicated that in one of your studies, or within your area, 65% of the elders who are abused are willing to take some action. Are they willing to take action realizing that they might not be able to live in their own home? What we need in the line of transition houses and funding is what I would like you to address on that.

Ms McKenzie: We need transition houses for immediate safety.

Mr. MacAulay: I'm really surprised by the 65% figure. I don't think that was ever. . . We had had indicated to us that the fear of coming forward was so big, but now you tell us that. . .

Ms McKenzie: Well, I was surprised too. The challenge to us who are offering help is to be creative enough to offer older women — it's mostly older women — but older men too, some options that are attractive to them to end the abuse. We have to take care not to offer them a transition house, but to offer them safety in their own homes if we can.

Mr. MacAulay: Do you think we're seeing just the tip of the iceberg of elder abuse, or do you see more complex cases coming forward? What do you see?

• 1145

Ms McKenzie: I don't know. It puzzles me that we've seen, consistently, four or five cases a month for five years. The number doesn't seem to fluctuate. I don't pretend that we're seeing every case of abuse that happens in our community, but I know it's there. I don't know to what extent it's there. Our community is roughly 150,000 people.

Mr. MacAulay: Do you believe that education is where we have to go? Unfortunately, a large portion of our society probably is not aware, and another portion does not wish to admit that this type of thing takes place. Do you not think that we need something in the line of ParticipACTION? In what direction do you think we should go in that area? Is it to have people really believe that it's unacceptable and that if we don't do something about it, then by that very fact we ourselves are the cause of the problem?

[*Traduction*]

Il y a certainement un lien entre les mauvais traitements infligés aux enfants et la violence conjugale, et cela mène directement à l'exploitation des aînés. Ne penseriez–vous pas que ce sont généralement les mêmes personnes.

Mme McKenzie: Oui, en effet.

M. MacAulay: Dans la plupart des cas, avez–vous dit, c'est l'homme qui est l'abuseur. Est–ce pour remplir une espèce de vide dans lui–même, ou pour montrer qu'il est le maître de la maison?

Mme McKenzie: Les abus, ce sont bien des choses. Bien sûr, il y a des hommes dans le monde qui n'ont pas grande estime de soi et qui ne s'aiment pas beaucoup; arrivés à la maison, il exercent le pouvoir qu'ils ont là où ils ne sont pas menacés.

De même, les hommes ont été formés ou socialisés pour être les contrôleurs dans notre société. Considérée dans son ensemble — l'utilisation de la force pour imposer les bons comportements, la valeur que nous accordons à la jeunesse, la valeur que nous accordons aux personnes selon ce qu'elles peuvent faire sur le marché — notre société met en cause de nombreuses questions.

M. MacAulay: Vous avez également dit que, dans une de vos études, ou dans votre région, 65 p. 100 des aînés victimes d'abus sont disposés à faire quelque chose pour s'en sortir. Sont–ils disposés à agir en sachant qu'ils pourraient ne pas pouvoir rester chez eux? Si je vous demande cela, c'est pour vous entendre dire ce qu'il nous faut en fait de maisons de transition et de financement.

Mme McKenzie: Nous avons besoin de maisons de transition pour la sécurité immédiate.

M. MacAulay: La proportion de 65 p. 100 m'étonne beaucoup. Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu. . . On nous a expliqué que la crainte de s'avancer est énorme, et voilà que vous nous dites que. . .

Mme McKenzie: Eh bien, j'ai été surprise aussi. Le défi pour nous qui offrons de l'aide, c'est d'être assez créatifs pour offrir aux femmes âgées — ce sont surtout des femmes âgées — et aux hommes âgés également, certaines options alléchantes à leurs yeux pour en finir avec les abus. Nous devons veiller à ne pas leur offrir une maison de transition, mais à leur offrir plutôt la sécurité dans leur maison, si possible.

M. MacAulay: Y voyez–vous seulement la pointe de l'iceberg de l'exploitation des aînés, ou imaginez–vous des cas plus complexes? Comment voyez–vous cela?

Mme McKenzie: Je ne sais pas. Qu'il y ait toujours eu quatre ou cinq cas par mois pendant cinq ans, cela me rend perplexe. Il ne semble pas y avoir la moindre fluctuation. Sans prétendre que nous voyons chaque cas d'abus qui se produit dans notre collectivité, je sais qu'ils sont là. J'ignore dans quelle mesure. Nous sommes une collectivité d'environ 150 000 habitants.

M. MacAulay: Pensez–vous que la solution passe par l'éducation? Malheureusement, un vaste segment de notre société ignore, et une autre partie ne veut pas admettre, l'existence de ce phénomène. Ne pensez–vous pas que nous devons faire quelque chose dans le sens de ParticipACTION? À votre avis, quelle orientation devons–nous prendre dans ce domaine? Est–ce de faire vraiment comprendre aux gens que c'est inacceptable et que, par notre refus d'intervenir, nous sommes nous–mêmes la cause du problème?

[*Text*]

Ms McKenzie: May I show you something? At our agency we've found that people don't phone us and say, ''Someone's abusing me'', or ''Someone's taking my money''. What they do is they phone and say, ''Where can I find an apartment for under $500 a month?'' Or, ''Can I declare my son or my married daughter as a dependant for income tax purposes?''

It's an American expression, but what I've learned is that we have to train the gatekeepers so that anybody who comes in contact with an elderly person has to be alert to the potential or the possibility of abuse. If we do that kind of education, then we can start identifying the abuse that's happening. We can put the whole community on guard to protect and support older people.

Mr. MacAulay: Very good.

Mr. Johnson (Calgary North): Ms McKenzie, I would like sincerely to welcome you to the committee. I'm very pleased that you've come such a great distance, from Vancouver, to share these ideas with us.

I was a little surprised by the number of five per month that you gave. I thought it would be much higher. I haven't done the calculations; but, just doing some scribbling, but it seems that at that rate you're never going to get to the problem.

When I listened to your recommendations each of them sounded very reasonable and very comfortable and, quite frankly, very bureaucratic. I thought to myself, ''Is this really all we want to do?'' It seems to me that there must be something more that we can challenge ourselves and the federal government to do. Let me give you an example, and I don't know if this is the right one.

I read through your book on elder abuse and neglect while you were testifying—not thoroughly of course, but highlighting it—and each section starts with a few little stories, anecdotes relating to elders who are being abused. It occurs to me that we could challenge the federal government, for example, to start a mini–soap TV program. There are one–or two–minute vignettes on TV in the advertising time slots, and there are little soap operas, perhaps, carrying through. This is the style nowadays. I know there's an advertisement for tea where an ongoing soap opera type of story line connects the spots. Perhaps we could do this kind of thing on elder abuse.

As you say, most people don't acknowledge it, but I really think that first of all they don't know what elder abuse is. In their own lives they aren't conscious of elder abuse. So we need these little stories to flash on the screen.

I also think that some of the elders who are being abused don't know what elder abuse is, that they have been in such an abused state for most of their lives that this is normal.

• 1150

Ms McKenzie: I agree.

Mr. Johnson: So there might be little vignettes flashing on the screen saying, ''This is wrong. This is elder abuse, and there's a solution for it. If this is happening to you, call this number.'' There are different examples. Quite frankly, I can see

[*Translation*]

Mme McKenzie: Puis–je vous montrer quelque chose? À notre agence, nous avons constaté que les gens ne nous téléphonent pas pour nous dire: «Je suis victime d'abus», ou «On me prend mon argent.» Non, ils téléphonent plutôt en disant: «Où puis–je trouver un appartement pour moins de 500$ par mois?», ou «Puis–je déclarer mon fils ou ma fille marié comme personne à charge aux fins de l'impôt sur le revenu?».

C'est une expression américaine, mais j'ai appris que nous devons former les protecteurs, de manière à sensibiliser à la possibilité d'abus tous les intervenants qui viennent en contact avec les personnes âgées. En faisant ce genre d'éducation, nous pourrons commencer à déterminer les abus commis. Nous pourrons mettre toute la collectivité en garde pour protéger et appuyer les aînés.

M. MacAulay: Très bien.

M. Johnson (Calgary–Nord): Madame McKenzie, je vous souhaite une sincère bienvenue au comité. Je suis très heureux que vous ayez pu faire tout ce trajet, depuis Vancouver, pour partager ces idées avec nous.

J'ai été un petit peu surpris par votre chiffre de cinq par mois. Je me serais attendu à beaucoup plus. Je n'ai pas fait de calculs mais, dans mes griffonnages, il m'a semblé qu'à ce rythme vous n'attaquerez jamais le problème.

Chacune de vos recommandations m'a paru très raisonnable et très réconfortante et, à vrai dire, très bureaucratique. Je me suis dit: «Est–ce vraiment tout ce que nous voulons faire?» Il me semble qu'il doit y avoir un plus grand défi à relever pour nous et pour le gouvernement fédéral. Laissez–moi vous donner un exemple, sachant qu'il n'est peut–être pas bon.

Pendant votre témoignage, j'ai lu votre livre sur les abus et la négligence dont les aînés sont victimes—pas à fond, bien sûr, mais en diagonale. Chaque section commence par quelques petites histoires, des anecdotes concernant les aînés victimes d'abus. Je me dis que nous pourrions mettre le gouvernement fédéral au défi, par exemple, de commencer une mini–opéra–savon. La télévision nous présente des vignettes d'une minute ou deux dans les créneaux publicitaires, et il y a de petites opéras–savon, peut–être, qui passent. C'est la mode aujourd'hui. Je sais qu'il y a une annonce pour le thé où un scénario à saveur d'opéra–savon forme le lien entre les messages. Nous pourrions peut–être faire ce genre de choses dans le cas de l'exploitation des aînés.

Comme vous l'avez dit, la plupart des gens ne l'admettent pas, mais je suis persuadé que nous ne savons pas, au départ, ce qu'est l'exploitation des aînés. Dans leur vie personnelle, ils n'ont pas conscience de l'exploitation des aînés. Nous avons donc besoin de présenter ces petites histoires à l'écran.

Je pense aussi que certains des aînés exploités ne savent pas ce qu'est l'exploitation des aînés, croyant leur état normal, pour avoir passé le plus clair de leur vie dans un état de victime d'abus.

Mme McKenzie: Je suis d'accord.

M. Johnson: On pourrait donc avoir à l'écran des petites vignettes avec le message: «Mauvais. C'est de l'exploitation des aînés. Il y a une solution. Si vous vivez cela, composez tel numéro.» Il y a différents exemples. Bien honnêtement, je peux

[*Texte*]

much more exciting ways to energize the community than what I call your bureaucratic recommendations. So, if you don't mind, I'm a little bit critical, and I would like to challenge you to be much more imaginative on our behalf, because it's you people who are on the front line who can challenge us as politicians.

I'm sure this is just one idea that I have got sitting here. There must be a hundred different ideas about how to revitalize the community in terms of church and community organizations and all the different structures that exist in society, for the federal government to play a role in cooperation with the provinces in a quick and. . .I don't want to say the word "attractive" exactly, but in a way that catches people's attention and makes this problem real and understandable. I don't mean just printing more brochures. In our modern society there have to be better ways of playing a role.

There is another area in which I'd like to see more recommendations. We need to deal with what the federal government can do in terms of changing laws to empower the elderly victims of abuse.

Ms McKenzie: Yes.

Mr. Johnson: All these things.

So two areas are missing: the energy of revitalizing the community and the specific recommendations that we as a government can do right now in terms of changing the law: "Do this. Do that". That's what I as a member need to hear.

Ms McKenzie: I agree with you. These are bureaucratic recommendations.

My concern would be that if we do something to raise consciousness. . . I agree with you that we have to make people aware that sometimes their actions take power from older people, which leads to abuse. Also, sometimes older people have to understand that they have rights and options.

The reality in our province—and I think this is true in the rest of Canada—is that if an older person has been victimized by someone, then she can't get any help. She doesn't qualify for legal aid. Say, for instance, that someone talks her into transferring title to her house into their name. She's not eligible for legal aid. If we're successful in getting a charge laid against the offender, then he can get legal aid; but she can't.

I'm concerned about raising the expectation of people who are being victimized that they'll be able to get help, because when you do that they're victimized all over again when they go out and find that they can't get help, when they reach out but no one is there to help them.

Mr. Johnson: Then shouldn't your recommendations also be saying specifically what laws need to be changed? I'm very discouraged when people say we need to do more studies and have more training. I know that all these things are right and needed. I'm not saying that we shouldn't do them, but they're so "cotton–picking" ordinary. That's what drags us down here: we just get so encumbered by all the studies and all the programs, but we need action.

[*Traduction*]

imaginer, pour énergiser la collectivité, des façons beaucoup plus excitantes que vos recommandations, que je qualifie de bureaucratiques. Par conséquent, si vous me permettez, je vous fais des petits reproches, et j'aimerais vous inviter à faire preuve de beaucoup plus d'imagination pour nous, car c'est vous, qui êtes sur la ligne de feu, qui pouvez proposer des défis aux hommes et femmes politiques que nous sommes.

Ce n'est sans doute qu'une idée que j'ai eue en vous écoutant. Il doit y avoir des centaines d'idées différentes sur la façon de revitaliser la collectivité, par le biais des organismes paroissiaux et communautaires et de toutes les structures différentes qui existent dans la société, de telle manière que le gouvernement fédéral joue un rôle en collaboration avec les provinces en vue d'une solution rapide et. . . je ne veux pas dire le mot «séduisante» exactement, mais d'une façon qui retient l'attention et qui concrétise et explique clairement le problème. Et je ne parle pas d'imprimer encore des brochures. Dans notre société moderne, il y a de meilleurs moyens de jouer un rôle.

Il y a un autre domaine où j'aimerais voir plus de recommandations. Nous devons voir ce que le gouvernement fédéral peut faire pour changer les lois afin de donner des pouvoirs aux victimes âgées.

Mme McKenzie: Oui.

M. Johnson: Toutes ces choses–là.

Il manque donc deux choses: l'énergie de la revitalisation de la collectivité, et les recommandations précises que nous pouvons, comme gouvernement, appliquer dès maintenant, en ce qui concerne la modification de la loi: «Faites ceci. Faites cela.» C'est ce que je voudrais entendre, comme membre du comité.

Mme McKenzie: Je suis d'accord avec vous. Ce sont des recommandations bureaucratiques.

Une crainte, si nous prenons des mesures de sensibilisation. . . Je reconnais la nécessité de faire comprendre à tous que leurs actions enlèvent parfois du pouvoir aux personnes âgées, d'où source d'abus. De même, les aînés doivent parfois comprendre qu'ils ont des droits et des options.

La réalité dans notre province—et je pense que c'est la même chose dans le reste du Canada—c'est que la personne âgée qui est la victime de quelqu'un d'autre n'arrive pas à trouver de l'aide. Elle n'a pas droit à l'aide juridique. Mettons, par exemple, qu'elle se laisse convaincre par un beau parleur de lui transférer le titre de propriété de sa maison. Elle n'est pas admissible à l'aide juridique. Si nous parvenons à faire porter une accusation contre le responsable, lui a droit à l'aide juridique; pas elle.

Je m'en voudrais de susciter chez les victimes l'espoir qu'elles pourront avoir de l'aide, car elles seraient encore plus écrasées en découvrant que ce n'est pas le cas, en voyant que personne ne répond à leur appel à l'aide.

M. Johnson: Vos recommandations ne devraient–elles donc pas préciser également quelles lois il faut changer? Je suis abasourdi lorsqu'on vient me dire qu'il faut encore des études et encore de la formation. Je sais que toutes ces choses–là sont bonnes et nécessaires. Je ne dis pas qu'il ne faut pas les faire, mais elles sont si ordinaires. C'est ce qui nous paralyse: alors que nous avons besoin d'action, nous nous embarrassons de toutes les études et de tous les programmes.

[*Text*]

More than anything, we need to find from the community ways to re–energize and revitalize communities to take action.

Ms McKenzie: I appreciate your frustration. I would just like to suggest that we do have laws, but we're not enforcing them. I think Judith Wahl came and spoke to you.

I have police officers say to me, ''The judge doesn't want me to bring old men into court''. So if an elderly husband is battering his wife, police officers have the belief that they can't charge elderly men for assaulting their wives, that the judge would really look at that as being inappropriate.

• 1155

I've never had a case of abuse where charges have been laid. We've had all kinds of opportunities to lay charges, but for one reason or another they haven't been laid. It's similar to what we had to do with wife assault: we actually had to create policies asking the police to lay charges if, for one reason or another, the victim wasn't able to lay them herself.

So I understand your frustration, but one of the reasons why I suggested there should be provision of some advocacy is so we could effect some legal remedy. Most elder abuse is a violation of the Criminal Code or has some legal remedy there.

Mr. Young (Beaches—Woodbine): One thing we've heard in this committee is that you can't just package elder abuse as elder abuse. There are various forms and levels of elder abuse: physical abuse, financial abuse. I even suggested at one meeting that you also have to consider medical abuse and the way the whole medical profession approaches someone at a certain stage in their life. Insofar as women are concerned, it might not be at 65 years of age; it could be after 45. If she's got problems, they put a pile of Valium in her, without considering the whole condition of the person. I just want to establish that we're talking about abuse and the many forms it can take.

Ms McKenzie: I agree. Medication is often used to restrain people. Older women in smaller communities tell me that if they don't like the treatment they're getting from their doctor, if they're getting a lot of prescriptions and they don't want to take them, then it's impossible to find another physician, because the physicians won't take some else's patient. They stick together.

I think you're quite right.

Mr. Young: Perhaps society's whole problem is the way in which we tend to look at people as being productive or non–productive.

Ms McKenzie: Yes.

Mr. Young: I'm more familiar with the disabled community than I am with the work around this place. I know disabled issues better than elderly issues, but it seems to me that both are the same.

Ms McKenzie: I agree.

[*Translation*]

Plus que toute autre chose, nous devons trouver dans la collectivité des façons de réénergiser et de revitaliser les collectivités pour qu'elles agissent.

Mme McKenzie: Je comprends vos frustrations. Permettez–moi de dire que nous avons des lois, mais que nous ne les appliquons pas. Judith Wahl est venue vous en parler.

Des agents de police m'ont dit: «Le juge ne veut pas que je traduise des hommes âgés devant le tribunal.» Donc, si un mari âgé bat sa femme, les agents de police se croient incapables de l'accuser d'assaut, parce que le juge verrait cela d'un mauvais oeil.

Je n'ai jamais vu un cas d'abus où des accusations aient été portées. Nous avons eu une foule d'occasions de porter des accusations, qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pourtant pas été portées. C'est comme ce que nous avons dû faire dans le cas de la violence conjugale: nous avons effectivement dû adopter des politiques demandant à la police de porter des accusations si, pour une raison ou pour une autre, la victime n'est pas capable de le faire elle–même.

Vos frustrations sont donc compréhensibles, mais si j'ai préconisé qu'il y ait certains efforts de défense et de promotion, c'est pour avoir un certain recours juridique. L'exploitation des aînés est la plupart du temps une infraction au Code criminel, ou peut faire l'objet d'un recours juridique quelconque.

M. Young (Beaches—Woodbine): Le comité a compris qu'il est impossible d'apposer sur l'exploitation des aînés l'étiquette «exploitation des aînés». Il y a diverses formes et divers niveaux d'abus contre les aînés: les abus physiques, les abus financiers. J'ai même fait valoir, lors d'une réunion, qu'il faut aussi examiner les abus médicaux et la façon dont toute la profession médicale perçoit les gens à un certain stade de leur vie. En ce qui concerne les femmes, ce n'est peut–être pas à 65 ans; c'est peut–être après 45 ans. Si la femme a des problèmes, on la bourre de valium, sans égard à l'ensemble de son état. Je veux tout simplement établir que nous parlons des abus et des nombreuses formes qu'ils peuvent prendre.

Mme McKenzie: Je suis d'accord. La médication sert souvent à immobiliser le sujet. Les femmes âgées des petites collectivités me disent que, lorsqu'elles n'aiment pas le traitement qu'elles ont de leur médecin, lorsqu'elles refusent de prendre tous les remèdes qui leur sont prescrits, elles n'ont pas la possibilité d'aller voir un autre médecin, parce que les médecins ne prennent pas les patients de leurs confrères. Ils se tiennent ensemble.

Vous avez bien raison.

M. Young: Tout le problème de la société est peut–être que nous avons tendance à catégoriser les gens en productifs et improductifs.

Mme McKenzie: Oui.

M. Young: Je connais mieux le milieu des handicapés que le travail qui se fait ici. Je connais mieux les problèmes des handicapés que les problèmes des aînés, mais j'ai l'impression qu'ils se ressemblent.

Mme McKenzie: Je suis d'accord.

[*Texte*]

Mr. Young: What you're talking about is providing the means and assistance, where necessary, to allow people to live as independently as possible. When you take a look at a lot of our legislation, and in fact the bureaucratic structure that exists in Ottawa, it's not geared to do that. Everything is geared on a health model. If someone's elderly, then it has to be a health problem; so we'll provide the program under a health model, rather than deal with an individual case. It's also a question of increasing public awareness of disabled issues and elderly issues.

You mentioned a couple of things, though, that struck me as interesting, where you mentioned that the spouse, usually male, gets into a whole cycle of the continuation of wife assault. I don't know what the demographics are, but that surprises me, because in the seniors buildings in my own constituency—I'll take a wild figure here—it seems to me that about 80% of them are widows.

Ms McKenzie: You're right.

Mr. Young: I guess you also have to arrive at an age cut–off. Are we talking about people over age 65? Of course there are different forms of being elderly.

Ms McKenzie: That's right, and we tend to look at people over the age of 55 with disabilities. I'm very uncomfortable with categorizing people according to age. I agree with you that it's more likely a disability that would make someone vulnerable to abuse, because they're more easily isolated because of that disability.

When I was talking about the groupings of abusers, I talked about husbands and then I talked about adult sons. However, it's true that in all the seniors buildings I've been in, 80% or more of the residents are women.

• 1200

Mr. Young: I just wanted it to be clear that an awful lot of these guys have died off.

Ms McKenzie: That's right.

Mr. Young: Maybe you could take a moment after you get back to B.C., if you have any other figures that could be helpful to the committee in that sense, so we'll not just be making a broad statement that it's mainly the male spouse that is the abuser. In my own experience in my own constituency, they could be neighbours of emptied houses practically; stolen houses, in other cases—or if not stolen, then nearly stolen.

Ms McKenzie: I agree. I have stayed away from numbers because we learn our information through delivery of services. We don't pretend to be doing research. I talked about groupings of abusers in the order in which we see them. What I call the opportunist abuser fits into the category I think you're talking about. It could very well be a neighbour, someone who insinuates himself or herself into the life of the older person.

Mr. Young: According to everything I understand about that form of abuse, whether it's spousal abuse, whether you're elderly or not, physical assault by males is really a power thing.

[*Traduction*]

M. Young: Dans votre optique, il s'agit de donner les moyens et de l'aide, lorsqu'il y a lieu, pour permettre aux personnes de conserver la plus grande autonomie possible. Or, un grand nombre de nos lois, et, de fait, la structure bureaucratique qui existe à Ottawa, ne sont pas fonction de cela. Tout est fonction d'un modèle de santé. Si quelqu'un est vieux, ce doit être un problème de santé; nous allons donc faire un programme selon un modèle de santé, plutôt que de traiter un cas individuel. C'est aussi une question de sensibiliser le public aux problèmes des handicapés et des aînés.

Vous avez mentionné une couple de choses, cependant, qui m'ont paru particulièrement intéressantes, et notamment que le conjoint, habituellement l'époux, est entraîné dans le grand cycle de la perpétuation de la violence conjugale. J'ignore ce que sont les caractéristiques démographiques, mais cela me surprend, parce que dans les établissements pour aînés de ma circonscription—je vais y aller au pif ici—il me semble qu'environ 80 p. 100 des résidents sont des veuves.

Mme McKenzie: Vous avez raison.

M. Young: Je suppose que vous devez aussi fixer une limite d'âge. Parlons–nous de personnes de plus de 65 ans? Naturellement, il y a différentes formes de vieillesse.

Mme McKenzie: C'est exact, et nous avons tendance à nous intéresser aux personnes handicapées de plus de 55 ans. Je n'aime pas du tout catégoriser les gens en fonction de l'âge. Je reconnais avec vous que c'est plus souvent le handicap qui rend vulnérable aux abus, car le handicapé est plus facilement isolé par son handicap.

Lorsque je parlais des catégories d'abuseurs, je parlais des maris, et je parlais des fils adultes. Mais il est vrai, que dans tous les établissements pour aînés que j'ai visités, 80 p. 100 ou plus des résidents sont des femmes.

M. Young: Je voulais faire ressortir clairement qu'un nombre considérable de ces hommes sont morts.

Mme McKenzie: C'est juste.

M. Young: Peut–être pourriez–vous prendre un moment après votre retour en Colombie–Britannique pour nous envoyer d'autres chiffres qui pourraient être utiles au comité dans ce sens, de façon que nous n'ayons pas à nous contenter d'un énoncé général disant que ce sont surtout les maris qui sont les abuseurs. Selon mon expérience, dans ma circonscription, il peut s'agir de voisins de maisons vidées, pour ainsi dire; de maisons volées, dans d'autres cas—sinon volées, presque volées.

Mme McKenzie: Je suis d'accord. Je n'ai pas voulu citer de chiffres, parce que nous savons cela par la prestation de nos services. Nous ne prétendons pas faire de recherche. J'ai parlé des catégories d'abuseurs dans l'ordre où nous les voyons. L'abuseur que j'appelle opportuniste entre dans la catégorie dont vous parlez, je pense. Il peut très bien être un voisin, quelqu'un qui s'insinue dans la vie de la personne âgée.

M. Young: Selon tout ce que je sais de cette forme d'abus, que ce soit la violence conjugale, que ce soit ou pas l'exploitation des aînés, l'assaut physique par un homme, c'est vraiment une question de pouvoir.

[*Text*]

Ms McKenzie: Yes, it is.

Mr. Young: Rather than just straight abuse, it is who is controlling whom.

Ms McKenzie: I agree absolutely. It is power and control.

Mr. Young: Let me ask you another question. In terms of transition houses, where you didn't think that was a very good idea, would that not depend on the nature and the form of the transition house? I've mentioned this on this committee before.

Are you familiar with Senior Link in Toronto?

Ms McKenzie: Yes.

Mr. Young: And Judith Leon, the director?

Ms McKenzie: No, I don't know her.

Mr. Young: They did something a number of years ago to try to combat some of that nursing–home syndrome. Some of these places are just awful. I'd rather die before going to some of them.

Ms McKenzie: Yes.

Mr. Young: They got a whole bunch of people in the constituency, various forums—it was a non–partisan approach—and managed to drum up money from various levels of government and actually built what I would call a transition house. It accommodates around ten or twelve elderly people, who are released, have escaped from the nursing home into this halfway house.

It's a total transformation. Here you have people who previously were sitting around in a room, mostly in their nightdresses, never going out during the day, sitting staring at walls or the television set, practically comatose. They get into this halfway house and, my God, within a month they're like independent people. The policies allow them to bring in some of the things they're familiar with in their own rooms: furniture, small pets, those kinds of things. Within four or five weeks these people are up and running around. They are totally different people.

Ms McKenzie: I agree with you that we need to be a lot more creative about housing for older people. I think that care facilities or institutions are used like bogeymen. They say, "We'll put you in a care facility or an institution if. . .".

Mr. Young: Or on the outskirts of the city where you live, usually, so people can't see you.

Ms McKenzie: Yes, but I also know a lot of older women who tell me that their house is everything to them: their garden, their house. We have to respect the right of those older women to choose where they're going to be, and remove the abuser, if that's the case.

There is a place for transition houses. There's certainly a place for more creative housing for people who can't stay in their own homes or don't have their own homes. We need a multifaceted approach, but it's really important for us also to understand the issues.

[*Translation*]

Mme McKenzie: Oui, en effet.

M. Young: Plutôt que de l'abus pur et simple, c'est une question de contrôler l'autre.

Mme McKenzie: Absolument d'accord. C'est le pouvoir et le contrôle.

M. Young: Permettez–moi de vous poser une autre question. Pour ce qui est des maisons de transition, solution qui ne vous paraît pas idéale, cela ne dépendrait–il pas de la nature et de la forme de la maison de transition. J'en ai déjà parlé au comité.

Connaissez–vous *Senior Link* à Toronto?

Mme McKenzie: Oui.

M. Young: Et Judith Leon, la directrice?

Mme McKenzie: Non, je ne la connais pas.

M. Young: Il y a quelques années, ils ont fait quelque chose pour tâcher de combattre le syndrome du centre d'accueil. Certains de ces endroits sont épouvantables. J'aimerais mieux mourir que d'y aller.

Mme McKenzie: Oui.

M. Young: Ils sont allés trouver tout un tas de gens dans la circonscription, dans divers milieux—c'était dénué de toute partisanerie—et ils ont réussi à arracher de l'argent à divers niveaux de gouvernement et fini par construire ce que j'appellerais une maison de transition. Cette maison de transition loge une dizaine ou une vingtaine d'aînés, qui sont libérés, qui ont échappé au centre d'accueil.

C'est une transformation totale. Vous avez là des gens qui passaient leur journée assis dans une salle, la plupart du temps en chemise de nuit, ne sortaient jamais pendant la journée, dévisageaient les quatre murs ou le téléviseur, dans un état pour ainsi dire comateux. Arrivés dans cette maison de transition, bon Dieu, en moins d'un mois ils deviennent presque autonomes. Les politiques leur permettent d'apporter dans leur chambre certains objets qui leur sont familiers: des meubles, des petits animaux, ces genres de choses. En quatre ou cinq semaines, ces gens–là revivent. Ils sont transformés.

Mme McKenzie: Je suis d'accord avec vous: nous devons faire preuve de beaucoup plus de créativité au sujet du logement des aînés. Je pense que les centres d'accueil ou les institutions sont utilisés comme des père Fouettard. Ils disent: «Nous vous enverrons en centre d'accueil ou en institution si. . .»

M. Young: Ou en périphérie de la ville où vous avez vécu, pour qu'on ne vous voie pas.

Mme McKenzie: Oui, mais je connais également de nombreuses femmes âgées pour qui leur maison est tout: leur jardin, leur maison. Nous devons respecter le droit de ces femmes âgées de choisir où elles veulent vivre, et chasser l'abuseur s'il y en a un.

Il y a une place pour les maisons de transition. Il y a certainement une place pour le logement plus créatif pour les personnes incapables de rester chez elles, ou qui n'ont pas de maison. Nous avons une approche aux facettes multiples, mais il est fondamental que nous comprenions aussi les problèmes.

[*Texte*]

Mr. Young: There was a program in Toronto. I don't even know if it's still funded or not. It came about as a result of a study that was done in my constituency, and a couple of others, on a survey of elderly persons whose male spouse had died. The clear message that came out of that study was that people wanted to live in surroundings with which they were familiar, which included living in their own home.

• 1205

When this was done about 10 or 15 years ago, many women had come through the usual child rearing. They had never been in the work force. Pension plans hadn't provided for spousal benefits on the death of the male spouse, or if they did, they were very small. Here was this individual: in most cases, if no inheritance was left by the married male, they were totally dependent on old age pensions or GAINS or GIS or whatever. So they didn't have the financial means even to pay the taxes on their homes.

So the city brought in a program that provided money, based on the value of the home, on a low–interest or forever loan to make the necessary modifications in that home whereby the person could bring in another elderly widow or something. Both of them lived independently in the house, but there was then sufficient income to keep the house in repair and for the taxes and so on.

Ms McKenzie: I agree. We have to be a lot more flexible and creative in what we offer in the way of housing. Housing is the biggest issue with older people when they meet to talk.

Mr. Young: In any large centre, whether it's Toronto, Winnipeg, or Vancouver, if you take a look at where they build seniors housing, invariably it's on the outskirts of the city. It's not just a question of available land. There's all kinds of available land in Toronto, but they build these places on the outskirts of the city. I have often felt that what they're doing is hiding people in ghettos—

Ms McKenzie: I agree.

Mr. Young: —so you don't see elderly people.

Ms McKenzie: I think they're also controlling them. Often people who build seniors housing. . . The housing itself is almost abusive. There are a number of cases where older people have one room and they have to be separated from their partner. Sometimes they choose to be separated from their partner.

Sometimes there's no good dispute resolution in the building. Sometimes the buildings don't fall under the Landlord and Tenant Act provisions, so there's no access to justice or a mechanism for resolving problems or rights protection.

Also, sometimes the managers or the caretakers of the building are dictators, and older people are very frightened of losing the security of cheap rent.

The Chairman: I would like to ask a question here. Under the recommendations we're talking about the federal government and elder abuse centres. That's item two. On item four, we were talking about how the federal government should cost–share with the provinces the provision of advocacy services. I wonder if those wouldn't be areas that could be combined.

[*Traduction*]

M. Young: Il y avait un programme à Toronto. Je ne sais même pas s'il est toujours financé ou pas. Il est né d'une étude effectuée dans ma circonscription, et dans quelques autres, sur des femmes âgées qui avaient perdu leur conjoint. Le message clair découlant de cette étude est que les personnes désirent vivre dans un décor qu'elles connaissent bien, et notamment dans leur maison.

À l'époque, il y a 10 ou 15 ans, de nombreuses femmes avaient fini d'élever leurs enfants. Elles n'avaient jamais été sur le marché du travail. Les régimes de retraite n'avaient pas prévu de prestations au conjoint après le décès du mari; là où il y en avait, elles étaient minimes. Nous avions là cette personne: dans la plupart des cas, si le mari n'avait pas laissé d'héritage, elle était totalement tributaire de la pension de vieillesse, ou du RRAG ou du SIG, etc. Elle n'avait donc même pas les moyens financiers de payer les taxes sur sa maison.

La ville a donc institué un programme prévoyant de l'argent, en fonction de la valeur de la maison, sous forme de prêt à faible intérêt ou à perpétuité, pour aider à la bénéficiaire de modifier sa maison pour lui permettre d'accueillir une autre veuve âgée, ou quelque chose du genre. Les deux vivaient en autonomie dans la maison, mais il y avait alors un revenu suffisant pour entretenir la maison et payer les taxes, etc.

Mme McKenzie: Je suis d'accord. Il faut faire preuve de beaucoup plus de souplesse et de créativité dans le logement que nous offrons. Le logement est le plus grand problème dont nous parlent les personnes âgées.

M. Young: Dans tout grand centre, que ce soit à Toronto, à Winnipeg ou à Vancouver, c'est invariablement en périphérie de la ville que se construit le logement pour les personnes âgées. Ce n'est pas seulement une question de terrain disponible. Il y a tout le terrain voulu à Toronto, mais c'est en périphérie de la ville qu'on construit ces endroits–là. J'ai souvent eu l'impression qu'on cache le monde dans des ghettos. . .

Mme McKenzie: Je suis d'accord.

M. Young: . . .pour ne pas le voir.

Mme McKenzie: On veut aussi le contrôler. Souvent, les gens qui construisent les logements pour les personnes âgées. . . Le logement lui–même est presque un abus. Il y a plusieurs cas où les aînés ont une seule pièce et doivent être séparés de leur partenaire. Parfois ils choisissent la séparation.

Parfois, il n'y a pas de bon mécanisme de règlement des différends dans l'immeuble. Parfois les immeubles ne tombent pas sous le coup des dispositions de la Loi sur la location immobilière, de sorte qu'il n'y a pas de recours devant les tribunaux ni de mécanisme de solution des problèmes ou de protection des droits.

De même, il arrive que les gérants ou les surintendants de l'immeuble soient des dictateurs, et que les personnes âgées aient peur de se voir privées de la sécurité d'un loyer bon marché.

La présidente: J'aimerais poser une question à ce stade–ci. Dans les recommandations, nous parlons du gouvernement fédéral et des centres pour aînés victimes d'abus. C'est le deuxième point. Au point quatre, nous parlions de la façon dont le gouvernement fédéral devrait financer, avec les provinces, la prestation de services de défense et de promotion. Je me demande s'il n'y aurait pas moyen de combiner ces questions–là.

[*Text*]

Ms McKenzie: I think they could. My concern is that I know the federal government can't provide services in the provinces on a long–standing basis. So what I was hoping with the recommendation of the elder abuse centres is that those would be centres that could influence development of policy and training. They could train the gatekeepers, train the existing services, and then go away, as so often federal government projects have to do. They have to be time–limited.

I'm not even sure the last recommendation is possible, but for some time there was some cost–sharing for legal aid, for instance. I really believe not that advocacy has to be offered by lawyers, but that whoever offers advocacy has to understand legal rights when they offer help to older people. So I thought that the federal government cost–sharing would stimulate some action in the provinces, because the responsibility should be shared.

The Chairman: Yes.

I believe that in Calgary the Kerby Centre for seniors has been funded. I'm not sure just how much, but they had recently been given direction to develop a program that would be made available for the country to look at.

Are you familiar with the Kerby Centre?

• 1210

Ms McKenzie: Yes, I am.

The Chairman: Are you aware of what I am talking about?

Ms McKenzie: Yes, I know that they have recently received some money.

Our agency actually has received some money from the federal government to do community development in eight communities of the province. So we've gone into communities such as Dawson Creek, which is in the Peace River country, Prince Rupert, Langley, and the Sto:Lo Indian Nation, which is in the Fraser Valley. We're working with those communities to bring service providers and police together and to do some training and coordination of services.

So the federal government is very effective in that way, but it's always got to be time–limited. As I understand it, it's not possible for the federal government to fund this delivery of services.

The Chairman: Yes, that's very true.

Are there any other questions?

Mr. MacAulay: Mr. Young, I know that it's not breaking any law, but it's more or less breaking normal standards if you build these seniors homes halfway out in the country, clear of all the services.

I think you were indicating when I came in, Mr. Johnson, that we need the clips on TV and similar types of things in order to educate people that it's totally unacceptable. I agree with that; but, talking about prescriptions and drugs that elders take, of course they also take drugs to keep them quiet and to do numerous things.

Do you feel at times that possibly it's close to a racket in itself, that seniors sometimes are abused by the amount of drugs prescribed for them?

[*Translation*]

Mme McKenzie: Je pense que oui. Mon problème, c'est que le gouvernement fédéral ne peut assurer les services dans les provinces pendant longtemps. Ma recommandation de centres pour aînés victimes d'abus traduit l'espoir que ces centres puissent infléchir la formulation des politiques et la formation. Ils pourraient former les protecteurs, former les services existants, puis se retirer, comme c'est très souvent le cas des projets du gouvernement fédéral. Ils doivent être d'une durée limitée.

Je ne suis même pas certaine que la dernière recommandation soit possible, mais, pendant un certain temps, il y a eu un partage des coûts de l'aide juridique, par exemple. Je crois sincèrement, non pas que la défense et la promotion doivent être offertes par les avocats, mais que quiconque les offre à des aînés doit comprendre les droits juridiques. J'ai donc pensé que le partage des coûts avec le gouvernement fédéral ferait bouger les choses dans les provinces, parce que la responsabilité doit être partagée.

La présidente: Oui.

À Calgary, le Centre Kerby pour les aînés a été financé, sauf erreur. J'ignore le montant exact, mais il vient de se voir chargé d'élaborer un programme que le pays pourra examiner.

Connaissez–vous le Centre Kerby?

Mme McKenzie: Oui.

La présidente: Savez–vous de quoi je parle?

Mme McKenzie: Oui, je sais qu'il a reçu de l'argent récemment.

Notre agence a effectivement reçu de l'argent du gouvernement fédéral pour de l'animation communautaire dans huit collectivités de la province. Nous sommes donc allés dans les collectivités comme Dawson Creek, dans le pays de la rivière de la Paix, Prince Rupert, Langley, et la nation indienne sto:lo, dans la vallée du Fraser. Nous travaillons avec ces collectivités à rassembler les fournisseurs de services et la police et à faire de la formation et de la coordination de services.

Le gouvernement fédéral est donc très efficace dans ce sens, mais c'est toujours forcément pour un temps limité. Si je comprends bien, le gouvernement fédéral n'a pas la possibilité de financer cette prestation de services.

La présidente: Oui, c'est très exact.

Y a–t–il d'autres questions?

M. MacAulay: Monsieur Young, je sais que cela n'est pas contraire à la loi, mais il est plus ou moins contraire aux normes habituelles de construire ces foyers pour personnes âgées presque en pleine campagne, loin de tous les services.

Vous étiez en train de dire, lorsque je suis arrivé, monsieur Johnson, que nous avons besoin des téléclips et d'autres genres de choses pour faire comprendre comment c'est tout à fait inacceptable. Je suis d'accord; mais, au sujet des ordonnances et des médicaments que prennent les aînés, naturellement, on leur donne aussi des médicaments pour les calmer et pour bien d'autres choses.

Vous arrive–t–il de penser que c'est peut–être un racket en soi, que la quantité des médicaments prescrits aux aînés est parfois un abus?

[*Texte*]

They're convinced that they need this type of thing. I don't know why. Travelling through the country, as I did somewhat, meeting seniors groups and seniors and people who deal with seniors, this is a complaint.

Ms McKenzie: I don't know very much about that, but I do know that when I talk to older people, they say what you're saying.

A lot of communities have "brown–bag days", where people are encouraged to put all of their medication in a brown bag and take it to their local health centre or seniors centre. A knowledgeable person, usually a pharmacist, looks at all the medication and gives them information about what might be conflicting with what. So there are a number of programs.

I'd like just to pick up on what you said earlier. I've been doing some work for the Disabled Women's Network. They are looking at the connection between abuse and suicide; it's a research study that they're doing across Canada. Disability, aging, medication, mental illness — all of these issues somehow are mixed together. The people who are mentally ill also talk about drugs being used to control and restrain them.

So we're not talking about something that happens, as all of you have pointed out, when you turn 55 or 50; we're talking about a function of illness or disability and how our society responds to those differences in people.

Mr. MacAulay: In the education side of it, it's very important that if not the law. . . I think the law of the land is broken many times. I think that very often we're not using the laws that are in place. Am I correct?

Ms McKenzie: I agree.

Mr. MacAulay: Would you not agree that when the normal standards are not followed, that should also become unacceptable?

Ms McKenzie: Yes.

Mr. MacAulay: When you're talking about the "brown–bag days", do I understand correctly that the seniors put all their prescriptions in one bag and go to somebody who knows and they tell them what they are? Or do they tell them whether they need to take them or not?

I have met people who have told me they were taking a number of drugs, but they have been taken off all the drugs and live as well. Why? Something is wrong when you can all of a sudden be taking a half a dozen different pills in a day and then you take none and live as well. Somebody is doing something wrong.

• 1215

Ms McKenzie: Sometimes older people buy over–the–counter drugs too—

Mr. MacAulay: From what I understand in the complaints I have had, a lot of it is not the over–the–counter drugs.

Ms McKenzie: It is being prescribed.

Mr. MacAulay: They have been persuaded that they need this in order to live a normal life. What do we need to do in order to stop that? What recommendations would you have, or would you have any? I think it is a problem.

[*Traduction*]

Ils sont convaincus d'avoir besoin de ce genre de choses. J'ignore pourquoi. En parcourant le pays, comme je l'ai fait en quelque sorte, pour rencontrer des groupes d'aînés et des aînés et des personnes qui s'occupent d'eux, j'ai entendu cette plainte.

Mme McKenzie: Je ne suis pas trop au courant de cela, mais les personnes âgées à qui je parle me disent la même chose que vous.

Bien des collectivités ont des journées de collecte, où tous sont invités à mettre tous leurs médicaments dans un sac et à l'apporter à leur centre de santé ou centre pour aînés. Une personne qui s'y connaît, habituellement un pharmacien, examine tous les médicaments et les renseigne sur ce qui pourrait être incompatible avec autre chose. Il y a plusieurs programmes.

J'aimerais revenir sur ce que vous avez dit tantôt. J'ai fait du travail pour le Réseau d'action des femmes handicapées. Ce groupe examine le lien entre les abus et le suicide; c'est une étude de recherche qu'il fait à travers le Canada. Le handicap, le vieillissement, la médication, la maladie mentale — tous ces facteurs sont en quelque sorte interdépendants. Les malades mentaux parlent aussi des médicaments qui servent à les contrôler et à les immobiliser.

Ce n'est pas quelque chose qui arrive, comme vous l'avez tous signalé, à 55 ou à 50 ans; il s'agit d'une fonction de la maladie ou du handicap et de la façon dont notre société réagit à ces différences chez les gens.

M. MacAulay: Pour ce qui est de l'éducation, il importe au plus haut point que, sinon la loi. . . Je pense que la loi est bien souvent violée. Très souvent, nous n'appliquons pas les lois en vigueur. Ai–je raison?

Mme McKenzie: Je suis d'accord.

M. MacAulay: Ne diriez–vous pas que, si les normes habituelles ne sont pas suivies, cela devrait être inacceptable?

Mme McKenzie: Oui.

M. MacAulay: Vous avez parlé des journées de collecte. Si je comprends bien, les aînés mettent tous leurs médicaments d'ordonnance dans un sac et vont trouver quelqu'un qui s'y connaît et qui leur dit de quoi il s'agit? Ou leur dit–on ce qu'ils doivent prendre ou éviter?

J'ai rencontré des gens qui ont renoncé à tous les médicaments qu'ils prenaient et qui ne s'en portent pas plus mal. Pourquoi? Il y a quelque chose qui ne va pas lorsqu'on peut soudain cesser de prendre une demi–douzaine de pilules différentes par jour sans s'en porter plus mal. Il y a quelqu'un qui ne fait pas son devoir.

Mme McKenzie: Il arrive que les personnes âgées achètent des médicaments au comptoir également. . .

M. MacAulay: Si j'ai bien compris, dans les plaintes que j'ai reçues, ce ne sont pas toujours des médicaments au comptoir, loin de là.

Mme McKenzie: Ils sont prescrits.

M. MacAulay: On les a persuadés qu'ils en ont besoin pour vivre une vie normale. Comment donc faire cesser cette pratique? Quelles seraient vos recommandations, si vous en avez? C'est un problème.

[*Text*]

Ms McKenzie: I know that a number of pharmacists now keep a record on computer of the drugs prescribed for people and caution them when they feel that there is some potential for harm. Those issues can be remedied. I think people are working on them.

The Chairman: The more we talk about this, the more it gets to be known and something is done. These are just issues that are becoming known. They have been covered for so many years. The more we expose this, something will be done.

Mr. MacAulay: Then it is not acceptable.

The Chairman: Absolutely.

Mr. MacAulay: It is vexing, as a person even, just to learn that this is taking place. It is so unacceptable.

Mr. Young: There is a very outspoken pharmacist in Toronto who certainly believes that overprescription of drugs is the case.

Ms McKenzie: Yes.

Mr. Young: I have two things, just for clarification. On funding for elder abuse centres, on the surface that sounds as if it is going to take an awful pile of money. I wanted to get clarification on it. Nearly every community across Canada has a seniors centre. It could be coordinated through the existing facilities and the existing organizations where seniors themselves would be involved in developing programs.

Ms McKenzie: I agree, and thank you for saying that. We have found that it doesn't have to take a lot of money. We just make people a little more sensitive in the way they deliver service. We just add a component to what they are already doing. A very simple example would be letter carriers and the programs now asking letter carriers to be alert to whether people aren't picking up their mail. That doesn't cost anything. It is what we call training the gatekeepers.

Our agency has a lot of bank staff who phone us because they are concerned that someone is coming in with someone who they believe might be taking advantage of them. Heightening awareness doesn't cost anything, but you have to be able to respond when someone calls you. You have to have that ability to respond, but right now that's limited. That's what we somehow have to create.

Mr. Young: On training in the medical profession, ten or twelve years ago when we got into this with respect to our concerns about the attitudes towards disabled persons, we discovered that the total training for the medical profession going through medical school was something like an hour or two hours on physical disabilities and how you approach people having them. What about geriatrics? How much time is spent on a general practitioner on dealing with persons who are elderly and who might not be medically ill, as Mr. MacAulay pointed out?

Ms McKenzie: I think it is true for all professions. Of all their training, police officers get an hour or two on abuse dynamics in families. Doctors now are specializing in geriatrics more, but I think it is an indication of the value we put or don't put on these issues.

The Chairman: Thank you very much, Ms McKenzie, for your contribution to our group today.

[*Translation*]

Mme McKenzie: Plusieurs pharmaciens gardent désormais un dossier informatisé des médicaments prescrits à leurs clients, qu'ils mettent en garde lorsqu'ils voient un danger. Il y a des remèdes à ces problèmes. Il y a des gens qui y travaillent.

La présidente: Plus nous en parlons, plus c'est connu et plus on y voit. Ce sont–là des questions en voie d'être connues. Il y a des années qu'on en parle. Plus nous en parlerons, mieux ce sera.

M. MacAulay: Alors, ce n'est pas acceptable.

La présidente: Absolument.

M. MacAulay: Je trouve vexant, même comme personne, de voir cela se passer. C'est tout à fait inacceptable.

M. Young: Il y a à Toronto un pharmacien qui ne mâche pas ses mots et qui croit certainement qu'il y a surprescription de médicaments.

Mme McKenzie: Oui.

M. Young: J'ai deux précisions à demander. Au sujet du financement pour les centres pour aînés victimes d'abus, à première vue, il semblerait que cela coûtera beaucoup d'argent. Je voulais une précision à cet égard. À peu près chaque collectivité du Canada a un centre pour aînés. Ce financement pourrait être coordonné par le biais des centres existants et des organismes existants où les aînés eux–mêmes participeraient à la formulation des programmes.

Mme McKenzie: Je suis d'accord, et je vous remercie de l'avoir dit. Nous avons observé qu'il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'argent. Il suffit de sensibiliser un peu plus les gens à la façon dont ils dispensent le service. Nous n'ajoutons qu'un volet à ce qu'ils font déjà. Un exemple très simple serait celui des programmes qui invitent les facteurs à être aux aguets des cas où les gens ne ramassent pas leur courrier. Cela ne coûte rien. C'est ce que nous appelons la formation des protecteurs.

De nombreux employés de banque nous téléphonent parce qu'ils se demandent bien si un de leurs clients n'est pas en train de se faire avoir par quelqu'un qui les accompagne. La sensibilisation ne coûte rien, mais il faut savoir réagir au bon moment. Il faut avoir la capacité de réagir, et cette capacité est aujourd'hui limitée. C'est ce que nous devons en quelque sorte créer.

M. Young: Pour ce qui est de la formation dans la profession médicale, lorsque nous avons commencé à en parler, il y a 10 ou 12 ans, en même temps que de nos craintes au sujet des attitudes à l'endroit des handicapés, nous avons découvert que toute la formation pour la profession médicale dans les facultés de médecine se résume à quelque chose comme une heure ou deux consacrées aux handicaps physiques et à la façon de traiter les handicapés. Que dire de la gériatrie? Combien de temps les généralistes consacrent–ils au traitement des personnes qui sont âgées et qui ne sont peut–être médicalement malades, comme M. MacAulay l'a signalé?

Mme McKenzie: C'est la même chose pour toutes les professions. Pendant toute leur formation, les agents de police ont une heure ou deux de cours sur la dynamique de l'abus dans les familles. Les médecins se spécialisent désormais davantage en gériatrie, mais, à mon avis, c'est là une indication de la valeur que nous attachons ou n'attachons pas à ces questions.

La présidente: Merci beaucoup, madame McKenzie, de votre témoignage d'aujourd'hui.

[*Texte*]

You have been listening to the Sub–Committee on Senior Citizens Health Issues. Our next meeting on the subject of elder abuse will be held next Tuesday, April 27, at 9:30 a.m. in Room 208, West Block.

This meeting stands adjourned.

[*Traduction*]

Ici le Sous–comité des questions de santé concernant les personnes âgées. Notre prochaine réunion sur la question de l'exploitation des aînés aura lieu le mardi 27 avril prochain, à 9h30, dans la salle 208, édifice de l'Ouest.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From North Shore Community Services:

Pearl McKenzie, Executive Director.

TÉMOIN

De North Shore Community Services:

Pearl McKenzie, directrice.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

28
3

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 9

Tuesday, May 4, 1993

Chair: Edna Anderson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 9

Le mardi 4 mai 1993

Présidence: Edna Anderson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Senior Citizens Health Issues

of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Questions de santé Concernant les Personnes âgées

du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

---

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of elderly abuse

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude sur le mauvais traitement infligé aux personnes âgées

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25611—1

SUB-COMMITTEE ON SENIOR CITIZENS HEALTH ISSUES OF THE STANDING COMMITTEE ON HEALTH AND WELFARE, SOCIAL AFFAIRS, SENIORS AND THE STATUS OF WOMEN

Chair: Edna Anderson

Vice-Chairman: Lawrence MacAulay

Members

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DES QUESTIONS DE SANTÉ CONCERNANT LES PERSONNES ÂGÉES DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, DES AFFAIRES SOCIALES, DU TROISIÈME ÂGE ET DE LA CONDITION FÉMININE

Présidence: Edna Anderson

Vice-président: Lawrence MacAulay

Membres

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 4, 1993
(10)

[*Text*]

The Sub-Committee on Senior Citizens Health Issues of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women met at 9:40 o'clock a.m. this day, in Room 208, West Block, the Chair, Edna Anderson, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Edna Anderson, Bruce Halliday, Lawrence MacAulay, Neil Young.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Nancy Miller Chénier, Research Officer.

Witnesses: From the University of Moncton, Faculty of Law: Donald Poirier, Professor. *From the Native Women's Association of Canada (Winnipeg):* Winnie Giesbrecht, Executive Member. *From Senior Link (Toronto):* Judith Leon, Executive Director.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Sub-Committee resumed consideration of its study of elderly abuse (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, February 2, 1993, Issue No. 1*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 11:45 o'clock a.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 4 MAI 1993
(10)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des questions de santé concernant les personnes âgées du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine se réunit à 9 h 40, dans la salle 208 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Edna Anderson (*présidente*).

Membres du Sous-comité présents: Edna Anderson, Bruce Halliday, Lawrence MacAulay et Neil Young.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Nancy Miller Chénier, attachée de recherche.

Témoins: De la Faculté de droit, Université de Moncton: Donald Poirier, professeur. *De l'Association des femmes autochtones du Canada (Winnipeg):* Winnie Giesbrecht, membre du conseil. *De Senior Link (Toronto):* Judith Leon, directrice exécutive.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Sous-comité reprend son étude sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 2 février 1993, fascicule nº 1*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 11 h 45, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, May 4, 1993

• 0940

The Chair: Order. We are meeting this morning on elder abuse. We have as our witness Judith Leon, who is Executive Director of Senior Link (Toronto). We will also hear Winnie Giesbrecht, who is with the Native Women's Association of Canada (Winnipeg), and Donald Poirier, who is a professor in the Faculty of Law, University of Moncton.

As our witness at the moment we have Judith Leon. Judith is from the Toronto area. Senior Link is a non-profit, community-based agency providing services to maintain the independence and dignity of the elderly since the mid-1970s. It has grown from a staff of 1 social worker to approximately 37, drawn from a variety of backgrounds. They work with approximately 250 volunteers to serve about 3,000 seniors. The agency is funded almost exclusively by provincial money, with some from the United Way. The approach is multi-disciplinary and relies on the development of strong neighbourhood networks.

I welcome you here, Judith Leon, and look forward to hearing your brief.

Ms Judith Leon (Executive Director, Senior Link (Toronto)): Thank you, Madam Chairman.

When we talk about the words "battered elderly", it's a fairly meaningless term on its own. It can mean everything from physical battering, which is relatively rare in my agency's experience and in that of most of my colleagues, to emotional battering and financial abuse. The words can mean almost anything anyone wants them to mean.

Till now, governments have tried to deal with battering by giving pots of money to local agencies, to hospitals or whomever, and saying, right, you start up groups to help these battered people; they'll come to you and you help them or you do self-help groups such as you do with recently widowed people, for example. But unlike the groups for recently widowed people, these do not work. They don't work because people who are being battered do not want to admit they are battered. It is very, very rare for a senior to admit they have been battered.

In the early days of Senior Link, when we were building up the agency. . .and my agency is not a professional one in the sense that we have backgrounds in the health disciplines. We do not. I was a prehistoric archeologist at one stage in my life. We all fell into this by accident, through being neighbourhood people trying to help seniors in our neighbourhood.

In the early days, we once moved a lady who was very clearly being battered. Her grandson was a psychopath and subsequently was institutionalized. She had great chunks of hair pulled out. When you took her to the doctor, she wouldn't admit that was why. She had broken arms, but she had always fallen downstairs, she had never been pushed downstairs.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 4 mai 1993

La présidence: La séance est ouverte. Nos travaux de ce matin porteront sur la violence faite aux personnes âgées. Nos témoins sont Judith Leon, directrice générale de «Senior Link» de Toronto, Winnie Giesbrecht, de Winnipeg, qui représente l'Association des femmes autochtones du Canada, ainsi que Donald Poirier, professeur à la faculté de droit de l'Université de Moncton.

Notre premier témoin est Judith Leon, qui est de la région de Toronto. «Senior Link» est un organisme communautaire à but non lucratif, qui fournit des services aux personnes âgées depuis environ 1975 pour les aider à préserver leur autonomie et leur dignité. Comptant au départ une seule travailleuse sociale, l'organisme a maintenant 37 employés qui appartiennent à diverses disciplines. Ceux-ci travaillent avec quelque 250 bénévoles qui servent environ 3 000 aînés. Sauf pour une aide modeste de Centraide, l'organisme est subventionné presque complètement par la province. Il emploie une approche multidisciplinaire et mise sur la création de bons réseaux de voisinage.

Bienvenue, Judith Leon. J'ai hâte de vous entendre.

Mme Judith Leon (directrice générale, «Senior Link» (Toronto)): Merci, madame la présidente.

L'expression «personne âgée battue» ne veut pas dire grand-chose en soi. Elle peut vouloir tout dire, depuis les sévices physiques, relativement rares d'après l'expérience de mon organisme et celle de la plupart de mes collègues, jusqu'à la violence psychologie et l'exploitation financière. Ces expressions peuvent avoir à peu près n'importe quel sens: tout dépend de celui qui les emploie.

Jusqu'à maintenant, les gouvernements ont essayé de lutter contre le problème de la violence en donnant des tonnes d'argent à des organismes locaux ou à des hôpitaux, par exemple, en leur demandant de créer des groupes d'aide aux personnes battues, en leur disant que les victimes de violence viendront demander de l'aide aux groupes, ou en leur demandant de créer des groupes d'entraide comme on le fait dans le cas des nouveaux veufs et veuves, par exemple. Contrairement à ces groupes, les groupes d'entraide ne marchent pas, parce que les personnes battues ne veulent pas admettre qu'on les bat. Il est extrêmement rare qu'une personne âgée admette avoir été battue.

Au début, lorsque nous avons commencé à développer Senior Link,. . .qui n'est pas un organisme professionnel au sens où nous avons une formation dans les disciplines de la santé. Ce n'est pas le cas. J'ai déjà fait de l'archéologie de la préhistoire. C'est par hasard que nous avons tous abouti à cet organisme, car nous essayons d'aider les personnes âgées de notre quartier.

Au début, nous avons déménagé un jour une dame qui était manifestement battue, à qui on avait arraché de grosses touffes de cheveux. Son petit-fils psychopathe a été institutionnalisé par la suite. Lorsqu'on l'a amenée chez le médecin, elle ne voulait pas admettre qu'elle était battue. Elle a été victime de fractures du bras, mais c'était toujours parce qu'elle était tombée et non parce qu'on l'avait poussée.

[*Texte*]

We finally persuaded her she had to move, and we moved her into emergency shelter in one of the Metro apartment buildings and had her grandson certified as mentally incompetent. She never really forgave us for that, and we have been feeling guilty for some years about that lady, because so much of her emotional needs depended on her only remaining family member, that grandson. Even though he battered her, she would not normally, except that we caught her in a moment of high tension, have agreed to do anything about it. Even though we moved her into an apartment where she was well taken care of, her needs were met, she had help with her shopping and routine things like that, she was bitterly unhappy. She didn't live very long. I have a burden of guilt about that, because that was the wrong way to deal with the problem.

We have a similar case of physical battering that happened just last week, where the local MPP's office asked us to deal with somebody actually outside our catchment area, somebody who had a son they felt was probably abusing her.

• 0945

Again, she has not admitted to abuse. What she has admitted to is that she's being evicted for non-payment of rent because her son took the rent cheques and spent them on drugs and booze.

We finally moved her. It took six or eight. . .

The trouble with battering is that when people have problems, they have many problems. You can't just say, fine, this lady needs to be moved out of her house and put into a new apartment. That's relatively easy. You can find emergency housing of some sort. In fact, in one of our own apartment buildings, in one of our group settings, we had space with three other people who had difficulties of one kind or another with living. So we moved her in there.

But the next thing you have to do is you have to find somebody to move her, because of course she has no money. She cannot pay a mover to move her. That means six or eight members of your agency staff or your volunteers have to go and move the lady. You have to get the police to go with you, because the son is violent. But because he's very nice when the police go, the police say that's fine and they go away. You're there for eight hours doing the move, during which time he pulls a flip-knife three or four times.

You have to persuade her not to let the son know where she's moving to. Otherwise he'll simply move in two days later. Then when you get her there, you have to work with her to prevent the problems that happened 10 years ago with that first example I cited, the problems of loneliness and guilt at having "turned her son in".

What we're doing there is we've moved her into a group surrounding where there are three other people in this apartment, each of whom has her own bedroom but they share a common space, and where there is a staff person whose job is to

[*Traduction*]

Nous avons fini par la persuader de déménager, et nous l'avons installée dans un refuge d'urgence dans un des immeubles résidentiels du Toronto métropolitain. Nous avons fait attester que son petit-fils était mentalement incompétent. Elle ne nous l'a jamais pardonné en réalité et nous avons ressenti, à son égard, un sentiment de culpabilité pendant des années, parce qu'elle dépendait tellement, sur le plan psychologique, du dernier membre de sa famille, le petit-fils en question. Même si celui-ci la battait, normalement, elle n'aurait jamais consenti à faire quoi que ce soit à ce sujet, sauf que nous avons profité d'un moment de grande tension. Même si nous l'avons installée dans un appartement où l'on s'occupait bien d'elle, où l'on répondait à ses besoins et où on l'aidait à faire ses emplettes et à exécuter d'autres tâches routinières semblables, elle était très malheureuse et amère. Elle n'a pas vécu très longtemps. Je me sens un peu coupable, parce que la solution n'était pas la bonne dans son cas.

Nous sommes actuellement saisis d'un cas semblable de violence physique qui s'est produit la semaine dernière. Le bureau du député provincial local nous a demandé de nous occuper de quelqu'un qui se trouvait en fait en dehors de notre secteur: il s'agissait d'une femme qui était probablement battue par son fils.

Elle n'a pas voulu admettre, elle non plus, qu'elle était victime d'abus. Elle a toutefois avoué qu'on l'expulsait parce qu'elle n'avait pas payé son loyer: son fils avait dépensé le chèque du loyer en drogue et en alcool.

Nous avons fini par la déménager. Il a fallu six ou huit. . .

La difficulté avec la violence, c'est que les gens qui ont des problèmes en ont beaucoup. On ne peut tout simplement dire qu'il faut déménager quelqu'un dans un nouvel appartement. C'est relativement facile. On peut trouver un logement d'urgence à la personne en cause. Dans un de nos immeubles, en fait, un de nos logements de groupe, nous avions de la place avec trois autres personnes qui avaient des problèmes. Nous y avons donc installé la personne en question.

Il a ensuite fallu trouver quelqu'un pour déménager l'intéressée parce qu'elle n'avait pas d'argent, bien entendu. Elle ne pouvait se payer de déménageurs. Il a donc fallu six ou huit membres du personnel de l'organisme ou des bénévoles pour la déménager. La police a dû les accompagner, parce que le fils est violent. Comme il s'est montré très gentil en présence des policiers, ceux-ci ont affirmé que tout allait bien et sont partis. Pendant le déménagement, qui a pris huit heures, il a brandi à trois ou quatre reprises un couteau à cran d'arrêt sous le nez des déménageurs bénévoles.

Il a fallu persuader la personne âgée de ne pas dire à son fils où elle s'en allait, sinon, il la rejoindrait simplement deux jours plus tard. Après l'avoir installée, il a fallu travailler avec elle afin d'éviter les problèmes qui se sont produits il y a dix ans dans le cas du premier exemple que je vous ai donné: je veux parler de la solitude et de la culpabilité ressenties par l'intéressée après qu'elle avait «vendu son fils».

Nous avons installé l'intéressée dans un appartement déjà occupé par trois autres personnes. Chaque occupant a sa propre chambre, mais tous partagent un espace commun. Un membre du personnel vient aider les nouveaux arrivants à s'installer, à

[*Text*]

go in and help that lady get settled, help her get to know the people in her apartment, to feel some sort of attachment to them, and where there is constant programming in the building so we can find her things she likes to do.

In most cases with battering, these people are very insecure. They have no sense of self-worth whatever. This is a very common factor of battering at any age, I believe. So you have to start building up their self-worth by giving them tasks or helping to get them involved in programs where they can't possibly fail and where they get more and more responsibility. So it's a very complex thing to try to fit that lady into the whole, so she builds up her self-worth.

We had a lady who was being emotionally battered some while ago. I frequently use her as an example in speeches like this. She has a husband who had a heart attack. This was a lively and an alert older woman. She may be in her 70s. Every time she left the house, he would say, I'm going to get a heart attack; you're abandoning me; you don't care for me. Therefore you stay in and we'll get that Senior Link to bring in some food. You don't have to leave. The agency will bring in some food and do whatever we have to do.

Which is true. We did. But of course that's not the solution. We try to help people offset the deficiencies rather than do things for people.

We finally persuaded her we would send in somebody to stay with her husband while she came out. She had an artistic background and took part in some silk-screening classes. Silk-screening is neither here nor there. It just happened to be what she was interested in.

Gradually, because she was very good at it and liked it so much, we tried a little. . . We couldn't afford to send volunteers in for the husband all the time, and it didn't really work anyway, because he wanted his wife under his thumb. He was always complaining, and she missed about two out of every three silk-screening classes.

Finally we said to her, look, you're so good at this silk-screening, we want you to teach the class, for which we will pay you. The pay was purely nominal, $5 a morning or something like that. Don't even ask about the minimum wage in Ontario.

She went back and said to her husband, I've been offered a job. Because they're both Presbyterians—very interested. . .well, money is important, and sense of duty is important. Because we had offered to pay her, her husband thought, well, this is a job. So now he quite happily lets her go out to the silk-screening class. Of course she calls it a silk-screening class every day and goes to all sorts of other things. Her life, at least, has been very significantly improved.

She was on the verge of a nervous breakdown. Two or three years ago we thought she would be in hospital very shortly. Now she's one of our more active and successful volunteers, because she is so very good.

Her husband's no worse. We've done our best to get him out. At this stage we've failed totally.

[*Translation*]

apprendre à connaître les gens avec qui ils partagent l'appartement, à s'attacher à eux. Il y a des activités régulières dans l'immeuble, ce qui permet à tout le monde de trouver des activités à son goût.

La plupart des victimes battues ressentent une très grande insécurité. Elles n'ont absolument aucune confiance en elles, ce qui est très fréquent chez les victimes de violence, peu importe leur âge. Il faut donc amener ces personnes à reprendre confiance en elles en leur confiant des tâches ou en les aidant à participer à des activités où elles ne peuvent échouer et où elles assument de plus en plus de responsabilités. Il est donc très difficile d'aider cette personne à s'adapter et à reprendre graduellement confiance en elle.

Nous avons eu un cas de violence psychologique il y a quelque temps. J'utilise souvent cet exemple au cours d'interventions comme celle-ci. Le mari d'une femme âgée très active et vive, qui a peut-être dans les 70 ans, avait déjà été victime d'une crise cardiaque. Chaque fois qu'elle quittait la maison, il lui disait qu'il allait être victime d'une crise cardiaque, qu'elle l'abandonnait, qu'elle ne s'intéressait pas à lui et qu'elle n'avait pas à sortir, car Senior Link pourrait leur apporter à manger et faire tout le nécessaire.

C'est vrai. Nous l'avons fait. Bien entendu, ce n'est pas la solution. Nous essayons d'aider les gens à pallier à leurs lacunes et non d'agir à leur place.

Nous avons fini par persuader la dame en question que nous enverrions quelqu'un tenir compagnie à son mari pendant qu'elle sortirait. Elle avait une formation en arts et s'est inscrite à des cours de sérigraphie. Cette solution n'est pas particulièrement meilleure qu'une autre. C'est tout simplement ce qui l'intéressait.

Comme elle aimait tellement la sérigraphie et comme elle y excellait, nous avons essayé graduellement. . . Nous n'avions pas les moyens d'envoyer un bénévole tenir compagnie au mari chaque fois qu'elle sortait, ce qui ne marchait pas en réalité, de toute façon, parce qu'il voulait mener sa femme par le bout du nez. Il se plaignait toujours, et elle ratait environ deux cours sur trois.

Nous avons fini par lui dire que, puisqu'elle était tellement bonne en sérigraphie, nous voulions qu'elle donne le cours, contre rémunération. La rémunération était purement symbolique: 5$ par avant-midi, ou à peu près. On ne parle même pas du salaire minimum en Ontario.

De retour chez elle, elle a déclaré à son mari qu'on lui avait offert un emploi. Comme ils sont tous deux presbytériens—très intéressés. . . l'argent et le sentiment du devoir sont importants pour eux. Comme nous avions offert de la payer, son mari a considéré l'offre comme un emploi. C'est pourquoi il est maintenant très heureux de la laisser aller à ses cours de sérigraphie. Bien entendu, elle dit tous les jours qu'elle va à ses cours et fait toutes sortes d'autres choses. Sa qualité de vie, au moins, s'est améliorée énormément.

Elle était sur le point de faire une dépression nerveuse. Il y a deux ou trois ans, nous pensions qu'elle serait hospitalisée avant longtemps. Elle est maintenant une de nos bénévoles les plus actives et qui connaît le plus de succès, parce qu'elle excelle tellement.

Son mari ne s'en porte pas plus mal. Nous avons fait tous les efforts possibles pour le faire sortir, en vain jusqu'à maintenant.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 0950

That kind of emotional battering you can often deal with if you're doing it in terms of the whole person, or the whole two people, because as much as possible you have to deal with the other person as well. Very commonly, emotional battering happens because one spouse is cognitively impaired. They've had a stroke or are in the early stages of Alzheimer's; something like that. They are aware they are not functioning properly. A previously very nice spouse will suddenly start taking it out on their husband or wife simply because they don't understand what's happening to their own mind, and because they know they're not functioning.

On peut souvent régler de tels cas de violence psychologique en agissant sur l'ensemble de la personne ou des deux personnes en cause, parce qu'il faut autant que possible tenir compte de l'autre aussi. Très souvent, la violence psychologique est liée à l'incapacité cognitive d'un conjoint, qui a été victime d'une attaque ou en est au premier stade de la maladie d'Alzheimer, par exemple. Les intéressés savent qu'ils ne fonctionnent pas bien. Un conjoint auparavant très gentil commence soudain à s'en prendre à l'autre simplement parce qu'il ne sait pas ce qui se passe dans son propre cerveau et sait qu'il ne fonctionne pas bien.

In that case, by providing programs for somebody who has Alzheimer's or the stroke, tailored programs, stroke-recovery groups, things like that, where they can be at home and do whatever they're most able to do, you can offset the problem. You don't always have to deal with the person being battered. Sometimes dealing with a person who is doing the battering is every bit as effective.

En offrant alors à ces personnes des programmes faits sur mesure ou des groupes d'entraide, par exemple, où elles peuvent se sentir à l'aise et faire ce qu'elles sont le plus en mesure de faire, on peut alors régler le problème. Il n'est pas toujours nécessaire de régler le cas de la personne battue. Il est parfois tout aussi efficace de régler celui de l'agresseur.

The most common kind of battering is financial battering, where people take the senior's money. Sometimes it's done under the guise of, well, you're living in my house, Mom, so I need all your money for your rent and your food and stuff like that.

La violence la plus fréquente est l'exploitation financière, où l'on prend son argent à la personne âgée. Un enfant peut prétendre que puisque sa mère vit sous son toit, il a besoin de tout l'argent de celle-ci pour la loger et la nourrir.

Sometimes it's not done intentionally as battering. Quite often the daughter or the son will simply think, I just want to take care of my Mom; I'll do everything for her. She or he doesn't realize Mom needs money in order to maintain her own self-esteem. Maybe all she's going to do is give that money to the son or daughter. But if she doesn't have it to give, they just automatically take it and say it's for rent. Then she has no self-esteem left.

Parfois, ce n'est pas aussi délibéré que la violence physique. Très souvent, un fils ou une fille veut simplement s'occuper de sa mère et tout faire pour elle, sans se rendre compte que sa mère a besoin d'argent pour garder son estime de soi. La mère finira peut-être par donner tout simplement l'argent en question à ses enfants, mais si elle n'en donne pas, l'enfant le prend automatiquement en disant que l'argent servira à payer le loyer. La personne âgée n'a alors plus aucune estime de soi.

Of course as soon as people lack self-esteem, their illnesses become many times worse, in our view. In Senior Link we provide every service a senior needs, without exception, I think, to stay independent in the community, up to extended care level in a home for the aged. But although we provide all the routine services of shopping, driving, home help, crisis intervention, and non-therapeutic counselling, the thing we think is without exception the most important is working to develop senior self-esteem.

Dès qu'une personne perd son estime de soi, ses problèmes de santé s'aggravent énormément. Senior Link offre tous les services, sans exception, dont une personne âgée a besoin pour demeurer autonome dans la collectivité, jusqu'au niveau des soins chroniques dans un foyer pour personnes âgées. Même si nous fournissons tous les services de routine comme le magasinage, le transport, l'aide ménagère, l'intervention en cas de crise et d'autres conseils non thérapeutiques, le plus important, selon nous, c'est qu'il faut aider la personne âgée à acquérir l'estime de soi.

Many people, especially men, if they've been working all their lives and suddenly they have no job to do... Women at least have always been...even when they're working, most women still maintain the house and everything else. But a man suddenly has nothing to do and his self-esteem plummets. His old colleagues are no longer terribly interested in what he's doing. He has nothing to talk to them about.

Beaucoup de gens, chez les hommes en particulier, qui ont travaillé toute leur vie et se retrouvent soudain à rien faire... Les femmes, du moins, ont toujours été...même lorsqu'elles travaillent, la plupart des femmes tiennent ménage et s'occupent de tout. Toutefois, l'homme qui se retrouve soudain à rien faire voit son estime de soi dégringoler. Ses anciens collègues ne s'intéressent plus tellement à lui. Il n'a rien à discuter avec eux.

In our experience, that causes illness far more than cancer or heart attack or any of those things. At least it's one of the triggers for those diseases. I can't prove this. I'm no medical person. But this is our experience of what happens.

D'après notre expérience, c'est ce qui cause beaucoup de maladies, sans parler du cancer ou des crises cardiaques. C'est là au moins une des causes des maladies en question. Je ne puis le prouver, car je n'ai aucune formation médicale, mais c'est ce que nous indique notre expérience.

The Chair: I notice our time is gone. I know Dr. Halliday has to leave early. Perhaps I could open a conversation with Dr. Hallilday.

La présidence: Je remarque que nous n'avons plus de temps. Je sais que le Dr Halliday doit partir tôt. Je pourrais peut-être lui donner la parole en premier.

[*Text*]

Mr. Halliday (Oxford): I've listened very attentively, Madam Chair, to our witness's most fascinating account of the experience they've had with senior citizens. I don't think I have any particular questions I really need to ask at this time. The input she's given us about the types of problems that exist is very helpful. We have heard some of that before, and she is reinforcing the nature of the elder abuse situation that exists today.

The Chair: I'll pass on, then, to Lawrence MacAulay.

Mr. MacAulay (Cardigan): If the great doctor doesn't have questions, it's obvious you've done an excellent job of explaining your situation.

First of all, welcome. It's good to have you here.

The first situation you spoke of, where the lady was taken out of the home and put in the apartment and did not live: what would you do differently today? You had to remove the senior from the situation, but it's obvious you weren't overly pleased with the end result. But you would have to do something.

Ms Leon: In most cases we no longer remove the senior. In most cases we try to intervene by producing a whole lot of case management—that is the medical term; we call it "community workers"—in there, trying to relieve the problem. But if that fails and we can't, then instead of just putting them into an apartment, we run about 250 units of something called "supportive housing", which is a concept Senior Link brought from England. Basically, people have their own apartments, or in rare cases their own room; but mostly their own apartments.

• 0955

We provide services in the building to help them. So when we move that woman into one of those apartments, she would not only have all the routine services, the cleaning and stuff she needs, but she'd have constant access to somebody to talk to, to get to know, to be a surrogate son or grandson to her, in that case. You have to develop... Most of these people have lost all their contacts. Very few of them have any friends. The batterer often is the only relative, except in cases of multicultural...

In the multicultural community in Toronto we have bad problems as well, because of certain cultural stereotypes for women from some of the countries of the world. Those have to be dealt with quite differently. But with Anglo-Saxon or western European people, it's trying to produce an alternative family member by developing friendships with a staff person. It works quite well.

Mr. MacAulay: It's obvious in that specific situation, where it was only the one son, it would be a very difficult situation if the one you'd have to depend on was pulling the hair out of her head and she had to be removed.

Ms Leon: In that case she had to be removed.

Mr. MacAulay: You would put her in a situation where there would be three or four, right?

[*Translation*]

M. Halliday (Oxford): J'ai suivi très attentivement, madame la présidente, le compte rendu des plus fascinants que le témoin nous a donné de son expérience avec les personnes âgées. Je n'ai pas de question particulière à poser pour le moment. Son intervention sur les problèmes qui se posent est très utile. Nous en avons déjà entendu parler un peu, et le témoin confirme la nature du problème actuel de la violence faite aux aînés.

La présidence: Je passe donc la parole à M. Lawrence MacAulay.

M. MacAulay (Cardigan): Si notre ami médecin n'a pas de question, il est évident que vous avez très bien expliqué votre situation.

Tout d'abord, je vous souhaite la bienvenue. Nous sommes heureux de vous accueillir.

En ce qui concerne le premier cas dont vous avez parlé, soit celui de la dame que vous avez déménagée dans l'appartement et qui n'a pas vécu longtemps, que feriez-vous de différent, maintenant? Vous avez dû retirer la personne âgée de la situation-problème, mais il est évident que l'issue finale est loin de vous avoir plu. Il fallait toutefois faire quelque chose.

Mme Leon: Dans la plupart des cas, nous ne déménageons plus la personne âgée. Nous essayons d'intervenir en insistant énormément sur la gestion du cas—expression qu'on utilise en médecine; nous parlons de «travailleurs communautaires»—pour essayer d'atténuer le problème. En cas d'échec, toutefois, au lieu d'installer la personne âgée dans un appartement, nous exploitons environ 250 «maisons d'accueil», concept que «Senior Link» a importé d'Angleterre. Les gens ont essentiellement leur propre appartement ou, dans de rares cas, leur propre chambre. Ce sont surtout des appartements, dans la plupart des cas.

Nous fournissons des services d'appui dans l'immeuble. Lorsque nous déménageons quelqu'un dans un de ces appartements, non seulement la personne en question bénéficie-t-elle de tous les services ordinaires, des services de nettoyage et de tout ce dont elle a besoin, mais elle a aussi toujours quelqu'un à qui parler, à connaître, qui peut agir comme un fils, ou un petit-fils, en l'occurrence. Il faut développer... La plupart de ces gens ont perdu tous leurs contacts. Très peu d'entre eux ont des amis. L'agresseur est souvent le seul membre de la famille, sauf dans le cas de familles multiculturelles...

Nous avons eu aussi de graves problèmes dans la communauté multiculturelle de Toronto à cause de certains stéréotypes culturels qui visent les femmes de certains pays du monde. Pour régler ces problèmes, il faut s'y prendre très différemment. Dans le cas des Anglo-saxons ou des Européens de l'Ouest, toutefois, il faut essayer de les amener à trouver un substitut aux membres de leur famille en nouant des liens d'amitié avec un membre du personnel. Cela donne d'excellents résultats.

M. MacAulay: Il est évident que dans le cas qui nous intéresse, celui du fils unique, la situation serait très difficile s'il faut déménager une personne âgée qui dépend de celui qui lui arrache les cheveux.

Mme Leon: Dans ce cas-là, il fallait la déménager.

M. MacAulay: Vous la placeriez avec trois ou quatre autres personnes, n'est-ce pas?

[*Texte*]

Ms Leon: That's right, yes, because she needs constant stimulation. We could subsequently move her out of that if she got her self-worth back enough she felt she could cope in an apartment on her own. But initially I'd put her somewhere she would have other people around her all the time.

Mr. MacAulay: Is there any success in removing the abuser? It seems unfortunate the senior has to be removed. Everybody seems to indicate the one who's being abused is moved. Is there any success in removing the abuser?

Ms Leon: We've tried that several times. The problem is no, it doesn't seem to work, because what happens is you can put a peace bond or something like that on the person doing the abuse, so they can't go near the house. But peace bonds last only for a short time. In any case, because the senior has been dependent on that abuser, if they get near the house, once they come back, they're in. You can't kick them out again. We tried that in the early days. It just didn't work.

Mr. MacAulay: They end up back there anyway.

Ms Leon: They end up there, because that senior needs them. You have to produce something else for the senior to depend on, to remove that need.

Mr. MacAulay: Another complaint we've heard is about the lack of appropriate emergency measures, such as for disabled people. For men in particular there seems to be a problem in emergency situations. What kind of facilities do you have to take care of these kinds of. . .?

Ms Leon: We can normally deal with it, because we will have about 350 apartment units and there's very rarely a time when one of them isn't in the process of changing over. So we always have somewhere we can plunk somebody in an emergency, that very minute, until we find them something more appropriate. This one we did last week. . .we were lucky, we happened to have one in our cluster units, which was just what she needed. We hope she can stay there. But we always have somewhere we can put people.

Mr. MacAulay: I had better ask you. . .I'm the one who brought up this financial abuse you have mentioned. Mandatory reporting certainly didn't get an A-plus from people we've talked to. What is your opinion on. . .not even considering mandatory reporting. . . What needs to happen to give the seniors some protection when they're losing not only the dollars that are coming in but they're losing their dollars out of the bank account? You know more about it than I do, that's for sure. But sometimes people end up with. . .an older person could have $800,000 in the bank and find out they have $30,000. It seems mandatory reporting is not the way to go.

Ms Leon: All that mandatory reporting would do, if one reported it to, say, the public trustee, or somebody like that. . .I don't think they would be able to do anything unless the person was certified as financially incompetent. Usually that person isn't financially incompetent, they're emotionally incompetent, but not certifiably so.

[*Traduction*]

Mme Leon: En effet, parce qu'elle aurait besoin de stimulation constante. Nous pourrions ensuite la déménager ailleurs, après qu'elle ait retrouvé son estime de soi, du moins assez pour se débrouiller seule en appartement. Pour commencer, toutefois, je l'installerais à un endroit où elle serait toujours entourée.

M. MacAulay: Le déménagement de l'agresseur donne-t-il des résultats? Il semble malheureux qu'il faille déménager la personne âgée. Tout semble indiquer que l'on déménage la victime. Le déménagement de l'agresseur donne-t-il des résultats?

Mme Leon: Nous en avons fait l'essai à plusieurs reprises. Cela ne semble pas marcher, pour les raisons suivantes: on peut obliger l'agresseur à garder la paix pour l'empêcher d'approcher de la maison, mais ces engagements sont toutefois d'une durée limitée. De toute façon, comme la personne âgée dépendait de l'agresseur en cause, si celui-ci revient à la maison, il n'y a plus de problème, car on ne peut l'expulser de nouveau. Nous avons essayé cette façon de faire au début, mais cela n'a tout simplement pas marché.

M. MacAulay: Les agresseurs reviennent, de toute façon.

Mme Leon: En effet, parce que la personne âgée en a besoin. Il faut trouver une autre façon de répondre aux besoins de la personne âgée.

M. MacAulay: Nous avons entendu parler aussi du manque de mesures d'urgence appropriées comme dans le cas des personnes handicapées, par exemple. Il semble y avoir un problème en cas d'urgence, chez les hommes en particulier. De quelles installations disposez-vous pour de tels cas. . .?

Mme Leon: Nous pouvons normalement faire face aux urgences parce que nous disposons d'environ 350 logements. Il est très rare qu'il n'y en ait pas un de plus ou moins disponible. En cas d'urgence, nous avons donc toujours un endroit où placer quelqu'un, à une minute d'avis, jusqu'à ce que nous puissions trouver quelque chose qui convient mieux. Nous l'avons fait la semaine dernière dans le cas dont je vous ai parlé. . . Nous avons été chanceux, car nous avions, dans notre complexe, un logement qui convenait parfaitement à la personne en cause. Nous espérons qu'elle pourra y demeurer. Nous avons toutefois toujours un endroit où installer des gens.

M. MacAulay: Il serait préférable que je vous demande. . .C'est moi qui ai soulevé la question de l'exploitation financière dont vous avez parlé. Les gens à qui nous avons parlé sont loin d'accepter d'emblée la dénonciation obligatoire. Que pensez-vous de. . .sans même tenir compte de la dénonciation obligatoire. . . Que faut-il faire pour protéger les personnes âgées qui perdent non seulement l'argent qu'elles reçoivent, mais aussi leurs économies? Vous en savez certainement plus que moi à ce sujet. Toutefois, il arrive parfois que des gens aboutissent. . .une personne âgée peut croire qu'elle a 800 000$ à la banque et se retrouver avec 30 000$. La dénonciation obligatoire ne semble pas la solution.

Mme Leon: Tout ce que ferait la dénonciation obligatoire, à la curatelle publique, par exemple, ou à un organisme semblable. . . Il n'y a probablement rien à faire, sauf si l'on a attesté que la personne en cause est financièrement incapable. Ce n'est habituellement pas le cas: la personne en cause est psychologiquement incapable, mais il ne peut en être attesté.

[*Text*]

If we think a child is taking advantage, we blackmail them, not to put too fine a point on it, and simply say, look, you have your mother's account. She has given you power of trustee. We suspect you're not using it rightly. We have no power to go to the bank or anyone else. But you work at such-and-such a place. If we were to. . .

I had better not be too precise here. But we do blackmail them.

• 1000

Mr. MacAulay: It's obvious you're dealing with it. We've heard. . . There was a gentleman from Quebec, Mr. Couture, who certainly indicated they had done a lot of work in convincing the elder they were being financially abused. He indicated times when people got their property and money returned.

I know this is always close to the heart of everybody, but it's not that easy. Do you think we need more of that, looking at it from an educational point of view too? You indicated you might go to the place of employment of the person who is doing the financial abuse. Would you think we need more public education to be sure people consider this as totally unacceptable? If they become more aware this problem exists, perhaps it will become more unacceptable.

Ms Leon: I agree public education is a useful thing to do, because if you make it something the neighbours aren't going to approve of. . . But that will deal only with a small percentage. That will deal perhaps with the lady who is unintentionally taking all her mother's money, not really intending to steal it, but just from doing good for Mom. It won't do any good for the crooks or the quasi-crooks out there, of which there are an immense number.

Mr. MacAulay: What would you do for the crook who is actually doing it? Do you think there's a way we're going to handle that crook, or are you just going to let the crooks keep taking it?

Ms Leon: No. As soon as you discover it, it has to be dealt with. But it has to be dealt with, I think, by quite a complex process, which is very individualized, depending on the circumstances of the senior and their relationship with the crook. Often you can work for months and months, and we do work for months and months, with the senior, trying to persuade them their son is taking advantage of them. The likelihood of success, although possible, is low. Every once in a while you're successful. By and large you're low. . .because you just don't want to admit your son is a total washout. So you don't admit it. You blank the whole thing out.

It's better to try to think of ways to bully the son.

Mr. Young (Beaches—Woodbine): I want to make a general observation, because I'd rather hear from Judith while we have her here, because I have some familiarity with the work Senior Link does in my own community.

It seems to me there are a number of approaches society has developed in dealing with "seniors". The predominant one is the medical model. Then the other model is the one Senior Link has approached, which is a community responsibility

[*Translation*]

Si nous croyons que quelqu'un profite d'une personne âgée, nous faisons en quelque sorte du chantage, sans mettre de gants blancs. Nous disons simplement à la personne en cause que nous savons qu'elle dispose du compte de sa mère, que celle-ci lui a donné une procuration, que nous soupçonnons qu'elle n'utilise pas l'argent à bon escient, que nous ne pouvons nous adresser à la banque ou à personne d'autre, mais que nous savons toutefois où elle travaille. Si nous devions. . .

Il est préférable que je n'en dise pas trop, mais nous faisons en fait du chantage.

M. MacAulay: Il est évident que vous vous attaquez au problème. Nous avons entendu. . . Un témoin du Québec, M. Couture, nous a dit qu'on y avait fait beaucoup de travail pour convaincre les personnes âgées qu'elles étaient exploitées sur le plan financier. Il a mentionné des cas où des gens ont récupéré leurs biens et leur argent.

Je sais que le problème tient à coeur à tout le monde, mais ce n'est pas si simple. Croyez-vous qu'il faut organiser d'autres activités semblables et attaquer le problème sur le plan de l'éducation aussi? Vous avez dit que vous pourriez vous rendre chez l'employeur de la personne qui se livre à l'exploitation financière. Croyez-vous qu'il faut éduquer davantage le public afin que l'on considère que le problème est totalement inacceptable? Si l'on sensibilise davantage les gens à l'existence du problème, celui-ci deviendra peut-être plus inacceptable.

Mme Leon: L'éducation du public est utile, j'en conviens, parce que l'on s'organise pour que le problème devienne inacceptable. . . Cela ne réglera toutefois qu'un faible pourcentage de cas seulement. Cela réglera peut-être le cas de la dame qui prend tout l'argent de sa mère, sans avoir vraiment l'intention de le voler, mais simplement pour faire quelque chose de bien pour sa mère. Cela ne réglera pas le cas des escrocs ou des quasi-escrocs, qui sont très nombreux.

M. MacAulay: Que feriez-vous dans le cas des escrocs? Y a-t-il une façon de régler leur cas, ou allez-vous simplement leur laisser carte blanche?

Mme Leon: Non. Il faut régler le problème dès qu'il est découvert. Je crois toutefois que le processus est très complexe et très personnalisé: tout dépend des circonstances de la personne âgée et de ses liens avec l'escroc. On peut parfois travailler pendant des mois avec la personne âgée, et nous le faisons, pour essayer de la persuader que son fils abuse d'elle. Les chances de succès, quoique possibles, sont minces. On réussit à l'occasion. En général, les résultats sont maigres. . .parce qu'une personne âgée ne voudra tout simplement pas admettre que son fils est une nullité totale. Elle n'admet donc rien et essaie de tout oublier.

Il est préférable d'essayer de trouver une façon de forcer la main au fils.

M. Young (Beaches—Woodbine): Je veux faire un commentaire d'ordre général parce que je préfère entendre Judith pendant qu'elle est ici, et aussi parce que je connais assez bien le travail que fait «Senior Link» dans ma propre communauté.

Il me semble que la société a trouvé toutes sortes de façons de traiter les «aînés». Le modèle médical est celui qui prédomine. L'autre est celui que pratique Senior Link, c'est-à-dire le modèle de la responsabilité communautaire et de

[*Texte*]

and a community approach, where by and large the whole emphasis, as I understand Senior Link's method of operation, is to encourage seniors to live as independently as possible for as long as they can and it's your role to encourage that.

Ms Leon: That's right.

Mr. Young: I'd like to hear you talking about some of the things you've done, which I think are very innovative, based on the witnesses we've heard before this committee in the past, where you've developed inter-generational programs, where you have child care in the same building as where seniors live; where you have Stephenson House, which is practically like an independent living centre. I'd like to hear your views about using the medical approach as opposed to the community approach.

Just one quick example, if you could touch on it. I remember several years ago having a meeting with some seniors in my own constituency to talk to them about how they viewed their own lives. We got talking about the medical approach and over-prescription of drugs. Most of the people in there, when we asked them how many prescription drugs they had in their medical cabinet. . .the hands went up at four, five, and six; as many as that.

Ms Leon: Neil, last week, when the Ontario government started suggested there should be payment for drugs, we did a survey in some of our buildings, which were the most readily accessible. Most of our work is done in the community, but the buildings are easy to find the people in.

• 1005

The average isn't 4, 5, 6. The average is 10, 11, 12, 15.

Mr. Young: Really.

Ms Leon: It's an awful lot. It is well known.

In the buildings, these are people who are "old old", by and large, not the "young old". They're people mostly over 85. But it's well known that. . .the medical profession will tell you if you're taking more than five drugs, the likelihood of one of them being contra-indicated for the other in some way is about 90%. So when you're taking 15, you're in really bad trouble. Yet these people often. . . Many of these people have been to the regional geriatric centres and have been properly drug assessed, but once they've been on a drug for a long time, quite often you can't take them off the drug because their body has developed a requirement for that drug.

Drugs are the first resort for most community doctors. Clearly we need to train our doctors much more in geriatrics, but the universities that try have a hard time. Geriatrics is not popular. It does not have the appeal heart surgery or one of those things has.

But even if we did train them in drug use and abuse, this would be only halfway home, because a doctor looking at a senior who's sitting in a chair, shaking with fear because they have all sorts of diseases and they're afraid they're going to die

[*Traduction*]

l'approche communautaire où, si je comprends bien comment fonctionne «Senior Link», on cherche avant tout à encourager les personnes âgées à demeurer le plus autonomes possible le plus longtemps possible. Votre rôle consiste à les y encourager.

Mme Leon: En effet.

M. Young: Parlez-nous de certaines de vos réalisations très novatrices, si je me fie aux témoins que nous avons déjà entendus. Vous avez créé des programmes intergénérations dans le cadre desquels vous offrez des services de garderie dans le même immeuble que celui où demeurent des personnes âgées. Stephenson House fonctionne pratiquement comme un centre pour personnes autonomes. Que pensez-vous de l'approche médicale par rapport à l'approche communautaire.

Je vais vous donner un bref exemple et j'aimerais que vous en parliez. Il y a plusieurs années, j'ai rencontré quelques personnes âgées de ma circonscription pour discuter avec elles de ce qu'elles pensaient de leur propre vie. Nous avons abordé la démarche médicale et la surprescription de médicaments. Lorsque nous avons demandé aux gens combien de médicaments prescrits ils avaient dans leur pharmacie, la plupart ont levé la main pour indiquer jusqu'à quatre, cinq ou six médicaments.

Mme Leon: La semaine dernière, Neil, lorsque le gouvernement de l'Ontario a commencé à laisser entendre qu'il faudrait payer les médicaments, nous avons procédé à un sondage dans certains de nos immeubles les plus accessibles. Nous travaillons surtout dans la communauté, mais les gens sont plus faciles à trouver chez eux, dans les immeubles.

La moyenne, c'est non pas quatre, cinq ou six, mais plutôt 10, 11, 12, 15.

M. Young: Vraiment.

Mme Leon: C'est énorme, et le problème est bien connu.

Nos immeubles sont occupés par des personnes «très âgées» en général et non par de «jeunes aînés». La plupart ont plus de 85 ans. Toutefois, on sait très bien que. . .la profession médicale affirme que chez une personne qui prend plus de cinq médicaments, il y a environ 90 p. 100 de chance qu'un des médicaments soit contre-indiqué par rapport aux autres. Chez quelqu'un qui en prend 15, le problème est vraiment grave. Cependant, il arrive souvent que ces gens. . . Beaucoup de ces gens se sont présentés à des centres de gériatrie régionaux et se sont soumis à une évaluation pharmaceutique appropriée. Cependant, lorsqu'une personne prend un médicament pendant longtemps, il arrive très souvent qu'on ne puisse plus le lui enlever parce que son organisme en a besoin.

Les médicaments sont la première solution à laquelle pensent la plupart des médecins communautaires. Il est clair qu'il faut en apprendre beaucoup plus à nos médecins dans le domaine de la gériatrie, mais les universités qui essaient de le faire ont beaucoup de problèmes. La gériatrie n'est pas populaire. Elle n'attire pas autant que la chirurgie cardiaque, par exemple.

Cependant, même si nous donnions aux médecins de la formation dans le domaine de l'utilisation et de l'abus des médicaments, on ne ferait que la moitié du chemin parce qu'un médecin ne sait pas quoi faire devant une personne âgée, assise

[*Text*]

and they're hurting a lot, doesn't know what to do. He may know a drug's useless, but he may think, well, there's nothing else; I have to do something for this person who's hurting and whose emotion is out to lunch, so what I'll do is I'll give her a pill to calm her down, or something like that.

What you have to do with these people is not only teach them about drugs but teach them about the community side. At the moment there's medicine over here and the community over here, and never the twain shall meet. Or if they do meet, they meet through a huge, province-wide or metro-wide organization, which is useless. It doesn't meet on the ground where the senior lives.

Agencies like mine, of which there are a scattering throughout Canada, work extremely closely with the local hospitals and do joint programs with them. But that's rare and wonderful.

We now have a program, for example, where residents and interns at the two teaching hospitals locally come and do one full course with Senior Link. . .not doing medicine in the community, but coming and working with our community workers so as to be able to see what we in the community can do, so when they go out into general practice they'll be able to say, well, where is that community agency like Senior Link? If it's not there, they will bully the local alderman or whoever it is to start it.

That's a big way of breaking that barrier down. But it's a long, hard fight.

Mr. Young: On inter-generational programs, at some point in our report we're going to have to deal with dollars. Today everything is dollars and cents. On the approach Senior Link has used, on a financial basis, is it a sounder way to go? Socially it definitely is, from my observations, but fiscally. . .? It it cheaper to throw someone in a nursing home and say, well, you're age 65 now, you're unable to care for yourself, so you're going to sit around in some nursing home staring at walls all day.

Ms Leon: The American research says it is as expensive to keep people in the community as in nursing homes. But the Americans are doing it with a totally different medical structure from the one we in Canada have.

I think it's far more useful to look at the British system, which is far, far closer to our own, with a guaranteed health service. This is something rarely quoted by academics in Canada, in my experience, but there are superlative research programs working out of the University of Kent in Canterbury, Britain, which have now been put into practice in driblets all over Britain, and very extensively in the county of Kent.

They are showing you can take people out of extended care in nursing homes—that's the highest level of nursing home care—keep those people in the community, and over a four-year, very, very intensely supervised and very prestigious academic survey, with a normal agency and then the model agency, they have shown that by doing this you're running at about 60% of the cost of the nursing home. That is a mammoth saving to the state. The per diem is 60%.

[*Translation*]

devant lui, qui tremble de peur parce qu'elle a toutes sortes de maladies, qui a peur de mourir et qui souffre énormément. Le médecin peut savoir qu'un médicament est inutile, mais se dire qu'il n'y a rien d'autre, qu'il faut faire quelque chose pour sa patiente qui souffre et qui ne maîtrise plus ses émotions. Le médecin se dit alors qu'il va lui prescrire des médicaments.

Il faut donner à ces gens une formation au sujet non seulement des médicaments, mais aussi de l'aspect communautaire. Actuellement, il y a les médecins d'un côté, la communauté de l'autre, et les deux ne se rencontreront jamais. S'ils se rencontrent, c'est dans le cadre d'une énorme organisation provinciale ou métropolitaine, ce qui est inutile. La rencontre ne se déroule pas dans la réalité où vivent les aînés.

Les organismes comme le nôtre, et il y en a quelques-uns ici et là au Canada, travaillent de très près avec les hôpitaux locaux et lancent des programmes conjoints avec leur collaboration. C'est toutefois rare et merveilleux.

Nous avons actuellement un programme, par exemple, dans le cadre duquel les résidents et les internes de deux hôpitaux d'enseignement locaux suivent un cours complet à Senior Link. . .ils ne pratiquent pas la médecine dans la communauté, mais ils viennent collaborer avec nos travailleurs communautaires afin de se rendre compte eux-mêmes de ce que nous pouvons faire dans la communauté. Lorsqu'ils se lanceront dans la pratique privée, ils pourront alors se demander où se trouve l'organisme communautaire semblable à «Senior Link». S'il n'y en a pas, ils exerceront des pressions sur le conseiller municipal local, par exemple, pour qu'on en crée un.

C'est là un bon moyen d'abattre cet obstacle. La lutte est toutefois longue et dure.

M. Young: En ce qui concerne les programmes inter-générations, nous devrons inévitablement parler d'argent dans notre rapport. Aujourd'hui, tout se traduit en argent. La démarche qu'a suivie Senior Link est-elle plus saine sur le plan financier? Elle l'est certainement sur le plan social, d'après ce que je peux voir, mais l'est-elle sur le plan budgétaire. . .? Coûte-t-il moins cher d'installer quelqu'un dans un foyer de soins en disant que cette personne a maintenant 65 ans, qu'elle est incapable de s'occuper d'elle-même et qu'elle passera donc le reste de ses jours à regarder les murs d'un foyer de soins?

Mme Leon: Les recherches américaines révèlent qu'il en coûte aussi cher de garder les gens dans la communauté que de les installer dans des foyers de soins. La structure médicale américaine est toutefois totalement différente de celle du Canada.

Il est beaucoup plus utile de regarder du côté du système britannique, qui se rapproche beaucoup plus du nôtre avec ses services de santé garantis. Les universitaires en parlent rarement au Canada, sauf erreur, mais l'université de Kent à Canterbury, en Grande-Bretagne, a des programmes de recherche exceptionnels qu'on a mis en pratique au compte-gouttes partout en Grande-Bretagne, mais à fond dans le comté de Kent.

Ces programmes démontrent que l'on peut sortir des gens des foyers de soins chroniques—c'est le niveau de soins le plus élevé—et les garder dans la communauté. Une étude de quatre ans, effectuée par des universitaires très prestigieux, suivie de très près et effectuée avec une agence normale et l'agence modèle a démontré que cela coûte environ 60 p. 100 de ce qu'il en coûte aux foyers de soins. C'est une économie énorme pour l'État. Il en coûte 60 p. 100 par jour.

[*Texte*]

• 1010

The real cost to the taxpayer isn't so mammoth. The real cost comes in at the 90th percentile, simply because the people live so much longer. Over the four years of the experiment, the people in the model agency, which is an agency very similar to Senior Link, almost identical, were living 30 weeks longer, over the four years of the experiment, than the people in the normal social service area in the town next door.

So it's only a 10% saving to the taxpayer over the long run, but it uses money far more effectively, and of course the happiness quotas of the senior, and everything else, are immensely higher.

There are two problems with it. The first is that because it runs with neighbourhood agencies, with people who are hired because of common-sense advocacy abilities, caring abilities, not hired because they have MSWs or nursing qualifications or because they are doctors or whatevers. . .you use all those people intensely to knit the whole thing together, but the basic community worker is your local neighbourhood person. It could be somebody who is a waitress. It could be somebody who is a university professor. It's irrelevant. What matters is the individual characteristics of the human being you're hiring: the ability to care, the ability to fight, because as a neighbourhood agency you have to fight for your client all the time, and the ability to show common sense; what's the most common-sense solution, how can you help the senior help themselves best?

The second problem, of course, is that when you take these little individual agencies, for example Senior Link, and you try to knit them all together into a province-wide or Canada-wide structure, you run into problems. The British did this in the county of Kent. They knit them all together. But instead of knitting them all together and then building up from the bottom, they started by hiring a whole lot of people at the top and saying, look at these 20 little models we have out here, they're working beautifully; now create this for the whole county of Kent. But unfortunately they didn't hire people from the 20 little models that do it, they hired people with doctorates in this and masters of that and so on and so forth, and they created a whole lot of rules and regulations.

Every single community worker in the 20 models in Kent resigned; every single one of them. The thing fell to pieces. They had to fire, or get rid of, or change, all the staff, and they're rebuilding it from scratch, from the bottom up, which is what they should have done in the first place.

The Chair: What is your area for Senior Link? Is that a specific area in Toronto?

Ms Leon: Yes, it is. We have two obligations. One is to deal with a specific area, which is smaller than Neil's riding. It's an old city ward. We have about 8,500 seniors, of whom a little under 3,000 are our clients. The remaining 6,000 or whatever have the ability to be, if they ever want to be.

[*Traduction*]

Le coût réel pour le contribuable n'est pas aussi énorme: il s'établit au 90e percentile environ, tout simplement parce que les gens vivent tellement plus longtemps. Pendant les quatre années de l'expérience, les gens dont s'est occupé l'organisme modèle, qui est presque identique à Senior Link, ont vécu 30 semaines de plus que les gens vivant dans le secteur normal des services sociaux de la ville voisine.

Le contribuable n'économise donc que 10 p. 100 à long terme, mais il utilise l'argent beaucoup plus efficacement et la qualité de vie des personnes âgées, notamment, est bien meilleure.

Cela pose toutefois deux problèmes. D'abord, comme le programme est appliqué par des organismes de quartier, par des gens qui sont recrutés à cause de leur aptitude à l'intervention, de leur bon sens, de leur dévouement, et non parce qu'ils détiennent une maîtrise en travail social, sont qualifiés en soins infirmiers, sont médecins ou peu importe. . .on utilise tous ces gens à fond pour façonner la trame du programme, mais le travailleur communautaire de base, c'est essentiellement la population du quartier. Il peut s'agir d'une serveuse ou d'un enseignant d'université. Peu importe. Ce qui importe, ce sont les caractéristiques individuelles de l'être humain que l'on recrute: sa capacité de soigner et de lutter, parce qu'un organisme de quartier doit défendre constamment son client, de même que son bon sens. Quelle est la solution la plus sensée, comment aider la personne âgée à s'aider du mieux possible?

Le deuxième problème, bien entendu, c'est que lorsqu'on prend tous ces petits organismes individuels, comme «Senior Link», par exemple, pour essayer d'en faire une organisation provinciale ou nationale, des problèmes surgissent. Les Britanniques l'ont fait dans le comté de Kent. Ils ont réuni tous ces organismes, mais au lieu de commencer à construire par la base, ils se sont mis à recruter une foule de gens au sommet de la pyramide en leur disant de s'inspirer des 20 petits modèles qui fonctionnaient si bien pour créer un organisme général pour tout le comté de Kent. Ils n'ont malheureusement pas recruté les gens des 20 petits modèles qui faisaient le travail. Ils ont recruté des détenteurs de doctorats en ceci et de maîtrises en cela, etc. Ils ont aussi établi une foule de règles et de règlements.

Tous les travailleurs communautaires des 20 modèles du comté de Kent ont démissionné, jusqu'au dernier. Le projet s'est désintégré. Il a fallu congédier tout le personnel, s'en débarrasser ou le changer, et recommencer à zéro, comme il aurait fallu le faire au départ.

La présidence: Dans quel secteur de Toronto oeuvre «Senior Link»? Est-ce dans un secteur particulier?

Mme Leon: Oui. Notre mandat est double. Nous devons d'abord nous occuper d'un secteur en particulier, moins étendu que la circonscription de Neil. C'est un vieux quartier municipal. Nous y comptons environ 8 500 personnes âgées, dont un peu plus de 3 000 sont nos clients. Les quelque 6 000 autres peuvent l'être, si elles le souhaitent.

[*Text*]

We do an annual canvass every year to make sure people don't fall through the cracks. We're very proactive in going out. Neil's people and others help us. We are proactive in going out to find these people, because when you are a senior alone in your home, it's very easy to escape through the cracks; deadly easy.

Our second mandate with Senior Link is to try to create a model agency and sell it elsewhere.

The Chair: Are you able to use others to locate some of the seniors? I'm wondering how you find those who need help. Do they know you well enough through education?

Ms Leon: One does the obvious things, such as writing constant articles in the local newspaper. But 60% of seniors in Canada are functionally illiterate. It is something the government forgets when they produce all these little things with your pension cheques: 60% of the seniors who get them can't or won't read them. We do it.

With rare exceptions, we only hire people who live in the neighbourhood. So we're not only hiring them, we're hiring their church, their home and school, their political party, whatever it may be. The links out are very close. We work extremely closely with the police, who refer a lot of people to us. If there's a problem, the police or public health or any of those people have phoned because that person's a pack rat, with 26 cats or whatever. . .in that case we would already know about it. But if we didn't know about it, we'd go in. We go anywhere we're asked, at any time.

When we do our annual canvass, we knock on every door. If it's a senior, we tell them what our services are. If it's not a senior—and there's a heavy change of people in our particular riding—we say, look, if you know somebody. . .if you see a senior in your neighbourhood and you think they're failing, you don't see them getting any help, and you don't quite have the time, or you're scared to go and talk to them yourself, ring us and we'll intervene.

• 1015

The Chair: Do you work with the Good Neighbours group? I guess the banks are very active in this, as a form of linkage to other areas.

Ms Leon: I don't believe I've heard of anything called the Good Neighbours group. In Toronto, no, we don't have that. But we certainly work with absolutely everyone. I think we know every bank teller. Banks phone us and say, look, there's a lady and she's just come and she's taking $10,000 out of the bank; her feet are dressed in rags; please, will you come? And we go, because quite often somebody can have a stroke and overnight become semi-incompetent.

The Chair: I think Good Neighbours really is a program developed by the Ontario Office for Seniors' Issues.

Ms Leon: Oh, that.

[*Translation*]

Nous effectuons une campagne annuelle pour nous assurer que le système n'oublie personne. Nous sommes très proactifs, et les employés de Neil et d'autres bénévoles nous aident. Nous agissons proactivement pour essayer de trouver ces gens parce qu'il est très facile pour une personne âgée qui vit seule chez elle de tomber dans les failles du système. C'est d'une facilité mortelle.

Le deuxième mandat de Senior Link consiste à essayer de créer un organisme modèle et de le vendre ailleurs.

La présidence: Pouvez-vous recourir à quelqu'un d'autre pour trouver certains des aînés? Comment trouvez-vous ceux qui ont besoin d'aide? Vous connaissent-ils assez bien à la suite d'activités d'éducation?

Mme Leon: Nous avons recours aux moyens évidents: par exemple, nous publions constamment des articles dans le journal local. Cependant, 60 p. 100 des aînés du Canada sont analphabètes. Le gouvernement l'oublie lorsqu'il joint tous ces petits dépliants aux chèques de pension: 60 p. 100 des aînés qui les reçoivent ne peuvent les lire ou ne les lisent pas. Nous le faisons.

À quelques rares exceptions près, nous ne recrutons que des gens qui habitent le quartier. Par conséquent, nous nous trouvons à recruter non seulement ces gens, mais aussi leur église, leur foyer et leur école, leur parti politique, par exemple. Les liens sont très étroits. Nous travaillons de très près avec la police, qui nous envoie beaucoup de gens. S'il se pose un problème, si des policiers, des représentants du service d'hygiène publique ou quelqu'un d'autre nous téléphonent pour nous dire qu'un ramasse-tout a 26 chats, par exemple. . .dans ce cas, nous le saurions déjà. Si nous ne le savions pas, nous intervenons. Nous nous rendons partout où on nous demande d'intervenir, n'importe quand.

Pendant notre campagne annuelle, nous frappons à toutes les portes. Si une personne âgée nous ouvre, nous lui décrivons nos services. Si notre interlocuteur n'est pas une personne âgée—et la population change énormément dans notre circonscription en particulier—nous lui demandons s'il connaît quelqu'un. . .nous lui demandons de nous appeler s'il se rend compte qu'une personne âgée de son quartier est en difficulté ou a besoin d'aide. Si l'on n'a pas tout à fait le temps d'intervenir, ou si l'on a peur de le faire soi-même, qu'on nous appelle et nous le ferons.

La présidence: Travaillez-vous avec le groupe «Good Neighbours»? Je suppose que les banques sont très actives dans ce groupe et que c'est là un moyen d'établir des liens avec d'autres secteurs.

Mme Leon: Je ne crois pas avoir entendu parler d'un groupe appelé Good Neighbours. Nous n'en avons pas à Toronto. Cependant, nous collaborons certainement avec tout le monde. Je crois que nous connaissons tous les commis de banque. Des banques nous appellent pour nous dire qu'une cliente vient de retirer 10 000$, qu'elle est vêtue de haillons et que nous devrions intervenir. Nous intervenons, parce qu'il arrive très souvent qu'une personne soit victime d'une attaque et devienne quasi incompétente du jour au lendemain.

La présidence: Je crois que le programme Good Neighbour a été mis au point par le Bureau des affaires des personnes âgées de l'Ontario.

Mme Leon: Je vois.

[*Texte*]

I'm sorry, that wasn't very polite of me. Those programs aren't very effective at all.

The Chair: Are they not?

Ms Leon: No.

The Chair: Well, the bank certainly has been a witness here, and we were quite impressed with their training program to advise everybody in the bank, the staff, how to recognize financial difficulties or financial suspicions. They have done quite a bit of education, and they're using videos as well.

If people aren't able to read, would videos be an area that might just be directed in your community? Could it be contained?

Ms Leon: We use a lot of videos with our programming. But the programming is for people who have already come into contact with Senior Link or with a local church seniors' group or something like that. They tend to be the more outgoing seniors; at least the church ones do. The real problem is the people who never leave their own homes or whose children won't let them leave their own homes.

We have a case at the moment you may know, Neil, where the old lady has a son who was in the army and there's a rifle on the third floor, looking out the window. He won't let anyone in the house. The public works people put work orders on the house, and the only way we got in. . . She would phone us, but she wouldn't meet us at the house, because she's scared of her son, who's not certifiable, I assure you, but is out to lunch. My staff person would meet her in the local doughnut store down on Queen Street.

Finally she got desperate because the public works inspectors were saying they were going to turn her out of her house. We finally went to the house, with her permission, and persuaded the son that if we did it, it wouldn't cost them a penny. We got volunteers and our whole staff and we painted that house from top to bottom. We repaired the sashes and put railings on the porch and all those things that were required.

Then we told him, perhaps not 100% accurately, that the public works people would insist on better electricity in the house. He wouldn't let us in, but he did let electricians in, sent by us. Well, of course the electricians sent by us were carefully briefed, and that's how we found out about the gun on the top floor.

The police can't do anything about it. We know it's there.

We keep going every two weeks or so to do other piddly little things on the outside of the house, just to keep in contact.

Now, that woman is not being battered physically, but she is certainly being battered emotionally, and possibly financially. But until she complains, there's nothing legal whatever we can do about it.

[*Traduction*]

Je m'excuse, ce n'était pas très poli de ma part. Ces programmes ne sont pas très efficaces.

La présidence: Non?

Mme Leon: Non.

La présidence: Nous avons entendu le témoignage des représentants des banques, dont les programmes de formation nous ont beaucoup impressionnés. Les banques apprennent à tous leurs employés à reconnaître les cas de difficultés financières ou les cas douteux. Elles ont organisé beaucoup d'activités d'éducation et se servent aussi de vidéos.

Dans le cas des analphabètes, pourrait-on envisager d'utiliser les vidéos dans votre communauté? Pourrait-on offrir ainsi la formation en question?

Mme Leon: Nous utilisons beaucoup de vidéos dans nos programmes, qui s'adressent toutefois aux gens qui connaissent déjà Senior Link, un groupe de personnes âgées d'une église locale, ou une autre organisation semblable. Ces personnes âgées ont tendance à être plus ouvertes. Du moins les membres des groupes des églises. Le vrai problème, ce sont les gens qui ne sortent jamais ou que leurs enfants ne laissent jamais sortir.

Nous avons actuellement un cas que vous connaissez peut-être, Neil. La vieille dame a un fils qui était dans les Forces armées et qui a une carabine au troisième étage. Posté en faction devant la fenêtre, il ne laisse entrer personne. Le service des travaux publics a exigé qu'on effectue des travaux à la maison et la seule façon d'entrer. . . La vieille dame nous a téléphoné, mais elle n'a pas voulu nous rencontrer à la maison parce qu'elle a peur de son fils. On ne peut attester de l'état d'esprit du fils, mais je vous assure qu'il lui manque quelque chose. Un membre de mon personnel a rencontré la vieille dame à la beignerie locale, rue Queen.

Elle a fini par se désespérer parce que les inspecteurs des travaux publics lui ont dit qu'ils allaient l'expulser de chez elle. Nous avons fini par nous rendre à la maison, avec sa permission, et nous avons réussi à persuader son fils de nous laisser effectuer les travaux, qui ne leur coûteraient rien. Nous avons réuni des bénévoles et tous les membres de notre personnel, et nous avons peinturé toute la maison. Nous avons réparé les fenêtres, installé des rampes sur le balcon et effectué tous les travaux qui s'imposaient.

Nous avons ensuite dit au fils, et ce n'est peut-être pas tout à fait vrai, que les inspecteurs des travaux publics exigeaient qu'on améliore le système électrique de la maison. Il n'a pas voulu nous laisser entrer, mais il a laissé entrer les électriciens que nous lui avons envoyés. Bien entendu, ceux-ci avaient été soigneusement breffés auparavant, et c'est ainsi que nous avons découvert l'existence de l'arme à feu au dernier étage.

La police ne peut rien faire à ce sujet. Nous savons que l'arme est là.

Nous nous rendons sur les lieux toutes les deux semaines environ pour bricoler à l'extérieur de la maison, tout simplement pour garder le contact.

Cette vieille dame n'est pas battue physiquement, mais elle est certainement victime de violence psychologique, et peut-être d'exploitation financière. Tant qu'elle ne se plaindra pas, nous ne pourrons absolument rien faire légalement.

[*Text*]

Lorraine, her case manager, drops in every week with a muffin or so. She's just walking up the street to see somebody else and they have this bag of muffins. . .so I dropped in. She'll sit on the front lawn, or in the winter inside the front door, and they'll give her a glass of lemonade in a filthy cup. She has to drink it because case-workers have to do these kinds of things, while she shares her muffins with them. But it does get her just to the door.

We're hoping within six or eight months he'll let her into the kitchen and we'll gradually be able to deal with it. But it's scary, because this man. . . I see him. He's in the library a lot. He's a great reader, this younger. . . He's 60 and she's 85, or something like that. So he's almost a senior in his own right. He reads a lot. I see him in the library. He shudders when he sees me, because I go up and say, hello, Mr. So-and-so, and pretend he wants to talk to me, which of course he doesn't.

• 1020

The Chair: One more question before we have to close. How would you see the pilot project being utilized, perhaps in your area, or in, say, Toronto?

Ms Leon: We do the bulk of it. We do it up to residential care in homes for the aged. Nobody in our neighbourhood needs to go into residential care now. We can keep them in the community without any problem, relatively speaking.

With extended care, we have asked the provincial government to do a model with us, which McMaster wants to audit, because the Kent people want to do a world-wide study. Government hasn't responded yet. Neil, please ask them.

Sideways we have a deal with Providence Hospital in a new building we are putting up. People who have gone into hospital for hip operations or things like that often are in there for six months. By the time the hip is fixed and the rehab is done, they have lost their ability to deal with normal life, so they go into institutions. This is the norm. We have done a deal with Providence. They will do the operation and the post-rehab and we will do the long-term rehab in our new building in individual apartments. We help them to get their breakfast; then we help them to go across the street to the local grocery store to get the oatmeal, or whatever it is they want for breakfast. When the rehab is done, they are completely able to move. We are starting it now, but government has to agree to fund it first. I think it will work just brilliantly in Canada. There is no reason why not. But there are a lot of problems for government in terms of the power blocks. There are a lot of very traditional power blocks from the last century out there, which are not doing a terribly effective job, but it is hard for government to deal with those.

The Chair: I am sorry we have to bring our briefing to a close.

I want to thank you very much for appearing before us, Judith Leon. The time has quickly gone, and I am sorry. Thank you for coming.

[*Translation*]

Lorraine, à qui l'on a confié le dossier, rend visite à la vieille dame une fois par semaine, pour lui remettre un muffin ou autre chose. Elle se rend chez quelqu'un d'autre, avec un sac de muffins. . .je suis donc arrêtée. Elle s'assoit sur le gazon avant ou, l'hiver, à l'intérieur, tout près de la porte. On lui offre de la limonade dans un verre sale. Tout en partageant ses muffins avec eux, Lorraine doit boire dans le verre sale parce que les travailleurs sociaux doivent agir ainsi. Cela lui permet toutefois de franchir la porte.

Nous espérons que, dans six ou huit mois, le fils la laissera entrer dans la cuisine et que nous pourrons, graduellement, régler le problème. C'est toutefois terrifiant, parce que cet homme. . . Je le vois. Il vient souvent à la bibliothèque. Il lit beaucoup. Il est plus jeune. . . Il a 60 ans et elle, 85 ans environ. C'est donc presque un aîné lui aussi. Il lit beaucoup, et je le vois souvent à la bibliothèque. Il tremble lorsqu'il me voit, parce que je vais lui dire bonjour, comme s'il voulait me parler, ce qui n'est pas le cas, bien entendu.

La présidence: Une dernière question avant de terminer. Comment verriez-vous l'utilisation du projet pilote, dans votre région peut-être, ou encore, mettons, à Toronto?

Mme Leon: Nous en faisons l'essentiel. Jusqu'aux soins en résidence dans les foyers pour les personnes âgées. Il n'y a plus personne dans notre quartier qui ait besoin de soins en résidence. Nous pouvons garder les personnes âgées dans la collectivité sans aucun problème, relativement parlant.

Pour les soins chroniques, nous avons demandé au gouvernement provincial de faire de nous un modèle, que McMaster veut vérifier, parce que les gens de Kent veulent faire une étude mondiale. Le gouvernement n'a pas encore répondu. Neil, demandez-le lui donc.

Horizontalement, nous avons conclu avec l'hôpital Providence une entente au sujet d'un nouvel immeuble en voie de réalisation. Les gens qui sont hospitalisés pour une opération à la hanche, par exemple, le sont souvent pour six mois. Une fois la hanche réparée et la réadaptation terminée, ils ont perdu leurs moyens de mener une vie normale, et il faut les institutionnaliser. C'est ce qui se passe habituellement. Nous avons conclu un marché avec Providence. L'hôpital pratique l'opération et s'occupe de la réadaptation postopératoire, et nous nous chargeons de la réadaptation à long terme dans notre nouvel immeuble, en appartements individuels. Nous les aidons pour leur petit déjeuner; ensuite nous les aidons à aller à l'épicerie, de l'autre côté de la rue, chercher leur gruau, ou ce qu'ils veulent pour leur petit déjeuner. Après la réadaptation, ils sont tout à fait capables de se déplacer. Nous sommes prêts à commencer, mais le gouvernement doit d'abord accepter de nous financer. Cela donnera des résultats éclatants au Canada. Il n'y a pas de raison pour qu'il en soit autrement. Mais il y a une foule de problèmes pour le gouvernement au niveau des alliances. Il y a une foule d'alliances très traditionnelles du dernier siècle, qui ne sont pas très efficaces, et que le gouvernement est mal équipé pour affronter.

La présidence: Je dois malheureusement mettre un terme à notre séance d'information.

Je tiens à vous remercier vivement d'être venue témoigner, Judith Leon. Le temps file, et j'en suis navrée. Merci d'être venue.

[*Texte*]

Ms Leon: Thank you, Madam Chairman. I have enjoyed coming.

The Chair: You're most welcome.

I will call the next witness, Winnie Giesbrecht. Winnie is with the Native Women's Association of Canada from Winnipeg.

The association is an organization serving all indigenous women, regardless of their status under the Indian Act. The concerns of the association cover a wide range of national issues affecting aboriginal people. Access to services, such as health care and housing, both nationally and locally, have been a priority. In addition, the organization has taken a lead in the struggle to remove sex discrimination under the Indian Act.

I believe, Winnie, you were presented to the panel on violence. I understand, too, that the family violence initiative was able to deliver some funding from that program to assist in aboriginal affairs.

Welcome to our group. We look forward to hearing from you. A moment ago I mentioned that you would have 10 minutes. perhaps I should have that go just a wee bit longer. Maybe 15 minutes would be better. I am sorry; perhaps we could have allowed Mrs. Leon more time too.

Ms Winnie Giesbrecht (Executive Member, Native Women's Association of Canada): Thank you, Madam Chair. I have had trouble with my voice since coming to Ottawa. I wasn't like this when I left Winnipeg yesterday. I must apologize for that.

I will try to briefly share with you the realities of the aboriginal community when it comes to abuse of the elderly. I think one of the key areas that needs to be clearly understood is the poverty that exists within our aboriginal community. I will share with you the voice of an elderly aboriginal woman, which we heard in western Canada as we travelled across Canada on a Canadian panel on violence against women and children. This is a quote that I took out of that context:

> When you live in poverty you don't know that there are places you can go for help. People focus on you more if you experience violence and come from a high-income group. There is less hope when you are poor and you are overlooked.

I think this is a very clear statement of what aboriginal elderly people face today. The impact of poverty on the aboriginal family and community is immeasurable. Poverty in its severest form is a fact of life for many aboriginal elderly, depriving them of their basic human rights and dignity. The absence of a sound economic base and the extremely high levels of unemployment result in overcrowded and substandard housing, which contributes to poor health, but it is the daily stress, the financial hardships and the chronic despair that poverty inflicts upon its victims that contributes to this widespread abuse of the elderly.

[*Traduction*]

Mme Leon: Merci, madame la présidente. Cela m'a été agréable.

La présidence: Je vous en prie.

Notre prochain témoin est Winnie Giesbrecht. Winnie fait partie de l'Association des femmes autochtones du Canada, de Winnipeg.

Cette association est un organisme au service de toutes les femmes autochtones, quel que soit leur statut en vertu de la Loi sur les Indiens. L'association s'intéresse à une vaste gamme de questions nationales touchant les autochtones. L'accès aux services, comme les soins de santé et le logement, à la double échelle nationale et locale, a été une priorité. En outre, l'organisme a pris la tête du peloton dans le combat contre la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens.

Je crois, Winnie, que vous avez siégé au comité sur la violence. Je crois savoir, également, que l'initiative contre la violence familiale a permis de dégager certains fonds de ce programme au profit des affaires autochtones.

Bienvenue. Nous avons hâte de vous entendre. J'ai mentionné tantôt que vous auriez dix minutes. Je devrais peut-être vous en accorder un tout petit peu plus. Peut-être qu'il vaudrait mieux vous en donner 15. Je suis navrée; j'aurais peut-être dû donner plus de temps à M^{me} Leon également.

Mme Winnie Giesbrecht (membre de l'Exécutif, Association des femmes autochtones du Canada): Merci, madame la présidente. J'ai des problèmes de voix depuis mon arrivée à Ottawa. Je n'étais pas comme cela en partant de Winnipeg hier. Vous voudrez bien m'en excuser.

Je vais tâcher de vous entretenir brièvement des réalités de la collectivité autochtone lorsqu'il s'agit d'exploitation des aînés. Un des principaux domaines qu'il faut comprendre clairement est la pauvreté qui caractérise notre collectivité autochtone. Je vais partager avec vous la voix d'une autochtone âgée, que nous avons entendue dans l'ouest canadien en parcourant le Canada au sein du comité canadien sur la violence faite aux femmes et aux enfants. Voici une citation tirée de ce contexte:

> Lorsqu'on est dans la pauvreté, on ignore qu'il y a des endroits où trouver de l'aide. On retient davantage l'attention lorsqu'on est victime de violence et qu'on vient d'un groupe à revenu élevé. Lorsqu'on est pauvre, il y a moins d'espoir; on est oublié.

Voilà, à mon sens, qui résume très clairement le sort réservé aux aînés autochtones aujourd'hui. Les conséquences de la pauvreté sur la famille et la collectivité autochtones sont incommensurables. La pauvreté, dans sa forme la plus cruelle, est une réalité de la vie pour de nombreux aînés autochtones, une réalité qui les prive de leurs droits fondamentaux et de leur dignité. À l'absence d'une base économique viable et aux niveaux extrêmement élevés de chômage correspondent des logements surpeuplés et inférieurs aux normes, qui contribuent aux mauvais états de santé, mais c'est le stress quotidien, la misère financière et le désespoir chronique infligés par la pauvreté à ses victimes qui contribuent à cette exploitation généralisée des aînés.

[*Text*]

[*Translation*]

• 1025

People are forced to live in houses with large cracks in the walls and plastic covering the windows. The reason for that is that glass is too expensive to replace. The elderly are forced to live in primitive housing conditions with no running water, no outhouses, and wood stoves for heating and cooking. Lack of facilities and services creates undue hardships for the elderly and the infirm.

Illnesses that are infrequent problems in other communities are annual events in the aboriginal communities. The effects of dilapidated housing on the morale of our people is of great concern. It is difficult to live with dignity and pride if such clearly visible evidence of poverty and inequity confronts you every day.

Exposure to outside society has eroded the natural, inherent respect that aboriginal people have for their elders. Years of change and the adoption of modern lifestyles have also exposed aboriginal elders to abuse by their families and community. Abuse of the elderly is a reversal of traditional aboriginal cultural values. Traditionally they had a very important role in the community. They were consulted on all matters, whether political, family, or social. They were respected by all community members and were cared for by their families or by the community. Today that is not the case. Indian elderly people had power in their communities, but today that respect or caring for the elderly is gone. They are more vulnerable to injury, restraint, confinement, financial exploitation, ridicule, insult, or humiliation and sexual abuse.

Many aboriginal elderly worked outside the wage economy. Due to inadequate pensions, they now suffer from poor health and have limited access to health care facilities that are culturally appropriate, including language. Many of our elderly will only speak their native languages. This is one of the areas that society does not understand.

Elderly persons have become easy targets for economic abuse by family members who show up on pension days and take money away from their families. One must understand that this is the only source of income for the whole family, including all the extended family members in the aboriginal communities.

Many reside with family members in overcrowded conditions. Family members with addictions leave their children with the elderly for extended periods of time. It is common practice to see elders assume full responsibility for raising young children, up to 15 children in one family, increasing their financial hardships and causing undue physical and emotional stress.

Elders become the sole support for the whole extended family, because there is no other source of income in our aboriginal community. Extended families are often misused. Elderly women are also sexually and physically assaulted by family members because of their pension money. This abuse on the aboriginal elderly must be exposed and publicly discussed. Aboriginal elderly do not report the abuse due to the family dependency, fear that grandchildren will be taken by the child

Les murs de leurs logements sont tout lézardés et les fenêtres, recouvertes de plastique. La vitre coûte trop cher. Les aînés vivent dans des logements primitifs, sans eau courante, sans toilettes extérieures, et avec poêle à bois pour le chauffage et la cuisine. L'absence d'installations et de services plonge les aînés et les infirmes dans la dèche.

Des maladies qui sont des problèmes rares dans d'autres collectivités sont des événements annuels chez les autochtones. Les effets du délabrement du logement sur le moral de notre monde préoccupent vivement. Il est difficile de conserver sa dignité et sa fierté lorsqu'on est confronté chaque jour à ces preuves clairement visibles de pauvreté et d'injustice.

L'exposition au monde extérieur a effrité le respect inhérent naturel des autochtones pour leurs aînés. Des années de changement et l'adoption de styles de vie modernes ont aussi exposé les aînés autochtones à l'exploitation par leur famille et leur collectivité. L'exploitation des aînés est le renversement des valeurs culturelles autochtones traditionnelles. Traditionnellement, les aînés ont tenu un rôle crucial dans la collectivité. Ils étaient consultés en toutes matières, politiques, familiales ou sociales. Ils commandaient le respect de tous les membres de la collectivité et bénéficiaient des soins de leur famille ou de la collectivité. Tel n'est plus le cas. Les aînés indiens avaient du pouvoir dans leur collectivité, mais, de nos jours, on ne voit plus ce respect ni ces soins pour les aînés. Les aînés risquent plus d'être blessés, attachés, confinés, exploités financièrement, ridiculisés, insultés ou humiliés et victimes d'agressions sexuelles.

De nombreux aînés autochtones ont travaillé en dehors de l'économie salariale. Sans pensions suffisantes, ils sont maintenant en mauvaise santé et ont un accès limité à des installations de soins qui soient culturellement et linguistiquement appropriées. Beaucoup de nos aînés ne parlent que leur langue autochtone. C'est l'un des problèmes qui échappent à la société.

Les aînés sont devenus des cibles faciles d'exploitation économique pour les membres de leur famille, qui se manifestent le jour du chèque de pension pour leur prendre leur argent. Il faut comprendre que c'est la seule source de revenu pour toute la famille, y compris pour tous les membres de la famille étendue dans les collectivités autochtones.

Un grand nombre résident avec leur famille dans un logement surpeuplé. Des toxicomanes membres de la famille leur laissent leurs enfants pour des périodes prolongées. Il est courant de voir des aînés assumer la responsabilité entière de l'éducation de jeunes enfants—jusqu'à 15 enfants par famille—d'où alourdissement de leurs problèmes financiers, et stress physique et émotif indu.

Les aînés deviennent le seul soutien de toute la famille étendue, parce qu'il n'y a pas d'autre source de revenu dans notre collectivité autochtone. Les familles étendues font souvent l'objet d'abus. Les femmes âgées sont aussi victimes des agressions sexuelles et physiques de membres de leur famille qui veulent leur pension. Il faut dénoncer et discuter publiquement cette exploitation des aînés autochtones. Les aînés autochtones n'en parlent pas, à cause de la dépendance familiale, par crainte

[*Texte*]

welfare programs—because they are the sole guardians in many cases—fear of punishment by the family members, and threats of being placed in nursing homes.

I would like to share a story with you. When I was working in one of the major hospitals in Winnipeg, I dealt with a 72-year-old woman who had been relocated to Winnipeg due to health reasons. The public health nurse called and said that they had found a 72-year-old woman in Winnipeg in a house where there was no heat, no running water, nothing. The public health nurse brought this woman to the hospital and she was admitted. It soon became apparent that this elderly woman had been sexually abused. Upon questioning, this elderly woman told us that she had been sexually abused by the extended family members and also by other people who were in the house, because of drinking. This woman was kept in the hospital for several days, but soon the pension cheques arrived and the family again asked for discharge of this woman. Within seven days we were notified that this woman had been killed by the extended family because she refused to turn over her pension cheque.

• 1030

This is only one very clear example of what happens to our aboriginal people in the community. Elderly people in the community—and I talk about community as the reserves—might be very lucky because at least they are in familiar surroundings, even though they are used as an extended family and children are dumped on the elderly. In the non-aboriginal community, retirement planning is the number one priority for elderly, but in our aboriginal communities the planning is for our elderly to become parents. That is what happens to our elderly. If they do not accept caring for the children, they are very badly battered and physically abused, not only by the family but by the whole community.

The problem of disabled persons in our aboriginal communities is also quite extensive. The lack of financial resources in the community causes hardships for the elderly and they become disabled because of poor health. As many of you have heard, diabetes within our aboriginal community has reached epidemic stages. The side effects of diabetes are renal failure, blindness, and amputation. This is where our elderly are affected.

It must also be understood that when you are disabled in the aboriginal community, you are totally housebound. There are no services available whatsoever for the elderly. Sometimes it is better for these elderly people to remain in their community without being moved to an urban setting, because at least they have their culture and their language and they are familiar with their surroundings in their own community. One must ask whether it is better to keep the elderly in the aboriginal communities or to remove them and place them in senior homes in the urban setting. That is the question the Native Women's Association of Canada is asking today, and we are challenging the leaders, because one must identify what's happening to our elderly.

Traditionally, as I mentioned, aboriginal people were respected and the extended family was also very much appreciated, but today that is gone. I think that is one of the areas that we must address today. Some of our communities

[*Traduction*]

de voir les programmes de bien-être de l'enfance venir leur prendre leurs petits-enfants—dont ils sont les seuls tuteurs dans bien des cas—par crainte de représailles de la part des membres de la famille, et à cause des menaces d'institutionnalisation.

J'aimerais vous raconter une histoire. Du temps que je travaillais dans un grand hôpital de Winnipeg, j'ai eu affaire à une dame de 72 ans qu'on avait envoyée à Winnipeg pour des raisons de santé. L'hygiéniste publique nous avait dit au téléphone qu'on avait trouvé une dame de 72 ans à Winnipeg dans une maison sans chauffage, sans eau courante, sans rien. Elle a donc amené cette dame à l'hôpital, qui l'a admise. Il est vite apparu que cette dame âgée avait été victime d'agressions sexuelles. Questionnée, elle nous a raconté avoir été la victime de membres de la famille étendue, et également d'autres personnes qui se trouvaient dans la maison, et qui avaient bu. On l'a gardée à l'hôpital plusieurs jours, mais dès que les chèques de pension sont arrivés, la famille a encore réclamé son congé. En moins de sept jours, nous avons appris que cette dame avait été tuée par les membres de la famille étendue, parce qu'elle avait refusé de leur remettre son chèque de pension.

Ce n'est là qu'un exemple très clair du sort réservé à nos autochtones dans la collectivité. Les aînés de la collectivité—c'est-à-dire des réserves—sont peut-être très chanceux parce qu'au moins ils sont dans un milieu qui leur est familier, même s'ils sont exploités parce qu'ils font partie d'une famille étendue et que c'est sur eux qu'on se décharge de la responsabilité des enfants. Dans la collectivité non autochtone, la planification de la retraite est la première priorité des aînés, mais dans nos collectivités autochtones, la planification vise à faire de nos aînés des parents. Voilà ce qui arrive à nos aînés. S'ils n'acceptent pas de s'occuper des enfants, ils sont battus cruellement et brutalisés, non seulement par la famille, mais encore par toute la collectivité.

Le problème des handicapés dans nos collectivités autochtones est aussi très grand. L'absence de ressources financières dans la collectivité plonge les aînés dans la misère, et leur mauvais état de santé en fait des handicapés. Comme un grand nombre d'entre vous l'avez entendu, le diabète chez notre collectivité autochtone en est aux stades de l'épidémie. Les effets secondaires du diabète sont l'insuffisance rénale, la cécité et l'amputation. C'est là que nos aînés sont atteints.

Il faut aussi comprendre que la personne handicapée, chez les autochtones, est confinée chez elle. L'aîné n'a accès à aucun service, quel qu'il soit. Parfois, il vaut mieux pour lui de demeurer dans sa collectivité que d'être envoyé dans un cadre urbain, parce qu'il conserve alors au moins sa culture et sa langue et connaît bien son entourage. Il faut se demander s'il est préférable de garder les aînés dans les collectivités autochtones ou de les envoyer dans des foyers pour personnes âgées en milieu urbain. C'est la question que pose aujourd'hui l'Association des femmes autochtones du Canada, et nous lançons un défi aux dirigeants, parce qu'il faut connaître le sort fait à nos aînés.

Traditionnellement, je l'ai dit, les autochtones étaient respectés, et la famille étendue était également très appréciée, mais cela n'existe plus. C'est un des problèmes que nous devons aborder aujourd'hui. Certaines de nos collectivités commencent

[*Text*]

today are starting to look at building houses for seniors through the CMHC housing, but because of the restrictions and the limitations on funding, we are unable to meet the demand to house our senior citizens properly. Of course, the need for housing sometimes takes priority over other needs and then the aboriginal elderly people are totally neglected.

I think Canadian society as a whole must do something to assist the aboriginal elderly and take them out of the abusive situations they are in. Also, one must understand how our aboriginal elderly are neglected. There are many cases of women in their 80s who have reported to us that they had been sexually abused by strangers when there were drinking parties. This is a very big reality in our community. Again, we say this must be exposed.

One of the areas of concern of the Native Women's Association of Canada is whether it is better to keep these women and men in the community or remove them to the urban setting. When you move them to the urban setting, sometimes they are worse off because of the isolation. They are in unfamiliar surroundings. They are totally cut off from their family, their culture, and their language. Sometimes I think there is more neglect when they are in a large urban setting.

These are just some of the areas that I have shared with you today. There is a lot more that needs to be done. The Native Women's Association of Canada has strongly recommended that extensive research be done with regard to the aboriginal elderly. This is an area that has been totally neglected. We hear a lot of the programs that are available for the elderly in the urban settings, but one must not forget that our aboriginal elderly do not have access to these programs because they are not culturally available.

A recent study done in Winnipeg with regard to alcohol and substance abuse by the elderly documented that it was very hard to reach the aboriginal elderly in the area of drug and substance or alcohol abuse. It was stated that the aboriginal elderly take as many as 14 to 16 different types of medication, and they do not even know what type of medication they are taking. Many aboriginal elderly people have been admitted to hospital due to an overdose of medication. Sometimes the question is asked whether they deliberately overdose because of the conditions they live in or whether they do not know how to take the medication.

• 1035

Again today we ask that question: Is this what's happening to aboriginal elderly? Are they so totally neglected that we do not even know whether they are taking the medications deliberately to overdose themselves to the point of suicide? We hear a lot about our young people committing suicide, but I think one must also understand that our elderly are doing the same thing to get out of the situations they live in.

There have been many dollars allocated to the aboriginal communities, especially the family violence initiative, but I must say that none of this money reached the elderly. I will give you an example of what has happened to the Native Women's Association of Canada. They have been attempting to get access to dollars through this initiative to do work with the elderly. They have not been successful. What we are told by the government is that all this family violence initiative money has

[*Translation*]

à songer à construire des maisons pour les aînés avec l'aide de la SCHL, mais les restrictions et les limitations du financement nous empêchent de répondre à la demande de logement convenable pour nos citoyens du troisième âge. Bien sûr, il arrive que le besoin de logements prenne le pas sur d'autres besoins, et que les aînés autochtones soient complètement négligés.

Selon moi, la société canadienne dans son ensemble doit faire quelque chose pour aider les aînés autochtones à échapper à l'exploitation dont ils sont victimes. De même, il faut comprendre comment nos aînés autochtones sont négligés. De nombreuses femmes octogénaires nous ont dit avoir été victimes de sévices sexuels de la part d'étrangers lorsqu'il y avait des beuveries. C'est une réalité très présente dans notre collectivité. Encore une fois, nous disons qu'il faut attirer l'attention du public sur ces problèmes.

Une des préoccupations de l'Association des femmes autochtones du Canada est de savoir s'il vaut mieux garder ces femmes et ces hommes dans la collectivité ou les envoyer en milieu urbain. Parfois, en milieu urbain, l'isolement empire leur sort. Ils se trouvent dans un environnement peu familier. Ils sont complètement coupés de leur famille, de leur culture, et de leur langue. Parfois, ils sont plus négligés dans une grande ville.

Voilà certaines des questions dont je voulais vous entretenir aujourd'hui. Il y a encore beaucoup à faire. L'Association des femmes autochtones du Canada a recommandé instamment de mener une recherche poussée sur les aînés autochtones. C'est un domaine qui a été complètement oublié. On nous rebat les oreilles avec les programmes offerts aux aînés en milieu urbain, mais il ne faut pas oublier que nos aînés autochtones n'ont pas accès à ces programmes, qui ne font pas partie de leur culture.

Une étude récente réalisée à Winnipeg sur l'alcoolisme et les toxicomanies chez les aînés a fait ressortir combien il est difficile de rejoindre les aînés autochtones qui sont toxicomanes ou alcooliques. On a dit que les aînés autochtones prennent jusqu'à 14 à 16 types différents de médicaments, et qu'ils ne savent même pas ce qu'ils prennent. De nombreux aînés autochtones ont été admis à l'hôpital pour avoir pris une dose excessive de médicaments. On leur demande parfois s'ils le font exprès, à cause de leurs conditions de vie, ou s'ils ne savent pas comment prendre le médicament.

Encore une fois, aujourd'hui, nous demandons: est-ce cela qui arrive aux aînés autochtones? Sont-ils à ce point négligés que nous ne savons même pas si c'est délibérément qu'ils prennent leurs médicaments en surdose, au point de se suicider? On parle tout le temps du suicide chez les jeunes, mais il faut également comprendre que nos aînés font la même chose pour échapper à leur sort.

On ne compte plus les sommes affectées aux collectivités autochtones, en particulier à l'initiative contre la violence familiale, mais je dois dire que les aînés n'en ont pas reçu un cent. Je vais vous donner un exemple de ce qui est arrivé à l'Association des femmes autochtones du Canada. Elle cherche depuis quelque temps à obtenir des fonds par le biais de cette initiative pour travailler auprès des aînés. Mais en vain. Le gouvernement nous dit que tout l'argent lié à l'initiative contre

[*Texte*]

been given to the three major aboriginal organizations, the First Nations assembly, the Inuit, and also the NCC. They have had access to these dollars. We know for a fact that a lot of these dollars were used for conferences, repairing houses, and also to hire more workers for the child and family services. But none of that money was used on family violence initiatives to address the elderly in our community. That also concerns the native women. The native women have been attempting to do more service delivery in the community. As everyone knows, women are the ones who work in the service-providing areas, not in the political areas.

I think the government needs to change the way in which funding is allocated on any family violence initiatives. The money must be accessible to aboriginal women's groups all across Canada. They are the ones who are working at the community level. Priority must be given to address the abuse of the elderly—both men and women—that exists within our aboriginal communities. They are totally neglected. These are the forgotten people.

Without our elders we have no future to teach our children our cultural and language differences. Thank you.

Mr. MacAulay: Thank you, Winnie, and welcome to Ottawa.

Previously this committee has heard from the Native Canadian Centre in Toronto. They had a proposal that was turned down by the government, and they certainly were not too pleased. What specifically is the federal government doing to combat mistreatment of older native Canadians? What areas are they directed to in your area?

Ms Giesbrecht: That is a very good question, because that is the question we are asking as aboriginal women across Canada. There have been no initiatives actually taken by the federal government to combat any of the abuse within our communities. This is why we are asking that the government elect that funding be redirected into service delivery at the community level, rather than political stands.

Mr. MacAulay: I think in general you stated that when you live in poverty you do not know where to go. We all know that cooperation in education is the key to some success in dealing with elder abuse. Has your organization been involved with Indian Affairs or with the Native Council in discussions or proposals dealing with elder abuse?

Ms Giesbrecht: We have attempted to meet with all the organizations, but of course, we all know, and you know, how scarce funding is in the aboriginal communities. When there is any funding allocated to the three major political organizations, the Native Women's Association is always left out and asked to go to the three aboriginal organizations to have access to funding, because that is the way the funding mechanism is put in place by the federal government. We can't have access to any dollars.

Mr. MacAulay: When you mentioned the situation of the lady who was admitted to the hospital, you knew the situation was desperate. You found out that she was being sexually and financially abused. From what I understand, the people who you feel were doing the abusing had this lady released from the hospital, and they took her home, I would suspect, to get her money and to use her again.

[*Traduction*]

la violence familiale a été donné aux trois grands organismes autochtones, soit l'Assemblée des Premières nations, les Inuit, ainsi que la CNA. Ils ont eu accès à ces sommes. Nous tenons pour certain qu'une bonne part de cet argent a servi à des conférences, à la réparation de maisons, et à l'embauche d'autres travailleurs pour les services à l'enfance et à la famille. Mais pas un cent n'a été consacré aux initiatives contre la violence familiale au profit des aînés de notre collectivité. Cela inquiète également les femmes autochtones. Elles cherchent à donner plus de services dans la collectivité. Comme chacun le sait, les femmes sont celles qui travaillent dans les secteurs des services, pas sur la scène politique.

Selon moi, le gouvernement doit changer le mode d'affectation des fonds aux initiatives contre la violence familiale. L'argent doit être à la portée des groupes de femmes autochtones de tout le pays. Ce sont elles qui travaillent au niveau de la collectivité. Il faut donner la priorité au problème de l'exploitation des aînés—hommes et femmes—qui existe dans nos collectivités autochtones. Les aînés sont complètement négligés. Ils sont les oubliés de la terre.

Sans nos aînés, l'enseignement de nos différences culturelles et linguistiques à nos enfants n'a pas d'avenir. Merci.

M. MacAulay: Merci, Winnie, et bienvenue à Ottawa.

Notre comité a déjà entendu le «Native Canadian Centre» à Toronto. Ce centre avait une proposition que le gouvernement a rejetée, ce qui n'a pas eu l'heur de lui plaire. Que fait donc le gouvernement fédéral, au juste, contre les mauvais traitements infligés aux autochtones âgés? À quoi s'intéresse-t-il dans votre secteur?

Mme Giesbrecht: Excellente question, parce que c'est la question que nous posons en tant que femmes autochtones dans tout le Canada. Le gouvernement fédéral n'a pas vraiment pris d'initiatives pour combattre l'exploitation dans nos collectivités. Voilà pourquoi nous demandons qu'il réachemine ses fonds vers la prestation de services au niveau de la collectivité plutôt qu'au niveau politique.

M. MacAulay: En général, avez-vous dit, lorsqu'on est pauvre, on ne sait pas où s'adresser. Nous savons tous que la solution du problème de l'exploitation des aînés passe dans une certaine mesure par la concertation dans le domaine de l'éducation. Votre organisme a-t-il eu des discussions avec les Affaires indiennes ou avec le Conseil des autochtones, ou leur a-t-il fait des propositions concernant l'exploitation des aînés?

Mme Giesbrecht: Nous avons cherché à rencontrer tous les organismes, mais, naturellement, comme nous le savons tous, et comme vous le savez, les fonds sont extrêmement rares dans les collectivités autochtones. Lorsqu'il y a des fonds pour les trois grands organismes politiques, l'Association des femmes autochtones est toujours laissée pour compte et renvoyée aux trois organismes autochtones pour ses besoins, car tel est le mécanisme de financement qu'a institué le gouvernement fédéral. Il n'y a pas un cent pour nous.

M. MacAulay: Lorsque vous avez mentionné le cas de la vieille dame qui a été admise à l'hôpital, vous saviez que la situation était désespérée. Vous avez vu qu'elle avait été victime d'agressions sexuelles et d'exploitation financière. Si je comprends bien, ce sont ses tortionnaires qui lui ont fait donner son congé, et qui l'ont ramenée chez elle, je suppose, pour avoir son argent et l'exploiter encore.

[*Text*]

• 1040

What needs to happen? Do we not have laws? This is just not acceptable. What do we need to put in place to prevent that. You would be fully aware, or suspect, that this woman could be going to her death, as she did.

Ms Giesbrecht: I think one of the first things that has to be put in place. . .as we all know, within the health facilities of hospitals they can identify abuse. There are no procedures in place within hospitals to report physical abuse or suspected sexual abuse.

Mr. MacAulay: In this situation, from what I understood, you were pretty much fully aware that the woman was at least sexually abused.

Ms Giesbrecht: That's right.

Mr. MacAulay: Was there nothing that could be done to keep her from the situation?

Ms Giesbrecht: No. It was left up to the doctor whether or not to discharge the patient. The doctor said that he could not keep this woman in the hospital because of the reported sexual abuse. He could not keep her in there because, he said, there were no other health conditions that would keep her in the hospital. There was no other facility to which this woman could have been discharged, a halfway house, for example, where further investigations could have been done, such as getting some support programs or maybe even getting her into a shelter for sexually abused people. We don't have those facilities. Whatever facilities are available in Winnipeg are so overcrowded with other abused women that you can't make room for an elderly person who is sexually abused. There's just nothing you can do. Your hands are tied. It was recorded that this woman had been physically and sexually abused, because all the evidence was there; yet she could not be kept in the hospital to be protected, and there were no other areas where we could have taken this woman for protection.

Mr. MacAulay: I would like to ask you, of course, what this committee should do, what we should do or what government should do. It's obvious from that statement that you're telling us that the situation in Winnipeg is such that a native Canadian who had been sexually and financially abused was just thrown to the wolves again.

Ms Giesbrecht: That's right. That's one of the first areas in which something needs to be done. This is common all across the country. We heard this as we travelled. I'm using a case that I know of in Winnipeg as an example, but there are other cases all across Canada where this happens. One of the things that has to be remembered is that a family becomes a guardian of the elderly person in their home. In our aboriginal communities the extended family becomes the guardian or the trustee, if I may use the word, of these elderly people. When they're ready to be discharged they stand in front of the doctor and say that everything will be done for this woman and deny that there's any sexual abuse; yet that woman is also being silenced and being threatened by the family members, because she will go back to that family, and that's where we have these problems.

[*Translation*]

Que faut-il qu'il arrive? N'avons-nous pas de loi? C'est tout simplement inacceptable. Que devons-nous mettre en place pour éviter une telle situation? Vous vous rendriez pleinement compte, ou alors vous le soupçonneriez, que cette femme pourrait aller vers sa mort, comme ce fut le cas.

Mme Giesbrecht: Selon moi, une des premières choses que nous devons mettre en place. . .comme nous le savons tous, le personnel de la santé dans les hôpitaux peut reconnaître les cas de mauvais traitements, mais il ne dispose d'aucune procédure pour dénoncer les sévices ou les agressions sexuelles soupçonnées.

M. MacAulay: D'après ce que je crois comprendre de cette situation, vous saviez pour ainsi dire parfaitement que la vieille dame avait au moins été victime d'agressions sexuelles.

Mme Giesbrecht: C'est exact.

M. MacAulay: N'y avait-il rien à faire pour l'enlever de ce milieu?

Mme Giesbrecht: Non. C'est au médecin qu'il revenait ou non de lui donner son congé. Ce dernier a indiqué qu'il ne pouvait la garder à l'hôpital pour cause d'agression sexuelle signalée et parce qu'elle n'avait aucun autre problème de santé à traiter. Il n'y avait pas d'autre endroit où cette vieille dame aurait pu aller, par exemple une maison de transition, et où l'on aurait pu s'occuper d'elle davantage, par exemple dans le cadre d'un quelconque programme de soutien ou peut-être même dans un refuge pour femmes battues. Nous n'avons pas d'installations de ce genre. Tout ce que nous avons à Winnipeg est tellement surpeuplé par d'autres cas de femmes violentées qu'il est impossible d'y trouver de la place pour une personne âgée agressée sexuellement. Il n'y a tout simplement rien à faire. Nous avons les mains liées. Le rapport indiquait que cette vieille dame avait subi des sévices d'ordre physique et sexuel, comme on pouvait manifestement le voir; et pourtant, on ne pouvait pas la garder à l'hôpital pour la protéger, ni l'envoyer ailleurs.

M. MacAulay: Je veux donc, bien sûr, savoir ce que le comité devrait faire, ce que nous devrions faire ou ce que le gouvernement devrait faire. D'après ce que vous venez de dire, il est évident que la situation à Winnipeg est tellement critique qu'une autochtone qui avait été exploitée sur le plan sexuel et financier a tout simplement été retournée dans la fosse aux lions.

Mme Giesbrecht: C'est exact. C'est l'un des premiers problèmes que nous devons nous employer à régler. On nous a dit d'ailleurs la même chose partout au pays lors de nos déplacements. J'utilise comme exemple ce cas de Winnipeg et il y a d'autres personnes au Canada dans la même situation. Il faut se rappeler notamment que la personne âgée tombe sous la tutelle de la famille avec laquelle elle vit. Dans nos collectivités autochtones, la famille étendue devient le tuteur, si je peux m'exprimer ainsi, des aînés. Lorsqu'une personne âgée est prête à sortir de l'hôpital, les membres de la famille affirment au médecin qu'ils s'occuperont entièrement d'elle et ils démentiront toute allégation d'agression sexuelle; et pourtant, cette femme est également soumise au silence et reçoit des menaces de cette famille, car c'est justement là qu'elle retourne, à la source de tous ses problèmes.

[*Texte*]

Something has to be done so that there are services that the aboriginal elderly can go to. Right now they don't have access to the mainstream services. They can't cope in shelters because of the language barriers, the language differences, the cultural barriers and so on. They can't cope. This is why I'm saying that the native women have attempted for many, many years to try to get funding to address these issues, maybe even to do a study and more research to see the extent of this abuse within our communities. It's also not being addressed in the community. You must remember that the extended families are also abusing. That's their only means of income. They're not going to let go of these elderly to be placed in nursing homes, for example, so abuse continues and continues.

Mr. MacAulay: Is this something that has gone on for years and years? From what I understand, at one time at least, the elders held a very prominent place in the native community. Has this changed? Do you feel, or do have any stats to show, whether this is an ongoing situation that has gone on for generations? If it's not an ongoing situation, shouldn't we, and how could we, give the elders of the community back some of the respect, and put them back in the place they used to have in their community?

• 1045

Ms Giesbrecht: That is what we are striving for. Hopefully we can do that.

In the report that is going to be coming out, the Canadian panel on violence against women will be addressing some of those areas and what must be done and what has happened during the past five or ten years to our elderly. Our elderly were always highly respected in our community and they were looked up to. But today, because our whole society in the aboriginal community has changed, it has affected the elderly.

We have two types of elderly in our community. We have the traditional elderly, the traditional healers, who are highly respected and are still used within the mainstream society, but we also have the senior citizens, if you want to call them that, who are not traditional healers. Those are the ones who are being abused greatly. They are the senior citizens; we call them elderly, not elders of the community.

The Chair: I will now go to Neil Young. Would you like to ask some questions?

Mr. Young: I have a couple of questions. Is there a higher incidence of abuse on reserve as opposed to off reserve?

Ms Giesbrecht: I think there are different types of abuse on and off reserve. I think on reserve there is a lot more financial and physical abuse. In the urban setting there is more of the emotional abuse, neglect and sexual abuse because of the overcrowded housing. We must understand that in an urban setting there can be up to 15 to 20 people in one house, with a lot of solvent, drug and alcohol abuse. The elderly are confined because there is no way they can get out of that. They are in unfamiliar surroundings. There is quite a difference. That is what we heard. There is a different type of abuse.

[*Traduction*]

Il faut faire quelque chose pour offrir des services aux aînés autochtones. À l'heure actuelle, ils n'ont pas accès aux services généraux. Ils ne peuvent vivre dans les refuges à cause de la barrière des langues, de différences culturelles, et ainsi de suite. Ils ne peuvent tout simplement pas faire face à la situation. Voilà pourquoi les femmes autochtones ont essayé pendant tellement d'années d'obtenir des subventions pour aborder de tels problèmes, peut-être même pour effectuer une étude et d'autres recherches afin de constater l'ampleur du phénomène des agressions sexuelles au sein de nos collectivités. Le problème n'est pas, non plus, abordé dans la collectivité. Vous devez vous rappeler que les familles étendues sont elles aussi une source de violence. C'est leur seule source de revenu. Vu qu'elles ne vont pas laisser aller ces personnes âgées dans des foyers, par exemple, les abus se perpétuent.

M. MacAulay: Le problème dure-t-il depuis longtemps? D'après ce que je crois comprendre, les anciens occupaient, au moins à une époque, une place très importante dans la collectivité autochtone. Cela a-t-il changé? Avez-vous l'impression que cette situation dure depuis des générations, ou avez-vous des statistiques? S'il ne s'agit pas d'un phénomène permanent, ne devrions-nous pas redonner aux anciens le respect qu'ils méritent et la place qu'ils avaient dans leur collectivité, et comment pourrions-nous le faire?

Mme Giesbrecht: C'est ce que nous essayons de faire. Espérons que nous y arriverons.

Dans le rapport qui sortira, le Comité canadien sur la violence faite aux femmes abordera quelques-unes de ces questions et fera le point sur les mesures à prendre et sur les mauvais traitements que subissent nos aînés depuis cinq ou dix ans. Nos aînés ont toujours été très respectés dans notre collectivité et faisaient figure de modèles. Mais aujourd'hui, la transformation de notre société autochtone a touché les aînés.

Notre collectivité compte deux types d'aînés. Il y a d'abord les guérisseurs traditionnels qui commandent un très grand respect et auxquels on recourt toujours dans notre société. Il y a aussi les citoyens âgés, si on peut les appeler ainsi, qui ne sont pas des guérisseurs au sens traditionnel du mot. Voilà ceux qui sont largement exploités. Ces citoyens âgés que nous appelons aînés ne sont pas les anciens de la collectivité.

La présidence: Je passe maintenant la parole à Neil Young. Avez-vous des questions?

M. Young: J'en ai quelques-unes. Les mauvais traitements sont-ils plus fréquents dans les réserves qu'en dehors de celles-ci?

Mme Giesbrecht: Il y a, selon moi, différents types de mauvais traitements dans les réserves et hors de celles-ci. À mon avis, l'exploitation financière et les sévices sont plus fréquents dans les réserves. En milieu urbain, la violence psychologique, la négligence et les agressions sexuelles dominent à cause du surpeuplement des logements. Il faut comprendre qu'en milieu urbain, un seul logement peut compter jusqu'à 15 ou 20 personnes qui feront un usage abusif de colle, de drogues et d'alcool. Les aînés y sont confinés parce qu'il n'y a aucune façon d'en sortir. Cet environnement inconnu fait toute une différence. C'est ce qu'on nous a dit. Les mauvais traitements y seraient différents.

[*Text*]

Mr. Young: An awful lot of the problems, based on my own limited knowledge, are associated with the lack of funding, or the manner in which funding is delivered, I think.

On another committee of which I am a member, the Standing Committee on Human Rights and the Status of Disabled Persons, we did quite a bit of study on that and on the way of delivering services. For example, our committee spent a couple of days on Akwesasne. There is a minimum of five jurisdictions involved in that reserve. There is Canada, the U.S., Ontario, Quebec, and New York State, and then there is a whole bunch of other little jurisdictional problems. There is a real difficulty there in defining who is responsible for delivering which service. Indeed, if you live on that reserve, which government do you go to to access service? Compound that with the historical significance of Akwesasne. . .. Here you have an Indian nation where white guys came along and drew some false lines across it and divided that nation vis-à-vis the U.S., Canada, Quebec and Ontario. You have all those lines dividing up this nation. It is not only confusing to the native population, it is certainly confusing, apparently, to the service deliverers. Who do you access?

Ms Giesbrecht: That is exactly what is happening to our elderly. Sometimes they are better off on a reserve because they are in familiar surroundings. Federal government medical services are responsible for delivering services to the people in the community. When you go to a large urban setting you are totally cut off from those services. You become the responsibility of the provincial government, under the mainstream of services, and that causes a lot of problems for our elderly because they do not know how to access the programs. Because of the finances, they cannot have access to the services, and they are totally neglected and forgotten. We have heard that they become prisoners within this type of housing, like the extended family, where they experience financial abuse, sexual abuse, physical abuse. They become controlled by the extended family, and that is where the danger comes in.

This is an area that is not even looked at. You talk about studies that have been done. There have been studies done, but never in the remote communities. The picture would be totally different if there was any study or research comparing the isolated communities and the ones that are close to services. You'd find quite a difference. Jurisdiction is also a problem. The legislation is also different in how you access services.

• 1050

Mr. Young: We touched on the family violence prevention initiative, which was about $136 million. The Department of Indian and Northern Affairs received something like $22 million. After consultation with the First Nations they decided to provide the funds directly to local bands. That's my understanding.

A number of years ago I was with another committee and we were in Newfoundland and Labrador, specifically in a place called Happy Valley, just outside of Goose Bay. I don't know if you're familiar with it.

Ms Giesbrecht: Yes, I'm familiar with that.

[*Translation*]

M. Young: D'après mes connaissances restreintes du sujet, une très grande partie des problèmes sont associés au manque de fonds ou à la façon dont ils sont accordés.

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, auquel je siège également, a fait pas mal d'études sur ce sujet et sur la façon de fournir les services. Par exemple, notre comité a passé quelques jours à Akwesasne. Il y a dans cette réserve au moins cinq autorités différentes, notamment le Canada, les États-Unis, l'Ontario, le Québec et l'État de New York, et une foule d'autres petits problèmes de compétence. Il est vraiment difficile d'établir qui est chargé là-bas de fournir tel ou tel service. En fait, si vous habitiez cette réserve, vers quel gouvernement vous tourneriez-vous pour avoir accès à un service? Si l'on ajoute à cela l'importance historique d'Akwesasne. . . On a ici une nation indienne que les Blancs ont faussement divisée entre les États-Unis, le Canada, le Québec et l'Ontario. Toutes ces frontières qui divisent cette nation sont ambiguës non seulement pour les autochtones, mais assurément, en apparence, pour les fournisseurs de services. À qui vous adressez-vous?

Mme Giesbrecht: C'est exactement ce qui arrive à nos aînés. Quelquefois, il est préférable de les placer dans une réserve à cause de l'environnement familier. Les services médicaux du gouvernement fédéral sont chargés de fournir des services aux gens de la collectivité. Lorsque vous arrivez dans un grand milieu urbain, vous êtes totalement coupé de ces services. Vous devenez à la charge des services généraux du gouvernement provincial, ce qui entraîne beaucoup de problèmes pour nos aînés parce qu'ils ne savent pas comment avoir accès aux programmes. L'aspect économique les empêche également d'avoir accès aux services, ce qui fait qu'ils sont totalement négligés et oubliés. D'après ce que nous avons entendu, ils deviennent prisonniers de ce genre de logement, à l'instar de la famille étendue, où ils sont victimes de sévices ou d'exploitation sur les plans financier, sexuel et physique. Ils tombent sous le contrôle de la famille étendue et deviennent par la suite en danger.

Voilà un aspect auquel on ne s'est même pas arrêté. Vous parlez d'études qui ont été faites, mais il n'y en a jamais eu dans les collectivités éloignées. La situation serait totalement différente si des études ou des recherches s'attachaient à comparer les collectivités isolées et celles qui sont à proximité des services. Vous verriez toute une différence. La sphère de compétence est également un problème et la loi prévoit un accès différent aux services.

M. Young: Nous avons parlé de l'initiative contre la violence familiale, à laquelle se rattachaient environ 136 millions de dollars. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a reçu quelque 22 millions de dollars. Après consultation avec les Premières nations, le ministère a décidé de remettre les fonds directement aux bandes locales, sauf erreur.

Il y a quelques années, je siégeais à un autre comité qui s'était rendu à Terre-Neuve et au Labrador, plus particulièrement à un endroit appelé Happy Valley, tout juste à l'extérieur de Goose Bay. Peut-être connaissez-vous l'endroit.

Mme Giesbrecht: Oui.

[*Texte*]

Mr. Young: The problem I identified and the committee did, in consultation with the local aboriginal group, was that very often programs are designed in Ottawa for aboriginal people, not by and with aboriginal people, but for aboriginal people. In Happy Valley, for example—now this is about 10 years ago—officials from the Department of Indian and Northern Affairs actually went down to this reserve and said, look, we have this program and we have funds of $1 million, say. It was a substantial amount of money, and they said they wanted to implement this program on this reserve. The local chief, just a young guy who had just been recently elected, said they really did not need that program, but they needed adequate housing and training programs to train the young people on how to build that housing.

The way the program was designed—I won't impute any motives here—was that the $1 million was going to go to a subcontract in the white community across the river from the native reserve. Therefore, the department officials said, if you don't want the $1 million, we'll just tell your band that you've turned down $1 million. The young fellow was caught in this kind of catch-22 situation. You either take the $1 million for the program they've designed and forego the housing or take the $1 million and take a program that's totally useless for the community. Does that kind of thing still go on?

Ms Giesbrecht: It goes on very much. I'll give you an example of what I heard in northern Manitoba when I travelled there just a couple of months ago. You commented to me about these programs that are developed in Ottawa without the consultation of the aboriginal communities. In one of the isolated communities in northern Manitoba we heard a lot about our children being solvent abusers and sniffers and so on. The federal government, Indian Affairs, decided they were going to create recreation programs for these children, because that way they will not be sniffing or drinking or whatever. The federal government spent an astronomical amount of money to build a skating rink, an outdoor arena, in that community.

When we travelled in there people said the thought behind it was good, but the reality is that the community only operates on a generator system. They don't have electricity. Here is this big skating rink with all these big fancy lights, but you can't even turn the lights on. The whole generator can go out because it can't take the power of these lights. What's the use of building the skating rink when you can't use those lights for the children to play in the dark? How can these children be out there? We have no skates and no hockey sticks. We don't even have warm clothing for our children to play in the wintertime when the temperatures are minus 30 and minus 40. This lack of planning on behalf of the federal government is still going on.

When you talk about the elderly, there are a lot of programs that are developed for the disabled, but one of the areas that is forgotten for our elderly is that in the community there are no paved streets. They can't even go out with their

[*Traduction*]

M. Young: Le problème que j'ai relevé, tout comme le comité, en consultation avec le groupe autochtone local venait du fait que les programmes étaient très souvent conçus à Ottawa pour les autochtones, mais non par des autochtones ni avec leur collaboration. Par exemple—on remonte d'une dizaine d'années—les représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien se sont effectivement rendus dans la réserve de Happy Valley et ont expliqué le but du programme et les fonds qui l'accompagnaient, disons un million de dollars. La somme était fort importante et les représentants voulaient mettre en oeuvre le programme dans la réserve. Le chef de l'endroit, un tout jeune homme qui venait à peine d'être élu, leur a répondu que la réserve n'avait pas vraiment besoin du programme mais plutôt de logements convenables et de programmes de formation qui apprendraient aux jeunes à construire de tels logements.

Le programme était conçu—et je n'en impute les raisons à personne—de manière que la somme soit allouée à un sous-traitant de la collectivité blanche de l'autre côté de la rivière, face à la réserve. Les représentants du ministère ont répondu au chef que s'il ne voulait pas de l'argent, ils iraient répéter que la bande a refusé un million de dollars. Le jeune homme était dans une impasse. S'il acceptait l'argent du programme, il devait abandonner son projet de logements. D'un autre côté, le programme et l'argent n'étaient d'aucune utilité pour sa collectivité. Ce genre de situation se produit-il encore?

Mme Giesbrecht: Et comment! Permettez-moi de vous donner un exemple de ce qui est arrivé dans le nord du Manitoba lorsque je m'y suis rendue il y a quelques mois. Vous m'avez mentionné qu'il s'élaborait à Ottawa des programmes sans consulter les collectivités autochtones. On a beaucoup entendu parler de nos enfants qui abusent de solvants, de colle et d'autres trucs semblables dans une collectivité isolée du nord du Manitoba. Le gouvernement fédéral, plus particulièrement les Affaires indiennes, a décidé qu'il allait créer des programmes de loisirs pour ces enfants pour les empêcher de renifler, de boire ou de se livrer à quelqu'autre activité semblable. Le gouvernement fédéral a dépensé une somme faramineuse pour construire une patinoire, un complexe sportif extérieur, dans cette collectivité.

À notre arrivée là-bas, les gens nous ont confié que l'idée était bonne, mais que la réalité était tout autre vu que la collectivité fonctionnait uniquement à l'aide d'un système de génératrices. Elle n'est par raccordée à un réseau d'électricité. On se retrouve donc avec une immense patinoire dotée d'un beau système d'éclairage qu'on ne peut même pas allumer. La génératrice peut lâcher à tout moment, car elle ne peut pas alimenter ce genre de système. À quoi sert une patinoire si l'on ne peut même pas l'éclairer pour que les enfants n'y jouent pas dans le noir? Comment les enfants peuvent-ils même s'y rendre puisqu'ils n'ont pas de patins ni bâtons de hockey? Nous n'avons même pas de quoi les vêtir chaudement en hiver lorsque les températures descendent à moins 30 et moins 40. Ce manque de planification au gouvernement fédéral n'a pas cessé.

Il y a beaucoup de programmes qui sont mis au point pour les personnes handicapées. Toutefois, l'absence de revêtement dans les rues représente l'un des problèmes auxquels doivent faire face nos aînés. Ils ne peuvent même pas circuler avec un

[*Text*]

wheelchairs or their crutches or anything because it's all mud roads. They're totally isolated. When you talk about accessibility to buildings, that's not available in our aboriginal communities; yet there is so much money being spent in that area.

We need a good education system so the government and the funding agencies know the realities of our aboriginal communities before any more money is put into development of services. That's our recommendation from the Native Women's Association of Canada. That has to be done. We can't continue to spend the dollars on services that are not providing services to our aboriginal people.

Our elderly are totally neglected. A lot of money is being spent and it's not bettering the situation for elderly and our aboriginal communities. Our elderly want to stay at home, so we should do everything we possibly can to make them stay at home as long as we possibly can. It's the community-based services that we need, but you have to take the reality into consideration as programs are being developed.

• 1055

Mr. Young: You mentioned that part of the abuse is because of alcohol and drug abuse. I also recall about 10 years ago being in Baffin Island, the old Frobisher Bay. I know it has changed its name, but I can't recall for the life of me right now what the new change is. The native community in Frobisher Bay had designed their own drug and alcohol abuse program. They delivered it themselves. They did all the training and it worked very well. Shortly after we had been there we were advised that the federal government, Health and Welfare in this particular case, didn't like the model, because the model that the natives had designed themselves didn't fit in downtown Toronto or downtown Vancouver, so they cut off the funding. Now there is no program.

Ms Giesbrecht: You see those restrictions are placed by the federal government on any program development, because of the guidelines and the criteria. Also, they put a lot of emphasis on service delivery by professional people instead of our own aboriginal people developing and providing the service without that high calibre professional category of people. That's where they go wrong.

The Chair: Thank you very much, Mr. Young. I know time is running out, and I did have a couple of questions.

I would also like to make a statement about the federal government, which Mr. MacAulay referred to. The federal government has not turned down the native association in Toronto. The ball is in their court. They have been asked for more information. The government is open to more funding. We are waiting really for them to give us some more information.

What I would like to know in discussing the tremendous amount of funding that has been put out is who makes these political decisions on the reserves. Are these all male decisions? How would you suggest that we can change that?

[*Translation*]

fauteuil roulant ou des béquilles parce que toutes les routes sont boueuses. Ces personnes sont totalement isolées. Malgré tout l'argent qui est dépensé dans cette région, nos collectivités autochtones n'ont pas ce que vous appelez l'accessibilité aux immeubles.

Nous avons besoin d'un bon système d'éducation, afin que le gouvernement et les organismes de financement soient au courant des réalités de nos collectivités autochtones avant de commencer à mettre en place toutes sortes de services. Voilà ce que recommande notre Association des femmes autochtones du Canada et ce qu'il faut faire. Nous ne pouvons pas continuer à dépenser de l'argent sur des services dont ne profite pas notre population autochtone.

Nos aînés sont totalement négligés. On dépense beaucoup d'argent sans toutefois améliorer la situation des aînés et de nos collectivités autochtones. Nos aînés veulent vivre dans leur propre logement. Nous devrions donc faire tout en notre pouvoir pour qu'ils puissent réaliser leur rêve aussi longtemps que possible. Nous avons besoin de services communautaires, mais leur élaboration doit tenir compte de la réalité.

M. Young: Vous avez dit qu'une partie des mauvais traitements était attribuable à l'alcoolisme et à la toxicomanie. Je me rappelle également avoir été à l'île de Baffin il y a dix ans, à ce qu'on appelait Frobisher Bay. Je sais que le nom a changé mais, ma foi, je ne peux me rappeler le nouveau nom. La collectivité autochtone de Frobisher Bay avait mis au point son propre programme de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie, qu'elle appliquait elle-même. Elle s'est chargée de toute la formation et le programme a très bien fonctionné. Peu de temps après notre arrivée là-bas, on nous a informé que le gouvernement fédéral, plus particulièrement Santé et Bien-être social, n'aimait pas le modèle que les autochtones avaient conçu parce qu'il ne correspondait pas à l'idée qu'on se faisait à Toronto ou à Vancouver, si bien qu'on a mis fin aux subventions. Il n'y a actuellement aucun programme.

Mme Giesbrecht: Le gouvernement fédéral impose ces restrictions à l'élaboration de tous les programmes, justement à cause de lignes directrices et de critères. De plus, il accorde beaucoup d'importance à la prestation du service par des spécialistes et refuse que nos propres gens puissent élaborer et fournir le service sans appartenir à une catégorie de spécialistes de haut calibre. Voilà où le gouvernement fait fausse route.

La présidence: Merci beaucoup, monsieur Young. Le temps file et j'avais quelques questions à poser.

À la suite de ce qu'a dit M. MacAulay, je veux faire une observation au sujet du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral n'a pas refusé les demandes de l'association autochtone à Toronto, car la balle est dans le camp de celle-ci. On lui a demandé plus de renseignements. Le gouvernement est favorable à l'idée d'augmenter les subventions et il ne fait qu'attendre, en réalité, que l'association lui fournisse plus de renseignements.

J'aimerais bien savoir qui, dans les réserves, prend les décisions politiques au sujet des sommes énormes qui y sont affectées. Sont-elles toutes prises par des hommes? Comment changeriez-vous cette situation?

[*Texte*]

Ms Giesbrecht: One of the areas that aboriginal women across Canada have been addressing is that those decisions are made by predominantly male leaders in the community. I think what has to be understood is that there are so many issues in the community. It's hard to priorize where the dollar is to go, and dollars are also misspent. We are trying to challenge our male leadership to see that they become accountable. I think the federal government also has to play a role in making our leaders become responsible and accountable for where those dollars are spent.

The Chair: May I ask how we can do that. Every program that we've had, we've handed over the dollars and then our hands were tied. The government is unable to direct after the money is passed over. This is one of the very great difficulties.

Ms Giesbrecht: I think the government also has to take a lot of responsibility and accountability for finding the family violence initiative dollars, which were there. I would strongly encourage the government to find out where that money went and how that money was used. The government is also totally wrong, because they are not responsible and accountable for how those dollars are used and whether they are used for the purposes for which the money was given.

The Chair: You are quite right. This has happened in many places. I can think of Labrador and I can think of a lot of others.

Ms Giesbrecht: That's right.

The Chair: A lot of money has gone out. It's been spent probably unwisely or just not correctly.

Ms Giesbrecht: The Native Women's Association of Canada has asked the Department of Indian Affairs, which says that all these dollars were spent in the community, to show us where family violence dollars were allocated, what was done, and whether they had asked what type of program or what type of model we could use.

• 1100

The Chair: What sort of response did you hear from. . .?

Ms Giesbrecht: They told us it is not up to them. They don't have the authority to give us that kind of information because it is up to the bands to provide it. We said we knew that, but that they must also get that kind of information from the bands because they must be accountable for the dollars they spend.

The Chair: Do you have a link with all the bands?

Ms Giesbrecht: Yes, we do.

The Chair: So if you had members from all of the different bands, perhaps you could make another presentation saying you represent all of the bands and you would like to be heard.

Ms Giesbrecht: We could do that but it costs money, and we don't have the money to do that. Our hands are tied. The Native Women's Association of Canada is operating on very limited funds. The work that I do in Manitoba, for example—we don't have any funding, it is all done on a voluntary basis. It is hard to get women together because they don't have access to dollars.

[*Traduction*]

Mme Giesbrecht: Les décisions prises en grande partie par les dirigeants masculins de la collectivité représentent l'un des problèmes auxquels font face les femmes autochtones au Canada. Il faut également comprendre qu'il est difficile d'établir des priorités à cause du nombre tellement élevé de questions à régler dans la collectivité. Sans compter que l'argent est mal dépensé. Nous essayons de responsabiliser nos dirigeants masculins. Selon moi, le gouvernement fédéral a également un rôle à jouer en responsabilisant davantage nos dirigeants à l'égard des sommes qui sont dépensées.

La présidence: Comment pouvons-nous y arriver? Dans tous les programmes que nous avons mis en place, nous avons eu les mains liées dès que les fonds ont été acheminés aux bénéficiaires. Le gouvernement est totalement impuissant dès que l'argent change de main. C'est une très grande difficulté à laquelle nous devons faire face.

Mme Giesbrecht: Le gouvernement doit aussi assumer une grande part des responsabilités pour avoir déniché les crédits de l'initiative contre la violence familiale, crédits qui existaient vraiment. Je l'exhorte fortement à essayer de savoir où et comment l'argent a été dépensé. De plus, le gouvernement fait totalement fausse route parce qu'il n'est pas responsable de l'utilisation qu'on fait de cet argent ni des fins auxquelles il était destiné.

La présidence: Vous avez tout à fait raison. Cela s'est produit à de nombreux endroits, notamment au Labrador.

Mme Giesbrecht: En effet.

La présidence: Il s'est dépensé beaucoup d'argent et sans doute de façon non judicieuse ou tout simplement de la mauvaise façon.

Mme Giesbrecht: L'Association des femmes autochtones du Canada a demandé au ministère des Affaires indiennes, qui nous répond que tout cet argent a été dépensé dans la collectivité, de lui indiquer où ont été affectés les crédits de l'initiative contre la violence familiale, les mesures qui ont été prises et les consultations qu'il a eues pour nous demander de quel genre de programme ou de modèle nous aurions besoin.

La présidence: Quelle réponse avez-vous obtenue de. . .?

Mme Giesbrecht: Les représentants du ministère nous ont répondu que cela n'est pas de leur ressort. Ils n'ont pas la compétence voulue pour nous fournir ce genre de renseignements, parce que c'est aux bandes que cela revient. Nous avons dit que nous le savions, mais qu'ils doivent également obtenir cette information auprès des bandes, car ils sont tenus de rendre compte de l'argent qu'ils dépensent.

La présidence: Avez-vous des liens avec toutes les bandes?

Mme Giesbrecht: Oui.

La présidence: De sorte que si vous aviez des membres de toutes les bandes, peut-être aimeriez-vous présenter un autre exposé, faire valoir que vous représentez toutes les bandes et demander à être entendue?

Mme Giesbrecht: Nous pourrions le faire, mais cela coûte de l'argent, et nous n'en n'avons pas. Nous avons les mains liées. L'Association des femmes autochtones du Canada a des fonds très limités. Notre travail au Manitoba, par exemple—nous le faisons sans subvention, tout se fait sur une base bénévole. Il est difficile de réunir les femmes, car elles n'ont pas accès à l'argent.

[*Text*]

The Chair: We will look into that.

Our time has run out, but I know that we could continue talking for some time. Thank you for coming. We are delighted to have had you. We will look over what you have been telling us.

Ms Giesbrecht: Thank you for this opportunity.

The Chair: Our next witness is Professor Donald Poirier from the Faculty of Law at the University of Moncton.

Professor Poirier, you are very interested in the study of aging. You have studied law and you have responded to the challenges posed by the aging population in Canada. In particular, you have analysed various legal statutes that have consequences for elderly people and their ability to make decisions about their lives.

We are looking forward to hearing from you, Professor Poirier.

M. Donald Poirier (professeur titulaire à l'École de droit et directeur du Centre d'études du vieillissement, Université de Moncton): Je remercie le Comité de me permettre de témoigner devant lui. Je considère que c'est un honneur pour moi.

J'étais pris en sandwich entre la correction de mes examens et la soutenance de ma thèse de doctorat vendredi prochain, et je n'ai pas pu écrire un texte plus court ni faire traduire mon texte. Je vais parler en français, mais il est fort possible que je me tourne parfois vers l'anglais.

I want to develop three points. The first point is on the different statistics on abuse.

The Chair: Before you carry on, we do have translation, so if you are comfortable in French, we can hear you quite clearly.

Prof. Poirier: I will say a few things about statistics and then I will deal with the legal philosophies involved in the different areas of the country, and the different laws that we have. Finally, I will look at whether those laws are efficient or not.

Premièrement, je voudrais parler des statistiques. Il y a trois différents secteurs qui ont été étudiés: les recherches portant sur les personnes vivant dans la communauté avec un parent et la violence dont ils sont victimes; l'exploitation économique des personnes âgées; et la violation des droits dans les foyers de soins.

M^me^ Podnieks a démontré dans une étude récente que de 2 à 4 p. 100 des personnes âgées sont victimes de violence. Cette violence représente l'ensemble de la violence faite aux personnes âgées. C'est dix fois moins que ce qu'on retrouve chez les personnes adultes, d'après les chiffres que l'on a. Donc, ce n'est pas un problème énorme. Au contraire, il y a peut-être 10 fois moins de violence physique envers les personnes âgées qu'il n'y en a envers les adultes et envers les enfants.

• 1105

Le problème, selon l'étude de M^me^ Podnieks, c'est l'exploitation économique. En effet, 60 p. 100 de ces 4 p. 100 de personnes âgées qui sont victimes de violence le sont dans le domaine de la violence économique; seulement 14 p. 100 de ces 4 p. 100 sont victimes de violence physique, alors que les autres sont victimes de violence de type psychologique.

[*Translation*]

La présidence: Nous nous pencherons là-dessus.

Notre temps est écoulé, mais je sais que nous pourrions poursuivre dans la même veine. Merci d'être venue. Nous sommes heureux de vous avoir entendue. Nous tiendrons compte de ce que vous nous avez dit.

Mme Giesbrecht: Merci de m'avoir invitée.

La présidence: Notre prochain témoin est M. Donald Poirier, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Monsieur Poirier, vous vous intéressez beaucoup au vieillissement. Vous avez étudié le droit et vous avez répondu au défi posé par le vieillissement de la population du Canada. En particulier, vous avez analysé différentes dispositions législatives qui ont des conséquences sur les personnes âgées et sur leur capacité de prendre les décisions qui les concernent.

Nous sommes impatients de vous entendre, monsieur Poirier.

Mr. Donald Poirier (professor, Faculty of Law and Director of the Centre for the Study of Aging, University of Moncton): I wish to thank the Committee for allowing me to testify. I consider this to be an honour.

I have been caught between correcting my students' exams and defending my doctoral dissertation next Friday, so I have not been able to write a shorter document, nor has it been translated. I will address you in French but it is quite possible that at times I will switch to English.

Je veux aborder trois points. Le premier concerne les différentes statistiques sur les mauvais traitements.

La présidence: Avant de vous laisser poursuivre, je vous signale que nous avons accès à un service d'interprétation, de sorte que si vous êtes plus à l'aise en français, nous pourrons vous comprendre parfaitement.

M. Poirier: Je dirai quelques mots des statistiques puis j'aborderai la question des systèmes de pensée juridiques qui existent dans les différentes régions de notre pays, ainsi que des différentes lois dont nous disposons. Finalement, j'essaierai de démontrer si ces lois sont efficaces ou pas.

First, I would like to say a few words about statistics. Three different areas have been examined: research on people living within the community with a relative, and the violence that they endure; financial abuse of the elderly; and violation of rights in nursing homes.

Mrs. Podnieks has demonstrated in a recent study that between 2 and 4% of the elderly people are the victims of violence. This violence represents the whole range of violence against older people. This is ten times less than what we find with respect to adults, according to the figures that we have. Therefore, it is not an enormous problem. On the contrary, there is perhaps ten times less physical violence against older people than there is against adults and children.

According to Mrs. Podnieks' study, the problem is financial abuse. Indeed, 60% of this 4% of older people who are the victims of violence are financially abused; only 14% of this 4% are physically abused, whereas the others are the targets of psychological abuse.

[*Texte*]

Gelles et Strauss, des chercheurs américains qui travaillent dans le domaine de la violence depuis 20 ans, disent que dans le domaine de la violence familiale, particulièrement en ce qui touche les personnes âgées, on a affaire à une connaissance qu'ils appellent «l'effet woozle». Les chercheurs et les intervenants sociaux ont construit notre compréhension du problème un peu à la manière de Winnie-the-Pooh et de Piglet qui, en suivant leurs propres traces, croyaient chasser un animal. Ces recherches ont par ailleurs été critiquées pour leur faiblesse méthodologique et pour leurs généralisations trop hâtives.

Le problème en ce qui a trait aux personnes âgées, semble-t-il, c'est l'exploitation économique de différents types. Personnellement, j'ai fait des recherches au Nouveau-Brunswick, ma province, avec mes étudiants. On a essayé de recueillir des cas de violence faite aux personnes âgées. On a recueilli 64 cas en parlant à des personnes âgées dans des foyers de soins ou autres. L'exploitation économique compte pour presque la moitié de ces problèmes.

L'exploitation économique ne se fait pas uniquement par des parents de personnes âgées. Les personnes âgées elles-mêmes utilisent l'exploitation économique envers leurs enfants. On ne devient pas tout à coup un saint à 64 ou 65 ans. La vertu ne vient pas nécessairement avec l'âge. Il y a de l'exploitation économique envers les personnes âgées, mais l'inverse existe aussi et on n'en parle jamais.

Je vais vous donner un exemple. À la page 8 de mon texte, je cite un cas que nous avons recueilli. Dans un des cas recueillis, un couple avait trois enfants, deux fils et une fille. À sa mort, le mari a laissé tous ses biens à son fils le plus âgé à condition qu'il garde sa mère. Au bout de quelques années, le fils a mis sa mère à la porte et a gardé la maison. La mère s'en est allée chez son deuxième fils qui l'a convaincue d'acheter une maison avec les 10 000$ qui lui restaient. Il est allé voir un avocat, et le titre de la maison a été établi au nom du fils uniquement. La mère est restée avec son fils pendant deux ans, après quoi son fils l'a mise à la porte. Elle a abouti chez sa fille qui a dû faire finir son sous-sol et encourir des dépenses pour garder sa mère. Dans un tel cas, la Loi sur les biens matrimoniaux du Nouveau-Brunswick permettait à la femme d'invoquer la loi pour obtenir la maison matrimoniale, mais elle ne l'a pas fait. Dans le cas du deuxième fils, c'était clairement du vol. Le Code criminel permet alors de faire intervenir la police, ou tout au moins, en droit civil, la *common law* permet de faire annuler une transaction frauduleuse comme celle-là. C'est clair et net. Cependant, la mère n'a pas voulu agir et elle a abouti chez sa fille.

Il y a des cas, mais cela ne veut pas dire que les lois sont inefficaces ou insuffisantes. Le problème en est souvent un d'attitude. On se dit qu'on ne peut rien faire, on ne veut rien faire, ou on ne sait peut-être pas comment faire. C'est donc un problème d'attitude, et pas nécessairement un problème d'incapacité du droit.

En ce qui concerne la violence dans les foyers de soins, à ce niveau-ci, on ne parle pas beaucoup de violence physique. On parle des foyers de soins, des *nursing homes*; non pas des *special nursing homes*, mais des *nursing homes*. C'est un problème qu'on vit dans les *total institutions*, comme on dit, où tout est fait en fonction des personnes les plus malades. Celles qui sont un peu moins malades se trouvent un peu prisonnières de ce système.

[*Traduction*]

Gelles and Strauss, two American researchers who have been studying violence for 20 years, say that with respect to family violence, particularly against older people, we deal with a knowledge that they coined "the woozle effect". Researchers and stakeholders have built our comprehension of the problem somewhat in the manner of Winnie-The-Pooh and the Piglet who, by following their own trails, believed that they were hunting an animal. These studies have been criticized for the weakness of their methodology and their too hastily drawn generalizations.

The problem with older people, it seems, is the various types of financial abuse. I have personally conducted research in New Brunswick, which is my home province, with my students. We have attempted to identify cases of violence against the elderly. We identified 64 cases by talking with elderly people in nursing homes or other facilities. Financial abuse accounts for nearly half of these problems.

Financial exploitation is not the private ground of relatives of the elderly. The elderly themselves use financial abuse against their children. One does not suddenly become a saint at 64 or 65. Virtue does not necessarily come with age. There is such thing as financial abuse against the elderly, but the opposite is equally true even though it is never spoken of.

Let me give you an example. I mentioned on page 8 of my document, one of the cases that we have identified. A couple had three children, two sons and one daughter. When the husband died, he bequeathed all of his possessions to his eldest son provided that he would keep his mother with him. After a few years, the son threw his mother out and kept the house for himself. The mother went living with her second son who persuaded her to buy a house with the $10,000 that she had left. He went to see a lawyer, and the title deed was written in the name of the son only. The mother lived with her son for two years, then he too, threw her out. She ended up with her daughter who had to have her basement finished and incur expenses in order to keep her mother with her. In that case the New Brunswick Marital Property Act allowed the lady to avail herself of the law in order to be handed over the marital property, but she didn't. In the case of the second son, clearly it was robbery. The Criminal Code allows for police intervention, or at least common law allows for the cancellation of such fraudulent transactions as this one. It is loud and clear. Yet, the mother did not want to pursue this course of action and she ended up at her daughter's place.

There are some cases then, but it does not mean that the laws are inefficient or insufficient. The problem is often one of attitude. You think that you can't do anything, you don't want to do anything, or you don't know what to do. Therefore, it is a matter of attitude, not necessarily a problem of inadequate law.

With respect to violence in nursing homes, there is not much physical violence at this level. We are talking about *nursing homes*, not *special nursing homes*, but *nursing homes*. The problem exists with the *total institutions*, as they say, were everything is made for the sickest. The less sick become somewhat prisoner of the system.

[*Text*]

• 1110

Ce sont des choses qu'on commence à étudier. Il y a très, très peu de recherche dans ce domaine-là.

En ce qui concerne les lois que l'on a mises en place, il y a trois tendances.

Il y a l'ancienne tendance légale, dans laquelle on insiste sur l'automonie de la personne. La personne est libre et autonome. Aussi longtemps qu'elle est mentalement compétente, on ne doit pas intervenir ou intervenir le moins possible. Ce sont des lois qui sont encore en vigueur dans la plupart des provinces. La tutelle, la curatelle, le *guardianship* sont fondés là-dessus.

Le deuxième courant est le courant très social comme celui qu'on a au Nouveau-Brunswick et dans les provinces Atlantiques. Dans certaines lois, on considère les personnes âgées comme des enfants. Aussitôt qu'on atteint 65 ans, on est considéré presque comme un enfant et on est couvert par les mêmes lois que les enfants. Si quelqu'un soupçonne qu'il y a abus, violence physique ou mentale, ou autre chose envers une personne âgée, il doit le rapporter, et les services sociaux peuvent intervenir contre le gré de la personne même si elle est mentalement compétente. On dit que tout cela est pour le bien de la personne, et sa volonté n'est pas tellement respectée. C'est le genre de lois que nous avons au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard depuis les années 80.

Il y a une autre tendance qui est entre les deux. On la retrouve dans les provinces de l'Ouest, en particulier en Alberta et en Saskatchewan, et la Colombie-Britannique est en train de faire la même chose.

Enfin, il y a une tendance récente que j'aime bien, et c'est celle de l'Ontario et du Québec qui reviennent à l'autonomie de la personne, mais qui mettent en place des services. J'aime bien cela. C'est beaucoup plus proche de ce qui se fait en Angleterre et en Australie, et de ce qu'on commence à faire aux États-Unis.

À la page 18 de mon texte, dans un tableau, j'ai fait une évaluation de l'efficacité des lois. J'évalue les lois sur la tutelle et la curatelle, la Loi sur la santé mentale, la Loi spécifique aux personnes âgées, comme dans les provinces Atlantiques, le Code criminel et la *common law*.

On s'aperçoit que les lois qui ont été mises en place dans des provinces comme le Nouveau-Brunswick ne sont pas efficaces pour protéger les personnes contre l'exploitation économique. Elles sont peut-être efficaces pour protéger contre la violence envers les personnes, mais là encore, dans les situations de crise, la Loi sur la santé mentale est beaucoup plus efficace. Ce sont des lois qu'on pourrait abolir sans changer quoi que ce soit.

Le Code criminel est efficace pour certains types d'exploitation économique, mais encore faut-il l'utiliser. Si les gens ne veulent pas l'utiliser, est-ce qu'on peut agir à l'encontre de leur volonté?

La question que je me pose à la fin est celle-ci: est-ce qu'il faut intervenir à tout prix? L'approche sociale dont j'ai parlé veut qu'on intervienne à tout prix. Apparemment, cela soulage la conscience des intervenants, mais cela ne fait pas nécessairement plus de bien.

Voilà. Si vous avez des questions, j'y répondrai.

Mr. MacAulay: I'd like to welcome Professor Poirier, a fellow maritimer. I'm from Prince Edward Island myself. It is good to have you here.

[*Translation*]

These are some of the things that we are beginning to examine. There is very, very little research in this area.

Concerning the legislation that we have put into place, we know of three different trends.

First, there is the old legal trend, according to which the self-sufficiency of the person must come first. The person is free and self-sufficient. As long as the person is mentally competent, we must not intervene or intervene as little as possible. These are laws that are still in effect in most of the provinces. Guardianship, trusteeship are founded on these laws.

The second trend is a very social trend that we have in New Brunswick as well as in other Atlantic provinces. Some laws consider the elderly as children. As soon as you reach 65, you are almost considered as a child and you are covered by the same laws that apply to children. If someone suspects that there is abuse, physical or psychological abuse, or anything of the sort against an elderly, he has to report it, and social services may intervene against the will of that person, even if that person is mentally apt. We say that this is for the good of that person, and we have little respect for what that person thinks. This is the kind of legislation that we have had in New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island since the 1980s.

There is yet another trend, which is a compromise between the two mentioned before. It is to be found in the Western provinces, namely in Alberta and Saskatchewan, and British Columbia is taking steps to do the same thing.

Finally, there is a recent trend which I like, and it is that of Ontario and Quebec where they are coming back to the self-sufficiency concept, but where services are provided. I like that very much. It is a lot more like what is being done in England and Australia, as well as what they are beginning to do in the United States.

On page 18 of my document I have assessed in a table the effectiveness of the legislation. I have examined the legislation on guardianship and trusteeship, the Mental Health Act, the statutes that specifically apply to the elderly, as in the Atlantic provinces, the Criminal Code and common law.

One finds that the legislation that they have in provinces like New Brunswick does not effectively protect people against financial abuse. The laws might be adequate for protecting people against violence, but even so, in a crisis, the Mental Health Act is much more effective. Those other laws could be abolished without anything being changed.

The Criminal Code is adequate for certain types of financial abuse, but you still have to use it. If people do not want to use it, can you act against their will?

In the end, I ask myself this: Should we intervene at all cost? The social approach that I have mentioned is that we should intervene at all cost. Apparently, this leaves the stakeholders with a clear conscience, but it does not necessarily bring about more good.

I am through. If you have any questions, I will answer them.

M. MacAulay: Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Poirier, un compatriote des Maritimes. Je suis moi-même de l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis heureux que vous soyez là.

[*Texte*]

Do you feel that the existing laws are appropriate? Do you feel that in some cases some of the existing laws are enforced more than they should be? You indicated that sometimes we treat our seniors like children. Do you think we sometimes abuse even the laws that are in place?

Prof. Poirier: I think we do, especially in Nova Scotia. I say that because I don't think there are as many services there as we have in New Brunswick and P.E.I. In Nova Scotia there have been at least 100 cases per year going to court in the last few years. Recently there's been a decision at the first level saying that law was unconstitutional because it goes contra to section 7 of the charter.

• 1115

The same could happen to New Brunswick, especially, because to me, if it goes against the will of a mentally capable person, it goes against the charter. That's what a judge has said in Nova Scotia. The decision's going to be appealed, I presume, but I haven't heard yet.

Mr. MacAulay: So, more or less, sometimes there's some abuse by the people who are trying to assist—

Prof. Poirier: Exactly, and what is interesting, in Nova Scotia and New Brunswick especially, is that the most intervention we find is not against people who are economically abused, although the Nova Scotia law was specifically designed for that situation; it's against people who don't want to be served by the service—they don't want the services. Then they intervene.

What kind of society is that, when, if people don't want any services, you force services upon them, simply because doing so relieves your conscience, as social workers or professionals? That's not the kind of society the charter envisaged.

Mr. MacAulay: What's your opinion on mandatory reporting? Or do you think adult protective legislation would be the way to go?

Prof. Poirier: Well, mandatory reporting is compulsory in Nova Scotia at the moment, I think. In New Brunswick it's not compulsory; you can do so and there won't be any... Also in P.E.I., I think.

I like those provisions that say it's not compulsory to do so, but if a doctor thinks there's physical or sexual abuse in a situation he won't be sued for libel or defamation. I like that. It doesn't put too much pressure on doctors and other professionals. They have a code of ethics and they will respect it, but they don't want to be told what to do; they're professionals and they know what to do. But if you say they won't be sued if they do something and it's good to do so and to incorporate it into their ethics, they'll do so, while if it's compulsory they won't do so. We have proof of that, especially with children's legislation.

The problem is that with elderly people the abuse is mainly economic, and social workers don't have the tools to deal with that. Even if the law in Nova Scotia was specifically aimed at that abuse, they're not dealing with it because they don't have

[*Traduction*]

Avez-vous l'impression que les lois existantes sont appropriées? Avez-vous l'impression que, dans certains cas, certaines des lois existantes sont mises en vigueur plus qu'elles ne devraient l'être? Vous avez fait valoir que nous traitons parfois nos aînés comme des enfants. Pensez-vous que nous faisons parfois violence même aux lois existantes?

M. Poirier: Je pense que oui, particulièrement en Nouvelle-Écosse. Je dis cela parce que je ne pense pas qu'il y existe autant de services qu'au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard. En Nouvelle-Écosse, depuis quelques années, au moins 100 cas par année ont été portés devant les tribunaux. Récemment, un jugement de première instance a déclaré la loi inconstitutionnelle parce qu'elle allait à l'encontre de l'article 7 de la Charte.

La même chose pourrait se produire, surtout au Nouveau-Brunswick, car j'estime que si l'on brime la volonté d'une personne mentalement compétente, on viole la Charte. C'est ce qu'un juge a décidé, en Nouvelle-Écosse. La décision fera sans doute l'objet d'un appel, mais je n'ai pas eu d'autres nouvelles depuis.

M. MacAulay: Donc, plus ou moins, il y a parfois des abus commis par les personnes qui veulent aider...

M. Poirier: Exactement, et ce qui est intéressant, surtout en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, c'est que la plupart des interventions ne se font pas contre les personnes qui sont victimes d'exploitation économique, bien que la législation de la Nouvelle-Écosse ait été conçue spécifiquement pour ce genre de situation; les interventions ont plutôt lieu contre les personnes qui ne veulent pas recevoir de services—elles ne veulent pas les services. Alors on intervient.

Dans quelle société vivons-nous, quand on force des gens à recevoir des services dont ils ne veulent pas, simplement parce que cela soulage la conscience du travailleur social ou du professionnel? Ce n'est pas le genre de société que la Charte avait envisagée.

M. MacAulay: Que pensez-vous de la dénonciation obligatoire? Pensez-vous qu'une législation destinée à protéger les adultes serait la solution à adopter?

M. Poirier: Ma foi, la dénonciation est obligatoire en Nouvelle-Écosse à l'heure actuelle, je crois. Au Nouveau-Brunswick, elle ne l'est pas; vous pouvez le faire et il n'y aura pas... C'est aussi le cas dans l'Île-du-Prince-Édouard, je pense.

J'aime les dispositions qui vous laissent libre d'agir, mais si un médecin pense qu'il y a eu violence physique ou agression sexuelle dans une situation, il ne sera pas poursuivi pour libelle ou diffamation. Cela me plaît. Cela n'exerce pas une pression excessive sur les médecins ou les autres professionnels. Ceux-ci disposent d'un code de déontologie qu'ils respecteront, mais ils ne veulent pas qu'on leur dicte leur conduite. Ce sont des professionnels, et ils savent ce qu'ils ont à faire. Mais si vous leur dites qu'ils ne seront pas poursuivis pour avoir posé un geste, et que ce geste est bénéfique et qu'il y a lieu de l'intégrer à leur code de déontologie, ils vont le poser, mais pas si vous les y contraignez. Nous en avons la preuve, particulièrement en ce qui concerne la législation relative aux enfants.

Le problème est qu'avec les aînés, la violence est surtout d'ordre économique et que les travailleurs sociaux ne sont pas équipés pour y faire face. Même si la loi en Nouvelle-Écosse a été conçue spécifiquement pour régler ce genre de problèmes,

[*Text*]

the tools. Police officers usually have the tools to deal with that abuse, and perhaps we need a little more understanding or more education of the police forces. They're doing a good job, mind you, a very good job, but perhaps they're not aware enough.

Lawyers should also be aware—and I'm trying to make them aware—that they cannot act for two persons at the same time, the son and the mother. That's where the problem lies in the transfer of property, especially in New Brunswick and Nova Scotia, where we have a lot of those kinds of problems.

Mr. Young: I think you would agree that it's a bit of a dilemma, though, that if we believe that the route to go is establishing and recognizing a person's independence, simply, as you point out, when you reach age 65 somehow or other this is a magic age to have reached and afterwards society regards you as children and tends to treat you like children... I would suggest, by the way, that it's a much earlier age than age 65. If you are a woman, for example, it's usually after child-rearing time, when the kids have left the home, you have the empty-nest syndrome and, more often than not today, the husband also leaves the home and the woman is left on her own. There is an attitude in certain parts of society that once you hit the age of 45 to 50, somehow or other you've become an object—with the medical profession certainly, and I'm not taking swipes at the medical profession again, Dr. Halliday.

• 1120

Mr. Halliday: Every time.

Mr. Young: For a long time there used to be a tendency on the part of members of the medical profession to say that she's 45 and she has the usual problems that women at that age are faced with in society, so throw her some Valium. I suspect that's often also the case when you reach age 65, male and female. But how do you protect someone who doesn't want to be protected?

Prof. Poirier: You don't.

Mr. Young: This is a dilemma, and I want to pursue it a bit because the police can't do anything, under certain circumstances.

Prof. Poirier: No.

Mr. Young: Doctors can't do anything and lawyers can't, unless the individuals themselves want to do something about their own circumstance.

What happens if an individual has reached a point of frailty where they may be confused or may either have, as Judith Leon pointed out, Alzheimer's or be at the entrance into Alzheimer's? How does society protect that individual against reprehensible actions, such as the ones you've described and other individuals have described before this committee?

I'll give you an example—you may have heard it, from one of the witnesses—where an elderly gentleman married a younger woman. She was 45 or 50 or something. Within three or four months the young woman moved in with a young

[*Translation*]

on ne les règle pas parce qu'on n'a pas les outils nécessaires. Normalement, les agents de police disposent de tous les outils qu'il faut pour faire face à l'exploitation financière, mais peut-être faudrait-il un peu plus de compréhension ou d'information en ce qui les concerne. Les policiers font du bon travail, de l'excellent travail, mais peut-être ne sont-ils pas suffisamment sensibilisés au problème.

Les avocats également devraient être sensibilisés—ce à quoi je m'efforce—sensibilisés au fait qu'ils ne peuvent pas agir au nom de deux personnes en même temps, le fils et la mère, par exemple. C'est là où le bât blesse, en ce qui a trait à la transmission de biens, particulièrement au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, où il existe beaucoup de problèmes de ce genre.

M. Young: Vous reconnaîtrez toutefois qu'il y a là une sorte de dilemme, car si nous croyons que la voie à suivre est d'établir et de reconnaître l'autonomie d'une personne, simplement, comme vous l'avez signalé, quand on atteint l'âge de 65 ans, d'une manière ou d'une autre, et il s'agit là de l'âge magique, après quoi la société vous considère comme un enfant et tend à vous traiter comme un enfant... Je vous signale, à propos, que cela se produit bien avant 65 ans. Si vous êtes une femme, par exemple, cela se produit normalement une fois que les enfants ont quitté la maison: vous voilà tout à coup atteinte du syndrome du nid désert. Plus souvent qu'autrement, de nos jours, le mari quitte également la maison et la femme se retrouve toute seule. Certains éléments de la société sont d'avis qu'à 45 ou 50 ans, vous devenez un objet, d'une manière ou d'une autre, et cela est certainement vrai en ce qui concerne la profession médicale. Je ne prends pas la profession médicale comme tête de Turc, docteur Halliday.

M. Halliday: Toujours.

M. Young: Pendant longtemps, les médecins ont eu tendance à penser que les femmes de 45 ans éprouvaient à peu près toutes les mêmes problèmes dans la société, de sorte qu'il fallait leur donner du valium. Je crains fort que ce ne soit aussi souvent le cas pour les personnes de 65 ans, hommes et femmes. Mais comment protéger quelqu'un qui ne souhaite pas l'être?

M. Poirier: On ne le protège pas.

M. Young: Voilà un dilemme que je veux approfondir un peu parce que la police ne peut rien faire dans certaines circonstances.

M. Poirier: En effet.

M. Young: Le médecin ne peut rien faire, ni d'ailleurs l'avocat, sauf si l'individu lui-même veut vraiment changer sa situation.

Qu'arrive-t-il si une personne en est rendue fragile au point d'être confuse ou d'être atteinte, comme l'a mentionné Judith Leon, de la maladie d'Alzheimer ou d'un début de maladie d'Alzheimer? Comment la société protège-t-elle cette personne contre des actes répréhensibles que vous-même et d'autres personnes avez décrits devant ce comité?

Voici le cas—vous en avez peut-être entendu parler par l'un des témoins—d'un homme âgé qui a épousé une femme plus jeune, âgée de 45 ou 50 ans. Il ne s'était pas écoulé trois ou quatre mois que la jeune femme avait emménagé avec un jeune

[*Texte*]

guy—into the same house. Over a period of time the original husband was forced to live in the basement, then later on was forced to live outside, practically. I think he was allowed back in during the nighttime. Neighbours knew what was going on. The guy eventually died of natural causes, a heart attack or something. But nobody could do anything about that.

Prof. Poirier: Exactly, and if you design a law to address that problem it will be framed in general terms. But framing it in general terms would mean that if anybody, whether old or not, comes in and lives with a couple and one member of the couple is sick or doesn't like that situation very much, you could then interfere in that situation.

If you want to design the law specifically for the kind of problem you are dealing with, then you must specify that it's for persons who are mentally incapable and the law would have general application, whether they're old or not. Otherwise, it could be—

Mr. Young: It's my understanding that this older gentleman was quite rational. It was just over a period of time that he was emotionally abused, I suppose, and finally forced, after a period of time, to move into the basement, probably on his own volition, to get some peace and quiet away from this couple, who were terrorizing the guy.

Prof. Poirier: Well, if people are terrorizing a guy then you can get involved through the Criminal Code or—

Mr. Young: If he lays a complaint.

Prof. Poirier: Yes, if he's competent or incompetent, or if there's a complaint, either by him or by neighbours, or whoever. But it's very difficult to design laws that will address every single problem in society; it's really impossible. We would need a law for each citizen.

Mr. Young: Okay. We're going to have to deal with this issue. We have a responsibility to deal with it, I think.

Prof. Poirier: It's provincial, mostly, except for the Criminal Code.

Mr. Young: Sure, and the charter.

Prof. Poirier: And the charter. That's why I say that the kind of laws we have in New Brunswick and Nova Scotia—and in P.E.I. to some extent, because it's a little better—will or will eventually, within the next few years, be declared inapplicable because they are contrary to section 7 of the charter.

Mr. Young: You've obviously studied this subject to a greater extent than I have, or this committee has, but in recent years there has thankfully been a greater awareness, particularly among women, of their own right to independence, although men have placed that onus on them, and women themselves have become much more independent.

• 1125

So as we go through time, in much of the history we've had in, say, present-day terms during the last 50 years—as society changes, women became more independent and society recognizes the right to independence—do you see the violence among elderly people declining, as we leave this period and as a new generation is coming up?

[*Traduction*]

homme, dans la même maison. Peu à peu, le premier mari a été forcé de vivre au sous-sol, et plus tard à l'extérieur, à toutes fins utiles. Je pense qu'on lui permettait de rentrer la nuit. Les voisins savaient ce qui se passait. Le type est finalement décédé de causes naturelles, probablement d'une crise cardiaque. Mais personne n'y pouvait rien.

M. Poirier: C'est exact et si on rédige une loi pour régler ce problème, elle sera libellée en termes généraux. Mais, si la loi est ainsi libellée, on pourrait intervenir dans une situation où une personne, âgée ou non, emménage avec un couple et qu'un membre du couple est malade ou est mal à l'aise dans cette situation.

Si la loi doit être conçue spécifiquement pour les genres de problèmes avec lesquels on est aux prises, il faut alors préciser qu'elle s'applique à des personnes qui sont mentalement incapables. La loi serait alors d'application générale, que la personne soit âgée ou non. Autrement. . .

M. Young: Je crois comprendre que cet homme âgé était assez sain d'esprit. C'est seulement peu à peu qu'on lui a fait subir de la violence psychologique, je présume, et qu'on l'a finalement forcé, après un certain temps, à déménager au sous-sol. Il l'a probablement fait de son propre chef, pour jouir d'une certaine paix et tranquillité, loin du couple qui le terrorisait.

M. Poirier: Si des gens terrorisent une personne, on peut faire intervenir le Code criminel ou. . .

M. Young: Si la victime porte plainte.

M. Poirier: En effet, si la victime est capable ou non, ou si elle porte plainte ou que des voisins le font, ou peu importe. Mais il est très difficile, sinon impossible, de concevoir des lois pouvant régler tous les problèmes de la société. Il faudrait une loi pour chaque citoyen.

M. Young: Bien. Nous devrons aborder cette question, car il nous appartient de le faire, à mon avis.

M. Poirier: Il s'agit d'une question de compétence provinciale surtout, sauf pour ce qui est du Code criminel.

M. Young: Bien sûr, et qui relève de la Charte.

M. Poirier: De la Charte effectivement. C'est pourquoi je dis que les lois qui existent au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse—de même qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, dans une certaine mesure, parce qu'elles sont un peu mieux—seront ou pourront être dans les quelques prochaines années déclarées inapplicables parce qu'elles sont incompatibles avec l'article 7 de la Charte.

M. Young: Vous avez de toute évidence approfondi cette question davantage que moi ou que ce comité ne l'a fait. Depuis quelques années, les femmes en particulier sont toutefois beaucoup plus sensibilisées à leur droit à l'indépendance, même si les hommes les ont poussées à le faire, et les femmes elles-mêmes sont devenues beaucoup plus indépendantes.

Donc, à mesure que le temps avance, surtout dans l'histoire récente des quelque 50 dernières années—à mesure que la société évolue, que les femmes deviennent plus indépendantes et que la société reconnaît le droit à l'indépendance—pensez-vous que la violence chez les personnes âgées décline, à la fin de cette période et à l'aube d'une nouvelle génération?

[*Text*]

Prof. Poirier: The studies that have been done say that violence generally has been declining for the last 10 years, which is surprising, because we hear more and more about it. But the studies that have been done by—

Mr. Young: Is the reason we hear more about abuse because we're now aware that it happens?

Prof. Poirier: We're now aware that it happens, but the fact that we tell that it's happening and don't agree with it and say that it's not okay has a psychological effect or has an effect on attitudes. Violence is declining. Some people are using violence nowadays to get money, saying that violence is going up to the sky and it's more than 100%—if you look at some statistics at the moment. It was 79%, but that was not enough; it could be higher than that. It's really a problem, the way those statistics are being used, especially with regard to elders. Physical violence is not that prevalent. You've heard that from witnesses today.

The problem is economic abuse. In New Brunswick especially I know why that's the case, especially in the transfer of property. It's because the policy of the government is that when a person goes into a nursing home, he or she has to get rid of their property five years prior to going into a nursing home; otherwise they have to pay. If they have the money, they have to pay approximately $3,000 a month. So they will tend to transfer the property to parents five years before going to a nursing home in order to avoid that policy. That is part of the problem; it's not clear enough, the policy of the government of my province anyway.

Mr. Young: Does that situation happen in other jurisdictions?

Prof. Poirier: No, it's different in each jurisdiction. But in New Brunswick the person who goes into a nursing home pays the entire amount, and when he has paid the entire amount, including his pension and everything, keeping $100, then the government comes in. He's on social welfare, if you like, and the remainder is being paid by that assistance.

But first you have to pay if you have the money. They will go into bank accounts and everything, up to five years. That's part of the problem—not the five years, but mainly that you never know. A person who is 65, or 70, or 75 doesn't know if he or she will go into a nursing home next year, in three years, or in five years. That problem is very prominent in New Brunswick especially. In other provinces I've not studied the issue thoroughly, but the transfer of property in New Brunswick is a problem.

Mr. Halliday: Madam Chair, I'm sorry for having had to leave at a time when I'd like to have heard the rest of the testimony this morning.

After you invited me to respond to Judith Leon, I regretted not having asked her—and I'll perhaps ask Mr. Poirier—if she ever gave us any recommendations. She had very interesting stories to tell us, but I'm wondering if she gave any recommendations to the committee. I would put that same question to Mr. Poirier. I'm looking at his paper—and I'm sorry, I haven't read it—but the conclusion does not seem to embody any specific recommendations that our committee might use in its report. I'm wondering whether he has any.

[*Translation*]

M. Poirier: D'après les études faites, la violence aurait décliné au cours des dix dernières années, ce qui est étonnant parce que nous en entendons parler de plus en plus. Mais les études réalisées par. . .

M. Young: Si nous entendons parler davantage de violence, est-ce parce que nous en connaissons l'existence?

M. Poirier: Nous savons maintenant qu'elle existe, mais le fait de dire qu'elle existe et que nous nous y opposons et la rejetons a un effet psychologique ou a un effet sur les attitudes. La violence se résorbe. Des gens ont maintenant recours à la violence pour obtenir de l'argent. Ils affirment que la violence n'a plus de limite et qu'elle se produit dans tous les cas, si l'on se fie à certaines statistiques actuelles. C'était 79 p. 100, mais ce n'était pas assez; ce pourrait être plus élevé. L'utilisation qu'on fait de ces statistiques, surtout en ce qui concerne les aînés, pose vraiment un problème. La violence physique n'est pas aussi répandue. Les témoins d'aujourd'hui l'ont affirmé.

Il y a par ailleurs de l'exploitation économique. Je sais par exemple pourquoi on agit ainsi au Nouveau-Brunswick, surtout en ce qui concerne le transfert de biens. C'est que la politique du gouvernement est la suivante: pour obtenir une place dans un foyer, une personne doit s'être départie de ses biens cinq ans auparavant, sans quoi elle doit payer. Si elle dispose de l'argent nécessaire, elle doit payer environ 3 000$ par mois. Les aînés sont donc portés à céder leurs biens à des parents cinq ans avant d'aller dans un foyer, pour se soustraire à cette politique. Voilà une partie du problème: la politique n'est pas suffisamment claire, du moins celle du gouvernement de ma province.

M. Young: Cette situation existe-t-elle ailleurs?

M. Poirier: Non, la situation est différente dans chaque administration. Mais au Nouveau-Brunswick, la personne qui va dans un foyer verse la totalité du montant, soit sa pension et tout le reste, et garde 100$. Le gouvernement intervient ensuite. Elle tombe sous l'aide sociale, pour ainsi dire, et le reste est payé par cette aide sociale.

Mais il faut d'abord payer si on a l'argent. Les comptes bancaires, etc., sont scrutés jusqu'à cinq ans auparavant. Voilà une partie du problème, non pas les cinq ans, mais surtout qu'on ne sait jamais ce qui va se passer. La personne de 65, 70 ou 75 ans ne sait pas si elle devra emménager dans un foyer l'année suivante, dans trois ans ou dans cinq ans. Ce problème est très répandu, notamment au Nouveau-Brunswick. Je n'ai pas examiné attentivement la question ailleurs, mais le transfert de biens au Nouveau-Brunswick pose un problème.

M. Halliday: Madame la présidente, je suis désolé de devoir partir, car j'aurais aimé entendre les autres témoignages ce matin.

Après votre invitation à répondre à Judith Leon, j'ai regretté de ne pas lui avoir demandé—et je le demanderai peut-être à M. Poirier—si elle nous a présenté des recommandations. Elle nous a relaté des faits très intéressants, mais je me demande si elle a présenté des recommandations au comité. Je pose la même question à M. Poirier. J'examine son document—et je suis désolé de ne pas l'avoir lu—mais la conclusion ne semble pas comporter de recommandations particulières que notre comité pourrait utiliser dans son rapport. En a-t-il?

[*Texte*]

As I walked in Mr. Poirier was talking about satisfying our own consciences—some people have a social conscience. That brought to mind a case I had to deal with in my community, in which a former treasurer of Swift in the U.S.A., who was living in my community, retired back there with his wife. They were literally dying of starvation in their little home. They had been the social elite of our village at one time. They were literally dying in their home, and somehow—I forget how we did it—we got them into a nursing home two blocks away and they perked up and were different people for some years afterwards. You're suggesting, I think, that there's no way we should compel people to have to go to a nursing home when they're in that kind of state. You just let them die in a nursing home unless you can use some kind of persuasion, as we apparently did successfully.

• 1130

Prof. Poirier: Yes. I make a distinction between social persuasion, which you presumably did, and legal persuasion, using the law to do it. There's no problem. . . I like the approach described from Ontario—the first person who spoke—or the way you dealt with the problem. You try to convince the person that it's better for him or her to go to a nursing home or to go to do this or that. I don't have any problem with that. I like that approach.

The problem is when you design the law that allows social workers to say, whether he likes it or not, we'll put that person in a nursing home. If he is mentally incompetent, that's another problem and we have laws to deal with it. There's no problem there. But when a person is mentally capable and cannot be convinced to do certain things, then I think we should respect his will or whatever he wants. We shouldn't design laws to force these people to act the way we would like them to act because they go to a nursing home and then die faster. If you persuade them socially, that's another thing. That's not the same thing at all, and I want to make a clear distinction between the two.

I certainly approve of the way you dealt with the problem and any social approach to it. The problem with using the law to do that is that then it's other people who know what's best for the person, what's in their best interests. When a person is mentally capable, whether he's 65 or 60, or whatever, he is able to make his own decisions, whether they are rational or not. If he's irrational, so irrational that it is mental incompetence, then you use the Mental Health Act or other laws to that effect.

The Chair: I would like to ask a question. We so often in our lives have the men and women dividing different areas: men probably looking after the financial end and the women looking after the kitchen and really not having any idea of how the finances are operated. Then the husband dies and she is an elderly lady and needs help in that particular field, but she's perfectly capable of caring for the home and other parts of her existence. There is this guardianship that apparently is quite available. Can a guardianship be limited to a portion, say looking after just the financial end of it and leave the person to care for themselves in other ways?

[*Traduction*]

À mon arrivée, M. Poirier parlait de rassurer notre propre conscience, certaines personnes ayant une conscience sociale. Ce qui m'a rappelé un cas dont j'ai dû m'occuper dans mon milieu. Un ancien trésorier de Swift, aux États-Unis, qui habitait dans mon milieu, a pris sa retraite à cet endroit avec sa femme. Les deux crevaient littéralement de faim dans leur petite maison. Ils avaient été à un moment donné l'élite sociale de notre village. Ils dépérissaient littéralement dans leur maison et nous avons finalement réussi—j'ai oublié comment nous y sommes parvenus—à les faire admettre dans un foyer à deux pâtés de maisons, où ils ont repris vie et ont vécu une vie totalement différente pendant quelques années par la suite. Sauf erreur, vous dites que nous ne devrions jamais forcer des gens à aller dans un foyer lorsqu'ils sont dans un tel état. On les laisse tout simplement mourir dans un foyer à moins de pouvoir les persuader, ce que nous avons apparemment réussi à faire.

M. Poirier: En effet. J'établis une distinction entre la persuasion sociale, à laquelle vous avez probablement eu recours, et la persuasion légale, c'est-à-dire le recours à la loi. Il n'y a pas de problèmes. . . J'aime la façon de faire les choses en Ontario—la première personne qui a parlé—ou la façon dont vous avez abordé le problème. Il faut essayer de convaincre la personne qu'il est à son avantage d'emménager dans un foyer ou de faire ceci ou cela. Je ne m'oppose pas à cela. C'est une bonne façon de procéder.

Il se pose cependant un problème si la loi est ainsi conçue que le travailleur social peut forcer une personne à aller dans un foyer, qu'elle le souhaite ou non. Si la personne est mentalement incapable, c'est différent et des lois prévoient de tels cas. Il n'y a pas de problème dans ces cas. Mais si une personne est mentalement capable et qu'on ne peut la convaincre de faire certaines choses, je pense que nous devrions respecter sa volonté ou tout ce qu'elle souhaite. Nous ne devrions pas adopter des lois visant à forcer ces personnes à agir comme nous souhaitons qu'elles le fassent parce qu'elles sont alors dans un foyer et qu'elles meurent plus rapidement. La persuasion sociale, c'est tout autre chose et je veux établir une nette distinction entre les deux.

J'approuve sûrement la façon dont vous avez abordé le problème et toute approche de nature sociale. Mais recourir à la loi à cette fin, c'est s'en remettre à d'autres personnes pour décider de ce qui est mieux pour l'intéressé. Si une personne est mentalement capable, peu importe qu'elle ait 65 ou 60 ans, elle est en mesure de prendre ses propres décisions, qu'elles soient rationnelles ou non. Si la personne n'est pas saine d'esprit au point qu'il s'agisse d'incapacité mentale, il faut avoir recours à la loi sur la santé mentale ou à d'autres lois à ce sujet.

La présidence: J'ai une question. Il arrive si souvent dans la vie que l'homme et la femme se partagent les tâches: l'homme s'occupe souvent des finances et la femme, de la cuisine, ignorant à peu près tout de la gestion financière. Le mari meurt et voici une femme âgée qui a besoin d'aide dans ce domaine en particulier, tout en étant parfaitement capable de s'occuper de la maison et d'autres aspects de son existence. On peut apparemment avoir recours à une forme de tutelle. La tutelle peut-elle être limitée à un volet seulement, par exemple seulement l'aspect financier, de sorte que la personne reste autonome pour d'autres volets de son existence?

[*Text*]

Prof. Poirier: Yes.

The Chair: Who is that guardian responsible to? Can the guardianship be changed if they don't get along? I guess this is a provincial matter, but I'd like to know what you feel about guardianship in cases like this.

Prof. Poirier: Even the old laws, dating back to 1300, which we still have in many provinces, make a distinction between guardianship of the person and guardianship to administer the property. So you can have guardianship to administer property only. It doesn't mean the person cannot decide for herself in other fields, simply that area. This is available in all provinces. Especially with the new laws like those in Ontario, Quebec, Saskatchewan and Alberta, it's even easier, but even in New Brunswick and the maritime provinces you have that possibility.

In most of those laws in the maritime provinces and the older ones in Quebec and Ontario, the guardian is a person from the family, the nearest to the person who's being put under guardianship.

• 1135

In Saskatchewan and Alberta, I think it is mostly the state, but usually it is a person from the family. In cases of abuse, you can go back to the court or to the public trustee in Ontario or in Quebec, or in New Brunswick you go back to the court.

It is a little cumbersome in the maritime provinces. That is why it should be revamped in order to update those laws such as they did in Quebec and Ontario, which is the model I prefer and the most recent trend. It gives more autonomy to the person and, at the same time, gives protection when needed.

The Chair: Yes, that would perhaps be a concern of mine, not in every case certainly, because they certainly know their families and they can come and be very helpful, but I think there could be the odd villain out there who could probably do more harm than good. This is where I wonder how we can review what you're talking about here. How would you suggest reviewing this?

Prof. Poirier: I think every six months there should be an accounting to the public trustee or judge—I think public trustee is okay—to somebody who is in charge. You have to account for what you have done with the money. This is traditional in law. You always have to account for the money that you have in a fiduciary capacity.

So there is no problem there. It is a philosophical problem, really, whether you choose the state or the family. It is a philosophical problem in the sense that if you have confidence in the family, as the traditional legal system has, then you choose the family and draw lines where the family has to report or account for what they have done.

If you do not trust the family, as has been the new social approach, you put the family out and give it to social workers, as if social workers could not do any harm. They can do harm, as anybody else. They are not saints any more than family are.

[*Translation*]

M. Poirier: Oui.

La présidence: À qui le tuteur rend-il compte? Peut-on désigner un autre tuteur s'il y a mésentente? Je suppose qu'il s'agit d'une question de compétence provinciale, mais j'aimerais savoir ce que vous pensez de la tutelle dans de tels cas.

M. Poirier: Même les anciennes lois, qui remontent jusqu'à 1300, et qui sont en vigueur dans de nombreuses provinces, établissent une distinction entre la tutelle sur la personne et la tutelle sur les biens. Il peut donc y avoir une tutelle portant exclusivement sur l'administration des biens. La personne est tout à fait libre de prendre elle-même ses décisions dans d'autres domaines, sauf celui-là. Une telle disposition existe dans toutes les provinces. C'est encore plus facile avec les nouvelles lois comme celles de l'Ontario, du Québec, de la Saskatchewan et de l'Alberta, mais la possibilité existe aussi au Nouveau-Brunswick et dans les provinces maritimes.

La plupart de ces lois dans les provinces maritimes et les plus anciennes au Québec et en Ontario prévoient que le tuteur est une personne de la famille, la plus proche de la personne qui est mise en tutelle.

Je pense que c'est surtout le cas en Saskatchewan et en Alberta, mais c'est habituellement une personne de la famille. En cas de violence, on peut avoir recours aux tribunaux ou à la curatelle publique en Ontario ou au Québec, ou on peut s'adresser de nouveau aux tribunaux au Nouveau-Brunswick.

C'est un peu fastidieux dans les provinces maritimes. C'est pourquoi il faudrait y remanier les lois, comme on l'a fait au Québec et en Ontario, qui est le modèle que je préfère et la plus récente tendance. La personne bénéficie de plus d'autonomie et, du même coup, de la protection dont elle pourrait avoir besoin.

La présidence: C'est effectivement une crainte que je pourrais entretenir, sûrement pas dans chaque cas, parce qu'on connaît sa famille et qu'on peut lui être très utile. Mais il peut toujours y avoir un irresponsable qui pourrait causer plus de tort que de bien. C'est pour de tels cas que je me demande comment on pourrait exercer un certain contrôle. Comment pourrait-on procéder?

M. Poirier: À tous les six mois, il faudrait rendre compte au curateur public ou au juge—je pense que le curateur public est préférable—à une personne en autorité. Il faut rendre compte de ce qu'on a fait avec l'argent, comme l'exige depuis toujours la loi. Il faut rendre compte de l'utilisation de l'argent qui nous est confié à titre de fiduciaire.

Il s'agit donc d'un faux problème, ou plutôt d'un problème moral, à savoir si on choisit l'État ou la famille. C'est un problème moral en ce sens que, si on a confiance dans la famille, comme l'a toujours prévu notre système de droit, on choisit la famille et on établit les conditions selon lesquelles la famille doit rendre compte de ce qu'elle a fait.

Si on ne fait pas confiance à la famille, comme en témoigne la nouvelle tendance sociale, on laisse tomber la famille et l'on s'en remet aux travailleurs sociaux, comme si ces derniers ne pouvaient causer de tort. Ils peuvent aussi causer du tort, comme n'importe qui. Ils ne sont pas plus que la famille à l'abri de tout reproche.

[*Texte*]

If you leave the trusteeship with the family but have some safeguards, whether it is supervision by the public trustee and a social worker, or what have you, I think it would be preferable because it is the family who is looking about those people. It is they who are looking after their elderly 24 hours a day. It is not the social workers, although I respect them; I was one for a while.

If you take away that confidence and then you put the onus on them to look after the elderly, you take away from them the motivation and the confidence which they have in the family system.

The Chair: Yes. Thank you very much.

Mr. Young: Just following up on what Dr. Halliday has suggested, Judith Leon has indicated to me that she does have a couple of recommendations if we would like to hear them. She has followed the committee proceedings all morning and is still in the room.

The Chair: I would very much like to bring Ms Leon forward. Excuse us for a moment, Mr. Poirier. No, stay where you are.

Thank you very much for coming to the table again.

Ms Leon: Thank you, Madam Chairman. I just wanted to say first that I am deeply worried by some of the guardianship laws in some of the provinces, and more especially in the United States. As we age we are still fully competent human beings in most cases, and some of those laws, as I think you suggested, take away a lot of our rights as human beings.

Two or three times in any given year Senior Link has to go to court or pull in psychologists from outside the system to overrule the decisions of some of the public health bodies who say that isolated senior or that reclusive or eccentric senior should be put in a nursing home for their own good. If they do not want to go into a nursing home, they should not have to go into one if they are of clear mind, and we fully agree on that point.

In terms of my recommendations, Dr. Halliday, I think the best thing that can be done for any kind of battering is to ensure that we have extremely strong neighbourhood organizations. Not huge state, bureaucratic organizations, because they follow rules and regulations. It is not the nature of that kind of organization to be creative.

• 1140

What's needed is a strong neighbourhood organization whose mandate is not just to serve the seniors who come to it, but to go out and find those seniors like that couple you mentioned earlier, the head of. . .it wasn't Coca-Cola, but whatever, who have suddenly gone downhill and aren't coping too well. You get that all the time. It's not a matter of money, it's a matter of contacts and ability to cope when things become adverse in your personal life.

If that neighbourhood agency is responsible for going out, with all the other factors of the neighbourhood—the police, the local store merchants, the local banks, and so on—then we're going to be able to find those people and help them.

[*Traduction*]

Si on confie le rôle de fiduciaire à la famille mais qu'on pose certaines balises, par exemple une surveillance par le curateur public et un travailleur social, je pense que cette situation serait préférable parce que c'est la famille qui s'occupe de ces personnes. C'est elle qui s'occupe de ses aînés 24 heures sur 24. Ce ne sont pas les travailleurs sociaux, sauf le respect que je leur dois: j'ai déjà été travailleur social.

Si on leur retire cette confiance et qu'on les oblige à s'occuper des aînés, on les prive de la motivation nécessaire et on leur fait perdre leur confiance dans le régime familial.

La présidence: En effet. Merci beaucoup.

M. Young: Pour donner suite à l'intervention de M. Halliday, Judith Leon m'a dit avoir certaines recommandations à présenter si nous désirons les entendre. Elle a assisté aux délibérations du comité toute la matinée et elle est encore ici.

La présidence: J'aimerais beaucoup donner la parole à M^me^ Leon. Excusez-nous un moment, monsieur Poirier. Non, restez où vous êtes.

Merci beaucoup de vous présenter à la table encore une fois.

Mme Leon: Merci, madame la présidente. Je voudrais d'abord dire que je m'inquiète profondément de certaines lois sur la tutelle dans certaines provinces, et plus particulièrement aux États-Unis. Même si nous avançons en âge, nous demeurons des êtres humains entièrement capables dans la plupart des cas et certaines de ces lois, comme vous l'avez sauf erreur mentionné, nous privent de beaucoup de nos droits en tant qu'êtres humains.

Deux ou trois fois chaque année, Senior Link doit s'adresser aux tribunaux ou faire intervenir des psychologues de l'extérieur du système pour que soient renversées des décisions de certains organismes de santé publique qui affirment qu'une personne âgée isolée, solitaire ou excentrique devrait être placée dans un foyer pour son propre bien. Si ces personnes ne veulent pas aller dans un foyer, on ne devrait pas les y obliger si elles sont saines d'esprit, et nous sommes entièrement d'accord avec cela.

Pour ce qui est de mes recommandations, docteur Halliday, je pense que la meilleure chose à faire pour prévenir les voies de fait est de veiller à ce qu'il y ait des organisations de quartier très vigoureuses. Non pas d'énormes organisations étatiques ou bureaucratiques, parce qu'elles doivent s'astreindre à des règles et à des règlements. Il n'est pas dans la nature de ce genre d'organisme d'être créatif.

Il faut de fortes organisations de quartier, dont le mandat consiste non seulement à servir les aînés qui s'adressent à eux, mais aussi à se rendre sur place et à repérer les aînés comme ce couple que vous avez mentionné plus tôt, le dirigeant de. . .ce n'était pas Coca-Cola, mais peu importe, qui avait soudainement dépéri et ne se portait pas trop bien. Cette situation se produit souvent. Ce n'est pas une question d'argent, mais une question de contacts et de capacité de se prendre en main lorsque les choses ne vont pas dans sa vie personnelle.

Si cette organisation de quartier a le mandat d'aller à l'extérieur, de concert avec tous les autres intervenants du quartier, soit la police, les détaillants, les banques locales, etc.—il sera alors possible de repérer ces gens et de les aider.

[*Text*]

I know this is primarily a provincial matter, but various of the federal political parties, at one time or another, have suggested interventions to produce model organizations in each province or territory to show what could be done, as is happening in lots of other parts of the world, but very spasmodically in Canada. You get the odd agency like Senior Link scattered here or there, but they are rare exceptions and usually considered eccentric.

The Chair: Thank you very much. I do believe our time has run out.

You have been listening to the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women. Our subject has been the abuse of the elderly, and our guests today were Donald Poirier, Professor, Faculty of Law, University of Moncton; Winnie Giesbrecht, Native Women's Association of Canada; Judith Leon, Executive Director, Senior Link (Toronto). Thank you very much for attending.

I will adjourn the meeting.

[*Translation*]

Je sais que cette question est surtout de compétence provinciale, mais les divers partis politiques fédéraux ont à un moment ou l'autre suggéré qu'on établisse des organisations modèles dans chaque province ou territoire pour illustrer ce qui peut être fait, comme cela se produit souvent ailleurs dans le monde, mais de façon très sporadique au Canada. Il y a bien de temps à autre un organisme comme «Senior Link», mais il s'agit d'une exception rare et vue comme un peu extravagante.

La présidence: Merci beaucoup. Je pense que notre temps est écoulé.

Vous avez entendu le Comité permanent de la Santé et du bien-être social, des Affaires sociales, du Troisième âge et de la Condition féminine. Nous avons traité de la violence faite aux personnes âgées et nos témoins ont été aujourd'hui M. Donald Poirier, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, Winnie Giesbrecht, de l'Association des femmes autochtones du Canada et Judith Leon, directrice exécutive de Senior Link (Toronto). Merci beaucoup d'avoir participé à nos délibérations.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the University of Moncton, Faculty of Law:

Donald Poirier, Professor.

From the Native Women's Association of Canada (Winnipeg):

Winnie Giesbrecht, Executive Member.

From Senior Link (Toronto):

Judith Leon, Executive Director.

TÉMOINS

De l'Université de Moncton, la faculté de droit:

Donald Poirier, professeur.

De l'Association des femmes autochtones du Canada (Winnipeg):

Winnie Giesbrecht, membre exécutif.

De Senior Link (Toronto):

Judith Leon, directrice exécutive.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 10

Tuesday, May 11, 1993

Chair: Edna Anderson

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 10

Le mardi 11 mai 1993

Présidence: Edna Anderson

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Senior Citizens Health Issues

of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Questions de santé Concernant les Personnes âgées

du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of elderly abuse

Consideration of a draft report

Video presentation

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude sur le mauvais traitement infligé aux personnes âgées

Étude d'une ébauche de rapport

Présentation d'un vidéo



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25669—1

SUB-COMMITTEE ON SENIOR CITIZENS HEALTH ISSUES OF THE STANDING COMMITTEE ON HEALTH AND WELFARE, SOCIAL AFFAIRS, SENIORS AND THE STATUS OF WOMEN

Chair: Edna Anderson

Vice-Chairman: Lawrence MacAulay

Members

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DES QUESTIONS DE SANTÉ CONCERNANT LES PERSONNES ÂGÉES DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, DES AFFAIRES SOCIALES, DU TROISIÈME ÂGE ET DE LA CONDITION FÉMININE

Présidence: Edna Anderson

Vice-président: Lawrence MacAulay

Membres

Bruce Halliday
Neil Young—(4)

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 11, 1993
(11)

[*Text*]

The Sub-Committee on Senior Citizens Health Issues of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women met *in camera* at 11:10 o'clock a.m. this day, in Room 536, Wellington Bldg., the Chair, Edna Anderson, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Bruce Halliday, Lawrence MacAulay and Neil Young.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Nancy Miller Chénier, Research Officer.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), and its order dated Monday, April 27, 1992, the Sub-Committee resumed consideration of its study of elderly abuse. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, February 2, 1993, Issue No. 1*)

The Sub-Committee resumed consideration of its draft report.

It was agreed,—That the draft report be adopted as the First Report of the Sub-Committee.

It was agreed,—That the Chair be authorized to table the report before the Standing Committee on Health and Welfare and Social Affairs.

At 1:45 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Eugene Morawski

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 11 MAI 1993
(11)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des questions de santé concernant les personnes âgées du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine se réunit à huis clos à 11 h 10, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Edna Anderson (*présidente*).

Membres du Sous-comité présents: Bruce Halliday, Lawrence MacAulay et Neil Young.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Nancy Miller Chénier, attachée de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à son ordre de renvoi du lundi 27 avril 1992, le Sous-comité reprend son étude sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 2 février 1993, fascicule nº 1*).

Le Sous-comité reprend l'examen de son projet de rapport.

Il est convenu,—Que le projet de rapport soit adopté comme premier rapport du Sous-comité.

Il est convenu,—Que la présidence soit autorisée à remettre le rapport au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

À 13 h 45, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Eugene Morawski

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail **Poste–lettre**
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publication

CANADA

INDEX

SUBCOMMITTEE ON

Senior Citizens Health Issues

OF THE STANDING COMMITTEE ON HEALTH AND WELFARE, SOCIAL AFFAIRS, SENIORS AND THE STATUS OF WOMEN



HOUSE OF COMMONS

Issues 1–10 • 1991-1993 • 3rd Session • 34th Parliament

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USER

This index is subject–based and extensively cross–referenced. Each issue is recorded by date; a list of dates may be found on the following page.

The index provides general subject analysis as well as subject breakdown under the names of Members of Parliament indicating those matters discussed by them. The numbers immediately following the entries refer to the appropriate pages indexed. The index also provides lists.

All subject entries in the index are arranged alphabetically, matters pertaining to legislation are arranged chronologically.

A typical entry may consist of a main heading followed by one or more sub–headings.

Income tax
Farmers
Capital gains

Cross–references to a first sub–heading are denoted by a long dash.

Capital gains *see* Income tax—Farmers

The most common abbreviations which could be found in the index are as follows:

1r, 2r, 3r, = first, second, third reading A = Appendix amdt. = amendment Chap = Chapter g.r. = government response M. = Motion o.q. = oral question qu. = question on the *Order Paper* R.A. = Royal Assent r.o. = return ordered S.C. = Statutes of Canada S.O. = Standing Order

Political affiliations:

BQ	Bloc Québécois
Ind	Independent
Ind Cons	Independent Conservative
L	Liberal
NDP	New Democratic Party
PC	Progressive Conservative
Ref	Reform Party of Canada

For further information contact the
Index and Reference Service — (613) 992–8976
FAX (613) 992–9417

INDEX

HOUSE OF COMMONS SUBCOMMITTEE

THIRD SESSION—THIRTY-FOURTH PARLIAMENT

DATES AND ISSUES

—1992—

April: 27th, 1.

—1993—

February: 2nd, 1; 9th, 2; 16th, 3; 23rd, 4.

March: 9th, 5; 23rd, 6; 30th, 7.

April: 20th, 8.

May: 4th, 9; 11th, 10.

original peoples *see* Elderly abuse

use *see* Child abuse; Elderly abuse

users *see* Elderly abuse

ult protection *see* Elderly abuse

vocacy Centre for the Elderly *see* Organizations appearing

cohol *see* Elderly abuse—Substance abuse

derson, Edna (PC—Simcoe Centre) (Chairperson)
Elderly abuse, Committee study, **1**:14, 21-3; **2**:13-5, 18; **3**:19-22; **4**:14-6, 30-1; **5**:15-8, 32-4; **6**:4, 22-4; **7**:16-7; **8**:17-8, 20; **9**:13-6, 26-8, 35-6
Procedure and Committee business
Briefing sessions, requesting, **6**:24
Future business, **6**:24-6
Organization meeting, **1**:5-7
Travel, organization, **6**:24-5
Witnesses, **1**:6-7; **6**:24-6
References
Election as Chairperson, **1**:5
In camera meetings, **10**:3
Schools, **2**:18

ppendices
Native Canadian Centre of Toronto, brief, **6A**:14-6
Podnieks, Elizabeth, documents, **3A**:1-6
Stones, Dr. Michael J., brief, **6A**:1-13

shton, David (Nepean Police Service)
Elderly abuse, Committee study, **4**:4-13, 16, 18

tkinson, Ken (PC—St. Catharines)
Elderly abuse, Committee study, **2**:11-2
Procedure and Committee business
Chairperson, M., **1**:5
Organization meeting, **1**:5-6
Printing, M., **1**:5
Staff, researchers, M., **1**:5
Vice-Chairman, M., **1**:5

anks and banking *see* Elderly abuse—Elder care—Financial/material abuse

anada Post Corporation *see* Elderly abuse

anadian Bankers Association *see* Elderly abuse—Financial/material abuse; Organizations appearing

anadian Charter of Rights and Freedoms *see* Elderly abuse

are-givers *see* Elderly abuse

arson, Mary (Queensway Carleton Hospital)
Elderly abuse, Committee study, **4**:8-9, 15-7

entre de défense des aînés et des aînées du Québec *see* Organizations appearing

harter of Rights and Freedoms *see* Canadian Charter of Rights and Freedoms

hénier, Nancy Miller (Committee Researcher)
Procedure and Committee business, **6**:25
References, *in camera* meetings, **10**:3

heques *see* Elderly abuse—Financial/material abuse

hild abuse
Awareness/relationship, **3**:7; **4**:28; **6**:9

hild care *see* Senior citizens

hildren *see* Elderly abuse—Burden

ommunity approach *see* Elderly abuse—Medical approach

Community standards *see* Elderly abuse—Normative community standards

Compentency *see* Elderly abuse—Guardianship

Complainant *see* Elderly abuse

Counselling *see* Elderly abuse—Peer counselling—Senior's centres

Courts *see* Elderly abuse—Manitoba

Couture, Michel (Centre de défense des aînés et des aînées du Québec)
Elderly abuse, Committee study, **4**:18-31

Crime *see* Elderly abuse

Culture *see* Elderly abuse—Other cultures

Darrah, Berdie (One Voice—The Canadian Seniors Network)
Elderly abuse, Committee study, **2**:4-13, 15, 17-8

Daycare *see* Child care

Decision-making *see* Elderly abuse—Guardianship—Victims

DeLaurentiis, Joanne (Canadian Bankers Association)
Elderly abuse, Committee study, **7**:4-9, 13-8, 20, 22

Demographics *see* Elderly abuse

Department of National Health and Welfare *see* National Health and Welfare Department

Deunisch-Turner, Reta (One Voice—The Canadian Seniors Network)
Elderly abuse, Committee study, **2**:11, 15-8

Disabled and handicapped persons *see* Elderly abuse

Drugs and pharmaceuticals *see* Elderly abuse

Ducharme, Gerry (Manitoba Legislature)
Elderly abuse, Committee study, **5**:4-18

Education *see* Elderly abuse; Senior citizens—Schools

Education, post-secondary *see* Elderly abuse

Education program and inter-agency model for police officers on physical abuse and neglect of seniors project *see* Elderly abuse—Police

Elder care *see* Elderly abuse

Elderly abuse
Aboriginal peoples, Native Canadian Centre of Toronto, **1**:10, 13, 24-6; **2**:10, 18; **4**:15; **6**:18-24
Abusers, trust relationship, **1**:17-9; **2**:7, **3**:6; **4**:6-7, 24; **5**:13-4; **6**:7-10; **8**:6; **9**:9-28
Adult protection, **5**:25, 28; **9**:31
Awareness, consultation, information/service co-ordination, videos, pamphlets, **1**:8-9, 11, 13-5; **2**:9-10, 13-6; **3**:7-8, 21-2; **4**:14-5, 19; **5**:4-7, 9, 11, 15-7, 19-21, 27, 29, 32; **6**:11-3; **7**:6-9, 11-7, 19-20, 22; **8**:7, 9, 11-3, 15, 20; **9**:10, 14-5, 26, 34
Burden to children, **1**:12
Canada Post Corporation, program, **3**:17, **8**:20
Canadian Charter of Rights and Freedoms, **5**:28
Care-givers, **3**:6, 8; **5**:14; **8**:8-9
Causes, **1**:16-20; **2**:8; **3**:6, 8, 12-3; **4**:14
Community approach *see* Elderly abuse—Medical
Complainant, **6**:9
Crime, **3**:6, 8, 11; **4**:7, 10-1, 13, 17-9, 24-6, 28, **5**:19, 21-2, 28; **6**:7, 10, **9**:30, 33
Defining, **2**:7, 12; **3**:5; **5**:4, 21; **6**:4-13, 21-2; **7**:19; **8**:6
Demographic changes, **2**:5-6, 9, 12

Elderly abuse—*Cont.*
Deterrence, **5**:4-5
Disabled and handicapped persons, **1**:10, 12, 24-6; **2**:10; **5**:17-8; **6**:21; **8**:14-5, 19-20; **9**:9, 19, 25
Drugs and pharmaceuticals, **8**:14, 18-20; **9**:11-2
Education, **3**:9-10, 13-4
Education, post-secondary, curriculum, work-shops, professional publications, conferences, **1**:13; **3**:11, 18; **5**:13, 29; **6**:15; **7**:13; **8**:20; **9**:12
See also Elderly abuse—Police
Elder care, banking industry position, **7**:5, 10-1
Family violence, **1**:8-9, 19-24; **2**:8-10, 14; **3**:8; **4**:16; **8**:6-7, 10-1; **9**:20-1, 24-5, 27
Financial/material abuse, Canadian Bankers Association, power of attorney, pension cheques, **1**:8, 10, 15, 22-3; **2**:6, 16-7; **3**:5; **4**:9-11, 13, 17-9, 20-1, 24-5, 29, 31; **5**:4-7, 9-12, 14-7, 19, 21, 29-31; **6**:12, 22; **7**:4-22; **8**:20; **9**:4, 7, 9-10, 14-5, 18-9, 21-3, 28-31, 34
Canadian Bankers Association position, **7**:4
Gatekeepers, **3**:11; **8**:9, 12, 18, 20
Government, federal/provincial, role, co-operation, **1**:8, 10-2; **5**:9, 12-4, 17, 26-8, 32-4; **6**:13-4, 16-7, 19-20; **8**:10, 13, 17-8; **9**:21-2, 26-7, 38
Guardianship, compentency, substitute decision-making, **5**:21, 25-6, 30-1, 33; **9**:30-1, 35-7
Hospital committees, **3**:12
Housing, **5**:17-8, 23; **8**:16-9; **9**:20
Institutions, **1**:10, 13-4, 16; **2**:7, 17-8; **3**:6-8, 19; **4**:7, 17, 21, 24, 30; **5**:24; **6**:5-7, 11-4, 16-7; **8**:8; **9**:28-9
Isolation, **1**:13, 18-9; **2**:6-7; **3**:8, 16, **4**:25; **5**:33-4; **9**:15
Legal issues/services, legislative response, **4**:22-3, 27-8; **5**:18-9, 21-2, 26-8, 30-1; **6**:5-9, 11-2, 14, 17-8; **8**:14; **9**:28-38
Mail enclosures, **3**:19-20; **4**:14-5
Manitoba, initiatives, *Standing Up For Yourself,* video, family violence court, **5**:4-18
Medical/community approach, **6**:14-5; **8**:14, 20; **9**:10-3, 16, 32
Neighbourhood Watch, **3**:17
Normative community standards/mistreatment, **6**:5-12, 14, 17
Old Friends, book, **3**:18
One Voice—The Canadian Seniors Network, **1**:9, 23; **2**:4-5, 8-9; **4**:16
Opportunist abuser, **8**:15
Organizational mistreatment/abuse, **6**:5-9, 11-2, 14, 17
See also Elderly abuse—Institutions
Other cultures, status, **1**:11, 20; **4**:15-6; **6**:13-4; **9**:8
Peer counselling, **3**:17
Physical abuse *see* Elderly abuse—Psychological
Police, **3**:8, 11-4; **4**:22, 28-9; **5**:8, 13, 20-2, 28, 31; **6**:5-6; **9**:32
Education program and inter-agency model for police officers on physical abuse and neglect of seniors project, **4**:4-18
Prevention, health, poverty, **1**:9; **2**:5-6, 10; **5**:4-7, 13; **9**:17-8
Primary/secondary/tertiary mistreatment, **6**:8-10
Programs/projects, evaluation, **3**:13-5, 20; **4**:13; **5**:13
Psychological/physical abuse, neglect, **4**:12-3, 17, 26, 28-9; **5**:15, 19, 21, 28; **6**:12; **9**:4-9, 15, 23, 28, 32-3
See also Elderly abuse—Police, Education program
Public advocate, **7**:19-21; **8**:4, 14
Rate, **1**:21-2; **2**:13; **8**:11-2
Reporting, mandatory/voluntary, **1**:12-5; **3**:7; **4**:9, 18, 20, 22; **5**:9-11, 19, 22-3, 29-32; **8**:11; **9**:9, 30-1
See also Elderly abuse—Victims
Research, **8**:9
Ryerson Polytechnical Institute, conference, survey, **1**:8; **5**:4, 20-1, 27
Senior Link (Toronto), **9**:13-4
Senior's centres, counselling, information, **3**:12; **4**:20, 23, 27, 30; **5**:8; **6**:17; **8**:9, 18, 20; **9**:37

Elderly abuse—*Cont.*
Service providers, home support service, **3**:6; **5**:5, 8, 18, 20, 23; **8**:8, 10
Services *see* Elderly abuse—Victims
Sexual abuse, **4**:20; **5**:19, 21; **8**:9; **9**:22
Shelters, **1**:8-9, 11; **4**:16; **5**:8, 23, 32-3; **6**:16-7; **8**:7, 11, 16; **9**:9
Spousal abuse, **5**:20-1, 24; **6**:16
Substance abuse, alcohol, **3**:6, 8; **9**:20, 26
Sudbury Elder Abuse Committee, **3**:12, 15
Telephone assistance, **3**:22; **7**:20-1
Transportation, **5**:23
Victims, describing, reporting abuse, decision-making, services/networks, **1**:9, 18; **2**:6, 11; **3**:5-7; **4**:6-7, 9, 15, 20, 22-6, 30; **5**:8, 19-23, 25-6, 28-34; **6**:9; **7**:12, 19; **8**:6, 11; **9**:4-10, 15-6, 18-9, 22-4, 26, 28, 32, 35, 37

Employment equity
Hiring requirements, **5**:29-30

Family violence
Causes, **1**:16-7
See also Elderly abuse

Federal-provincial relations *see* Elderly abuse—Government

Financial abuse *see* Elderly abuse

Gatekeepers *see* Elderly abuse

Giesbrecht, Winnie (Native Women's Association of Canada (Winnipeg))
Elderly abuse, Committee study, **9**:17-28

Government *see* Elderly abuse

Guardianship *see* Elderly abuse

Halliday, Bruce (PC—Oxford) (Acting Chairman)
Elderly abuse, Committee study, **1**:7, 16-8, 23-6; **3**:12-5, 22; **4**:11-4, 16, 18, 26-7; **5**:12-5, 17, 27-30; **6**:17-8, 21-5; **7**:21-2; **9**:8, 32, 34-5
Employment equity, **5**:30
Family violence, **1**:16-7
Procedure and Committee business
Briefing sessions, **6**:24
Future business, **6**:25
References
Acting Chair, taking Chair, **7**:17
In camera meetings, **10**:3

Handicapped persons *see* Disabled and handicapped persons

Health *see* Elderly abuse—Prevention

Home support service *see* Elderly abuse—Service providers

Hospital committees *see* Elderly abuse

Housing *see* Elderly abuse

In camera meetings *see* Procedure and Committee business

Institutions *see* Elderly abuse

Inter-generational programs *see* Senior citizens

Isolation *see* Elderly abuse

Johnson, Al (PC—Calgary North)
Elderly abuse, Committee study, **8**:12-4

Kartes, Lori (Queensway Carleton Hospital)
Elderly abuse, Committee study, **4**:6-8, 12-8

Legal issues/services *see* Elderly abuse

égaré, Claudette (One Voice—The Canadian Seniors Network)
Elderly abuse, Committee study, **2**:4, 10, 13-4, 16-7

eon, Judith (Senior Link (Toronto))
Elderly abuse, Committee study, **9**:4-17, 37-8

ewis, Dennis (Native Canadian Centre of Toronto)
Elderly abuse, Committee study, **6**:18-24

lacAulay, Lawrence (L—Cardigan) (Vice-Chairman)
Elderly abuse, Committee study, **1**:14-6, 19-20; **2**:10, 14, 16-8; **4**:9-11, 17-8, 24, 26; **5**:9-11, 30-2; **6**:10-2, 19-20, 25; **8**:10-2, 18-20; **9**:8-10, 21-3, 30-1
Procedure and Committee business
Future business, **6**:25
Organization meeting, **1**:5-7
Quorum, M., **1**:5
Witnesses, **1**:6-7
References
Election as Vice-Chairman, **1**:5
In camera meetings, **10**:3
Schools, **2**:18

lail enclosures *see* Elderly abuse

landatory reporting *see* Elderly abuse—Reporting

lanitoba *see* Elderly abuse

lanitoba Legislature *see* Organizations appearing

lanitoba Senior Directorate *see* Organizations appearing

laterial abuse *see* Elderly abuse—Financial/material abuse

lcKenzie, Pearl (North Shore Community Services)
Elderly abuse, Committee study, **8**:4-20

ledical approach *see* Elderly abuse

lilliken, Peter Andrew Stewart (L—Kingston and the Islands)
Elderly abuse, Committee study, **3**:18-9

loorcroft, David (Royal Bank of Canada)
Elderly abuse, Committee study, 7:9-16, 18-9, 21-2

lorawski, Eugene (Clerk of the Committee)
Procedure and Committee business, organization meeting, **1**:5

lational Health and Welfare Department *see* Organizations appearing

lative Canadian Centre of Toronto *see* Appendices; Elderly abuse—Aboriginal peoples; Organizations appearing

lative people *see* Aboriginal peoples

lative Women's Association of Canada (Winnipeg) *see* Organizations appearing

leglect *see* Elderly abuse—Psychological/physical abuse

leighbourhood Watch *see* Elderly abuse

lepean Police Service *see* Organizations appearing

letworks *see* Elderly abuse—Victims

lormative community standards *see* Elderly abuse

lorth Shore Community Services *see* Organizations appearing

Old Friends *see* Elderly abuse

One Voice—The Canadian Seniors Network *see* Elderly abuse; Organizations appearing

Opportunist abuser *see* Elderly abuse

Organization meeting *see* Procedure and Committee business

Organizational mistreatment *see* Elderly abuse

Organizations appearing
Advocacy Centre for the Elderly, **5**:18-34
Canadian Bankers Association, 7:4-9, 13-8, 20, 22
Centre de défense des aînés et des aînées du Québec, **4**:18-31
Manitoba Legislature, **5**:4-18
Manitoba Senior Directorate, **5**:9-11, 13-7
National Health and Welfare Department, **1**:7-26
Native Canadian Centre of Toronto, **6**:18-24
Native Women's Association of Canada (Winnipeg), **9**:17-28
Nepean Police Service, **4**:4-13, 16, 18
North Shore Community Services, **8**:4-21
One Voice—The Canadian Seniors Network, **2**:4-18
Queensway Carleton Hospital, **4**:6-9, 12-8
Royal Bank of Canada, 7:9-16, 18-9, 21
Ryerson Polytechnical Institute School of Nursing, **3**:4-22
Senior Link (Toronto), **9**:4-17, 37-8
University of Moncton, **9**:28-37
University of Newfoundland, **6**:4-18
See also individual witnesses by surname

Pamphlets *see* Elderly abuse—Awareness

Paton, Michelle E. (Nepean Police Service)
Elderly abuse, Committee study, **4**:5-6, 11, 13

Peer counselling *see* Elderly abuse

Pension cheques *see* Elderly abuse—Financial/material abuse

Pharmaceuticals *see* Drugs and pharmaceuticals

Physical abuse *see* Elderly abuse—Psychological

Podnieks, Elizabeth (Ryerson Polytechnical Institute School of Nursing)
Elderly abuse, Committee study, **3**:4-15, 17-22
References *see* Appendices

Poirier, Donald (University of Moncton)
Elderly abuse, Committee study, **9**:28-37

Police *see* Elderly abuse

Poverty *see* Elderly abuse—Prevention

Power of attorney *see* Elderly abuse—Financial/material abuse

Primary/secondary/tertiary mistreatment *see* Elderly abuse

Procedure and Committee business
Acting Chair, taking Chair, 7:17
Briefing sessions, requesting, **6**:24
Briefs, appending to minutes and evidence, Ms. (Young), **6**:10, 18, agreed to, 3
Chairperson, election, M. (Atkinson), **1**:5, agreed to, 3
Future business, **6**:24-6
In camera meetings, **8**:3; **10**:3
Organization meeting, **1**:5-7
Printing, minutes and evidence, 550 copies, M. (Atkinson), **1**:5, agreed to, 3
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (MacAulay), **1**:5, agreed to, 3
Reports to Committee, first
Draft, adopted, agreed to, **10**:3
Tabling, authorizing, agreed to, **10**:3
Staff, researchers, M. (Atkinson), **1**:5, agreed to, 3
Travel
Authorization, M. (Young), **6**:4, agreed to, 3
Organization, contract, **6**:24-5

Procedure and Committee business—*Cont.*
Travel—*Cont.*
Organization, contract—*Cont.*
M. (Young), **6**:4, agreed to, 3
Vice-Chairman, election, M. (Atkinson), **1**:5, agreed to, 3
Video, presentation, **3**:20
Witnesses, **1**:6-7; **6**:24-6

Psychological abuse *see* Elderly abuse

Public advocate *see* Elderly abuse

Queensway Carleton Hospital *see* Organizations appearing

Report to Committee
First, **10**:3

Reporting *see* Elderly abuse

Research *see* Elderly abuse

Royal Bank of Canada *see* Organizations appearing

Ryerson Polytechnical Institute *see* Elderly abuse

Ryerson Polytechnical Institute School of Nursing *see* Organizations appearing

Schools *see* Senior citizens

Scott, Elaine (National Health and Welfare Department)
Elderly abuse, Committee study, **1**:7-26

Senior citizens
Attitudes, **3**:14-6; **4**:7
Child care, involvement, **3**:16
Inter-generational programs, **3**:16-7; **9**:11-2
Schools, involvement, **2**:17-8; **3**:16; **5**:16
See also particular subjects

Senior Link (Toronto) *see* Elderly abuse; Organizations appearing

Senior's centres *see* Elderly abuse

Service providers *see* Elderly abuse

Sexual abuse *see* Elderly abuse

Shelters *see* Elderly abuse

Spousal abuse *see* Elderly abuse

Standing Up For Yourself *see* Elderly abuse—Manitoba

Stones, Dr. Michael J. (University of Newfoundland)

Stones, Dr. Michael J. (University of...—*Cont.*
Elderly abuse, Committee study, **6**:4-18
References *see* Appendices

Substance abuse *see* Elderly abuse

Substitute decision-making *see* Elderly abuse—Guardianship

Sudbury Elder Abuse Committee *see* Elderly abuse

Telephone assistance *see* Elderly abuse

Transportation *see* Elderly abuse

Trust relationships *see* Elderly abuse—Abusers

University of Moncton *see* Organizations appearing

University of Newfoundland *see* Organizations appearing

Vézina, Hon. Monique (PC—Rimouski—Témiscouata; Minister of State (Employment and Immigration) and Minister of State (Seniors) to January 4, 1993; Minister for External Relations and Minister of State (Seniors) from January 4, 1993 to June 25, 1993)
References, **5**:6

Victims *see* Elderly abuse

Videos *see* Elderly abuse—Awareness—Manitoba

Violence *see* Family violence

Voluntary reporting *see* Elderly abuse—Reporting

Wahl, Judith A. (Advocacy Centre for the Elderly)
Elderly abuse, Committee study, **5**:18-34

Witnesses *see* Organizations appearing and *see also individual witnesses by surname*

Young, Neil (NDP—Beaches—Woodbine)
Elderly abuse, Committee study, **3**:9-10, 15-7, 21-2; **6**:10, 13-6, 18, 20-2, 24; **7**:13-22; **8**:14-7, 20; **9**:10-2, 23-6, 32-4, 37
Procedure and Committee business
Briefs, Ms., **6**:10, 18
Future business, **6**:25-6
Travel, Ms., **6**:4
Witnesses, **6**:25-6
References, *in camera* meetings, **10**:3
Senior citizens, **3**:15-7

Yurkowski, Kathy (Manitoba Senior Directorate)
Elderly abuse, Committee study, **5**:9-11, 13-7

oung, Neil (NPD—Beaches—Woodbine)

Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **3**:9-10, 15-7, 21-2; **6**:10, 13-6, 18, 20-2, 24; **7**:13-22; **8**:14-7, 20; **9**:10-6, 32-4

Sous-comité, **3**:10; **6**:10, 25-6

Young, Neil (N...—*Suite*

Sous-comité—*Suite*

Séance à huis clos, présence, **10**:3

Yurkowski, Kathy (Direction générale des personnes âgées du Manitoba)

Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **5**:9-11, 13-7

Procès-verbaux et témoignages—*Suite*
Impression, 1:5

Procurations. *Voir* Personnes âgées—Banques; Personnes âgées, mauvais traitement—Exploitation financière

Rapport au Comité
Premier (Personnes âgées, mauvais traitement), 10:3

Ryerson, Institut polytechnique. *Voir* Appendices; Personnes âgées, mauvais traitement; Témoins

Santé nationale et Bien-être social, ministère
Violence, lutte, rôle, 1:21
Voir aussi Témoins

Santé, services. *Voir* Personnes âgées

Scott, Elaine (ministère de la Santé et du Bien-être social)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, 1:7-16, 18-26

Séance d'organisation. *Voir* Sous-comité

S'en sortir
Film, allusion, 4:19

Senior Link (Toronto)
Modèle pour étude mondiale, 9:16
Services, 9:7-8, 10-4
Voir aussi Témoins

Service de police de Nepean
Programmes, Association canadienne des chefs de police, appui, 4:11
Voir aussi Témoins

Small Expectations: Society's Betrayal of Older Women
Livre, allusion, 2:14

Soins de santé liés aux mauvais traitements et à la négligence, aux voies de fait et à la violence familiale
Publication, allusion, 1:13

Sous-comité
Diapositives, présentation, 3:4
Documents, 6:15
Annexion au compte rendu, 3:10; 6:10
Personnel, recherchistes, embauche, 1:5
Président. *Voir plutôt* Président du Sous-comité
Séance d'organisation, 1:5-7
Séances
À huis clos, 10:3
Tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, 1:5
Témoins, comparution, convocation, etc., 1:6; 6:24-5
Travaux futurs, 1:5-7; 6:24-6
Vice-président. *Voir plutôt* Vice-président du Sous-comité
Vidéo
OASIS, publicité, 3:22
Présentation, 3:20-1
Voyage, Washington, D.C.
Autorisation, 6:4
Centre d'échanges interparlementaires, services, 6:4

Stones, Michael J. (témoin à titre personnel)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, 6:4-18
Voir aussi Appendices

Témoins
Advocacy Centre for the Elderly, 5:18-34
Assemblée législative du Manitoba, 5:4-18
Association des banquiers canadiens, 7:4-9, 13-8, 20-2
Association des femmes autochtones du Canada (Winnipeg), 9:17-27

Témoins—*Suite*
Banque royale du Canada, 7:9-19, 21-2
Centre de défense des aînés et des aînées du Québec, 4:18-31
Direction générale des personnes âgées du Manitoba, 5:9-11, 13-7
Hôpital Queensway-Carleton, 4:6-9, 12-8
La Voix - Le Réseau canadien des aînés, 2:4-18
Native Canadian Centre of Toronto, 6:18-24
North Shore Community Services, 8:4-20
Poirier, Donald, 9:28-37
Ryerson, Institut polytechnique, école des sciences infirmières, 3:4-22
Santé et Bien-être social, ministère, 1:7-16, 18-26
Senior Link (Toronto), 9:4-18
Service de police de Nepean, 4:4-6, 8-13, 16
Stones, Michael J., 6:4-18

The Canadian Banker. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement—Institutions financières

«The Effectiveness of Legislation Concerning Abuse of the Elderly». *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement—Manitoba—Université

Toxicomanie. *Voir* Autochtones—Alcoolisme

Travaux du Sous-comité
Personnes âgées, mauvais traitement, 1:5-26; 2:4-18; 3:4-22; 4:4-31; 5:4-34; 6:4-26; 7:4-22; 8:4-21; 9:4-38; 10:3

Université de Régina. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement

Université du Manitoba. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement—Manitoba—Université

Vézina, l'hon. Monique (PC—Rimouski—Témiscouata; ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge) jusqu'au 4 janvier 1993; ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge) à compter du 4 janvier 1993 jusqu'au 25 juin 1993).
Voir Personnes âgées, mauvais traitement—Manitoba

Vice-président du Sous-comité
Élection de MacAulay, 1:5

Vieillir sans violence. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement—Colloque

Violence
Communautés ethnoculturelles, 1:20
Enfants, 1:20
Familiale
Causes, 1:16-9
Gouvernement, initiative de prévention, 1:21, 23-4; 2:5, 8-10, 14; 6:21
Winnipeg, Man., tribunal, 5:5, 7, 13
Femmes
Enquête nationale, 1:22
Groupe d'étude, 1:16-7
Hommes, abuseurs, 8:15
Phénomène cyclique, 1:19
Voir aussi La Voix - Le Réseau canadien des aînés; Personnes âgées, mauvais traitement; Santé nationale et Bien-être social, ministère; *Soins de santé liés aux mauvais traitements et à la négligence, aux voies de fait et à la violence familiale*

Wahl, Judith A. (Advocacy Centre for the Elderly)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, 5:18-34

Winnipeg, Man. *Voir* Violence—Familiale

Personnes âgées, mauvais traitement—*Suite*
Établissements pour personnes âgées—*Suite*
Mortalité, taux, **6**:14
Perception, **3**:7; **6**:16; **8**:17
Personnel, formation, **1**:10-1, 13
Placement, choix, **9**:35, 37
Qualité, **4**:24
Recherche, **1**:16; **2**:17; **3**:19
Recours, diminution, **4**:17
Règlements internes, **6**:6
Résidences clandestines, **4**:20-1
États-Unis, situation, **3**:11; **6**:18-9
Étude, **1**:5-26; **2**:4-18; **3**:4-22; **4**:4-31; **5**:4-34; **6**:4-26; **7**:4-22; **8**:4-21; **9**:4-38
Exploitation financière
Famille, membres, **5**:9-10
Législation, **9**:29-32
Messages publicitaires, diffusion, **7**:15-6
Procurations, **5**:10-1, 30-1
Protocoles, établissement, **5**:7
Situation, **1**:8, 10, 15, 22-3; **2**:11-2, 14-7; **3**:18; **4**:10-1, 17; **6**:22; **9**:7
Transfert de biens, **9**:34
Vidéo, **5**:5-7, 12, 14-7; **7**:8, 15, 17
Famille
Rôle, **4**:19-21; **9**:10
Voir aussi sous le titre susmentionné Exploitation financière
Femmes
Autochtones, **9**:18-20, 22-3
Enquête, **1**:22
Refuges, **4**:16; **5**:8; **8**:7
Situation, **1**:8-9; **2**:8; **8**:6-7, 9, 14-5
Gestion, approches médicale et communautaire, **9**:8-13, 37
Gouvernement
Lutte, mesures, **1**:21, 23-5; **2**:14; **5**:26-7; **6**:11, 13-4, 16-7; **8**:9-10, 12, 17-8; **9**:21
Stratégie nationale, **2**:14
Handicapés, **1**:10, 24-6; **5**:17-8; **6**:21; **8**:15; **9**:19
Hommes, **1**:23; **3**:5; **6**:16; **8**:14
Institutions financières
Position, **5**:16-7, 29
The Canadian Banker, article «The Sad Abuse of Seniors», **1**:11
Législation
Réforme, **5**:22, 28; **6**:17; **8**:13-4; **9**:28-35
Voir aussi sous le titre susmentionné Établissements; Exploitation financière; Provinces
«Les mauvais traitements infligés aux personnes âgées: le crime caché», essai, allusion, **2**:7
Lutte, mesures
Défenseur du bien public, recommandation, **7**:19-20
Intervention, **4**:22, 28-9; **5**:32; **9**:14
Modèles, **6**:17; **9**:38
Partenariat, établissement, **1**:9-10; **4**:24
Voir aussi sous le titre susmentionné Gouvernement; Manitoba; Ontario
Manitoba
Lutte, mesures, **5**:4-6, 8, 12-3
Université, étude, «The Effectiveness of Legislation Concerning Abuse of the Elderly», **5**:8, 13
Vézina, l'hon. M., collaboration, **5**:6
Médecins, rôle, **3**:7-8; **5**:13; **6**:14-5
Nouveaux horizons, programme, **1**:8
Ontario
Lutte, mesures, **5**:21

Personnes âgées, mauvais traitement—*Suite*
Ontario—*Suite*
Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse, projets, **3**:9, 11-2
Pays
Divers, comparaison, **6**:18
Du tiers monde, **6**:13
Police
Formation, **4**:4, 6-7, 12, 14; **5**:20
Interrogation, processus, **4**:16
Intervention, mesures, **4**:7-10
Modèle de consultation interorganismes, **4**:4-6, 8-9, 15-6; **5**:33
Rôle, **3**:11-2; **4**:7
Travail social, organismes, collaboration, **4**:12
Prévention, **3**:17
Problème, ampleur, **4**:20-1; **8**:11
Procédures judiciaires, **4**:24-6, 28; **8**:6-7
Programmes
Efficacité, évaluation, **3**:13-5
Financement, **3**:20
Provinces
Consultations, **1**:8, 10, 13; **8**:17-8
Législation, **1**:11-5; **5**:9; **6**:11-2, 14; **9**:29-37
Public
Protecteurs, formation, **3**:11
Voir aussi sous le titre susmentionné Lutte—Défenseur; Sensibilisation
Rapport au Comité, projet, examen et adoption, **10**:3
Recherche, **1**:11, 20; **8**:9; **9**:30
Voir aussi sous le titre susmentionné Établissements
Refuges, **5**:32-3; **8**:11, 16, 17-8, 20; **9**:9
Voir aussi sous le titre susmentionné Femmes
Ryerson, Institut polytechnique, étude, «Enquête nationale sur les mauvais traitement infligés aux personnes âgées au Canada», **2**:7; **5**:4
Secteur privé, rôle, **5**:15
Sensibilisation
Aînés, **2**:13-7; **3**:19, 22; **5**:17, 29-31
Enfants, **3**:9-10, 13-4
Professionnels, **3**:18
Public, **1**:8, 14-5; **3**:19-21; **4**:19; **8**:11-2; **9**:10
Services
Disponibles, **4**:15-7; **5**:20, 23, 30
Juridiques, **5**:18-20, 27-8; **8**:13-4, 18
Réseaux, **5**:33-4
Statistiques, **9**:28
Université de Régina, projet, **3**:4, 8-9
Vidéo
La force de s'affirmer, **1**:10, 15
Voir aussi sous le titre susmentionné Exploitation financière
Violence psychologique, **9**:6-7, 15

Podnieks, Elizabeth (École des sciences infirmières, Institut polytechnique Ryerson)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **3**:4-22

Poirier, Donald (témoin à titre personnel)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **9**:28-37

Police. *Voir* La Voix - Le Réseau canadien des aînés; Personnes âgées, mauvais traitement; Service de police de Nepean

Président du Sous-comité
Élection de Anderson, **1**:5
Président suppléant, nomination de Halliday, **7**:4

Procès-verbaux et témoignages
Erratum, **1**:2

Johnson, Al (PC—Calgary-Nord)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **8**:12-4

Just for Seniors. *Voir* Banque royale du Canada

Kartes, Lori (Hôpital Queensway-Carleton)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **4**:6-8, 12-8

La force de s'affirmer. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement—Vidéo

La Voix - Le Réseau canadien des aînés
Financement, **1**:9; **2**:10
Périodique, **2**:15
Rôle, objectif, **2**:4-5, 8-9, 13-4
Violence, prévention, projet, **2**:5, 8-10; **4**:16
Voir aussi Témoins

Légaré, Claudette (La Voix - Le Réseau canadien des aînés)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **2**:4, 10, 13-4, 16-7

Leon, Judith (Senior Link (Toronto))
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **9**:4-18

«Les mauvais traitements infligés aux personnes âgées: le crime caché». *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement—Législation

Lewis, Dennis (Native Canadian Centre of Toronto)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **6**:18-24

MacAulay, Lawrence (L—Cardigan) (vice-président)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **1**:14-6, 19-20; **2**:10, 14, 16-8; **4**:9-11, 17-8, 24, 26; **5**:9-11, 27, 30-2; **6**:10-2, 19-20; **8**:10-2, 18-20; **9**:8-10, 21-3, 30-1
Sous-comité, **6**:25
Séance à huis clos, présence, **10**:3
Séance d'organisation, **1**:5-7
Violence, **1**:19-20
Voir aussi Vice-président du Sous-comité—Élection

Manitoba. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement

McKenzie, Pearl (North Shore Community Services)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **8**:4-20

Milliken, Peter (L—Kingston et les Îles)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **3**:18-9

Moorcroft, David (Banque royale du Canada)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **7**:9-19, 21-2

Native Canadian Centre of Toronto
Financement, **6**:18, 20-1, 23-4
Voir aussi Appendices; Témoins

Nishnawbe Health, centre. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement—Autochtones

North Shore Community Services. *Voir* Témoins

Nouveaux horizons, programme. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement

OASIS. *Voir* Sous-comité—Vidéo

Old Friends
Livre, allusion, **3**:18

Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement—Ontario

Organisation des Nations Unies. *Voir* Conférence internationale de l'Organisation des Nations Unies sur le vieillissement

Paton, Michelle E. (Service de police de Nepean)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **4**:5-6, 11, 13

Personnes âgées
Âge cible, **2**:15-6
Analphabètes, **9**:14
Assistance, projets, responsabilité, **2**:14; **7**:5
Autochtones
Logement, **9**:19-20
Rôle, **9**:18-9, 23
Autonomie, importance, **5**:22, 25-6; **8**:15; **9**:30
Banques
Chèques, dépôt direct, **5**:16-7; **7**:7, 16-8
Information, **7**:8-9, 13-5
Personnel, assistance, **7**:6-7, 18-9
Procurations, rôle, **7**:5-6, 9, 18
Services
De fiducie, **7**:5, 7
Initiatives, **7**:6-10, 14-5; **9**:14-5
Counselling par les pairs, **3**:17
Dispensateurs de soins, besoins, **5**:14; **8**:8-10
Droits, revendication, **4**:22-3, 29-31; **5**:29; **8**:13
Formation, **2**:16-7; **8**:20; **9**:15
Gestion financière, tutelle, **9**:35-7
Jeunes, relation, **2**:17-8; **3**:16-7; **5**:16
Logement
Choix, droit, **8**:16-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Autochtones
Population, attitudes, **3**:15-7 ; **4**:7
Pourcentage, augmentation, prévisions, **2**:5-6, 12
Santé, services
Coût, **9**:12-3
Pays divers, comparaison, **9**:12-3
Réseau, nécessité, **6**:16-7
Voir aussi Association des banquiers canadiens

Personnes âgées, mauvais traitement
À domicile, **1**:8
Abus médicaux, **8**:14, 18-20; **9**:11-2, 32
Abuseurs, **8**:7-8, 11, 15
Âge d'or/Vie nouvelle, journal, chronique, **4**:18-9
Association des banquiers canadiens, lutte, mesures, **1**:8, 10-1; **5**:7, 14
Autochtones
Assistance, services, accès restreint, **9**:24
Hors réserve, **6**:22; **9**:23
Lutte, mesures, financement, **9**:20-1, 24-6
Nishnawbe Health, centre, Toronto, **6**:23
Situation, **1**:10, 13, 24-6; **4**:15; **6**:18-22; **9**:23
Voir aussi sous le titre susmentionné Femmes
Cas, nombre, **1**:21-2; **2**:13; **9**:28
Causes, **1**:13, 16-20; **2**:8, 11, 17; **3**:6, 13, 16; **4**:13-4, 17; **5**:13-4; **8**:9, 11
Charte canadienne des droits et libertés, recours, **5**:28; **9**:31, 33
Code criminel, recours, **4**:7, 10, 12-3, 17, 24, 26, 28; **5**:28; **9**:30-1, 33
Colloque, *Vieillir sans violence*, **4**:19, 27
Communautés ethnoculturelles, **1**:11; **4**:15-6
Conférence nationale, **5**:20-1
Définition, **2**:7, 11-2; **3**:5; **4**:7, 12-3; **5**:21; **6**:4-12, 21; **7**:19; **8**:6
Divulgation
Obligatoire, **1**:14; **4**:18; **5**:9-10, 22-5, 29-32; **9**:9-10, 31
Réticence, **1**:9, 12, 24-6; **2**:11; **3**:5-8; **4**:9-10; **8**:11
Éducation
Établissements postsecondaires, programmes, **1**:13; **3**:11; **5**:29
Importance, **5**:10; **9**:10
Établissements pour personnes âgées
Assistance, mesures, **2**:18; **6**:14
Législation, **1**:12; **9**:29-30

Advocacy Centre for the Elderly. *Voir* Témoins

Âge d'or/Vie nouvelle. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement

Aînés, La Voix - Le Réseau canadien. *Voir plutôt* La Voix - Le Réseau canadien des aînés

Alcoolisme. *Voir* Autochtones

Analphabètes. *Voir* Personnes âgées

Anderson, Edna (PC—Simcoe-Centre) (président)
Autochtones, **9**:27
La Voix - Le Réseau canadien des aînés, **4**:16
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **1**:14, 21-3; **2**:13-5, 18; **3**:19-22; **4**:14-6, 18, 30-1; **5**:15-8, 32-4; **6**:4, 18, 22-3; **7**:16-7; **8**:17-8, 20; **9**:14-7, 26-8, 35
Sous-comité
Séance à huis clos, présence, **10**:3
Séance d'organisation, **1**:5-6
Travaux futurs, **6**:24-6
Violence, **1**:21
Voir aussi Président du Sous-comité—Élection

Année internationale des populations autochtones
Allusion, **6**:19

Appendices
Native Canadian Centre of Toronto, mémoire, **6A**:38-9
Ryerson, Institut polytechnique, école des sciences infirmières, documents, **3A**:7-12
Stones, Michael J., document, **6A**:17-37

Ashton, David (Service de police de Nepean)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **4**:4-6, 8-13, 16

Assemblée législative du Manitoba. *Voir* Témoins

Association canadienne des centres de vie autonome
Projet, **1**:24-5

Association canadienne des chefs de police. *Voir* Service de police de Nepean—Programmes

Association des banquiers canadiens
Personnes âgées, assistance, **7**:13
Voir aussi Personnes âgées, mauvais traitement; Témoins

Association des femmes autochtones du Canada (Winnipeg). *Voir* Témoins

Atkinson, Ken (PC—St. Catharines)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **2**:11-2
Sous-comité, séance d'organisation, **1**:5

Autochtones
Alcoolisme et toxicomanie, **9**:20, 26
Dirigeants masculins, **9**:27
Programmes, financement, **6**:20; **9**:25-7
Voir aussi Année internationale des populations autochtones; Personnes âgées; Personnes âgées, mauvais traitement

Banque royale du Canada
Just for Seniors, publication, **7**:11
Voir aussi Témoins

Banques. *Voir* Personnes âgées

Carson, Mary (Hôpital Queensway-Carleton)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **4**:8-9, 15-7

Centre autochtone canadien de Toronto. *Voir plutôt* Native Canadian Centre of Toronto

Centre de défense des aînés et des aînées du Québec
Création, **4**:19-20, 23, 27, 30-1

Centre de défense des aînés et des aînées du...—*Suite*
Voir aussi Témoins

Centre national d'information sur la violence dans la famille
Activités, publications, **1**:9, 15

Charte canadienne des droits et libertés. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement

Chénier, Nancy Miller (recherchiste pour le Sous-comité)
Sous-comité, **6**:25
Séance à huis clos, présence, **10**:3

Code criminel. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement

Communautés ethnoculturelles. *Voir* Personnes âgées; Violence

Conférence internationale de l'Organisation des Nations Unies sur le vieillissement
Allusion, **6**:15

Couture, Michel (Centre de défense des aînés et des aînées du Québec)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **4**:18-31

Darrah, Berdie (La Voix - Le Réseau canadien des aînés)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **2**:4-10, 12-3, 15, 17-8

DeLaurentiis, Joanne (Association des banquiers canadiens)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **7**:4-9, 13-8, 20-2

Deunisch-Turner, Reta (La Voix - Le Réseau canadien des aînés)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **2**:11, 15-8

Direction générale des personnes âgées du Manitoba. *Voir* Témoins

Ducharme, Gerry (Assemblée législative du Manitoba)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **5**:4-18

Enfants. *Voir* Violence

États-Unis. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement

Femmes. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement; Violence

Giesbrecht, Winnie (Association des femmes autochtones du Canada (Winnipeg))
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **9**:17-27

Good Neighbour, programme
Allusion, **9**:14

Greffier du Sous-comité
Sous-comité, séance d'organisation, **1**:5

Halliday, Bruce (PC—Oxford) (président suppléant)
Personnes âgées, mauvais traitement, étude, **1**:16-8, 23-6; **3**:12-5; **4**:11-4, 16, 18, 26-7; **5**:12-5, 17, 27-30; **6**:17-8, 21-4; **7**:21-2; **9**:8, 32, 34-6
Sous-comité, **6**:25
Séance à huis clos, présence, **10**:3
Violence, **1**:16-8, 23-6
Voir aussi Président du Sous-comité—Président suppléant

Handicapés. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement

Hommes. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement; Violence

Hôpital Queensway-Carleton. *Voir* Témoins

Incapacité mentale
Législation, réforme, **5**:25

Institutions financières. *Voir* Personnes âgées, mauvais traitement

Cet index est un index croisé couvrant des sujets variés. Chaque fascicule est enregistré selon la date et cette référence se trouve à la page suivante.

L'index contient l'analyse des sujets et les noms des participants. Chaque référence apparaît sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès par le nom de l'intervenant ou par le sujet. Les chiffres qui suivent les titres ou sous–titres correspondent aux pages indexées. Certains sujets d'importance font aussi l'objet de descripteurs spéciaux.

Les noms des intervenants et les descripteurs sont inscrits dans un ordre alphabétique. Certaines entrées relatives à la législation sont indexées chronologiquement.

Une entrée d'index peut se composer d'un descripteur en caractères gras et d'un ou de plusieurs sous–titres tels que:

Impôt sur le revenu
Agriculteurs
Gains en capital

Les renvois à un premier sous–titre sont indiqués par un long trait.

Gains en capital. *Voir* Impôt sur le revenu—Agriculteurs

Les abréviations et symboles que l'on peut retrouver dans l'index sont les suivants:

1re, 2e, 3e l.=première, deuxième, troisième lecture. A. = appendice. Am.=amendement. Art.=article. Chap.=chapitre. Dd.=ordre de dépôt de documents. Déc.=déclaration. M.=motion. Q.F.=question au *Feuilleton*. Q.o.=question orale. R.g. = réponse du gouvernement. Rés.=résolution. S.C.=Statuts du Canada. S.r.=sanction royale.

Affiliations politiques:

BQ	Bloc Québécois
Cons. Ind.	Conservateur indépendant
Ind.	Indépendant
L	Libéral
NPD	Nouveau parti démocratique
PC	Progressiste conservateur
Réf.	Parti réformiste du Canada

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Service de l'index et des références (613) 992–7645. Télécopieur (613) 992–9417

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CANADA

INDEX

DU

SOUS–COMITÉ DES

Questions de santé concernant les personnes âgées

DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, DES AFFAIRES SOCIALES, DU TROISIÈME ÂGE ET DE LA CONDITION FÉMININE

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1–10 • 1991-1993 • 3e Session • 34e Législature

OCT 5 1994